



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

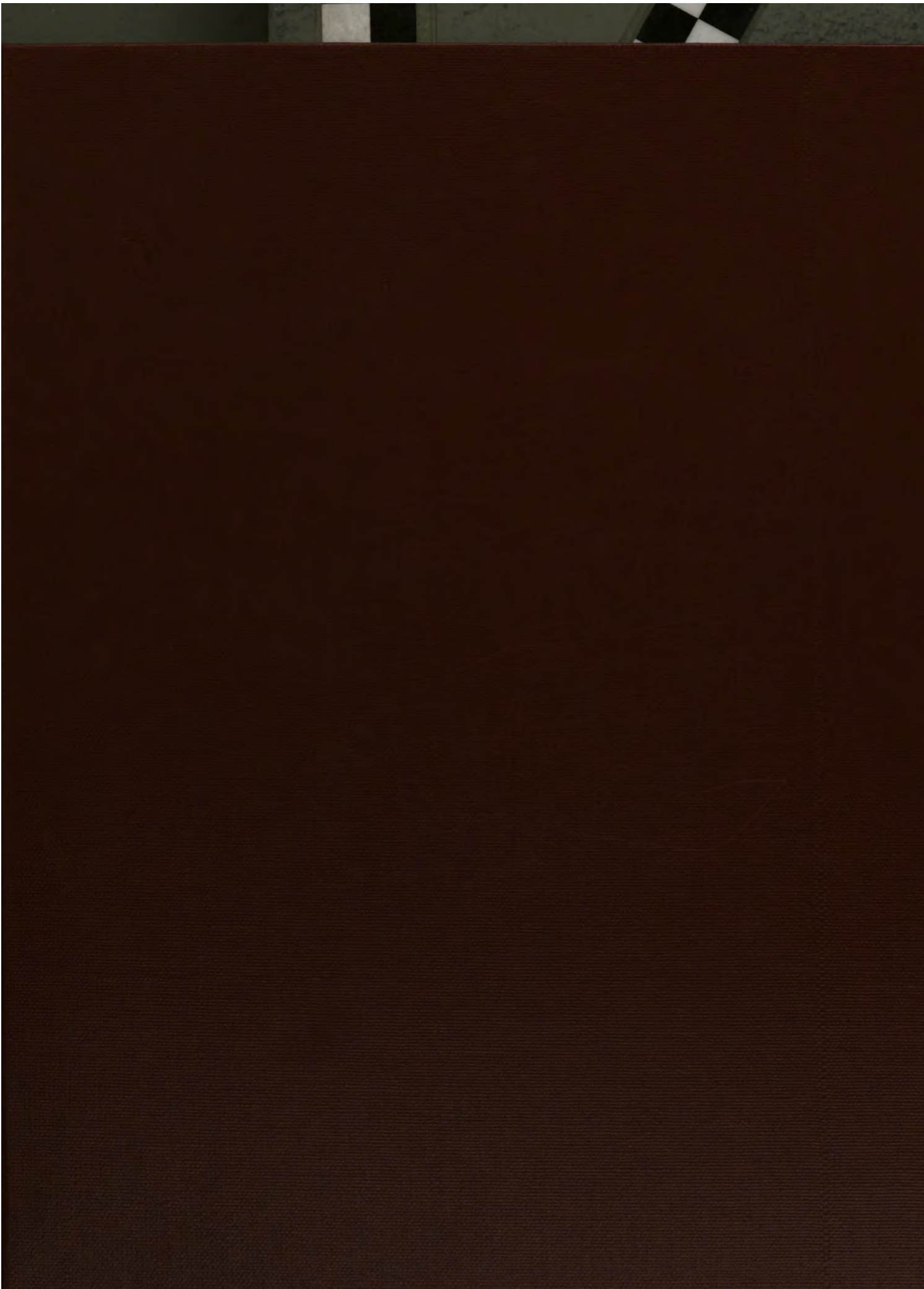
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



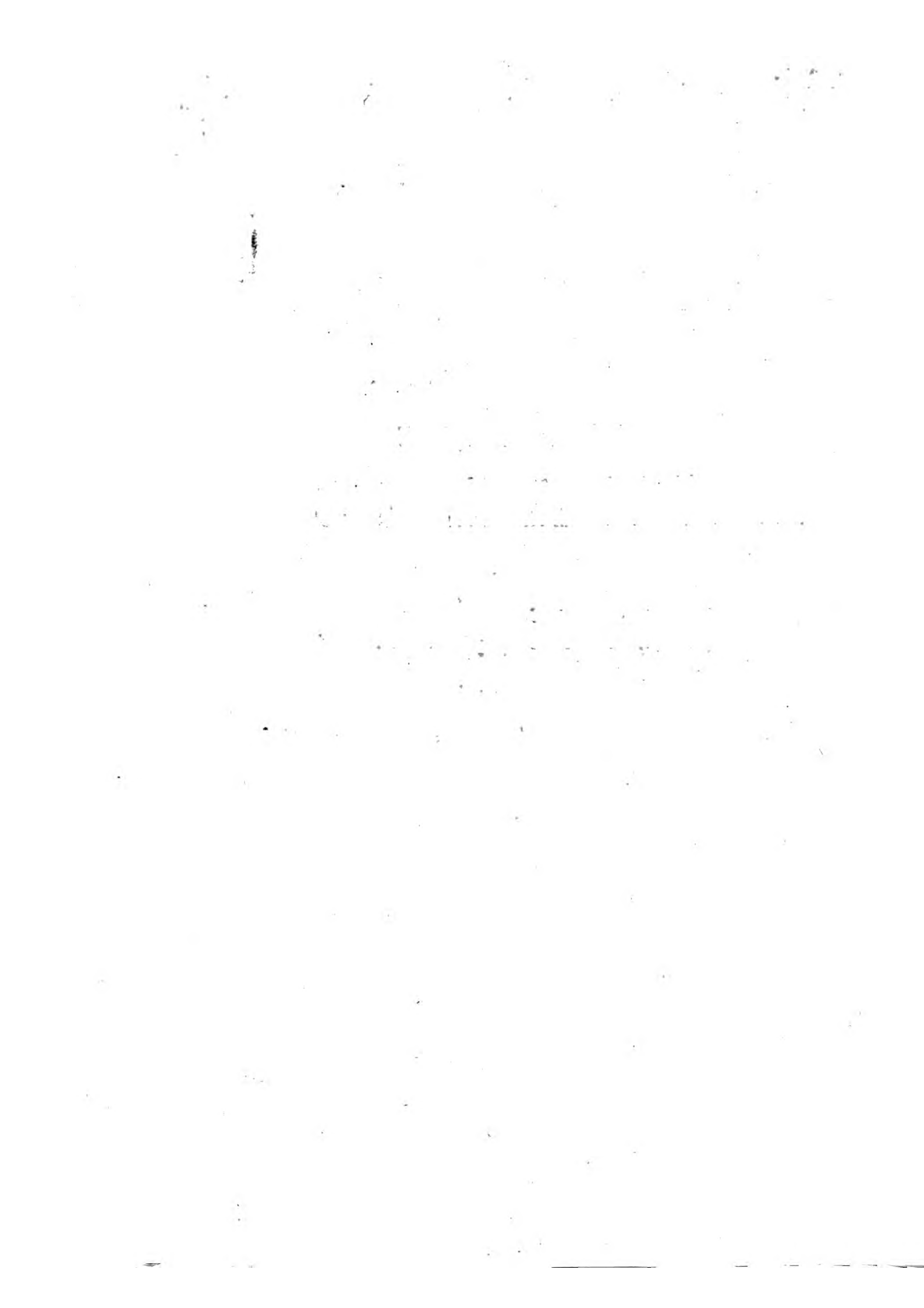


153 k. 8.





NOUVELLES
ANNALES
DE
PARIS.



NOUVELLES
ANNALES

DE

PARIS,

JUSQU'AU REGNE DE HUGUES-CAPET.

ON Y A JOINT

LE POÈME D'ABBON

SUR LE FAMEUX SIÈGE DE PARIS

*par les Normans en 885 & 886, beaucoup plus correct que dans
aucune des Éditions précédentes ;*

Avec des Notes pour l'intelligence du Texte.

*Par Dom TOUSSAINTS DU PLESSIS, Religieux Bénédictin
de la Congrégation de Saint Maur.*



A PARIS,

Chez la Veuve LOTTIN & J. H. BUTARD,
Imprimeur-Libraires, rue S. Jacques, à la Vérité.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.





A MESSIEURS
LES PREVÔT DES MARCHANDS
ET ECHEVINS
DE LA VILLE DE PARIS.

*M*ESSIEURS,

VOICI un nouvel Ouvrage historique sur la Ville de Paris, que j'ai crû, pour la plus grande utilité des Lecteurs, devoir rédiger en forme d'Annales. Tout Ouvrage qui tend à éclaircir ou à perfectionner l'Histoire de cette Reine des Villes de l'Empire François, doit naturellement Vous être consacré; & cependant je n'aurois jamais pris la liberté de Vous présenter celui-ci, si en même temps je n'avois eu lieu d'espérer que soit pour les détails, soit pour l'exactitude des faits & des dates, je mettrois sous vos yeux quelque chose de neuf, & qui, malgré les

lumières de ceux qui m'ont précédé dans la même carrière, a échappé à leur sagacité. Ce Volume ne s'étend que jusqu'à la fin de la seconde Race de nos Rois. Ces temps reculez ne sont pas ceux qui fournissent le plus de matière, quoique les grands événemens n'y manquent pas, & que plusieurs même d'entre eux soient extrêmement intéressans : mais en récompense les monumens qui les ont transmis à la postérité offrant presque toujours autant de difficulté, que de dates & de faits, ouvrent un champ très-vaste à la Critique ; & heureux l'Historien qui, après avoir promené son Lecteur dans les tortueux détours de tant de labyrinthes, peut l'en faire sortir habilement.

Je ne sais, MESSIEURS, si je me flatte trop : mais je crois avoir aplani presque toutes les difficultés ; & si elles ne sont pas encore toutes levées entièrement, le soin que j'ai pris de ne laisser du moins rien de bien essentiel à désirer, suffira, sans doute, pour Vous donner des preuves & de mon zèle pour l'honneur d'une Ville dont l'administration Vous est à si juste titre & si heureusement confiée, & du profond respect avec lequel je suis,

M E S S I E U R S ,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

*FR. TOUSSAINTS DU PLESSIS,
M. B.*

*À Paris, en l'Abbaye de S. Germain
des Prés, ce 12 Juin 1753.*

A V E R T I S S E M E N T.

JE donne à ces Annales le nom de *nouvelles* pour les distinguer d'un Ouvrage de même nature, publié à Paris en 1640 en un volume *in-folio*, sous le titre d'*Annales de la Ville de Paris*, par Claude Malingre, Auteur assez décrié dans la Bibliothèque historique du Pere le Long & dans la République des Lettres.

On s'apercevra facilement que laissant là Malingre de côté, parce qu'en effet ses Annales, non plus que ses Antiquitez de Paris ne valent pas seulement la peine d'être lues, du moins pour ce qui regarde les commencemens de notre Histoire, & qu'il n'y a presque là rien de bon que ce que nous avions déjà mot pour mot dans du Breul, je me suis attaché singulièrement à relever un très-grand nombre de fautes, dont nos plus célèbres écrivains n'ont pas su se garantir en traitant les matieres qui faisoient nécessairement le fonds de mon travail. Ce n'est ni par démangeaison d'écrire contre ces savans hommes que je regarde comme mes maîtres, ni encore moins pour vouloir m'égalier à eux, & mesurer présomptueusement mes forces contre les leurs, qu'il ne m'arrive gueres de les citer, sans observer en même-temps avec scrupule les fautes dans lesquelles ils sont tombez. Je proteste ici que je n'ai eu en vûe dans ma critique, fût-elle quelquefois un peu amere, que le seul amour de la vérité : & quel autre but l'Historien doit-il donc se proposer en nous faisant part de ses connoissances, & de ses découvertes dans l'Antiquité? Rendons justice à ces Oracles de notre siecle & du siecle précédent : que saurions-nous sans eux ? ou combien imparfaitement ne saurions-nous pas ce que nous savons ? Pour quelques fautes qui leur sont échappées, quel éclat

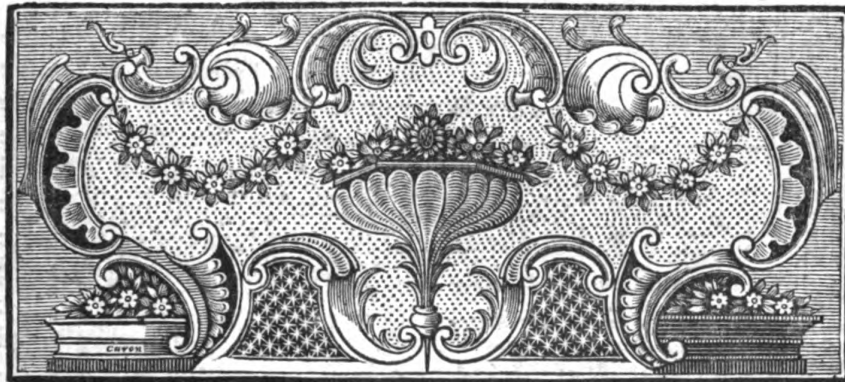
de lumière en récompense n'ont-ils pas répandu , & ne répandent-ils pas encore tous les jours sur ce qu'il y a de plus obscur & de plus ténébreux dans notre Histoire ? Ce sont nos vrais guides , & des guides presque toujours sûrs : mais enfin ils se trompent pourtant quelquefois ; & de crainte qu'un grand nom n'impose à la bonne foi du Lecteur ami du vrai , il faut le prémunir contre leurs erreurs , & lui montrer le droit chemin , dont il ne manqueroit pas sans cela de s'écarter. J'insiste sur ce point , que j'ai véritablement à cœur , & sur lequel par cette raison je reviendrai encore dans ma Préface sur le Poëme d'Abbon.

Mais s'enfuit-il de-là que moi-même en voulant corriger les autres , je n'aie pas donné à mon tour dans quelques méprises ? Non sans doute. A cela que faut-il faire ? me reprendre & me redresser , comme j'en ai agi envers autrui. L'intérêt public le demande ; & sous ce point de vûe j'ai toujours adopté cette noble pensée du Pere de l'Eloquence latine : *Tantum abest ut scribi contra nos volumus , ut etiam maxime optemus.* Cic. Tuscul. II. cap. 2.

Le Lecteur est prié de faire attention aux *Additions & Corrections* , qui sont à la fin , avant la Table des Matieres.



NOUVELLES



NOUVELLES
ANNALES
DE
PARIS.



ES Parisiens étoient originairement un des Peuples en chef, ou des Citez, qui compofoient par leur confédération la nation Gauloise; & ils ne reconnoiffoient au-deffus d'eux que les Etats généraux de la nation. Nicolas (a) Sanfon a cru voir dans César, qu'ils faisoient autrefois partie des Peuples de Sens; mais Adrien (b) de Valois lui oppose que César n'en dit rien. En effet on lit seulement dans ses (c) Commentaires, qu'avant qu'il entreprît la guerre des Gaules, ces deux peuples voisins s'étoient unis & alliez ensemble; ce qui présente même une idée toute contraire à celle de Sanfon.

Le nom de *Parifien* est incontestablement Celtique d'origine:

(a) Sanfon, Remarques sur la Carte de l'ancienne Gaule, au mot *Parifii*.

(b) Valef. Notit. Gall. *Parifii*.

(c) César de Bello Gall. lib. 6. cap. 3. *
Tom. I. pag. 252.

* Cette étoile, que l'on emploiera souvent dans les citations, marque que l'on se sert ici de la nouvelle Collection des Historiens de France par Dom Martin Bouquet.

César l'a latinisé par celui de *Parisi*. Le nom de la Ville des Parisiens, autre mot qui ne peut être encore que Celtique, se trouve pareillement latinisé dans César par celui de (a) *Lutecia*. Enfin le nom qui distinguoit particulièrement les habitans de cette Ville de ceux de tout le Canton en général, étoit (b) *Parisiaci*. Ceux qui ont prétendu trouver dans le Grec & dans le Latin l'origine de ces deux noms, *Parisi* & *Lutecia*, n'ont donc pu nous débiter que des puérilités ou des impertinences. Tout cela se trouve ramassé dans les Antiquitez de Paris, soit de Jacques (c) du Breuil, soit d'Henri (d) Sauval : mais on se donnera bien de garde d'étaler ici toute cette fausse érudition, qui ne mérite seulement pas d'être réfutée. Les Savans (e) Bollandistes paroissent avoir touché au but en dérivant celui de *Parisi* du mot *Isia*, qui est le nom propre de la rivière d'Oise, parce qu'en effet le territoire des Parisiens s'étendoit depuis celui des Sénonois jusques sur la rive gauche de cette rivière.

A l'égard du mot *Lutecia*, il est composé de ces deux monosyllabes *Lu*, & *Tec*; & *Lu* paroît être là pour *Lug*, comme dans *Lugdunum*. Mais que signifie *Lug*, & que signifie *Tec*? Écoutons Cambden, Auteur très-versé dans ce genre de littérature. Pomponius Mela, dit ce savant (f) Ecrivain, appelle *Turris Augusti* le lieu qui est appelé *Lugo Augusti* dans l'Itinéraire d'Antonin : donc, conclut-il, *Lug* signifie une *Tour*; & le mot entier *Lutecia* signifie *belle Tour*; car *Tec*, ajoute-t-il encore, veut dire *beau*. C'est en effet le sens que Dom Louis Pelletier donne à ce mot dans son Dictionnaire Bas-Breton; & on ne peut nier que ceci ne vaille beaucoup mieux que la conjecture d'un autre Savant (g) de nos jours, qui veut que le mot *ecia* ou *etia* signifie une *île*. Cependant enchérissons encore, s'il se peut, sur l'heureuse découverte de Cambden. Que *Lug* doive être pris quelquefois pour une *Tour*, cela est démontré par le texte de Pomponius Mela. Mais dans le mot *Lug-tec*, ne signifieroit-il pas plutôt *Colonne*? D'abord entre une tour & une colonne il y a assez de ressemblance, pour que le nom de l'une ait pu être appliqué à l'autre. Ici donc, au lieu d'une tour, ce seroit peut être simplement une de ces anciennes colonnes milliaires, c'est-à-dire une de ces colonnes qui servoient à marquer les *milles*

(a) Voyez la note sur Abbon, I. 1.

(b) Voyez plus bas vers l'An 15.

(c) Du Breuil, Antiq. de Paris, pages 1. & suiv.

(d) Sauval, Antiq. de Paris, Tome III. page 229.

(e) Bolland. Jul. Tom. V. page 422. not. C & D.

(f) Cambden, Britannia, edit. fol. Lond. 1607. pag. 641.

(g) Le Beuf, Recueil de Pièces, Tome II. pag. 175.

LES GAULOIS.

3

dans l'Italie, & les *lieues* dans les Gaules, mot dérivé de *leg* ou *leug*, qui dans le propre signifie *Pierre*; car la colonne milliaire n'a été ainsi appelée en Celtique, ou *lapis* en latin, que parce qu'en effet c'étoit une véritable pierre: & il faut bien remarquer que si César dit en latin *Lutecia*, Ptolémée (a) dit en grec *Λυκοτεκία*, & Julien (b) l'Apostat *Λευκετία*. En ce sens *Lutecia* signifieroit donc *belle Colonne* plutôt que *belle Tour*.

Cependant pourquoi recourir aux colonnes milliaires? *Leg* ou *Leug* signifie *Pierre*. On peut s'en tenir là simplement, & se contenter de traduire le mot composé *Lutecia* par ces deux-ci, *belle Pierre*. Les carrières inépuisables tant de Montmartre pour le plâtre, que de la Montagne sainte Genevieve jusqu'à Arcueil & au-delà pour toute autre sorte de pierre à bâtir, ont assurément bien pu donner lieu à cette dénomination; & on verra (c) plus bas, que celle-ci en particulier étoit communément appelée dans les premiers temps *Mons* ou *Collis Locutivus*, expression qui lui convient tellement à cause de ses belles & abondantes carrières, qu'on ne croit point devoir chercher ailleurs la véritable étymologie du mot *Lutecia*.

VERS L'AN 650 DE ROME, 103 ANS AVANT J. C.

Une partie des Belges de la Gaule passe dans la Grande Bretagne, où ces Peuples s'établissent à main armée, & où ils donnent (d) à leurs nouvelles habitations les noms des lieux de leur origine. Dans le pays qu'ils occuperent, Cambden (e) renferme, outre l'isle de Wight, divers cantons connus depuis sous les noms de Somersset-shire, Wil-shire, & Hant-shire. Les Artésiens en particulier se fixerent suivant le même (f) Auteur dans le Canton de Bark-shire; & les (g) Parisiens, qui sans doute s'étoient joints aux autres, se mirent en possession du pays nommé aujourd'hui Holderness sur la riviere de Hull, & le long de l'embouchure de l'Humber. En effet le Géographe Ptolémée (h) met les Parisiens de la Grande Bretagne dans la partie orientale de l'York-shire; il donne même à leur Ville le nom de *Petuaria*; & selon le même (i) Cambden, cette Ville n'est autre que le bourg de Beverley. De

(a) Ptolem. Geogr. lib. 2. edit. Lugd. Batav. in-fol. 1618. pag. 51.

(b) Julian. Misopogon. * Tom. I. pag. 729.

(c) Voyez l'an 508.

(d) César. de Bello Gall. lib. 5. cap. 12. * Tom. I. pag. 242.

(e) Cambden. Britann. edit. Lond. fol. 1607. p. 160. & seqq.

(f) Ibid. pag. 201. & seqq.

(g) Ibid. pag. 576.

(h) Ptolem. Geogr. Sup. pag. 37.

(i) Cambden. Sup. ibid. pag. 577.

4 LES GAULOIS.

dire maintenant au juste quand tout ceci arriva , c'est ce qui n'est pas possible : peut-être même ces diverses expéditions ne se firent-elles pas en même-temps. On les met ici par estime cinquante ans ou environ avant le siège de Paris par les troupes Romaines. C'est à peu près le temps où il semble que vivoit Divitiac , Prince très-puissant , & Roi de Soissons , qui selon (a) Jules-César regnoit aussi sur une partie de la Grande Bretagne ; enforte qu'il pourroit bien avoir eu part à quelqu'une de ces conquêtes.

L'AN 700 DE ROME, 53 AVANT J. C.

Jules-César , qui avoit indiqué une Assemblée générale des Peuples de la Gaule , à laquelle tous s'étoient rendus , à l'exception de ceux de Sens , de Chartres , & de Trêves , transfere cette Assemblée à Paris. Les Parisiens , quoiqu'alliez des Sénonois , n'avoient point approuvé (b) le parti que ceux-ci avoient pris de manquer à l'Assemblée.

L'AN 701 DE ROME, 52 AVANT J. C.

Labiéus , Lieutenant de César , part de Sens avec quatre légions (c) pour venir attaquer Paris , qui par conséquent avoit secoué le joug des Romains , & qui s'efforçoit de maintenir sa liberté. Paris n'occupoit alors qu'une partie de ce qu'on appelle aujourd'hui la Cité , ou l'Ile du Palais ; car il y avoit là trois (d) îles ; une grande , une moyenne , & une petite : ces deux-ci à l'occident de la première , & la petite au nord de la moyenne , lesquelles n'ont été réunies que long-temps depuis (e) en une seule ; & la Ville proprement dite étoit uniquement renfermée dans la plus grande des trois. On dit la Ville proprement dite ; car il est bien à présumer (f) que les bords extérieurs de la rivière n'étoient pas dénués de toute habitation , ou que la Ville n'étoit pas sans faux-bourgs , sur-tout du côté de ses ponts.

Sur la nouvelle du dessein de Labiéus , les Gaulois pour secourir Paris assemblent un grand nombre de troupes des Citez voisines ; & l'on en donne le commandement à Camulogene , du pays des Aulerques , homme déjà fort avancé en âge , mais très-expérimenté dans la guerre. Il y avoit au-dessus de Paris un grand marais sur

(a) César de Bello Gall. lib. 2. cap. 4. * Tom. I. pag. 220.

(b) Ibid. lib. 6. cap. 3. * pag. 252.

(c) Ibid. lib. 7. cap. 57. * pag. 273.

(d) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscrip.

& Belles-Lettres, Tom. XV. pag. 675. Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. pag. 99.

(e) Voyez l'An 1578.

(f) Bonamy, Sup. ibid. pag. 673.

la rive gauche de la Seine, formé sans doute par l'épanchement des eaux de la rivière de Bièvre; & c'est par-là que Labiénus s'avançoit. Camulogène se posta en deçà de la Bièvre & du marais, pour lui empêcher le passage, & y (a) réussit. Labiénus pour se rendre maître de la Ville de l'autre côté de la Seine, remonte jusqu'à Melun, s'empare de cinquante grands bateaux qu'il y trouve, & revient camper devant Paris au nord avec toute son armée. A ses approches les Gaulois mettent le feu à la Ville, c'est-à-dire très-vraisemblablement (b) aux fauxbourgs de la Ville; & en ayant aussi rompu les ponts, qui sans doute n'étoient que (c) de bois, ils se postent sur l'autre rive de la Seine, à l'opposite (d) du camp des Romains, la rivière entre deux. Il n'est pas possible de fixer au juste l'ancienne position de ces ponts. Tous les Historiens s'accordent à croire qu'il ne faut point les distinguer de ceux qu'on appelle aujourd'hui *le petit Pont* & *le Pont au Change*: peut-être néanmoins étoient-ils ou un peu plus haut ou un peu plus bas, peut-être aussi étoient-ils posés sur une même ligne; mais comme on n'a rien de certain là-dessus, il n'y a nul inconvénient à supposer que du temps des Gaulois & des Romains ils étoient à la même place où ils sont encore à présent.

SIÈGE DE PARIS

Par LABIÉNU S.

Il faut le copier tel qu'il est dans Marcel, Tome I. page 135 ou 219. Mais il n'y faut point de latin; & il faut ôter le Pont que l'on y voit au-dessous. L'Ile de la Cité doit être partagée en trois Iles: les deux bras de la rivière presque égaux en largeur; celui du midi un peu plus étroit: & les deux Ponts placés au lieu où ils sont à présent. L'Ile Saint Louis doit être partagée en deux Iles. Enfin le cours de la rivière de Bièvre doit être le même que celui qu'elle a aujourd'hui.

Labiénus qui ne voulut point risquer un combat contre des ennemis dont les forces augmentoient de jour en jour, n'eut plus d'autre parti à prendre que de reconduire ses légions sans coup

(a) César, Sup. ibid. page 273.

(b) Bosamy, Sup. ibid.

(c) Voyez l'An 358.

(d) César Sup. ibid. cap. 58.

férir, s'il le pouvoit, jusques à Sens. La chose n'étoit pas aisée : mais il usa de (a) stratagème. Il distribua ses bateaux aux Chevaliers Romains, avec ordre de descendre la riviere pendant la nuit en silence, & d'aller l'attendre à quatre milles de-là vers le lieu où est aujourd'hui le Moulin de Javelle : c'étoit là qu'il projetoit de passer la Seine pour regagner plus facilement la ville de Sens. En même-temps il laissa à la garde du Camp cinq cohortes, c'est-à-dire la moitié d'une légion. L'autre moitié, il la fit partir avec quelques nacelles pour porter le bagage ; & ces nacelles, qui avoient ordre de remonter la riviere en tirant vers Corbeil ou vers Juvisy, (le latin porte (b) *Metiosedum*) devoient en même-temps faire grand bruit pour donner à entendre aux Gaulois que c'étoit le gros de l'armée Romaine qui reprenoit le chemin de Melun. Ensuite il se mit en marche lui-même avec les trois légions qui lui restoient, pour aller rejoindre les Chevaliers du côté (c) où il les avoit envoyez. Les Gaulois croyant que les Romains vouloient fuir par trois endroits différens, partagerent aussi leur armée en trois corps. Ils en laisserent un à la garde du Camp : ils en détacherent un autre à la suite des cinq cohortes & des nacelles qui remontoient la riviere : & ils s'avancerent avec le reste de leurs troupes pour s'opposer (d) au passage de Labiénus. Mais au point du jour Labiénus étoit déjà sur la rive gauche de la Seine, & les Gaulois se trouverent à sa rencontre. Il y eut là un grand combat. Les Gaulois, ceux-mêmes qui étoient demeurez à la garde du Camp, & qui vinrent au secours des autres, furent entierement (e) défaits ; & Camulogene y perdit la vie.

Dans ce récit, qui est tiré de César, je lis en un seul endroit *Metiosedum* avec M. l'Abbé (f) le Beuf ; & je crois avec ce savant Antiquaire, & avec Jacques (g) Strada, contre Adrien (h) de Valois & contre Nicolas (i) Sanfon, dont on a adopté l'erreur dans la belle édition des Commentaires de César faite à Londres en 1712, que ce mot signifie, sinon la ville de Melun, à quoi il n'y a pas d'apparence, du moins toute autre place située au-dessus de Paris. Si c'étoit quelque lieu au-dessous, les Gaulois qui feroient censez avoir poursuivi les Romains de ce côté-là, & ceux qui se mirent aussi à la poursuite de Labiénus, ne se feroient point trouvé

(a) Ibid. cap. 59.

(b) Voyez l'An 868.

(c) César de Bello Gall. lib. 7. cap. 60. *
Tom. I. pag. 273.

(d) Ibid. cap. 61.

(e) Ibid. cap. 62. * pag. 274.

(f) Le Beuf, Recueil de Pieces, Tome. II.

pag. 142. & suiv.

(g) Strada, Comment. César. edit. Francofurt. 1575. pag. 97.

(h) Valef. Notit. Gall. *Metiosedum*.

(i) Sanfon, Remarques sur la Carte de l'an-

LES GAULOIS.

7

partagez en deux corps différens , puisque Labiénus descendoit aussi la riviere : & cela posé , ils n'auroient fait que deux corps d'armée , celui là même , & celui qui étoit demeuré à la garde du Camp ; au lieu que selon César ils en firent trois.

César , dit l'Auteur (a) d'une savante Differtation , pour punir les Parisiens de la vigoureuse résistance qu'ils venoient de faire , & pour se conserver leur ville , la dépouilla de son ancienne liberté , & la rendit tributaire des Romains. En cet état , ajoute-t-il , Paris n'eut plus ni Corps & Conseil de Ville , ni Magistrats municipaux pour la gouverner , comme en eurent les villes qui se livrerent d'elles-mêmes , ou avec moins de résistance. Mais tout ceci suppose qu'aussi-tôt après la bataille dont on vient de parler , Paris tomba entre les mains du Vainqueur ; & c'est ce qui n'est rien moins que vrai. La défaite de Camulogene fut suivie cette même année du siège & de la prise d'Alife ; & les Parisiens envoyèrent 8000 hommes (b) au secours de cette place : ils n'étoient donc pas encore sous la puissance des Romains.

L'AN 702 DE ROME, 51 AVANT J. C.

Paris avec le reste des Gaules passe sous la domination des Romains.

Quelques écrivains modernes (c) ont prétendu que Jules-César ayant fait rebâtir la Ville à neuf , l'environna de murailles , la fit fortifier de tours d'espace en espace , & construisit aussi deux forteresses au bout des deux ponts de la Ville , à la place où sont aujourd'hui le grand Châtelet du côté du nord , & le petit Châtelet du côté du midi. Un autre Savant , dont on vient de citer la Differtation , a cru devoir remarquer (d) que du temps de Gilles Corrozet on voyoit encore sur une des portes du grand Châtelet , comme un vestige de l'assujétissement des Parisiens , l'ancienne inscription *Tributum Cæsaris* , que Corrozet (e) traduit en effet lui-même par ces mots , *Icy se payoit le tribut à César*. La Ville , ajoute l'Auteur de la Differtation , devenue ainsi tributaire des Romains , n'eut donc plus que de simples Officiers subalternes sous le titre de *Défenseurs de Cité* ; & ces Officiers , dont les fonctions étoient mixtes , lui tenoient lieu , dit-il , de Juges ordinaires , d'Officiers de finance , & de Magistrats municipaux , sous l'auto-

cienne Gaule , au mot *Metiosedum*.

(a) Le Roy dans Félib. Hist. de Paris, Tom. I. Differt. pag. 92.

(b) César Sup. ibid. cap. 75. * pag. 277.

(c) La Mare , Traité de la Police, Tome I.

pag. 71. Félib. Hist. de Paris, Tome I. pages 2, 13, &c.

(d) Le Roy , Sup. ibid. pag. 192.

(e) Corrozet , Antiq. de Paris, édit. in-8°. Paris 1550. fol. 12 verso.

rité de l'unique Magistrat de la Province, c'est-à-dire du Président ou du Proconsul Romain. Durant leur administration, dont le temps étoit limité, poursuit le même Auteur, ils rendoient la justice à leurs concitoyens, régloient les affaires du commerce, avoient l'inspection sur le recouvrement des deniers publics, géroient les fonctions municipales, & administroient ainsi la Ville. Ils étoient, dit-il encore, toujours pris dans le corps des habitans; & la loi qui l'ordonnoit ainsi, vouloit qu'ils fussent choisis parmi les plus notables & les plus accréditez d'entre les Citoyens, afin qu'ils pussent représenter avec plus de dignité le Président même de la Province, sous l'autorité duquel ils exerçoient leurs fonctions.

Au reste, dit l'Auteur (a) du Traité de la Police, le grand Châtelet fut la demeure du *Préfet* ou *Gouverneur* de Paris sous les Romains: il l'a été ensuite du Comte de Paris sous les François, puis du Vicomte, & enfin du Prevôt ou Garde de la Prevôté; & c'est toujours le Château ou principal manoir de la Ville, d'où relevent tous les fiefs du Comté de Paris.

Mais ce que l'on vient de lire au sujet des deux Châtelets construits par César, est bien hazardé; l'inscription *Tributum Caesaris*, si on la suppose du temps même des Romains, l'est encore davantage; & parmi les *Préfets* ou Gouverneurs de villes sous les Romains, la Notice des Dignitez de l'Empire (b) ne fait mention que de ceux de Rome & de Constantinople: celui de Paris est absolument inconnu. Pour ce qui est des *Défenseurs*, c'étoient à la vérité des Bourgeois d'une probité reconnue, choisis par tous les autres, & confirmés par le Préfet du Prétoire, pour défendre les plus foibles du peuple contre l'oppression des plus forts, & juger même les petits différens que les Bourgeois auroient entre eux; à quoi on a ajouté par succession de temps plusieurs autres fonctions: mais suivant la remarque de (c) Tillemont, il n'est fait mention pour la première fois de ces Officiers que dans deux loix de l'Empereur Valentinien I, l'une & l'autre de l'an 365. Enfin il n'y a aucune preuve solide que César ait rebâti la ville de Paris; & s'il n'y eut que les fauxbourgs de brûlez, comme on l'a conjecturé sous l'année précédente, la Ville proprement dite n'eut pas besoin d'être réédifiée.

Cependant qu'elle ait continué de subsister dans l'état où elle étoit pour lors, ou qu'il ait fallu la rebâtir ou y ajouter de nou-

(a) La Mare, Traité de la Police, Tom. I. pag. 100. Antiq. Rom. Tom. VII. pag. 1401 & seqq. & 1795 & seqq.

(b) Notit. Dignit. Imper. apud Grævium, (c) Tillem. Hist. des Emper. Tom. V. p. 29. veaux

LES ROMAINS.

9

veaux travaux, il est sûr que dès le temps de l'Empereur (a) Tibere elle étoit déjà devenue très-considérable par son commerce; il n'est pas moins sûr qu'au IV^e siècle (b) elle avoit des fauxbourgs assez grands tant du côté du midi que du côté du nord: il est encore certain que sous la première Race de nos Rois une partie de ces fauxbourgs étoit déjà ajoutée à l'ancienne Ville, au moyen d'une enceinte de chaque côté: celle du (c) midi peu étendue à la vérité, mais celle du (d) nord beaucoup plus spatieuse; d'où il faut conclurre que l'ancienne Ville avoit aussi son enceinte. On en a même des preuves non-seulement du temps des Rois (e) Childébert I & (f) Childéric I, mais encore du temps de (g) Julien l'Apostat; & on voit de plus (h) que pendant les guerres des Normans elle étoit environnée d'un mur, le long duquel on pouvoit faire le tour de la Ville tant en dedans qu'au dehors. Sont-ce les Romains ou les François qui ont fait ces derniers travaux, c'est-à-dire ceux des fauxbourgs? C'est ce qu'on ignore: on fait seulement que l'enceinte du fauxbourg septentrional n'étoit pas encore formée vers l'an 360; & que les deux enceintes du nord & du midi étoient sur pied dès avant la fin du VI^e siècle sous les fils de Clotaire I.

Pour achever de décrire les dehors de Paris, tels qu'ils étoient sous les Gaulois, & lorsque les Romains s'en rendirent les maîtres, on ne fait d'abord s'il faut s'arrêter à ce qu'Ammien Marcellin (i) semble dire, que de son temps, c'est-à-dire avant la fin du IV^e siècle, la Marne ne se joignoit à la Seine qu'au-dessous de cette Ville. S'il a pensé le contraire, il s'est bien mal exprimé. Mais pourquoi ne se seroit-il pas trompé sur la jonction de ces deux rivières? il a bien cru que celle de la Seine se jetoit dans la mer auprès de Coutances.

L'auteur (k) du Traité de la Police a avancé que les deux rives de la Seine en descendant jusqu'à la Ville étoient anciennement bordées de marais: que le marais continuoit sur la rive droite, c'est-à-dire du côté du nord, jusques fort loin hors de la Ville; mais que sur la rive gauche il ne s'étendoit que jusqu'à la petite rivière de Bièvre, à laquelle on donne aussi depuis quelque temps le nom de rivière des Gobelins: que cette petite rivière se jetoit alors dans la

(a) Voyez vers l'An 25.

(b) Voyez les Années 358 & 366.

(c) Voyez l'An 585 ou 586.

(d) Voyez l'An 581.

(e) Voyez l'An 585 ou 586.

(f) Voyez vers l'An 475.

(g) Voyez l'An 358.

(h) Voyez l'An 886. *Septieme Assaut.*

(i) Amm. Marcell. lib. 15. cap. 11. Tom.

I. pag. 545 & 546.

(k) La Mare, Traité de la Police, Tom. I. pag. 267 & suiv.

B

Seine vers la pointe la plus orientale de l'île où la Ville étoit renfermée : que depuis l'embouchure de la Bièvre jusques fort loin au-dessous de Paris, la rive gauche de la Seine étoit bordée d'une grande prairie : qu'au delà des marais & des prez ce n'étoit plus que bois & collines : qu'enfin sur une de ces collines, qui porte depuis plusieurs siècles le nom de (a) *Montmartre*, au milieu des bois, à 4000 pas ou environ au nord de la Ville, étoit un Temple consacré à Teutatès, ou au Dieu Mars : que du côté du midi, où est aujourd'hui le monastere des Carmélites du fauxbourg S. Jacques, dit anciennement N. D. des champs, à 2000 pas de la Ville, étoit un autre Temple consacré à Esus, ou au Dieu Mercure : & que plus près de la Ville, à 800 pas ou environ de la pointe occidentale de l'île, au milieu des prez, où est aujourd'hui l'abbaye de S. Germain, étoit un troisième Temple consacré à Isis, ou à la Déesse Cérés.

Mais d'abord les marais du nord ne paroissent point prouvez, quoiqu'on ne veuille pas nier qu'il ne pût bien y en avoir un ou deux, formez par les eaux de la fontaine de Belleville, & par quelque source de Montmartre ; & le Quartier de la Ville qui porte aujourd'hui le nom *du Marais*, n'a peut-être été ainsi appelé, suivant le langage des Parisiens, que parcequ'avant qu'il fût couvert de maisons, c'étoit un terroir où l'on faisoit venir des herbages & des légumes : il y avoit là un très-grand nombre de *Coutures*, c'est à dire de cultures, ou de terres mises à profit, dont il fera parlé dans (b) la suite. On ne nie pas qu'il n'y eût quelques bois aux environs de Paris : mais ils devoient être assez éloignés ; & il est beaucoup plus naturel de supposer dans le voisinage de la Ville des jardins & des terres labourées.

A l'égard de l'embouchure de la riviere de Bièvre, un savant (c) Académicien a prouvé que la Mare s'est trompé, & qu'originellement le cours de cette riviere n'étoit point différent de celui qu'elle a aujourd'hui, quoiqu'avant le siècle où nous vivons il ait été détourné à diverses (d) reprises.

Et pour ce qui est des trois Temples, s'il y en a eu quelques-uns, comme la chose est possible, & même croyable, ils n'ont sans doute été bâtis que depuis la conquête des Gaules par Jules-César, soit par les Romains mêmes, soit par les Gaulois, qui se conformerent alors à leurs mœurs & à leurs usages, & qui ne firent plus qu'un

(a) Voyez vers l'An 273 ou 287.

(b) Voyez les Années 581, & 877 ou 878.

(c) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript.

& Belles-Lettres, Tom. XIV. pag. 267 & suiv.

(d) Voyez vers l'An 1148, l'An 1368, &c.

peuple avec eux. Les Gaulois n'avoient point de Temples dans le sens où nous prenons ce mot : il est prouvé par les Commentaires (a) de César même , que ces peuples avoient à la vérité en pleine campagne des lieux consacrez à leurs Divinitez ; mais qu'il n'y avoit là que des monceaux de pierres ou de butin , sans aucun édifice. Il est vrai que suivant (b) Suétone , Jules César pilla les Temples des Dieux dans la Gaule : *in Gallia fana templaque Deum donis referta expilavit* ; mais il ne faut pas conclurre de là avec quelques (c) savans , que les Temples des anciens Gaulois fussent des édifices tels que ceux des Romains & des Grecs , à moins qu'on n'ait prouvé auparavant que ceux dont parle Suétone étoient dans la Gaule transalpine par rapport aux Romains.

PREMIER PLAN

DE PARIS.

Il faut mettre ici le premier Plan de Paris dans toute son étendue : les suivans ne représenteront pour la plus part que tels ou tels quartiers suivant qu'il en sera parlé. Celui-ci doit être copié ou réformé sur celui de la Mare , en observant ce qui suit : 1°. trois îles pour la Cité , & deux pour l'île S. Louis : 2°. des maisons dans la plus grande des trois de la Cité seulement : 3°. quelques autres habitations éparfes au-delà des deux ponts : 4°. les deux bras de la riviere presque égaux en largeur & les deux ponts situez comme dans le Plan du siège par Labiénus : 5°. observer que le Terrain derriere la Cathédrale n'existoit pas alors : 6°. point de Temples dans les dehors : 7°. le cours de la Bièvre tel qu'il est aujourd'hui : 8°. point de Châtelets au bout des deux ponts : 9°. un marais des deux côtez de la Bièvre jusqu'à la Seine : 10°. ensuite une prairie jusques bien au-dessous de Paris : 11°. du côté du nord des campagnes labourées : 12°. plus loin , tant au nord qu'au midi , quelques bois : 13°. Rien n'empêche de tracer un mur d'enceinte tout autour de la Cité.

Au surplus la colline de Montmartre est appelée en effet *Mons*

(a) César de Bello Gall. lib. 6. cap. 17. * jeft. 1708 in-4°. pag. 71.
Tom. I. pag. 255. (c) Plancher, Hist. de Bourg. Tom. I. pag.
(b) Sueton. in Cæsare , cap. 54. edit. Tra- 495.

Martis & cacumina Martis dans le poëme (a) d'Abbon; mais (b) Frédégaire, beaucoup plus ancien, lui donne le nom de *Mons Mercori*, à moins qu'on ne veuille lire après quelques manuscrits *Mons Mercoris*, ou *Mons Cori*, ou *Mons Mercomire*, ou enfin *Mons Mercurii*. Aussi Sauval (c) a-t-il débité, sans néanmoins produire ses garants, qu'il y avoit là anciennement deux Temples, l'un de Mars, l'autre de Mercure. Adrien (d) de Valois suppose aussi que du temps de S. Denys, apôtre des Parisiens, on y voyoit des statues de l'un & de l'autre: mais c'est qu'il suppose en même temps que ce saint évêque y fut martyrisé; & on verra (e) plus bas qu'il n'est pas possible d'admettre cette supposition. A dire le vrai, je serois fort tenté de croire que le vrai nom de cette montagne étoit *Mons Martis*; que le Dieu Mercure n'est là pour rien; & qu'il faut conserver dans le texte de Frédégaire la leçon *Mons Cori*, expression populaire qui signifieroit simplement que c'est de ce côté-là que souffloit le vent de Nord-ouest. Abbon (f) lui-même a employé le mot *Corus* pour signifier ou ce vent-là même, ou les vents en général.

Enfin pour ce qui est de la Déesse Isis, Henri Sauval que l'on vient de nommer, ou les éditeurs très-peu judicieux de ses Antiquitez de Paris, quoiqu'ils vécutent dans un temps où ils avoient bien d'autres secours pour réussir dans leur entreprise que Jacques du Breuil, qu'il leur plaît cependant d'appeller (g) *bon homme*, Sauval, dis-je, ou ses éditeurs reconnoissent tantôt (h) qu'Isis étoit adorée à Paris, ayant son Temple à S. Germain des Prez, ou assez près delà; & tantôt ils soutiennent (i) qu'il n'y a pas de raison pour croire que le monastere de S. Germain des Prez fût jadis un Temple d'Isis, ni qu'il ait été bâti sur les ruines de son Temple. Ceci est juste: il est visible qu'on n'a imaginé un Temple sous le nom de cette Déesse à Paris, que pour fonder sur ce même nom l'étymologie prétendue de celui des Parisiens, en dérivant ce dernier des deux mots *παρα & lois*. Cependant Isis n'étoit point connue dans les Gaules; & ceux qui ont débité que dans l'abbaye de S. Germain des prez (k) il y en avoit une idole qui fut abattue en 1514 par ordre du Cardinal Briçonnet, abbé de ce monastere, parce qu'elle donnoit lieu

(a) Abbo II. 196. 326 & 334.
 (b) Fredeg. Chronic. cap. 55. * Tom. II. pag. 435.
 (c) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. pag. 349 & 350.
 (d) Valef. de Basil. reg. cap. 8. pag. 105. & Défens. de Basil. part. 2. cap. 2. p. 167 & 169.
 (e) Voyez vers l'An 273 ou 287.
 (f) Abbo II. 315.
 (g) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. p. 222.
 (h) Ibid. pag. 56 & 57.
 (i) Ibid. pag. 341.
 (k) Voyez du Breuil, Antiq. de Paris, édité Paris 1612, pag. 339.

à des superstitions, ont assurément confondu (a) Isis avec quelque autre Divinité du Paganisme. Que Claude (b) Malingre, que Gilles (c) Corrozet, que Guillaume (d) Marcel même, & tant d'autres, aient donné dans cette fiction, on n'en est pas surpris : mais que le sçavant Dom Thierry Ruinart l'ait en quelque maniere accréditée en la rapportant (e) sans la réfuter, on a de la peine à le lui pardonner.

VERS L'AN 20 DE J. C.

Les Romains, dit avec beaucoup de vraisemblance l'Auteur (f) d'une savante Differtation que l'on a déjà citée, trouvant la ville de Paris propre à la navigation par la jonction des rivières de Marne, d'Yonne, & d'Oise, qui se jettent dans la Seine tant au-dessus qu'au-dessous, croient devoir faire de cette petite Ville, qui étoit déjà adonnée à cette profession, l'entrepôt des voitures par eau, pour transporter les provisions & les munitions nécessaires à la subsistance des garnisons Romaines établies aux environs, & pour ouvrir en même temps un commerce utile entre les Provinces qui sont traversées par ces rivières. Ils établissent donc une Compagnie de Négocians par eau sous le nom de (g) *Nautes*, c'est-à-dire une de ces Compagnies célèbres par les grands privilèges qu'ils leur accordoient, & par l'utilité publique qui en résultoit. Bientôt, ajoute le même écrivain, ces *Nautes* composèrent ce qu'il y avoit de plus distingué dans la Ville ; & on ne choisit plus que parmi eux ces Officiers ou Magistrats, appelez *Défenseurs de Cité*, dont on vient de parler sous l'an 51 avant J. C. Mais si les *Défenseurs* sont postérieurs aux *Nautes*, comme on l'a observé au même endroit, il falloit dire au contraire que lorsque les *Défenseurs* furent établis, ce fut très-vraisemblablement parmi les *Nautes* qu'on commença à les choisir.

Vers le même temps paroît avoir été construit l'Aqueduc d'Arcueil pour conduire à Paris les eaux de Rongis, de Cachant, & d'autres eaux voisines, lesquelles, parce que cet Aqueduc a été négligé dans la suite, ont coulé dans la rivière de Bièvre. Un sçavant (h) Académicien le croit du moins plus ancien que l'arrivée

(a) Moreau de Mautour, Differt. dans Félib. Hist. de Paris, Tom. III. pag. 1 & suiv.

(b) Malingre, Antiq. de Paris, pag. 2.

(c) Corrozet, Antiq. de Paris, édit. in-8°. Paris 1550. fol. 4.

(d) Marcel Hist. de France, Tom. I. p. 40.

(e) Ruinart, Differt. * Tom. II. pag. 723.

(f) Le Roy dans Félib. Hist. de Paris, Tom. I. Differt. pag. 92 & 93.

(g) Voyez vers l'An 25.

(h) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tom. XIV. pag. 268.

de Julien l'Apostat à Paris. On découvrit en (a) 1544 du côté de la Porte S. Jacques les restes de cet Aquéduc ; & ses eaux devoient être amenées ou à quelque Palais , ou à quelque édifice public , situé hors de la Ville du côté du midi. Il sera parlé (b) plus bas d'un Palais , d'un (c) Cirque , & d'un (d) Amphithéâtre , qui étoient de ce côté-là , du moins le premier , du temps des Romains.

VERS L'AN 25.

La Communauté des Nautes, *Nautæ Parisiaci*, c'est-à-dire ceux qui présidoient au commerce de la riviere de Seine dans l'étendue du territoire de Paris, érigent vers l'extrémité orientale de l'île un monument public, soit Temple, soit Pyramide, soit Autel, en l'honneur de Jupiter. On en trouva des restes en 1710, suivant les Mémoires (e) de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, ou plutôt le 16 Mars 1711, suivant Dom (f) Félibien & (g) Piganiol, en fouillant dans le chœur de la Cathédrale, pour jeter les fondemens d'un nouvel Autel. On parlera (h) plus bas de la conjecture d'un savant Académicien, qui croit que ces Nautes étoient de véritables matelots. Et à l'égard de ces pierres antiques, peut-être ne faisoient-elles pas partie d'un seul & même monument : ce pouvoit bien être les débris de plusieurs, qui furent jetez là pêle-mêle, lorsqu'après la destruction des restes de l'idolâtrie dont il sera aussi parlé (i) en son lieu, l'église Cathédrale fut réparée ou rebâtie à neuf.

VERS L'AN 180.

On conjecture que près de Paris, dans le Bois qui porte aujourd'hui le nom de Vincennes, il y avoit un Collège (k) du Dieu Silvain, c'est-à-dire une espece de Communauté consacrée à ce faux Dieu, laquelle fut rétablie ou remise sur pied par un nommé Hilarus affranchi de l'Empereur Marc-Aurele.

AVANT L'AN 250.

S. Denys, envoyé par le Pape, vient prêcher l'Évangile dans les Gaules : il fixe son siège à Paris, & en est le premier évêque. Les

(a) Corrozet, *Antiq. de Paris*, édit. in-8°. Paris 1550. fol. 10. verso.

(b) Voyez l'An 358.

(c) (d) Voyez l'An 577.

(e) *Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres*, Tom. III. pag. 243 & 296.

(f) *Félib. Hist. de Paris*, Tom. I. pag. 14.

(g) Piganiol, *Descript. de Paris*, édit. Paris 1742, Tom. I. pag. 360.

(h) Voyez l'An 508.

(i) Voyez l'An 558.

(k) Montfaucon, *Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres*, Tom. XIII. pag. 429 & suiv.

Savans du siècle passé ont beaucoup disputé sur le temps où la Religion Chrétienne fut établie dans cette partie de l'Empire Romain, & sur l'origine de nos plus anciennes Eglises. Les premiers ont soutenu que les Gaulois avoient reçu l'Evangile immédiatement des Apôtres & de leurs premiers Disciples; enforte que dès le II^e siècle il y avoit dans nos contrées plusieurs Eglises considérables: ce qui est déjà peut-être un peu trop outré. Du moins est-il arrivé de là que quelques-uns d'entr'eux, qui ont voulu entrer dans le détail, s'y sont manifestement abusés: ceux par exemple qui se sont obstinez à croire (a) que S. Denys de Paris est le même que S. Denys l'Aréopagite; chimere inventée au IX^e siècle par (b) Hilduin, abbé de S. Denys en France, mais qui selon toutes les apparences n'a plus de partisans. D'autres, à la tête desquels on voyoit le fameux Docteur Jean (c) de Launoy, appuyez sur le témoignage de Grégoire (d) de Tours, ont prétendu qu'à l'exception de l'Eglise de Lyon, qui étoit déjà en grande réputation au II^e siècle, il n'y en a point eu d'autres dans les Gaules jusques à l'an 250; & que c'est à cette année-là singulièrement qu'il faut rapporter la mission de S. Gatien de Tours, de S. Trophime d'Arles, de S. Paul de Narbonne, de S. Saturnin de Toulouse, de S. Denys de Paris, de S. Austremonne d'Auvergne ou de Clermont, & de S. Martial de Limoges. On a avancé bien à tort dans la nouvelle Gaule (e) Chrétienne, que suivant Grégoire de Tours cette grande mission est postérieure à l'an 250: Grégoire de Tours est ici fautif; mais il ne falloit pas aggraver sa faute. Les derniers enfin, pour lesquels Tillemont (f) a montré beaucoup de penchant, ont pris un parti mitoyen. L'Evangile, disent-ils, a été annoncé dans les Gaules par les Apôtres & par leurs Disciples immédiats; mais il y fit si peu de progrès, que la Religion se trouvant presque éteinte au commencement du III^e siècle sous la persécution de Sévère, il fallut la ranimer quarante ou cinquante ans après, par la mission des sept évêques dont parle Grégoire de Tours.

Dom Jean-Baptiste Liron a discuté cette matière dans une longue (g) Differtation, où il fait tous ses efforts pour battre en ruine les

(a) Doublet, Hist. Chronol. pour la vérité de S. Denys l'Aréopag. Hugues Menard; Germain Millet, &c. dans le nouveau *Gallia Christiana*, Tom. VII. pag. 6 & 7.

(b) Hilduin, *de rebus gestis ac scriptis S. Dionysii*. in-8°. Coloniae 1567.

(c) Launoy, *de duobus Dionysii*, Tom. II. Part. I. pag. 374 & seqq.

(d) Greg. Tur. Hist. Franc. lib. 1. cap. 28 * Tom. II. pag. 147.

(e) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 10.

(f) Tillem. Hist. Eccles. Tom. IV. pag. 439 & suiv.

(g) Liron, *Singular. Histor.* Tom. IV. p. 48 & suiv.

deux dernières opinions ; mais où en louant sa bonne volonté, & si l'on veut encore, son érudition, on ne peut néanmoins s'empêcher de remarquer bien des écarts. Il y soutient (a) que les Eglises des Gaules ont été fondées par des hommes Apostoliques dès le I^{er} siècle : que dès le II^e elles étoient en grand nombre & florissantes : qu'au commencement du III^e la foi étoit répandue dans toutes les Provinces Gauloises ou Celtiques : qu'enfin au commencement du IV^e les Chrétiens y étoient très puissans. Et pour ce qui est de l'Eglise de Paris en particulier, il prétend (b) que S. Denys, son premier évêque avoit reçu sa mission immédiatement du Pape S. Clément : c'est, ajoute-t-il (c), ce que portent les anciens monumens. Il seroit à souhaiter qu'il les eût indiqués : mais puisqu'il ne l'a pas fait, voyons ceux qui sont venus à notre connoissance.

Les Auteurs de la nouvelle Gaule Chrétienne, qui analysent ici le pour & le contre sans paroître vouloir prendre aucun parti, & qui malgré cela penchent beaucoup pour celui que Dom Liron a embrassé, en citent plusieurs. Les trois plus anciens suffisoient ; car tout le reste paroît assez inutile. Ils emploient donc (d) 1^o. un Diplôme (e) du Roi Thierrî IV de l'an 723 : 2^o. un des Auteurs (f) de la vie de sainte Gènevieve, qui écrivoit, dit-il (g) lui-même, dix-huit ans après la mort de la Sainte, c'est-à-dire au commencement du VI^e siècle : 3^o un fragment d'Hymne, que Jacques (h) Doublet leur a indiqué, & qu'ils attribuent comme lui à Fortunat évêque de Poitiers, qui vivoit en 550. Or ce qui surprend ici, c'est que quoique ces témoignages soient précis en faveur de ceux qui croient S. Denys envoyé dans les Gaules par le Pape S. Clément, & que les Auteurs de la Gaule Chrétienne les admettent, ils n'osent cependant condamner nettement l'opinion de ceux qui rejettent sa mission au III^e siècle.

Mais est-il donc de la saine critique d'admettre de pareilles autoritez ? un Titre de l'an 723, fût-il irréprochable en tout, ce qu'on n'oseroit (i) assurer de celui-ci, peut-il être un garant assez sûr de ce qui s'est passé à la fin du I^{er} siècle ? On y a suivi, dira-t-on, le langage de la tradition. Le Pere Du Bois répondra, & il aura raison de répondre, qu'on s'y est livré (k) au langage de l'imagi-

(a) Liron, Singul. Hist. Tom. IV. pag. 126. seqq.

(b) Ibid. pag. 124.

(c) Ibid. pag. 316.

(d) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 8 & 9.

(e) Mabill. Diplom. lib. 6. N^o. 36. pag.

488.

(f) Bolland. Januar. Tom. I. pag. 138 & pag. 372.

(g) Ibid. pag. 143.

(h) Doublet, Hist. Chronol. pour la vérité de S. Denys l'Aréopag. pag. 246 & 247.

(i) Le Beuf, Dissert. Tom. I. pag. 52 & 53.

(k) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I.

nation ; qu'il n'y a aucune preuve de ce que l'on y avance ; & qu'on n'a inventé des faits de cette nature, que pour s'élever au-dessus des autres Eglises par le vain honneur d'une fausse antiquité.

Peut-être la preuve tirée de l'Histoire de sainte Gènevieve sera-t-elle plus forte ? Point du tout. S'il est vrai que nous ayons deux vies de cette Sainte de deux mains différentes, telles que Bollandus les a publiées dans son ample Recueil que l'on vient de citer, il est également vrai que toutes les deux sont manifestement interpolées : c'est un fait qui avant même que le premier Tome de la nouvelle Gaule Chrétienne parût dans le public, passoit pour constant parmi les Savans. Aussi Adrien de Valois, qui sans doute n'en connoissoit point d'autre, & qui par cette raison en faisoit (a) très-peu de cas, croyoit-il qu'excepté ce qu'on lit de la Sainte dans la vie de S. Germain d'Auxerre par le prêtre Constance, nous n'en avions aucune de la main de quelque historien grave, & même ancien. Mais les Auteurs de la Gaule Chrétienne en avoient une, telle ou à fort peu de chose près, qu'elle est sortie des mains de son Auteur : elle fut imprimée in-8° à Paris en 1697 ; & c'est celle-là qu'ils devoient consulter. Or on y voit bien (b) qu'elle fut écrite dix-huit ans après la mort de la Sainte ; ce qui du premier coup d'œil doit en effet (c) la rendre très-précieuse aux yeux des Critiques, si rien ne s'y oppose d'ailleurs : mais aussi n'y lit-on nulle part que ce fut S. Clément qui envoya S. Denys dans les Gaules.

Enfin pour ce qui est de l'Hymne prétendue de Fortunat, dont le témoignage suffiroit assurément pour contrebalancer celui de Grégoire de Tours, il est très-permis de croire qu'elle n'est point de ce saint évêque. Ce qui est certain, c'est qu'elle ne se trouve point parmi ses poésies, soit dans l'édition de Brower, soit dans celle du X^e Tome de la Bibliothèque des Peres. N'importe, disent les Auteurs de la Gaule Chrétienne, qu'elle soit de Fortunat ou non, elle est toujours plus ancienne qu'Hilduin Abbé de S. Denys qui l'a citée ; & cela suffit. Oui sans doute pour prouver qu'Hilduin n'est pas le premier qui ait renvoyé au temps du Pape S. Clément la mission de S. Denys : mais pour prouver qu'il a eu raison de le faire, cela ne se comprend pas, à moins que l'on ne montre en même temps que l'Hymne est plus ancienne non-seulement qu'Hilduin qui vi-

(a) Valef. Défens. de Dagob. cap. 9. pag. 107.

(b) Vita S. Genov. edit. in-8°. Paris 1697. pag. xxxiiij.

(c) Tillem. Hist. Eccles. Tom. IV. pag. 713 & 714. Bouquet * Tom. III. pag. 169. Le Beuf, Differt. Tom. I. pag. 42. Rivet, Hist. lit. de la France, Tome III. pag. 151 & 152.

voit dans le IX^e siècle, mais que Grégoire de Tours même, qui vivoit dans le VI^e.

Et à quel temps donc faudroit-il fixer la mort de S. Denys, s'il étoit vrai qu'il eût reçu sa mission du Pape S. Clément? Il a péri par le glaive des persécuteurs; & avant l'an 177 il n'y avoit point eu de martyrs dans les Gaules; Sulpice Sévere y est formel: (a) *Tum primum*, dit-il, *intra Gallias martyria visa*; & ce ne sont point là de ces autoritez qui puissent s'éluder par des subtilitez. S. Denys auroit donc souffert le martyre en 177 au plus tôt, c'est-à-dire après quatre-vingts ans & plus d'épiscopat: supposition outrée, & à laquelle il est impossible de souscrire. S. Denys, dit Dom (b) Liron a pu être martyrisé avant la persécution de Marc-Aurele; & ce ne seroit là qu'une très-petite exception, qui n'empêcheroit pas de dire en général que les premiers martyrs des Gaules sont de l'an 177. Cette réponse est ingénieuse: on pourra l'admettre quand il sera préalablement bien prouvé que la mission de S. Denys est du temps de S. Clément; car jusques là il est tout simple de ne pas interpréter un texte que l'on ne sent pas avoir besoin d'interprétation.

Tout ceci doit naturellement nous conduire au seul parti raisonnable qu'il y ait à prendre dans cette question, que l'on n'a que trop embrouillée par des difficultez, la plupart inutiles à la recherche du vrai. Quel est ce parti? Celui de l'autorité légitime, qui seule a droit de se faire écouter en matière d'Histoire. Que l'on nous cite un seul écrivain digne de foi, qui atteste que la mission de S. Denys est du I^{er} ou du II^e siècle, nous acquiescerons sur le champ sans chicaner. Mais il ne s'en trouve point. Grégoire de Tours est le premier Auteur un peu ancien qui en ait marqué le temps; & il le fixe au III^e siècle. Aucun autre écrivain, ni plus ancien que lui, ni même contemporain, ou presque contemporain, ne le contredit: tenons-nous en donc à son témoignage; & ne cherchons point par des raisons vagues & trop générales à affaiblir son autorité.

Mais, dit Dom (c) Liron, Grégoire de Tours s'est lourdement trompé en plusieurs points: il a été mal instruit de ce qui regarde les commencemens des Eglises d'Arles, & d'Auvergne ou de Clermont: il n'a pas même connu ceux de la sienne propre, ni ses premiers prédécesseurs dans le siège de Tours; d'où il faut conclurre que son autorité n'est ici d'aucun poids. C'est aux Eglises d'Arles, de Clermont, & de Tours, munies de bonnes preuves, à faire à

(a) Sulp. Sever. Sacr. Histor. lib. 2. edit. 224 & suiv.
in-8°. Lugd. Batav. 1654. pag. 403.

(c) Ibid. pages 81 & suiv. pages 269 &

(b) Liron, Singul. Hist. Tome IV. pages suiv. pages 275 & suiv.

cet Historien le même reproche, ou à passer condamnation. S'il est vrai que Grégoire de Tours se soit mépris sur ces trois points, & sur plusieurs autres, il est hors de doute qu'il aura bien pu aussi se méprendre sur S. Denys de Paris. Mais il ne s'agit pas ici de possibilité. Qu'un Historien ait pu se tromper sur quelques faits, il a pu aussi ne se tromper pas; & avec de tels raisonnemens on n'avance ni ne recule. Que l'on montre que Grégoire de Tours est réellement dans l'erreur, non pas au sujet des Eglises de Tours, de Clermont, & d'Arles, ce qui est étranger ici; mais nommément au sujet de l'Eglise de Paris; & nous ne balancerons pas à l'abandonner.

C'est, dira-t-on, ce qu'il est fort aisé de faire. Grégoire de Tours en citant les Actes de S. Saturnin de Toulouse, veut que S. Denys ait été envoyé dans les Gaules en 250 avec six autres évêques du nombre desquels étoit le même S. Saturnin. Or par les Actes de celui-ci il est prouvé que sa mission est antérieure à l'an 250. Voici ce qu'on y lit: (a) *Sub Decio & Grato Consulibus.... primum & summum Tolosana Civitas S. Saturninum habere cœperat sacerdotem*; remarquez *cœperat*, & non *cœpit*. Donc la mission de S. Denys a dû aussi précéder l'an 250; & Grégoire de Tours, en fixant à cette année-là son arrivée dans les Gaules sur l'autorité des Actes de S. Saturnin, a réellement pris le change dans le point même dont il est question.

Que Grégoire de Tours se soit abusé ici, on l'avoue de bonne foi; mais aussi ne faut-il pas exagérer une faute, qui à en juger faiblement, n'est pas de si grande conséquence dans la contestation présente. Car il y a ici deux choses qu'il ne faut pas confondre: S. Denys est-il venu dans les Gaules en 250? S. Denys est-il venu dans les Gaules avec S. Saturnin? On reproche à Grégoire de Tours d'affirmer l'un & l'autre sur l'autorité des Actes de S. Saturnin; & en vérité il n'y a pas là de bonne foi. Il faut aider à la lettre, & user de condescendance pour le style d'un homme qui n'est ni assez exact dans ses expressions, ni assez juste dans ses idées. Avec cet esprit d'équité on trouvera que le sens de Grégoire de Tours se réduit à ceci: *S. Denys fut envoyé dans les Gaules avec S. Saturnin; & les Actes de ce dernier portent que sa mission est de l'an 250*. Or comment inférer delà que Grégoire de Tours ait fondé le temps de la mission de S. Denys sur les Actes de S. Saturnin? Ces Actes ne sont assurément là pour rien; d'où il s'ensuit que Grégoire de Tours favoit d'ailleurs que S. Saturnin & S. Denys étoient contemporains.

(a) Ruinar; Acta Mart. in-4°. Paris. 1689. pag. 110.

Et comme c'est là précisément l'essentiel de la question, voici, à ce qu'il semble, le raisonnement qu'il falloit faire: S. Denys de Paris fut envoyé dans les Gaules avec S. Saturnin de Toulouse; Grégoire de Tours l'assure positivement: or, suivant les Actes de S. Saturnin la mission de celui-ci est, non de l'an 250 précisément, comme l'a cru le même Grégoire de Tours, qui s'est trompé en cela, mais antérieure de quelques années à l'an 250: Donc S. Denys fut envoyé dans les Gaules quelques années seulement avant l'an 250. En raisonnant ainsi, comme il est juste de le faire, la faute de Grégoire de Tours ne consiste plus qu'en un seul point, qui est d'avoir assigné trop tard, peut-être de cinq ou six ans, la mission de S. Denys. A notre tour nous en reprochons une autre à ceux qui la font remonter contre toute raison jusqu'au temps du Pape S. Clément, c'est-à-dire cent cinquante ans trop tôt: laquelle des deux est la plus grieve?

Mais, dit encore Dom Liron, quand le texte de Grégoire de Tours n'exprimerait autre chose, sinon que la mission de S. Denys & celle de S. Saturnin sont du même temps, cet écrivain est (a) trop nouveau pour pouvoir servir ici de témoin. Cela n'est-il pas admirable! Que Dom Liron produise donc quelque Auteur plus ancien qui dise le contraire, lui qui n'en cite, qui n'en peut même citer aucun, & qui en soutenant que ce fut S. Clément qui envoya S. Denys dans nos Gaules, se contente de dire d'une manière vague, que c'est ce que portent les anciens monumens, tandis que ces mêmes monumens se trouvent presque tous postérieurs à Grégoire de Tours de plusieurs centaines d'années, & que celui qui approche le plus près de son temps, ne se présente encore que plus d'un grand siècle après lui.

Laissons-là le zèle outré & les faillies de l'imagination. On ne sauroit prouver que S. Denys de Paris soit du temps du Pape S. Clément; on n'est pas même en droit de le supposer, parce qu'il n'est pas naturel de prolonger sa vie jusqu'à l'an 177, comme on l'a observé plus haut. Après l'année 177, qui fut celle des premiers Martyrs des Gaules sous la persécution de Marc-Aurèle, vient le temps de S. Irénée, qui souffrit le martyre vers l'an (b) 203 sous celle de Septime Sévère; & ce temps-là seroit encore très-mal choisi pour y attacher l'épiscopat de S. Denys, puisque S. Irénée s'est trouvé le seul évêque qu'il y eût de son temps dans les Gaules. Cette proposition a extrêmement effarouché Dom Liron; aussi met-il tout en

(a) Liron, Singul. Hist. Tome IV. pag. 263.

(b) Ruinart, Acta Mart. in-4°. Paris, 1689. pag. 61.

œuvre (a) pour la combattre : cependant elle n'en est pas moins certaine ; & dans la nouvelle édition que l'on prépare des Conciles des Gaules on en met la vérité dans tout son jour. Quel temps reste-t-il donc maintenant pour la mission & l'épiscopat de S. Denys ? Celui qui s'est écoulé depuis la mort de S. Irénée jusqu'à quelques peu d'années en deçà de l'empire de Dece ; & c'est aussi celui qu'il faut lui assigner sur le témoignage de Grégoire de Tours, puisque cet Historien assure qu'il fut envoyé dans les Gaules avec S. Saturnin, & que celui-ci mourut en 250.

Au reste, comme on a déjà dit qu'il faut un peu aider à la lettre de Grégoire de Tours, peut-être n'est-il pas nécessaire de croire que ces Missionnaires, quoiqu'envoyés ensemble, soient également partis & arrivés ensemble. Tillemont ne dit rien que de très-vraisemblable, en supposant (b) que S. Denys a bien pu ne venir à Paris qu'au bout d'un certain nombre d'années après avoir prêché la foi en divers lieux sur sa route. Il ne faut pas non plus se persuader que lorsqu'il arriva dans cette Ville, tous ses habitans fussent plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie. Il y avoit des Chrétiens sans doute, peut-être même en grand nombre, mais qui n'avoient point d'évêque. Il en étoit de même de la ville de Toulouse, où S. Saturnin trouva des Chrétiens, puisque suivant ses propres Actes il alloit (c) souvent faire sa prière dans une petite église du lieu ; & que l'Auteur de ces Actes remarque (d) en même temps, qu'il y avoit aussi quelques églises, quoiqu'en petit nombre, dans d'autres Villes.

VERS L'AN 273, ou 287.

9 Octobre. S. Denys souffre le martyre, & a la tête tranchée avec ses compagnons S. Rustique Prêtre, & S. Eleuthere Diacre. Après l'exécution, les persécuteurs ordonnerent (e) que l'on jetât les trois corps dans la Seine. Mais une Dame payenne qui avoit de l'attrait pour le Christianisme, eut l'adresse de les leur enlever : elle les fit enterrer secrètement dans un champ qui lui appartenoit sur le lieu même, ou bien près du lieu où ils avoient été décapitez ; & lorsque la persécution fut cessée, elle leur y fit dresser un tombeau, à la manière des Chrétiens sans doute, c'est-à-dire en y joignant un Oratoire ou un lieu de prières : car pour élever un tombeau à la

(a) Liron, Sup. ibid. pages 377 & suiv.

(b) Tillem. Hist. Eccles. Tom. IV. pages 442 & suiv.

(c) (d) Ruinart, Acta Mart. Sup. ibid.

P. 110.

(e) Acta S. Dionys. apud Bosquet. Hist. Eccles. Gallic. Part. 2. pag. 72. ou Félib. Hist. de S. Denys, Pièces justif. Part. 2. §. 1.

maniere des idolâtres, elle n'avoit pas besoin d'attendre la fin de la persécution. C'est l'Auteur de la vie de sainte GENEVIEVE, qui assure positivement (a) que le lieu de leur martyre fut celui de leur sépulture; & il ajoute que ce lieu s'appelloit *Vicus Catolacensis* ou *Catolocensis*, ce qui approche fort de *Vicus Catulliacus*, comme on lit (b) ailleurs. Ainsi il faut d'abord rejeter comme une pure vision le sentiment que Jean (c) de Launoy a voulu établir contre l'opinion commune, que S. DENYS fut martyrisé dans la Cité même; que l'église qui fut bâtie sur son tombeau, est précisément la même que S. DENYS du PAS; & que ce fut encore dans cette même église que fut enterré dans la suite le Roi DAGOBERT I: toutes chimeres qu'ADRIEN (d) de Valois a suffisamment combattues.

Cependant l'opinion commune, suivant laquelle les trois Saints furent exécutés sur la montagne de Montmartre, & enterrés dans le lieu où est aujourd'hui l'Abbaye de S. DENYS en France, quelque appuyée qu'elle soit sur les Actes les moins défectueux que nous ayons de ces Martyrs, mais qui après tout ne font que du IX^e siècle, quelques nouveaux efforts qu'ait encore faits Dom (e) LIRON pour nous persuader qu'elle est indubitable, n'en est pas pour cela moins fautive dans toutes ses parties. Il est certain, comme le remarque (f) TILLEMONT, que les exécutions se faisoient alors ordinairement hors des Villes. Mais alloit-on pour cela chercher des lieux éloignés d'une demie-lieue & plus, comme l'étoit alors Montmartre à l'égard de Paris? S. DENYS ne souffrit donc point le martyre à Montmartre, & à plus forte raison ne fut-ce pas non plus au bourg de S. DENYS. S'il fut martyrisé dans l'un, il y fut enterré; & s'il fut enterré dans l'autre, il y avoit aussi été martyrisé. Cela supposé, il faut chercher un endroit plus voisin de l'ancien Paris que Montmartre; & le même (g) TILLEMONT soupçonnoit que ce pourroit bien être, sinon le village de *Chaillot*, dont le nom à un rapport assez marqué avec celui de *Catolocus*, mais qui est encore dans un trop grand éloignement de la Ville, du moins la rue ou le chemin qui y conduisoit, comme c'est en effet ce que l'on peut d'autant mieux entendre par l'expression *vicus*, que les grands chemins étoient communément destinés aux exécutions, & qu'ils étoient

(a) Vita S. Genov. edit. in-8°. Paris 1697. pag. xiv.

(b) Gesta Dagob. cap. 2. * Tom. II. pag. 580.

(c) Launoi. de Basilic. Paris. cap. 4. Tom. II. Part. I. pag. 592 & seqq.

(d) Valef. de Basilic. Paris. cap. 2. pag.

417. & seqq.

(e) Liron Singular. Histor. Tom. I. pages 174 & suiv. & Tom. IV. pages 139, 140, & 302.

(f) (g) Tillem. Hist. Ecclef. Tom. IV. p. 713.

aussi bordez de part & d'autre de sépulcres & de tombeaux. D'autres conjectureront par la même raison, que ce pourroit bien être également le chemin qui conduisoit à *Chatou*, dont le nom a pour le moins autant d'analogie avec *Catolocus* que celui de Chaillot. Mais en interprétant *Vicus Catolocensis* ou *Catulliacus*, par le chemin qui conduisoit à *Catolocus*, il semble que *Catolocus* devoit être situé au-delà du lieu où on a bâti depuis l'Abbaye & le Bourg de S. Denys. Peut-être est-ce *Chantilly*. On verra (a) plus bas que l'église qui fut bâtie par sainte GENEVIEVE sur le tombeau des saints Martyrs, devoit être assez voisine de la Ville, mais sur le chemin qui traversoit le lieu où le Roi Dagobert I a transféré cette Abbaye.

Pour ce qui est de *Montmartre*, inutilement objecteroit-on que ce lieu a été ainsi appelé en François, aussi bien que *Mons Martyrum* en latin, par honneur pour les saints Martyrs. Le même (b) Tillemont a remarqué encore que l'on voyoit sur cette montagne dès le temps de Louis le Gros deux églises de S. Denys; & l'on avoue sans peine que ces deux églises, de même que l'expression latine *Mons Martyrum*, n'ont point d'autre origine que la vénération du peuple de Paris pour cette montagne, fondée sur ce qu'il a été un temps où l'on a cru que S. Denys & ses Compagnons y avoient consommé leur martyre. Mais il faut remonter plus haut; car la vérité d'une opinion ne se prouve pas par le crédit qu'elle a pu trouver dans l'esprit du peuple pendant quelques siècles postérieurs de beaucoup aux événemens. Le fameux Hilduin, Abbé de S. Denys en France, que l'on doit regarder comme le premier Auteur de l'Aréopagitisme de son saint Patron, est aussi le premier que l'on sache, qui ait fait de la montagne de Montmartre (c) le théâtre sanglant de son martyre. Or Hilduin vivoit au commencement du IX^e siècle; & s'il a ignoré que long-temps même après la mort de S. Denys, & pendant que la ville de Paris étoit toute Chrétienne, cette montagne portoit le nom de *Mont de Mercure*, ou plutôt suivant le langage populaire celui de *Montagne (d) du Nord-Ouest*, les défenseurs de ses fictions ont dû savoir que plus de cinquante ans encore après lui, & sans doute de son vivant même, on l'appelloit de son propre nom le (e) *Mont de Mars*.

On a marqué au 9 Octobre le jour de la mort de S. Denys: c'est celui où toute l'Eglise honore sa mémoire. Pour ce qui est de l'an-

(a) Voyez vers l'An 475, & vers l'An 630. pag. 740.

(b) Tillem. Sup. ibid.

(d) (e) Voyez l'An 702 de Rome, p. 121

(c) Surius 9 Octobr. edit. Coloniae 1580.

née, il est très-difficile de la fixer. Adrien (a) de Valois s'étoit déterminé pour l'an 273 ou environ, sous la persécution d'Aurélien; & il a été suivi par Dom Remi (b) Ceillier. Tillemont (c), & après lui l'Auteur (d) de l'Histoire littéraire de la France, penchent plutôt pour celle de Dioclétien ou de Maximien Hercule, vers l'an 287; & il semble d'abord que ce dernier sentiment doive être préféré. Plus on approchera le martyr de S. Denys de la paix donnée à l'Eglise, plus on se conformera au texte de la vie de sainte Genevieve, suivant lequel cette Dame qui procura la sépulture aux saints Martyrs, vécut assez long-temps pour pouvoir leur dresser un Mausolée après que la persécution fut entièrement cessée. Mais ne pourroit-on pas répondre en faveur du premier sentiment, que pour élever ce tombeau, il n'étoit pas nécessaire d'attendre le temps de Constance Chlore, ou du grand Constantin; & que la chose a pu se faire après la mort d'Aurélien arrivée en 275, puisqu'on fait que dès que les Chrétiens pouvoient respirer, ils se bâtissoient des églises? L'Empereur Maximin fit bruler (e) vers l'an 236 celles qui vraisemblablement avoient été construites sous Alexandre son prédécesseur. Cependant il s'en trouva encore de nouvelles à Toulouse & ailleurs du temps de S. Saturnin, comme on l'a vu (f) plus haut. Ainsi comme rien n'empêche que les Chrétiens de Paris n'aient pu bâtir quelques églises ou quelques oratoires entre les deux persécutions d'Aurélien & de Maximien Hercule, rien ne paroît empêcher non plus, si on n'a rien autre chose à objecter, que S. Denys n'ait pu souffrir le martyr vers l'an 273 sous la persécution du premier.

Le Juge qui l'avoit condamné à mort (g) s'appelloit *Sisinnius Fescenninus*, & est qualifié *Præfectus* dans le Martyrologe Romain. C'étoit en effet ou un Tribun, ou un Préfet, qui commandoit sous l'autorité du Gouverneur de la Province aux troupes Romaines réparties dans un canton particulier, tel que Paris & ses environs; & ces Tribuns ou Préfets n'étoient point appellez Tribuns ou Préfets de telle ville, mais Tribun de telle légion, Préfet de telle cohorte, de telle troupe d'Auxiliaires, &c. Ainsi le Préfet *Sisinnius Fescenninus* ne doit point être regardé ni comme le premier

(a) Vales. Défens. d^e Basilic. P. art. II. cap. 3. pag. 231.

(b) Ceillier, Hist. des Auteurs Eccles. Tom. IV. pag. 95.

(c) Tillem. Hist. Eccles. Tom. IV. pages 446, 447, & 789.

(d) Rivet, Hist. lit. de la France, Tom. I.

Part. I. pag. 415.

(e) Tillem. Hist. des Emper. Tom. III. p. 281.

(f) Voyez Avant l'An 250. page 21.

(g) Voyez Tillem. Hist. Eccles. Tom. IV. pag. 445.

Magistrat de Paris, ni même comme un Officier Gaulois. Le droit de condamner à mort n'étoit exercé que par l'Officier Romain, à l'exclusion, ce semble, des Magistrats de la Nation soumise. Les Princes des Prêtres, qui étoient les Magistrats des Juifs, eurent besoin d'une sentence de Pilate contre J. C. & on voit de même dans les Actes (a) des Martyrs de Lyon de l'an 177, que les Chrétiens arrêtés dans cette ville furent mis en prison par le Tribun & par les Magistrats jusqu'à l'arrivée du Président, c'est-à-dire du Gouverneur de la Province Lyonnaise, qui seul jugea les Martyrs.

Les premiers successeurs de S. Denys furent suivant les Auteurs (b) de la Nouvelle Gaule Chrétienne, fondés uniquement sur les anciens Catalogues, Mallon; Massus; Marc, que quelques-uns ne distinguent point des deux précédens; Adventus ou Aventin, desquels il n'est pas possible de fixer exactement les dates; & Victorin, dont on va parler.

L'AN 346.

Victorin étoit évêque de Paris: il assista cette année au Concile (c) de Cologne, & l'année suivante à celui de (d) Sardique, si cependant celui-ci n'a pas été tenu avant celui de Cologne. On a proposé (e) bien des difficultés contre ce dernier; mais il semble qu'elles sont toutes heureusement levées dans la nouvelle édition que l'on prépare des Conciles des Gaules.

Il a plu à Sauval ou à ses éditeurs d'avancer (f) que depuis l'effort de Labiénus contre Paris jusqu'à Julien l'Apostat, il n'est parlé nulle part ni de Paris, ni de ses habitans. Et que pense-t-il donc des monumens qui font mention non seulement de l'évêque Victorin, non seulement des Nautes Parisiens; mais encore de la mission & de l'Apostolat de S. Denys? Tillemont, plus attentif & plus exact que lui, s'étoit contenté de dire (g) que jusqu'à Julien le nom de Paris se lit rarement dans l'Histoire.

Victorin eut pour successeur Paul, dont on parlera sous l'an 360 ou 361.

L'AN 358.

Julien l'Apostat, chargé de défendre les Gaules contre les irruptions des Barbares, étoit cette (h) année à Paris pendant le fort

(a) Ruinart, Acta Mart. in-4°. Paris. 1689. pag. 48. 761 & suiv. Rivet, Hist. liter. de la France, Tom. I. Part. II. pages 108 & suiv.

(b) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 13 & 14. (f) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. p. 5.

(c) Concil. Labbe, Tom. II. pag. 615. (g) Tillem. Hist. des Emper. Tom. IV.

(d) Ibid. pag. 623. pag. 425.

(e) Tillem. Hist. Ecclef. Tom. VI. pages (h) Julian. Misopogon. * Tom. I. p. 729.

LES ROMAINS.

de l'hiver, & pensa y être étouffé par la vapeur du charbon qu'il alluma pour échauffer sa chambre. Plusieurs croient que c'est lui qui y a bâti le Palais *des Thermes*, c'est-à-dire *des Bains*: mais Adrien (a) de Valois croit ce Palais beaucoup plus ancien; & Tillemont (b) ne s'éloigne pas de cette pensée. Il semble en effet que Julien le trouva tout bâti; & cela posé, ce pourroit bien être l'ouvrage ou du grand Constantin, ou de l'un (c) de ses trois fils. Un favant (d) Académicien qui le croit aussi plus ancien que Julien l'Apostat, estime qu'il étoit compris entre ce qu'on appelle aujourd'hui les rues S. Jacques & de la Harpe, celle du Foin, & les Jacobins: que les jardins qui l'accompagnoient, & par lesquels le Roi Childebert I, qui y faisoit sa demeure, se rendoit à S. Germain des Prez, occupoient le terrain des rues de la Harpe, Pierre Sarrafin, Hautefeuille, du Jardinnet, & autres; & que tout cela ayant changé de face dans la fuite, on y a coupé des rues & bâti des maisons, la rue Coupegueule entr'autres, qui existoit du temps de S. Louis, & celle des Maturins, qui fut nommée d'abord la rue *des Bains de César*.

L'Auteur (e) de l'Histoire littéraire de la France dit que Julien l'Apostat fit de la ville de Paris comme un théâtre de Savans. Comme il s'y appliquoit à la Philosophie, dit-il, ceux qui faisoient profession des Sciences y accouroient de toutes parts; & un des plus fameux qu'il y attira, fut le médecin Oribase, qui s'y fit particulièrement connoître par l'abrégé des Ouvrages de Galien qu'il y publia, & qui servit à y perfectionner la Médecine.

Du temps de Julien l'Apostat les deux ponts de Paris n'étoient encore bâtis (f) qu'en bois comme on a supposé (g) plus haut qu'ils n'étoient pas autrement du temps des Gaulois.

Les Parisiens cultivoient alors (h) auprès de leur Ville, sur tout du côté du midi, des vignes & des figuiers. Ces clos & ces jardins étoient sans doute accompagnez de diverses maisons: il devoit y en avoir d'autres dans le voisinage du Palais des Thermes; tout cela formoit de ce côté-là un assez grand fauxbourg; & il est prouvé qu'il y avoit aussi des fauxbourgs du côté (i) du nord. Ainsi lorsqu'Ammien Marcellin, qui ne parle ordinairement de Paris que comme d'une Ville, la traite néanmoins de simple château, *castel-*

(a) Vales. de Basilic. reg. cap. 5. pag. 42.
 (b) Tillem. Hist. des Emper. Tom. IV. I. Part. II, pag. 7.
 (c) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. p. 6.
 (d) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tom. XV. pag. 681.
 (e) Rivet, Hist. liter. de la France, Tom. I. Part. II, pag. 7.
 (f) Julian. Misopog. * Tom. I. pag. 728.
 (g) Voyez l'An 701 de Rome, pag. 5.
 (h) Julian, sup. ibid. * pag. 729.
 (i) Voyez les Années 360 & 366.

lum, ce qu'il ne fait qu'en un seul (a) endroit; peut-être n'a-t-il en vûe (b) dans cet endroit unique que la Ville proprement dite, c'est-à-dire l'île ou la Cité, pendant que par tout ailleurs il entend parler de la Ville entière tant au dehors qu'au dedans de l'île. Mais il semble aussi que par le mot *Castellum* on ne puisse entendre autre chose qu'une Ville ou une place murée.

DEUXIEME PLAN.

Où il faut représenter l'*Eglise Cathédrale* à la pointe orientale de l'île, & des deux côtez de la rivière diverses maisons formant deux Fauxbourgs. Il faut ajouter du côté du midi le *Palais des Thermes*; une grande *Place* entre ce Palais & la rivière; & à côté de ce Palais, en tirant vers S. Germain des prez, un *Camp*. Il faut des jardins & des vignobles en tirant vers Ste Gènevieve; & à tout hazard on y peut joindre encore un *Amphithéâtre* où sont les Peres de la Doctrine Chrétienne. Enfin il faut mettre un grand *Cimetière* où sont Ste Gènevieve, S. Marcel, S. Victor, & S. Etienne des Grès.

L'AN 360.

Mars ou (c) *Avril*. Les Soldats des Gaules, à qui l'Empereur Constance avoit ordonné de se transporter en Orient pour faire la guerre aux Perses, étant partis de la Belgique pour passer la Seine à Paris, Julien va au devant d'eux jusques dans les (d) fauxbourgs, par conséquent du côté du nord. Ces troupes le proclament (e) Auguste, c'est-à-dire Empereur; mais Julien (f) se contenta, ou parut vouloir se contenter du titre de César dont il étoit déjà revêtu. Il demouroit alors au Palais, selon les textes d'Ammien (g) Marcellin & de (h) Zozime, dans lesquels on trouve en même temps qu'il y avoit alors à Paris, c'est-à-dire aux portes de cette Ville, un camp fixe, & une place publique. Ce fut de ce camp, disent-ils, que les Soldats coururent au palais, qu'ils en enfoncerent les portes, qu'ils emmenerent Julien dans une place publique; & que l'ayant élevé sur un bouclier, ils le proclamerent Auguste. Or le Palais & la place étoient certainement hors de la ville, puisque

(a) Amm. Marcell. lib. 15. * Tom. I. pag. 546.

(b) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. pages 21 & 64.

(c) Tillem. Hist. des Emper. Tom. IV. pag. 452.

(d) (e) Amm. Marcell. lib. 20. cap. 4. * Tom. I. pag. 556.

(f) Julian. Sup. ibid.

(g) Amm. Marcell. Sup. ibid.

(h) Zozim. * Tom. I. pag. 581.

l'Histoire remarque (a) que les Soldats qui craignoient que Julien n'eût été assassiné par les amis de l'Empereur Constance, l'étant allé voir le lendemain de sa proclamation, rentrèrent dans Paris après l'avoir vû plein de vie, & revêtu des habits impériaux; & que le surlendemain le nouvel Empereur harangua les habitans hors de la Ville, sans doute près du Palais même, & dans cette place où il avoit été proclamé. De tout ceci il résulte nécessairement, comme l'a soutenu Adrien (b) de Valois, que le Palais où demuroit Julien ne doit point être distingué du Palais des Thermes. La place publique devoit être située entre ce Palais & la Ville sur le bord de l'eau: celle du Pont S. Michel n'en est plus apparemment qu'un reste ou une très-petite partie. Et à l'égard du Camp, peut-être occupoit-il l'espace où on a bâti dans la suite les jardins de Childébert dont on vient de parler; à moins qu'on ne veuille le reculer à l'endroit où est aujourd'hui la place Maubert. Un Savant (c) de nos jours s'étoit persuadé qu'il étoit près du lieu qui porte depuis long-temps le nom de *Porte-Baudets*; mais l'Académicien que l'on a cité un peu plus haut, prouve (d) qu'il devoit être près du Palais des Thermes.

Sauval de son côté ou ses éditeurs ont cru (e) que ce fut dans ce même Palais que mourut en couches Hélène, femme de Julien l'Apostat, autre événement de l'année (f) 360; mais la chose est au moins fort douteuse; & Henri de Valois n'en convient pas: il croit au contraire non-seulement suivant le témoignage de (g) Zonare, que cette Princesse ne demuroit plus alors au Palais; mais même suivant celui d'Ammien (h) Marcellin, qu'elle mourut à (i) Vienne.

V E R S L' A N 360.

Le fauxbourg de Paris du côté du nord n'étoit pas encore environné de murailles, puisqu'on y enterroit des morts. On découvrit en (k) 1612 quelques tombeaux Romains à l'Hôtel des Comtes d'Anjou dans la rue de la Tixérandrie, proche la rue du Mouton, où se trouverent outre les squelettes de deux hommes, quelques pieces de monnoie, dont les plus récentes étoient du Tiran Magnence qui usurpa l'empire en 350.

(a) Amm. Marcell. * Tom. I. pag. 557.

(b) Valef. de Basilic. reg. cap. 5. pag. 42.

(c) Le Beuf, Differt. Tom. I. pag. 28 & 29.

(d) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tom. XV. pag. 677.

(e) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. p. 6.

(f) Tillem. Hist. des Emper. Tom. IV. pag. 720.

(g) Zonar. lib. 13. cap. 11. edit. fol. Paris. 1686. Tom. II. pag. 22.

(h) Amm. Marcell. lib. 21. cap. 1. edit. fol. Paris. 1681. pag. 262.

(i) Valef. ibid. pag. 263. not. B. & in Indice.

(k) Paul. Petav. Numismat. veter. apud Salengre, Antiq. Rom. Tom. II. pag. 1017.

L'AN 360 ou 361.

Premier Concile de Paris, où la formule des Ariens reçue dans celui de Rimini est rejetée. Il fut tenu, suivant le Pere (a) Labbe en 362, & suivant les Auteurs (b) de la nouvelle Gaule Chrétienne en 360, avant le mois d'Octobre. On se contente de marquer dans la nouvelle édition que l'on prépare des Conciles des Gaules, qu'il a dû se tenir entre le mois d'Août 360, & le mois de Novembre 361.

L'Auteur (c) de l'Histoire littéraire de la France croit avec beaucoup de vraisemblance, que Paul évêque de Paris assista à ce Concile: il conjecture aussi fort heureusement, que ce doit être le même que l'évêque Paul, qui s'opposant aux maximes outrées de Lucifer de Cagliari, composa vers ce temps-ci un Traité exprès (d) pour munir les Pénitens contre le désespoir.

Ses premiers successeurs furent, suivant les anciens (e) Catalogues, Prudent, ou Prudence; S. Marcel; Vivien; Félix ou plutôt Vilic; Flavien; Ursicin; Apédeme, ou Apédien; & Héraclius, dont on parlera sous l'an 511. Il n'y a que de trop foibles conjectures pour fixer la chronologie des autres. Mais on a quelques observations à faire au sujet de Prudence, de S. Marcel, & de Félix.

Sous l'évêque Prudence la ville de Paris étoit déjà toute Chrétienne, & l'église Cathédrale n'étoit pas éloignée de la rivière; ce qui donne lieu de croire qu'elle a toujours été à la place où elle est encore aujourd'hui. Adrien (f) de Valois le prouve par un passage de la vie (g) de S. Marcel; & il prouve aussi (h) que dès les premiers temps cette église a porté le nom de la Sainte Vierge: mais on verra (i) plus bas qu'elle a eu encore d'autres Patrons. Dom (k) Félibien dit que Prudent fut enterré dans un Cimetière qui a servi depuis de sépulture à sainte Genevieve. Les Auteurs (l) de la nouvelle Gaule Chrétienne disent à peu-près la même chose, & ne citent aucune autorité, si ce n'est peut-être celle de l'Historien (m) de l'Eglise de Paris, qui ne nomme pas non plus ses ga-

- | | |
|---|--|
| (a) Concil. Labbe, Tom. II. pag. 821. | pag. 16. |
| (b) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 14. | (b) Valef. de Basilic. Paris. cap. 2. p. 429. |
| (c) Rivet, Hist. liter. de la France, Tom. I. Part. II. pages 34 & 132. | (i) Voyez l'An 690 ou 691. |
| (d) Gennad. <i>de Viris illustr.</i> cap. 31. | (k) Félib. Hist. de Paris, Tom. I. pages 22 & 231. |
| (e) Gall. Christ. Sup. pag. 14 & 15. | (l) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 14. |
| (f) Valef. Défens. de Basilic. Part. I. cap. 4. pag. 40. & de Basilic. Paris. cap. 1. p. 415. | (m) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 45. |
| (g) Surius 1 Novembr. edit, Coloniae 1580. | |

rants. Tillemont (a) se contente de dire qu'on voit aujourd'hui le tombeau du Prélat dans l'église basse de sainte GENEVIEVE ; mais qu'il faut qu'on y ait apporté son corps d'ailleurs , ou qu'il y eût déjà un cimetière & quelque chapelle en cet endroit avant qu'on y bâtît l'église , puisque celle-ci n'a été construite que par le Roi Clovis I, long-temps après la mort de Prudence. Or qu'il y eût là un Cimetière , la chose est prouvée. On découvrit (b) vers le commencement du dernier siècle dans l'Abbaye même de sainte GENEVIEVE un de ces anciens tombeaux de marbre du temps des Romains , qui devoit être celui de quelque personne de distinction. On trouva aussi vers l'an (c) 1635 au Marché aux chevaux de la Porte S. VICTOR plusieurs grands coffres de pierre tous anti-ques , remplis de corps d'une taille extraordinaire , & chargez , dit-on , d'inscriptions grecques. Quelque temps auparavant on avoit (d) déterré derrière le chevet de l'église de S. Etienne des Grès vingt ou trente autres cercueils tant de pierre que de brique , dans lesquels se trouverent des médailles d'or & d'argent des Empe-reurs Constantin , Constant , & Constance. Assez récemment en-core , en (e) 1738 , on a trouvé vis-à-vis le Collège des Grassins plusieurs cercueils de pierre dure sans compter quelques autres de pierre tendre & de plâtre , qui s'étoient déjà trouvez (f) au-delà de la rue des Amandiers. Tout ce quartier-là étoit donc ancien-nement destiné à la sépulture des morts ; & cela posé , il est très-croyable que l'Evêque Prudence y fut enterré. Un savant (g) Anti-quaire , qui regarde ce cimetière comme le plus ancien , il pouvoit aussi ajouter comme le plus grand de la Ville , présume qu'il devoit s'étendre autour de l'Abbaye de sainte GENEVIEVE depuis le Collège des Grassins jusqu'aux environs de l'église de S. Marcel. Mais pour-quoi pas encore depuis S. VICTOR jusqu'à S. Etienne des Grès ?

S. Marcel , successeur immédiat de Prudence , délivra les Pari-siens d'un énorme serpent qui désoloit leur territoire , dit son Histo-rien (h) cité dans Grégoire (i) de Tours ; ce qui pourroit bien ne si-gnifier que la destruction presque entière des restes de l'idolâtrie ou du Paganisme dans son Diocèse. Au reste cet ancien Historien , nommé Fortunat , est différent (k) de Fortunat évêque de Poitiers , & plus ancien même que lui & que Grégoire de Tours , puisque ce-

(a) Tillem. Hist. Eccles. Tom. X. p. 416.

(b) Bergier , Gr. Chem. de l'Emp. liv. 2. chap. 37.

(c) (d) Sauval , Antiq. de Paris , Tom. I. pages 20. & 497. & Tom. II. pag. 336.

(e) Mercure de France , Septembre 1738. pag. 2018.

(f) Le Reuf , Dissert. Tom. I. pag. 296.

(g) Ibid. pages 294 & 295.

(h) Surius , 1. Novemb. edit. Coloniae 1680. pag. 17.

(i) Grég. Tur. de Glor. Conf. cap. 89. edit. Ruinart. pag. 972.

(k) Tillem. Hist. Eccles. Tom. X. p. 416.

lui-ci le cite : c'est, à ce qu'on (*a*) croit, S. Fortunat évêque, Patron de l'église de Vernou au Diocèse de Sens. Claude (*b*) Chastelain, qui avance avec confiance que S. Marcel fut coordinateur de S. Euverte évêque d'Orléans avec S. Valérien d'Auxerre & S. Séverin de Sens, comme s'il avoit lu ce trait historique dans quelque Auteur du temps, n'a pas fait attention que de faire vivre ces trois évêques ensemble, ce n'est pas une chose aisée. S. Marcel, dont on rejete la fête au 3 Novembre à cause de celle de la Touffaints, & de la Commémoration des Trépassez, mourut le 1 (*c*) de ce mois, & fut enterré hors de la Ville (*d*) suivant l'usage des Romains, dans une église ou Chapelle qui porte aujourd'hui son nom, & qu'Adrien (*e*) de Valois a cru d'abord qu'il avoit bâtie lui-même, mais que dans la suite (*f*) il a cru n'avoir été construite qu'après la mort des enfans de Clovis I, parce qu'il ne vouloit pas que ce fût celle dont il est parlé dans Grégoire de Tours sous le nom d'*ecclesia Senior* ; à quoi il y a néanmoins beaucoup (*g*) d'apparence.

Cette église qui dans la suite des temps appelée (*b*) Abbaye, est devenue Collégiale, & l'une des quatre filles de l'Archevêque, fut d'abord dédiée sous le nom de S. Clément, suivant le Bréviaire de Paris. Mais ne seroit-ce pas là une supposition fondée sur la fausse mission de S. Denys dans les Gaules par ce saint Pape? L'Auteur (*i*) du Traité de la Police avance après (*k*) du Breuil, que Roland Comte de Blaye, neveu de Charlemagne, la fit bâtir, c'est-à-dire sans doute rebâtir, vers l'an 800. Mais outre que ce Roland est un personnage inconnu aux Généalogistes, on ignore également d'où du Breuil a pu tirer ce fait, que les Auteurs (*l*) de la nouvelle Gaule Chrétienne semblent aussi avoir voulu réaliser ; puisqu'ils le rapportent sans le critiquer, quoiqu'il le mérite bien suivant Adrien (*m*) de Valois qui n'y ajoute aucune foi.

Peut-être ne faut-il pas faire plus de fonds sur une tradition populaire, qui porte (*n*) que S. Marcel naquit dans une maison de la rue des Herbiers ou de la Calendre, où pend aujourd'hui pour enseigne la double image du saint évêque & de sainte Genevieve ; & sur laquelle le Chapitre de S. Marcel a droit de cens, avec 12 deniers

(*a*) Chastelain, Martyrol. Rom., pag. 196.
& Martyrol. univers. 18 Juin, pag. 307.

(*b*) Idem Martyrol. univers. pag. 954.

(*c*) Surius, Sup. ibid.

(*d*) Greg. Tur. de Glor. Confess. Sup. ibid.

(*e*) Valef. de Basilic. reg. cap. 1. pag. 10.

(*f*) Idem de Basilic. Paris. cap. 1, pag. 415.

(*g*) Voyez vers l'An 550.

(*h*) Voyez l'An 981.

(*i*) La Mare, Traité de la Police, Tome I.
pag. 138.

(*k*) Du Breuil, Antiq. de Paris, edit. Paris 1612. pag. 392.

(*l*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 302.

(*m*) Valef. de Basilic. Paris. cap. 1. p. 413.

(*n*) Du Breuil, Sup. ibid. pages 94 & 95.

Paris de rente. Quoi qu'il en soit, les Chanoines (*a*) de la Cathédrale y portent tous les ans le jour de l'Ascension le corps du Saint en procession, & y chantent une antienne en son honneur.

Félix ne doit point être distingué de Vilic, ou *Vilicus*, qui suivant la vie (*b*) de sainte Genevieve donna solennellement le voile des Vierges à cette sainte, lorsqu'elle eut atteint l'âge prescrit par les Canons, parce qu'elle n'avoit encore que huit ou neuf ans (*c*) lorsqu'elle voua sa virginité à Dieu entre les mains de S. Germain évêque d'Auxerre. Cette cérémonie qui appartenoit de droit à l'évêque Diocésain, ne peut donc convenir qu'au temps de l'évêque de Paris que les Catalogues nomment Félix, puisque de tous ceux qui siégèrent pendant le Ve siècle, c'est celui dont le nom approche le plus de celui de l'évêque Vilic. Aussi Gérard (*d*) du Bois prétend-il que dans la vie de sainte Genevieve il faut lire *Félix* au lieu de *Vilic*: mais pourquoi au contraire dans les Catalogues, qui assurément n'ont pas la même autorité que la vie de cette Sainte, ne faudroit-il pas plutôt lire *Vilic* au lieu de *Félix*?

L'AN 365.

L'Empereur Valentinien I étoit cette année (*e*) à Paris aux mois d'Octobre & de Décembre.

L'AN 366.

Jovin, qui venoit de battre les Allemans près de Châlons sur Marne, revenoit à Paris. L'Empereur Valentinien (*f*) va au-devant de lui jusques dans les fauxbourgs, par conséquent du côté du nord.

VERS L'AN 375.

On présume que le Diocèse de Meaux (*g*) est détaché de celui de Paris, dont on suppose qu'il faisoit partie.

L'AN 383.

L'Empereur Gratien, trahi par Mallobaude, Roi des Francs, & Maître de la Milice Romaine, est défait & vaincu à Paris, c'est-à-dire près de Paris. On lit dans la Chronique (*h*) de Prosper, que

(*a*) Le Maire, Paris ancien & nouveau, pag. 51. Tom. II. pag. 105.

(*b*) Vita S. Genov. edit. in-8°. Paris 1697. pag. viij & ix.

(*c*) Voyez vers l'An 500.

(*d*) Du Bois, Hist. Ecclef. Paris, Tom. I.

(*e*) Codex Theodof. * Tom. I. pag. 749.

(*f*) Amm. Marcellin. * Tom. I. pag. 561.

(*g*) Hist. de l'Egl. de Meaux, Tom. I. p. 4.

(*h*) Prosper, Chronic. * Tom. I. pag. 625.

ce fut par la trahison de Mérobaude ; mais Adrien (a) de Valois veut qu'au lieu de Mérobaude , qui fut toujours attaché à Gratien , on lise Mallobaude. L'Abbé (b) du Bos est accusé (c) de confondre à tort Mallobaude avec Mérobaude. Cependant Tillemont (d) en lisant encore d'une autre manière le texte de Prosper , tâche de prouver que ni Mérobaude , ni Mallobaude , n'ont point trahi Gratien.

VERS L'AN 385.

S. Martin arrivant à Paris baïse un Lépreux (e) à l'entrée de la Ville , & le guérit de sa lepre. Il n'est pas possible de fixer au juste l'année de cet événement. Cependant il paroît d'un côté par la suite de l'Histoire du Saint , écrite par Sulpice Sévere , qu'il étoit alors évêque. Or quoique Tillemont (f) se soit efforcé de fixer sa mort en 397 , il paroît qu'il l'a fait (g) en vain , & qu'il vaut mieux s'en tenir au calcul du Pere (h) Pagi , qui met son épiscopat depuis l'an 375 jusqu'en 400. Mais d'un autre côté on est bien tenté de croire que le fait arriva du temps de Maxime , usurpateur de l'Empire , avec qui le Saint avoit de si grandes liaisons. Or Maxime ne regna (i) que depuis l'an 383 jusqu'en 388. On a déjà remarqué (k) que la Ville s'étoit accrue considérablement tant du côté du nord , que du côté du midi ; & la place où se fit le miracle étoit à l'extrémité de l'un de ces accroissemens , sans doute de ce dernier côté vers le Palais des Thermes , qui est le chemin que le saint évêque devoit tenir pour se rendre de Tours à Paris. En effet on a bâti depuis de ce côté-là , & sur cette même place , une Chapelle dont il sera parlé (l) plus bas ; & on prouvera en même temps qu'en 585 ou 586 elle étoit renfermée dans l'enceinte de la Ville , & qu'elle faisoit partie de ce qu'on appelle aujourd'hui le Quartier de l'Université.

Il ne tiendrait pas à Sauval ou à ses éditeurs , fideles copistes & admirateurs perpétuels du Docteur Jean de Launoy , que le miracle dont on vient de parler n'eût été opéré près de la porte Se-

- (a) Vales. Rer. Franc. lib. 2. Tom. I. 340 , & pages 776 & suiv.
 pag. 59. (g) Liron , Singul. Hist. Tome II. pages 37 & suiv.
 (b) Du Bos , Monarch. Franç. liv. 1. chap. 37 & suiv.
 17. édit. 1742. pag. 169. (h) Pagi , Critic. in Annal. Baron. Tom. I. pag. 541.
 (c) Bouquet , * Tom. I. pag. 625. not. C. I. pag. 541.
 (d) Tillem. Hist. des Emper. Tom. V. p. 723 & 724. (i) Tillem. Hist. des Emper. Tom. V. pag. 177 & suiv. & pag. 295.
 (e) Sulp. Sever. vita S. Martini, edit. in-8°. (k) Voyez l'An 388.
 Lugd. Batav. 1654. pag. 509. (l) Voyez vers l'An 560 , & l'An 585 ou 586.
 (f) Tillem. Hist. Eccles. Tom. X. pag. 586.

ptentrionale. Aussi prononcent-ils hardiment (a) en un endroit, que la chose est certaine; & (b) dans un autre endroit, que S. Martin venoit alors de Trêves: mais ceci sans preuve, & par pure pétition de principe. Tillemont moins décisif que Sauval s'étoit contenté de dire (c) que le saint évêque retournoit peut-être de Trêves à Tours. Mais si ce n'est qu'un peut-être, peut-être aussi alloit-il au contraire de Tours à Trêves; & puisqu'indépendamment de cette circonstance on prouvera que la Chapelle étoit du côté du midi, cette dernière supposition doit sans doute l'emporter sur l'autre.

L'AN 451.

Attila, Roi des Huns, fondant sur les Gaules, les Parisiens veulent transporter leurs biens & leurs effets dans des villes plus sûres; mais suivant la vie (d) de sainte Gènevieve ils en sont empêchés par les conseils de la Sainte.

L'AN 456.

Mort (e) de Mérouée, Roi des Francs, dont nos Rois de la première race ont tiré le nom de Mérovingiens.

Childéric, son fils, lui (f) succède.

VERS L'AN 465.

Les Francs assiègent la ville de Paris, & la tiennent bloquée pendant cinq ans; après quoi ils s'en rendent les maîtres. Ce siège ou ce blocus n'est connu que par la vie (g) de sainte Gènevieve; mais c'en est bien assez, puisqu'on a déjà vu (h) de quel poids doit être le témoignage de son Auteur: il s'agit seulement de savoir s'il faut rapporter cet événement au règne de Childéric I, comme l'on fait ici, ou à celui de Clovis I, comme le veulent l'Abbé (i) du Bos, & Dom Martin (k) Bouquet. Si l'on demandoit à ces derniers sur quelle autorité ils s'appuyent, ils n'en pourroient produire aucune: car enfin de tous les anciens soit Historiens, soit Annalistes, soit simples Chroniqueurs, il n'en est pas un seul qui dépose en faveur ou de l'une ou de l'autre opinion; & les plus renommés d'entre les modernes, tels que Nicole Gilles, Belleforest, Duplex, de Serres,

(a) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. p. 103.

(b) Ibid. pag. 259.

(c) Tillem. Hist. Ecclef. Tom. X. p. 320.

(d) Vita S. Genov. edit. in-8°. Paris 1697. pag. x & xj.

(e) (f) Bouquet, * Tom. II. Index Chronol.

nolog.

(g) Vita S. Genov. Sup. pag. xxiv.

(h) Voyez Avant l'An 250. page 17.

(i) Du Bos, Monarch. Franç. liv. 4. chap. 5. édit. Paris 1742. Tom. II. pag. 61. & 103.

(k) Bouquet, * Tom. III. Index Chronol.

du Haillan, Mézeray, Robert Gaguin, Paul Emile, &c. gardent également là-dessus un profond silence. Cordemoy a pris parti; mais il s'est déclaré positivement (a) pour le regne de Childéric I. Le Pere Daniel est peut-être donc le seul, dont les deux écrivains que l'on combat ici pourroient s'autoriser pour soutenir le contraire; & encore n'est-il pas difficile de le leur enlever. De ce que le Pere Daniel s'est imaginé que Clovis I est le premier Roi des Francs qui ait su se fixer dans les Gaules, & y fonder un état permanent, il ne s'ensuit pas pour cela qu'il ait cru aussi que ce soit lui qui ait formé le siège de Paris, dont parle l'Historien de sainte Genevieve. Le Pere Daniel a reconnu que Clodion, Merouée, & Childéric I, ont fait des conquêtes dans les Gaules, en niant néanmoins qu'ils les aient gardées. Or dans ce système-là précisément rien ne l'auroit empêché de reconnoître, s'il en eût été besoin, que ce fut Childéric I qui assiégea & qui prit Paris, mais qui ne put le conserver.

Mais, dira-t-on, puisqu'à l'exception de Cordemoy aucun des modernes, puisqu'aucun même des anciens à l'exception de l'Historien de sainte Genevieve ne fait mention de ce siège, quelle raison y a-t-il donc de le rejeter au temps de Childéric? Je ne répondrai pas avec Dom (b) Liron, que c'est parce que cet ancien Historien nous en assure, puisque cela n'est pas vrai; il dit seulement que du temps de sainte Genevieve les François assiègerent Paris, & il ne nomme là ni Childéric, ni Clovis: *Tempore igitur (c) quo obsidionem Parisus quinque per annos, ut aiunt, perpessa est a Francis.* Je répondrai donc simplement que Childéric ayant agi en Souverain dans Paris, comme on le verra (d) bientôt, il en faut conclure nécessairement que Paris lui a appartenu. Et que peut-on demander de plus pour se persuader que ce fut lui qui assiégea & qui prit cette Ville? L'Abbé du Bos, qui tient pour Clovis I, & qui ne s'est pas dissimulé cette objection, y répond (e) de son mieux. L'Auteur de l'Esprit des Loix combat (f) ses réponses, & prétend en montrer le peu de solidité. On voit à peu-près ce que le premier pourroit répliquer; & tout cela de part & d'autre n'est pas aisé à démêler. Mais à quoi bon se jeter dans ce labyrinthe de difficultés? L'Abbé du Bos ne s'y est engagé, que parce qu'il suppose toujours que Childéric I n'a jamais régné à Paris; & ne voit-on pas que c'est là précisément supposer ce qui est en question?

(a) Cordemoy, Hist. de France, Tom. I. page 127.

(b) Liron, Singul. Hist. Tome I. pag. 64.

(c) Vita S. Genov. Sup. ibid.

(d) Voyez Vers l'An 475.

(e) Du Bos, Sup. liv. 3. chap. 16. Tom. I. pag. 611.

(f) Montesquieu, Esprit des Loix, liv. 30. chap. 4. Tome II. pag. 473.

On vient de voir que c'est sur un oui-dire, *ut aiunt*, que l'Historien de sainte Gènevieve nous apprend que le siège de Paris dura cinq ans. Cet Historien écrivoit dix-huit ans après la mort de la Sainte, que l'on fixera plus bas à l'an 500 ou environ, par conséquent vingt ou vingt & un ans après la reddition de la Ville, s'il faut s'arrêter au calcul de l'Abbé du Bos, qui fixe (a) la fin du siège à l'an 497. Quel est donc l'Historien un peu grave qui ait besoin d'un oui-dire pour savoir ce qui s'est passé vingt ans avant qu'il prît la plume? Nous rejetons cet événement à l'an 470, ou environ: de là jusqu'à l'an 518, qui est le temps à peu près où l'Historien écrivoit, il y a quarante-huit ans: on peut donc bien supposer que lorsque la Ville se rendit, il n'étoit pas encore né; & il s'ensuit de là qu'il ne pouvoit savoir les circonstances du siège que sur le rapport d'autrui. Il y a, ce semble, dans cette hypothèse beaucoup plus de vraisemblance. Ajoutons que si l'on met ce siège sous le regne de Clovis I depuis l'an 493 jusqu'en 497, sainte Gènevieve qui mourut vers l'an 500, âgée de plus de quatre-vingts ans, devoit en avoir alors soixante & quinze ou environ. Or comment accorder ce grand âge avec les longues courses qu'elle fit dans ce temps-là pour ravitailler la Ville? Nous levons cette difficulté en mettant le siège à l'an 465 ou environ, temps où la Sainte ne pouvoit gueres avoir que quarante-cinq ans? En voilà assez pour ce calcul de Chronologie. Il n'est pas démontré que le commencement du siège soit de l'an 465, & la fin de l'an 470; mais il paroît prouvé qu'il faut en faire honneur au regne de Childéric I; & il est très-vraisemblable que ce Prince ne l'entreprit qu'après avoir été rétabli sur le trône; ce qui arriva en (b) 464, & après la mort du Comte Gilles, que l'on fixe (c) à la même année, ou (d) à la suivante.

Sainte Gènevieve, comme on vient de le dire, se donna de grands mouvemens pendant la durée du siège pour secourir les habitans, dont la disette fut si grande, que (e) plusieurs moururent de faim. Elle alla (f) jusqu'à Arcies-sur-Aube, & jusqu'à Troyes, d'où après des difficultez insurmontables elle ramena miraculeusement dans la Ville (g) onze bateaux chargez de vivres, qui procurerent aux assiégés un grand soulagement,

(a) Du Bos, Monarch. Franç. liv. 4. ch. 5. édit. Paris 1742. Tom. II. pages 61 & 103.

(b) (c) Bouquet, * Tom. II. Index Chronol.

(d) Pagi, critic. in Annal. Baron. Tom. II. pag. 372.

(e) (f) (g) Vita S. Genov. édit. in-8°. Paris. 1697. pag. xxiv & seqq.

CHILDERIC I.

VERS L'AN 470.

Childéric I se rend maître de Paris qu'il tenoit bloqué depuis quelques années. Ici le texte de la vie de sainte Gènevieve ne paroît pas bien sûr : un manuscrit (a) porte que le siège dura dix ans ; mais selon (b) d'autres , & surtout selon l'édition de 1697 il n'en dura que cinq ; & c'est à cette dernière leçon que l'on a cru devoir se conformer ici. Voyez sur ce siège ce que l'on vient de dire vers l'an 465.

VERS L'AN 475.

Sainte Gènevieve qui opéroit journellement de grandes merveilles à Paris, y fauve la vie (c) à quelques prisonniers condamnés à mort. Le Roi Childéric étoit alors dans cette Ville : il en fit fermer les portes , de peur que la Sainte, pour la quelle il avoit une estime singulière , & dont il craignoit les sollicitations , ne pût parvenir jusqu'à lui. Mais à son approche les portes s'ouvrirent miraculeusement ; elle joignit le Prince , & en obtint la grace qu'elle demandoit. Après cela peut-on lire de sang froid ce que Sauval (d) ou ses éditeurs soutiennent avec autant de témérité que de présomption , que Childéric I n'a jamais mis les pieds dans Paris ? Mais laissons-là ces Critiques outrez. Il faut conclurre de ce que l'on vient de dire , que la Ville , c'est-à-dire ce que nous appellons aujourd'hui la Cité , étoit alors environnée de murailles , comme on a cru (e) plus haut pouvoir inférer d'un passage d'Ammien Marcellin , qu'elle l'étoit même dès le temps de Julien l'Apostat ; & peut-être s'enfuit-il encore du texte de la vie de sainte Gènevieve , que cette Sainte demuroit hors de la Cité. Ce texte porte : *Childericus.... ingrediens urbem Parisiorum* , (non *egrediens* , comme on lit dans l'édition de Dom (f) Bouquet ,) *portam firmari precepit.... porta civitatis sine clave reſerata eſt*. Mais le mot *urbem* signifie-t-il ici la Cité , ou l'accroissement de la Ville du côté du nord ? Le peuple est persuadé (g) que la maison de la Sainte étoit située à l'endroit où est aujourd'hui la Chapelle des Haudriettes dans la rue de la Mortellerie ; & cette persuasion n'est pas sans fondement ; puis-

(a) (b) Bouquet, * Tom. III. pag. 370.
not. C.

(c) Voyez l'An 358. page 27.

(f) Bouquet * Tom. III. pag. 370.

(e) Vita S. Genov. Sup. pag. xix.

(g) Du Breuil, Antiq. de Paris, édit. Pa-

(d) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. II. pag. ris 1612. pag. 975.
341.

qu'on verra (a) plus bas qu'en cet endroit-là même, ou fort près de là, étoit anciennement un Monastere, où l'on conservoit encore son lit en 821.

Les miracles de sainte Gènevieve qu'on ne sauroit nombrer, & la protection visible de Dieu qu'elle attiroit sans cesse sur le peuple de Paris, l'ont fait regarder avec justice comme l'Ange tutélaire de la Ville; & depuis treize cens ans la vénération extrême que ce peuple conçut pour elle de son vivant, ne s'est jamais ralentie. Seront - ce les nouveaux Conquérens qui lui auroient donné le nom de *Gènevieve*, en latin *Genovefa*? car probablement elle étoit née Romaine ou Gauloise; & le nom de *Gènevieve* paroît être Franc ou Teutonique d'origine, comme celui de *Marcouefe*, femme ou concubine du Roi Clotaire I, qui a la même terminaison. Quoiqu'il en soit, sa renommée s'étoit étendue jusq'en Orient; & c'est par l'entremise de quelques Syriens, négocians à Paris, que S. Siméon (b) Stylite, qui l'honoroit comme une Sainte, apprenoit quelquefois de ses nouvelles. Le Docteur Jean (c) de Launoy a cru que ces marchands, qui plus de cent ans après (d) étoient encore en grande vogue à Paris, y avoient une église dédiée sous le nom de S. Pierre auprès de S. Merri, & que c'est d'eux que la rue des Arsis (*Vicus de Assyriis*) a tiré son nom. Adrien (e) de Valois s'est moqué de cette étymologie, laquelle néanmoins, selon un savant (f) Académicien pourroit bien avoir quelque fondement. Mais outre que l'ancienne église de S. Pierre, contigue à la rue des Arsis, ne paroît nulle part avoir porté le nom de cette rue, outre qu'il y en a une autre paroissiale de ce même nom dans la Cité, laquelle par conséquent n'a aucune affinité avec cette même rue, ne pourroit-on pas croire sans recourir soit aux Assyriens avec Jean de Launoy, soit à la maladie des Ardens avec Adrien de Valois, que le nom de la rue *des Arsis* n'a point d'autre origine que celui de l'église de S. André *des Ars*? Il est prouvé dans les Antiquitez de Paris par (g) du Breuil, que le territoire où celle-ci est située portoit anciennement le nom de *Laas*, mot Celtique suivant un savant (h) Antiquaire de nos jours, qui l'interprete par *marais*. On a donc dit d'abord S. André en *Laas*, ou S. André de *Laas*, & ensuite par corruption S. André des *Ars*; car on rejete ici l'orthographe de

(a) Voyez l'An 821.

(b) Vita S. Genov. edit. in-8°. Paris. 1697. pag. xix.

(c) Launoy. de Basilic. Paris. cap. 10. Tom. II. Part. I. pag. 599.

(d) Voyez l'An 591.

(e) Vales. de Basilic. Paris. cap. 16. pag.

482 & 485.

(f) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles Lettres, Tom. XV. pag. 665.

(g) Du Breuil, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. pag. 345.

(h) Le Beuf, Dissert. Tom. II. pag. 155.

ceux qui écrivent *des Arcs* ou *des Arts*, laquelle n'est fondée sur rien. Le nom d'*Arfis* est absolument le même que celui d'*Ars*; & le voisinage de la riviere qui pouvoit rendre marécageux le terrain de la rue des *Arfis* aussi bien que celui des deux églises de S. Pierre & de S. André, rend très plausible l'étymologie de cet Antiquaire.

Vers la même année 475 sainte GENEVIEVE engagea les Parisiens à bâtir à leurs dépens par le ministère du Prêtre GENÈS, ou comme Dom (a) FÉLIBIEN le présume avec (b) raison, à rebâtir une église sur le tombeau de S. DENYS; car il est bien croyable qu'après un siège de cinq ans l'ancienne ne subsistoit plus. Ce fut sur un des ponts de la Ville que deux porchers s'entretenirent de deux fournées de chaux qui n'étoient pas éloignées de là, & qui servirent à la construire: un jour que les ouvriers manquoient de boisson, la Sainte fut priée de les animer au travail, pendant qu'on iroit promptement en chercher à la Ville; elle alloit quelquefois de sa maison à cette église en pleine nuit, au milieu des boues & de la pluie, accompagnée de quelques autres filles, avec un cierge ou un (c) flambeau pour les éclairer: elle y envoya une fois douze possédez, les mains liées derrière le dos; ils y allerent en silence, & elle les suivit de près. Toutes ces circonstances, qui sont expressément tirées de la vie (d) de sainte GENEVIEVE, prouvent sans réplique, que cette église devoit être assez peu éloignée de la Ville. Dom FÉLIBIEN qui veut comme tant d'autres que les corps des saints Martyrs aient toujours été dans le lieu où ils sont encore aujourd'hui, & que par conséquent ce fut en ce lieu là même que sainte GENEVIEVE fit bâtir une église en leur honneur, croit pouvoir résoudre les difficultés que la vie authentique de cette Sainte forme contre son sentiment, en supposant (e) qu'elle demuroit à la Chapelle, village situé à moitié chemin de Paris & de l'Abbaye de S. DENYS en France. Mais est-ce là répondre sérieusement? & outre que la supposition est bien gratuite, peut-on se figurer que des filles Chrétiennes entreprennent des pèlerinages d'une lieue en pleine nuit, par la pluie, à travers les champs, & avec un simple flambeau pour se conduire? Il n'y a point de milieu: ou il faut s'inscrire en faux contre la vie de sainte GENEVIEVE, ou on doit reconnoître de bonne foi que S. DENYS & les compagnons de son martyre furent enterrez beaucoup plus près de Paris que n'est l'Abbaye de S. DENYS, ou la montagne même

(a) Félib. Hist. de S. Denys, pag. 14.

(d) Vita S. Genov. Sup. pag. xiv. & seqq.

(b) Voyez Vers l'An 273 ou 287. p. 21.

(e) Félib. Hist. S. Denys, Dissert. préli-

(c) Voyez la note sur le Poème d'Abbon min. §. 1.

de Montmartre; & que par une conséquence nécessaire l'église que sainte Gènevieve fit bâtir sur leur tombeau ne devoit pas être bien éloignée de la ville? Où étoit-elle donc située? sur le chemin qui alloit (a) de Paris à *Catolocus*, dans la rue S. Denys même, ou dans le voisinage de cette rue. Mais en quel endroit précisément? c'est ce que l'on ignore, comme on ne fait pas non plus en quel lieu précisément étoient situées les Chapelles anciennes de sainte Colombe, de saint Michel, & sans doute d'autres églises encore. Peut-être celle de S. Denys étoit-elle située à l'un des deux bouts de la rue Aubry-le-Boucher. Que Dom Félibien se flatte (b) tant qu'il voudra d'avoir ramené M. de Tillemont à son sentiment, les objections de ce dernier, tirées de la vie de sainte Gènevieve, n'en font pas moins les mêmes, & n'en demeurent pas moins dans toute leur force.

L'AN 481.

Mort (c) du Roi Childéric I. Il est enterré près de Tournai, au-delà de l'Escaut, à l'endroit où est maintenant l'église de S. Brice, qui fait partie de la ville, mais qui est du Diocèse de Cambrai. Son tombeau fut découvert en (d) 1653; & diverses richesses qui s'y trouverent, après avoir été portées à l'Archiduc Léopold, alors Gouverneur des Pays-bas, ont enfin passé dans la Bibliothèque du Roi à Paris, où elles sont aujourd'hui.

CLOVIS I.

Clovis I son fils lui succède. Il mourut selon Grégoire (e) de Tours après trente ans de regne: on verra (f) plus bas que Clotaire I, l'un de ses fils, mourut sur la fin de l'an 561 dans la cinquante & unième année de son regne; & que le V^e Concile d'Orléans fut tenu en 549, l'an 38 du regne de Childebert I: donc Clovis I mourut en 511: donc il commença de regner en 481.

VERS L'AN 500.

3 Janvier. Mort de sainte Gènevieve. La date du jour est tirée de celui auquel l'Eglise célèbre sa fête. Pour ce qui est de l'année, tout ce qu'on en peut dire de bien positif, c'est que ce fut quelque temps avant Clovis I. Elle mourut âgée de plus (g) de quatre-

(a) Voyez Vers l'An 173. ou 287. pag. 23. & Belles-Lettres, Tom. II. pag. 689 & 690.
& Vers l'An 630. (e) Greg. Tur. l. 2. c. 43. * Tom. II. p. 185.
(b) Félib. Hist. de S. Denys, Dissert. prélim. §. 1. (f) Voyez l'An 561.
(c) Bouquet, * Tom. II. Index Chronol. (g) Vita S. Genov. edit. in-8°. Paris. 1697. pag. xxxiiij.
(d) Mabillon, Mém. de l'Acad. des Inscript.

CLOVIS I.

41.

vingts ans; & ce fut (a) en son honneur, c'est-à-dire du moins à sa recommandation, que Clovis I, & sainte Clotilde sa femme, firent bâtir une église, qui est celle de S. Pierre, dont on va (b) bientôt parler. Les Bollandistes (c) ont observé qu'en 429, lorsque S. Germain évêque d'Auxerre passa par le village de Nanterre, lieu de la naissance de sainte Genevieve, pour aller combattre l'hérésie Pélagienne en Angleterre, la Sainte ne devoit pas avoir moins de huit ou neuf ans, puisqu'elle consacra alors (d) sa virginité à Dieu; d'où ils concluent avec raison qu'elle étoit née vers l'an 420, & qu'en lui donnant quatre-vingts ans de vie, elle doit être morte vers l'an 500. L'Historien (e) de l'Eglise de Paris a suivi exactement le même calcul; & après cela il paroît inutile de discuter l'opinion de ceux (f) qui fixent sa mort à l'année 512.

L'AN 507.

Clovis I, & la reine sainte Clotilde sa femme, font bâtir (g) l'église des saints Apôtres, ou de S. Pierre & S. Paul, sur une montagne au midi de la Ville, dont on a déjà (h) parlé. Herman Contract (i) met cette fondation en 505; Dom (k) Bouquet en 508; & Dom (l) Félibien vers l'an 509. Mais d'un côté la Chronologie d'Herman Contract est fort défectueuse; & d'un autre côté Dom Félibien & Dom Bouquet n'apportent aucune preuve de la leur. Serait-ce par cette raison que les Auteurs (m) de la nouvelle Gaule Chrétienne se sont contentés de dire d'une manière vague & indéterminée, que cette église fut fondée peu de temps avant l'an 511? Cependant il y a, ce semble, ici quelque chose de plus positif. Il paroît par la vie (n) de sainte Clotilde, que Clovis entreprit cette fondation dans le temps qu'il se dispoit à aller combattre Alaric; & que dès qu'il fut parti, sainte Clotilde mit la main à l'œuvre. Or cette expédition est de l'an 507, puisque suivant le témoignage de Grégoire (o) de Tours, Clovis I mourut pendant le cours de la cinquième année qui suivit la défaite d'Alaric; &

(a) Ibid. pag. xxxiv.

(b) Voyez l'An 507.

(c) Bolland. Januar. Tom. I. pag. 137.

(d) Vita S. Germ. Autissiod. apud Bolland.

Jul. Tom. VII. pag. 211.

(e) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 53. & 54.

(f) Charpentier, Hist. Chronol. de Sainte Genev. page 1. D'Antine, Calendrier perpétuel, page 155. Rivet, Hist. liter. de la France, Tome III. pag. 151.

(g) Greg. Tur. lib. 2. cap. 43. * Tom. II. pag. 185.

(h) Voyez l'An 360 ou 361. pag. 30.

(i) Herman. Contract. * Tom. III. pag.

319.

(k) Bouquet, ibid, in margine.

(l) Félib. Hist. de Paris, Tom. I. pag. 22 & 231.

(m) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 700.

(n) Vita S. Clotild. * Tom. III. pag. 399.

(o) Gregor. Turon. Sup. ibid.

qu'il faut rapporter cette mort à la fin de l'an (a) 511. Donc la fondation de l'Abbaye de S. Pierre est de l'an 507 précisément. Au surplus, si l'on a dit un peu plus haut qu'elle fut entreprise à la sollicitation de sainte GENEVIEVE, il ne s'enfuit pas pour cela que les fondemens en aient été jetez de son vivant. Clovis, qui commença cet ouvrage, le laissa imparfait : mais après sa mort sainte Clotilde (b) y mit la dernière main; & Adrien (c) de Valois prouve qu'elle y fonda en même temps un Monastere, c'est-à-dire une Abbaye de Moines; en quoi il a rétracté ce qu'il avoit avancé quelques années (d) auparavant d'après (e) du Breuil, que Clovis y mit des Chanoines. Cette Abbaye a pris dans la suite des temps (f) le nom de sainte GENEVIEVE même, soit qu'elle ait été bâtie sur le tombeau de la Sainte, soit que son corps y ait été apporté depuis; & elle n'est plus connue aujourd'hui sous un autre nom.

Le premier de ses Abbez qui soit venu à notre connoissance, est Optat. Il est fait mention de lui en cette qualité dans le Livre (g) des miracles de sainte GENEVIEVE, écrit par un Religieux du même Monastere, qui vivoit en (h) 863; & on conjecture (i) que c'est le même qu'Optat, qui mourut évêque d'Auxere en 533.

Dans cette supposition, Frotband, qualifié aussi Abbé dans un livre (k) des miracles de S. Hilaire de Poitiers, qui est assez récent, a dû suivre Optat : mais on ne sauroit dire précisément en quel temps il vivoit, & peut-être y a-t-il eu un assez long intervalle entre l'un & l'autre.

Il fera parlé (l) plus bas d'un Amphiloque, qui pourroit avoir été aussi Abbé de sainte GENEVIEVE.

Ceux qui ont multiplié dans Paris, ou près de cette Ville les Palais de nos Rois, n'ont pas manqué d'en mettre un sur la montagne de sainte GENEVIEVE; & Henri Sauval ou ses éditeurs sont de ce nombre après (m) du Breuil aussi bien que l'Historien (n) de l'Université de Paris: Clovis I en avoit un, dit (o) celui-là, auprès de l'Abbaye de ce nom; & suivant le moine Helgaud, ajoute-t-il,

(a) Voyez l'An 561.

(b) Vita S. Genov. edit. in-8°. Paris. 1697. pag. xxxiv.

(c) Valef. de Basilic. reg. cap. 4. pag. 31.

(d) Valef. Rer. Franc. l. 6. Tom. I. p. 313.

(e) Du Breuil, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. pag. 268.

(f) Voyez l'An 814.

(g) Bolland. Januar. Tom. I. pag. 147 & 148.

(h) Ibid. pag. 149 & 151.

(i) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 704. Le Beuf, Mém. pour l'Hist. d'Auxerre, Tom. I. pag. 849.

(k) Bolland. Sup. ibid. pag. 796.

(l) Voyez l'An 541.

(m) Du Breuil, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. pag. 268.

(n) Du Boulay, Hist. Universit. Paris. Tom. I. pag. 107.

(o) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. pag. 386.

C L O V I S I.

43

le Roi Robert en avoit un autre à l'endroit où est aujourd'hui (a) S. Nicolas des Champs. On examinera en son lieu (b) le texte d'Helgaud, sur lequel Dom Michel (c) Germain se fonde mal-à-propos, aussi bien que Sauval & d'autres (d) écrivains pour prouver l'existence de ce dernier. Mais à l'égard de celui de la montagne de sainte Gènevieve, on peut dire avec le même Dom (e) Germain que c'est un Palais bâti par les modernes à bien peu de frais, un château en l'air, ou pour parler sans figure, qu'il n'a jamais existé que dans l'imagination de ceux qui en ont parlé, puisqu'il n'y en a pas la moindre preuve. Et quelle place encore ont-ils été choisir pour cela ! Un Palais de nos Rois au milieu d'un cimetière public ! Il est vrai qu'un Savant (f) Académicien sur la foi de Grégoire de Tours parle d'un Parc que le Roi Chilpéric I avoit sur cette montagne, & où il donna un jour à manger à quelques Evêques. Mais premièrement un Parc n'est point un Palais ; & de plus Grégoire de Tours s'exprime (g) de manière à faire entendre que ce prétendu Parc n'étoit qu'une espèce de tente faite de branchages d'arbres, & à la hâte, dans laquelle le Roi se retiroit par intervalle pendant que l'on faisoit le procès à Prétextat évêque de Rouen.

L' A N 508.

Clovis I, après avoir défait & tué l'année précédente Alaric, Roi des Wisigoths, dans la bataille de Vouillé, emporte à Paris (h) les trésors de ce Prince, qu'il avoit enlevés de Toulouse au printemps (i) de cette année ; il fait en même temps de cette Ville la Capitale (k) de ses Etats ; & si avant son règne ce n'étoit pas encore une de celles où l'on battit monnoie, il faut croire qu'il y en établit une fabrique : car il nous reste deux tiers de sol d'or, que l'on croit être (l) de ce Prince, & dont l'un porte expressément au revers, qu'il a été fait à Paris.

L'Empereur Constantin, dit l'Auteur, (m) d'une savante Dissertation que l'on a déjà citée, avoit établi un Juge ordinaire à Paris sous le nom de *Comte* ; & ce nouvel établissement, ajoute-t-il, n'a-

(a) Ibid. pag. 465.

(b) Voyez vers l'An 1000.

(c) Diplomat. lib. 4. cap. 110. pag. 311.

(d) Brice, Descript. de Paris, édit. Paris 1752. Tom. II. pag. 38.

(e) Diplomat. Sup. ibid. pag. 310.

(f) Le Beuf, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome XVII. pag. 196.

(g) Greg. Tur. lib. 5. cap. 19. * Tom. II. pag. 243 & 244.

(h) Epitom. Greg. Tur. cap. 25. * Tom. II. pag. 4.

(i) Daniel Hist. de France, édit. Paris in-fol. 1713. Tom. I. pag. 48.

(k) Greg. Tur. lib. 2. cap. 38. * Tom. II. pag. 183.

(l) Le Blanc, Traité des Monnoies, édit. Paris 1690. pag. 14.

(m) Le Roy dans Félib. Hist. de Paris, Tom. I. Dissert. pag. 93.

voit point altéré celui des Défenseurs. Ceux-ci, selon la supposition continuerent leurs fonctions sous l'autorité du Comte, comme ils avoient fait auparavant sous celle du Président de la Province; & leur ministere subsista dans les Gaules autant que l'Empire. Ainsi, continue-t-il, la ville de Paris qui eut un Comte Romain pour Juge supérieur, continua d'être administrée en premiere instance par les Nautes en qualité de Défenseurs, jusqu'à ce qu'elle passât sous la domination des François: mais lorsqu'elle fut devenue la Capitale du Royaume, ces Comtes ne furent plus tirez que (a) de la Nation Françoisse. Cependant, dit-il encore, les Nautes Défenseurs continuerent de rendre la justice en premiere instance, particulièrement dans le fait de leur commerce, de faire vaquer au recouvrement des deniers publics ou des impôts, de prendre soin des affaires communes de la Ville: mais le titre & le nom de Défenseur ayant été éteint, le ministere demeura pour toujours entre les mains des Nautes. Ainsi au lieu qu'ils ne l'avoient eu auparavant, que parce que les Défenseurs auxquels il appartenoit avoient toujours été pris parmi eux, il leur devint propre; & lorsqu'on nommoit des chefs pour diriger le corps de ces Commerçans, comme on a toujours continué de faire dans la suite, c'étoit proprement donner des Magistrats municipaux à la Ville, & des Juges à sa juridiction. De là le corps des Négocians par eau fut désormais regardé comme le corps municipal: ses biens fonds & ses privilèges devinrent réellement le domaine & les privilèges de la Ville: au titre éteint de *Défenseurs de Cité* on substitua ceux de *Citoyens* ou *Bourgeois* dans la personne des chefs du commerce par eau, titre qu'ils portèrent par excellence, & comme étant à la tête de l'état populaire qu'ils administroient. Ce corps municipal perdit aussi le nom de *Nautæ Parisiaci*, ou *Nautes Parisiens*, pour prendre celui de *Mercatores aquæ Parisius*, ou *Marchands de l'eau de Paris*: enfin l'ancienne confédération de ces négocians fut désormais exprimée par le mot de *Hanse*, qui a la même signification dans la langue Germanique d'où il est tiré, & qui étoit celle de nos premiers François lorsqu'ils établirent leur domination dans les Gaules. Cette Hanse a été aussi appelée sous la premiere race *Compagnie Françoisse*; & c'est là l'origine de l'*Hôtel de Ville de Paris*.

Le savant écrivain dont tout ceci est tiré, suppose toujours que les Défenseurs ont été créés avant les Nautes, supposition qui a été suffisamment détruite (b) plus haut. Il ne prouve pas non plus l'établissement de ces Comtes de Paris; & on peut très-bien révoquer

(a) Le Roy dans Félib. Hist. de Paris, Tom. I. Dissert. pages 78, 79, 93 & 94. (b) Voyez l'An 702 de Rome, pag. 8.

en doute qu'il y en ait jamais eu du temps des Romains. Dans la Notice des Dignitez de l'Empire, dressée bien après Constantin, on ne trouve point d'autre Comte pour les Gaules que (a) *Comes Tractus Argentoratensis*; & c'étoit une Dignité militaire. On y trouve aussi des Officiers de finance, qui étoient *sub dispositione*, les uns (b) du *Comes sacrarum largitionum*, les autres du *Comes rerum privatarum*; mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici. On fait que depuis Constantin les Dignitez de l'Empire étoient les unes purement civiles, & les autres purement militaires. Au temps de la Notice, *Provincia Lugdunensis Senonia*, dont Paris faisoit partie, étoit gouvernée quant au civil par un Président (c) *Præses*. Dans la même Notice, sous le titre *Præposituræ Magistri militum presentium*, on lit (d) *In Provincia Lugdunensi Senonia Præfectus Classis Andericiorum, Parisiis*: Voilà pour le Militaire. Il ne se trouve rien de plus; & on ne voit nulle part qu'avant l'établissement de la Monarchie Françoisse dans les Gaules, il soit fait mention des Comtes de Paris, comme le suppose gratuitement l'Auteur de la Dissertation, qui, à cela près, explique néanmoins fort heureusement l'origine de l'Hôtel de Ville de Paris; si ce n'est que l'expression de *Compagnie Françoisse* usitée sous la première race de nos Rois paroît encore être plutôt une supposition de sa part, qu'une réalité fondée en preuves.

Ce même Auteur ajoute que le Siège des anciens Défenseurs étoit situé hors de la Ville; qu'il remplissoit l'espace qui s'étend depuis & joignant l'Arcade du grand Châtelet jusques vers le lieu où étoit ci-devant l'église ou Chapelle de S. Leufroi; qu'il ne contenoit que 16 toises & 4 pieds de superficie, c'est-à-dire sans doute, que chacun de ses côtez, en supposant la place carrée, avoit 25 pieds de long; & qu'ayant changé de nom dès les premiers temps de la Monarchie, il fut appelé *Locutorium Civium*, c'est-à-dire, *le Parloir des Bourgeois*. Sauval (e) dit même, que suivant quelques-uns, avant que d'être transféré entre S. Leufroi & le grand Châtelet, il avoit été placé à la Vallée de misère à l'endroit où étoit une maison qu'on appelloit encore de son temps *la Maison de la Marchandise*; & c'est là en effet où du Breuil (f) le met du temps même de Childebert I. Mais tout ceci demande à être examiné de plus près: car il y a eu aussi un Parloir des Bourgeois à la Montagne sainte Genevieve. Celui-ci doit être même plus ancien que l'autre, ou que les deux autres, si c'en sont deux différens; & très-vraisemblable-

(a) Bouquet, * Tom. I. pag. 127.

(b) Ibid. pag. 126 & 127.

(c) Ibid. pag. 127.

(d) Ibid. pag. 128.

(e) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. II. pag. 480.

(f) Du Breuil, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. pag. 1006.

ment Adrien de Valois a cru que c'est à cause de lui que la Montagne a été appelée anciennement *Mons* ou *Collis Locutitius* ; car il a soutenu (a) que ce mot, *Locutitius*, n'a rien de commun avec celui de *Lutecia*, ou si l'on veut même, avec celui de *Lucotecia* dont Ptolémée s'est servi ; & on veut bien croire qu'il n'a pas donné dans l'imagination de du Breuil, qui pour l'expliquer a eu recours (b) aux audiences que Clovis I donnoit à son peuple dans le prétendu Palais de sainte Genevieve. Gislémar, qui écrivoit à la fin (c) du IX^e siècle, est le premier Auteur connu qui ait employé (d) l'expression *Locutitius* ; mais elle se trouve aussi dans la Charte du Roi Childbert I de l'an 558, dont il sera parlé (e) en son lieu. Cependant on a dû voir à la tête (f) de ces Annales, que la véritable origine de ce mot, aussi-bien que du nom *Lutecia*, doit se tirer des carrières dont toute la montagne est remplie dans l'espace de plus d'une lieue à la ronde. Mais pour revenir au Parloir des Bourgeois, il est bien croyable qu'il subsistoit dès les commencemens de la première race de nos Rois : il est aussi tout naturel de penser qu'il devoit être situé alors vers l'extrémité du fauxbourg méridional, puisque c'est dans ce fauxbourg, comme on l'observera (g) plus bas, qu'étoit le principal quartier des Négocians : mais comme la Ville avoit peu d'étendue (h) de ce côté-là, il semble qu'on ne peut le placer mieux que vers le pied de la montagne à l'entrée de la Place Maubert. Dans la suite (i) on l'a reculé jusqu'auprès des Jacobins ; & on en a enfin construit un autre (k) près du grand Châtelet. Au surplus ce Parloir a pris par succession de temps le nom d'*Hôtel commun de la Ville* ou d'*Hôtel de Ville* simplement ; & on a appelé *Prevôt* l'Officier qui étoit à la tête des Marchands.

Le Corps de Ville, ajoute l'Auteur (l) de la Dissertation que l'on vient de citer, a pris aussi pour symbole ou pour devise un bateau ou une barque de Marchands, comme on le voit dans les Sceaux du temps de S. Louis : cette barque, dit-il encore, a passé depuis dans les Armoiries de la Ville, où ce n'est que dans les derniers temps qu'on lui a substitué un Navire ; & tout cela est bien autrement probable que l'idée de (m) Pasquier, adoptée par (n) Sauval,

(a) Valef. Notit. Gall. *Parisi*. pag. 440.

(b) Du Breuil, *Antiq. de Paris*, édit. Paris 1612. pag. 268.

(c) A&. SS. Bened. Sec. IV. Part. II. pag. 558.

(d) Ibid. Sec. I. p. 254. ou Bouquet, * Tom. III. pag. 437.

(e) Voyez l'An 558.

(f) Voyez plus haut, pag. 3.

(g) Voyez l'An 583.

(b) Voyez l'An 702. de Rome, pag. 9 & l'An 585 ou 586.

(i) Voyez l'An

(k) Voyez l'An

(l) Le Roy, dans Félib. *Hist. de Paris*, Tome I. Differt. pag. 47 & 48.

(m) Pasquier, *Recherches de la France*, édit. Amsterdam, 1723. Tom. II. pag. 276.

(n) Sauval, *Antiq. de Paris*, Tom. I. pag. 45.

que cette nef n'est que l'image de l'ancien Paris , ou de l'Île qui le renfermoit, dont les deux extrémités représentent assez bien, disent-ils, la proue & la poupe d'un Vaisseau. Cependant l'Abbé (a) du Bos conjecture que ce Navire , loin de représenter une simple barque ou un bateau de Marchands , doit être un véritable Vaisseau de la nature de ceux qui composoient la flotte destinée à la garde de la rivière de Seine contre les incursions des Pirates , & dont le bassin , dit-il , étoit anciennement à Paris dans le lieu vraisemblablement où est aujourd'hui l'église Cathédrale, suivant ce passage tiré de la Notice des Dignitez de l'Empire , que l'on a cité un peu plus haut , *In Provincia Lugdunensi Senonia Præfectus classis Andericiorum , Parisiis*. Enfin , selon lui , ce furent les Matelots de cette flotte qui dressèrent vers l'an 25 de J. C. en l'honneur de Jupiter le monument dont on a fait mention plus haut. Mais où trouve-t-on que vers cette année-là , c'est-à-dire sous le regne de Tibère , les Romains eussent déjà pensé à l'établissement d'une pareille flotte ? où trouve-t-on que son bassin fût situé à Paris ? qu'il le fût au-dessus plutôt qu'au-dessous de la Ville ? & d'un autre côté si celui qui la commandoit avoit son siège à Paris , ses matelots y étoient-ils également fixés ? enfin puisque la flotte portoit le nom d'*Andresy* , se seroient-ils appelés *Nautæ Parisiaci* sur ce monument , plutôt que *Nautæ Andericiani* ?

L'AN 511.

14 Juillet. Héraclius étoit évêque de Paris : il assista ce jour-là (b) au premier Concile d'Orléans.

26 ou 27 Novembre. Clovis I meurt à Paris après trente ans de regne , & est enterré dans l'église (c) des SS. Apôtres , ou de S. Pierre , qu'il avoit fondée. La date du 26 Novembre est de l'Abbé (d) de Longuerue. Le Pere (e) le Cointe , fondé sur deux anciens Calendriers ou Nécrologes , marque cette mort au 27 Novembre ; en quoi il a été suivi par Dom (f) Félibien , & par l'Historien ou le Généalogiste (g) des grands Officiers de la Couronne. A l'égard de l'année , on a vu (h) plus haut qu'il faut s'en tenir à l'an 511.

(a) Du Bos , Monarch. Franç. liv. 1. chap. 9. édit. 1742. Tom. I. pag. 78.

(b) Concil. Labbe , Tom. IV. pag. 1409.

(c) Greg. Tur. lib. 2. cap. 43. * Tom. II. pag. 185.

(d) Longuerue , Annal. * Tom. III. p. 684.

(e) Coint. ad ann. 511. cap. 52. Tom. I. pag. 289.

(f) Félib. Hist. de Paris, Tom. I. pag. 220

(g) Hist. des Gr. Off. de la Cour. Tom. I.

pag. 4.

(h) Voyez l'An 481.

CHILDEBERT I.
CHILDEBERT I.

Après la mort de Clovis I, ses Etats furent partagez (a) entre ses quatre fils. Thiéri I eut le royaume de Metz, & eut pour successeur son fils Théodebert I, qui fut pareillement suivi de Théodebald ou Thibaud son fils; Clodomir fut Roi d'Orléans; Childebert I de Paris; & Clotaire I de Soissons.

VERS L'AN 512.

Héraclius étoit encore évêque de Paris. Ce fut vers cette année, suivant les Auteurs (b) de la nouvelle Gaule Chrétienne, que S. Remi évêque de Reims lui écrivit, aussi-bien qu'aux évêques de Sens & d'Auxerre, une lettre que les mêmes (c) Auteurs avoient cru auparavant écrite vers l'an 523.

Il a eu pour successeurs Probat, dont on ne fixe point (d) la date; & après celui-ci, Amélius dont il fera parlé sous l'an 533.

L'AN 525 ou 526.

Childebert I, & Clotaire I son frere, poignent (e) à Paris Thibaud & Gonthier, deux fils de Clodomir roi d'Orléans, leur autre frere. Sainte Clotilde fait enterrer ces jeunes Princes dans l'église de S. Pierre, aujourd'hui sainte GENEVIEVE. Adrien (f) de Valois met cet événement en 533. Cependant Clodomir étoit mort en 524: l'ambition de ces deux freres leur auroit-elle permis d'attendre jusqu'en 533 pour envahir leurs Etats? Le Pere (g) le Coïnte s'est déterminé pour l'an 526 ou environ, sur ce que suivant Grégoire de Tours les deux jeunes Princes étoient agez l'un de dix ans, l'autre de sept ans; & cette nouvelle raison est assurément très-forte contre Adrien de Valois; car s'ils avoient été tuez en 533, le plus jeune des deux n'auroit pas eû alors moins de neuf à dix ans. Un savant (h) Critique fait observer de plus que les jeunes Princes ne furent sacrifiés à l'ambition de leurs oncles qu'après que les jours du deuil de Clodomir leur pere furent passez, mais aussi assez peu de temps après: il faut donc nécessairement fixer ce tragique événement ou à l'an 525 même, ou au plus tard à l'an 526.

S. Séverin étoit en ce temps-là, ou du moins fort peu de temps

(a) Greg. Tur. lib. 3. cap. 1. * Tom. II. pag. 187. (f) Vales. Rer. Franc. lib. 7. Tom. I. pag. 389.
(b) Gall. Christ. Tom. IX. pag. 12. (g) Coïnt. ad ann. 526. cap. 4. Tom I. pag. 348.
(c) (d) Ibid. Tom. VII. pag. 16. (h) Le Beuf, Differt. Tom. III. pag. 22.
(e) Greg. Tur. lib 3. cap. 18. * Tom. II. pag. 196 & 197.

après,

après, Abbé d'un Monastere voisin de la Ville dans le fauxbourg du midi; & S. Cloud ou Clodoald, autre fils de Clodomir, échappé au meurtre de ses freres, s'étant mis (a) sous sa discipline, prit de lui l'habit monastique. L'église de cette Abbaye pourroit bien être celle (b) de S. Laurent, dont on parlera (c) un peu plus bas; & la même église, ou plutôt une Chapelle du Monastere, dans laquelle le saint Abbé fut enterré, ayant pris son nom par succession de temps, est devenue une des plus grandes Paroisses de la Ville, avec titre d'Archiprêtre.

Si l'on s'en rapporte à l'Historien (d) de l'Eglise de Paris, & à Dom (e) Félibien, Adrien de Valois a eu tort de croire (f) que cette église reconnoît pour patron S. Séverin Abbé à Paris, plutôt que S. Séverin Abbé d'Agaune; & la seule preuve qu'ils en rapportent, c'est que la fête du Saint s'y célèbre le 11 Février, jour de la mort de l'Abbé d'Agaune, non le 24 Novembre, jour où l'on fixe la mort de l'autre. Il ne faut point disputer sur les faits. Mais jusqu'à quel siecle remonte la fête du 11 Février dans cette église? & sur quel fondement s'est-elle déterminée pour ce jour-là plutôt que pour le 24 Novembre? Sur la tradition? elle est bien caduque, si pour détruire la présomption qui est toute entiere en faveur de l'Abbé de Paris, il n'est pas prouvé qu'elle soit extrêmement ancienne.

Lorsque les fils de Clodomir furent assassinez, il y avoit selon toutes les apparences un Palais (g) dans la Cité. On a même tout lieu de croire qu'il étoit sur pied dès le temps de Childéric I; & que ce fut là que sainte GENEVIEVE obtint de ce Prince (h) la grace de quelques criminels. C'est sans doute dans ce Palais que Childebart & Clotaire devoient être logez lorsqu'ils envoyèrent demander les jeunes Princes à la reine Clotilde leur ayeule, laquelle occupoit apparemment le Palais des Thermes. Childebart après le meurtre sortit de la Ville, & se retira dans les (i) fauxbourgs: il avoit donc un Palais dans la Ville. C'est dans ce même Palais de la Ville, c'est-à-dire, dans ce qu'on appelle aujourd'hui la Cité, que logeoit, du moins quelquefois le Roi (k) Charibert I; & c'est encore là sans doute qu'il demouroit lorsqu'il eut cédé (l) à la rei-

(a) Vita S. Clodoaldi, * Tom. III. p. 423. 479.
 (b) Voyez le Mercure de France, Janvier 1749. pag. 22. (g) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome XV. pag. 676.
 (c) Voyez Vers l'An 547; vers l'An 560; & l'An 583. (h) Voyez Vers l'An 475. pag. 37.
 (d) Du Bois, Hist. Eccléf. Paris. Tom. I. pag. 197. (i) Greg. Tur. lib. 3. cap. 18. * Tom. II.
 (e) Félib. Hist. de Paris, Tome I. pag. 24. (k) Idem lib. 4. cap. 26. * ibid. pag. 215.
 (f) Valef. de Basilic. Paris. cap. 14. pag. 510. (l) Fortunat. lib. 6. Carm. 8. * ibid. pag.

50 CHILDEBERT I.
 ne Ultrogotte, & aux Princesses ses filles, le Palais des Thermes..
 Dom Michel (a) Germain a reconnu l'existence de celui de la Ci-
 té du temps de Childebert I; mais on s'appuie ici sur d'autres preu-
 ves que les siennes.

TROISIEME PLAN,

Où il faut ajouter 1°. la Chapelle de S. Clément : 2°. une église de S. Denys vers le lieu où est aujourd'hui le coin de la rue Aubry-le-Boucher. 3°. l'Abbaye de S. Pierre, aujourd'hui Ste Genevieve : 4°. celle de S. Laurent, aujourd'hui S. Séverin : 5°. un Palais dans la Cité, à l'extrémité occidentale de l'île : 6°. le Parloir aux Bourgeois à l'entrée de la Place Maubert, entre la rue Galande, & la rue des Noyers.

L'AN 531.

Cette année, suivant Dom (b) Bouquet, Clotilde fille de Clovis I, & femme d'Amalaric roi des Wisigoths, revenant en France, mourut (c) sur la route. Son corps apporté depuis à Paris, fut enterré dans l'église de S. Pierre, aujourd'hui sainte Genevieve, auprès de celui de son pere.

L'AN 533.

23 Juin. Amélius étoit évêque de Paris : il soucrivit ce jour-là (d) au II^e Concile d'Orléans.

VERS L'AN 540.

Une espee de peste, qui attaquoit singulierement les aines, se fait sentir (e) à Paris comme dans le reste de la France.

L'AN 541.

On conjecture qu'Amphiloque étoit Abbé ou de (f) S. Denys, ou de (g) S. Pierre, aujourd'hui sainte Genevieve : mais il a pu l'être également de S. Laurent ; & l'on peut croire que l'un de ses

(a) Diplomat. lib. 4. cap. 110. pag. 309. Januar. Tom. II. pag. 860. & Bolland. ibid. pag. 861. not. D.
 (b) Bouquet * Tom. II. pag. 191.
 (c) Greg. Tur. lib. 3. cap. 10. * ibid. (f) Mabill. Annal. Bened. lib. 12. cap. 2. Tom. I. pag. 341.
 (d) Concil. Labbe, Tom. IV. pag. 1783. (g) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 704.
 (e) Vita S. Johan. Reom. apud Bolland.

successeurs dans l'un ou dans l'autre de ces Monasteres, fut Ger-
moald, dont on parlera sous l'an 644.

Amélius étoit encore évêque de Paris. Ce fut en son nom que
l'Abbé Amphiloque, dont on vient de parler, soucrivit (a) cette
année au IV^e Concile d'Orléans.

L'AN 543.

Childebert I jete les fondemens de l'église de sainte Croix & S.
Vincent, aujourd'hui S. Germain-des-Prez, pour y placer un re-
liquaire précieux (b) de la vraie Croix, & l'étole ou la tunique
(c) de S. Vincent martyr, qu'il avoit apportez avec lui de Sarra-
gosse en Espagne. Le Pere (d) le Cointe reprend l'Interpolateur
d'Aimoin, pour avoir substitué le mot de *tunique* à celui d'*étole* ;
mais à tort suivant Dom Mabillon, qui observe (e) que le mot *Sto-
la* ayant été pris anciennement pour toute sorte de vêtement, rien
n'empêche que ce ne fût en effet la tunique dont S. Vincent se
servoit ordinairement pour se vêtir. Au reste Adrien (f) de Valois
met ce fait en 543 ; Dom (g) Mabillon le met en 555 ; & Dom
(h) Bouillart, suivi par les Auteurs (i) de la nouvelle Gaule Chré-
tienne, le recule jusqu'à l'an 556 ou environ : mais on ne peut gue-
res supposer que Childebert ait attendu si tard. Peut-être néanmoins
qu'à la priere de S. Germain évêque de Paris, ce Prince aura con-
çu le dessein vers l'an 555 ou 556, d'élever en l'honneur de S. Vin-
cent, & pour l'usage d'une grande Abbaye, une Basilique plus ma-
gnifique que celle qu'il avoit fait bâtir, ou dont il avoit jeté les
fondemens à son retour d'Espagne ; car il y a lieu de croire (k) que
le Roi en substitua une seconde à la première ; & comme il est marqué
dans la vie (l) de S. Droctovée, que Childebert donna cette église
à S. Germain pour y établir un Monastere, cela ne doit s'entendre
que de la seconde. Gislémar, Auteur de cette vie, qui vivoit à la
fin du IX^e siècle, dit (m) que ce nouveau vaisseau fut bâti en for-
me de Croix ; qu'avant lui il étoit couvert de cuivre doré ; & que
par cette raison on l'avoit appelé long-temps S. *Germain le doré*.

- | | |
|--|---|
| (a) Concil. Labbe, Tom. V. pag. 389. | (f) Vales. Defens. de Basilic. Part. I. cap. |
| (b) Vita S. Droctovei, * Tom. III. pag. 437. | 4. pag. 44. |
| (c) Gesta Reg. Franc. cap. 26. * Tom. II. pag. 758. Aimoin. interpol. lib. 2. cap. 19 & 20. * Tom. III. pag. 57. | (g) Mabill. Sup. ibid. |
| (d) Coint. ad ann. 542. cap. 32. Tom. I. pag. 624. | (h) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, pag. 4. & 297. |
| (e) Mabill. Annal. Bened. lib. 5. cap. 42. Tom. I. pag. 134. | (i) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 416. |
| | (k) Voyez Vers l'An 577. |
| | (l) (m) Vita S. Droctovei, * Tom. III. pag. 437. |

Au surplus Adrien (a) de Valois prouve que dès les premiers temps on l'a appelée l'église de sainte Croix & S. Vincent ; mais ce qu'il ajoute (b) qu'on lui a aussi donné quelquefois le nom de S. Etienne, qui étoit celui d'un de ses principaux autels, n'est fondé que sur un vers du Poëme (c) d'Abbon, où il est parlé d'une église de S. Etienne Martyr, & que l'on doit absolument entendre (d) de la Cathédrale, laquelle a été long-temps (e) désignée sous ce nom. Grégoire de Tours (f) donne simplement à celle de S. Germain-des-Prez le nom de S. Vincent ; Fortunat, évêque de Poitiers, celui (g) de Ste Croix simplement ; & Ufuard (h) joint ces deux noms ensemble. Mais vers le milieu du VIII^e siècle, comme on l'observera (i) plus bas, elle a commencé à n'être plus connue que sous le nom de S. Germain, qu'elle portoit déjà du temps de S. Ouen, évêque de Rouen, qui même ne lui en donne (k) point d'autre, si son texte n'a point été interpolé.

V E R S L' A N 545.

3 *Juin*. Sainte Clotilde, veuve du Roi Clovis I, meurt à Tours. Son corps apporté à Paris par ses fils Childebert I & Clotaire I, est enterré (l) auprès de celui de son mari dans l'église de S. Pierre, aujourd'hui sainte GENEVIEVE. La date du jour est tirée de la vie même (m) de sainte Clotilde ; & celle de l'année est de Dom (n) Mabillon, qui remarque que suivant le texte de Grégoire de Tours, la Sainte mourut du vivant d'Injuriosus évêque de Tours, lequel paroît être mort en 546.

V E R S L' A N 547.

L'évêque de Paris, qui sans doute n'est point (o) autre qu'Amélius, ne vivoit plus. L'Historien (p) de l'église de Meaux met sa mort vers l'an 545 ; en quoi il n'est pas absolument répréhensible : mais il a tort de s'exprimer de manière à faire croire que le Pere le Cointe fuit la même date.

- | | |
|--|--|
| (a) Vales. de Basilic. reg. cap. 5. pag. 34. | (b) Ufuard. Martyrol. 23 Decembr. |
| (b) Idem de Basilic. Paris. cap. 4. pag. 450. | (i) Voyez l'An 754. |
| (c) Abbo. II. 310. | (k) Vita S. Eligii lib. 1. cap. 26. in Spicil. |
| (d) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 510 & 558. Bouquet, * Tom. VIII. pag. 20. not. A. | in-4 ^o . Tom. V. pag. 180. |
| (e) Voyez l'An 360 ou 361. pag. 29. & l'An 690 ou 691. | (l) (m) Vita S. Chrotild. * Tom. III. pag. 401. |
| (f) Greg. Tur. lib. 4. cap. 20. * Tom. II. pag. 213. | (n) Mabill. ibid. not. C. |
| (g) Vita S. Germani in A& SS. Bened. Tom. I. pag. 240. | (o) Cointe. ad ann. 547. cap. 7. Tom. I. pag. 706 & 707. |
| | (p) Hist. de l'Eglise de Meaux, Tom. I. pag. 8 & 622. |

Vers Pâques. Premier incendie de Paris, du côté de S. Laurent. Le feu commence par les maisons qui étoient (a) sur le Pont : le Roi qui étoit alors à Paris, est éveillé par les cris des habitans : S. Lubin évêque de Chartres éteint le feu par ses prières. De tout ceci Adrien (b) de Valois conclut que cette église de S. Laurent devoit être non celle d'aujourd'hui, qui est fort éloignée de la Ville du côté du nord, mais une autre du côté du pont méridional, & peu éloignée soit du pont même, soit du Palais des Thermes où logeoit le Roi. Cependant il n'est pas prouvé que le Roi fût cette nuit-là au Palais des Thermes ; & puisqu'il fut éveillé par les cris des habitans, il est bien plus naturel de croire (c) qu'il étoit couché au Palais de la Cité, comme S. Lubin l'étoit apparemment à l'Evêché. Mais d'un autre côté l'église de S. Laurent devoit être voisine du pont ; car si entre ce pont & cette église il y avoit eu l'espace qui se trouve aujourd'hui entre la Cité & la Paroisse de S. Laurent, les fauxbourgs étoient déjà assez étendus (d) de ce côté-là, pour qu'il y eût aussi dans ce même espace quelque autre église, ou quelque édifice considérable ; & l'Historien auroit dit tout simplement que le feu commença du côté de cette église ou de cet édifice, plutôt (e) que d'aller chercher une autre église plus éloignée. Donc celle de S. Laurent, dont parle cet Historien, n'est point celle qui subsiste aujourd'hui bien au delà de la porte S. Martin. De plus Grégoire (f) de Tours assure qu'en 583 la rivière fut tellement enflée à Paris, qu'il arriva plusieurs naufrages entre la Ville & l'église de S. Laurent ; & de là il s'ensuit encore nécessairement (g) que cette église étoit peu éloignée tant de l'ancienne Ville que de la rivière. Malgré cela Dom (h) Bouquet & d'autres (i) Savans persistent à croire après Dom Michel (k) Germain, que l'église de S. Laurent dont parle Grégoire de Tours n'est point différente de celle d'aujourd'hui ; & pour le prouver, deux d'entre eux s'appuyent sur un Diplôme de Childebert III, qui se trouve dans la (l) Diplomatique, & où il est parlé de deux églises, l'une de S. Laurent, l'autre de S. Martin, comme étant situées du côté de l'Abbaye de S. Denys en France. C'est que les uns confondent ces deux églises, qui étoient

(a) Vita S. Leobini, * Tom. III. pag. 431. pag. 279.
 (b) Valef. de Basilic. reg. cap. 3. pag. 21. (g) Voyez l'An 583.
 & Defenf. Notit. Gall. pag. 162 & 163. (h) Bouquet, * Tom. II. pag. 271. not. G.
 (c) Diplomat. lib. 4. cap. 110. pag. 310. & pag. 279. not. D.
 (d) Voyez les Années 358, 360, 366, & (i) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript.
 Vers l'An 581. & Belles-Lettres, Tom. XV. pag. 657 & 675.
 (e) Mercure de France, Janvier 1749. Le Beuf, Dissert. Tom. I. pag. 26 & 27.
 pag. 15. (k) Diplomat. lib. 4. cap. 110. pag. 309.
 (f) Greg. Tur. lib. 6. cap. 25. * Tom. II. (l) Ibid. lib. 6. cap. 28. pag. 482.

fans doute vers l'an 650, comme Adrien (a) de Valois a bien voulu l'accorder, ou plutôt en (b) 710, au lieu où elles sont encore aujourd'hui, avec l'église de S. Laurent dont il s'agit ici, & avec l'église ou la Chapelle de S. Martin dont il fera parlé (c) plus bas; & que les autres, quoique d'un avis contraire sur celle de S. Martin, pensent néanmoins comme les premiers sur celle de S. Laurent: aussi ces derniers croient-ils que l'incendie de l'an 547 commença par les maisons qui étoient sur le pont septentrional. L'église de S. Laurent dont parle Grégoire de Tours étoit abbatiale, comme on le verra (d) bientôt; & par cette raison elle ne paroît pas devoir être distinguée de celle dont S. Séverin étoit (e) Abbé.

L'AN 549.

Saffrac étoit évêque de Paris: il soucrivit cette année (f) au Ve Concile d'Orléans.

VERS L'AN 550.

Le Monétaire de Paris, qui avoit été guéri d'une maladie par l'intercession de sainte Crescence, vierge, fait bâtir sur son tombeau, près d'une église que Grégoire (g) de Tours appelle *Ecclesia senior*, une Chapelle dont on n'a point d'autre connoissance, & qui fut peut-être détruite au IX^e siècle pendant (h) les guerres des Normans. On entend communément par *ecclesia senior* l'église Cathédrale: mais le tombeau devoit être de l'autre côté de la rivière, puisque selon l'ancien usage la Sainte n'avoit pu être enterrée dans la Ville même; & un savant (i) Antiquaire conjecture qu'il étoit vers le bout de la rue de la Bucherie, du côté de la Place Maubert. Ce lieu en effet n'est pas éloigné de la Cathédrale; mais la rivière qui sépare l'une de l'autre, semble écarter en même temps toute idée de voisinage. Ne seroit-il donc pas plus simple d'entendre ici l'expression *Ecclesia senior* de l'église de S. Marcel, non pas en supposant, comme l'a soutenu contre toute raison le Docteur Jean (k) de Launoy, que ce fût là l'ancienne église Cathédrale de Paris, mais en expliquant le mot *senior* par celui d'*antiquior* seulement, ou *vetustior*; en sorte que Grégoire de Tours n'ait voulu

(a) Valef. Defens. Notit. Gall. pag. 164.

(b) Voyez l'An 710.

(c) Voyez Vers l'An 560, & l'An 585 ou 586.

(d) Voyez Vers l'An 560.

(e) Voyez l'An 525 ou 526. pag. 48 & 49.

(f) Concil. Labbe, Tom. V. pag. 397.

(g) Greg. Tur. de Glor. Conf. cap. 105. edit. Ruinart, pag. 984.

(h) Valef. Defens. Notit. Gall. pag. 172.

(i) Le Beuf, Dissert. Tom. I. pag. 297 & 298.

(k) Launoy. de Basilic. Paris. cap. 1. Tom. II. Part. I. pag. 587.

dire rien autre chose, sinon que la Chapelle de sainte Crescence étoit bâtie près d'une église plus ancienne, & qui peut-être tomboit déjà de vétusté. Or cela posé, rien n'empêche plus d'admettre la tradition des Chanoines de S. Marcel, qui étoient persuadés du tems de Claude (a) Chastelain, & qui le font peut-être encore, que le tombeau de la Sainte étoit vers la voute méridionale de leur église.

La date de l'an 550, ou environ, que l'on emploie ici, est de Dom (b) Félibien; mais on n'en peut donner qu'une très-vague. Tout ce qu'on fait de cette Sainte, c'est qu'elle mourut long-temps avant que cet Oratoire fût bâti en son honneur; & qu'il fut bâti avant que Grégoire de Tours, qui est mort en 595, eût achevé son livre de la Gloire des Confesseurs. Les Bollandistes (c) font mémoire de sainte Crescence au 19 Août sur une autorité qui n'est rien moins que décisive, comme ils l'avouent eux-mêmes; & il est surprenant qu'il ne soit fait aucune mention de cette Sainte dans le Bréviaire de Paris.

L'AN 552.

Second Concile de Paris, où Saffarac évêque de cette Ville est déposé. La date de l'année paroît bien prouvée dans la nouvelle (d) Gaule Chrétienne contre le Pere (e) Sirmond, suivi par le Pere (f) Labbe, qui ont mis ce Concile en 555, & contre le Pere (g) le Coïnte, qui l'a mis en 551.

Eusebe I succède à Saffarac. On a contesté l'existence de cet évêque: mais outre que son nom se trouve dans l'Interpolateur (h) d'Aimoin, nous lisons dans la vie (i) de S. Cloud, que ce Prince fut ordonné prêtre par un Eusebe évêque de Paris; & comme celui-ci ne peut être Eusebe, qui succéda à Ragnemode successeur de S. Germain, à moins qu'on ne veuille supposer que S. Cloud prit l'Ordre de prêtrise à l'âge de 70 ans ou environ, ce qui passe toute croyance, il faut nécessairement que ce soit un autre Eusebe, qui ait précédé S. Germain. Enfin ce ne fut point Saffarac qui précéda immédiatement S. Germain; car Saffarac fut déposé, comme on vient de le dire, & S. Germain suivant l'Interpolateur d'Aimoin succéda à un évêque mort. Les Auteurs (k) de la nouvelle

(a) Chastelain, Martyrol. univers. pag. 771.

(b) Félib. Hist. de Paris, Tom. I. pag. 27.

(c) Bolland. Aug. Tom. III. pag. 729.

(d) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 17.

(e) Sirmond. Concil. Tom. I. pag. 301.

(f) Concil. Labbe, Tom. V. pag. 811.

(g) Coïnt. ad. ann. 551. cap. 5. Tom. I. pag. 778.

(h) Aimoin. interpol. lib. 2. cap. 18. * Tom. III. pag. 57. not. A.

(i) Vita S. Clodoaldi, * ibid. pag. 424.

(k) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 18.

Gaule Chrétienne ajoutent comme par surcroît de preuves, que suivant la vie de S. Droctovée, Eusebe fut fait évêque de Paris après la déposition de Saffarac : cependant il est à remarquer que Gislémar, auteur de cette vie, qui dit à la vérité (a) que S. Germain succéda à Eusebe, ne nomme pas seulement une seule fois l'évêque Saffarac.

12 *Septembre*. S. Serdot, évêque de Lyon meurt à Paris après (b) la tenue du Concile. La date du jour est tirée de la nouvelle (c) Gaule Chrétienne, où l'on marque cette mort en 551, & où on semble dire aussi qu'elle arriva avant la tenue du Concile : deux nouvelles fautes qu'il faut corriger.

VERS L'AN 555.

Mort (d) d'Eusebe I, évêque de Paris.
S. Germain, Abbé de S. Symphorien d'Autun, lui (e) succède.

L'AN 556 ou 557.

Troisième Concile de Paris : S. Germain, évêque de Paris, y (f) assiste. Suivant la nouvelle (g) Gaule Chrétienne, il s'est tenu en l'année même 557 ; mais on le date de la 46^e année du Roi Childebert qui concourt avec les deux années 556 & 557.

L'AN 558.

Janvier. Childebert I, qui avoit rebâti somptueusement l'église Cathédrale, si cependant c'est cette église que Fortunat décrit dans une pièce (h) de vers, qui selon l'Abbé (i) de Vertot, après l'Auteur (k) de la vie de S. Droctovée, regarde plutôt celle de S. Germain des Prez, fait de grandes largesses (l) à cette même Cathédrale, en considération de S. Germain, évêque de Paris. On s'est inscrit en faux contre la charte de donation, parce que de la manière dont du Breuil la rapporte, elle est datée de la dix-septième année du règne de Childebert, ce qui revient à l'an 528 ; & que cependant S. Germain n'étoit pas alors évêque. Mais il est prou-

(a) Vita S. Droctovei, * Tom. III. p. 436.

(b) Greg. Tur. lib. 4. cap. 36. * Tom. II. pag. 221.

(c) Gall. Christ. Tom. IV. pag. 32 & 33.

(d) Ibid. Tom. VII. pag. 18.

(e) Vita S. Germani, * Tom. III. pag.

443.

(f) Concil. Labbe, Tom. V. pag. 814.

(g) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 18.

(h) Fortunat. lib. 2. carm. 11. * Tom. II. pag. 479.

(i) Vertot, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tom. III. pag. 245.

(k) Vita S. Droctovei in AG. SS. Bened. Tom. I. pag. 254 & 255.

(l) Charte de Childebert I dans du Breuil, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. pag. 45. & dans Bouquet, * Tom. IV. pag. 621.

vé (a) que c'est une faute dans du Breul, & que l'original du titre porte, non l'an 17 de Childebert, mais l'an 47; ce qui revient au mois de Janvier 558.

Dom Félibien qui met (b) vers l'an 555 la reconstruction de l'église de Paris, ajoute (c) que vers cette même année tous les monumens du Paganisme furent détruits par ordre du Roi. On a en effet des Lettres (d) de Childebert I sur ce même sujet; mais il n'y a rien dans ce qui nous en reste, qui puisse fixer la date du fait. Un savant (e) Académicien rapporte à l'an 554 ces Lettres, ou cet Edit du Roi, que d'autres rejettent (f) à l'an 553; & le Pere (g) du Bois pense au contraire qu'elles doivent être postérieures au II^e Concile de Tours où S. Germain assista, parce que ce Concile ordonna de détruire les restes de l'idolâtrie: mais il ne fut tenu qu'en (h) 567, huit ou neuf ans après la mort de Childebert I.

23 *Décemb. e.* Childebert I meurt à Paris dans la quarante-huitième année de son regne. La date du jour est tirée de la vie (i) de S. Droctovée; & celle de l'année, de la Chronique (k) de Marius.

Même jour. S. Germain évêque de Paris dédie solennellement l'église de sainte Croix & S. Vincent, qui depuis a pris son nom: il y enterre Childebert I; & suivant l'Interpolateur (l) d'Aimoin, la Reine Ultrogotte assista à la Dédicace avec ses deux filles. Gislémar assure positivement dans la vie (m) de S. Droctovée que la mort de Childebert, & cette Dédicace, sont du même jour & de la même année; mais il fixe ces deux événemens à l'an (n) 559. Il ajoute que Nicet évêque de Lyon, Félix évêque d'Orléans, Domitien évêque de Chartres, & Victur évêque du Mans, furent présens à la cérémonie. Nicet vivoit alors, selon les Auteurs (o) de la nouvelle Gaule Chrétienne, qui fixent aussi en cet endroit à l'an 559 (aussi bien que Dom (p) Ruinart, & Dom (q) Rivet) la Dédicace de l'église de S. Vincent, quoique depuis (r) ils l'aient mise en 558. Pour ce qui est de Domitien évêque de Chartres,

(a) Bolland. Mai. Tom. VI. pag. 777.
 (b) Félib. Hist. de Paris, Tom. I. pag. 26.
 (c) Ibid pag. 14.
 (d) Constitutio Childeberti. * Tom. IV. pag. 113.
 (e) Moreau de Mautour, Mém. de l'Acad. des Inscrip. & Belles-Lettres, Tom. III. pag. 298.
 (f) D'Antine, Listes Chronol. pag. 472.
 (g) Du Bois, Hist. Ecclef. Paris. Tom I. pag. 84.
 (h) Concil. Labbe, Tom. V. pag. 851.
 (i) Vita S. Droctovei, * Tom. III. pag. 437.
 (k) Marius, Chronic. * Tom. II. pag. 17.
 (l) Aimoin. interpol. lib. 2. cap. 29. * Tom. III. pag. 61. not. A.
 (m) Vita S. Droctovei, Sup. ibid.
 (n) Ibid. pag. 438.
 (o) Gall. Christ. Tom. IV. pag. 434.
 (p) Ruinart, Dissert. * Tom. II. pag. 722.
 (q) Rivet, Hist. liter. de la France, Tom. III. pag. 311.
 (r) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 19 & 417.

& de Félix évêque d'Orléans, ce sont deux personnages supposez suivant les mêmes Auteurs (a) de la Gaule Chrétienne. Et à l'égard de S. Victor, Dom (b) Mabillon assure que long-temps avant l'an 559 il n'étoit plus évêque du Mans. Ainsi ce sont là autant de fautes dans Gislémar. Or si cet écrivain s'est trompé sur ces trois points, il a bien pu se tromper aussi sur l'année de la mort de Childebert, & de la Dédicace de l'église de S. Vincent. Mais à l'égard du jour, on ne présume pas qu'il ait pu aussi aisément prendre le change: il étoit Moine de S. Germain des Prez: Ufuard, autre Moine du même lieu, a également mis au même jour dans son Martyrologe (c) l'enterrement du Roi & la Dédicace de l'église: il falloit donc qu'il fût notoire dans cette Abbaye qu'en un seul & même jour le Roi mourut, qu'il fut enterré, & que l'église fut dédiée. C'étoit une singularité dont il n'étoit pas facile de perdre la mémoire. De dire, pour concilier en quelque maniere Gislémar avec la Chronique de Marius, que Childebert mourut en 558, mais que la Dédicace de l'église ne se fit qu'en 559, il n'y a pas d'apparence. Après la mort de Childebert, suivant le témoignage de Grégoire (d) de Tours, Clotaire I son successeur exila Ultrogotte sa veuve & ses deux filles. Leur exil duroit sans doute encore en 559, puisqu'on ne les voit reparoître à la Cour ou à Paris que sous le Roi (e) Charibert I: elles ne purent donc point assister cette année-là à la cérémonie de la Dédicace: cependant on a vû plus haut qu'elles y assisterent: ce fut donc en 558. Mais ce qui est pleinement décisif, c'est qu'un grand nombre de Seigneurs & d'Evêques étant arrivez à Paris pour célébrer la fête de Noël avec le Roi, S. Germain, pour rendre la Dédicace plus solennelle, ne crut pas devoir la différer (f) à un autre temps: il est donc impossible de rejeter à une année les funérailles du Roi, & la Dédicace de l'église à une autre année.

A l'égard du jour même des funérailles, les Auteurs (g) de la nouvelle Gaule Chrétienne, qui s'en tiennent au 23 Décembre 558 pour la mort de ce Prince, ont cependant avancé qu'il ne fut enterré que peu de temps après. Mais où est donc la preuve de ce retardement? Ils prétendent trouver (h) la date du jour de la mort dans le texte d'Ufuard; & avant eux, le Pere (i) le Coïnte avoit

(a) Gall. Christ. Tom. VIII. pag. 1097 & 1414.

(b) Mabill. ad vitam S. Droctovei, * Tom. III. pag. 437. not. F.

(c) Ufuard. Martyrol. 23 Decembr.

(d) Greg. Tur. lib. 4. cap. 20. * Tom. II. pag. 213.

(e) Fortunat. lib. 6. Carm. 4. * ibid. pag. 505.

(f) Vita S. Droctovei, * Tom. III. p. 437.

(g) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 19.

(h) Ibid. pag. 418.

(i) Coïnt. ad ann. 558. cap. 65. Tom. I. pag. 845.

cru l'y trouver aussi. Cependant Ufuard emploie l'expression *Depositio*, qui signifie aussi bien (a) l'enterrement que la mort. Après tout, s'il ne s'agissoit que de raisons de convenance, il vaudroit mieux avancer d'un jour la mort de Childebert, que de reculer d'un ou plusieurs jours celui de ses funérailles. Il fut enterré le jour même de la Dédicace 23 Décembre, mais peut-être étoit-il mort le 22, ou la nuit du 22 au 23: ce fut derrière (b) le grand Autel qu'on plaça sa sépulture, c'est-à-dire, dans le chœur même, & sous une arcade du mur (c) de clôture, vis-à-vis la Chapelle de S. Claude, en supposant l'église telle qu'elle est aujourd'hui; & dans la suite on a aussi enterré la Reine Ultrogotte sa femme sous le même mur (d) vis-à-vis la Chapelle de S. Félix, en supposant l'église disposée alors comme elle l'est (e) aujourd'hui. Il est inutile après tout ceci de réfuter plus amplement Dom (f) Félibien, qui suppose que la Dédicace se fit en 557.

S. Germain en dédiant l'église de S. Vincent, fit en sa faveur plusieurs donations, disent encore les Auteurs (g) de la Gaule Chrétienne; & ils ont en vûe sans doute une ancienne notice de ces diverses donations que l'Historien (h) de ce Monastere a imprimée. Mais cette notice est sans date; & la seule charte que l'on ait du saint Prélat (i) dans l'Abbaye, est datée du 12 des Calendes de Septembre, la cinquieme année du Roi Charibert I; ce qui revient à l'an 566: c'est celle par laquelle il exempta ce Monastere de la Jurisdiction de l'Ordinaire, & qui a été vivement attaquée & défendue de part & d'autre vers le milieu du siècle dernier. Il y en a une autre qui renferme la donation de la Terre d'Ify, & de l'église ou chapelle de S. Andéol, martyr, aujourd'hui S. André des Ars, & que les mêmes Auteurs (k) ont imprimée, quoiqu'ils n'aient pas jugé à propos d'imprimer l'autre, qu'ils avoient très-mal rapportée précédemment (l) à l'an 556. Mais celle-ci, datée du 6 Décembre, la quarante-huitieme année du regne de Childebert, est de Childebert même; & si elle a eu aussi ses contradicteurs, quoique Dom (m) Félibien, Dom (n) Boullart, & Dom (o) Bou-

- | | |
|---|--|
| (a) Du Cange, Glossar. latin. <i>Depositio</i> . | Piece justif. 3. pag. 4. |
| (b) Ruinart. Dissert. * Tom. II. pag. 724. | (i) Ibid. Piece justif. 2. pages 2 & 3. & Félib. Hist. de Paris. Tom III. pag. 16. |
| (c) (d) Voyez le plan de l'Eglise dans l'Histoire de S. Germain des Prez, par Dom Boullart, pag. 309. | (k) Gall. Christ. Tom. VII. Instrum. 1. p. 1. |
| (e) Voyez la note sur le Poëme d'Abbon II. 358. | (l) Ibid. Tom. IV. pag. 34. |
| (f) Félib. Hist. de Paris, Tom. I. p. 30. | (m) Félib. Hist. de Paris, Tom. III. pag. 15 & 16. |
| (g) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 19. | (n) Boullart, Sup. Piece justif. 2. |
| (h) Boullart, Hist. de S. Germ. des Prez, | (o) Bouquet, * Tom. IV. pag. 622 & 623. |

quet, qui l'ont pareillement imprimée, aient eu raison d'affurer qu'on en conserve encore l'original dans l'Abbaye, il n'en est pas d'oins vrai que suivant les réflexions d'un Critique (a) savant & désintéressé, qui l'a examinée avec la dernière rigueur, les difficultés qu'on lui oppose n'ont point assez de force pour détruire son authenticité. On ne parle ici de cette dernière, que pour observer que la Chapelle de S. Andéol, dont l'Abbaye de S. Germain des Prez a conservé le patronage jusqu'en (b) 1345, étoit sur pied dès l'an 558. Cependant il est bon d'ajouter que dans l'imprimé de Dom Félibien cette Chapelle est mal nommée *Oratorium S. Auréli*: l'Original porte expressément *S. Andeoli*. Sauval ou ses éditeurs, qui ne savent, disent-ils, où étoit cet Oratoire, & qui nient toujours par provision (c) que ce soit S. André des Ars, pouvoient-ils s'y tromper? Disons encore, que dans ce diplôme, où les mêmes Editeurs de (d) Sauval disent qu'il est fait mention de l'église de S. Côme, il n'en est pas seulement dit un mot. Ces écrivains ne l'ont donc pas lu, quoiqu'ils le traitent hardiment de supposé.

Gislémar dit (e) que S. Droctovée, Moine de S. Symphorien d'Autun, fut établi premier Abbé du Monastere de S. Vincent; en quoi il a été suivi par Dom (f) Mabillon, & par les Auteurs (g) de la nouvelle Gaule Chrétienne. Cependant l'Interpolateur d'Aimoin, moine de S. Germain des Prez, aussi bien que Gislémar, dit (h) en termes précis, qu'après que S. Germain eût bâti l'église de S. Vincent, il y mit Authaire pour Abbé; il dit encore (i) que S. Droctovée n'en fut fait Abbé qu'après la mort d'Authaire; & il est bien croyable qu'il n'a point tiré cet Authaire du néant. Il y a eu, dit Dom Mabillon, un Authaire Abbé de S. Germain des Prez sous le regne de Thierry fils de Clovis II; & comme il a pu l'être encore sous le regne de Childebert fils de Thierry, l'Interpolateur d'Aimoin a bien pu confondre les deux Childeberts, & rejeter au temps du premier un Abbé qui n'a vécu que sous le dernier. Cela est possible sans doute; mais le contraire est très-possible aussi: il l'est même davantage. Car enfin ce n'est point le regne d'un Childebert, mais l'épiscopat d'un Germain, que l'Inter-

(a) Coint. ad ann. 558. cap. 60. & seqq.

Tom. I. pag. 843 & seqq.

(b) Voyez l'An 1345.

(c) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. II. pages 357 & 371.

(d) Ibid. Tom. I. pag. 14.

(e) Vita S. Droctovei in Act. SS. Bened.

Tom. I. pag. 252.

(f) Mabill. Ann. Bened. lib. 5. cap. 48.

Tom. I. pag. 138.

(g) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 419.

(h) Aimoin. interpol. lib. 2. cap. 20. *

Tom. III. pag. 57. not. B.

(i) Ibid. cap. 36. pag. 65. not. A.

polateur fait concourir ici avec le temps d'un Abbé Authaire : or il n'y a eu qu'un Germain évêque de Paris : donc l'Interpolateur n'a pas pu en confondre deux, ni prendre l'un pour l'autre : donc l'Abbé Authaire dont il parle a du nécessairement vivre du temps de S. Germain.

Mais pomrquoi donc cet écrivain se seroit-il trompé plutôt que Gislémar? parce que Gislémar est plus ancien que lui? Il savoit donc parfaitement ce que celui-ci avoit écrit; & s'il l'a contredit, il a eu sans doute ses raisons pour le faire: on vient de voir que Gislémar n'est pas infallible. Cependant pour ne le pas condamner en tout, rien n'empêche de croire qu'il n'a regardé S. Droctovée comme le premier Abbé du Monastere, que parce qu'il fut nommé le premier après la Dédicace, lorsque cette Abbaye eut enfin pris sa dernière forme. En effet depuis la fondation, sinon de l'église en 543, comme on l'a vû plus haut, du moins du Monastere vers l'an 555 ou 556, jusqu'au jour de la Dédicace, n'y a-t-il donc point eu là de Moines? & s'il y en a eu dès l'origine, comme on n'en peut plus douter après les preuves qu'en a données Adrien (a) de Valois, quoique la chose n'eût pas besoin d'être prouvée, puisque Childebert I n'avoit donné cette église à S. Germain que dans cette intention-là, il doit y avoir eu pareillement pour les gouverner, un Abbé, ou du moins un Supérieur soit amovible, soit fixe, auquel par cette raison l'Interpolateur a donné le nom d'Abbé. Cet Abbé ne peut point être S. Droctovée, puisque celui-ci n'a commencé à l'être qu'après la Dédicace; c'est donc l'Abbé Authaire dont parle l'Interpolateur; & il ne falloit pas si légèrement méconnoître l'un, & récuser le témoignage de l'autre. On verra (b) plus bas qu'à la vérité l'Interpolateur d'Aimoin, tout Moine de S. Germain qu'il fût, n'a pas été parfaitement instruit sur la suite de ses Abbez, si cependant son intention étoit de n'en omettre aucun: mais de ce qu'il a ignoré les noms de quelques-uns, ou de ce qu'il a négligé de parler d'eux, il ne faut pas conclurre qu'il ait été pour cela assez mal-habile pour renverser l'ordre des autres, ni que manque de réflexion ou de connoissance il ait fait marcher les premiers ceux qui ne devoient venir que les derniers. Le Pere (c) le Coïnte admet ici son témoignage, & y trouve beaucoup de vraisemblance; il fixe même à l'an 561 la mort de l'Abbé Authaire; mais par conjecture seulement & sans doute trop tard,

(a) Vales. de Basilic. reg. cap. 5. pag. 47. l'An 735.
& seqq.

(c) Coïnt ad ann. 561. cap. 6. Tom. I.

(b) Voyez l'An 720, l'An 731, & Avant pag. 866.

si c'est seulement par sa mort qu'il a eu un successeur. Tout ce qu'on peut dire de plus juste sur ce sujet, c'est qu'Authaire ne paroît pas avoir vécu, ou du moins gouverné long-temps; & que S. Germain lui substitua S. Droctovée, ou dans le temps de la Dédicace, ou assez peu de temps après.

Childebert I n'ayant laissé (a) que des filles, Clotaire I son frere lui (b) succede, & réunit en sa personne tous les Etats de la Monarchie.

C L O T A I R E I.

V E R S L'AN 560.

S. Domnole, qui fut depuis évêque du Mans, étoit Abbé d'un Monastere (c) de S. Laurent à Paris. Cette Abbaye tiroit son nom de celui de l'église de S. Laurent, dont on a déjà (d) parlé, & qui étoit sans doute la principale église du lieu. On a dit encore que ce pourroit bien être celle-là même, ou du moins une autre enclavée dans le même Monastere, qui a pris dans la suite le nom de S. Séverin.

Il y avoit aussi dans le voisinage de cette Abbaye une église ou chapelle de S. Martin, bâtie par un particulier (e) sur la place même où S. Martin fit le miracle dont on a parlé (f) plus haut. S. Domnole que l'on vient de nommer, & que le Roi Clotaire I vouloit faire évêque d'Avignon, y alla faire sa priere (g) pour obtenir de Dieu que la chose n'arrivât pas. Elle étoit donc sur pied du temps de ce Prince; & on est surpris qu'Adrien (h) de Valois n'y ait pas fait d'attention, lorsqu'il a avancé qu'elle n'avoit été bâtie que sous le regne de Gontran & de ses freres. Mais il est bien plus étonnant que les Auteurs (i) de la nouvelle Gaule Chrétienne aient mis ce fait en 581, & qu'ils aient soutenu en même temps que cette date est de Grégoire de Tours même. Grégoire de Tours ne fixe point d'autre date que celle du regne de Clotaire I; & Clotaire I mourut vingt ans avant l'an 581. Il faut croire que ces Auteurs ont laissé glisser là une faute d'impression: 581 pour 561.

(a) (b) Greg. Tur. lib. 4. cap. 20. * Tom. II. pag. 328.
II. pag. 213.

(c) Idem. lib. 6. cap. 9. * ibid. pag. 271.

(d) Voyez Vers l'An 526. & Vers l'An 547.

(e) Greg Tur. lib. 8. cap. 33. * Tom. II.

(f) Voyez Vers l'An 390.

(g) Greg. Tur. lib. 6. cap. 9. * Tom. II. pag. 272.

(h) Vales. de Basilic. Paris. cap. 8. pag. 459.

(i) Gall. Christ. Tom. I. pag. 798.

L'AN 561.

Après le 26 ou 27 Novembre. Mort du Roi Clotaire I dans la cinquante & unieme année (a) de son regne, depuis la mort de Clovis I son pere; mais qui ne regna que trois ans ou environ sur la ville de Paris, depuis la mort de Childebert I son frere. La date de l'année est tirée de la Chronique (b) de Marius. A l'égard du jour, ce ne fut pas, dit le Pere (c) le Cointe avant le 10 Novembre, puisque le 10 Novembre 585, jour auquel fut tenu le II^e Concile (d) de Mâcon, Gontran son fils ne comptoit encore que la vingt-quatrième année de son regne; & c'est ce qui prouve en même temps que Clovis I ne mourut pas non plus avant le 10 Novembre 511. Mais en mettant la mort de celui-ci au 26 ou au 27 du même mois, comme on l'a marquée plus haut, Clotaire I étoit entré à pareil jour de l'an 561 dans la cinquante & unieme année de son regne.

Chilpéric, l'un des fils de Clotaire I, s'empare du Royaume de Paris: mais ses freres le chassent presqu'aussi-tôt de cette Ville. Ils tirent au sort, & ce Royaume écheoit (e) à Charibert, qui étoit l'aîné. Or puisque le sort en décida, ce ne fut point sa qualité d'aîné qui le lui valut, quoique Dom (f) Félibien l'ait cru ainsi.

CHARIBERT I.

L'AN 564.

13 Mars. S. Pience, évêque de Poitiers, appelé vulgairement S. Pien, ou plutôt S. Pient, meurt (g) à Paris. La date de l'année est tirée de la nouvelle (h) Gaule Chrétienne; & elle ne peut pas s'écarter beaucoup de la véritable. Celle du jour est prise uniquement de celui de la Fête, suivant Dom (i) Ruinart, quoique les Auteurs de la Gaule Chrétienne doutent qu'il ait un culte public dans l'Eglise. Pour ce qui est du lieu de la mort, c'est assurément la maniere la plus naturelle (k) d'entendre le texte de Gré-

(a) Greg. Tur. lib. 4. cap. 21. * Tom. II. pag. 214.

(b) Marius, Chronic. * ibid. pag. 17.

(c) Coint. ad ann. 561. cap. 6. Tom. I. pag. 866.

(d) Concil. Labbe, Tom. V. pag. 979.

(e) Greg. Tur. lib. 4. cap. 21. Tom. II. pag. 214.

(f) Félib. Hist. de Paris, Tom. I. pag. 330.

(g) Greg. Tur. lib. 4. cap. 18. * Tom. II. pag. 212.

(h) Gall. Christ. Tom. II. pag. 1145.

(i) Ruinart. ad Greg. Tur. Sup. * ibid. not. K.

(k) Bolland. Mart. Tom. II. pag. 275.

goire de Tours, qui s'exprime ainsi à ce sujet : *Quum Pientius episcopus ab hac luce migrasset apud Parisius civitatem Pascentius qui tunc abbas erat basilicæ S. Hilarii ei succedit ex jussu regis Chariberti.* Cependant Dom Ruinart & les Auteurs de la Gaule Chrétienne remarquent, que suivant Besly le saint Prélat mourut à Melle dans son Diocèse ; & si cela est, dit Dom Ruinart, il faut mettre une virgule dans le texte de Grégoire de Tours après le mot *migrasset* ; car le sens de cet Auteur fera, que S. Pient étant mort, Pascent Abbé de S. Hilaire, qui étoit alors à Paris, fut nommé par le Roi pour lui succéder. Sans doute. Mais aussi si cela n'est pas, il faut mettre cette virgule après le mot *Civitatem* ; & le sens fera, que S. Pient étant mort à Paris, l'Abbé Pascent lui succéda. Or quelle est donc la preuve bien décisive que S. Pient soit mort dans son Diocèse ? Dom Ruinart n'en avoit point de cette nature ; aussi n'a-t-il suivi Besly qu'en doutant : mais les Auteurs de la Gaule Chrétienne vont plus loin ; ils affurent le fait.

L'AN 567.

Vers la fin de Novembre. Le Roi Charibert I meurt (a) à Paris, & est enterré dans l'Abbaye de S. Vincent, qui s'est toujours crue (b) en possession de son corps, quoiqu'on ignore aujourd'hui le lieu précis de sa sépulture. Dom (c) Ruinart prouve que l'Auteur (d) des Gestes des Rois des Francs, qui dit que ce Prince mourut à Blaye, & qu'il fut enterré dans l'église de S. Romain du même lieu, s'est trompé en cela ; & peut-être en effet auroit-il confondu Charibert II, frere de Dagobert I, & Roi d'une partie de l'Aquitaine, avec Charibert I ; quoique cette idée, qui est celle de l'Historien (e) des Grands Officiers de la Couronne, n'ait pas plu au savant Auteur (f) de la nouvelle Histoire de Languedoc. Celle (g) des Grands Officiers marque au 7 Mai la mort de celui qui régna à Paris ; mais le Pere (h) Daniel prouve que ce Prince mourut vers la fin de Novembre 567, 1°. parce que ce fut cette année-là même que le Roi Chilpéric I épousa Galfuinde à Rouen, & qu'il ne fut maître de cette Ville qu'après la mort de Charibert :

(a) Greg. Tur. lib. 4. cap. 16. * Tom. II. pag. 216. & de Glor. Confess. cap. 19. * ibid. pag. 467.

(b) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, I. pag. 7 & 8.

(c) Ruinart. ad Greg. Tur. Sup. * ibid. pag. 467. not. A.

(d) Gest. reg. Franc. cap. 31. * ibid. pag. 560.

(e) Hist. Génér. des Gr. Off. de la Cour. Tome I. pag. 10.

(f) Vaissette, Hist. de Languedoc, Tome I. pag. 331.

(g) Hist. Génér. des Gr. Off. de la Cour. Tome I. pag. 6.

(h) Daniel, Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol. 1713. Tome I. Chronol. de Charibert.

GONTRAN. SIGEBERT I. CHILPÉRIC I. 65
 2°. parce que le II^e Concile de Tours assemblé cette année par ordre de Charibert, ne fut terminé que le 16 Novembre.

GONTRAN. SIGEBERT I. CHILPÉRIC I.

Le Roi Charibert n'ayant laissé que des filles, ses trois freres Gontran Roi de Bourgogne, Sigebert I Roi d'Austrasie, & Chilpéric I Roi de Soissons, partagent la succession. Mais comme chacun d'eux vouloit avoir la ville de Paris, ils conviennent (a) de la posséder tous trois par indivis, à condition qu'aucun des trois n'y entreroit sans le consentement des deux autres. L'Abbé (b) du Bos prétend que dès le temps même du partage qui fut fait de la Monarchie Françoisse entre les quatre fils de Clovis I, la ville de Paris leur appartint à tous par indivis; mais on ne voit point que ses preuves aient fait impression sur les Savans.

L' A N 573.

11 *Septembre*. Quatrieme Concile (c) de Paris tenu dans l'Eglise de S. Pierre, aujourd'hui sainte Genevieve, & assemblé par ordre du Roi (d) Gontran. Promotus, sacré Evêque de Châteaudun, y fut déposé.

L' A N 574.

L'armée de Sigebert I ravage les environs de Paris; & quelques soldats ayant pillé (e) l'église de S. Denys, font frapper de mort sur le champ.

L' A N 575.

Le Roi Sigebert entre dans Paris (f) sans le consentement de ses freres; & il est tué peu de temps après, dans la quatorzieme année (g) de son regne. Le Pere (h) le Coïnte prouve que Marius (i) s'est trompé en fixant cette mort à l'an 576.

Childebert II son fils lui (k) succede.

(a) Greg. Tur. lib. 7. cap. 6. * Tom. II. pag. 295.

(b) Du Bos, Monarch. Franç. liv. 4. chap. 18. édit. 1742. Tome II. pag. 235. & liv. 5. chap. 2. pag. 265.

(c) Concil. Labbe, Tom. V. pag. 918.

(d) Greg. Tur. lib. 4. cap. 48. * Tome II. pag. 228.

(e) Idem lib. 4. cap. 50. * ibid. pag. 229. & de Glor. Mart. lib. 1. cap. 72. edit. Ruinart.

pag. 802.

(f) Greg. Tur. lib. 7. cap. 6. * Tom. II. pag. 295.

(g) Idem lib. 4. cap. 52. ibid. pag. 230.

(h) Coïnt. ad ann. 575. cap. 2. Tom. II. pag. 155.

(i) Marius, Chronic. * Tom. II. pag. 18.

(k) Greg. Tur. lib. 5. cap. 1. * ibid. pag. 233. & Bouquet, ibid. not. B.

GONTRAN. CHILDEBERT II. CHILPÉRIC I.

A V A N T L' A N 576.

L'église de S. Gervais étoit sur pied. S. Germain Evêque de Paris, qui n'est mort qu'en 576, en ouvrit miraculeusement (a) les portes en présence de Fortunat évêque de Poitiers, son Historien, qui atteste le fait.

L' A N 576.

Le Roi Chilpéric I vient (b) à Paris; & ce fut, à ce qu'il paroît, sans le consentement (c) de Gontran, malgré la convention dont on a parlé (d) plus haut.

28 Mai. Mort (e) de S. Germain évêque de Paris. Il est enterré (f) dans l'Abbaye de sainte Croix & S. Vincent, qui porte aujourd'hui son nom, dans la Chapelle de S. Symphorien, qu'il avoit fait construire pour lui servir de sépulture, & où sont aussi enterrés (g) Eleuthère son père, & Eusébie sa mère. Grégoire de Tours arriva proche de la prison (h) dans le temps qu'on portoit le corps du saint évêque au lieu de sa sépulture; d'où il s'enfuit que cette prison devoit être sur le chemin de la Cathédrale à l'Abbaye de S. Vincent: ce qui se prouve encore par les circonstances d'un incendie dont il sera parlé (i) bientôt. On peut croire qu'elle étoit dans une Tour construite à l'extrémité du Pont sur la rive gauche de la rivière; car dans la Charte de fondation de l'Abbaye de S. Germain des Prez, qui est de l'an 558, & dont on a parlé (k) plus haut, il est fait mention de cette tour en ces termes: *Cum molendinis inter portam Civitatis & turrin positis*. On voit encore aujourd'hui de semblables prisons dans les deux Châtelets qui terminent le petit Pont & le Pont au Change.

Nous n'avons rien dit jusqu'à présent de l'Ecole épiscopale de Paris, parce que l'occasion ne s'en est point encore présentée. Il ne faut point douter que cette école, comme toutes les autres de même nature, (car chaque église Cathédrale avoit (f) la sienne)

(a) Vita S. Germani, in A& SS. Bened. edit. Ruinart. pag. 972. Tom. I. pag. 243. (g) A& SS. Bened. Sec. III. Part. II. pag. 93. & Abbo I. 496, 501 & seqq.
 (b) Greg. Tur. l. 5. c. 1. * Tom. II. p. 233. (h) Greg. Tur. Sup. ibid.
 (c) Idem. lib. 7. cap. 6. * ibid. p. 295. (i) Voyez l'An 585 ou 586.
 (d) Voyez l'An 567. (k) Voyez l'An 558.
 (e) Vita S. Germ. Sup. ibid. pag. 245. & Greg. Tur. lib. 5. cap. 8. * Tom. II. p. 237. (l) Rivet, Hist. lit. de la France, Tom. III. pag. 22 & 24.
 (f) Greg. Tur. de Glor. Confess. cap. 90.

GONTRAN. CHILDEBERT II. CHILPÉRIC I. 67

ne remonte jusqu'aux premiers temps, & que l'Evêque lui-même, ou quelque Ecclésiastique distingué par sa doctrine, n'y disposât de jeunes élèves à la science ecclésiastique, en les faisant passer successivement par les divers degrés des autres études qui y conduisent; tels que la Grammaire, la Dialectique, la Rhétorique, &c. Mais il n'est fait mention pour la première fois de celle de Paris en particulier, que du temps de S. Germain, dans une pièce de vers (a) que Fortunat adressa au Clergé de la Cathédrale, & où on voit que pendant l'Office Divin les enfans mêloient leurs voix au chœur avec celles des Anciens; car ces enfans ne peuvent être que ceux qu'on élevoit dans l'école épiscopale, & auxquels on donnoit toutes les instructions convenables à leur âge. Dom (b) Mabillon avoit cru voir dans cette pièce de vers, que les instrumens de musique étoient en usage à la Cathédrale de Paris du temps de S. Germain; mais il ne s'agit là que des voix graves des hommes faits, & des voix aiguës & perçantes des enfans, comme Dom (c) Liron l'a très-bien remarqué. Au reste l'Auteur (d) de l'Histoire Littéraire de la France prétend que sous ce saint Prélat non-seulement l'école épiscopale de Paris fut très-florissante, mais qu'elle conserva encore pendant tout le VII^e siècle quelques traits de sa splendeur.

Ragnemode succède (e) à S. Germain.

L'AN 577.

Chilpéric I, qui s'étoit enfin rendu le maître à Paris, y fait bâtir un (f) Cirque pour donner des spectacles au peuple: mais peut-être ne fit-il que réparer ou remettre sur pied un autre Cirque plus ancien. Adrien (g) de Valois, qui le pense ainsi, ajoute que les Romains avoient aussi à Paris un Amphithéâtre appelé *les Arenes*; & il le place dans le lieu où est aujourd'hui l'Abbaye de S. Victor. D'autres Savans (h) ont cru qu'il étoit à l'endroit qu'occupent les Peres de la Doctrine Chrétienne, entre S. Victor & sainte Genevieve; ou (i) qu'il étoit au fauxbourg S. Victor, entre les murs de l'Université, & la Villeneuve S. René, & que les Peres de la Do-

(a) Fortunat. lib. 2. Carm. 10. * Tom. II. pag. 478.

(b) Mabill. Disquisit. de Cursu Gallic. §. 3. edit. in-4^o. Paris. 1729. pag. 412.

(c) Liron, Aménitez de la Critique, Tom. I. pag. 328 & 329. & Singular. Histor. Tome I. pag. 142 & 143.

(d) Rivet Sup. ibid. pag. 429.

(e) Greg. Tur. lib. 5. cap. 14. * Tom. II. p. 239. & Chron. Virdun. * Tom. III. p. 358.

(f) Greg. Tur. lib. 5. cap. 18. * Tom. II. pag. 243.

(g) Vales. Notit. Gall. *Parisi*, pag. 439. & Préfat. pag. 16.

(h) Félib. Hist. de Paris, Tome I. pages 17 & 18. Montfaucon, Mem. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome XIII. pag. 432.

(i) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. II. p. 363.

68 GONTRAN. CHILDEBERT II. CHILPÉRIC I.

étrine Chrétienne avec la rue des Morfondus en font aujourd'hui partie : ce qui revient assez au même. Ce lieu, disent-ils, a été appelé long-temps *le Clos des Arenes* ; & il est prouvé en effet (a) qu'en 1284 il y avoit près de S. Victor des vignes situées en un lieu qui portoit en core en ce temps-là le nom des *Arenes*.

Cinquième Concile (b) de Paris, tenu dans l'église de S. Pierre, aujourd'hui Sainte Gènevieve. S. Prétextat évêque de Rouen y fut déposé.

V E R S L' A N 577.

Chilpéric I fait rebâtir la Chapelle de S. Symphorien, où S. Germain étoit enterré, si l'on peut donner (c) ce sens-là au testament (d) de Bertran, évêque du Mans, & élève du saint Evêque de Paris, dans lequel néanmoins on lit formellement *Basilica nova quam inclytus Chilpericus quondam rex construxit*. Mais ne peut-on pas plutôt soupçonner avec Gérard (e) du Bois, qu'il y a là une faute, & qu'au lieu de *Chilpericus* il ne faille lire *Childebertus* ?

L' A N 577 ou 578.

Mérouée, fils de Chilpéric I, est assassiné (f) près de Térouanne. Marius (g) a mis cette mort en 578 : cependant d'habiles Chronologistes (h) l'ont fixée à l'an 577. Le corps du Prince apporté à Paris dans la suite, a été enterré dans l'église (i) de S. Vincent, aujourd'hui S. Germain des Prez.

L' A N 580.

Mai. Ragnemode évêque de Paris fait emprisonner (k) un imposteur qui promenoit de ville en ville de fausses reliques. Les Auteurs (l) de la Nouvelle Gaule Chrétienne, qui donnent à cet homme le nom de Didier, l'ont confondu avec un autre, qui selon Grégoire (m) de Tours ne parut que sept ans après dans la ville de Tours. Dom (n) Félibien étoit tombé dans la même faute.

- | | |
|--|--|
| (a) Vales. Notit. Gall. Præfat. pag. 16. | (g) Marius, Chronic. * ibid. pag. 18. |
| (b) Concil. Labbe, Tom. V. pag. 925. | (h) Coint. ad ann. 577. cap. 43. Tom. II. |
| (c) Bouillart, Hist. de S. Germain des Prez, pag. 9 & 307. | (i) Greg. Tur. lib. 8. cap. 10. * Tom. II, pag. 317. |
| (d) Testament de Bertrand, évêque du Mans dans Corvaisier Hist. des évêques du Mans, p. 194. | (k) Idem. lib. 9. cap. 6. * ibid. pag. 335 & 336. |
| (e) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 129. | (l) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 321. |
| (f) Greg. Tur. lib. 5. cap. 19. * Tom. II. pag. 246. | (m) Greg. Tur. Sup. ibid. |
| | (n) Félib. Hist. de Paris, Tome I. p. 37. |

GONTRAN. CHILDEBERT II. CHILPÉRIC I. 69

Avr. Grande mortalité (a) à Paris, surtout sur les enfans. Dagobert (b) fils de Chilpéric I meurt à Braine. Son corps apporté à Paris est enterré dans l'église de S. Denys.

Clovis, autre fils du Roi Chilpéric I, est assassiné (c) à Noisy près de Chelles. Son corps découvert depuis est apporté aussi à Paris, & inhumé (d) auprès de celui de Mériouée son frere.

Chilpéric I fait emprisonner (e) à Paris les Ambassadeurs que Mirion roi de Galice envoyoit au Roi Gontran, & les tient pendant un an en prison.

V E R S L' A N 580.

10 *Mars.* Mort de S. Droctovée, Abbé de S. Vincent, aujourd'hui S. Germain des Prez. On se conforme ici pour la date de l'année, non aux Bollandistes qui la fixent (f) en 576 ou 577, fondez sur un mal-entendu de l'expression latine que l'on va citer; mais aux Auteurs (g) de la nouvelle Gaule Chrétienne. Celle du jour est tirée de la vie même (h) du saint Abbé. Le Pere (i) le Cointe met cette mort précisément en 581; mais l'Interpolateur d'AIMOIN, sur lequel il s'appuie, dit simplement (k) qu'elle arriva vers le temps, *per idem tempus*, où se fit le miracle dont on va (l) parler. Il fut enterré selon (m) Gislémar Auteur de sa vie, derrière l'autel de S. Germain, du côté du couchant. Dom (n) Ruinart, & après lui les Auteurs (o) de la Nouvelle Gaule Chrétienne, mettent sa sépulture au nord, dans une Chapelle de S. Pierre qui ne subsiste plus; mais il n'y a point là de contradiction. S. Germain & S. Droctovée furent enterrez l'un & l'autre au bas de l'église du côté du couchant: il y avoit là deux autels, ou deux chapelles, l'une au midi de l'autre; S. Germain fut enterré dans celle du midi & S. Droctovée dans celle du nord.

Scubilion, disciple de S. Germain dans son monastere d'Autun aussi bien que S. Droctovée, succede (p) à celui-ci dans l'Abbaye de S. Vincent.

- | | |
|---|---|
| (a) Greg. Tur. lib. 5. cap. 35. * Tom. II. pag. 253. | Tom. I. pag. 257. |
| (b) Idem ibid. & Fortunat. lib. 9. Carm. 5. * ibid. pag. 523. | (i) Coint. ad ann. 581. cap. 3. Tom. II. pag. 221. |
| (c) Greg. Tur. * ibid. cap. 40. pag. 256. | (k) AIMOIN. interpol. lib. 3. cap. 16. * Tom. III. pag. 73. not. B. |
| (d) Idem. lib. 8. cap. 10. * ibid. pag. 317. | (l) Voyez l'An 581. |
| (e) Idem. lib. 5. cap. 42. * ibid. pag. 257. | (m) Vita S. Droctov. Sup. ibid. |
| (f) Bolland. Mart. Tom. II. p. 40. not. B. | (n) Ruinart. Dissert. * Tom. II. pag. 722. |
| (g) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 420. | (o) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 420. |
| (h) Vita S. Droctovici. in Act. SS. Bened. | (p) AIMOIN, interpol. Sup. ibid. |

L'AN 581.

Chilpéric I vient à Paris (a) avec la Reine Frédégonde sa femme. Comme il entroit dans la Ville au sortir de la Cité, il se fit à l'entrée de l'église de S. Vincent un insigne miracle (b) sur un paralytique. De ces deux expressions, *Ville & Cité*, qui sont de Grégoire de Tours, & dont la différence se faisoit peut-être déjà sentir du temps de sainte Gènevieve, comme on a pu l'observer (c) plus haut, un savant (d) Critique conclut avec raison qu'une partie des fauxbourgs de Paris formoit déjà une nouvelle Ville. Elle étoit comme la Cité environnée de murs, du moins du côté du nord; & c'est à cette enceinte sans doute qu'il faut rapporter l'expression *veteris muri* qui se trouve dans un devis de l'enceinte méridionale, faite long-temps depuis par ordre de Philippe Auguste. M. Bonamy de l'Académie royale des Inscriptions & belles-Lettres, a copié lui-même ce devis sur un Registre de Philippe Auguste, qui est conservé au Trésor des Chartes; & voici mot pour mot ce qu'il porte.

TASCHIA MURORUM PARISIENSIVM. Circuitus Ville ex parte parvi Pontis habet XII^c. testias & LX. & pro una quaque testia C solidos; cum tornellis de spissitudine veteris muri ex parte magni Pontis, & tribus pedibus altitudinis grossi muri, & desuper clipeum & Kernellum; & sex portæ; & una quaque portæ debet constare VI^{xx}. lib. Summa VII^m. & XX lib.

On voit qu'il ne s'agit ici que de l'enceinte méridionale, mais qu'il y est fait mention de celle qui étoit du côté du grand Pont, c'est-à-dire, du côté du nord; & que celle-ci y est appelée *le vieux mur*. Tous nos Historiens modernes affirment, sans hésiter, que cette enceinte septentrionale a été construite sous le regne de Philippe Auguste en même temps que celle du midi: mais où en est donc la preuve? le devis que l'on vient de transcrire ici porte expressément que les murs de l'enceinte du côté du petit Pont auront la même épaisseur que le vieux mur qui étoit du côté du grand Pont. Quel est ce vieux mur? Si l'on répond que c'est celui de l'enceinte attribuée à Philippe Auguste, je demanderai, dit le savant Académicien que l'on vient de citer, si l'on pouvoit appeler *vieux mur* un mur qu'on suppose bâti en même temps que celui de l'enceinte méridionale? Reste

(a) Greg. Tur. lib. 6. cap. 5. * Tom. II. cap. 16. * Tom. III. pag. 73. not. B. pag. 268.

(c) Voyez vers l'An 475. pag. 37.

(b) Idem de Glor. Confess. cap. 90. edit. Ruinart. pag. 972. Aimoin. interpol. lib. 3.

(d) Le Beuf, Dissert. Tom. I. pages 23 & 24.

GONTRAN. CHILDEBERT II. CHILPÉRIC I. 71

donc à dire, conclut-il avec raison, que par ce vieux mur il faut entendre l'ancienne enceinte qui subsistoit dès la première race de nos Rois au plus tard.

Cette ancienne enceinte, si l'on en croit l'auteur (a) du Traité de la Police, aussi-bien que (b) Sauval, commençoit à la Porte de Paris proche le grand Châtelet; continuoit le long de la rue S. Denys, où il y avoit une porte près la rue des Lombards; passoit ensuite entre cette rue des Lombards & la rue Trouffevache; puis au Cloître S. Merry, où il y avoit une seconde porte; tournoit par la rue de la Verrerie entre les rues Barre-du-Bec & des Billettes; descendoit rue des deux Portes, traversoit la rue de la Tixérandrie & le Cloître S. Jean, proche duquel étoit une troisième porte, dite Porte Baudets ou Baudoyer; & finissoit sur le bord de la rivière entre S. Jean & S. Gervais. On se fert ici de tous ces noms modernes pour faire mieux entendre la description de cette seconde clôture. Mais le même s'avant (c) Académicien y trouve beaucoup à redire. Le mur, selon lui, commençoit auprès du For-l'Evêque (on écrit ainsi, parce qu'on réfutera en son lieu le sentiment d'Ardrien (d) de Valois qui veut qu'on écrive *Four-l'Evêque*.) Ce mur s'étendoit ensuite le long du Cimetière des Innocens; traversoit la rue S. Denys, où étoit une porte; continuoit ensuite jusqu'à la Porte S. Merry; & traversant la rue S. Antoine près de la vieille rue du Temple, alloit aboutir au Port au Bled entre les rues des Barres & Geoffroy-Lanier. Au sujet de cette dernière description, à laquelle on croit devoir se conformer ici, parce qu'en effet il est prouvé que (e) la censive de S. Eloi s'étendoit vers l'orient jusqu'au-delà de S. Gervais, & que d'ailleurs l'enceinte devoit avoir (f) deux milles de circuit, l'Académicien reprend encore d'autres Savans, pour avoir avancé, (g) qu'à la gauche de la rue S. Denys ce n'étoit qu'une campagne, & qu'il y avoit une forêt auprès de sainte Opportune. Le terrain nommé (h) *Champeaux*, qui s'étendoit, dit-il, depuis les Innocens jusqu'à S. Nicolas des Champs, prouve bien au contraire qu'il n'y avoit presque là que des terres en labour.

Au reste la Porte Baudets que l'on vient de nommer, doit être fort ancienne, aussi-bien que le nom qu'elle porte; car ce nom est sans

(a) La Mare, Traité de la Police, Tome I. pag. 72.

(b) Sauval Antiq. de Paris, Tome I. p. 29.

(c) Bonamy, Mem. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome XV. pages 686 & suiv. & Tome XVII. pages 291 & 292.

(d) Valef. Notit. Gall. Præfat. pag. 17.

(e) Bonamy, Sup. ibid.

(f) Voyez l'An 861.

(g) Le Beuf, Dissert. Tome I. pages 24 & 137. Félib. Dissert. sur les Antiq. Celt. dans l'Hist. de Paris, Tome I. page cxxx. & Hist. de Paris, ibid. page 100. Brice, Descript. de Paris, édit. Paris 1752. Tome II. page 20.

(h) Voyez l'An 877 ou 878.

72 GONTRAN. CHILDEBERT II. CHILPÉRIC I.

doute le même que celui des *Bagaudes*, qui sur le déclin de la domination Romaine dans les Gaules s'étoient fortifiez (a) dans le lieu qui porte aujourd'hui le nom de S. Maur des fossez ; & la Porte Baudets, *Porta Bagaudarum* étoit celle qui au sortir de Paris se trouvoit précisément à l'entrée du chemin qui y conduisoit. Cette étymologie, qu'un sçavant (b) Antiquaire de notre temps ne sauroit goûter, explique pourtant encore fort naturellement le nom de *Badaud* que l'on donne familièrement, mais par une espece de dérision au peuple de Paris. Ce sont, à ce qu'on peut croire, ceux de la Cité qui auront commencé à appeller *Badauds*, c'est-à-dire, *Bagaudes*, ceux de la Ville du côté du Nord, parce qu'ils habitoient le quartier où cette Porte étoit située.

L'AN 582.

L'église de S. Julien près de la rive gauche de la Seine étoit sur pied ; & Claude (c) Chastelain prouve, ce semble, assez bien que le vrai Patron de cette Eglise, aussi bien que de celle de S. Julien des Ménétriers, n'est autre que S. Julien l'Hospitalier, dit aussi *le Pauvre* : il croit que S. Grégoire de Tours, qui étoit Auvergnat, & qui y logeoit (d) ordinairement lorsqu'il venoit à Paris, pourroit bien être le premier qui y auroit établi la dévotion de S. Julien de Brioude, martyr ; & il est vrai qu'elle reconnoît depuis long-temps ces deux patrons, quoiqu'elle ait retenu le nom de S. Julien *le Pauvre*. On lui a aussi donné quelquefois (e) celui de S. Julien *le Vieux* pour la distinguer de celle de S. Julien des Ménétriers, qui est beaucoup plus récente ; & aujourd'hui encore plusieurs ne la connoissent point sous un autre nom. Grégoire de Tours qui en parle en plus (f) d'un endroit, l'honore du titre de *Basilique*, expression dont il se sert souvent pour (g) désigner une église desservie par des Moines ; & Adrien (h) de Valois remarque que l'un de ses textes, celui du VI^e livre, regarde la 21^e année du regne de Chilpéric I ; ce qui revient à l'an 582. Cette Basilique après avoir appartenu par succession de temps à l'Abbaye de Longpont en qualité de Prieuré, n'est plus maintenant qu'une simple Chapelle à peine visible, parce qu'elle se trouve placée au fond d'une cour dans une maison particulière.

(a) Voyez Vers l'An 644.

(b) Le Beuf, Dissert. Tome I. page 28.

(c) Chastelain, Martyrol. Rom. pages 108 & 109.

(d) Greg. Tur. lib. 9. cap. 6. * Tom. II. pag. 336.

(e) Valef. de Basilic. reg. cap. 1 pag. 6.

(f) Greg. Tur. Sup. ibid. & lib. 6. cap.

17. * ibid. pag. 276.

(g) Valef. de Basilic. reg. cap. 3. page 19.

(h) Idem de Basilic, Paris. cap. 8. pag. 456.

Adrien

GONTRAN. CHILDEBERT II. CHILPÉRIC I. 73

Adrien (a) de Valois prouve par le même texte du sixième livre de Grégoire de Tours, qu'il y avoit alors à Paris, ou dans un de ses fauxbourgs, une Synagogue de Juifs; & un savant (b) Académicien croit avec beaucoup de vraisemblance qu'elle n'étoit pas éloignée de l'église de S. Julien, puisqu'un Juif nouvellement converti, nommé *Phatir*, ayant assassiné un autre Juif dans le temps qu'il alloit un jour de sabbat à cette Synagogue, se réfugia aussitôt dans S. Julien avec ses domestiques, qui étoient dans la place voisine. Les Juifs avoient encore au (c) XII^e siècle un Cimetière dans ce quartier-là, c'est-à-dire, dans la rue Galande, du côté de la Place Maubert.

L'AN 583.

Février. La Seine est si considérablement enflée, qu'entre la ville & l'église de (d) S. Laurent, il y eut de fréquens naufrages, & que plusieurs personnes y périrent. Mais pourquoi des naufrages simplement? Si l'église de S. Laurent dont il s'agit ici étoit celle qui subsiste encore aujourd'hui sous le même nom, & que l'eau de la Seine eût débordé jusques-là, que de maisons submergées! que d'édifices renversés! les murs mêmes qui forment la clôture de la nouvelle Ville n'auroient-ils pas été entraînés en plus d'un endroit par la violence des eaux? Les Ponts enfin auroient-ils pu résister à leur impétuosité? Tout cela seroit arrivé sans doute; & c'étoit bien un autre désastre à remarquer que de simples naufrages, dans une Ville surtout qui avoit déjà pris de si grands accroissemens de ce côté-là, comme on l'a vu (e) plus haut. Cependant Grégoire de Tours ne parle que de naufrages: d'où il faut conclurre qu'il n'arriva pas d'autre malheur considérable; & par une suite nécessaire, que le débordement ne s'étant pas étendu si loin, l'église de S. Laurent dont il est fait mention dans cet Historien, ne devoit pas (f) être éloignée de la rivière, comme on l'a aussi déjà (g) observé. Il n'en est plus parlé dans la suite. Sauval, qui abandonne ici le Docteur Jean de Launoy, son maître & son oracle, dit (h) qu'on ne sauroit présentement déterrer cette église; & Adrien de Valois (i) a cru qu'elle auroit bien pu être détruite pendant les guerres des Nor-

(a) Ibidem.

(b) Bonamy, Mem. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome XV. pages 664 & 682.

(c) Voyez l'An

(d) Greg. Tur. lib. 6. cap. 25. * Tom. II. pag. 279.

(e) Voyez l'An 581.

(f) Mercure de France, Janvier 1749, pages 16 & suiv.

(g) Voyez Vers l'An 547.

(h) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. page

199.

(i) Vales. Défens. Notit. Gall. pag. 172.

74 GONTRAN. CHILDEBERT II. CHILPÉRIC I.

mans. Mais on croit en avoir dit assez (a) dans ces Annales, pour faire soupçonner au moins que ce pourroit bien être celle qui est connue aujourd'hui sous le nom de S. Séverin.

La Seine du côté du midi, comme l'a remarqué un savant (b) Académicien, n'étoit pas alors rétrécie, comme elle l'est aujourd'hui, par le Terrain derrière la Cathédrale, par des maisons & des quais bâtis dans son lit, & par quatre Ponts construits dans un assez court espace, qui ont contraint une partie des eaux de refluer dans l'autre bras du côté du nord. Il y avoit là plusieurs Ports pour la commodité des Marchands, entr'autres un Port au bois, où on a bâti depuis la rue de la Bucherie. Il ne faut donc pas croire, comme d'autres écrivains (c) ont voulu le persuader, que ce bras méridional, quoique moins large que l'autre, fût si étroit dans ces premiers temps, que pendant l'été il étoit presque réduit à sec. Tout ce qu'on pourroit accorder, c'est que dans certains temps on le passoit à gué; & si l'on admet cette supposition, ce fera peut-être là l'origine du nom de S. *Germain-le-Vieux*, église située de ce côté-là dans la Cité, & qui alors seroit en latin, non *ecclesia S. Germani veteris*, mais *S. Germani de Vado*. On proposera cependant (d) plus bas une autre étymologie de ce même nom.

17 *Avril*. Chilpéric I vient à Paris, & Grégoire (e) de Tours dit formellement à cette occasion, que ce fut malgré la convention dont on a parlé (f) plus haut; d'où il s'enfuit évidemment que quelque acte d'autorité qu'il y ait exercé depuis la mort du Roi Charibert I, il n'en est pas moins vrai que cette Ville n'étoit pas à lui seul, & qu'elle appartenoit toujours à ses freres, ou à ceux qui les représentoient, aussi-bien qu'à lui.

18 *Avril*. Ragnemode, évêque de Paris, baptise (g) dans cette Ville le Prince Thierry, fils du Roi Chilpéric I.

Leudaste, Comte de Tours, fuyant la colere de la Reine Frédégonde, se casse la jambe entre deux pieces de bois (h) sur le Pont méridional peu de jours avant que d'être tué par l'ordre de cette Princesse. On voit par le texte de Grégoire (i) de Tours, qu'il y avoit alors de ce côté-là un grand nombre de boutiques de Marchands. Le savant (k) Académicien que l'on a déjà cité, &

(a) Voyez Vers l'An 526, Vers l'An 547, & Vers l'An 560.

(b) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome XV. page 683.

(c) Le Beuf, Dissert. Tome I. pages 18 & 298.

(d) Voyez l'An 885.

(e) Greg. Tur. lib. 6. cap. 27. * Tom. II. pag. 279 & 280.

(f) Voyez l'An 567.

(g) Greg. Tur. Sup. ibid.

(h)(i) Idem lib. 6. cap. 32. * ibid. pag. 283.

(k) Bonamy, Sup. ibid. page 664.

GONTRAN. CHILDEBERT II. CHILPÉRIC I. 75
 qui croit que la place publique voisine du Palais des Thermes , de laquelle on a parlé (a) plus haut , en étoit bordée , les place aussi (b) le long de la riviere depuis le Pont jusques vers S. André des Ars ; & vraisemblablement ce Pont devoit aussi en être couvert de part & d'autre.

L' A N 584.

Thierri , fils de Chilpéric I , qui avoit été baptisé l'année précédente , meurt (c) à Paris.

On punit du dernier supplice dans cette Ville (d) des femmes accusées de sorcellerie. A cette occasion Mummole , qualifié *Præ-fectus* dans Grégoire (e) de Tours , est appliqué à la torture ; & on lui fait souffrir de grands tourmens. Le Président (f) Fauchet a cru qu'il étoit Préfet de Paris , sur quoi on a déjà fait (g) plus haut quelque observation. Adrien de (h) Valois se persuade au contraire qu'il étoit Maire du Palais ; & il devoit plutôt dire Maire de Chilpéric I , si ce qu'un nouvel écrivain (i) a observé est vrai , que les prédécesseurs du Maire Landri dont on parlera (k) plus bas , n'étoient que les Maires du Roi ; au lieu que dans la suite ayant été élus par la nation , ils sont devenus les Maires du Royaume.

Septembre. Rigonte , fille du Roi Chilpéric I , part de Paris (l) en grande pompe pour aller épouser en Espagne Récarède , fils du Roi Leuwigilde.

A la fin de Septembre ou au commencement d'Octobre. Chilpéric I est assassiné (m) dans la Cour de son château de Chelles. Son corps rapporté à Paris , & enterré dans l'église de S. Vincent , aujourd'hui S. Germain des Prez , fut trouvé en (n) 1646 & en 1656 avec ceux de Clotaire II , de la Reine Bertrude sa femme , de Childéric II , de la Reine Bilichilde sa femme , & du jeune Prince Dagobert leur fils ; celui de Chilpéric I sous une arcade du mur de la tour (o) voisine du grand Autel du côté du nord , dite autrefois le

(a) Voyez l'An 360. page 26.

(b) Bonamy , Sup. ibid. page 682.

(c) (d) (e) Greg. Tur lib. 6. cap. 35. * pag. 284.

(f) Fauchet , Antiq. Fr. liv. 4. chap. 4. fol. 114 verso , & 115 recto.

(g) Voyez l'An 702 de Rome , page 8.

(h) Valef. Rer. Francic. lib. 11. Tom. II. pag. 165.

(i) Montesquieu , Esprit des Loix , liv. 31. chap. 3. page 497.

(k) Voyez l'An 603 ou 604.

(l) Greg. Tur. lib. 6. cap. 45. * Tom. II. pag. 290.

(m) Idem * ibid. cap. 46. pag. 290 & 291.

(n) Extrait des Registres manuscrits des choses mémorables arrivées dans l'Abbaye de S. Germain des Prez depuis l'introduction de la Congrégation de S. Maur dans ce Monastere ; Registre I. pages 29 & suiv.

(o) Voyez le Plan de l'Eglise dans l'Histoire de Saint Germain des Prez , par Dom Bouillart , page 309.

GONTRAN. CHILDEBERT II. CLOTAIRE II.

Clocher de S. Placide, & aujourd'hui de S. Casimir. Sauval ou ses éditeurs se sont trompez en disant (a) que cette découverte fut faite en 1643. Dom Mabillon qu'ils n'ont point consulté, leur auroit appris (b) qu'il faut la rapporter, comme on le marque ici, aux deux années 1646 & 1656.

Clotaire II, fils de Chilpéric I, lui succede (c) sous la régence & la tutelle de la Reine Frédégonde sa mere, & du Roi Gontran son oncle.

GONTRAN. CHILDEBERT II. CLOTAIRE II.

La Reine Frédégonde, veuve de Chilpéric I, entre dans Paris, & se réfugie (d) avec ses trésors chez l'évêque Ragnemode.

Le Roi Gontran y vient aussi (e) à sa sollicitation peu de jours après elle.

Childebert II de son côté s'avance (f) vers cette Ville; mais les Parisiens ne veulent pas le recevoir.

L' A N 585.

Le Roi Gontran revient à Paris (g) pour le baptême de Clotaire II, dont il devoit être le parrain; mais cette cérémonie est différée.

L' A N 585 ou 586.

Second incendie de Paris. Le feu commence (h) par les maisons voisines de la prison & d'une des portes de la Ville du côté du midi, par conséquent près du Pont méridional; de là, comme de son centre, il se répandit d'un côté jusqu'à une autre porte, près de laquelle étoit la Chapelle de S. Martin dont on a parlé (i) plus haut; & de l'autre côté il ne fut arrêté que par la rivière. Toute la Ville fut enveloppée dans cet incendie à l'exception des églises & de leurs presbyteres. Cependant par cette expression *toute la Ville*, peut-être ne faut-il entendre que l'enceinte méridionale, terminée au midi par la Chapelle où l'Oratoire de S. Martin, & au nord par le bras gauche de la rivière, à l'exclusion de la Cité. Celui qui avoit bâti cet Oratoire vivoit encore; il s'y réfugia avec sa femme & tout ce

(a) Sauval, Antiq. de Paris, Tome II. page 340.

(b) Mabill. Mem. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome II, page 693.

(c) Greg. Tur. lib. 7. cap. 7. * Tom. II, pag. 295.

(d) Idem. * ibid. cap. 4. pag. 294.

(e) (f) Idem * ibid. cap. 5. & 6. pag. 295.

(g) Idem lib. 8. cap. 1. * ibid. pag. 313.

(h) Idem * ibid. cap. 33. pag. 328.

(i) Voyez Vers l'An 390, & Vers l'An 560.

GONTRAN. CHILDEBERT II. CLOTAIRE II. 77

qu'il possédoit : il fut ainsi préservé du feu, & sauva en même temps la maison avec quelques autres maisons voisines. C'est la dernière fois qu'il est parlé de cette Chapelle dans l'histoire : elle n'étoit bâtie que de (a) branchages ; & elle ne paroît pas avoir subsisté longtemps depuis, soit qu'elle soit tombée d'elle-même, soit qu'on l'ait abattue pour faire place à d'autres bâtimens, soit enfin qu'elle ait été unie à l'église voisine de S. Séverin, qui compte en effet S. Martin au nombre de ses patrons. On a rebâti une autre église sous le même nom assez loin de la Ville du côté du nord ; & celle-ci étoit sur pied dès le VII^e siècle, ou (b) au commencement du VIII^e. Adrien de Valois avoit d'abord (c) rapporté cet incendie à l'an 586 ; mais dans la suite (d) il a mieux aimé le fixer à l'an 585.

Le récit qu'en a fait Grégoire de Tours prouve démonstrativement deux choses : 1^o. que la Chapelle de S. Martin qui résista aux flammes ne doit point être confondue avec l'église de S. Martin des Champs, puisqu'elle étoit à une des Portes de la Ville ; & que quelque étendue que l'on puisse donner à la Ville de Paris sur la fin du VI^e siècle, il est bien certain (e) que du côté même du nord les portes n'étoient pas alors reculées jusques-là : 2^o. que cette Chapelle, loin d'être située au nord, étoit au contraire au midi, hors de la Cité, dans le quartier qu'on appelle aujourd'hui *de l'Université*. En effet, puisque l'incendie commença au pont méridional ; que d'un côté tout fut brûlé jusqu'à une porte voisine de l'Oratoire de S. Martin, & que de l'autre tout le fut pareillement jusqu'à la rivière, il faut nécessairement que ce dernier côté fût celui du nord ; il faut même que la Chapelle de S. Martin située au midi fût à quelque distance de la Cité.

Cette Chapelle étoit voisine d'une des Portes de la Ville : donc comme il y avoit déjà une nouvelle enceinte (f) du côté du nord, il y en avoit une aussi du côté du midi. Il est marqué dans la Charte de fondation de l'Abbaye de S. Germain des Prez, qu'elle fut fondée près des murs de la Ville, *prope muros Civitatis* ; & il est vrai qu'on peut entendre par ces murs avec l'Auteur (g) du Traité de la Police, ceux de l'ancienne Ville, ou de la Cité. S'il s'agissoit néanmoins de ceux de la nouvelle enceinte du côté du midi, il seroit hors de doute que ces murs subsistoient en 558 ; mais on n'en a jamais trouvé aucun vestige, du moins n'en a-t-on aucune connoissan-

(a) Greg Tur. Sup. ibid.

(b) Voyez Vers l'An 547, & l'An 710.

(c) Vales. Rer. Francic. lib. 13. Tom. II. pag. 311. & de Basilic. Paris. cap. 8. pag. 459.

(d) Idem. Defens. Notit. Gall. pag. 169.

(e) Mercure de France, Janvier 1749, page 8.

(f) Voyez l'An 581.

(g) La Mare, Traité de la Police, Tome I. page 71.

78 CONTRAN. CHILDEBERT II. CLOTAIRE II.
 ce ; & peut-être n'y avoit-il là qu'un simple fossé , qui aura été com-
 blé par succession de temps , ou un mur si foible qu'il fera facile-
 ment tombé de lui-même sans qu'on se soit jamais mis en devoir de
 le relever , à moins qu'il n'ait été abattu jusqu'aux fondemens par
 le Norman Ragenaire ou Renier en 845 ; car , dit un savant (a) Aca-
 démicien , S. Julien le Pauvre & S. Séverin étoient encore réputez
 fauxbourgs sous Louis le jeune.

QUATRIEME PLAN.

Où il faut ajouter une *enceinte de murs* pour une partie
 des Fauxbourgs du côté du nord , conformément au Discours
 sur l'An 581 ; & une *autre enceinte* , ou du moins un *fossé* ,
 du côté du midi. Celle-ci doit renfermer l'église de S. Lau-
 rent , aujourd'hui S. Séverin ; la chapelle de S. Anéol , au-
 jourd'hui S. André des Ars ; l'église de S. Julien le Pauvre ;
 la chapelle de S. Martin en deçà de la rue des Noyers , près
 d'une Porte à laquelle on donnera le nom de *Porte du Lé-
 preux* ; enfin une *Prison* près du Pont méridional. Hors de
 cette enceinte , du même côté du midi , il faut mettre l'Ab-
 baye de *Ste Croix & S. Vincent* ; & dans le voisinage de S.
 Julien une *Synagogue* ; outre la chapelle de *Ste Crescence*
 près de S. Marcel. Du côté du nord , dans l'enceinte même ,
 il faudra mettre l'église de S. Gervais. Enfin dans la Cité
 il faudra mettre la chapelle de S. Martial.

Quelles étoient les bornes de cette enceinte du midi ? on ne le
 fait pas positivement. Sauval (b) décide qu'elle commençoit au
 petit Pont pour finir à la rue de Bièvre jusques sur le bord de l'eau ;
 & que la place Maubert y étoit comprise aussi-bien que son voisi-
 nage. Le Continuateur du Traité de la Police , qui suppose (c) con-
 tre toute raison qu'elle ne fut faite que vers l'an 900 , soupçonne
 au contraire qu'elle s'étendoit depuis la rue de Bièvre jusqu'au Pont-
 neuf : mais c'est trop assurément. La place Maubert ne devoit pas y
 être comprise , du moins en entier ; & il semble que de ce côté-là
 c'est bien assez de la commencer à l'extrémité de la rue de la Buche-

(a) Bonamy, Mem. de l'Acad. des Inscrip. page 29.
 & Belles-Lettres , Tome XV. page 670. (c) Le Clerc-du-Brillet , Traité de la Po-
 (b) Sauval , Antiq. de Paris , Tome I. lice , Tome IV. pages 398 & 399.

GONTRAN. CHILDEBERT II. CLOTAIRE II. 79
 rie , vers ce qu'on appelle *les petits Dégrez*. C'est aussi la prolonger trop loin que de la faire aboutir au Pont-neuf : l'île de la Cité ne passoit pas alors la rue de Harlay ; c'est donc vis-à-vis de cette rue seulement que l'enceinte devoit se terminer. Elle n'en renfermoit pas moins , comme le dit l'Académicien que l'on vient de citer , les églises de S. Julien, de S. Séverin , & de S. André des Ars. Et à l'égard de l'Oratoire de S. Martin, il pouvoit être situé vers l'endroit où est aujourd'hui la Chapelle de S. Yves, ou un peu en deça.

Cependant il ne faut pas se figurer , comme un Savant (a) de nos jours se l'est persuadé , que ce fauxbourg ou cet accroissement de la Ville du côté du midi , étoit si peu de chose , qu'on n'y voyoit gueres que des cabanes pour les vigneronns & les jardiniers. Il a été au contraire prouvé jusqu'ici , que c'étoit , pour ainsi dire , le quartier affecté aux Négocians : qu'outre leurs maisons & leurs magasins, qui ne devoient pas consister en de simples cahutes , on y voyoit un Port pour l'abord des marchandises , le Parloir des Bourgeois , & une place publique : que les Juifs y logeoient , & qu'ils y avoient une Synagogue : qu'il étoit rempli d'églises , de chapelles , & de monasteres : qu'enfin il touchoit à un Cirque , à un Amphithéâtre , à un Camp fixe , à deux Abbayes très-considérables , & à un Palais digne des Rois qui y faisoient leur séjour. Or tout cela est bien opposé à l'idée mesquine que ce savant Antiquaire a voulu nous en donner.

L' A N 587.

28 *Novembre*. Traité d'Andelot (b) entre les Rois Gontran & Childebert II , par lequel le tiers de la Ville & du territoire de Paris , qui avoit appartenu à Sigebert I , pere de Childebert II , est cédé à Gontran , sans préjudice du tiers qu'il possédoit de son chef.

G O N T R A N . C L O T A I R E I I .

L' A N 591.

Ragnemode évêque de Paris meurt (c) avant le baptême de Clotaire II. La Reine Frédégonde met l'évêché à prix.

Eusebe II , Syrien , & du nombre de ceux de cette nation qui trafiquoient (d) à Paris , l'achete ; & celui-ci a eu pour successeur Farramode frere de Ragnemode , dont les Auteurs (e) de la nouvelle

(a) Le Beuf, Dissert. Tome I, page 17.

(b) Greg. Tur. lib. 9. cap. 20. * Tom. II. 381.

pag. 343 & 345.

(c) (d) Idem lib. 10. cap. 26. * *ibid.* pag.

(e) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 22.

Gaule Chrétienne ne fixent point la date. Ils disent que c'est à Faramode, ou Faramond, que Grégoire de Tours termine son Catalogue des Evêques de Paris. Mais 1°. cet Historien ne lui donne que le nom de Faramode; & sur ce nom il n'y a point de variantes: 2°. il ne dit nulle part qu'il ait été évêque de Paris; on fait de lui seulement (a) qu'après la mort de Ragnemode, Faramode son frere fut un de ceux qui concoururent pour lui succéder: 3°. Grégoire de Tours n'a dressé aucun Catalogue des Evêques de Paris: 4°. enfin, si l'on entend par Catalogue les noms des Evêques que l'on peut recueillir de ses écrits, ces Auteurs qui s'expriment de maniere à faire entendre qu'ils ont suivi exactement cette liste, l'ont cependant beaucoup amplifiée, puisque sur la foi des anciennes notices de l'Eglise de Paris, ils ont mis au rang de ces évêques Mallon, Massus, Marc, Aventin, Victorin, Paul, Prudent, Vivien, Félix, Flavien, Ursicin, Apédeme, Héraclius, Probat, Amélius, Eusebe I, & Faramode. On ne s'inscrit point en faux contre ces Notices, quoiqu'on ne soit pas obligé non plus d'y ajouter une foi entiere, puisqu'il est certain (b) qu'elles ont été dressées trop tard pour pouvoir mériter le nom de pieces authentiques. Mais enfin de ving-trois évêques que l'on compte dans la Gaule Chrétienne depuis S. Denys jusqu'à Faramode inclusivement, en voici dix-sept, qui ne sont pas seulement nommez dans Grégoire de Tours; & le Catalogue prétendu de cet Historien se réduit à six évêques, savoir, S. Denys, S. Marcel, Saffarac, S. Germain, Ragnemode, & Eusebe II.

Faramode eut pour successeur Simplicie, dont on parlera sous l'an 601.

L'AN 593.

28 Mars. Le Roi Gontran meurt faintement (c) à Challon sur Saône, après avoir déclaré Childebert II son neveu, héritier de ses Etats. Ainsi Childebert II dut alors avoir pour sa part les deux tiers de la ville de Paris, l'autre tiers demeurant à Clotaire II, comme fils de Chilpéric I. Dom (d) Bouquet soutient que Childebert II n'a jamais régné à Paris; & on peut à la rigueur lui passer le fait: Chilpéric I & sa femme Frédégonde y avoient mis bon ordre. Mais il n'en avoit pas moins le droit, soit depuis la convention de l'an 567, soit depuis que Gontran l'avoit déclaré son héritier; & l'on

(a) Greg. Tur. lib. 10. cap. 26. * Tom. II. pag. 381.

(b) Liron, Singular. Histor. Tome IV. page 75, * & pages 86 & suiv.

(c) Fredeg. Chronic. cap. 14. * Tom. II. pag. 419. Bouquet, ibid. not. H. Bolland. Mart. Tom. III. pag. 718.

(d) Bouquet * Tom. III. pag. 472. not. A. peut

CHILDEBERT II. CLOTAIRE II. 81
 peut dire que c'est l'infraction de ce droit qui a été cause en partie de toutes les guerres civiles qui ont suivi la mort du Roi Charibert I, & de tous les meurtres qui se font commis dans la famille royale par les deux reines Frédégonde & Brunehaut, jusqu'à la fin malheureuse de cette dernière Princesse.

CHILDEBERT II. CLOTAIRE II.

Bataille de Troci, après laquelle suivant la remarque d'Adrien (a) de Valois, Childebert II qui y fut battu, s'empara néanmoins de Paris; & il en doit être quelque chose, puisque l'on va voir que Frédégonde s'empara de Paris à son tour en 596.

L'AN 596.

Mort (b) de Childebert II.

Ses deux fils lui (c) succèdent : Théodebert II en Austrasie, & Thierry II en Bourgogne; sans compter la part que chacun d'eux devoit avoir sur la ville de Paris. On donne à ce dernier le nom de Thierry II, eu égard à Thierry fils de Clovis I, & Roi de Metz, quoique celui-ci n'ait jamais régné à Paris; & au premier, celui de Théodebert II, parce qu'avant lui il y avoit eu un autre Roi d'Austrasie ou de Metz, nommé Théodebert I, fils du même Thierry I.

THÉODEBERT II. THIERRI II. CLOTAIRE II.

La Reine Frédégonde avec son fils Clotaire II s'empare (d) de Paris; & ce fut là sans doute le sujet de la guerre qui fut bientôt déclarée entre Clotaire II & les fils (e) de Childebert II.

L'AN 597 ou 598.

Mort (f) de la Reine Frédégonde, veuve de Chilpéric I. Herman (g) Contract, & le Pere (h) Pagi, mettent cette mort en 598. Frédégaire (i) la rapporte à la seconde année du regne de Thierry II. Cette Princesse est enterrée auprès de son mari (k) dans l'église de S. Vincent, aujourd'hui S. Germain des Prez, c'est-à-dire,

(a) Vales. Rer. Franc. lib. 16. Tom. II. pag. 470.

(b) (c) Fredeg. Chronic. cap. 16. * Tom. II. pag. 420.

(d) Ibid. cap. 17.

(e) (f) Ibid. & cap. 20.

(g) Herman. Contract. * Tom. III. p. 324.

(h) Pagi ad ann. 598. cap. 9. Tom. II.

pag. 712.

(i) Fredeg. Sup. ibid.

(k) Gesta Reg. Franc. cap. 36. * Tom. II.

pag. 565. Ruinart. Differt. * ibid. pag. 724.

82 THÉODEBERT II. THIERRI II. CLOTAIRE II.

dans le Chœur sous une arcade du mur (a) de clôture, vis-à-vis la porte de la Sacristie, en supposant l'église telle qu'elle est aujourd'hui; & l'on voit encore près du grand Autel, du côté de l'Évangile la pierre qui étoit sur son tombeau avec sa représentation, qui est peut-être le plus ancien monument (b) qui nous reste de la première race depuis Clovis I. Sauval dit (c) que le tombeau de Frédégonde paroît être du même temps que les figures du Portail de l'église, aussi-bien que les tombeaux de Childébert I, d'Ultrogotte sa femme, de Chilpéric I, de Clotaire II, & de Bertrude femme de ce dernier. Sauval ne voit que ce que voit Jean de Launoy son Docteur: mais en quel recoin de l'Abbaye a-t-il donc découvert la tombe particulière de la Reine Ultrogotte, qui depuis plus d'un siècle ne subsiste plus; ou n'est plus visible?

L' A N 600.

Bataille de Dormelle, où Clotaire II est défait par les troupes des deux frères Théodebert II & Thierry II. Elle fut suivie d'un Traité par lequel (d) Clotaire II fut obligé de céder à Thierry II tout le pays situé entre la Seine, la Loire, la mer & les frontières de la Bretagne, à l'exception d'une douzaine de places entre la Seine, l'Oise, & la mer; & Paris dut être compris dans cette cession, puisqu'on va bientôt voir (e) que Clotaire II ne tarda pas à se remettre en possession de cette Ville.

L' A N 601.

Simplice étoit Evêque de Paris. On le prouve dans la nouvelle (f) Gaule Chrétienne par une Lettre que S. Grégoire le Grand lui écrivit aussi-bien qu'à Mélanche de Rouen & à quelques autres évêques des Gaules, sur la mission d'Angleterre: c'est la 58^e du Livre XI dans l'édition du Père de sainte Marthe, ou la 52^e dans les éditions précédentes. Cependant le Père (g) le Coite rejete les suscriptions de cette Lettre; elles ont presque toutes été ajoutées, dit-il, par des écrivains postérieurs; & pour ce qui est de Mélanche en particulier, comme il mourut en 598, ajoute-t-il, il est impossible que le Pape S. Grégoire lui ait écrit en 601. Le Père de

(a) Voyez le Plan de l'Eglise dans l'Histoire de l'Abbaye, par Dom Bouillart, page 309.

(b) Ruinart ad Chronic. Fredeg. * Tom. II. pag. 410. not. E.

(c) Sauval, Antiq. de Paris, Tome II. p. 340.

(d) Fredeg, Chronic. cap. 20. * Tom. II. pag. 420. & 421.

(e) Voyez l'An 603 ou 604.

(f) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 22.

(g) Coite. ad ann. 598. & ad ann. 601. Tom. II. pag. 457. & 481.

THÉODEBERT II. THIERRI II. CLOTAIRE II. 83

(a) Sainte-Marthe lui répond que ces suscriptions se trouvant dans presque tous les anciens manuscrits, il ne peut y avoir que de la témérité à s'inscrire en faux contre elles; & en cela il est juste d'admettre son témoignage, & la conséquence qu'il en tire. La durée de l'épiscopat de Mélanche l'embarasse davantage. Pour résoudre la difficulté, il se jete dans une discussion aussi longue qu'inutile sur les années du regne de Dagobert I; & il prend enfin comme par désespoir le parti d'abandonner sur ce sujet la Chronologie de Frédégaire, la seule néanmoins qui mérite d'être suivie. L'article de Mélanche est traité dans le XI^e tome de la nouvelle Gaule Chrétienne: on s'y conforme exactement au calcul de Frédégaire; & on n'en prolonge pas moins l'épiscopat de Mélanche jusqu'en 601. Simplicie eut pour successeur S. Céraune, dont on parlera sous l'an 614.

L' A N 603 ou 604.

Landri, Maire du Palais de Clotaire II, s'empare (b) pour ce Prince d'une partie du Royaume de Thierry II; & la Ville de Paris doit y avoir été comprise. Adrien (c) de Valois dit que ce fut en 603, peu de temps avant la bataille d'Etampes. Ce fut sans doute avant cette bataille; mais si ce ne fut que peu de temps auparavant, on peut rapporter cet événement à l'an 604, aussi-bien qu'à l'an 603.

L' A N 604.

A la fin de Décembre. Thierry II ayant défait l'armée de Clotaire II près d'Etampes, entre dans Paris (d) victorieux.

V E R S L' A N 606.

22 *Septembre.* Mort de Scubilion, Abbé de S. Vincent, aujourd'hui S. Germain des Prez. On s'est conformé à la même date, tant du jour que de l'année dans la nouvelle (e) Gaule Chrétienne; mais on s'y contente de dire qu'on l'a lue ainsi, sans marquer en quel endroit. C'est dans l'Interpolateur (f) d'Aimoin sur la onzième année de Thierry II.

Didier a succédé (g) à Scubilion.

(a) Ste Marthe, edit. Gregor. M. Tom. II. pag. 1143. not. A.

(b) Fredeg. Chronic. cap. 25. * Tom. II. pag. 412.

(c) Valef. Rer. Franc. lib. 16. Tom. II. pag. 525.

(d) Fredeg. Chronic. cap. 26. * Tom. II. pag. 422.

(e) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 420.

(f) (g) Aimoin. interpol. lib. 3. cap. 92. (male pro 91) edit. in-8°. Paris. 1567. p. 293. Dom Bouquet n'a point imprimé cette interpolation, on ne sait pourquoi; quoiqu'il ait coutume de mettre l'Interpolateur en notes au bas des pages.

84 THIERRI II. CLOTAIRE II.

L'AN 612.

Le Roi Théodebert II est assassiné (a) par ordre de la Reine Brunehaut. La date de l'année se prouve par la Chronique de Frédégaire, suivant laquelle (b) cet événement doit être fixé à l'année qui précéda la mort de Thierry II.

THIERRI II. CLOTAIRE II.

L'AN 613.

Mort (c) du Roi Thierry II dans la dix-huitième année de son règne.

Clotaire II extermine la race de ce Prince, & réunit en sa personne (d) toute la Monarchie Française.

CLOTAIRE II.

L'AN 614.

18 Octobre. Sixième Concile de Paris (e), tenu dans l'église de S. Pierre, aujourd'hui sainte Geneviève. Les Actes du Concile marquent qu'il fut tenu la 3^e année du règne de Clotaire II, par conséquent en 614.

S. Céraune étoit alors Evêque de Paris selon les Auteurs (f) de la Nouvelle Gaule Chrétienne, aussi-bien que selon le Pere (g) le Cointe, & Dom Rivet, qui ne peuvent que le conjecturer, puisqu'ils n'en apportent aucunes preuves, quoique ce dernier assure positivement (h) que la chose est incontestable. Les premiers disent qu'il fut enterré le 27 Septembre dans l'église de sainte Geneviève; mais ils ne décident rien sur l'année de sa mort. Le dernier ajoute qu'il est marqué au même jour dans le Martyrologe Gallican; mais qu'à cause de la fête de S. Côme & S. Damien on remet la sienne au lendemain dans le Bréviaire de Paris.

S. Céraune eut pour successeur Leudebert, dont on parlera sous l'an 625.

(a) Gesta Reg. Franc. cap. 38. * Tom. II. pag. 566. & Chronic. S. Benigni, * ibid pag. 428. not. I.

(b) Fredeg. Chronic. cap. 38. ibid. * pag. 428.

(c) Idem cap. 39. * ibid. pag. 429.

(d) Append. ad Chron. Marii. * ibid. p. 20.

(e) Concil. Labbe, Tom. V. pag. 1649.

(f) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 23.

(g) Coint. ad ann. 614. cap. 36. Tom. II. pag. 674.

(h) Rivet, Hist. liter. de la France, Tome III. page 526.

L'AN 619.

Mort (a) de la Reine Bertrude femme de Clotaire II. Dom Ruinart, éditeur de la Chronique de Frédégaire, remarque (b) que les manuscrits varient sur la date de l'année : que les uns rapportent cette mort à l'an 38 du regne de Clotaire; d'autres à l'an 36; d'autres à l'an 35; d'autres enfin à l'an 30; & il s'est déterminé dans le texte pour l'an 35. Mais l'Auteur (c) des Gestes de Dagobert, & (d) Aimoin, sur lesquels il n'y a point de variantes, la rapportent à l'an 36 de Clotaire; ce qui revient à l'an de J. C. 619; & ces deux autoritez paroissent devoir l'emporter sur toutes les variantes contraires de Frédégaire. On ne fait où les Auteurs (e) de la nouvelle Gaule Chrétienne ont pris que la Reine Bertrude mourut vers l'an 606. Elle fut enterrée, non dans l'Abbaye de S. Ouën de Rouen, comme le Pere (f) le Cointe a bien voulu le croire sur le témoignage d'un prétendu (g) Fridégod, Auteur d'une vie (h) de S. Ouën, qui est cependant très-peu exact; mais à Paris dans l'Abbaye de S. Vincent, aujourd'hui S. Germain des Prez, où du temps de du Breul, qui mourut au commencement (i) du XVII^e siècle, on en étoit bien persuadé, puisque celui-ci dans ses Antiquitez de Paris atteste (k) que l'on y voyoit son tombeau, aussi-bien que celui de Clotaire II son mari, avec leurs épitaphes; & où en effet leurs corps furent découverts en (l) 1646 & en 1656 dans le Chœur; celui de Bertrude sous une Arcade du mur (m) de clôture près de la tour voisine du grand Autel, du côté de l'Épître, appelée aujourd'hui *le Clocher de sainte Marguerite*. On a déjà observé (n) que Sauval a mal marqué cette découverte en 1643.

VERS L'AN 622.

Mort (o) de Didier, Abbé de S. Vincent, aujourd'hui S. Germain des Prez.

Guafcion lui (p) succede.

(a) Fredeg. Chronic. cap. 46. * Tom. II. pag. 432.

(b) Ruinart, * ibid. not. A.

(c) Gesta Dagob. cap. 5. * ibid. pag. 581.

(d) Aimoin. lib. 4. cap. 8. * Tom. III. p. 121.

(e) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 420.

(f) Coint. ad ann. 619. cap. 6. Tom. II. pag. 703.

(g) Rivet, Hist. liter. de la France, Tom. VI. pages 273 & suiv.

(h) Bolland, Aug. Tom. IV. pag. 319.

(i) Voyez l'An 1614.

(k) Du Breul, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. page 305.

(l) Voyez plus haut page 75.

(m) Voyez le Plan de l'Eglise dans l'Histoire de l'Abbaye, par Dom Bouillart, page 309.

(n) Voyez l'An 584.

(o) (p) Aimoin. interpol. lib. 4. c. 8. edit. in-8°. Paris. 1657. p. 323. Cette interpolation manquée dans l'édition de Dom Martin Bouquet.

L'AN 625.

Leudebert étoit évêque de Paris: il a fouscrit cette année (a) au Concile de Reims. La date de l'année a été démontrée par le Pere (b) le Cointe; & il n'y a plus aujourd'hui deux sentimens sur ce fujet.

Leudebert a eu pour fucceffeur Audebert, dont on parlera fous l'an 644, fupposé néanmoins, ce dont il eft permis de douter avec Adrien (c) de Valois, que Leudebert & Audebert foient en effet deux perfonnes différentes.

L'AN 627.

20 *Avril*. Dodon étoit (d) Abbé de S. Denys. Il paroît même fur une Charte que Dom (e) Félibien foupçonne être de l'An 620, ou environ.

L'AN 628.

Septembre ou Octobre. Mort (f) du Roi Clotaire II dans la 45^e année de fon regne. On ne doute plus de l'année. Le Pere (g) le Cointe entre autres l'a fixée de maniere à ne plus fouffrir aucune difficulté. A l'égard du jour, l'Abbé (h) de Longuerue a cru devoir observer qu'il étoit incertain, quoique dans quelques Nécrologes il foit marqué au 28 Septembre. Cependant on a vû plus haut que Chilpéric I fon pere mourut ou à la fin de Septembre, ou au commencement d'Octobre 584; d'où il s'enfuit que la 45^e année de fon regne a du commencer auffi ou avec les premiers jours du mois d'Octobre, ou avec les derniers jours du mois de Septembre; & les Nécrologes n'ont rien qui ne s'accorde parfaitement avec ce calcul. Rien n'empêche en effet que Chilpéric I n'ait été affaffiné quelques jours avant le 28 Septembre 584; & cela pofé Clotaire II à pareil jour de l'an 628 étoit entré dans la 45^e année de fon regne. Ce Prince fut enterré auprès de la Reine Bertrude fa femme, c'est-à-dire contre le mur (i) de clôture du chœur au midi, & à l'oppofite du tombeau de Chilpéric I, dans l'Abbaye (k) de S. Vincent,

(a) Concil. Labbe, Tom. V. pag. 1689.

(b) Coint. ad ann. 625. cap. 14. Tom. II. pag. 751.

(c) Valef. Rer. Franc. lib. 20. Tom. III. pag. 207.

(d) Félib. Hift. de S. Denys, Pièces Justif. Parr. I. N^o. 2. page 4.

(e) Ibid. N^o. 1. page 3.

(f) Fredeg. Chronic. cap. 56. * Tom. II.

pag. 435.

(g) Coint. ad ann. 628. cap. 1. & feqq. Tom. II. pag. 791 & feqq.

(h) Longuerue, Annal. * Tom. III. pag. 685.

(i) Voyez le Plan de l'Eglife dans l'Hiftoire de S. Germain des Prez par Dom Bouillart, page 309.

(k) Fredeg. Chronic. Sup. ibid.

D A G O B E R T I.

87

aujourd'hui S. Germain des Prez, où son corps fut découvert en (a) 1646 & en 1656.

D A G O B E R T I.

Dagobert I, qui avoit été créé Roi d'Austrasie pendant la 39^e année (b) de Clotaire II son pere, qui concourt avec les années de J. C. 622 & 623, lui succede (c) à Paris & dans ses autres Etats. Il cede (d) néanmoins de gré ou de force à Charibert II, ou Aribert, son frere puîné, une partie de l'Aquitaine.

L' A N 629.

Il épouse Nanthilde à Paris la septieme (e) année de son regne. Dom (f) Ruinart met ce mariage en 628. Mais Dagobert après la mort de son pere, avant que de se rendre à Paris, alla d'abord à Metz, de là à Reims & à Soissons, ensuite en diverses villes de Bourgogne, où il tint plusieurs assemblées; & il est difficile de supposer que tout cela ait pu se faire en trois mois de temps. Aussi Adrien (g) de Valois a-t-il cru devoir fixer le mariage de Nanthilde en 629.

V E R S L' A N 630.

22 *Avril.* Dagobert I retire (h) les reliques de S. Denys, & de ses Compagnons martyrs, de l'Eglise que sainte Genevieve avoit fait bâtir (i) sur leur tombeau: il les transfere dans le lieu où elles sont aujourd'hui à deux lieues de Paris; & y fait bâtir en leur honneur une nouvelle église qu'il dote & qu'il décore avec une magnificence vraiment royale. Ceci combat l'opinion de ceux (k) qui prétendent que les corps des trois Saints n'ont jamais changé de place; qu'ils furent inhumés à S. Denys en France même, & que ce fut là que sainte Genevieve leur bâtit une église. La translation des reliques de S. Denys, disent-ils, n'est appuyée que sur le témoignage de l'Auteur qui a écrit les Gestes du Roi Dagobert I, écrivain du IX^e siecle, & extrêmement fabuleux. Mais enfin tout ce que

- (a) Voyez l'An 619.
(b) Fredeg. Sup. * ibid. cap. 47. p. 432.
(c) Idem * ibid. cap. 56. pag. 435.
(d) Idem * ibid. cap. 57.
(e) Idem * ibid. cap. 58. pag. 436.
(f) Ruinart. ad Fredegar. ibid.
(g) Vales. Defens. de Dagoberto, cap. 1. pag. 12 & 13.
(h) Gesta Dagob. cap. 17. * Tom. II. pag. 584.
(i) Voyez Vers l'An 475. page 39.
(k) Félib. Hist. de S. Denys, Dissert. Prélimin. §. I. Gall. Christ. Tom. VII. pag. 332 & seqq. Vales. Defens. de Basilic. Part. II. pag. 164 & seqq. Mabill. Annal. Bened. lib. 12. cap. 2. Tom. I. pag. 340 & seqq. & Œuvres Posthumes, Tome II. pages 336 & suiv. Le Beuf, Dissert. Tome I, pages 1 & suiv. &c. &c.

dit cet Auteur ne tient pas de la chimere : ceux-là mêmes qui déclament le plus hautement contre lui avouent (a) qu'il étoit fort instruit de ce qui regardoit l'Abbaye de S. Denys , dont il étoit religieux : il n'y a rien d'incroyable , rien même que de très-possible dans cette translation ; & si on la regarde comme une fable , il faut par une conséquence nécessaire regarder aussi comme une fable tout ce qu'on lit dans la vie de sainte GENEVIEVE au sujet de l'église de S. Denys bâtie par cette Sainte aux portes de Paris. Or on a vu (b) plus haut que c'est ce qu'il n'est pas possible de se persuader. Il est vrai que l'Auteur des Gestes dit que les reliques des Martyrs furent transférées *in alium ejusdem vici locum* , ce qui semble ne signifier autre chose qu'une simple translation d'un endroit du Bourg où elles étoient , dans un autre endroit du même Bourg ; & si c'est là exactement sa pensée , on ne peut nier qu'en cela il ne se soit trompé : il vivoit dans un temps où il paroît qu'on commençoit à le croire ainsi ; & on ne le croyoit sans doute que parce qu'il étoit de tradition que de manière ou d'autre les reliques avoient été transférées. Mais ne peut-il pas se faire aussi que par le mot *vici* l'Auteur des Gestes ait entendu le chemin qui conduisoit de Paris à *Catolocus* ? Dom (c) Félibien lui-même trouve cette interprétation si naturelle , qu'il tâche même d'en tirer avantage. On a conjecturé (d) plus haut que *Catolocus* pourroit bien être Chantilly : mais que ce soit Chantilly ou tout autre lieu que l'on voudra au-delà de S. Denys , la nouvelle église fut bâtie par Dagobert sur la route qui y conduisoit , comme l'étoit l'ancienne ; & l'Auteur des Gestes n'a peut-être voulu dire que cela.

On met ici vers l'an 630 la construction de la nouvelle église de S. Denys , parce que selon l'Auteur (e) des Gestes elle fut bâtie au commencement du regne de Dagobert ; & que ce fut là que Landégisile , frere de la Reine Nanthilde , mort en (f) 631 , fut (g) enterré.

Depuis cette translation , l'ancienne église , qui suivant ce que l'on a aussi (h) observé étoit peut-être bâtie vers le coin de la rue Aubry-le-Boucher , n'a pas été pour cela abandonnée. On verra plus bas qu'elle étoit encore sur pied en 857 , & que peut-être elle ne fut entièrement détruite que pendant le fameux siège que les Normans mirent devant Paris en 885 & 886.

(a) Bouquet , * Tome II. Préface , pag. 15.

(b) Voyez Vers l'An 475. pages 39 & 40.

(c) Félib. Hist. de S. Denys , Dissert. prélimin. §. I.

(d) Voyez Vers l'An 273 ou 287. page 23.

(e) Gest. Dagob. cap. 17. * Tom. II. pag.

584.

(f) Bouquet , * Tom II. Index Chronol.

(g) Gest. Dagob. cap. 26. * ibid. p. 586.

(h) Voyez Vers l'An 475. page 40.

V E R S L' A N 632.

S. Eloi fonde dans la Ville, sur un terrain que le Roi lui avoit donné, un Monastere (a) où il rassemble jusqu'à trois cens Religieuses, & leur donne Sainte Aure pour Abbessse. Le Pere (b) le Cointe met cette fondation en 632, & les Auteurs (c) de la nouvelle Gaule Chrétienne en 632 ou 633; & tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'elle est postérieure (d) à celle de l'Abbaye de Solignac, qui est de l'an (e) 631, & qu'elle précéda l'épiscopat de S. Eloi, qui est de l'an (f) 640. Il paroît qu'il y avoit déjà là une Chapelle de S. Martial, & que S. Eloi la rebâtit (g) à neuf pour en faire l'église des Religieuses. Ce Monastere, auquel on a donné indifféremment jusques dans le XII^e siecle (h) les deux noms de Sainte Aure & de S. Eloi, & qui a enfin retenu plus communément celui de son saint Fondateur, a occupé un assez grand espace, soit dès le temps même de sa fondation, soit dans les années suivantes: il s'étendoit, dit (i) du Breul, sur tout le terrain qui est renfermé entre ce qu'on appelle aujourd'hui les rues de la Calendre, de la Barillerie, de la vieille Drapperie, de Ste Croix, & la rue aux Fèvres; & ce circuit en a retenu le nom de *Ceinture de S. Eloi*. Dans la suite (k), c'est-à-dire, non vers l'an 900, comme l'ont avancé sans preuve les Auteurs (l) de la nouvelle Gaule Chrétienne, mais plutôt en 1107, lorsque cette même église fut donnée aux Religieux de S. Maur des fosses, on l'a partagée en deux; celle de S. Martial, & celle de S. Eloi. Sauval a cru (m) que l'église de S. Pierre des Arsis étoit l'Infirmerie de cet ancien Monastere; mais outre qu'il l'a cru bien gratuitement, puisqu'elle est même située hors de la Ceinture, comment a-t-il pu accorder cette idée avec celle de Jean de Launoy son Docteur, qu'il avoit adoptée en adoptant en entier son Traité sur les Eglises de Paris, qu'il a même traduit en françois pour grossir ses Antiquitez, que cette même église est celle des Assyriens, laquelle après avoir été ruinée par les Normans, a été transférée (n) dans la Cité?

- (a) Vita S. Eligii cap. 17. * Tom. III. pag. 555.
 (b) Coint. ad ann. 632. cap. 11. Tom. II. pag. 856.
 (c) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 279 & 280.
 (d) Vita S. Eligii Sup. ibid.
 (e) Gall. Christ. Tom. II. pag. 566.
 (f) Coint. an ann. 640. cap. 20. Tom. III. pag. 105 & seqq.
 (g) Vita S. Eligii cap. 18. Sup. ibid.
 (h) Labbe, Eloges Histor. & Melange, page 587.
 (i) Du Breul, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. page 101.
 (k) Voyez l'An 1107.
 (l) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 280.
 (m) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. pag. 384.
 (n) Voyez Vers l'An 475. page 38.

Edit (a) de Dagobert I, dont les (b) Bollandistes fixent la date à l'an 635, pour chasser les Juifs de Paris & de tous ses Etats. Quelques-uns se convertissent; les autres se retirent, & ne reparoissent plus que sous le regne de Charles le Chauve. Ce fait, que Dom (c) Félibien n'assure que sur le témoignage de l'Auteur (d) du Traité de la Police, & pour la preuve duquel celui-ci renvoie bien à tort au VI^e Livre de Grégoire de Tours, qui étoit mort long-temps auparavant, ne peut se prouver que par la Chronique (e) de Frédégaire; mais Dom (f) Bouquet observe que les Savans se méfient en cela même de l'autorité de cette Chronique.

Le Louvre, maison royale, destinée peut-être dès son origine aux équipages de la chasse du loup, étoit sur pied, s'il faut ajouter foi à une Charte de Dagobert I, datée du 7 des Calendes de Juin, la 5^e année de son regne, à compter sans doute depuis la mort de son pere; ce qui revient au 26 Mai 633. Cette Charte est citée dans l'Histoire (g) de l'Université de Paris; mais les Savans ne conviennent pas (h) de son authenticité, quoiqu'elle soit rappelée dans d'autres lettres de Charles le Chauve moins suspectes. Sauval (i) combat l'opinion de ceux qui ont cru que cette Maison avoit été bâtie par Childebert I, & en cela il n'y a peut-être aucun reproche à lui faire: mais il n'en est pas de même du raisonnement sur lequel il s'appuye. Grégoire de Tours, dit-il, Frédégaire, & Aimoin, qui ont parlé de tous les édifices faits par Childebert, ne disent pas un mot de celui-là. Et où a-t-il donc pris que ces trois Historiens aient parlé de tous les édifices de Childebert? Il ajoute, pour donner l'étymologie du nom de *Louvre*, que (k) dans un vieux Glossaire Saxon, le mot *Leovar*, qu'il faut prononcer, dit-il, à peu près comme nous prononçons *Louvre*, est traduit par celui de *Castellum*: mais c'est peut-être là une explication du mot, plutôt qu'une traduction littérale, comme il arrive assez souvent dans ces sortes de livres. L'Auteur auroit pu mettre également *Chambort*, *Castellum*, comme on met *Seine*, *Fluvius*;

(a) Félib. Hist. de Paris, Tome I. pag. 50 & 51.

(b) Bolland. Mart. Tom. III. pag. 591.

(c) Félib. Sup. ibid.

(d) La Mare, Traité de la Police, Tome I. page 280.

(e) Fredeg. Chronic. cap. 65. * Tom. II. pag 438.

(f) Bouquet, * ibid. not. F.

(g) Du Boulay, Hist. Universit. Paris. Tom. I. pag. 107.

(h) Bonamy, Mem. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome XV. page 690.

(i) Sauval, Antiq. de Paris, Tome II. page 7.

(k) Ibid. page 9.

ce qui ne signifie nullement que *Castellum & Fluvius* soient les mots latins qui représentent exactement les mots françois *Chambort & Seine*. Quoi qu'il en soit, l'Auteur (a) de l'Histoire littéraire de la France dit que le Louvre doit ses commencemens à Philippe-Auguste, ce que l'on examinera (b) en son lieu : cependant si ce nom est Saxon ou Teutonique, le château du Louvre doit être beaucoup plus ancien que ce Prince; on ne lui auroit pas donné sous son regne un nom tiré de cette langue, qui depuis plusieurs siècles n'étoit plus en usage en France.

V E R S L' A N 634.

S. Eloi fait bâtir l'église de S. Paul (c) hors de la Ville, pour servir de sépulture aux Religieuses du Monastere de sainte Aure. La date de l'année est du Pere (d) le Cointe: il est certain par le texte de S. Ouën dans la vie (e) de S. Eloi, que la fondation du Monastere a précédé celle de cette église; & on sent bien que l'une a dû suivre l'autre de près. On voit encore aujourd'hui dans ce quartier-là un assez grand bâtiment, nommé *la Grange de S. Eloi*, qui dit-on ne peut être (f) qu'une ancienne dépendance de l'Abbaye de sainte Aure. Cependant cette grange pourroit bien n'être pas différente de celle que Raoul II, Abbé de S. Maur des Fossees, acquit en (g) 1210 près de l'église de S. Paul, pour en faire un hospice.

S. Ouën ajoute que l'Abbé Quintilien ou Quintinien, auquel il donne le titre de *Bienheureux*, est enterré dans cette église. De quel Monastere étoit-il Abbé? c'est ce que S. Ouën ne marque pas. Les Auteurs (h) de la nouvelle Gaule Chrétienne conjecturent avec assez de vraisemblance, que l'Abbaye de sainte Aure étoit double dès son origine, comme tant d'autres Monasteres de filles, c'est-à-dire, qu'outre la Communauté de Religieuses, qui étoit la principale, il y avoit aussi une Communauté de Religieux établie pour leur administrer les Sacremens & tous les autres secours spirituels; & ils croient que c'est de cette Communauté d'hommes que le B. Quintinien étoit Abbé. Ils ajoutent néanmoins, pour donner plus de poids à leur conjecture, que dans les Antiquitez de Paris par

(a) Rivet, Hist. liter. de la France, Tom. IX. page 5.

(b) Voyez l'An. . . .

(c) Vita S. Eligii, cap. 18. * Tom. III. pag. 555.

(d) Coint. ad ann. 634. cap. 6. Tom. III. pag. 13.

(e) Vita S. Eligii * Sup. ibid.

(f) Valef. de Basilic. Paris. cap. 9. pag.

462.

(g) Félib. Hist. de Paris, Tome I. page

256.

(h) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 280.

du Breul on lit que Quintilien étoit Abbé de Ste Aure ou S. Eloi. L'autorité de du Breul sur un fait aussi ancien que celui-là ne feroit pas d'une grande force ; mais après tout il n'a rien avancé de ce qu'on lui fait dire, ni même rien qui en approche. Il rapporte (a) un titre de la découverte qui fut faite du corps de cet Abbé en 1490 dans l'église de S. Paul ; & le Monastere dont il étoit Abbé n'y est nullement nommé ; on y voit seulement que son corps fut trouvé sous l'Autel de S. Eloi & Ste Aure, lequel étoit situé sous la tribune où on lisoit l'Evangile aux fêtes solennelles. Or il y a bien de la différence entre le Monastere de Quintilien, & l'Autel où il fut enterré. Dom Mabillon semble supposer que les hommes étoient à S. Paul, pendant que les filles étoient à S. Martial dans la Ville, puisque dans sa Table (b) des Monasteres de Paris il en distingue deux, l'un sous le nom de *Parisenſe virginum S. Martialis* ; l'autre sous le nom de *Parisenſe S. Pauli* ; & tout cela encore une fois est fort vraisemblable. Les Auteurs (c) de la nouvelle Gaule Chrétienne disent encore que le B. Quintilien mourut le 12 Février (c'est en effet le jour où les (d) Bollandistes font mention de lui) ; & que son corps, à ce que l'on croit, repose aujourd'hui sous le petit Autel de la Chapelle de la Communion.

V E R S L' A N 636.

S. Joffe vient (e) à Paris, où il séjourne quelque temps. La date de l'année est du Pere (f) le Cointe. Le lieu que le Saint choisit pour sa demeure hors de la Ville, du côté du nord, est devenu depuis, à ce qu'on (g) croit, & est encore aujourd'hui une des Eglises paroissiales de la Ville sous son invocation.

Mort (h) de Guafcion, Abbé de S. Vincent, aujourd'hui S. Germain des Prez.

Germain lui (i) succede. Ici l'Interpolateur d'AIMOIN commence à donner à ce Monastere le nom de S. Germain ; & en effet on a vu (k) plus haut que S. Ouën, qui vivoit au milieu de ce siècle, ne lui en donne point d'autre dans la vie qu'il a écrite de S. Eloi.

(a) Du Breul, *Antiq. de Paris*, édit. Paris 1612. pages 818 & 819.

(b) Mabill. *Annal. Bened.* Tom. I. pag. 771.

(c) Gall. *Christ. Sup.* ibid.

(d) Bolland. *Februar.* Tom. II. pag. 575.

(e) *Vita S. Judoci*, apud. Surium 13 Decembr. édit. Coloniz 1581. pag. 997.

(f) Coint. ad ann. 636. cap. 7. Tom. III, pag. 32.

(g) Du Saussay, *Martyrol. Gallic.* 13 Decembr. pag. 1001 & 1002.

(b) (i) *Aimoin. interpol. lib. 4. cap. 31* ;

* Tom. III. pag. 133. not. B.

(k) Voyez l'An 543.

L'AN 637.

Il y avoit à Paris du temps de Dagobert I une Porte voisine d'une prison, dite la Prison (a) de Glaucin ; & Dagobert qui y percevoit des droits en fit don à l'Abbaye de S. Denys. Un favant (b) Académicien prouve contre (c) du Breul, que cette Porte & cette Prison n'étoient point près de S. Denys de la Chartre ; mais que la Porte étoit celle de S. Merri, qui dans la suite a été reculée au coin de la rue Garnier ou Grenier de S. Lazare. A l'égard de la Prison, peut-être n'existoit-elle, du moins sous le nom de Glaucin, que du temps de l'Autenr des Gestes, qui écrivoit au commencement du IX^e siècle.

VERS L'AN 637.

Troisième incendie de Paris. Le Monastere de Ste Aure & l'église de S. Martial penferent (d) périr dans les flammes. S. Eloi qui, à ce qu'il paroît, n'étoit pas encore évêque, détourna ce malheur par ses prières.

CINQUIÈME PLAN,

Où il faut ajouter l'Abbaye de S. Martial, ou de Ste Aure & S. Eloi ; l'église de S. Paul ; l'hermitage de S. Joffé ; l'église de Ste Colombe où est S. Bond ; le château du Louvre ; & une Prison près de la Porte S. Merri. A l'Abbaye de Ste Croix & S. Vincent il faut mettre S. Vincent & S. Germain. A celle de S. Laurent il faut mettre S. Séverin. On peut ôter la chapelle de S. Martin près de la Porte du Lépreux, aussi bien que l'oratoire de Ste Crescence ; & il ne faut plus de Synagogue. Mais on peut ajouter la chapelle de S. Christophe ; car il en sera bientôt parlé.

Vers le même-temps il y avoit à Paris une église de (e) Ste Colombe bâtie encore très-vraisemblablement par S. Eloi, & dont

(a) Gesta Dagob. cap. 33. * Tom. II. 1612. page 115.
 pag. 588. (d) Vita S. Eligii lib. 1. cap. 10. * Tom.
 (b) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. III. pag. 555.
 & Belles-Lettres, Tom. XV. pag. 685. (e) Ibid. cap. 30. in Spicileg. in-4°. Tom.
 (c) Du Breul, Antiq. de Paris, édit. Paris V. pag. 183.

Adrien (a) de Valois a avoué qu'il ignoroit la situation. Un favant (b) Antiquaire conjecture fort heureusement, qu'ayant dépendu dans la fuite de l'Abbaye de S. Maur des Fossees, elle devoit être placée à l'endroit où l'on voit aujourd'hui la chapelle de S. Bond, dont il prétend que le vrai patron est S. Bauld, solitaire du Diocèse de Sens.

L' A N 638.

19 Janvier. Le Roi Dagobert I meurt à S. Denys en France dans la seizieme année de son regne. La date du jour est tirée de l'Auteur (c) de ses Gestes, & (d) d'Aimoin; & celle de l'année est tirée de (e) Frédégaire. Il n'est plus question de disputer sur celle-ci dont les Savans conviennent aujourd'hui, depuis que tant d'habiles Chronologistes, & sur-tout Adrien (f) de Valois, ont démontré que les seize années de son regne doivent être comptées depuis celle où il fut fait Roi d'Austrasie, c'est-à-dire depuis les trois mois, ou les trois mois & demi, qui se sont écoulés entre les premiers jours d'Octobre 622, & le 19 Janvier 623, comme on l'a observé (g) plus haut. Le Pere Germon, Jésuite, a fait (h) de grands efforts pour sapper les fondemens de cette Chronologie: il en a voulu sur-tout aux Chartes de la Diplomatie de Dom Mabillon; & les Journalistes (i) de Trévoux, aussi-bien que l'Abbé (k) Raguet, ont sué sang & eau pour faire valoir son livre. Mais quand toutes les Chartes de la Diplomatie seroient fausses, il n'en demeureroit pas moins certain par le calcul de Frédégaire, que ce fut en 638 que mourut le Roi Dagobert I. Et que peut-on opposer de solide à cet Auteur?

C L O V I S I I.

Après la mort de ce Prince, Sigebert II son fils aîné continua de regner (l) dans l'Austrasie, dont il avoit été créé Roi dès l'an (m) 634; & Clovis II son fils puisné lui succéda à Paris (n) & dans

(a) Valef. de Basilic. Paris. cap. 10. pag. 463.

(b) Le Beuf, Dissert. Tome III. pag. xliv & suiv.

(c) Gesta Dagob. cap. 42. Tom. II. pag. 593.

(d) Aimoin lib. 4. cap. 33. * Tom. III. pag. 134.

(e) Fredeg. Chronic. cap. 79. * Tom. II. pag. 443 & 444.

(f) Valef. Defens. de Dagob. cap. 1 & 3. pag. 6. & seqq.

(g) Voyez l'An 628.

(h) Germon. de Veter. reg. Franc. Diplom. 3. voll. in-12. Paris. 1703 & 1706.

(i) Mém. de Trévoux, Janvier 1704. Février 1705. Mai 1706. Juin 1706. Avril 1707. Août 1707. Janvier 1709.

(k) Raguet, Hist. des Contest. sur la Diplomatie. in-12. Paris 1708.

(l) Fredeg. Chronic. cap. 75. * Tom. II. pag. 442.

(m) Gouye-de-Longuemare, Dissert. sur la Chronol. des Rois Méroving. pages 3 & 107.

(n) Fredeg. Chronic. cap. 79. * Tom. II. pag. 444.

C L O V I S I I.

95

ses autres Etats sous le nom de Royaume de Neuftrie. Ce Prince étoit à peine âgé de cinq ans. La Reine Nanthilde sa mere gouverna le Royaume avec Ega, Maire du Palais.

L' A N 640 ou 641.

Ega, Maire du Palais de Neuftrie, meurt (a) à Clichy, & Erchinoald est mis en sa place. La date de l'an 640 est de Dom Martin (b) Bouquet; & celle de l'an 641, de Dom Urbain (c) Plancher.

L' A N 641 ou 642.

Mort (d) de la Reine Nanthilde. Elle est enterrée à S. Denys en France. La date de l'an 641 est tirée de la Chronologie de Dom (e) Bouquet; cependant suivant Dom Urbain (f) Plancher elle vivoit encore en 642.

V E R S L' A N 644.

25 Octobre. Audebert, qui peut-être n'est pas différent de Leudebert dont on a parlé (g) plus haut, étoit évêque de Paris. Germoald, Abbé, peut-être de S. Pierre, aujourd'hui Ste Genevieve, peut-être aussi de S. Laurent, aujourd'hui S. Séverin, soucrivit ce jour-là pour lui au III^e Concile de Challon, que le Pere (h) Sirmond, suivi par le Pere (i) Labbe, a mal fixé à l'an 650 ou environ; car le Pere (k) le Cointe semble avoir prouvé qu'il fut tenu vers l'an 644. Si Germoald a été Abbé de Ste Genevieve, son premier successeur pourroit bien être celui dont le nom étoit terminé par ces trois syllabes, *noaldus*, & dont on parlera sous l'an 690 ou 691.

A l'égard d'Audebert, les Auteurs (l) de la nouvelle Gaule Chrétienne avancent son épiscopat jusqu'en l'an 638, fondez sur ce qu'il soucrivit, disent-ils, à une Charte de cette année par laquelle Clovis II donna à Blidégisile, Diacre, ou Archidiacre de l'église de Paris, l'ancien Château, ou plutôt l'emplacement & les ruines du vieux Château des Bagaudes, dit alors le Château

(a) Idem, cap. 83 & 84. * ibid. pag. 445.

(b) Bouquet, * ibid. Index Chronol.

(c) Plancher, Hist. de Bourg. liv. 2. ch. 106. Tome I. page 103.

(d) Gesta Dagob. cap. 49. * Tom. II. pag. 504. Aimoin. lib. 4. cap. 40. * Tom. III. pag. 137.

(e) Bouquet, Sup. ibid.

(f) Plancher, Sup. ibid. chap. 107.

(g) Voyez l'An 625.

(h) Sirmond, Concil. Gall. Tom. I. pag. 439.

(i) Labbe, Concil. Tom. VI. pag. 387.

(k) Coint. ad ann. 644. cap. 2. Tom. III. pag. 173.

(l) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 23.

des Foffez, situé à deux lieues de Paris sur la Marne, pour y bâtir une Abbaye, qui en a pris dans la suite le nom de S. Maur des Foffez. Mais outre que cette Charte, que le Pere (a) le Cointe, Gérard (b) du Bois, Dom (c) Félibien, Dom (d) Bouquet, & (e) eux-mêmes, ont imprimée, est au moins interpolée, comme le Pere (f) le Cointe l'a prouvé, le nom de l'évêque de Paris ne s'y trouve point. Peut-être Audebert l'étoit-il du moins en 640; car on ne fait en quelle année mourut Leudebert, que l'on suppose avoir été son prédécesseur. Les Auteurs (g) de la nouvelle Gaule Chrétienne, qui s'attachent encore à cette dernière date, ne la prouvent que par la Charte même de fondation du même Monastere, qu'ils ont aussi (h) imprimée d'après l'Histoire (i) de l'Eglise de Paris; & il est vrai que cette Charte est datée de la troisième année du regne de Clovis II, qui revient à l'an 640, & qu'Audebert l'a soussignée comme évêque de Paris. Mais puisqu'ils avouent (k) que Dom Mabillon n'osoit en garantir les sousscriptions, quelles si fortes raisons ont-ils donc pour les garantir eux-mêmes? Non-seulement ces sousscriptions sont fort douteuses, puisque Dom (l) Mabillon ne les garantissoit pas; mais le corps même de la piece n'est pas exempt de dépravation, comme les mêmes Auteurs (m) semblent l'avouer encore, du moins tacitement, en citant le Pere (n) le Cointe qui le prouve. Et comme de tout cela il résulte qu'il ne falloit point se fier à ces deux Chartes, il résulte aussi qu'il ne falloit employer tout au plus, qu'avec bien des adoucissements les deux dates de 638 & 640; & ne fixer enfin à la rigueur l'épiscopat d'Audebert, s'il faut le distinguer de Leudebert, qu'à l'année où se tint le III^e Concile de Chalon.

Audebert eut pour successeur S. Landri, dont on va parler.

L' A N 651.

Grande famine (o) à Paris. S. Landri pouvoit bien être alors évêque de cette Ville; & ce sera à cette occasion que non content

(a) Coint. ad ann. 638. cap. 124. Tom. III. pag. 82 & 83.

(b) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 171.

(c) Félib. Hist. de Paris, Tome III. p. 20.

(d) Bouquet, * Tom. IV. pag. 633.

(e) Gall. Christ. Tom. VII. Instrum. Charta II. pag. 2.

(f) Coint. Sup. ibid.

(g) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 23.

(h) Ibid. Instrum. Charta III. pag. 3.

(i) Du Bois, Sup. ibid. pag. 172 & 173.

(k) Gall. Christ. Sup. Instrum. pag. 4. not. A.

(l) Mabill Annal. Bened. lib. 12. cap. 58. Tom. I. pag. 372.

(m) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 284.

(n) Coint. ad ann. 640. cap. 40 & 41. Tom. III. pag. 117 & seqq.

(o) Gest. Dagob. cap. 50. * Tom. II. pag. 594.

d'avoir

d'avoir vendu ses meubles pour le soulagement des pauvres, il aura encore fait bâtir en leur faveur près de sa Cathédrale un Hôpital, qui a pris dans la suite le nom d'Hôtel-Dieu, suivant la tradition de l'Eglise de Paris, qui, à ce que disent les (a) Bollandistes, l'a consignée dans les différentes révisions de son Bréviaire, quoique suivant la remarque d'un savant (b) Critique, ce ne soit que depuis l'an 1636. Un autre (c) Savant croit que ce fut en 660 que S. Landri bâtit cette maison de piété: mais on ne voit point les preuves sur lesquelles il se fonde; peut-être néanmoins n'a-t-il voulu dire autre chose, sinon que S. Landri étant mort cette année-là, (en supposant vraie la fautive Chronologie qui ne fait commencer le regne de Clovis II qu'en 644) on ne peut pas reculer plus loin cette fondation.

Du Breul (d) dit qu'Erchinoald, Comte de Paris, & Maire du Palais, donna à l'Eglise de Paris sa maison avec sa chapelle de S. Christophe, & le village de Créteil sur Marne. Si ce fait est bien prouvé, on pourroit croire que la donation d'Erchinoald fut faite à l'occasion de cette famine, & que ce furent là en partie les premiers fonds de l'Hôtel-Dieu qui fut érigé par S. Landri: les Historiens (e) ont loué Erchinoald pour la grande bonté de son cœur. On a vu jusqu'en 1747 dans le Parvis de N. D. près de l'Hôtel-Dieu même, une grande statue de pierre entièrement défigurée, & presque perdue de vétusté, à laquelle le menu peuple donnoit les noms (f) de *Maître Pierre le jeûneur*, & de *Monsieur le Gris*. Plusieurs l'ont prise pour (g) Esculape, Dieu de la Médecine, d'autres pour (h) Mercure; mais ne seroit-ce pas plutôt Erchinoald lui-même, dont l'Eglise ou le peuple de Paris auroit voulu consacrer la mémoire dans le lieu même qu'il avoit fondé, ou comblé de ses bienfaits? Cependant un Savant Antiquaire tâche de prouver dans un Mémoire qu'il a lu à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, dont il est membre, & qui n'est pas encore imprimé, que c'est la figure de J. C. même, laquelle avoit été mise à la porte de l'ancienne église Cathédrale, figure très-ressemblante à celle que l'on voit aujourd'hui adossée contre le pilier de la grande porte de la même église; & dans la nouvelle édition de la Description de

(a) Bolland. Jun. Tom. II. pag. 293.

(b) Le Beuf, Dissert. Tom. II. pag. 1j.

(c) Moreau de Mautour, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome III. pag. 299.

(d) Du Breul, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. page 85.

(e) Fredeg. Chronic. cap. 84. * Tom. II. pag. 445. Gest. Dagob. cap. 48. ibid. p. 594.

(f) Piganiol, Descript. de Paris, édit. Paris 1742. Tome I. page 351.

(g) Du Breul, Sup. ibid. page 80.

(h) Sauval, Antiq. de Paris, Tome III. page 55.

Paris par Germain (a) Brice on lit à peu près la même chose.

A l'égard du titre de Comte de Paris, que du Breul donne à Erchinoald, Dom (b) Félibien assure qu'il prend en effet cette qualité dans sa Charte de donation; & il cite en marge la 22^e Charte du petit Pastoral de l'Eglise de Paris: mais cette Charte n'est peut-être imprimée nulle part; du moins Dom Félibien ne l'a-t-il point donnée parmi ses Pièces justificatives. Sauval atteste (c) d'un côté, qu'il l'a lue dans le grand Pastoral; d'un autre côté il la cite (d) comme étant du petit Pastoral: mais tantôt c'est selon lui l'acte 12 de ce recueil, tantôt c'est l'acte 22. Il ajoute (e) au même endroit, que la Charte est datée de la huitième année du règne de Charles-le-Chauve; & dans un autre (f) endroit, en se contredisant lui-même, il dit qu'elle est de l'an 877: ce qui de manière ou d'autre ne peut convenir au temps d'Erchinoald. Aussi soutient-il qu'Erchinoald n'y est seulement pas nommé; & qu'il n'y est fait mention que de S. Christophe de Créteil. Enfin pour trancher toute difficulté, il maintient l'acte supposé; & c'est ce qui ordinairement ne lui coûte rien. L'Auteur du Traité de la Police, qui en fait aussi mention, le rapporte (g) à l'an 666, autre date qui ne peut se soutenir, si la Charte est d'Erchinoald même, puisqu'Erchinoald, comme on le marquera plus bas, mourut en 659; & qu'ainsi, en suivant même le calcul de ceux qui mettent le commencement du règne de Clovis II en 644, il faudroit rapporter cette mort à l'an 665.

Qui pourra débrouiller ce cahos? Celui qui avec des yeux sûrs, & exempt de toute partialité pourra à son tour s'instruire par lui-même de ce qui en est. Jusques-là le Lecteur sensé ne peut manquer de suspendre son jugement. Du Breul & Félibien ont-ils accusé juste? Si cela est, la chapelle de S. Christophe qui étoit sur pied du temps d'Erchinoald, pouvoit bien être voisine de la Cathédrale; & ce sera celle qui ayant été érigée depuis en église paroissiale (h) de l'Hôtel-Dieu, & de quelques maisons voisines, fut démolie en 1748, pour faire place aux nouveaux bâtimens des Enfants-trouvez: peut-être aussi ne faudroit-il point chercher ailleurs cette Chapelle qu'au village de Créteil; mais il fera toujours vrai de dire, que soit à Paris, soit à Créteil, elle étoit sur pied dès le

(a) Brice, Descript. de Paris, édit. Paris page 410.
1752. Tome IV. page 269.

(b) Félib. Hist. de Paris, Tom. I. p. 54.

(c) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. pages 95 & 96.

(d) (e) Ibid. page 381; & Tome II.

(f) Ibid. Tom. I. page 382.

(g) La Mare, Traité de la Police, Tome I. page 98.

(h) Du Bois, Hist. Ecclef. Paris. Tom. I

pag. 560.

C L O V I S I I.

99

VII^e siècle. Faut-il au contraire ajouter foi à la déposition de Sauval, & supposer le titre vrai, quoiqu'il l'accuse de faux? alors il n'y aura plus de preuve que la chapelle de S. Christophe de Paris existât du temps d'Erchinoald; on prouvera seulement que pendant le IX^e siècle il y en avoit une de ce nom à Créteil. Mais la Charte dont il est question n'est pas unique sur cette matière: nous en avons une seconde; & il résulte de celle-ci, comme on le verra (a) plus bas, qu'avant la fin du VII^e siècle même il y avoit ou à Paris ou à Créteil une église de S. Christophe. Après tout il est certain que sous l'épiscopat (b) d'Inchad il y en avoit une de ce nom à Paris; que c'étoit celle de l'Hôtel-Dieu; & que les Chanoines de la Cathédrale y alloient à certains temps marquez laver les pieds des pauvres.

L'AN 653.

S. Landri étoit certainement évêque de Paris: il avoit donné à l'Abbaye de S. Denys en France un privilège que Clovis II confirma (c) le 22 Juin de cette année, la seizième de son regne. C'est donc bien à tort que quelques Critiques (d) trop hardis ont nié l'existence de cet évêque. Au reste on l'a confondu (e) avec un autre S. Landri, évêque régional, ou chorévêque de Meaux & de Paris, qui a vécu dans le même siècle, & qui très-vraisemblablement est celui à qui sont adressées les formules de Marculfe.

V E R S L'AN 654.

Mort de Germain, Abbé de S. Vincent ou S. Germain des Prez. Le Pere (f) le Coïnte s'appuye du témoignage du Continuateur (g) d'Aimoin, pour prouver qu'il mourut peu de temps avant Clovis II.

Signon ou Sigefroi I lui succède.

10 Juin. Mort de S. Landri, évêque de Paris. La date du jour est tirée de celui de sa fête. Celle de l'année ne peut être fixée au juste; mais il ne doit pas avoir vécu beaucoup au-delà de celle-ci. Le saint évêque, si l'on en croit la tradition de l'Eglise de Paris, qui s'est perpétuée dans différentes révisions de son Bréviaire, fut

(a) Voyez l'An 690 ou 691. Tome I. page 319. & Tome II. page 254.
 (b) Voyez l'An 829. (c) Le Beuf, Dissert. Tom. II. pag. xxxiiij & suiv.
 (c) Mabill. Diplom. lib. 6. N°. 7. pag. 466 & 467. & Bouquet* Tom. IV. pag. 636. (f) Coïnt. ad ann. 642. cap. 45. Tom. III. pag. 153.
 (d) Valef. Rer. Francic. lib. 20. Tom. III. pag. 207. & 208. Launoï. Tom. III. Part. I. (g) Aimoin. Continuat. lib. 4. cap. 43. edit. in-8°. Paris. 1567. pag. 380.
 (e) Aimoin. Continuat. lib. 4. cap. 43. edit. in-8°. Paris. 1567. pag. 380.

enterré hors de la Ville dans une église, dite alors de S. Vincent, & qui porte aujourd'hui le nom de S. Germain l'Auxerrois ; mais dans la suite des temps on en a érigé une autre (a) sous son nom dans l'enceinte de la Ville même, c'est-à-dire, dans la Cité. Il n'a cependant eu qu'assez tard un culte public, même dans sa propre Eglise ; & le plus ancien monument où il soit qualifié Saint, n'est que de l'an (b) 1171.

S. Landri a eu pour successeur Chrodobert ou Robert, dont il sera parlé sous l'an 656.

On vient de nommer pour la première fois l'église de S. Germain l'Auxerrois ; & ce qu'on en a dit ne se trouve même appuyé que sur une tradition, à laquelle il ne faut pas se fier en tout ; car il est faux, comme plusieurs (c) Savans l'ont observé, que cette église ait porté dès son origine le nom de S. Vincent : opinion d'ailleurs si peu ancienne, qu'elle n'a été adoptée pour la première fois (d) dans le Bréviaire de Paris qu'en 1636. Pour ce qui est de son antiquité, si l'on en croit (e) du Breul, & d'autres Ecrivains (f) récents, elle auroit été bâtie par le Roi Childebert I, par conséquent avant l'an 558 ; & les Auteurs de la nouvelle Gaule Chrétienne ne s'éloignent pas beaucoup de ce sentiment, puisqu'ils veulent (g) qu'elle fût déjà sur pied en 581. Ils ont lu, disent-ils, dans un très-ancien manuscrit, que cette année-là même il y avoit quatre Abbayes aux portes de Paris, S. Laurent vers l'orient, Ste Gènevieve au midi, S. Germain des Prez au couchant, & S. Germain l'Auxerrois au nord. Mais quel est donc ce manuscrit ? De quel âge est-il ? Et dans quelle Bibliothèque le trouve-t-on ? Car enfin on ne seroit pas fâché de le lire aussi-bien qu'eux. Ils ajoutent qu'un des derniers Auteurs de l'Histoire de l'Eglise, de la Ville, & de l'Université de Paris (c'est M. Grancolas) l'avoit lu également comme eux. Mais encore un coup ne le citer que de cette manière, c'est vouloir que le Public ne le lise pas, ou s'exposer à entendre dire qu'il n'a jamais existé. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a point de preuve que M. Grancolas l'ait jamais lu. Cet Ecrivain parle à la vérité (h) des quatre Abbayes prétendues dans les mêmes termes que les Auteurs de la Gaule Chrétienne ; mais il ne dit point qu'il s'expri-

(a) Voyez l'An...

(b) Le Beuf, Dissert. Tome II. page xlij.

(c) Vales. de Basilic. Paris. cap. 12. pag. 468. Le Beuf, Dissert. Tome II. pages xij & suiv.

(d) Le Beuf, ibid. page liij.

(e) Du Breul, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612 page 785.

(f) Corrozet, Antiq. de Paris, édit Paris 1550. fol. 24. recto. Nicole Gilles, Chroniq. de France, édit. Paris 1557. fol. 19. verso. Brice, Descript. de Paris, édit. Paris 1752. Tome I. page 193.

(g) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 252.

(h) Grancolas, Hist. de l'Egl. de la Ville, & de l'Univerf. de Paris, Tome I. page 191.

me ainsi sur la foi d'aucun manuscrit; & après ce qui a été prouvé (a) plus haut touchant l'église de S. Laurent, il n'est pas possible de se persuader que celui qui a déterminé ces Auteurs soit d'une antiquité si respectable.

Il peut néanmoins se faire, comme l'a conjecturé un savant (b) Antiquaire, que peu de temps après la mort du saint Evêque d'Auxerre, on ait construit en son honneur au-dessous de Paris, sur la rive droite de la Seine, & sur le chemin de Nanterre, une Chapelle, qui n'aura pas tardé à devenir une église considérable, d'abord Abbatale, puis Collégiale & Paroissiale, & l'une des quatre Filles de l'Archevêque, enfin Paroissiale simplement, & qui jusqu'à présent a retenu son nom. Au reste dans le temps du siège de Paris par les Normans, au IX^e siècle, on l'appelloit (c) *S. German le rond*, sans doute à cause de sa construction; & il semble qu'elle portoit encore ce nom bien avant dans le XII^e siècle, puisque dans une Bulle du Pape Alexandre III de l'an (d) 1165 elle est encore appelée *Monasterium S. Germani rotundi*.

L'AN 655.

Après la mort de Sigebert II Roi d'Austrasie, arrivée le 1 Févri-er (e) de cette année, Grimoald, Maire du Palais de ce Prince, qui avoit voulu élever sur le trône Childebert son propre fils, au préjudice de Dagobert, fils & légitime héritier de Sigebert, est enfermé dans une prison (f) à Paris par ordre de Clovis II, & y meurt misérablement, comme il le méritoit.

Ici la Chronologie de nos Rois, qui avoit déjà souffert de grandes difficultez au sujet des seize années du regne de Dagobert I, recommence à s'embrouiller. Adrien (g) de Valois, qui ne donne que seize années de regne à Clovis II, met sa mort en 654: Dom (h) Mabillon, qui lui en donne dix-huit, la met en 656; mais il fixe, comme on vient de le voir, à l'an 655 la mort de Sigebert II Roi d'Austrasie, & celle de son Maire Grimoald: le Pere (i) le Cointe veut que Sigebert & Grimoald soient morts en 654, & Clovis II en (k) 655: enfin l'Abbé de Longuerue, qui a composé des

(a) Voyez Vers l'An 547, & l'An 583. pag. 568.

(b) Le Beuf, Differt. Tome II, page 12.

(c) Abbo I. 175. & II. 35.

(d) Vales. de Basilic. Paris. cap. 15. pag. 481.

(e) Mabill. Annal. Bened. lib. 14. cap. 34. Tom. I. pag. 431.

(f) Gesta Reg. Franc. cap. 43. * Tom. II.

pag. 568.

(g) Vales. Rer. Franc. lib. 20. Tom. III.

pag. 214.

(h) Mabill. Differt. * Tom. III. pag. 708.

(i) Coint. ad ann. 654. cap. 3. Tom. III.

pag. 388 & 389.

(k) Idem, ad ann. 655. cap. 7. ibid. pag.

411.

Annales de France depuis la sixième année du règne de Dagobert I, c'est-à-dire, depuis l'an 628 de J. C. jusqu'à l'an 754, rapporte (a) à la seule & même année 656 les trois morts de Sigebert II, de Grimoald, & de Clovis II; & cette différence de calcul influe sur leur chronologie jusqu'à la mort de Childebert III, qu'ils s'accordent tous à mettre en 711. Il faut cependant se déterminer ici; & l'on croit devoir s'en tenir à celui de Dom Mabillon, qui paroît le mieux prouvé tant pour la mort de Sigebert II en 655 par la vie (b) de S. Didier évêque de Cahors, que pour celle de Clovis II en 656 par la vie (c) de S. Jean de Réome.

A la mort de Sigebert, ou plutôt à celle de l'usurpateur Childebert, Clovis II se trouva seul possesseur de tous les Etats de la Monarchie; mais, comme on le voit, il n'en jouit pas long-temps. L'Auteur d'une Dissertation qui remporta le prix à l'Académie de Soissons en 1746, après avoir fixé (d) la mort de Sigebert au 1 Février 655, celle de Grimoald avec la fin du règne du faux Childebert (e) au mois d'Août suivant, & celle de Clovis II en (f) 656, prétend néanmoins (g) que celui-ci ne fut maître de toute la Monarchie que pendant trois mois. N'y a-t-il donc que trois mois d'intervalle entre le mois d'Août 655, & l'année 656?

L' A N 656.

Avant le 10 Mars. Clovis II meurt (h) & est enterré à S. Denys en France. Voyez ce que l'on vient de dire sous l'an 655.

C L O T A I R E I I I.

Clovis II avoit laissé trois fils, Clotaire III qui lui succéda le premier, & qui régna seul dans toute la Monarchie jusqu'en 661 sous la régence (i) de la Reine Ste Bathilde sa mere; Childéric II, à qui Clotaire son frere donna en 661 le Royaume (k) d'Austrasie, & qui dix ans après, lui succéda encore en Neustrie & en Bourgogne; & Thierry III, qui ne monta sur le trône, ou qui n'y fut affermi, que plusieurs années après la mort de son pere, comme il sera

(a) Longuerue, Annal. * Tom. III. pag.

485.

(b) (c) Mabill. Dissert. * Tom. III. pag. 708 & 713.

(d) Gouye-de-Longuemare, Dissert. sur la Chronol. des Rois Méroving. pag. 11. & 108.

(e) (f) Ibid. & page 18.

(g) Ibid. page 19.

(h) Chroniq. de S. Denys, liv. 5. * Tom. III. page 304.

(i) Vita S. Bathild. cap. 5. * ibid. p. 572.

(k) Vita S. Lambert, cap. 3. * ibid. pag. 585.

marqué (a) plus bas. On suivra dorénavant ici jusqu'au commencement de la seconde Race la chronologie de l'Auteur de la Dissertation que l'on vient de citer, lorsqu'on se croira obligé de s'écarter en quelque chose de celle de Dom Martin Bouquet.

Chrodobert, ou Robert, étoit évêque de Paris lorsque Clovis II mourut, & fut alors un des principaux Conseillers (b) de la Reine régente. Il soucrivit le 26 Août, la troisième année de Clotaire III, par conséquent en 658, à un privilège (c) qu'Emmon évêque de Sens donna au Monastere de Ste Colombe. Les Auteurs (d) de la nouvelle Gaule Chrétienne rapportent la date de ce privilège à l'an 658 ou 659 indéfiniment; par où ils semblent douter si Clovis II ne vivoit pas encore le 26 Août 656. L'Abbé (e) de Longuerue le pensoit ainsi en effet; & il tâchoit de le prouver par la vie de S. Jean de Réome; mais la preuve ne paroît rien moins que décisive.

Le Pere (f) le Cointe, fondé sur un passage du vénérable Bede, range dans un autre ordre les premiers successeurs de S. Landri: il le fait suivre immédiatement par Importun; & après celui-ci il met successivement Chrodobert, Sigobrand, & Agilbert. C'est qu'il n'a pas cru que Bede ait pu se tromper, & qu'il a préféré son autorité à celles de la vie de Ste Bathilde que l'on vient de citer, & du privilège de l'Abbaye de N. D. de Soissons, que l'on citera (g) plus bas.

L' A N 659.

Mort (h) d'Erchinoald, Maire du Palais.
Le fameux Ebroin lui (i) succede.

L' A N 662.

6 *Septembre*. Chrodobert étoit encore évêque de Paris. Il soucrivit ce même (k) jour, la septième année de Clotaire III, à un privilège de Bertefroi, évêque d'Amiens, pour l'Abbaye de Corbie; & il doit être mort peu de temps après.

Sigobrand, dont on va parler, lui succéda.

(a) Voyez l'An 670 ou 671, & l'An 674.

(b) Vita S. Bathild. Sup. ibid.

(c) Mabill. Annal. Bened. lib. 14. cap. 63.
Tom. I. pag. 448.

(d) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 25.

(e) Longuerue, Annal. * Tom. III. pag.
622.

(f) Coint. ad ann. 654. cap. 20. & ad ann.
664. cap. 8. Tom. III. pag. 395 & 558.

(g) Voyez l'An 665.

(b) | (i) Contin. I. Fredeg. cap. 92. * Tom.
II. pag. 449.

(k) Concil. Labbe, Tom. VI. pag. 529.

V E R S L ' A N 6 6 4 .

Sigobrand, évêque de Paris, qui par ses hauteurs s'étoit attiré de puissans ennemis, est tué (a) dans une émeute. Il n'est pas marqué expressément dans les textes que l'on vient de citer, ni dans ceux que l'on citera encore bientôt, de quelle Eglise étoient évêques Chrodober, Sigobrand, & Importun: mais les anciens Catalogues des évêques de Paris ne permettent pas de douter qu'ils n'appartiennent à cette Eglise.

Importun, dont on va parler sous l'an 665, a succédé immédiatement à Sigobrand.

Une maladie affreuse dépeuple une grande partie de la ville de Paris. Ste Aure qui en est frappée, meurt (b) avec 160 de ses Religieuses; & toutes sont enterrées à S. Paul. Le Martyrologe universel de Chastelain met la fête de la sainte Abbessse au 4 Octobre; & Baillet (c) dit qu'en effet elle mourut ce jour-là, mais qu'à cause de celle de S. François d'Assise on remet à Paris la sienne au lendemain. D'habiles Critiques (d) ont rapporté le fléau, dont on parle ici, aussi-bien que la mort de Ste Aure, à l'an 666; mais il y a tout lieu de croire que ce fut la même maladie, qui selon le vénérable (e) Bede ravagea en 664 l'Angleterre & l'Irlande. Ce seroit peut-être encore cette peste, dont il est dit dans la légende (f) de S. Aquilin, prêtre & martyr à Milan, que le Saint délivra Paris par ses prières. La même légende dit encore que S. Aquilin fut élu successivement évêque de Cologne & de Paris; mais qu'il refusa l'un & l'autre évêché. Si l'on peut se fier à cette piece, ce seroit immédiatement après la mort de Sigobrand, qu'il auroit été élu évêque de Paris.

L ' A N 6 6 5 .

26 Juin. Importun étoit évêque de Paris. Il soucrivit ce jour-là même, la dixieme (g) année de Clotaire III, à un privilège de Draufin, évêque de Soissons pour l'Abbaye de N. D. de la même ville. Les Copistes récents avoient altéré ou falsifié la date de ce privilège, qui porte absolument, non la quatorzieme année du re-

(a) Vita S. Bathild. cap. 10. * Tom. III. pag. 561.
 pag. 574. & Mabill. * ibid. not. A.
 (b) Vita S. Eligii, cap. 51. * ibid. pag. 561.
 (c) Baillet, Vies des Saints, 4 Octobre.
 (d) Du Bois, Hist. Ecclef. Paris. Tom. I. pag. 201. Bouquet, Chronol. * Tom. III.
 (e) Bede, Hist. Angl. lib. 3. cap. 27. edit. Coloniz, Tom. III. pag. 79.
 (f) Bolland. Januar. Tom. II. pag. 971.
 (g) Germain, Hist. de l'Abb. de N. D. de Soissons, page 423.

C L O T A I R E I I I .

105

gne de Clotaire, comme l'a supposé le Pere (a) le Cointe, ni d'autres années aussi fausses que celle-là ; mais suivant le témoignage de Dom Michel (b) Germain, la dixième année du regne de ce Prince.

Agilbert, dont on va parler, a succédé immédiatement à Importun.

L' A N 668.

Le vénérable Agilbert, qui avoit été évêque en Angleterre, mais qui avoit quitté son évêché pour revenir en France, étoit évêque de Paris. Il reçut chez lui (c) vers la fin de cette année l'évêque Théodore, que le Pape Vitalien envoyoit dans la grande Bretagne. Le Pere (d) le Cointe qui lui donne Sigobrand pour prédécesseur immédiat, & Gérard (e) du Bois qui le fait succéder immédiatement à Importun, veulent néanmoins également qu'il ait été évêque de cette Ville dès l'an 664 même ; & il est vrai que le vénérable (f) Bede le dit ainsi ; mais on ne peut nier que cet Historien ne se soit trompé. Agilbert de retour en France donna à la vérité en 664, comme le Pere (g) le Cointe le prouve fort bien, la consécration épiscopale à S. Wilfrid : mais parce qu'il étoit évêque de Paris peu de temps après, il ne s'enfuit pas qu'il le fût dès-lors ; & c'est à quoi sans doute le vénérable Bede n'a pas fait attention.

V E R S L' A N 669.

Le corps de sainte Aure est rapporté du cimetière ou de la Chapelle de S. Paul dans l'église de son Abbaye. Ce fut cinq ans après la mort de la Sainte suivant Dom (h) Félibien, qui avoit en main apparemment les preuves de cette date, quoiqu'il n'ait pas jugé à propos d'en faire part au public ; & comme il fixe cette mort à l'an 666, la translation à dû se faire selon lui en 671. Ce corps est conservé aujourd'hui dans l'église de S. Eloi, qui est un reste (i) de cette ancienne Abbaye.

L' A N 671.

10 Mars. Clotaire III étoit encore en vie, suivant une charte

(a) Coint. ad ann. 668. cap. 5. Tom. III. pag. 606.

(b) Germain, Sup. ibid. page 425.

(c) Vita S. Theodori, in Act. SS. Bened. Tom. II. pag. 1032.

(d) Coint. ad ann. 664. cap. 10. Tom. III. pag. 559.

(e) Du Bois, Hist. Ecclef. Paris. Tom. I. pag. 202 & 205.

(f) Bede, Hist. Angl. Sup. lib. 3. cap. 28. pag. 80.

(g) Coint. Sup. ibid.

(h) Félib. Hist. de Paris, Tome I. page 58.

(i) Voyez Vers l'An 632.

imprimée dans la (a) Diplomatique. Dom Mabillon, qui rapportoit alors cette Charte au regne de Clotaire III, ayant cru dans la suite (b) qu'elle ne convenoit pas au temps de ce Prince, l'a rejetée à celui de Clotaire II; & les Auteurs (c) de la nouvelle Gaule Chrétienne font demeurez dans le doute à ce sujet. Mais la Charte porte la souscription de l'évêque Agilbert; & comme elle regarde l'ancienne Abbaye de Bruyeres, ou Brieres, au Diocèse de Paris, il est plus que probable que c'est l'évêque de Paris même qui l'a souscrite. Or Agilbert évêque de Paris vivoit sous Clotaire III, non sous Clotaire II; c'est donc au regne de Clotaire III qu'il faut la rapporter. Elle est datée de la seizième année de ce regne; quoique Claude (d) Chastelain, qui a voulu faire ici le Diplomaticien, ait cru qu'il convenoit d'y substituer *anno XIV* à *anno XVI*; & c'est aussi pendant cette seizième année que ce Prince mourut. On le croit (e) enterré ou à Chelles ou à S. Denys.

Thierry III, son frere, soutenu par Ebroin, Maire du Palais, lui succède (f) dans les deux royaumes de Neustrie & de Bourgogne.

T H I E R R I I I I.

Pour la première fois.

Ce Prince est déthrôné (g) au bout de trois mois; & Childéric II, autre fils de Clovis II, déjà Roi d'Austrasie depuis l'an 661, se met encore en possession de ces deux autres Royaumes.

C H I L D É R I C I I.

V E R S L' A N 671.

Childéric II se vit à peine maître de toute la Monarchie, que les Austrasiens d'au-delà du Rhin, & ceux qui habitoient l'Alsace, accoutumés à avoir un Roi particulier, rappellerent d'Irlande (h) sur la fin de l'année 671, ou au commencement de l'an 672, Dagobert II, fils de Sigebert II Roi d'Austrasie, & petit-fils comme Childéric II du Roi Dagobert I; en sorte que Childéric II ne se trouva plus maître que de la Neustrie & de la Bourgogne.

(a) Diplomat. pag. 468 & 469. (e) Hist. Génér. des Gr. Off. de la Cour. Tome I. page 11.
 (b) Mabill. Œuvres posth. Tome II. page 346. (f) Gesta Reg. Franc. cap. 45. * Tom. II. pag. 569.
 (c) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 279 & 338. (g) Ibid. & vita S. Leodegar. cap. 3. * ibid. pag. 613.
 (d) Chastelain, Martyrol. univers. page 881. (h) Vita S. Wilfridi, * Tom. III. p. 601.

L'AN 673.

Leudese, fils d'Erchinoald, est établi (a) Maire du Palais à la place d'Ebrouin.

L'AN 674.

Avant le mois d'Avril. Childéric II est assassiné (b) avec sa femme Bilichilde, & un de ses fils nommé Dagobert, dans la forêt de Lauconie, qu'un savant (c) Antiquaire croit être celle qui s'étendoit autrefois dans le Vexin François du côté de Loconville & de Boissy-le-bois. Leurs corps apportez à Paris sont enterrez dans l'église de S. Vincent & S. Germain, où leurs cercueils furent découverts en (d) 1646 & en 1656 dans le chœur même, celui de Childéric II joignant (e) celui de Chilpéric I, celui de Bilichilde joignant celui de son mari, & celui du petit Prince sur celui de la Reine, tous les trois au nord & à l'opposite du tombeau de Clotaire II. Sauval (f) a mal rapporté cette découverte à l'an 1643.

THIERRI III.

Pour la seconde fois.

Thierry III sort du monastere de S. Denys en France, où il avoit été (g) enfermé en 671, & succede (h) à son frere Childéric II dans les deux Royaumes de Neuftrie & de Bourgogne.

Ebrouin qui avoit été confiné (i) à Luxeuil lorsque Thierry III fut enfermé à S. Denys, & qui après la mort de Childéric II s'étoit sauvé de sa prison, tue (k) Leudese Maire du Palais, & enleve l'Austrasie Belgique à Dagobert II, en y élevant un phantôme de Roi (l) sous le nom de Clovis III, qu'il supposoit fils de Clotaire III.

L'AN 675.

Ebrouin abandonne son faux Clovis, & remet cette partie de

(a) Fredeg. Chronic. cap. 95. * Tom. II. pag. 450.

(b) Ibid. & Vita S. Lantberti, in Act. SS. Bened. Sec. III. Part. II. pag. 465.

(c) Le Beuf, Differt. Tome I. pages 361 & 362.

(d) Voyez plus haut page 75. notes N. & O.

(e) Voyez le Plan de l'Eglise dans l'Histoire de l'Abbaye par Dom Bouillart, page 309.

(f) Sauval, Antiq. de Paris, Tome II. page 340.

(g) Sigebert. Chronic. ad ann. 667. * Tom. III. pag. 343.

(h) Chronic. S. Benigni, & Centul. * ibid. pag. 317 & 351.

(i) Sigebert. Chronic. Sup. ibid.

(k) Fredeg. Chronic. cap. 96. * Tom. II. pag. 450.

(l) Vita S. Leodegarii, cap. 8. * ibid. pag. 617.

l'Austrasie (a) sous l'obéissance de Thierry III, qui en récompense lui rend la dignité de Maire du Palais.

L' A N 679.

23 *Décembre*. Dagobert II Roi d'Austrasie étant mort, Thierry III devoit se trouver maître de toute la Monarchie; mais les Ducs Pepin & Martin, cousins-germains, le premier, fils d'Ansegise & pere de Charles Martel; le second, fils, à ce que l'on (b) présume, de Clodulfe évêque de Metz, frere d'Ansegise, se firent déclarer Ducs ou Gouverneurs (c) de l'Austrasie.

V E R S L' A N 680.

25 *Janvier*. Mort de sainte Bathilde, Reine de France, veuve de Clovis II. Elle est enterrée dans l'Abbaye de Chelles où elle s'étoit retirée. La date du jour est tirée de la Chronique (d) de S. Riquier; & c'est aussi celui où l'Eglise honore sa mémoire.

Le vénérable Agilbert, évêque de Paris, mourut vers cette même année, suivant l'histoire (e) de l'Eglise de Meaux, où on lui donne le titre de Saint, quoiqu'il n'ait point de culte public dans l'Eglise, & où l'on ajoute que son corps fut porté dans l'Abbaye de Jouarre; ce qui suppose qu'il mourut ailleurs; mais on n'a rien d'assuré (f) ni sur le jour, ni sur l'année de sa mort. Les Auteurs (g) de la nouvelle Gaule Chrétienne, qui semblent croire qu'il mourut à Jouarre même, ne nous apprennent rien de plus à ce sujet, sinon qu'il vivoit encore en 670, peut-être aussi en 680; & qu'en 691 il avoit un successeur.

Ce successeur fut Sigofroi, ou Sigefroi, dont on parlera sous l'année 690 ou 691.

L' A N 681.

Ebroin (h) est assassiné.

Waratton est élu à sa place (i) Maire du Palais.

L' A N 683.

Waratton est dépossédé (k) de la Mairie du Palais par son propre fils Gislémar,

(a) Vita S. Leodegar. cap. 12. * Tom. II. pag. 619. & Annal. Metens. * ibid. pag. 678.

(b) Vales. Rer. Franc. lib. 21. Tom. III. pag. 292 & 293.

(c) Contin. II. Fredeg. cap. 97. * Tom. II. pag. 451. Chroniq. de S. Denys, liv. 5. chap. 24. * Tom. III pag. 306.

(d) Chronic. Centul. * Tom. III. p. 351;

(e) Hist. de l'Egl. de Meaux, Tome I. page 41.

(f) Chastelain, Martyrol. univers. pages 744 & suiv.

(g) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 27.

(h) (i) (k) Contin. II. Fredeg. cap. 98. * Tom. II. pag. 451.

VERS L'AN 683.

Mort de Sigon, ou Sigefroi I, Abbé de S. Vincent, ou S. Germain des Prez. Le Continuateur (a) d'Aimoin semble faire entendre qu'il mourut dans le même temps ou à peu près que S. Ouën évêque de Rouen. Or S. Ouën mourut en (b) 683.

Babon I succede à Sigon, suivant le même Continuateur, que le Pere (c) le Cointe a adopté. Les Auteurs (d) de la nouvelle Gaule Chrétienne, qui ne reconnoissent qu'un Babon, & qui se voient contraints de le rejeter au VIII^e siècle, mettent ici de suite sans aucunes dates, Sigon, Childéran, & Honfroi. Mais dans quel Auteur préférable au Continuateur d'Aimoin ont-ils donc lu que Babon n'étoit point ici à sa place? On a déjà fait (e) une observation à ce sujet. A l'égard de Childéran & d'Honfroi, il est fait mention d'eux dans les (f) interpolations d'Aimoin; & le Pere (g) le Cointe tâche d'en fixer les dates: mais il n'a pour cela que de trop foibles conjectures. Ces deux Abbez furent suivis d'Authaire II, dont on parlera sous l'an 690 ou 691.

L'AN 684.

Waratton recouvre la dignité (h) de Maire du Palais par la mort de son fils Gislémar.

L'AN 686.

Mort (i) de Waratton, Maire du Palais. On lui substitue Bercaire.

L'AN 687.

Bataille de Tertri, après laquelle Pepin de Herstal, pere de Charles Martel, se rend maître (k) de Paris & de tout le Royaume. Il conserve cependant à Thierry III le nom de Roi.

(a) Aimoin. Continuat. lib. 4. cap. 46. edit. Paris. 1567. in-8^o. pag. 384.

(b) Gall. Christ. Tom. XI. pag. 14.

(c) Coint. ad ann. 684. cap. 21. & seqq. Tom. IV. pag. 117 & 118.

(d) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 421.

(e) Voyez l'An 558. page 61.

(f) Aimoin. Continuat. Sup. cap. 47. pag. 385.

(g) Coint. ad ann. 687. cap. 8. Tom. IV. pag. 177 & 178. ad ann. 691. cap. 62. ibid. pag. 261. & ad ann. 694. cap. 8. ibid. pag. 299.

(h) Contin. II. Fredeg. Sup. ibid.

(i) Idem. cap. 99. * ibid. pag. 452.

(k) Annal. Metens. * Tom. II. pag. 679 &

L'AN 688.

Norbert (a) est mis par Pepin auprès du Roi Thierry à la place de Bercaire.

L'AN 690 ou 691.

Sigofroi ou Sigefroi, étoit évêque de Paris.

Authaire II étoit Abbé de S. Vincent & S. Germain, aujourd'hui S. Germain des Prez.

Landebert étoit Abbé de S. Germain, c'est-à-dire de S. Germain l'Auxerrois.

Un autre Abbé, dont le nom finit par ces trois syllabes, *noaldus*, semble être celui de S. Pierre ou Ste Genevieve; & son premier successeur connu fut Herbert, dont on parlera sous l'an 845.

Wandremar, Abbé, étoit peut-être celui de l'Abbaye de S. Laurent, ou S. Séverin.

Une Abbesse, dont le nom paroît terminé par ces trois lettres, *ata*, étoit à ce qu'on croit celle du Monastere de Ste Aure, ou de S. Martial & S. Eloi. Peut-être aussi l'étoit-elle d'un autre Monastere de filles dont on a parlé (b) plus haut, & dont il ne reste plus aujourd'hui d'autre vestige qu'une simple Chapelle, dite *des Haudriettes*.

Landétrude étoit peut-être Abbesse de l'Hôtel-Dieu; peut-être aussi son Abbaye étoit-elle située au village de Créteil, au-dessus de Paris.

Tout cela est tiré d'un testament connu sous le nom de Charte (c) de Vandemir, daté de la dix-septième année du regne de Thierry III. Le Monastere de Landétrude y est désigné sous le nom de *Domno Christivilo*; & les Savans (d) ne font aucune difficulté de reconnoître sous ce nom celui de S. *Christophe*; d'où ils concluent qu'il s'agit là de l'Hôtel-Dieu: car on a vu (e) plus haut que peut-être une Chapelle de ce nom a fait partie de cette Maison de piété dès son origine.

Mais comment le mot *Christivilo* peut-il signifier S. Christophe? & comment a-t-on pu l'employer au lieu du mot grec ou latin *Christophorus*, c'est-à-dire, *Porte-Christ*, qui a dû être si connu & si commun? Les Bollandistes (f) ont recherché dans une savante

(a) Gesta Reg. Franc. c. 48. * Tom. II. pag. 570.

(b) Voyez Vers l'An 475. page 37. Voyez aussi l'An 821.

(c) Diplomat. lib. 6. N°. 14. p. 472.

(d) Mabill. Annal. Bened. lib. 18. cap. 9. Tom. I. pag. 594. Le Beuf. Differt Tome II. page vij.

(e) Voyez l'An 651. pages 97 & suiv.

(f) Bolland. Jul. Tom. VI. p. 125 & seqq.

Differtation pourquoi ce saint Martyr est représenté avec une taille gigantesque , & pourquoi on a placé sa statue à l'entrée d'un si grand nombre d'églises , comme il se voit à celle de N. D. de Paris. On pourroit aussi demander pourquoi les Peintres & les Sculpteurs ne le représentent point autrement que portant l'enfant Jésus sur ses épaules : mais il semble que le mot *Christivilo* répond à toutes ces questions. Que nos premiers François aient donné à S. Christophe un nom tiré de leur propre langue , plutôt qu'un nom grec ou latin , il n'y a rien là que de très-croyable. Or *Bild* dans la langue Germanique signifie *image* , *figure* , *statue* ; & *Bilden* signifie *faire des statues* : & rien n'empêche de supposer que S. Christophe étoit un Sculpteur ou Statuaire qui s'appliquoit à faire des figures de l'enfant Jésus , qu'il portoit ensuite aux portes des églises pour les distribuer , ou pour les débiter au peuple chrétien. Il n'y a nulle différence à faire entre *bild* & *vild* ; & de-là s'est formé comme de lui-même le mot *Christivild* , ou *Christivil*. On ne voit rien dans tout ceci qui ne soit fort plausible ; & il est aisé d'en faire l'application aux statues de S. Christophe. La taille gigantesque ne doit point arrêter. Ou S. Christophe étoit naturellement d'une très-haute stature , ou comme il a plu aux Sculpteurs & aux Peintres de mettre sur ses épaules l'enfant Jésus , tenant le globe du monde dans sa main , ils ont cru devoir en faire un homme extrêmement haut , fort , & robuste , pour supporter un si pesant fardeau.

Ajoutons maintenant que de temps immémorial le Patron de l'église de Créteil est S. Christophe. Or le mot *Créteil* représente si parfaitement celui de *Christivil* , qu'on ne peut s'empêcher de croire que ce lieu fut d'abord appelé *S. Christivil* ou *S. Créteil* , en latin *Sanctus* ou *Domnus Christivilus* ; mais que par succession de temps le nom de *S. Christophe* ayant pris le dessus , on n'a plus désigné que sous celui-ci le saint Patron de l'église , pendant que l'ancien nom de *Créteil* s'est maintenu pour signifier le Village. Or cela posé il est hors de doute que le Monastere dont Landétrude étoit Abbessse pouvoit être situé à Créteil aussi-bien qu'à Paris auprès de la Cathédrale.

On apprend encore par la charte de Vandemir , qu'un des Saints titulaires de cette église Cathédrale étoit S. Etienne , parce qu'en effet elle en comprenoit plus d'une , & qu'outre la principale qui étoit consacrée sous le nom de la Ste Vierge , il y en avoit une autre dédiée sous l'invocation de ce premier Martyr , dans laquelle , peut-être à cause de la caducité de celle de la Ste Vierge , on acquittoit alors le Service divin , & qu'on a appelée dans la

fuite (a) *S. Etienne le vieux*, soit pour la distinguer de quelques autres églises de même nom plus récentes, soit parce qu'elle étoit tombée de vétusté, & qu'il n'en restoit plus que les murs, tels qu'on les voyoit encore sous le regne de (b) Louis le Gros. Cette église de *S. Etienne* qui étoit au midi, & dans laquelle se sont tenus quelques Conciles, ne subsiste donc plus depuis long-temps. On en voyoit encore une troisième au nord sous le nom de *S. Jean Baptiste*; & c'étoit sans doute celle qui dans son origine renfermoit les fonts Baptismaux ou le Baptistère dont il est fait mention dans la vie (c) de *S. Germain* évêque de Paris, & dans celle (d) de *Ste Gènevieve*: aussi étoit-ce la Paroisse du Cloître, & on l'appelloit *S. Jean le rond*. Mais celle-ci a été démolie en 1749 pour élargir l'entrée du Cloître de ce côté-là; & en même-temps on en a transféré le titre & le service paroissial dans celle de *S. Denys du Pas*, dont on a déjà dit (e) un mot, & sur laquelle il n'est pas encore temps de s'étendre plus amplement.

On parlera en son lieu des successeurs de l'évêque Sigefroi & de l'Abbé Authaire II. Pour ce qui est de ceux de Landebert, de Landétrude, & des autres, on ne les connoît point.

L' A N 691.

Thierry III meurt au commencement de l'année, après avoir régné dix-sept ans (f) complets, & est enterré (g) dans l'Abbaye de *S. Vast* d'Arras.

C L O V I S I I I.

Clovis III. son fils aîné lui succède (h) sous le gouvernement de Pepin de Herstal.

L' A N 692.

1 *Novembre*. Sigefroi étoit encore (i) évêque de Paris; mais il mourut peu de temps après, & eut pour successeur Turnoald, dont on va parler.

L' A N 693.

28 *Février*. Turnoald étoit (k) évêque de Paris. Seroit-ce l'Abbé

(a) (b) Du Bois, Hist. Ecclef. Paris. Tom. I. pag. 350, & 558.

(c) Vita S. Germ. in Act. SS. Bened. Tom. I. pag. 237.

(d) Vita S. Genovefæ, * Tom. III. p. 369.

(e) Voyez Vers l'An 273 ou 287. p. 22.

(f) Contin. II. Fredeg. cap. 101. * Tom. II. pag. 452.

(g) Bouquet, * Tom. III. pag. 367.

(h) Contin. II. Fredeg. Sup. ibid.

(i) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 27.

(k) Ibid. pag. 28.

CHILDEBERT III.

113

préfumé de S. Pierre ou Ste Gènevieve, dont il a été fait mention (a) un peu plus haut, en parlant de la Charte de Vandemir?

L' A N 695.

Avant le 23 Mars. Mort de Clovis III, après avoir régné (b) quatre ans complets.

CHILDEBERT III.

Childebert III son frere lui (c) succede.

Vers le mois de Mars. Mort (d) de Norbert, Maire du Palais. Grimoald est établi Maire (e) du Palais par son ayeul Pepin de Herstal.

L' A N 697.

6 Avril. Authaire II étoit encore (f) Abbé de S. Vincent & S. Germain, aujourd'hui S. Germain des Prez; mais cette même année il eut

Waldromer pour successeur. Dom (g) Mabillon a douté si celui-ci ne seroit pas le même que Wandremar, qualifié Abbé dans la Charte de Vandemir que l'on a citée (h) plus haut; & les Auteurs (i) de la nouvelle Gaule Chrétienne assurent sans le prouver, qu'il est hors de doute que c'est le même. Voici cependant une raison de douter, qui ne paroît pas devoir être méprisée. Wandremar étoit Abbé dès l'an 690 ou 691, puisqu'il est fait mention de lui en cette qualité dans la Charte de Vandemir; & Waldromer n'a commencé à être Abbé qu'en 697. Il est donc impossible que l'un soit le même que l'autre, à moins que Wandremar n'ait quitté son Abbaye pour passer à celle de S. Germain des Prez. Or c'est ce qui valoit bien la peine d'être prouvé; sans quoi le doute de Dom Mabillon demeure dans toute sa force. On lit dans les interpolations (k) d'Aimoin, qu'après la mort de l'Abbé Honfroi, Gondremar lui succéda. Dans l'ancien Nécrologe (l) de l'Abbaye il est aussi fait mention de l'Abbé Wandremar, qui donna à ce Monastere un lieu situé sur la Seine, dit la Celle; & de là il s'ensuit également deux choses: 1°. que l'Interpolateur n'a point connu l'Abbé

(a) Voyez l'An 690 ou 691, page 110.

(b) Voyez l'An 690 ou 691, page 110.

(c) (e) Contin. II. Fredeg. Sup. ibid.

(i) Gall. Christ. Sup. ibid.

(d) (e) Chronic. Moissac. * Tom. II. pag.

(k) Aimoin. Continuat. lib. 4. cap. 48. edit. Paris. 1657 in 8°. pag. 386.

653.

(f) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 421.

(l) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez.

(g) Mabill. Annal. Bened. Tom. I. pag.

Preuves, page cxij.

342. & 594.

P

Authaire II, ou qu'il n'a pas jugé à propos de parler de lui ; 2°. que Gondremar, ou Gaudremar, ou Wandremar, est en effet le même que Waldromer ; mais il ne s'ensuit pas pour cela que le Wandremar de S. Germain des Prez ne soit pas différent du Wandremar de la Charte de Vandemir.

Celui de S. Germain des Prez a eu pour successeur Thédelmar, ou Chédelmar, dont il fera parlé sous l'an 702 ou 703.

V E R S L' A N 700.

29 Août. S. Médéric, ou Merri, Prêtre & Abbé au Diocèse d'Autun, peut-être de S. Martin, comme le soupçonnent Dom (a) Mabillon, & après lui les Auteurs (b) de la nouvelle Gaule Chrétienne, s'étant venu renfermer à Paris près d'une des portes de la Ville du côté du nord, où il y avoit une chapelle de saint Pierre, y finit saintement (c) sa vie. La date du jour est tirée de celui de sa fête. Celle de l'année, que l'on ne peut fixer au juste, est tirée d'une conjecture de Dom (d) Mabillon. Cependant un favant (e) Académicien met cette mort en 774, ou environ, sans dire sur quelle autorité il se fonde ; & Sauval, qui ne cite pas non plus ses garants, la met (f) au 29 Août 768, sous le regne, dit-il, de Charlemagne, comme si Charlemagne avoit regné du vivant de Pepin le Bref son pere, qui ne mourut qu'au mois de Septembre de la même année. La Chapelle où S. Merri fut entermé, & qui selon la pensée d'Adrien (g) de Valois devoit être contigue à un petit Monastere, a pris (h) insensiblement le nom du Saint, & est devenue depuis une église Paroissiale & Collégiale du nombre de celles qu'on appelle les quatre filles du Chapitre. On remarquera (i) plus bas, qu'elle a été aussi honorée du titre d'Abbaye.

Faut-il rapporter ici ce que dit encore Sauval (k), ou ce que ses éditeurs lui font dire au sujet de cette église, que c'étoit anciennement une Chapelle dédiée à S. Pierre, qui a été canonisé en 255 par S. Denys ? Que de bévûes dans ce peu de mots ! Cela est si impertinément ridicule, que pour sauver son honneur on veut bien croire que l'Imprimeur l'a mal servi, & que son manuscrit portoit que cette chapelle de S. Pierre avoit été consacrée par S. Denys en 255. Mais où en feroit la preuve ? S. Merri, ajoute (l) le

- | | |
|---|--|
| (a) Mabill. AG. SS. Bened. Sec. III. Part. I. pag. 8. | & Belles-Lettres, Tome XV. page 686. |
| (b) Gall. Christ. Tom. IV. pag. 449. | (f) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. p. 361. |
| (c) Mabill. Sup. ibid. & Bolland. Aug. Tom. VI. pag. 521 & 523. | (g) Valef. de Basilic. Paris. cap. 15. pag. 480. |
| (d) Mabill. ibid. pag. 10. | (h) Voyez l'An 820 ou 821. |
| (e) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. | (i) Voyez l'An 937. |
| | (k) (l) Sauval, Sup. ibid. |

C H I L D E B E R T I I I .

115

même écrivain, demeura, suivant sa vie écrite par le Prêtre Faure, au fauxbourg de Paris avec un de ses religieux nommé S. Frou, dont on garde le corps en cette église dans une châsse d'argent : il fut enterré en la chapelle de S. Pierre vers l'an 879 ou 884. Mais à qui se rapportent ces trois mots, *il fut enterré ?* à S. Merri ? il ne fut donc enterré suivant le calcul même de Sauval que plus de 110 ans après sa mort : à son disciple S. Frou ? le disciple ne fut donc enterré que plus de 110 ans après la mort de son maître. Certainement il s'agit là de S. Merri même ; & Sauval a confondu entre la mort du saint Abbé, & celle de sa translation qui arriva en effet en 884. Au reste on ignore parfaitement le nom (a) de celui qui a écrit sa vie ; il n'y est fait aucune mention ni de la mort, ni de la sépulture de S. Frou ; & on ne conserve du corps de ce dernier dans l'église de S. Merri que (b) le crâne, deux vertebres, & une côte.

L' A N 702 ou 703.

25 Février. Thédelmar, ou Chédelmar, étoit (c) Abbé de S. Vincent & S. Germain, aujourd'hui S. Germain des Prez.

Il a eu pour successeur Babon II, dont on parlera sous l'an 720.

S I X I E M E P L A N ,

Où il faut ajouter l'Hôtel-Dieu ; S. Christophe ; S. Germain l'Auxerrois ; S. Pierre à l'endroit où est aujourd'hui S. Merri ; S. Laurent ; & S. Martin des Champs ; & entre ces deux dernières églises une place où se tenoit la foire de S. Denys. A côté, & joignant la Cathédrale du côté du midi, il faut mettre une église de S. Etienne ; & du côté du nord une église de S. Jean-Baptiste servant de Baptistère.

L' A N 710.

Les deux églises de S. Laurent & de S. Martin au nord de la Ville subsistoient alors, comme on le prouve par un privilège de Childebert III, rapporté dans la Diplomatique (d) de Dom Ma-

(a) Bolland. Aug. Tom. VI. pag. 520. pag. 680.

(b) Mabill. Sup. ibid. pag. 12. not. A.

(d) Mabill. Diplomat. lib. 6. N°. 28. pag.

(c) Placitum Childeberti, * Tom. IV. 482.

billon. Suivant ce privilège, Clovis II & les Rois ses successeurs avoient accordé un marché ou une foire à l'Abbaye de S. Denys en France; & il y avoit déjà en 710 plusieurs années que cette foire étoit transférée près de Paris entre les deux églises de S. Laurent & de S. Martin. Il ne s'ensuit pas de là nécessairement que ces deux églises fussent déjà sur pied lorsque le lieu de la foire fut changé. Cela se peut: mais il se peut faire aussi qu'elles n'aient été bâties que quelque temps après; & le texte de la Charte peut fort bien signifier que la foire de S. Denys avoit été transférée dans une place, qui en 710 se trouvoit située entre les deux églises de S. Martin & de S. Laurent. C'est sans doute cette foire, dont un savant (a) Critique a mal placé la fondation vers l'an 633. L'église de S. Laurent est devenue paroissiale dans la suite des temps; & celle de S. Martin, après avoir été décorée du titre d'Abbaye à deux reprises (b) différentes, n'est plus depuis plusieurs siècles qu'un Prieuré conventuel de l'Ordre de Cluni.

Gairin étoit (c) Comte de Paris; & comme on n'en connoît point de plus ancien que lui, Gerard (d) du Bois soupçonne que sous nos premiers Rois il n'y avoit point d'autres Comtes de Paris, que les Comtes du Palais.

Le premier successeur qu'on lui connoisse est Gairefroi, dont il sera parlé sous l'Interregne qui suivra l'an 737. Dom (e) Félibien met Sonachilde & Gairefroi à la suite de Gairin; mais Sonachilde ou Sonichilde étoit (f) une femme; & Dom Félibien en parle lui-même quelques lignes plus haut comme de la mere de Gripon, fils de Charles Martel.

L'AN 711.

14 *Avril*. Childébert III meurt (g) après avoir régné seize ans complets; & est enterré dans l'église de S. Etienne de Choisy près de Compiègne. La date du jour est tirée de la Chronique (h) de S. Médard de Soissons.

(a) Le Roy dans Félib. Hist. de Paris, Tome I. Differt. page 76.

(b) Voyez l'An 983 & l'An 1060.

(c) Mabill. Diplomat. I. 6. N°. 28. p. 482.

(d) Du Bois, Hist. Ecclef. Paris. Tom. I. pag. 590.

(e) Félib. Hist. de Paris, Tome I. page 65.

(f) Mabill. Diplomat. in Indice; & Hist. Génér. des Gr. Off. de la Cour, Tome I. page 24.

(g) Contin. II. Fredeg. cap. 104. * Tom. II. pag. 453.

(h) Chronic. S. Medardi Sueffion. * Tom. III. pag. 367.

D A G O B E R T I I I .

Dagobert III son fils lui (a) succede.

L' A N 714.

Grimoald, Maire du Palais, est (b) assassiné.

Théodoald son fils lui (c) succede.

16 *Décembre*. Mort (d) de Pepin de Herstal, qui avoit dominé souverainement dans tout le royaume depuis plus de vingt-sept ans sous quatre Rois. Plectrude sa veuve gouverne l'Etat (e) avec le Maire Théodoald.

L' A N 715.

Les François se soulevent contre Plectrude & Théodoald: ils choisissent Raginfroi ou Rainfroi (f) pour Maire du Palais.

Peu après le 24 *Juin*. Dagobert III meurt (g) laissant au berceau un fils nommé Thierrî. Mais les François, au lieu de reconnoître alors ce jeune Prince pour leur Roi, élèvent sur le trône un fils de Childéric II.

C H I L P É R I C I I .

Ce Prince, connu d'abord sous le nom de (h) *Daniel*, & qui prit sur le trône celui de Chilpéric, avoit été râté & destiné à l'Eglise. Il trouva un puissant ennemi en la personne de Charles Martel, qui s'étant fait élire Duc d'Austrasie cette même année 715, le défit d'abord en deux batailles, l'une (i) à Amblef en 716, l'autre (k) à Vinci le 21 Mars 717; éleva ensuite en 718 sur le trône d'Austrasie Clotaire IV fils ou de Dagobert III, ou plutôt (l) de Thierrî III; & le défit encore pour la troisième fois en (m) 719 à la bataille de Soissons.

L' A N 716 ou 717.

Turnoald étoit encore évêque de Paris. Le Pere (n) le Cointe s'efforce de prouver qu'il abdiqua l'évêché en 709; qu'il se fit alors

(a) (b) (c) (d) (e) Contin. II. Fredeg. pag. 73. not.
 Sup. * ibid. (m) Annal. Nazar. * Tom. II, pag. 639.
 (f) Ibid. & cap. 105. * ibid. (n) Coint. ad ann. 709. cap. 5. & seqq.
 (g) (b) (i) Idem, cap. 106. * ibid. Tom. IV, pag. 496 & 497. ad ann. 716. cap.
 (k) Chronic. S. Galli, * Tom. V. pag. 30. 3. pag. 579. ad ann. 717. cap. 2. pag. 590. &
 (l) La Lande, Supplem. Concil. Gall. ad ann. 768. cap. 42. Tom. V. pag. 728.

moine à S. Denys en France ; & qu'il en étoit abbé en 717. Mais on lui foutient dans la nouvelle (a) Gaule Chrétienne que tout cela est faux ; & que le diplôme de Chilpéric II, daté de la seconde année de son regne , sur lequel il se fonde , portant simplement ces mots , *S. Dionysii... ubi Donnus Turnoaldus episcopus custos præesse videtur* , on ne sauroit conclurre de là ni qu'il fût abbé de S. Denys, ni qu'il eût abdicqué l'évêché de Paris.

Il a eu pour successeurs (b) Adulphe & Bernecaire , dont on ne fixe point les dates ; & après celui-ci S. Hugues , dont on parlera sous l'an 722.

L' A N 720.

Clotaire IV , qui ne peut passer que pour un phantôme de Roi, étant mort cette année ; Charles Martel se soumit sur le champ (c) à Chilpéric II , qui se vit ainsi maître de l'Austrasie , aussi bien que de tout le reste de la Monarchie.

Babon II , que l'Interpolateur d'Aimoin n'a point connu , ou dont il a négligé de parler , étoit alors (d) Abbé de S. Vincent & S. Germain , aujourd'hui S. Germain des Prez.

Il a eu pour successeur Sigefroi II , dont on parlera sous l'an 731. Décembre. Chilpéric II meurt (e) , & est enterré à Noyon.

T H I E R R I I V , dit de Chelles.

Thierry IV , surnommé de Chelles , parce qu'il avoit été élevé dans ce Monastere , fils de Dagobert III , succede (f) à Chilpéric II.

L' A N 722.

S. Hugues déjà évêque de Rouen , obtient encore cette année (g) les évêchez de Paris & de Bayeux , avec les Abbayes de S. Vandrille & de Jumiege. On s'étoit trompé dans la nouvelle (h) Gaule Chrétienne , en marquant que ce fut en 722 qu'il fut fait évêque de Rouen. Le Pere le Cointe prétend qu'il obtint cet évêché en (i) 722 , qu'il fut fait Abbé de S. Vandrille en (k) 723 , évê-

(a) (b) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 28.

(c) Contin. II. Fredeg. cap. 107. * Tom. II, pag. 454.

(d) Mabill. Annal. Bened. Tom. II. pag. 60 & 61. & Gall. Christ. Tom. VII. pag. 422.

(e) (f) Contin. II. Fredeg. Sup. ibid. & Chroniq. de S. Denys, liv. 5. chap. 25. * Tom. III. pag. 309.

(g) Chronic. Rotomag. apud Labbe , Biblioth. Tom. I. pag. 365. Gall. Christ. Tom. XI. pag. 17.

(h) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 28.

(i) Coint. ad ann. 722. cap. 4. & seqq. Tom. IV. pag. 668.

(k) Idem ad ann. 723. cap. 3. ibid. pag. 684.

THIERRI IV, dit de Chelles. 119
que de Paris en (a) 724, évêque de Bayeux en (b) 726, & Abbé de Jumiége, en (c) 728; mais il ne prouve nullement cette Chronologie.

L'AN 730.

8 *Avril*. S. Hugues, évêque de Paris, meurt (d) dans l'Abbaye de Jumiége, & y est enterré.

Il a eu pour successeur (e) Merfeid, Fédol, après celui-ci peut-être Radbert, ensuite Ragnecapt, & Madalgaire, de tous lesquels on ne fauroit fixer les dates; puis Déodefroi ou Théodefroi, dont on parlera sous l'an 757.

L'AN 731.

Mort (f) de Rainfroi, ancien Maire du Palais.

Sigefroi II, que l'Interpolateur d'Aimoin n'a point connu, ou qu'il a omis à dessein, étoit (g) Abbé de S. Vincent & S. Germain, aujourd'hui S. Germain des Prez.

Il a eu pour successeur Authaire III, dont on va parler.

AVANT L'AN 735.

Authaire III, dont l'Interpolateur d'Aimoin n'a point non plus jugé à propos de parler, étoit (h) Abbé de S. Vincent & S. Germain, aujourd'hui S. Germain des Prez.

Il a eu pour successeur Lanfroi, dont on va parler.

L'AN 735.

Lanfroi étoit (i) Abbé de S. Vincent & S. Germain, aujourd'hui S. Germain des Prez.

L'AN 737.

Avril. Mort de Thierry IV, dans la dix-septième (k) année de son règne.

Charles Martel gouverne l'État en Souverain.

(a) Idem ad ann. 724. cap. 37. ibid. pag. 721. Tom. III. pag. 207.
(b) Idem ad ann. 726. cap. 36. ibid. pag. 752. (e) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 29.
(c) Idem ad ann. 728. cap. 7. ibid. pag. 767. (f) Annal. Nazar. * Tom. II. pag. 640.
(d) Chronic. Fontanell. in Spicileg. in-4°. Tom. II. pag. 691. (g) (b) (i) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 422.
(k) Chronic. S. Remigii brevissimum, *

INTERREGNE.

C'est le Pere (a) Sirmond qui l'a découvert le premier ; & suivant la petite Chronique (b) de S. Remi de Reims, il fut de sept ans. C'est aussi ce que prétend l'Auteur (c) de la Dissertation sur la Chronologie des Rois Mérovingiens, en marquant néanmoins que ce ne furent pas sept ans complets, mais seulement commencez. Or suivant lui-même l'Interregne commença au mois d'Avril 737, date de la mort de Thierry IV, & finit avant le mois de Mars 743, temps où Childéric III étoit dans la première année de son regne. Y a-t-il donc entre ces deux termes sept ans commencez ? on n'y voit pas même six ans complets. Le plus grand nombre des Savans (d) ne donnent aujourd'hui que cinq ans de durée à cet Interregne ; & il semble en effet qu'il n'a duré que cinq ans complets, ou six ans commencez, parce que très-vraisemblablement, quoiqu'en dise le Pere (e) Labbe, qui le prolonge jusqu'en 744 pour le faire durer sept ans, Childéric III monta sur le trône en 742 après le mois d'Avril : du moins est-il certain qu'au 2 Mars 744 il étoit dans la seconde (f) année de son regne.

Pendant l'Interregne Gairefroi, mal nommé Guinefroi dans (g) Sauval, étoit Comte (h) de Paris.

Le plus ancien de ses successeurs connus, est Gérard, dont on parlera sous l'an 759.

L'AN 741.

22 Octobre. Charles Martel meurt (i) à Quierfy sur Oise, & est enterré à S. Denys en France. Dom Mabillon, qui d'abord (k) avoit mis cette mort au 13 Octobre, l'a fixée ensuite (l) au 22 du même mois.

Carloman & Pepin le Bref succèdent (m) à Charles Martel leur pere dans le gouvernement de l'Etat pendant le reste de l'Interregne sans prendre le titre de Rois. Ils se contenterent de la qua-

(a) Sirmond. Concil. Gall. Tom. I. pag. 621 in notis, col. 1.

(b) Chronic. S. Remigii brevissimum, * Tom. II. pag. 691.

(c) Gouye de-Longuemare, Differt. pages 94, 95, & 98.

(d) Mabill. Diplomat. lib. 6. pag. 631. Foncemagne, Mém. de l'Acad. des Inscrip. & Belles-Lettres, Tome VI. page 723. Bouquet, * Tom. II. Index Chronolog.

(e) Labbe, Eloges historiq. page 71.

(f) Concil. Sueffion, anni 744. apud Lab-

be Concil. Tom. VI. pag. 1552.

(g) Sauval, Antiq. de Paris, T. II. p. 411.

(h) Mabill. Diplomat. lib. 6. N^o. 48. pag. 496. & 631.

(i) Contin. III. Fredeg. cap. 110. * Tom. II. pag. 458.

(k) Mabill. Act. SS. Bened. Sec. III. Part. II. Præfat. pag. 11.

(l) Idem Annal. Bened. lib. 21. cap. 61. Tom. II. pag. 113.

(m) Contin. III. Fredeg. Sup. ibid. & Annal. Metens. * Tom. II. pag. 686.

CHILDÉRIC III.

121

lité de Ducs des François, sous laquelle ils commanderent en maîtres absolus; le premier, dans l'Austrasie tant en deçà qu'au-delà du Rhin; & le second, dans la Neuftrie & la Bourgogne.

L' A N 742.

CHILDÉRIC III.

Pepin & Carloman élevent à la royauté Childéric III, qui étoit fils ou (a) de Thierry III, ou (b) plutôt de Chilpéric III. Sur l'année de cet événement voyez ce que l'on vient de dire au sujet de l'Interregne.

L' A N 752.

Childéric III déposé par l'autorité de Pepin est relégué (c) dans l'Abbaye de S. Bertin.

PEPIN dit le Bref.

1 Mars. Pepin le Bref, Chef de la seconde race de nos Rois, est proclamé & couronné (d) à Soissons par S. Boniface, Archevêque de Mayence. Dom (e) Bouquet pense que ce fut dans une assemblée générale des François, qui se tenoit le 1 Mars, suivant la coutume de ce temps-là; & comme ces assemblées ont pris le nom de *Parlemens*, ne seroit-ce pas là ce qui auroit fait dire à (f) Sauval que ce fut le Roi Pepin qui institua le Parlement de Paris en 755?

L' A N 754.

25 Juillet. Translation (g) de S. Germain, évêque de Paris. Le corps est tiré de la Chapelle de S. Symphorien, & mis en terre derrière le grand autel de l'église Abbatiale, en présence du Roi Pepin, & de ses deux fils Carloman & Charles. Depuis ce temps-là cette église, à laquelle on donnoit déjà assez communément le nom du saint évêque par préférence à ceux de sainte Croix & de S. Vincent, ses premiers patrons, n'a presque plus été appelée

(a) Chronic. Fontanell. cap. 8. * Tom. II. pag. 660. Annal. Fuld. * ibid. pag. 677.
 (b) Mabill. Diplom. lib. 6. N°. 197. (c) Bouquet, * Tome V. Préface, page 2.
 (c) Chronic. Fontanell. cap. 13. * Tom. II. pag. 662. & 663. & Annal. Bertin. apud (d) Sauval, Antiq. de Paris, Tome II. page 391.
 du Chesne, Hist. Franc. Tom. III. pag. 151. (e) Hist. Translat. S. Germ. in Act. SS. Bened. Sec. III. Part. II. pag. 95. Ufuard. Martyrol. 25 Jul.
 (d) Annal. Tilian. * Tom. II. pag. 653.

autrement (a) que S. Germain, ou S. Germain des Prez, à cause de sa situation dans les prairies voisines de la riviere.

28 Juillet. Pepin le Bref est sacré (b) à S. Denys en France avec la femme Bertrade, & ses deux fils, par le Pape Etienne II. La date du jour est tirée de Dom (c) Bouquet. C'est le premier Roi de France que l'on trouve avoir été sacré.

Mort (d) du Roi Childéric III. On le croit enterré dans l'Abbaye de S. Bertin.

L' A N 757.

23 Mai. Déodefroi, ou Théodefroi, étoit (e) évêque de Paris. Il paroît que c'est lui qui soufcrivit ce jour-là (f) à un privilège de Chrodegang évêque de Metz pour l'Abbaye de Gorze. Sauval, qui l'appelle *Difroi*, dit (g) qu'il étoit évêque de Paris lorsque Charlemagne fonda l'Université de cette Ville. On verra plus bas que cette fondation ne peut être rapportée au plustôt qu'à l'an 788; & qu'alors c'étoit Erchanrad I, non Théodefroi, qui étoit évêque de Paris.

Il a eu pour successeur le même Erchanrad, dont on parlera sous l'an 775.

Taffilon, Duc de Baviere, confirme (h) sur le corps de S. Germain le serment de fidélité qu'il avoit déjà prêté au Roi la même année à Compiègne.

L' A N 759.

Gérard I étoit (i) Comte de Paris.

L' A N 767.

Septieme Concile (k) de Paris tenu à Paris même au sujet des saintes images, & de la formule *Filio-que* du Symbole.

On lit dans la nouvelle (l) Gaule Chrétienne, que l'Abbé Dodon, qui selon Dom Mabillon fut envoyé cette année à Rome par Pepin le Bref, pourroit bien avoir été Abbé de sainte Genevieve. Mais il est bon d'observer que Dom Mabillon, loin de regarder ce Dodon comme un Abbé, critique (m) au contraire le Pere le Coin-

(a) Felib. Hist. de Paris, Tome I. page 67.

(b) (c) Chronic. Centul. * Tom. III. pag. 352. Chronic. Virdun. * ibid. pag. 363. Hilduin. apud Bouquet, * Tom. V. p. 436. not. A.

(d) Chronic. Iperii apud Labbe, Meslange curieux, pag. 450.

(e) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 29.

(f) Concil. Labbe, Tom. VI. pag. 1700.

(g) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. page 365.

(h) Eginhart. Annal. * Tom. V. pag. 198.

(i) Mabill. Diplom. lib. 6. N°. 44. pag. 493. & Bouquet, * Tom. V. pag. 703.

(k) Concil. Labbe, Tom. VI. pag. 1703.

(l) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 704.

(m) Mabill. Annal. Bened. Tom. II. p. 212.

PEPIN, dit le Bref.

123

te pour lui en avoir donné la qualité. J'avois, dit-il, conjecturé moi-même avant le Pere le Coïnte, que Dodon avoit été Abbé de Hornbach dans le Diocèse de Metz; mais il est fort douteux, ajoute-t-il, qu'il ait porté le titre d'Abbé; & je crois, dit-il encore, qu'il ne faut point le distinguer du Comte Dodon, qui avoit été chargé en 761 d'une pareille ambassade. Ajoutons qu'en supposant même que Dodon ait été Abbé, il n'y a aucune preuve qu'il l'ait été de sainte Gènevieve plutôt que de tout autre Monastere; car quoique les Auteurs de la Gaule Chrétienne assurent qu'il porte dans les monumens le titre d'Abbé à Paris, ou dans le Diocèse de Paris, on peut assurer à son tour qu'il n'en est rien, & que ces monumens-là n'existent point, jusqu'à ce qu'ils les aient indiquez. Et comment l'auroit-on fait Abbé de Hornbach, s'il étoit marqué si positivement que son Abbaye fût à Paris.

L'AN 768.

24 ou 25 Septembre. Pepin le Bref meurt, & est enterré à S. Denys en France. Les monumens historiques paroissent ne s'accorder ni sur le lieu, ni sur le jour de sa mort. Eginhart (a), les Annales (b) de Moissac, celles (c) de Fulde, & Herman (d) Contract, le font mourir à Paris. D'autres Annales & d'autres Chroniques marquent positivement (e) qu'il mourut à S. Denys. Quelques-unes enfin (f) n'ont rien de précis que sur le lieu de sa sépulture, qu'elles mettent toutes à S. Denys en France. Adrien de Valois dit que ce Prince mourut à Paris, c'est-à-dire, ajoute-t-il (g), à S. Denys; mais malgré son interprétation, la chose paroît toujours ou douteuse, ou décidée pour la ville même de Paris, à un (h) Académicien, qui se contente de dire simplement, qu'il mourut à Paris, sans expliquer ce mot par celui de S. Denys. Il semble néanmoins que les écrivains de ce temps-là, sur-tout les étrangers, ne se sont exprimés sur cette Abbaye comme si elle étoit toujours à Paris, que parce qu'elle y avoit été autrefois. Il n'est pas douteux, par exemple, que Pepin le Bref & ses deux fils n'aient été sacrez dans cette Abbaye: cependant les Annales (i) de Fulde,

(a) Eginhart. Vita Caroli M. * Tom. V. pag. 90.
 (b) Annal. Moiss. * ibid. pag. 69.
 (c) Annal. Fuld. * ibid. pag. 327.
 (d) Herman. Contract. * ibid. pag. 363.
 (e) Annal. Loifel. * ibid. pag. 36. Annal. Lambec. * ibid. pag. 64. Ado Chronic. * ibid. pag. 318. Chron. Lamb. Schafnab. * ibid. pag.

367.
 (f) Chroniq. de S. Denys, * ibid. pag. 324.
 Annal. Metenf. * ibid. pag. 340.
 (g) Vales. Defens. de Basilic. pag. 282.
 (h) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscriptions & Belles-Lettres, Tome XV. page 659.
 (i) Annal. Fuld. * Sup. pag. 326.

124 CHARLES I, dit CHARLEMAGNE.

Herman (a) Contract, & Marien (b) Scot, disent qu'il le fut à Paris. A l'égard du jour de sa mort, il n'y a pas de quoi disputer. Les uns la mettent au 24 Septembre, les autres au 25; & il peut bien se faire qu'il soit mort la nuit du 24 au 25. Si l'un des Continuateurs (c) de Frédégaire le fait mourir avant le 18 Septembre, c'est qu'il étoit mal instruit, puisqu'on a une Charte (d) de ce Prince, datée du 23 du même mois, la dix-septième année de son regne. On fait qu'il s'est également trompé (e) sur le nombre des années de ce regne.

CHARLES I, dit CHARLEMAGNE.

Charlemagne & Carloman, tous deux fils de Pepin le Bref, lui (f) succèdent; le premier, dans la portion que Pepin avoit eue autrefois; & le second, dans celle qui avoit appartenu à Carloman son oncle.

9 Octobre. Charlemagne est sacré (g) à Noyon, & Carloman à Soissons.

L'AN 775.

12 Février. Mort (h) de Lanfroi, Abbé de S. Germain des Prez.

Wichad lui (i) succede.

28 Juillet. Erchanrad I étoit (k) évêque de Paris. Il est assez surprenant que les savans Bollandistes (l) n'aient voulu reconnoître qu'un seul Erchanrad, qui doit être le II^e de ce nom, & qu'ils aient cru pouvoir biffer du Catalogue des évêques de Paris Inchad, qui a siégé entre l'un & l'autre. C'est ainsi, comme on l'a vû (m) plus haut, que d'autres écrivains, pour pouvoir retrancher S. Landri du même Catalogue, ont imaginé de ne faire qu'un seul & même évêque de Leudebert, d'Audebert & de Chrodobert.

L'AN 778.

1 Novembre. Mort (n) de Wichad, Abbé de S. Germain des Prez.

(a) Herman. Contract. * Tom. V. p. 362.

(b) Marian. Scot. * ibid. pag. 368.

(c) Contin. IV. Fredeg. cap. 137. * ibid.

pag. 9.
(d) Mabill. Diplomat. lib. 6. N^o. 47. pag. 495 & 496.

(e) Bouquet, * Tom. V. pag. 9. not. D.

(f) Eginhart. * Tom. V. pag. 90.

(g) Annal. Petav. * ibid. pag. 13.

(b) (i) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 423.

(k) Ibid. pag. 29. & Bouquet, * Tom. V.

pag. 734 & 735.

(l) Bolland. Jul. Tom. V. p. 423. not. E.

(m) Voyez l'An 652.

(n) Gall. Christ. Sup. ibid.

L' A N 779.

27 Mars. Robert I étoit (a) Abbé de S. Germain des Prez. Il paroît que Gérard étoit encore (b) ce jour-là même Comte de Paris. C'est du moins le sens que les Auteurs (c) de la nouvelle Gaule Chrétienne donnent au diplôme de Charlemagne qui prouve que Robert I étoit alors Abbé de S. Germain des Prez.

Le premier successeur qu'on lui connoisse est Etienne, dont il sera parlé sous l'an 802.

L' A N 780.

Le célèbre Alcuin moine (d) de l'église Cathédrale d'York, attiré par Charlemagne, passe (e) d'Angleterre en France; & Arnon surnommé Aquila, son frere, y vient aussi très-vraisemblablement dans le même temps. Celui-ci qui embrassa la vie monastique à S. Amand, en fut depuis Abbé, & dans la suite évêque de Saltzbourg. Alcuin enseigna dans le Palais: il y donna des leçons (f) à Charlemagne même, à Gisle & à Rictrude, filles de ce Prince, à S. Angilbert devenu depuis son gendre & Abbé de S. Riquier, & à un grand nombre d'autres jeunes Seigneurs de la Cour; & il leur apprit à s'en tenir au calcul & à l'usage de l'Eglise Romaine pour la célébration de la Pâque. Aussitôt après lui parut dans la même école un certain (g) Clément, Irlandois ou Écossais, qui suivant le rit des Chrétiens d'Alexandrie, fixoit le jour de Pâques au XIV^e de la Lune, lorsqu'il concouroit avec le Dimanche; mais la doctrine de celui-ci ne fit pas fortune en France,

L' A N 781.

A Pâques. Louis le Débonnaire, institué Roi d'Aquitaine par Charlemagne son pere, est sacré (h) en cette qualité à Rome par le Pape Adrien I.

L' A N 783.

30 Avril. Mort (i) de la Reine Hildegarde, femme de Charlemagne. Elle est enterrée à S. Arnoul de Metz. La date tant du

(a) (b) Diploma Caroli M. apud Bouquet, * Tom. V. pag. 742. (f) Mabill. Ag. SS. Bened. Sec. IV. Part. I. pag. 180.
 (c) Gall. Christ. Sup. ibid. (g) Ibid. Præfat. pag. 131.
 (d) Mabill. Ag. SS. Bened. Sec. IV. Part. I. pag. 163 & seqq. (h) Annal. Tilian. * Tom. V. pag. 20.
 (e) Rivet, Hist. liter. de la Fr. Tom. IV. page 296. & Tome VI. Avertissem. page xij. (i) Diploma Caroli M. * ibid. pag. 748 & 749.

jour que de l'année a été suivie exactement dans l'Histoire (a) des grands Officiers de la Couronne. Cependant les (b) Bollandistes, qui donnent à cette Princesse le titre de *bienheureuse*, ont fixé sa mort au 30 Avril 803.

12 *Juillet*. La Reine Berthe ou Bertrade, veuve de Pepin le Bref, meurt (c) à Choisy, où elle est d'abord enterrée ; mais dans la suite on a porté son corps à S. Denys en France auprès de celui de son mari.

L'AN 788.

Charlemagne s'appliquant à rétablir l'étude des Lettres dans tout son Royaume, y envoie de Rome (d) des Maîtres pour apprendre aux François le chant Romain ou Grégorien ; il y emmène aussi avec lui des Grammairiens & des Calculateurs, c'est-à-dire, des Arithméticiens, comme il y avoit attiré (e) quelques années (f) auparavant le fameux Alcuin. L'Auteur de l'Histoire de l'Université de Paris dit (g) qu'il établit ces maîtres dans son Palais, & en cela il doit avoir raison : car sous ce Prince & sous ses premiers successeurs on voit qu'il y avoit dans le Palais une école très-célèbre, & qu'Alcuin même y avoit enseigné, pour ne pas dire que c'est lui qui paroît en avoir jeté les premiers fondemens. Mais il n'en est pas de même de ce que cet Auteur ajoute, aussi bien que d'autres écrivains (h) de réputation, que ce Palais n'est autre que le Louvre, ou que dans la suite le Louvre a pris sa place ; & que c'est par cette raison que l'église de S. Germain l'Auxerrois a été quelquefois appelé l'*Ecole*, nom qui est demeuré, dit-il, à un port voisin, qu'on appelle encore aujourd'hui *le Port de l'Ecole*. On verra (i) plus bas combien cette étymologie est mal fondée. Un savant (k) Académicien croit avec plus de vraisemblance que cette Ecole fut établie dans le Palais des Thermes. Cependant il n'est pas marqué que ce Palais fût un de ceux de Paris plutôt que tout autre ; car nos Rois en avoient un très-grand-nombre : & quoique la présomption soit en faveur de la Capitale du Royaume, quoiqu'il paroisse certain que ce fût à Paris (l) qu'Alcuin enseigna les Prin-

(a) Hist. des Gr. Off. de la Cour, Tome I. page 29.

(b) Bolland. April. Tom. III. pag. 788.

(c) Annal. Metenf. * Tom. V. pag. 344.

(d) Monach. Engolism. Vita Caroli M. * ibid. pag. 185.

(e) Chronic. Biblioth. Thuan. * ibid. pag. 380.

(f) Voyez l'An 780.

(g) Du Boulay, Hist. Universit. Paris. Tom. I. pag. 107 & 190.

(h) Thomassin, Discipl. de l'Eglise, Tome II. page 234.

(i) Voyez Vers l'An 900, & l'An...

(k) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome XV. page 659.

(l) Mabill. Act. SS. Bened. Sec. IV. Part. I. Préfat. pag. 132.

cesses filles de Charlemagne, d'autres savans hommes (a) ne doutent nullement que cette Ecole ne fût tantôt fixe à Paris, & tantôt ambulatoire, ou à la suite de la Cour. Le Docteur Jean de Launoy a écrit amplement sur cette fameuse école; & Dom (b) Liron l'accuse de s'être écarté du vrai: tout ce que ce Docteur met en avant, dit-il, pour prouver qu'il y a eu des écoles réglées dans le Palais des Empereurs Charlemagne, Louis le Débonnaire, & Lothaire, ne roule que sur des fondemens ruineux. Il n'établit pourtant rien que sur les témoignages (c) d'Alcuin qui y a enseigné, d'un Concile de Quierfy, du Pape Léon III, de Jonas évêque d'Orléans, d'Aimar de Chabannois, & d'Angélome moine de Luxeuil. Or ces preuves-là ne sont rien moins que des fondemens ruineux; & quiconque les lira sans préoccupation, en conclurra avec Dom (d) Mabillon tout ce que Jean de Launoy en a conclu.

L'Ecole du Palais n'est pas la seule que Charlemagne ait fondée. Ce Prince en établit un très-grand nombre d'autres sur le modèle de celle-là, puisqu'il ordonna (e) qu'il y en eût de pareilles dans toutes les maisons épiscopales, & dans tous les monastères soumis à sa domination. A Paris, en particulier, on ne tarda pas à se conformer à la volonté du Prince: l'Abbé de S. Germain des Prez, comme on le verra (f) bientôt, en ouvrit une dans son Abbaye; & il n'est pas croyable que l'évêque du lieu & l'Abbé de sainte Geneviève, sans nommer les autres, n'en aient fait autant chez eux. Jean de Launoy prétend (g) qu'à l'exception de l'Ecole du Palais, Charlemagne n'en a point établi d'autres publiques à Paris: mais n'est-ce pas les avoir établies que de les avoir ordonnées? Il est vrai que ces dernières écoles, du moins plusieurs d'entr'elles, pourroient bien avoir été uniquement destinées à l'instruction du Clergé, soit séculier, soit régulier: il faut encore reconnoître qu'en fort peu de temps elles se sont ralenties jusqu'au point que le Concile de Paris tenu en 829 sous Louis le Débonnaire, se crut obligé de prier l'Empereur (h) de les établir ou de les renouveler dans les trois endroits les plus florissans de son Empire: mais il n'en est pas moins vrai que toutes ces Ecoles tant épiscopales que monastiques, & singulièrement l'Ecole du Palais, doivent être regardées comme le

(a) Thomassin, Discipl. de l'Eglise, Tome II. page 232. Rivet, Hist. liter. de la France, Tome IV. page 10.

(b) Liron, Amén. de la Critiq. Tome I. pages 235 & suiv.

(c) Launoy. Tom. IV. Part. I. pag. 10. & 11.

(d) Mabill. Sup. ibid. pag. 131 & seqq.

(e) Concil. Cabilon. anni 813. cap. 3. apud Labbe, Concil. Tom. VII. pag. 1272 & 1273.

(f) Voyez Vers l'An 790.

(g) Launoy. Sup. ibid. pag. 8.

(h) Concil. Paris. anni 829. lib. 3. cap. 12. apud Labbe, Sup. ibid. pag. 1663.

128 CHARLES I, dit CHARLEMAGNE.

premier germe de celles qui se sont formées dans la fuite à Paris, & qui dès la fin du IX^e siècle, ou plutôt dès le commencement du X^e, n'ayant plus souffert (a) d'interruption, ont pris enfin dans le XII^e siècle sous le nom d'*Université* distinguée par Facultez, la forme qu'elles ont aujourd'hui. Ainsi Charlemagne passe à juste titre pour le Fondateur de l'Université. Sauval qui l'assure avec presque tous les Savans dans un endroit (b) de ses écrits, le nie dans un autre (c) endroit: c'est même, selon lui, une rêverie que de le regarder comme tel. Mais écartons toute équivoque & toute dispute de mots: l'Université s'étant formée dans le sein des Ecoles publiques; & ces Ecoles publiques étant redevables de leur établissement à Charlemagne, on peut bien, sans rêver, soutenir que c'est avoir fondé l'une que d'avoir fondé les autres.

Après Alcuin, Clément l'Ecossois, & ces autres savans que Charlemagne envoya d'Italie en France, ou qu'il y emmena avec lui, l'Ecole du Palais eut pour maîtres (d) Claude, que Louis le Débonnaire (e) fit ensuite évêque de Turin, & que sa doctrine contre le culte des saintes images a rendu fameux dans l'Histoire de l'Eglise; puis le célèbre (f) Amalaire, chorévêque de l'Eglise de Lyon, & (g) Angélôme, moine de l'Abbaye de Luxeuil, sous le même Louis le Débonnaire; ensuite le fameux (h) Scot, dit Erigene, sous Charles le Chauve; & après celui-ci sous le même Charles le Chauve & (i) sous Louis le Begue, Mannon (k) qui fut depuis Prévôt de l'Abbaye de S. Claude. A tous ces maîtres Dom (l) Mabillon, & après lui l'Auteur (m) de l'Histoire littéraire de la France, joignent un certain Thomas, qui présida, disent-ils, à l'Ecole du Palais sous Charles-le-Chauve, & à qui Walafrid Strabon adressa en cette qualité une piece de vers. Cette piece est à la vérité adressée *ad Thomam, præceptorem Palatii*; mais il s'est trouvé un Savant, qui prétend (n) prouver par le texte même de Walafrid, que *Præceptor* signifie ici *Comes*, c'est-à-dire, un Officier préposé pour juger certaines causes civiles. Le même Auteur (o) de l'Histoire littéraire de la Fran-

(a) Rivet, Hist. liter. de la France, Tome IV. pag. 10.

(b) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. page 365.

(c) Ibid. Tome II. page 352.

(d) Jonas Aurelian. in Biblioth. PP. edit. Paris. 1677. Tom. XIV. pag. 167.

(e) Ughel. Ital. sacra, Tom. IV. p. 1025 & 1026.

(f) (g) (h) Mabill, Act. SS. Bened. Sec.

IV. Part. I. Præfat. pag. 133.

(i) Rivet, Sup. ibid. pages 225 & 226.

(k) Vita S. Ratbodi Traject. in Act. SS. Bened. Sec. V. pag. 27.

(l) Mabill. Sup. ibid.

(m) Rivet, Sup. ibid. pag. 224.

(n) Canisus, edit. Antverp. 1725. Tom. II. Part. II. pag. 238. not. A.

(o) Rivet, Sup. ibid.

ce veut encore que S. Aldric, Archevêque de Sens, ait tenu l'Ecole du Palais entre Claude de Turin & Amalaire. On lit dans la vie (a) de ce saint Prélat que Louis le Débonnaire l'institua *praeceptorem Palatinum*. Mais Dom (b) Mabillon interprete ce mot par celui de *Chancelier*, c'est-à-dire cet Officier qui dresseoit les Diplomes du Prince appelez *Præcepta*; & ce qui prouve en effet que *Præceptor* ne signifie pas ici un maître pour enseigner les Sciences, c'est la suite du texte dont voici les propres termes: *eum Præceptorem Palatinum instituit, ut vita imperialis aulae & majora negotia suae discretionis arbitrio definirentur.*

Au reste, quoique Dom (c) Bouquet, fondé en (d) autorité, fixe à l'an 787 l'arrivée des maîtres Italiens à Paris, on a cru pouvoir la reculer d'un an ou environ, sur-tout s'il s'agit de ceux que Charlemagne amena avec lui, parce qu'il ne paroît pas que ce Prince fût de retour en France en 787, au lieu qu'il y étoit certainement en (e) 788.

V E R S L' A N 790.

A l'imitation de l'Ecole du Palais, & conformément à l'ordonnance de Charlemagne, Robert I Abbé de S. Germain des Prez établit dans son Abbaye (f) une Ecole qui a produit dans la suite plusieurs écrivains, tels que (g) Gislémar, Auteur de la vie de S. Droctovée Abbé du même monastere: Ufuard, Auteur (h) du Martyrologe de son nom: Aimoin, Chancelier (i) du Monastere, qui eut la direction de cette Ecole, & dont nous avons l'histoire de l'Invention & de la Translation du corps de S. Vincent au Monastere de Castres, Diocese d'Albi; une autre Histoire de la Translation des saints martyrs Georges, Aurele, & Natalie, de la ville de Cordoue à S. Germain des Prez; un livre des miracles de S. Germain; & quelques autres ouvrages: Abbon, disciple du même Aimoin, qui a écrit en vers (k) l'Histoire du fameux siège de Paris par les Normans en 885 & en 886, & dont on a (l) aussi quelques sermons: le Continuateur (m) ou les Continueurs d'Aimoin de Fleury, &c.

Il en fut de même sans doute des autres monasteres de la

(a) Vita S. Aldrici Senon. in Act. SS. Bened. Sec. IV. Part. I. pag. 570.

(b) Mabill. ibid. not. B.

(c) Bouquet, * Tom. V. Index Chronol.

(d) Monach. Engolism. Vita Caroli M. * ibid. pag. 185.

(e) * Ibid. pag. 752.

(f) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 424.

(g) Rivet, Sup. ibid. pag. 396.

(h) Ibid. pages 436 & suiv.

(i) Ibid. pages 641 & suiv.

(k) On trouvera le Poëme d'Abbon à la fin de ce Volume.

(l) Spicil. in-4°. Tom. IX. p. 79 & seqq.

(m) Rivet, Sup. Tom. VII. p. 220 & 221.

Ville & du Diocèse. Sauval (a) reconnoît lui-même, que sous la seconde race de nos Rois, & même sous la première, les Moines de sainte Gènevieve & de S. Germain l'Auxerrois enseignoient les sciences à leurs jeunes religieux dans leurs maisons. Mais quelle idée défavorable ne nous donne-t-il pas de ces anciennes Ecoles monastiques ! il faut l'entendre s'exprimer lui-même sur ce sujet : « On croit, dit-il (b), dans le premier Tome de ses Antiquitez, que » depuis la naissance de la Monarchie jusqu'à l'onzième & douzième » siècle, les Muses renfermées dans les Cloîtres, & pires qu'esclaves, » dépendoient des monasteres, qui les traitant misérablement, » ne nous ont laissé que des ouvrages pitoyables ; » & Sauval a trouvé cette phrase si belle, que de peur que le Lecteur ne la laissât échapper, il a cru devoir la répéter mot pour mot dans son (c) second Tome.

Du temps de Sauval les Ecoles en France étoient bien autrement florissantes que ne le furent sous les deux premières races de nos Rois les Ecoles monastiques : à quel degré de supériorité ne devoit-il donc pas atteindre au-dessus des écrivains de ce temps-là ? Ses trois volumes d'Antiquitez devroient être un chef-d'œuvre d'érudition, d'exactitude, & de saine critique. Or comparez-les maintenant avec ces écrits *pitoyables* des anciens Moines ; & voyez, je vous prie, si vous trouverez dans ceux-ci autant d'écarts & de faux raisonnemens, autant d'ignorance dans les faits & dans les dates, autant de méprises & de bêtises que dans ceux-là.

L'AN 794.

Erchanrad I étoit encore évêque de Paris, s'il est vrai, comme Gérard (d) du Bois le croit, qu'il ait assisté cette année au Concile de Francfort ; mais il n'y en a point de preuves.

Les Catalogues marquent (e) qu'Erchanrad I a eu pour successeur immédiat Ermanfroi ; & ensuite Inehad, dont on parlera sous l'an 811.

L'AN 800.

25 Décembre. Charlemagne est sacré & couronné Empereur (f) à Rome par le Pape Léon III.

(a) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. p. 352. pag. 289.

(b) Ibid. pag. 17.

(c) Idem, Tome II. page 352.

(d) Du Bois, Hist. Ecclef. Paris. Tom. I.

(e) Coïnt. ad ann. 796. cap. 137. Tom. VI. pag. 58.

(f) Annal. Tilian. * Tom. V. pag. 23.

L' A N 802.

Fardulfe ou Fardoul, Abbé de S. Denys en France, & Etienne, Comte de Paris, étoient (a) ce qu'on appelloit alors *Missi Dominici*, c'est-à-dire, *Envoyez du Prince*, dans les territoires de Paris, Meaux, Melun, Provins, Etampes, Chartres, & Poissy. L'Auteur (b) du Traité de la Police fait Etienne Comte de Paris dès l'an 778; mais on a vû plus haut que très-vraisemblablement Gérard I l'étoit encore en 779.

L' A N 803.

Il est fait mention cette année dans les Capitulaires (c) de Charlemagne des *Echevins* de Paris. Ces Officiers sur les fonctions desquels du Breul (d) n'est pas assez exact, étoient différens de ceux que l'on connoît aujourd'hui sous le même nom. Ceux-là étoient (e) les Conseillers ou Assesseurs du Comte dans l'administration de la justice: la juridiction, les fonctions & les prérogatives très-considérables de ceux-ci, seront détaillées (f) en leur lieu.

L' A N 806.

Charlemagne donne à Louis le Débonnaire son fils le tiers (g) de la France.

L' A N 811.

22 *Février*. Robert I, Abbé de S. Germain des Prez, meurt cette année au plustard. La date du jour est tirée de l'ancien *Nécrologe* (h) de l'Abbaye. Pour ce qui est de l'année, on prouve qu'en 811 même il avoit

Irminon pour successeur; puisque cette même année Charlemagne fit son (i) testament, auquel celui-ci soucrivit. Les Auteurs de la nouvelle Gaule Chrétienne, pour prouver qu'il étoit Abbé au moins en 812, citent (k) un Diplome de cette année, par lequel Charlemagne lui fit don du fief de Jonsac en Saintonge; & ils disent que cette piece est imprimée au N° XIV de la premiere partie des *Pieces Justificatives de l'Histoire de S. Germain des Prez*. Or

(a) Capitul. Reg. Franc. * *ibid.* pag. 661. Belles-Lettres, Tome XVII. page 29.
 (b) La Mare, Traité de la Police, Tome I. page 98. (f) Voyez l'An...
 (c) Capitul. Reg. Franc. Sup. * *ibid.* p. 663. (g) Diploma Caroli M. in Capitul. Reg. Franc. * Tom. V. pag. 771.
 (d) Du Breul, *Antiq. de Paris*, édit. Paris 1612, page 1005. (h) Bouillart, *Hist. de S. Germ. des Prez*, Preuves, page cx.
 (e) Du Cange, *Gloss. latin. Scabini*. (i) Eginhart. * Tom. V. pag. 102 & 103.
 Bonamy, *Mém. de l'Acad. des Inscript. &* (k) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 424.

elle ne se trouve ni à ce numéro, ni en aucun autre endroit soit du premier, soit du second livre de ces Pièces Justificatives, quoique Dom Bouillart, Auteur de cet Ouvrage, ait fait mention du fait dans le corps (a) de l'Histoire, où il cite en effet toute autre autorité qu'un Diplome de Charlemagne.

Inchad étoit (b) évêque de Paris.

Etienne étoit encore (c) Comte de Paris, & avoit pour femme Amaltrude.

Il a eu pour successeur Bégon ou Bigon, dont on parlera sous l'an 816.

L' A N 813.

Vers l'Automne. Charlemagne associe à l'Empire (d) Louis le Débonnaire son fils.

L' A N 814.

28 Janvier. Charlemagne, Roi de France & Empereur, meurt (e) à Aix-la-Chapelle, & est enterré dans l'église de cette Ville qu'il avoit bâtie.

L O U I S I, dit le *Débonnaire*.

Louis le Débonnaire son fils lui succède (f) au Royaume de France & à l'Empire.

Il vient à Paris, & visite les églises de S. Etienne, de S. Germain des Prez, & de sainte Genevieve. Ceci est tiré d'un Auteur (g) contemporain, qui entend sans doute par S. Etienne la Cathédrale, ou cette église qui faisoit partie de la Cathédrale, & dont on a parlé (h) plus haut, quoique Dom (i) Bouquet se persuade qu'il s'agit là de l'église de S. Etienne du Mont. Le Docteur Jean (k) de Launoy a cru que Loup, Abbé de Ferrieres, qui vivoit sous Charles-le-Chauve, est le premier, ou un des premiers écrivains qui ait donné à l'église de sainte Genevieve le nom de cette Sainte, parce qu'Hincmar dans la vie de S. Remi de Reims ne lui donne encore que le nom de S. Pierre; & en cela il touche presque au but: mais au lieu de Loup de Ferrieres, il devoit citer Ermold Nigell, qui vivoit sous Charlemagne & sous Louis le

(a) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, cap. 20. * ibid. pag. 96. page 23.

(b) (c) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 30. Bouquet, * Tom. V. pag. 663. not. B.

(d) Eginhart. Annal. * Tom. V. pag. 100. Thegan. * Tom. VI. pag. 75.

(e) Thegan, * ibid. pag. 76. Astronom.

cap. 20. * ibid. pag. 96.

(f) Thegan. * ibid.

(g) Ermold. Nigell. II. 144. * ibid. p. 28.

(h) Voyez l'An 690 ou 691, pages 111

& 112.

(i) Bouquet, * Tom. VI. pag. 28. not. C.

(k) Launoi. Tom. II. Part. I. pag. 591.

LOUIS I, dit le Débonnaire.

133

Débonnaire, puisqu'on voit ici que cet Auteur, au lieu du nom de S. Pierre, n'emploie que celui de *sainte Gènevieve*. Il pouvoit du moins citer le testament d'Ansegise, Abbé de S. Vandrille, mort en 833, dans lequel il est également fait mention (a) de cette église sous le même nom de *sainte Gènevieve*.

L'AN 816.

Mort (b) de Bégon ou Bigon, dit aussi Picopin, Comte de Paris, qui avoit épousé Alpaïde, fille de l'Empereur.

On croit (c) qu'un de ses fils lui succéda au Comté de Paris; & peut-être celui-ci est-il le même qu'Eggébart, dont il sera parlé sous l'an 834.

L'AN 818.

17 *Avril*. Mort (d) de Bernard, Roi de Lombardie, fils naturel de Pepin, l'un des fils de Charlemagne. Par cette mort Louis le Débonnaire se trouve seul possesseur de toute la Monarchie.

30 *Avril*. Mort (e) d'Irminon, Abbé de S. Germain des Prez, qui a fait de grands biens à son monastere.

Hilduin I lui (f) succede; & celui-ci qui a été aussi (g) Archichapelain de l'Empereur Louis le Débonnaire, est le même que celui qui a été encore (h) Abbé de S. Denys en France, & de S. Médard de Soissons.

Louis le Débonnaire visite une seconde fois (i) les églises de S. Etienne, ou de la Cathédrale, de S. Germain des Prez, & de *sainte Gènevieve*.

3 *Octobre*. Mort (k) de l'Impératrice Hirmingarde ou Ermengarde, premiere femme de Louis le Débonnaire.

L'AN 820 ou 821.

19 *Octobre*. Louis le Débonnaire confirme (l) la juridiction que l'évêque de Paris avoit sur la terre de *sainte Marie* dans l'île, c'est-à-dire, dans celle des deux îles situées à l'orient ou au dessus de la Ville, qui étoit la plus voisine de la Cathédrale; & c'est sans doute par cette raison qu'elle a pris le nom d'île *Notre-Dame*. L'autre qui

(a) Spicileg. in-4°. Tom. III. pag. 243. (g) Bouquet. * Tom. VI. pag. 559.
 (b) Annal. Lambec. * Tom. VI. pag. 170. (h) Gall. Christ. Sup. pag. 425.
 (c) Bouquet, * Tom. VI. page 35. not. C. (i) Ermold. Nigell, III. 74. * Tom. VI.
 (d) Thegan. * ibid. pag. 79. pag. 43.
 (e) Call. Christ. Tom. VII. pag. 424. (k) Astronom. cap. 31. * ibid. pag. 102.
 (f) Aimoin. Continuat. edit. Paris. in-8°. (l) Diploma Ludovici Pii * ibid. pag.
 1567. lib. 4. cap. 114. pag. 532. & lib. 5. cap. 524 & 525. & apud Baluz. Capitul. Reg.
 10. pag. 578. Franc. Tom. II. pag. 1418 & 1419.

n'étoit séparée de celle-ci que par un canal étroit, a été appelée *Ile aux Vaches*, suivant Dom (a) Félibien, qui n'en donne point la preuve; & lorsqu'on a voulu dans la suite n'en faire qu'une des deux, en comblant le canal qui les séparoit, on a bâti l'église de S. Louis dans la partie de cette île aux vaches: d'où il est arrivé que quoique l'île retienne assez souvent le nom d'*Ile Notre-Dame*, cependant on lui donne aujourd'hui plus communément celui d'*Ile S. Louis*; mais cette jonction ne s'est faite que vers les commencement du dernier siècle.

L'Empereur confirme en même temps & par le même acte la juridiction que l'Eglise de Paris avoit sur le territoire de S. Germain l'Auxerrois, auquel il donne ici le nom de *Monastere*, parce que cette église, comme on l'a vû (b) plus haut, étoit dès son origine desservie par des Moines sous la conduite d'un Abbé. Dans l'espace qui s'étendoit depuis l'église de S. Merri jusqu'à ce monastere il y avoit d'abord du côté de S. Merri même un lieu nommé *Tudella*, & ensuite une rue dite de *S. Germain*, qui paroît ne devoir point être distinguée de celle qui porte encore aujourd'hui le même nom. Les Papes Benoît VII & Alexandre III confirmant de nouveau en (c) 983 & en (d) 1165 cette même juridiction de l'église Cathédrale, ne l'ont fait qu'en se servant des propres termes de Louis le Débonnaire; & on lit dans leurs Bulles le mot *Tudella* comme dans le Diplôme de ce Prince; ce qui pourroit faire croire qu'au milieu du XII^e siècle ce lieu n'avoit pas encore changé de nom, quoique ce ne soit pas là une raison décisive. La ville de Tulle en France s'appelle en latin *Tutela*; & il y a dans le Royaume de Navarre une autre Ville appelée *Tudela*: mais on ne marque point l'étymologie de ces noms. Si celle du mot *Tudella* dont il s'agit ici est tirée du latin, on pourroit croire que c'étoit un jeu de Mail, du mot *Tudes*, qui signifie un *maillet* ou une *mailloche*; & peut-être ce Mail occupoit-il du nord au midi le terrain qui forme aujourd'hui les rues de la vieille Monnoie, de la Savonnerie, & de la Tabletterie; peut-être aussi s'étendoit-il d'orient en occident dans les rues des Ecrivains, & de la Heaumerie; ou dans celle de S. Jacques de la Boucherie, pour aller aboutir à la rue même de S. Germain l'Auxerrois. On ne trace point ici une ligne droite, telle qu'on suppose que doit être un mail: mais tout change avec le temps. Au reste Baluze dit que dans la Charte de Louis le Dé-

(a) Félib. Hist. de Paris, Tome I. p. 93.

(c) Gall. Christ. Tom. VII. Instrum.

(b) Voyez Vers l'An 654, page 101; & pag. 22.

& l'An 690 ou 691, page 110.

(d) Valef. de Basilic. Paris. c. 15. p. 481.

bonnaire on peut lire indifféremment *tudella* ou *tuella* ; mais cela n'est pas aisé à comprendre : car ou il y a là un *d*, ou il n'y en a pas ; s'il y en a un , on ne fauroit lire *tuella* ; & s'il n'y en a pas , on ne fauroit lire *tudella*.

On voit encore par la même charte, que la Chapelle ou l'église de S. Pierre près de laquelle S. Merri étoit mort, avoit déjà pris le nom de ce saint Solitaire.

Ce Diplome porte pour date dans Baluze la septième année de l'empire de Louis le Débonnaire, ce qui revient à l'an 820 ; & dans la Collection de Dom Bouquet la huitième année, qui revient à l'an 821. Cependant Dom (a) Bouquet remarque lui-même que l'une & l'autre date souffrent d'assez grandes difficultés ; & c'est peut-être ce qui a fait conclurre hardiment à (b) Sauval que le titre est faux : mais que doit-on attendre d'un homme si peu versé dans la science de la Diplomatique ?

L' A N 821.

En hiver. Grand débordement de la Seine. On ne pouvoit aller qu'en bateau dans les églises de Paris qui étoient voisines de la rivière. Ce fut sous un évêque nommé *Richaldus*, suivant l'Historien (c) des miracles de sainte Genevieve, qui vivoit en (d) 863 ; mais comme depuis S. Denys jusqu'en 863 on ne connoît aucun évêque de Paris de ce nom, il faut que *Richaldus* soit là une faute de copiste pour *Erchanradus*, ou plutôt pour *Inchadus*, dont le nom a pu être converti plus facilement en celui de *Richaldus* ou *Richadus*. Ainsi quoique l'Histoire fasse mention (e) d'un pareil débordement arrivé en 834 avant le mois de Mars sous l'évêque Erchanrad II, on aimera peut-être mieux rapporter celui dont parle le Religieux de sainte Genevieve à l'an 821. Il y eut en France, suivant (f) Eginhart, une si grande abondance de pluies, que tous les fruits de la terre en furent perdus, & qu'on ne put rien semer qu'au printemps suivant ; les rivières sortirent de leur lit, & les eaux se répandirent au loin dans les campagnes : enfin ces débordemens furent suivis en 821 d'une si forte gelée, que les plus grosses rivières, telles que le Rhin, le Danube, la Seine, &c. furent entièrement (g) prises, & que pendant plus de trente jours on les passa à pied sec, même en voitures. Si donc on se détermine pour l'an 821 plutôt que pour l'an 834, on peut supposer que le débordement de la Seine causé par les pluies de l'Automne de l'an 820, étoit en-

(a) Bouquet, * Tom. VI. p. 525. not. A.

(b) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. p. 90. & Tome II. page 411.

(c) Bolland. Januar. Tom. I. pag. 148.

(d) Ibid. pag. 151.

(e) Annal. Bertin * Tom. VI. pag. 196.

(f) Eginhart. * ibid. pag. 180.

(g) Ibid. * pag. 181.

core dans toute sa force au commencement de l'hiver, c'est-à-dire, en Janvier 821; & que la gelée ne commença à se faire sentir que vers la fin du même mois. Sauval (a) dit qu'il a lu l'histoire des miracles de sainte Genevieve dans l'original même, & qu'au lieu de *Richaldus* il y a *Inchadus*. Aussi est-ce au temps de l'évêque Inchad qu'il rapporte (b) ce débordement, mais il le fixe en même temps à l'an 834; & il s'enfuit de là qu'il ne connoît point, ou qu'il ne veut point connoître l'évêque Erchanrad II. Il est cependant démontré par une Charte de Charles le Chauve de l'an (c) 850, qu'il y a eu un Inchad prédécesseur d'un Erchanrad, d'où il s'enfuit nécessairement qu'il faut reconnoître deux évêques de Paris de ce dernier nom.

Lorsque ce débordement arriva, il y avoit à Paris sur la rive droite de la Seine, une église ou Chapelle, (d) *domus*, de S. Jean-Baptiste, qui dans la suite est devenue paroissiale, & qui porte depuis long-temps le nom de S. Jean en Greve.

Il y avoit aussi près de cette église un monastere (e) de filles, dépositaires du lit dans lequel sainte Genevieve étoit morte; & l'histoire des miracles de la Sainte (f) remarque que les eaux s'élevèrent tout autour de ce lit, sans y toucher, jusqu'au milieu des fenêtres de la chambre, ou du lieu où on le conservoit. Il est tout naturel de conclurre de là que ce monastere fut fondé dans la maison même qui avoit servi de demeure à sainte Genevieve: mais on ignore jusqu'à quel temps il a subsisté. Il est étonnant que les Auteurs de la nouvelle Gaule Chrétienne ne lui aient point consacré un article à part parmi les anciens monasteres du Diocèse de Paris. Celui-ci a fait place dans la suite des temps (g) à un Hopital connu sous le nom des *Haudriettes*; & aujourd'hui il n'y a plus là qu'une simple Chapelle qui a conservé le même nom sous l'invocation de Ste Genevieve. Il n'a pas plû à Sauval (h) de reconnoître dans cette Chapelle l'ancien emplacement du monastere dont on parle ici; & ce qui fait qu'il n'en croit rien, c'est, dit-il, qu'Etienne Haudri pour fonder son Hopital, acheta des places vuides au XIII^e & XIV^e siècle. Belle raison! comme si depuis la ruine du monastere la place n'avoit pas pu rester vuide, & qu'on eût été obligé de la couvrir de maisons!

(a) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. page 599.

(b) Ibid. pag. 199.

(c) Diploma Caroli Calvi apud Bouquet, Tom. VIII. pag. 507 & 508.

(d) (e) (f) Mirac. S. Genov. apud Bolland. Januar. Tom. I. pag. 148.

(g) Voyez l'An...

(h) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. page 599.

L'AN 825.

1 *Novembre*. Huitieme Concile de Paris, où l'on décide (a) qu'il ne faut ni briser ni adorer les images. Il n'est pas aisé de se rendre aux raisons qui ont porté quelques Critiques (b) à douter si ce Concile a été réellement tenu. Ils supposent d'ailleurs qu'il seroit de l'an 824, pendant que d'un autre côté Dom (c) Félibien le fixe à l'an 826. Mais le plus grand nombre des favans (d) est pour l'année 825.

L'AN 829.

Hilduin I, Abbé de S. Germain des Prez partage les biens de son Abbaye entre lui ou ses successeurs, & les religieux du Monastere qui devoient être au nombre de 120; & ce partage fut confirmé par l'Empereur le 13 Janvier (e) la seizieme année de son Empire, Indiction VII; ce qui revient à l'an 829. Ainsi ce partage a précédé celui qui fut réglé la même année dans le IX^e Concile de Paris entre les Evêques & leur Clergé.

Louis le Débonnaire, qui avoit déjà divisé une partie de ses états entre ses trois fils Lothaire, Pepin, & Louis, change cette distribution pour donner (f) à Charles le Chauve, le dernier de tous, la Rhétie, l'Allemagne, & une partie de la Bourgogne. Ce jeune Prince fut couronné le 6 Juin (g) de la même année.

Même jour 6 Juin. Neuvieme (h) Concile de Paris, où, entre autres réglemens on ordonna (i) qu'il seroit fait quatre parts des biens des églises Cathédrales: la premiere pour l'évêque, la seconde pour son Clergé, la troisieme pour les pauvres, la quatrieme pour la fabrique de l'église; & c'est de là sans doute que les prébendes canoniales succédant à la vie commune des Clercs, n'ont point tardé à se former. L'évêque Inchad partagea aussitôt (k) les biens de son église entre lui & les Chanoines, car il semble (l) qu'ils portoiert déjà ce nom dès le temps d'Erchanrad I; & il leur donna

(a) Bouquet, * Tom. VI. pag. 338. * Tom. VI pag. 559.
 (b) Binius apud Labbe, Concil. Tom. VII. (f) Thegan. cap. 35. * Tom. VI. pag. 80.
 pag. 1542 & seqq. Sirmond, ibid. pag. 1648. (g) Diploma Caroli Calvi apud Bouquet,
 (c) Félib. Hist. de Paris, Tome I. p. 75. * Tom. VIII. pag. 640.
 (d) Mabill. Annal. Bened. lib. 29. cap. 71. (b) Concil. Labbe, Tom. VII. pag. 1590.
 Tom. II. pag. 495. Coint. ad ann. 825. Tom. & seqq.
 VII. pag. 750 & seqq. Bouquet, * Tom. VI. (i) Ibid. lib. 1. cap. 15. pag. 1611.
 pag. 338. not. A. Gall. Christ. Tom. III. pag. (k) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I.
 11. & Tom. VII. pag. 30. pag. 349.
 (e) Diploma Ludovici Pii apud Bouquet, (l) Ibid. pag. 561 & 562.

entre autres l'église de S. Christophe, où, suivant la Charte (a) de donation, ils alloient en certains temps marquer laver les pieds des pauvres; car c'étoit là l'église ou la Chapelle de l'Hopital, c'est-à-dire, de l'Hôtel-Dieu. Dom Félibien, qui observe aussi-bien que l'Historien (b) de l'Eglise de Paris, que ce partage eut lieu cette même année entre Inchad & son Clergé, ajoute (c) qu'il fut ordonné en même temps pour les monasteres entre les Abbez & leurs Religieux: cependant il ne s'en trouve rien dans les actes du Concile. Cette célèbre assemblée fut tenue dans l'église de S. Etienne, c'est-à-dire, dans une des églises qui faisoient alors partie (d) de la Cathédrale, & dont on a parlé (e) plus haut, non dans celle de S. Etienne des Grès, comme l'a cru Baluze (f) sans fondement. L'occasion se présentera (g) plus bas de dire encore un mot de ce Concile.

On a déjà dit (h) que les évêques qui le composoient prièrent l'Empereur d'établir ou de renouveler les Ecoles publiques dans les trois endroits les plus florissans de son Empire. A cela on peut ajouter ici que l'Historien de l'Université de Paris cite (i) un assez grand nombre d'écrivains qui veulent que ces trois endroits soient la ville de Paris en France, & celles de Pavie & de Boulogne en Italie.

V E R S L' A N 831.

10 Mars. Mort (k) d'Inchad évêque de Paris.

L' A N 832.

Erchanrad II étoit (l) évêque de Paris.

L' A N 833.

Louis le Débonnaire ôte l'Aquitaine à son second fils, pour la donner (m) à Charles le Chauve.

Il est déthroné (n) par ses propres enfans.

(a) (b) Du Bois, Hist. Ecclef. Paris. Tom. I. pag. 349 & 350.

(c) Félib. Hist. de Paris, Tome I. pages 76, 77, & 128.

(d) Félib. ibid. Du Bois, Hist. Ecclef. Paris. Tom. I. pag. 350.

(e) Voyez l'An 690 ou 691; & les Années 814 & 818.

(f) Baluz. Capitul. Reg. Franc. Tom. II. pag. 1112.

(g) Voyez l'An 849.

(b) Voyez l'An 788. pag. 127.

(i) Du Boulay, Hist. Universit. Paris. Tom. I. pag. 159 & 160.

(k) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 31.

(l) Mabill. Diplomat. lib. 6. N^o. 75. pag. 519 & 521.

(m) Nithard. lib. 1. cap. 4. * Tom. VII. pag. 12.

(n) Thegan. cap. 42 & 43. * Tom. VI. pag. 82. Astronom. Vita Ludov. Pii, cap. 48. * ibid. pag. 113 & 114.

L' A N 834.

L'armée de Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, révolté contre son pere, & celle des Seigneurs qui se hâtoient de venir au-devant de ce jeune Prince pour lui livrer bataille, font prêtes (a) d'en venir aux mains auprès de Paris; mais il n'y eut point de combat.

Il semble que le Comte de Paris étoit alors ce Comte Eggébart qui se mit (b) à la tête d'une nombreuse armée pour délivrer l'Empereur.

Il a eu pour successeur Gérard II, dont on parlera sous l'an 837.

Ebon, Archevêque de Reims, & l'un des principaux conjurez qui avoient déthroné l'Empereur l'année précédente, ayant appris le rétablissement de ce Prince, & méditant sa fuite pour éviter le châtiment dû à son crime, est pris (c) dans la cellule d'un Réclus à Paris, où il s'étoit caché, & envoyé en prison dans l'Abbaye de Fulde.

L' A N 836.

7 Mai. Les reliques de S. Liboire, évêque du Mans, que l'on transféroit de cette Ville à Paderborn, sont reçues (d) solennellement à Paris.

L' A N 837.

Louis le Débonnaire donne à Charles le Chauve une grande partie de ses états dans laquelle (e) Paris étoit renfermé.

Gérard II étoit (f) Comte de Paris.

L' A N 838.

Louis le Débonnaire ajoute une nouvelle portion (g) du Royaume, située entre la Seine & la Loire, aux domaines qu'il avoit donnez l'année précédente à Charles le Chauve.

L' A N 839.

Louis le Débonnaire fait deux parts (h) de tous ses états, excepté la Baviere, & donne le choix de l'une des deux à Lothaire son fils

(a) (b) Astronom. Vita Ludov. Pii, cap. 49 & 50. * Tom. VI. pag. 114 & 115.

(c) Flodoard. Hist. Ecclef. Remenf. * Tom. VI. pag. 214. Narratio Clericor. Remenf. * ibid. p. 251. aut * Tom. VII. p. 257.

(d) Bolland. Jul. Tom. V. pag 422.

(e) (f) (g) Nithard. lib. 1. cap. 6. * Tom. VII. pag. 13 & 14.

(h) Ibid. cap. 7. * pag. 15.

aîné, qui prend la partie orientale; en sorte que l'autre demeure à Charles le Chauve.

Il joint (a) à cette partie occidentale l'Aquitaine, dont Pepin II venoit de se saisir après la mort de Pepin I aussi Roi d'Aquitaine, son pere, frere de Louis le Débonnaire, arrivée l'année précédente. Cependant ce second Pepin a été remis en possession de l'Aquitaine, dont il a joui jusqu'en 848.

L'AN 840.

20 *Juin*. Louis le Débonnaire meurt (b) au Château d'Ingelheim près de Mayence, & est enterré à S. Arnoul de Metz. Il y a une Charte (c) de Charles le Chauve qui fixe la mort de ce Prince au 20 Avril; & celle de l'Impératrice Judith sa femme au 20 Mars. Cette dernière date n'étant point contredite, doit passer pour certaine; mais l'autre ne peut être regardée que comme un faute de Copiste.

C H A R L E S I I , dit *le Chauve*.

Charles le Chauve, l'un de ses fils, lui succede dans les états dont il avoit été mis en possession du vivant de son pere, pendant que Lothaire son frere aîné continue de jouir de l'Empire & de l'Italie; & que Louis son autre frere continue de régner dans la Germanie.

L'AN 841.

Juillet & Août. Grands préparatifs (d) de Charles le Chauve à Paris & aux environs, pour se mettre en état de résister à son frere Lothaire. Ce Prince séjourne dans cette Ville jusques vers la fin de l'année.

Gérard II étoit encore (e) Comte de Paris.

Son premier successeur connu est Conrad II, dont on parlera sous l'an 879.

V E R S L'AN 841.

22 *Novembre*. Mort d'Hilduin I, Abbé de S. Germain des Prez. Les Auteurs de la nouvelle Gaule Chrétienne qui avoient d'abord

(a) Nithard. lib. 1. cap. 8. * Tom. VII. pag. 15.

(b) Ibid. & Herman. Contract. * Tom. VI. pag. 227.

(c) Bouquet, * Tom. VIII. pag. 635.

(d) Annal. Bertin. * Tom. VII. pag. 60.

(e) Nithard. lib. 2. cap. 6. * Tom. VII. pag. 19.

C H A R L E S I I , dit *le Chauve*. 141

(a) fixé cette mort en 840 après Dom (b) Mabillon, ont mieux aimé la rapporter ensuite (c) à l'an 841 ou environ ; & le Pere (d) le Cointe croit qu'elle n'arriva qu'en 842 ou 843.

Le Roi donne pour successeur à Hilduin (e) Ebroin, qui après avoir été son Chapelain ou Archichapelain, avoit été fait Abbé de S. Hilaire de Poitiers & de S. Maur de Glanfeuil, puis évêque de Poitiers.

L' A N 842.

L'Empereur Lothaire étant toujours à la poursuite de Charles le Chauve, passe la Seine (f) auprès de Paris pour se rendre à Aix-la-Chapelle. Sauval (g) dit que la riviere vint à croître tout à coup, & qu'elle déborda tellement, que Lothaire ne put la passer. Fiez-vous à cet écrivain.

L' A N 843.

20 Mars. L'Impératrice Judith, mere de Charles le Chauve, meurt (h), & est enterrée à S. Martin de Tours.

A V A N T L' A N 845.

Il y avoit près de l'église de Ste Genevieve, du côté de S. Marcel, une église (i) de S. Michel, qu'un savant (k) Antiquaire regarde comme une Chapelle Cémétériale ; car on a vû (l) plus haut que ce quartier-là étoit anciennement le cimetiè principal de la Ville ; & l'usage, dit-il, étoit de n'avoir aucun grand cimetiè sans quelque autel sous l'invocation de S. Michel.

L' A N 845.

Mars. Les Normans, qui avoient commencé dès l'an (m) 800 à infester les côtes de la mer de France, qui avoient été chassez en (n) 820 de l'embouchure de la Seine, & qui étoient entrez en (o) 841 pour la premiere fois par cette riviere dans l'intérieur du

- (a) Gall. Christ. Tom. II. pag. 1158. 223. Voyez aussi l'An 840.
(b) Mabill. Annal. Bened. lib. 32. cap. 22 & 31. Tom. II. pag. 615 & 620. (i) Bolland. Januar. Tom. I. pag. 48.
(c) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 426. (k) Le Beuf, Dissert. Tome I. page 303.
(d) Coint. ad ann. 842. cap. 29. Tom. VIII. pag. 687. (l) Voyez l'An 346.
(e) Gall. Christ. Sup. ibid. (m) Mirac. S. Wandregif. * Tom. VII. pag. 358.
(f) Annal. Bertin. * Tom. VII. pag. 60. (n) Astronom. cap. 33. * Tom. VI. pag. 103. Eginhart. * ibid. pag. 180.
(g) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. page 199. (o) Chronic. Fontanell. * Tom. VII. pag. 40.
(h) Chronic. Aquitan. * Tom. VII. pag.

Royaume, où ils avoient fait de grands ravages, la remontent cette année (a) pour la seconde fois sous la conduite de Rage-naire ou Renier avec 120 voiles, faisant un horrible dégât par-tout sur leur passage.

28 Mars, veille de Pâques. Ils viennent jusqu'à Paris (b) sans trouver de résistance. Les habitans avoient pris la fuite, dit un (c) Historien; & la Ville n'étoit plus qu'un désert. Les Religieux tant de Ste Genevieve que de S. Germain des Prez, pour sauver du moins ce qu'ils avoient de plus précieux, avoient emporté, les uns (d) le corps de Ste Genevieve leur patronne à Athies, & de là à Draver; les autres (e) celui de S. Germain à Combes-la-Ville en Brie. Cependant le jour de Pâques même les Normans se jetent avec furie dans l'Abbaye de S. Germain des Prez, dont ils enle-vent tout ce qu'ils peuvent emporter; mais la dyssenterie se met parmi eux, & la plupart en meurent. Charles le Chauve étoit alors (f) à S. Denys en France; & Renier dissimulant l'extrémité où étoient les siens, lui envoie faire des propositions: on lui donne (g) sept mille livres d'argent, & il se retire. L'Historien des miracles de S. Germain ajoute (h) que lorsqu'il fut de retour en Danemark il présenta à son Roi Horic la ferrure d'une des portes de la Ville, & une poutre de l'église de S. Germain des Prez: il exagéra sans doute ses prouesses; & l'on ne doute nullement que l'Historien n'ait aussi un peu enflé sa narration en disant que les Parisiens ayant pris la fuite, leur Ville ne fut plus qu'un désert. La Ville ne signifie apparemment ici que l'enceinte de la nouvelle Ville à la gau-che de la riviere, ou ce qu'on appelle aujourd'hui *le quartier de l'Université*: les habitans de ce quartier se refugierent les uns dans la Cité, qui très-vraisemblablement à cause de ses fortifications ne reçut aucune atteinte de la part des Barbares, les autres ail-leurs, où ils purent. Renier eut beau faire valoir la hardiesse & le succès de son entreprise, il ne put point se vanter d'avoir emporté une poutre de l'église Cathédrale; & la ferrure de la porte de la Ville qu'il présenta au Roi Horic ne devoit être que la ferrure d'une des portes de l'enceinte méridionale, peut être celle de la Porte du Lépreux dont on a parlé (i) plus haut.

(a) (b) Annal. Bertin. * Tom. VII. 349.
pag. 63. Chronic. Fontanell. * ibid. p. 41. &

Bouquet, * ibid. not. D.

(c) Mirac. S. Germani, * Tom. VII. pag. 348.

(d) Mirac. S. Genov. apud Bolland, Ja-nuar. Tom. I. pag. 149.

(e) Mirac. S. Germani, Sup. * ibid. pag.

(f) * Ibid. pag. 350.

(g) Ibid. & Annal. Bertin. Sup. * ibid. pag. 63.

(h) Mirac. S. Germani, in Act. SS. Bened. Sec. III. Part. II. pag. 109.

(i) Voyez l'An 585 ou 586, pages 77 & 78.

Dans le temps de l'expédition de Renier, Herbert étoit (a) Abbé de Ste Gènevieve. On lui donne indifféremment dans la nouvelle Gaule (b) Chrétienne les noms d'Herbert ou Egbert, & on l'y honore outre cela, après le Pere (c) Charpentier, du titre de Comte : mais le livre des miracles (d) de la Sainte, qui est le seul monument connu où il soit fait mention de lui, ne lui donne que la seule qualité d'Abbé, & ne l'appelle point autrement qu'Herbert.

C'est le dernier Abbé connu de ce Monastere, du nombre de ceux qui ont précédé la troisième race de nos Rois. Les Auteurs (e) de la nouvelle Gaule Chrétienne conjecturent que sous la seconde il y eut encore un certain Magnard : mais on verra (f) plus bas qu'il n'y en a aucune preuve.

25 Juillet. Le corps de S. Germain ayant été rapporté à S. Germain des Prez, les Religieux de cette Abbaye le remettent (g) à sa place.

Celui de Ste Gènevieve est aussi reporté (h) dans son Abbaye ; & vraisemblablement ce fut dans le même temps : mais (i) au lieu de le remettre à sa place sous l'autel, où il étoit auparavant, on l'éleve sur l'Autel même. C'est un des premiers exemples que nous ayons des reliques des Saints, placées sur les Autels. Le Concile de Reims de l'an 893 est le premier, suivant le Docteur (k) Thiers, qui ait autorisé cette pratique en ces termes : *Nihil super altari ponatur, nisi capsæ cum sanctorum reliquiis, & quatuor Evangelia*. Mais il ne se trouve rien dans ce Concile de ce qu'on lui fait dire ici. Ce règlement est tiré d'un Sermon Synodal, qui se trouve imprimé dans la Collection des Conciles du Pere (l) Labbe sous la date de l'an 1009 ; & voici de quelle maniere il est conçu : *Super altare nihil ponatur, nisi capsæ & reliquiæ, aut forte quatuor Evangelia, & buxida cum corpore Domini ad infirmos*.

L'AN 846 ou 847.

14 Février. Dixieme Concile (m) de Paris, qui n'est qu'une suite de celui de Meaux de l'an 845. Il porte pour date l'an 846 & l'Indiction 10, qui ne convient pourtant qu'à l'an 847.

(a) Mirac. S. Genov. Sup. ibid.

(b) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 704.

(c) Charpentier, Hist. Chronol. de sainte Gènev. page 4.

(d) Mirac. S. Genov. Sup. ibid.

(e) Gall. Christ. Sup. ibid.

(f) Voyez Vers l'An 850.

(g) Mirac. S. Germ. in A& SS. Bened. Sec. III. Part. II. pag. 110.

(b) (i) Mirac. S. Genov. Sup. ibid.

(k) Thiers, Dissert. sur les Autels, chap.

8. pages 37 & 39.

(l) Concil. Labbe, Tom. IX. pag. 804.

(m) Ibid. Tom. VII. p. 1848.

L'AN 847 ou 848.

18 *Avril*. Mort (a) d'Ebrioin évêque de Poitiers, & Abbé de S. Germain des Prez.

Gozlen, ou Gozlin, lui (b) succede. On ne fait où l'Historien de cette Abbaye a lu (c) que celui-ci étoit oncle du Roi Charles le Chauve: il n'étoit que son cousin-germain, frere (d) de Louis Abbé de S. Denys en France, lequel étoit (e) fils de Rotrude, fille de Charlemagne. Gozlin étoit Archichancelier de l'Empereur Charles le Chauve en (f) 876 & (g) 877. Il l'a été aussi sous Louis le Begue; & est devenu ensuite Evêque de Paris.

L'AN 848.

Les Aquitains ayant rejeté pour sa lâcheté Pepin II, Roi d'Aquitaine, fils de Pepin I, & petit-fils de Louis le Débonnaire, déferent (h) la couronne à Charles le Chauve qui est sacré à Orléans.

L'AN 849.

5 *Novembre*. Onzieme (i) Concile de Paris contre Nominoé, prétendu Roi de Bretagne. On y dépose suivant une ancienne (k) Chronique, tous les Chorévêques de France, qui cependant, selon l'Historien (l) de l'Eglise de Paris, avoient été déposés dès le Concile de l'an 829. Mais il ne faut s'en rapporter ni à l'Historien, ni au Chroniqueur. Dans le peu qui nous reste des Actes du Concile de l'an 846 il n'est pas seulement dit un mot des Chorévêques; & dans celui de l'an 829 on leur défendit seulement (m) de donner la Confirmation. Le Pere (n) Thomassin a prouvé que dès le Concile de Ratisbonne (o) de l'an 800 ou environ, en conséquence d'une décision du Pape Léon III, les Chorévêques avoient été abolis; que néanmoins il en est encore fait mention non-seulement en 829, comme on vient de le voir, mais même en 836, & en 845; qu'enfin il y en avoit encore du temps d'Hincmar Archevêque de Reims.

- (a) (b) Gall. Christ. Tom. VII. p. 427. Tom. VII. pag. 503. not. E.
 (c) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, (l) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. page 35. pag. 345.
 (d) Annal. Bertin. * Tom. VII. pag. 73. (m) Concil. Paris. anni 829. lib. 1. cap. 27. apud Labbe, Concil. Tom. VII. pag. 1617 & 1618.
 (e) * Ibid. pag. 95. (n) Thomassin, Discipl. de l'Eglise, Tome II. Part. I. pages 35 & 36.
 (f) Bouquet, * Tom. VII. pag. 691. (o) Concil. Labbe, Tom. VII. pag. 1152 & 1170.
 (g) * Ibid. pag. 704.
 (h) Annal. Bertin. Sup. * ibid. pag. 65.
 (i) Concil. Labbe, Tom. VIII. pag. 58. & Diploma Caroli Calvi ibid. pag. 1930.
 (k) Chronic. Alberic. apud Bouquet, *

V E R S L' A N 850.

Charles le Chauve, dit un savant (a) Académicien, remet sur pied, ou plutôt continue de rendre florissantes les Ecoles que Charlemagne avoit fondées à Paris, en y attirant les maîtres qui avoient le plus de réputation. Heiric ou Eric d'Auxerre, ajouta-t-il, y enseigna les belles lettres sous le regne de ce Prince. Cependant il n'en est rien dit dans l'Histoire littéraire de la France; & peut-être l'Académicien veut-il parler de Remi d'Auxerre; mais celui-ci n'enseigna à Paris que vers l'an 900, plus de vingt ans après la mort de Charles le Chauve. Il est bien vrai que sous le regne de ce Prince les Ecoles du Palais, loin de dégénérer ou de s'affaiblir, reçurent un nouveau lustre (b) des Savans qu'il y attira de toutes parts. On a déjà dit (c) un mot de Jean Scot & de Mannon, qui y enseignèrent avec éclat. Celui-là a fait plus de bruit que l'autre; l'occasion se présentera bientôt (d) de parler encore de lui.

Les Auteurs (e) de la nouvelle Gaule Chrétienne conjecturent qu'un certain Magnard, qualifié, disent-ils, Abbé à Paris ou dans le Diocèse de Paris, étoit Abbé de Ste Genevieve pendant que les Normans exerçoient leurs brigandages dans cette Ville, ou aux environs; & on leur accorde que Magnard vivoit vers l'an 850, c'est-à-dire, dans le temps qui s'est écoulé (f) entre la première & la seconde fois que ces Barbares vinrent à Paris, en 845 & 857. Mais Magnard étoit-il Abbé dans le Diocèse de Paris? étoit-il même Abbé? Voici ce qu'on lit à son sujet dans le livre des miracles de Ste Genevieve: (g) *Contigit... ut venerabilis Magnardus nomine fratris cujusdam apes de nocte custodiens somno irruente gravaretur*, &c. & il n'y a là que le seul mot *venerabilis*, qui pourroit donner lieu de soupçonner que Magnard étoit au-dessus d'un simple Religieux. S'il est vrai qu'il fût Abbé, il fit un grand acte de vertu en voulant veiller toute une nuit pour garder les mouches à miel d'un frere ou d'un Religieux de la maison. Mais en supposant qu'il fût revêtu de cette dignité, étoit-ce du monastere même de Ste Genevieve qu'il étoit Abbé? & l'Historien des miracles de la Sainte auroit-il omis cette circonstance? lui qui n'a eu garde de l'omettre en parlant d'Herbert, qui l'étoit véritablement en 845:

(a) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome XV. page 659.

(b) Rivet, Hist. liter. de la Fr. Tome IV. pages 224 & 225.

(c) Voyez l'An 788. page 128.

(d) Voyez Vers l'An 860.

(e) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 704.

(f) (g) Bolland, Januar. Tom. I. p. 149.

146 CHARLES II, dit le Chauve.
Venerabilis Magnardus, dit-il en parlant de l'un; *nostra congregationis* (a) *Abbas Herbertus*, dit-il en parlant de l'autre.

L'AN 851.

Hilmérad, Comte du Palais, est tué (b) dans une bataille que Charles le Chauve perd contre les Bretons.

L'AN 856.

Erchanrad II étoit encore (c) évêque de Paris: on met sa mort au 9 Mai. A l'égard de l'année il n'y a rien de précis. Il paroît qu'il mourut en 856 même, ou peut-être en 857.

Son successeur fut Enée, dont on parlera sous l'an 858.

L'AN 857.

Les Religieux de S. Germain des Prez dans la crainte des Normans qui menaçoient Paris d'une seconde irruption, transportent encore une fois (d) le corps de S. Germain à Combes-la-Ville, puis à Esmant au Diocèse de Sens, & enfin à Nogent-l'Artaud.

Ceux de Ste Genevieve mettent aussi à couvert hors de Paris (e) le corps de leur Sainte.

28 Décembre. Les Normans, qui depuis le brigandage qu'ils avoient exercé en 845 jusqu'aux portes de Paris, avoient continué d'infester les bords de la Seine, dans laquelle ils étoient renrez en (f) 851, en (g) 852, en (h) 855, & enfin au mois d'Août (i) 856, se présentent enfin pour la seconde fois (k) devant cette Ville. Ils mettent le feu à presque toutes les églises des fauxbourgs, sur-tout à celle de sainte Genevieve. Cependant ils épargnerent la maison, *domum*, de S. Etienne, & les églises de S. Germain des Prez & de S. Denys, parce que celles-ci furent rachetées moyennant une grosse somme d'argent. Un ancien fragment (l) de l'Histoire de France porte que l'Abbaye, *monasterium*, de S. Denys fut aussi brûlée en cette occasion: mais ou Dom Félibien ne l'a point connu, ou il n'y a (m) point ajouté foi; & on en voit la raison. Du temps des Normans, disoit-il, il n'y avoit à Paris ou dans le voisinage de cette Ville qu'une seule église

(a) Bolland. Januar. Tom. I. pag. 149.

(b) Chronic. Fontanell. *Tom. VII. p. 43.

(c) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 33.

(d) Mirac. S. Germani, *Tom VII. pag.

351.

(e) Bolland. Sup. ibid.

(f)(g)(b) Chronic. Fontanell. Sup. ibid.

(i) Annal. Bertin. * ibid. pag. 71.

(k) * Ibid. pag. 72. & Chronic. Normann.

* ibid. pag. 153.

(l) Fragm. Hist. Franc. * ibid. pag. 224.

(m) Félib. Hist. de l'Abb. de S. Denys, page 85. & Hist. de Paris, Tome I. page 87.

connue sous le nom de S. Denys, qui est celle de S. Denys en France: or elle fut rachetée à prix d'argent; donc elle ne fut point brûlée. Mais nous raisonnons sur un autre principe. Il y avoit, disons-nous, deux églises de S. Denys, l'une fondée par Ste Genevieve aux portes de Paris, l'autre fondée par Dagobert I à deux lieues de Paris: donc il a bien pu se faire qu'en mettant le feu à l'une on ait épargné l'autre. Or celle-ci est précisément celle qui touchoit presque à la Ville; & elle avoit donné au rivage voisin le nom de *rivage de S. Denys*, qu'il portoit encore en (a) 886 depuis l'enceinte de la Ville jusques vers l'endroit où on a bâti depuis le Pont-neuf, peut-être même jusqu'assez près de S. Germain l'Auxerois. L'Annaliste de S. Bertin s'exprime sur ce sujet de maniere à faire sentir que les églises de Ste Genevieve, de S. Germain des Prez, de S. Etienne, & de S. Denys, étoient toutes dans les faux-bourgs: (b) *Dani*, dit-il, *Luteciam Parisiorum aggressi basilicam B. Petri & S. Genovefæ incendunt, & ceteras omnes, præter domum S. Stephani, & ecclesiam S. Vincentii, præterque ecclesiam S. Dionysii, pro quibus tantummodo ne incenderentur multa solidorum summa soluta est.* On verra plus bas que celle de S. Denys étoit encore sur pied pendant le fameux siège des années 885 & 886.

Pour ce qui est de celle de S. Etienne, on a déjà vû (c) que par ce mot il faut souvent entendre l'église Cathédrale; & c'est aussi le sens que lui donnent ici quelques (d) Savans. Cependant comme les Normans n'ont jamais pu se rendre maîtres de Paris, c'est-à-dire de la Cité; il n'a jamais été non plus en leur pouvoir de mettre le feu à la Cathédrale, qui par cette raison n'a pas eu besoin de se racheter. Aussi Adrien (e) de Valois entend-il ici par l'expression *domum S. Stephani* l'église de S. Etienne des Grès. D'abord il est sûr que le mot *domus* a été employé assez souvent pour signifier certaines églises: on en a vû un exemple (f) plus haut à l'occasion de celle de S. Jean en Greve; dans les Annales (g) de Fulde on s'en sert aussi en parlant de l'église de S. Emmeran de Ratisbonne; & l'on prétend même dans la nouvelle édition du Glossaire latin de du Cange, que c'est de là que sont venus les noms de Dommartin, Dompierre ou Dampierre, & tant d'autres noms semblables de

(a) Voyez l'An 886, & la note sur Abbon II. 175.

(b) Annal. Bertin. Sup. * ibid.

(c) Voyez l'An 690 ou 691, page 111 & 112; & les Années 814, 818, & 829.

(d) Félib. Hist. de Paris, Sup. ibid. Bouquet, * Tom. VII. pag. 72. not. E. Le Beuf,

Differt. Tome I. pag. 130.

(e) Vales. de Basilic. Paris. cap. 11. pag. 464.

(f) Voyez l'An 821, page 136.

(g) Continuat. II. Annal. Fuld. * Tom. VIII. pag. 60.

lieux, quoiqu'il soit bien plus naturel de s'en tenir tout simplement aux mots *Domnus Martinus, Domnus Petrus, &c.* que l'on a dits sans doute pour *sanctus Martinus, sanctus Petrus, &c.* comme il est certain qu'on a dit (a) *Domnus Christivilus*, c'est-à-dire *Christophorus*, pour *sanctus Christivilus*. Ainsi rien n'empêche ici que l'expression *domus S. Stephani* ne puisse être appliquée à l'église de S. Etienne des Grès; & vraisemblablement ce sera l'église Cathédrale qui aura été rançonnée pour préserver celle-ci de l'incendie: car il paroît que de tout temps elle a été une de ses dépendances, aussi-bien qu'une partie du terrain de son voisinage, puisqu'il fut jugé au Parlement en (b) 1312 que le Chapitre de Paris avoit la basse justice sur la moitié de la voirie de Garlande du côté de Ste Genevieve & de S. Etienne des Grès. Aussi cette dernière église a-t-elle toujours été comptée parmi les quatre filles du Chapitre.

Les Auteurs (c) de la nouvelle Gaule Grétienne disent qu'après la destruction de l'Abbaye de Ste Genevieve par les Normans, les Clercs séculiers ont pris dans ce monastere la place des moines; & cela signifie qu'aussitôt après cette destruction les Moines n'y ont plus reparu, ou c'est ne rien dire du tout: car on fait bien que ceux qui occupoient encore la maison pendant les ravages des Normans en 857, ont eu pour successeurs des Chanoines séculiers; & il ne s'agit que de savoir en quel temps précisément cette révolution est arrivée. Or ce ne fut point immédiatement après la destruction du monastere, du moins après celle de l'an 857, qui est pourtant l'époque à laquelle se fixent les Auteurs (d) de la Gaule Chrétienne, fondez, disent-ils, sur l'autorité d'Aimoin & de Dom Mabillon; puisqu'on verra bientôt que cinq & six ans après, en 862 & 863, les Moines étoient encore en possession de cette Abbaye. Quant à ce qui regarde Dom Mabillon & Aimoin, s'il étoit vrai qu'ils fixassent à l'an 857 la disparition totale des Moines de Ste Genevieve, tout ce qu'il y auroit à dire, c'est qu'ils se feroient trompez. Mais ils ne se trompent ni l'un ni l'autre. Aimoin dit qu'en 863, lorsque le corps de S. Germain fut reporté dans son Abbaye, les Clercs de Ste Genevieve assistèrent à la cérémonie; (e) *Ex monasterio S. Petri nec non & beatæ Genovefæ virginis religiose accedentes Clerici, &c.* Mais ces Clercs étoient des Moines suivant le témoignage de Dom Mabillon mê-

(a) Voyez plus haut, page 110.

(b) Félib. Hist. de Paris, Tom. IV. pag.

519.

(c) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 705.

(d) Ibid. pag. 700.

(e) AG. SS. Bened. Sec. III. Part. II. pag.

116.

me : (a) *Monachi... S. Genovefæ*, dit ce favant écrivain, ... *Clerici... dicti ab Aimoino, ubi agit de reuelione corporis S. Germani... in suum monasterium.*

Le même Dom Mabillon avoit avancé (b) en 1680, que les Normans avoient brulé pour la premiere fois l'Abbaye de S. Germain des Prez en 853; & après lui Dom Bouquet avoit dit aussi (c) en 1741, que cette même année 853 les Normans avoient pillé ce monasteré pour la seconde fois. Mais dans la suite ils ont l'un & l'autre abandonné cette date, puisqu'ils ont jugé à propos de n'en faire aucun usage, le premier dans le III^e Tome de ses Annales Bénédictines, imprimé en 1706; le second dans le VII^e Tome de sa Collection des Historiens de France, imprimé en 1749. Il eut pourtant été à propos qu'ils se fussent rétractez eux-mêmes positivement; & c'est peut-être parce que Dom Mabillon ne l'a pas fait que l'Auteur de l'Histoire littéraire de la France a perpétué inconfidérément cette fausse date de l'an 853 à l'article de Gislémar, dans son V^e Tome, imprimé en 1740.

D'autres écrivains, tant anciens que modernes, ont aussi rapporté faussement à certaines années diverses incursions que ces Barbares ont faites, soit dans le Royaume en général, soit à Paris en particulier; & à peine conviennent-ils entre eux de la date d'un même événement, sur laquelle il se trouve même quelquefois qu'ils se sont tous trompez. Il seroit long & ennuyeux de faire ici cette discussion. On se contentera donc, sans entrer dans le détail des erreurs d'autrui, de fixer toutes ces dates suivant les autoritez qui paroîtront les plus sûres, ou les moins récusables.

L' A N 858.

Les Normans, qui s'étoient cantonnez & fortifiez dans l'île d'Oïffel entre Rouen & le Pont de l'Arche, remontoient (d) souvent de là par bateaux jusqu'à Paris; & les monasteres d'alentour ne se rachetoient qu'à prix d'argent, pour n'être pas réduits en cendres. Ils se faisirent dans l'une de ces courses (e) de Louis abbé de S. Denys en France, & de Gozlin Abbé de S. Germain des Prez.

Hilduin II, neveu d'Hilduin I, Abbé de ce dernier monasteré; est mis (f) à la place de Gozlin, du moins pour un temps, & jusqu'à la délivrance de celui-ci. Les monumens historiques lui don-

(a) Mabill. Annal. Bened. Tom. III. p. 55.

(b) Idem, A&S. Bened. Sec. IV. Part II. pag. 598.

(c) Bouquet, * Tom. III. p. 437. not. D.

(d) Mirac. S: Germani, * Tom. VII. pag.

351.

(e) Annal. Bertin. * ibid. pag. 73.

(f) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 428.

nent les titres de (a) Conseiller, d'Archinotaire, & d'Archichapelain de Charles le Chauve, (b) de Bibliothécaire, de (c) premier des Clercs du Palais, & de (d) Maître des Ecclésiastiques. Il fut encore Abbé (e) de S. Martin de Tours, & de (f) S. Bertin; & en qualité d'Archichapelain il avoit (g) la presséance non-seulement sur tous les ecclésiastiques du second ordre, mais encore sur les évêques & sur leurs métropolitains.

Ufuard, moine de S. Germain des Prez, revenant de Cordoue en Espagne du temps de l'Abbé Hilduin II, apporte avec lui les corps de S. Georges & de S. Aurele, avec le chef de Ste Natalie, qu'on a aussi appelée (h) Sabigothon; & les dépose (i) à Esmant, où étoient pour lors une grande partie des Religieux de l'Abbaye, qui y avoient transporté le corps de S. Germain. Claude (k) Chastelain dit que ces corps furent reçus à Paris le 20 Octobre de la même année 858, quoiqu'ils ne soient arrivés en cette Ville qu'en 863, comme on le verra bientôt. Peut-être a-t-il voulu dire que ce fut le 20 Octobre 858 qu'ils furent portés à Esmant.

Décembre. Enée, qui avoit eu quelque emploi (l) distingué, soit (m) de Notaire, soit de Secrétaire dans le palais de Charles le Chauve, étoit alors évêque de Paris: il assista ce mois-ci au Concile (n) de Quierfy. Les Auteurs (o) de la nouvelle Gaule Chrétienne disent qu'avant que d'être évêque il avoit enseigné avec honneur dans l'école du Palais; mais ils paroissent n'avoir trouvé ce fait-là que dans l'Histoire de l'Université de Paris, qui cite (p) les lettres de Loup Abbé de Ferrières, où cependant il n'y a rien de semblable. Peut-être Enée avoit-il enseigné dans l'Ecole épiscopale; mais il n'y en a point de preuve non plus.

VERS L'AN 860.

Le célèbre Jean Scot, ou Erigène, se distinguoit à Paris par son génie sophistique & par ses erreurs. L'Historien de l'Université (q)

- | | |
|---|--|
| (a) Bouquet, * Tom. VII. p. 269 & 509. | VII. pag. 353 & 354. |
| (b) * Ibid. pag. 591. | (k) Chastelain, Martyrol. Rom. pag. 377. |
| (c) * Ibid. pag. 548. | (l) Lupus Ferar. Epist. 99. edit. Baluz. p. 149. |
| (d) * Ibid. pag. 510. | (m) Gall. Christ. Tom. VII. p. 33. |
| (e) * Ibid. pag. 253. | (n) Concil. Labbe, Tom. VIII. p. 655. |
| (f) * Ibid. pag. 122 & 145. | (o) Gall. Christ. Sup. ibid. |
| (g) * Ibid. pag. 510. not. C. | (p) Du Boulay, Hist. Universit. Paris. Tom. I. pag. 175 & 176. |
| (h) Chastelain, Martyrol. univers. pages 697 & 971. Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 464. | (q) Ibid. pag. 184. |
| (i) Hist. Translat. SS. Georg. &c. * Tom. | |

C H A R L E S I I , dit *le Chauve*. 151

dit que le Pape Nicolas I (qui siégea depuis l'an 858 jusqu'en 867) pria Charles le Chauve de chasser de cette Ville Jean Scot , qui avoit été *Capital* , c'est-à-dire , suivant le même Historien , chef ou modérateur des écoles publiques : car , ajoute-t-il (*a*) , le terme de *Capital* désignoit encore le Recteur de l'Université sous le regne de Philippe Auguste ; & il rapporte en même temps la lettre du Pape , datée de la troisième année de son Pontificat. Cependant Dom (*b*) Bouquet la rapporte aussi d'après le Pere (*c*) Labbe , mais d'une manière toute différente : il n'est fait aucune mention dans celle-ci ni du mot , ni de la dignité de *Capital* ; & le Pape y prie seulement le Roi de faire en sorte que Jean Scot , de la doctrine de qui il se méfioit , lui envoyât la traduction qu'il avoit faite d'un livre de S. Denys l'Aréopagite , pour l'examiner. On lit dans une Chronique que Jean Scot retourna en Angleterre en (*d*) 872 ; mais l'Auteur de l'Histoire littéraire de la France paroît soutenir (*e*) par de bonnes raisons qu'il mourut en France.

L' A N 861.

6 Avril jour de Pâques. Les Normans revenus pour la troisième fois devant Paris , & chargés des dépouilles (*f*) des Négocians de cette Ville qui avoient pris la fuite , mais qui étoient tombez entre leurs mains , entrent dans l'Abbaye (*g*) de S. Germain des Prez pendant que les Moines chantoient matines. Ces Religieux au nombre d'une vingtaine seulement , parce que le reste étoit dispersé ou à Esmant , ou à Nogent l'Artaud , avec le corps de S. Germain , ou dans quelques autres terres de leur dépendance , se cachent où ils peuvent , & par ce moyen évitent la mort à l'exception d'un seul qui fut tué. Les Normans égorgent plusieurs domestiques , pillent le monastere , & mettent le feu au Cellier. Les faubourgs de la Ville , & surtout celui du midi , durent souffrir considérablement de cette troisième irruption ; mais Charles le Chauve ordonna (*h*) quelque temps après de réparer tout le dommage.

L' A N 861 ou 870.

14 Juillet. Ce Prince , en attendant , ayant fait bâtir à ses frais

(*a*) Ibid. & Tom. III. pag. 3.

(*b*) Bouquet , * Tom. VII. pag. 438.

(*c*) Labbe , Concil. Tom. VIII. pag. 516.

(*d*) Chronic. Thuan. * Tom. VII. p. 253.

(*e*) Rivet , Hist. liter. de la France , Tome

V. pages 416 & 418.

(*f*) Annal. Bertin. * Tom. VII. pag. 76.

(*g*) Mirac. S. Germani , * ibid. pag. 351.

(*h*) Capitul. Caroli Calvi , * ibid. p. 702.

un pont (a) sur la terre du monastere de S. Germain l'Auxerrois, en fait don à l'Eglise de Paris. On vcut que ce soit celui qui porte depuis long-temps le nom de (b) Pont au Change ou (c) le Pont Notre-Dame qu'il ait rebâti ; mais il n'y a pas moyen de souscrire à cette opinion pour plusieurs raisons.

1°. Charles le Chauve ne dit point qu'il a rebâti un Pont, mais qu'il en a bâti un : *placuit nobis... majorem facere pontem.*

2°. Ce pont fut bâti hors de la Ville *extra prædictam urbem* ; & le Pont au Change aussi-bien que le Pont Notre-Dame font, pour ainsi dire, au milieu.

3°. Il devoit servir de barriere aux Normans pour les arrêter dans leurs courses, & les empêcher de traverser la Ville sans permission, *pro... Normannorum infestatione.* Or le Pont au Change ou le Pont Notre-Dame étant trop avancez dans la Ville n'étoient nullement propres à cela ; il en falloit un qui fût à la tête même de la Ville, c'est-à-dire, à l'extrémité occidentale, pour mettre la place entiere à couvert, & tenir les Barbares en échec lorsqu'ils voudroient remonter la riviere.

4°. Les anciens ponts de Paris étoient couverts (d) de maisons : celui que Charles le Chauve a fait bâtir est certainement le même que celui qui fut attaqué avec tant de furie par les Normans en 885 & 886, comme on le verra plus bas ; & il n'y avoit point de maisons (e) sur celui-ci.

5°. Au cinquieme assaut que ces Barbares livrerent le 31 Janvier (f) 886 à la Tour qui défendoit l'extrémité de ce Pont du côté de S. Germain l'Auxerrois, ils la battirent à coups de béliers du côté du couchant, du côté du nord, & du côté de l'orient : ils tâcherent aussi de mettre le feu au pont avec trois barques enflammées qu'ils firent descendre jusques-là suivant le cours de l'eau. Ils étoient donc les maîtres du terrain qui environnoit la Tour de trois côtez ; donc cette Tour étoit hors de l'enceinte ; donc le Pont au bout duquel elle étoit construite ne peut être ni le Pont au Change, qui étoit pleinement renfermé dans l'enceinte même, ni le Pont Notre-Dame qui n'a été même bâti que longtemps depuis, comme on le verra (g) plus bas. En vain, pour éluder cette objection, diroit-on avec quelques (h) savans, que les Normans étoient bien les maîtres d'at-

(a) Diploma Caroli Calvi, * Tom. VIII. pag. 568.

(b) Félib. Hist. de Paris, Tome I. pages 91 & 92.

(c) Franç. du Chefne, Hist. des Chancel. page 98.

(d) Voyez Vers l'An 547, pages 53 & 54.

(e) Voyez la note sur Abbon l. 254.

(f) Voyez l'An 886.

(g) Voyez l'An...

(h) Le Beuf, Differt. Tome I. page 30.

du Pont au Change ou le Pont Notre Dame & la Tour qui terminoit celui-là du côté du nord, puisque de ce côté-là, aussi bien que du côté du midi, ils avoient tout jeté par terre dès les années 846 (ou plutôt 845) & 857; en sorte qu'il n'y avoit plus d'autres maisons à Paris que celles de la Cité. C'est là une supposition purement gratuite, puisqu'il ne s'en trouve pas la moindre preuve: on ne voit nulle part que les Normans aient fait aucun ravage de cette nature au dedans des deux enceintes; on ne voit pas non plus qu'ils en aient renversé les murs, si ce n'est peut-être ceux de l'enceinte méridionale; & il est certain d'ailleurs que du côté du nord ces murs étoient encore sur pied lorsque Philippe Auguste (a) fit travailler à une nouvelle enceinte du côté du midi.

6°. Enfin on verra aussi que les Normans n'ayant pu obtenir en 887 de traverser la Ville par eau, en firent le tour par terre, traînant eux-mêmes leurs bateaux à force de bras, & qu'ils firent pour cela deux milles de chemin avant que de pouvoir les remettre à l'eau. Or comment trouver ces deux milles depuis le Pont au Change ou depuis le Pont Notre Dame jusqu'au bout de la Cité en ligne droite? car s'il n'y avoit plus d'enceinte, ou si tout étoit ruiné de ce côté-là, rien n'empêchoit les Normans de prendre le chemin le plus court. Comment les trouver même en côtoyant les murs de l'enceinte depuis l'un ou l'autre de ces deux ponts jusques vers S. Jean ou S. Gervais, qui sont, suivant l'opinion de quelques-uns, les deux extrémités de l'ancienne enceinte du côté du nord? On les trouve au contraire bien facilement en la faisant commencer, comme on l'a marqué (b) plus haut vers le For-l'Evêque, & finir vers le Port au bled.

C'est donc aussi vers le For-l'Evêque, à l'extrémité de l'île, qu'étoit situé le Pont bâti par Charles le Chauve. Ce Prince lui donne dans sa Charte le nom de plus grand Pont, *majorem Pontem*. C'est qu'il s'étendoit sur les deux bras de la rivière, joignant au nord la terre de S. Germain l'Auxerrois, comme on vient de le dire, & au midi celle de S. Germain des Prez, comme on l'observera (c) plus bas. Il est certain que si le Pont n'eût occupé que le bras septentrional, il n'auroit pas beaucoup embarrassé les Normans, puisqu'au défaut de ce canal ils auroient eu l'autre libre, du moins jusqu'au petit Pont, qui n'étoit peut-être pas difficile à forcer. Le Pont fut donc commencé du côté de S. Germain l'Auxerrois, & continué sur une même ligne sur le quai qui porte aujourd'hui le nom de *Quai des Augustins*; & il devoit aboutir de ce côté-là vers la rue

(a) (b) Voyez l'An 581, page 70.

(c) Abbo I. 469, 470, & 509. & II. 36.

154 CHARLES II, dit le Chauve.
Pavée. Or c'est la partie de ce Pont qui étoit du côté de S. Germain l'Auxerrois que Charles le Chauve donna à l'évêque de Paris.

SEPTIEME PLAN.

Un nouveau Pont à l'extrémité occidentale de la Cité, tant sur le bras droit que sur le bras gauche de la rivière. On lui donnera le nom de *Pont de Charles le Chauve*. A l'Abbaye de S. Vincent & S. Germain, il faut mettre simplement *S. Germain des Prez*. A celle de S. Pierre il faut mettre *Ste Genevieve*. A l'autre S. Pierre il faut mettre *S. Merri*. A la plus grande des deux îles qui forment aujourd'hui l'île S. Louis, il faut mettre *Isle N. D.* On marquera une *rue S. Germain* depuis *Tudella* jusqu'à S. Germain l'Auxerrois, & un fauxbourg autour de cette église. On mettra aussi l'église de *S. Jean en Greve*; une *Abbaye de filles* à l'endroit où est la chapelle des Haudriettes; *S. Etienne des Grès*; & une chapelle de *S. Michel* près de *Ste Genevieve* du côté de S. Marcel. Sur le bord de l'eau, au-dessus de S. Germain l'Auxerrois, il faut mettre *Rivage de S. Denys*; & au pré joignant l'Abbaye de S. Germain des Prez, du côté du couchant, on mettra *Pré de S. Germain*.

L'Auteur de ces Annales est redevable de presque toutes ces réflexions sur le Pont de Charles le Chauve à M. Bonamy, de l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres, dont nous avons dans les Mémoires de la même Académie plusieurs savantes Dissertations sur diverses antiquitez de cette Ville: une entre autres, (a) qui roule entièrement sur les hostilités que les Normans exercèrent à Paris avant l'an 885, & sur ce même Pont de Charles le Chauve.

Sauval (b) & Piganiol (c) de la Force ont décidé hardiment que le Diplôme de ce Prince que l'on vient de citer, est une pièce fautive; mais il ne faut point s'arrêter à cela. On voit par ce Diplôme que le Quartier de S. Germain l'Auxerrois formoit dans ce temps-là un des fauxbourgs de la Ville. Il y est marqué aussi que la rue de S. Germain, sans doute celle dont on a parlé (d) plus haut, s'é-

(a) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome XVII, pages 245 & suiv.

(b) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I, page

219. & Tome II, page 411.

(c) Piganiol, Descript. de Paris, édit. Paris 1642. Tome I, page 620.

(d) Voyez l'An 820 ou 821, page 134.

CHARLES II, dit le Chauve. 155

depuis cette église jusqu'au nouveau Pont. Enfin il y est encore fait mention des Vicomtes de Paris, mais sans en nommer aucun: le premier de ces Vicomtes qui soit venu à notre connoissance, est Grimoard, dont on parlera sous l'an 900.

Au reste le Diplome de Charles le Chauve est daté de la 22^e année de son regne, Indiction 3; & on voit bien qu'il y a faute dans l'une ou l'autre de ces deux dates. M. Bonamy (a) la rejete sur l'année du regne en conservant l'Indiction après le savant (b) Baluze. Si l'on suppose, dit-il, la 22^e année du regne de Charles le Chauve, qui revient à l'an 861, les troubles qui agitoient le Royaume depuis dix ans, ne permettoient pas alors de construire un pont de cette conséquence: il vaut donc mieux, conclut-il, s'en tenir à l'Indiction 3, & substituer à la 22^e année du regne la 31^e qui revient à l'an 870. Cependant Dom (c) Bouquet préfere à cette date celle de l'an 861. On ne croit pas inutile d'ajouter ici que deux anciens (d) écrivains se sont trompez en faisant honneur de la construction de ce pont, non à Charles le Chauve, mais à Charles le Simple.

L'AN 862.

Les Moines de Ste Genevieve reportent avec grande solennité le corps de Ste Genevieve dans son Abbaye, cinq ans après l'avoir emporté avec eux hors de Paris pour le soustraire à la fureur des Normans, suivant l'Historien (e) des miracles de la Sainte, qui étoit du nombre de ces Religieux, par conséquent en 862.

L'AN 863.

19 Juillet. Le corps de S. Germain évêque de Paris est rapporté (f) de Nogent l'Artaud en son monastere, avec ceux de S. Georges & de S. Aurele, & avec le chef de Ste Natalie, & posé sous l'autel de la Chapelle de S. Symphorien, c'est-à-dire, dans une espece de grotte ou d'oratoire pratiqué sous cet Autel, comme c'étoit anciennement (g) l'usage. Le Clergé de Ste Genevieve assiste à la cérémonie avec les Religieux de l'Abbaye.

(a) Bonamy, Mém del'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome XVII. pages 290 & 291.

(b) Baluz Capitul. Reg. Franc. Tom. II. pag. 1491.

(c) Bouquet, * Tom. VIII. pag. 568.

(d) Fragm. Hist. Franc. * Tom. VIII. p. 302. & 303. Libell. Hug. Floriac. * ibid.

pag. 318.

(e) Bolland. Januar. Tom. I. pag. 149. & 151.

(f) Mirac. S. Germ. in Act. SS. Bened. Sec. III. Part. II. pag 117.

(g) Mabill. in vita S. Opportunz, ibid. pag. 236. not. B. Voyez aussi plus haut l'An 845. page 143.

On a déjà observé (a) plus haut que par le Clergé de Ste Genevieve il faut entendre ici des Moines: ainsi ce n'est que depuis l'an 863, & peut-être même après le fameux siège de Paris par les Normans en 885 & 886, que les Moines n'ayant plus paru dans ce monastere, la place aura été occupée par des Clercs séculiers. Ceux-ci eurent des Doyens à leur tête; & les Auteurs (b) de la nouvelle Gaule Chrétienne en nomment deux, Bernier & Félix, dont ils ne fixent point les dates. Cependant ils observent que l'un des deux est qualifié Evêque dans le Nécrologe même de Ste Genevieve en ces termes: *xvi Cal. Decembr. obiit Bernerius, hujus ecclesiæ episcopus*; & ceci demandoit bien au moins de leur part quelque éclaircissement; car celui qu'a donné le Pere (c) Thomassin, qui lit *præsentis ecclesiæ* au lieu de *hujus ecclesiæ*, ne paroît pas pleinement suffisant. Quoiqu'il en soit de cet évêcat, si Bernier a été évêque, c'est-à-dire Doyen de Ste Genevieve, ce qui n'est pas aisé à comprendre, Félix & lui sont les seuls dont on ait connoissance jusqu'à Ulric dont il sera parlé sous l'an 1035. Suivant un savant (d) Critique il paroît que c'est un Chanoine Diacre de Ste Genevieve, & qui en étoit Doyen au XI^e siècle, qui est l'Auteur de la vie interpolée de Ste Genevieve: il devoit dire, ce semble, que cette vie a été interpolée par un Doyen de l'Abbaye nommé *Felix*, & qui n'étoit que Diacre.

V E R S L' A N 865.

Mort de Conrad I, Comte d'Auxerre & d'Altorf, frere de l'Impératrice Judith, mere de Charles le Chauve. L'Abbé (e) des Thuilleries prouve qu'il y a faute dans le Nécrologe de l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre, où cette mort est marquée au 1 Mars 862, puisque suivant les Annales (f) de S. Bertin ce Comte se trouva encore au mois d'Août de la même année comme principal conseiller de Louis Roi de Germanie, & de Lothaire Roi de Lorraine, à la conférence que ces deux Princes eurent à Toul avec Charles le Chauve. Peut-être donc, ajoute-t-il, doit-on lire dans ce Nécrologe 865 au lieu de 862. Mais un autre (g) savant observe de son côté que dans le Nécrologe de la Cathédrale d'Auxerre la mort de Conrad est marquée, non au 1, mais au 22 Mars; d'où il conclut que peut-être faut-il la fixer à l'an 866; comme si la

(a) Voyez l'An 857. pages 148 & 149.

(b) Gall. Christ. Tom. VII. pag 705.

(c) Thomassin, Discipl. de l'Eglise, Tome II. part. IV. page 227.

(d) Le Beuf, Dissert. Tome I. page 32.

(e) Des Thuilleries, Dissert. page 251. notes.

(f) Annal. Bertin. * Tom. VII. page 80.

(g) Le Beuf, Mém. pour l'Hist. d'Auxerre, Tome II. page 35.

date du 22 Mars empêchoit qu'on ne pût s'en tenir à l'an 865. On ne parle ici de Conrad I, que parce que suivant (a) quelques-uns il fut Comte de Paris aussi-bien que d'Altorf & d'Auxerre, quoiqu'il ne s'en trouve aucune preuve. Sauval le qualifie Comte de Paris dans un endroit (b) de ses Antiquitez; & dans un autre (c) endroit il n'en connoît pas de plus ancien que Conrad II son fils: tous ceux dont on a parlé (d) jusqu'à présent sont, selon lui, autant de Comtes imaginaires; & s'il se trouve quelque titre qui fasse mention d'eux, ce sont, dit-il sans façon, autant de titres faux & supposés. Mais on a pu voir en plus d'un endroit de ces Annales quel fond il faut faire sur la Critique de cet écrivain, ou de ses éditeurs.

L'AN 867.

Gozlin, ancien Abbé de S. Germain des Prez, reprend (e) le gouvernement de ce Monastere; & Louis son frere, Abbé de S. Denys en France, étant mort le 9 Janvier de cette année, il lui succede dans sa dignité d'Archichancelier. Gozlin ne rentra-t-il en possession de l'Abbaye que par la mort d'Hilduin II, qui ne la posséda que parce que Gozlin avoit été emmené en captivité par les Normans? c'est ce qu'on ne fauroit décider. Il est vrai que les Auteurs (f) de la nouvelle Gaule Chrétienne ne mettent la mort d'Hilduin II qu'en 877; mais comme ils ne donnent pas la moindre preuve de cette date, peut-être y a-t-il là une faute d'impression, & qu'au lieu de l'an 877 il faut lire l'an 867. Cependant il n'y a point de preuve n'on plus qu'Hilduin soit mort en 867; on fait seulement par l'ancien Nécrologe (g) de l'Abbaye qu'il mourut le 19 Novembre.

22 *Avril*. Charles le Chauve rend à l'évêque & au Chapitre de Paris (h) l'île N. D. dont on a parlé (i) plus haut, & dont la plus grande partie avoit été usurpée par les Comtes de Paris. Dans la suite la Seigneurie en est demeurée au Chapitre seul.

L'AN 868.

13 *Novembre*. Le corps de S. Maur, Abbé de Glanfeuil en An-

(a) Félib. Hist. de Paris, Tome I. p. 102. (g) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez; Preuves, page 120.
 (b) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. p. 9. (h) Diploma Caroli Calvi, * Tom. VIII.
 (c) Ibid. Tome II. pages 411 & 414. (i) pag. 601.
 (d) Voyez l'An 710.; l'*Interregne*, page 120; & les Années 759, 802, 811, 816, 834, 837, & 841. (i) Voyez l'An 820 ou 821, pages 133 & 134.
 (e) (f) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 428.

jou est transféré (a) à deux lieues au-dessus de Paris dans l'Abbaye des Fossez, qui depuis ce temps-là a pris le nom de ce saint Abbé. A cette occasion Enée évêque de Paris accorde à perpétuité aux Religieux de ce Monastere une prébende dans son église Cathédrale; & depuis le partage qui fut fait en 829 des biens de cette église entre l'évêque & son Clergé, c'est la première fois que j'y vois le mot de *prébende* employé. L'Acte fut passé dans le Chapitre de la Cathédrale, *in Capitulo B. Mariæ*, en présence des Archidiaques de l'Evêque, *coram nostris Archidiaconibus*; & c'est aussi la première fois qu'il est fait mention non-seulement du *Chapitre* des Chanoines de Paris pour signifier le lieu commun de leurs assemblées & de leurs délibérations, quoique ce mot soit (b) plus ancien en ce sens-là même, du moins pour les Communautés monastiques; mais qu'il est aussi parlé de plusieurs Archidiaques de l'Eglise de Paris. Il y en a trois de temps immémorial, le Grand Archidiaque, l'Archidiaque de Josas, l'Archidiaque de Brie. Celui de Josas est le seul dont le nom puisse souffrir quelque difficulté; & un savant (c) Antiquaire le dérive très-naturellement du mot *Josedum*, abrégé de *Metiosedum*, qui doit être Corbeil (d) ou Juvisy, ancien chef-lieu de tout le canton qu'on a nommé indifféremment *Josas* & *Hurepoix*, & dont l'étendue forme, à peu de chose près du moins, toute celle de l'Archidiaconé de Josas.

Jean (e) de Launoy s'est inscrit en faux contre le titre de S. Maur des Fossez pour deux raisons: 1°. parce que le mot de *Prébende* n'étoit pas encore en usage du temps d'Enée évêque de Paris: 2°. parce qu'on ne voit point que dès ce temps-là il y eût déjà plusieurs Archidiaques dans une même église. Mais Adrien (f) de Valois répond très-solidement à la première objection, qu'il faut bien que chaque chose ait un commencement. On peut voir de plus dans les notes de (g) Baluze sur les Capitulaires de nos Rois, que le mot de *Prébende*, dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui, étoit en usage non-seulement du temps de Charles le Chauve, mais-même du temps de Louis le Débonnaire. Enfin Gérard (h) du Bois prouve contre Jean de Launoy, que du temps d'Hincmar Archevêque de Reims, contemporain d'Enée de Pa-

(a) Du Breul, Supplem. Antiq. Paris. p. 127. & seqq. ou Bouquet, * Tom. VII. p. 347. not. C.

(b) Du Cange, Glossar. latin. *Capitulum*.

(c) Le Beuf, Recueil de Pièces, Tome II. pages 159 & 160.

(d) Voyez Vers l'An 701 de Rome, p. 6.

(e) Launoy, T. II. Part. I. p. 608 & seqq.

(f) Vales. de Basilic. Paris. cap. 3. pag.

431.

(g) Baluz. Capitul. Reg. Franc. Tom. II. pag. 1247.

(h) Du Bois, Hist. Ecclef. Paris. Tom. I. pag. 449 & 450.

C H A R L E S I I , dit *le Chauve*. 159
ris, non-seulement ce mot étoit déjà usité; mais encore que dans
cette même église de Reims il y avoit aussi plus d'un Archidiacre
en même temps.

L' A N 869.

9 *Septembre*. Lothaire, Roi de cette partie de la France orientale qui a été appelée de son nom *Lotharii regnum*, & *Lotharingia*, en françois *Lorraine*, étant mort le 8 (a) Août de cette année, Charles le Chauve s'en fait sacrer (b) & couronner roi dans l'église de S. Etienne de Metz. Ce Royaume fut partagé l'année suivante entre (c) le même Charles le Chauve & Louis Roi de Germanie son frere.

6 *Octobre*. Mort (d) de la Reine Hermantrude, femme de Charles le Chauve.

L' A N 870.

27 *Décembre*. Mort d'Enée évêque de Paris. Le Pere (e) du Bois a prouvé exactement la date tant du jour que de l'année.

L' A N 870 ou 861.

Voyez plus haut l'An 861, ou 870.

L' A N 871.

12 *Mai*. Ingelwin, ou Engelwin étoit évêque de Paris. Ce fut à sa priere que Charles le Chauve donna ce (f) jour-là même, non le 5 Mai, comme le dit Dom (g) Félibien, l'Abbaye de S. Eloi à l'Eglise de Paris. Cependant les Religieuses continuent (h) d'y vivre dans l'observance réguliere.

On voit qu'insensiblement les Abbayes tant d'hommes que de femmes, fondées à Paris depuis les premiers temps de la Monarchie, disparoissent les unes après les autres. Les Religieuses se perpétuent encore dans celle-ci; mais la dignité Abbaticale y est supprimée. La seule Abbaye de S. Germain des Prez demeure sur pied dans toute son intégrité; & jusqu'à la fondation de celle de S. Magloire en 965, on ne voit plus à Paris d'autre Abbaye que celle-là. Il semble donc que l'on s'accoutuma peu à peu à l'appel-

(a) (b) *Annal. Bertin.* * Tom. VII. pag. 459 & 460.
104. (f) *Diploma Caroli Calvi*, * Tom. VIII.
(c) *Ibid.* pag. 109. pag. 635.
(d) *Ibid.* pag. 107. (g) *Félib. Hist. de Paris*, Tome I. p. 94.
(e) *Du Bois, Hist. Eccles. Paris.* Tom. I. (h) *Diploma Caroli Calvi*, Sup. *ibid.*

ler tout simplement l'*Abbaye*, d'abord pendant plus de cent ans, parce qu'elle étoit unique; ensuite parce que celle de S. Magloire ne parut pas mériter de lui être comparée ni pour la dignité, ni pour la splendeur; enfin parce que les autres qui ont été érigées depuis sont venues trop tard pour lui faire perdre un titre ou une dénomination d'honneur, dont elle étoit en possession depuis plusieurs siècles. Aussi voyons-nous qu'encore aujourd'hui, lorsque le Parisien dit l'*Abbaye* tout court, il n'entend parler que de celle de S. Germain des Prez. Ceci n'est qu'une conjecture; mais on ne la croit pas trop hasardée.

VERS L'AN 871.

Gozlin, Abbé de S. Germain des Prez, ayant fait de grandes réparations à son Monastere, que les Normans avoient extrêmement endommagé, retire de la Chapelle ou de la voute souterraine de S. Symphorien le corps de S. Germain, que l'on reporte (a) solennellement derrière le grand Autel en présence du Roi, de la Reine Richilde, de l'évêque Ingelwin, & de quelques autres Prélats.

L'AN 875.

25 *Décembre*. Charles le Chauve se fait couronner Empereur (b) à Rome.

L'AN 876.

13 *Janvier*. Ufuard, célèbre religieux de l'Abbaye de S. Germain des Prez, Auteur du Martyrologe de son nom, meurt (c) cette année au plus tard.

16 *Septembre*. Les Normans entrent (d) de nouveau dans la Seine avec une centaine de navires, conduits par le fameux Rollo, qui fut depuis premier Duc de Normandie, suivant (e) Dudo, Guillaume (f) de Jumiège, Orderic (g) Vital, & les Chroniques de (h) Rouen & de (i) Fécan; & rien n'empêche (k) en effet qu'il ne fût du moins un des chefs de cette expédition.

(a) Mirac. S. Germ. * Tom. VII. p. 352.

(b) Annal. Bertin. * Tom. VII. pag. 119.

(c) Rivet, Hist. liter. de la Fr. Tome V. page 437.

(d) Annal. Bertin. Sup. * ibid. pag. 121.

(e) Dudo lib. 2. apud du Chesne, Hist. Normann. pag. 75.

(f) Guillelm. Gemet. lib. 2. cap. 19. ibid. pag. 227.

(g) Orderic. Vital. lib. 1. ibid. pag. 368.

(h) Chronic. Rotomag. apud. Labbe, Biblioth. Tom. I. pag. 365.

(i) Chronic. Fiscann. ibid. pag. 325.

(k) Des Tuilleries, Dissert. pag. 59.

L'AN 877.

5 *Octobre*. L'Empereur Charles le Chauve meurt (a) empoisonné à Brios en deçà du Mont Cénis, & est enterré à Nantua ; mais sept ans après (b) on l'a transporté dans l'Abbaye de S. Denys en France.

LOUIS II, dit le Begue.

Louis, dit *le Begue*, l'un de ses fils, qui dès l'an 866 avoit déjà été établi (c) Roi d'Aquitaine, lui succede (d) au Royaume de France.

8 *Décembre*. Ce Prince est couronné à (e) Compiègne par Hincmar Archevêque de Reims. La date tant du jour que de l'année est tirée d'un de ses Diplômes, daté (f) du 2 Avril 878, la première année de son regne.

L'AN 877 ou 878.

Hildebrand évêque de Séez, qui s'étoit réfugié à Moucy-le-neuf au Diocèse de Paris vers Senlis avec le corps de Ste Opportune, emporte (g) ce saint corps, accompagné de quelques-uns de ses Chanoines, à Paris même ; c'est-à-dire, suivant un savant (h) Académicien, dans l'enceinte de cette Ville qui étoit au nord de la Cité. Sauval (i) trompé par (k) du Breul, s'est imaginé que le lieu où l'évêque de Séez déposa ces saintes reliques, étoit un Prieuré de filles dépendant de l'Abbaye d'Almenêche en Normandie ; ce qui est absolument destitué de toutes preuves. Il a cru encore, aussi-bien (l) que d'autres écrivains, que c'étoit anciennement un hermitage nommé *N. D. des Bois*, mais c'est encore là une supposition uniquement fondée sur ce que quelques Auteurs ont avancé que de ce côté-là la Cité étoit toute environnée de bois, supposition que l'on a détruite (m) plus haut, en montrant que hors

- (a) *Annal. Bertin.* * *Sup. ibid.* pag. 124.
 (b) *Chroniq. de S. Denys*, * *Tom. VII.* pag. 147.
 (c) *Annal. Bertin.* * *ibid.* pag. 95. & *Bouquet*, *ibid.* not. E.
 (d) *Annal. Bertin.* * *ibid.* pag. 124.
 (e) *Ibid.* * *Tom. VIII.* pag. 26.
 (f) *Diploma Ludov. Balbi apud Du Bois*, *Hist. Eccles. Paris.* *Tom. I.* pag. 499.
 (g) *Mirac. S. Opportunæ*, in *Act. SS. Bened. Sec. III. Part. II.* pag. 237. & *apud Bol-*
land. *April. Tom. III.* pag. 269 & *seqq.*
 (h) *Bonamy*, *Mém. de l'Acad. des Inscriptions & Belles-Lettres*, *Tome XV.* page 687.
 (i) *Sauval*, *Antiq. de Paris*, *Tome I.* page 332.
 (k) *Du Breul*, *Antiq. de Paris*, *édit. Paris 1612.* page. 828.
 (l) *Sauval*, *Sup. ibid.* & *Piganiol*, *Descript. de Paris*, *édit. Paris 1642.* *Tome II.* pag. 57.
 (m) *Voyez l'An 581.* page 71.

de la Cité l'enceinte de la Ville s'étendoit déjà assez avant du côté du nord dès le VI^e siècle ; & de plus il est prouvé par la vie (a) & les miracles de la Sainte , que tout le terrain , depuis cette enceinte jusqu'à Montmartre , étoit en prez , en labour , & en marais , c'est-à-dire , ou en vrais marécages , ou en quartiers de terre destinez à cultiver des herbages ou des légumes ; qu'enfin par cette raison-là même une grande partie de ce terrain portoit alors le nom de *Champeaux*.

Dans ce quartier de Paris où Hildebrand se retira ; s'il n'y avoit pas déjà quelque Chapelle ou quelque église , on en construisit une sous l'invocation de la Sainte , à laquelle Louis le Begue donna (b) quelques-uns de ces prez & de ces champeaux , comme il avoit déjà donné auparavant (c) au même évêque & à ses Chanoines la Terre de Moucy. Hildebrand conserva vraisemblablement toute sa vie le gouvernement de cette église ; & les Chanoines s'y sont perpétuez jusqu'à nos jours. C'est une des quatre filles de l'Archevêque ; & elle est aussi devenue paroissiale.

Dom (d) Mabillon a cru que ce fut Louis , roi de Germanie , qui du vivant même de Charles le Chauve son frere fit à Hildebrand les donations dont on vient de parler : mais le Pere (e) Pagi a démontré solidement qu'il s'agit là , non de Charles le Chauve & de Louis roi de Germanie , mais de Louis le Begue & de l'Empereur Charles le Gros , son cousin-germain. Il est sûr d'ailleurs qu'Adélelme , successeur d'Hildebrand , étoit évêque de Séz (f) du temps de l'Empereur Charles dont il s'agit ici. Or il n'a point pu l'être sous Charles le Chauve , puisque ce Prince mourut en 877 , & qu'Hildebrand étoit encore évêque en (g) 878. Il faut donc rapporter ces donations à Louis le Begue , non à Louis roi de Germanie , qui en effet ne devoit avoir rien à donner ni dans Paris , ni dans le territoire de Paris.

Tout ceci paroît solide ; & cependant Dom (h) Félibien , l'Auteur (i) de l'Histoire littéraire de la France , & d'autres (k) encore , persistent dans le sentiment de Dom Mabillon. Ont-ils donc quelque chose de si fort à opposer aux raisonnemens du Pere Pagi ? ils ne le nomment seulement pas ; & il faut croire qu'ils ne l'ont point lu , du moins sur cet article.

(a) (b) Mirac. S. Opportunæ, in Act. SS. Bened. Sec. III. Part. II. pag. 237 & 239.

(c) Ibid. pag. 234.

(d) Mabill. ad Mirac. S. Opport. Sup. pag. 100.

234. not. B.

(e) Pagi, Critic. in Annal. Baron. Tom. III. pag. 724.

(f) Mirac. S. Opport. Sup. pag. 234.

(g) Gall. Christ. Tom. XI. pag. . . .

(h) Félib. Hist. de Paris, Tome I. page

(i) Rivet, Hist. liter. de la France, Tome VI. pages 130 & suiv.

(k) Le Beuf, Dissert. Tome I. page 136.

L'AN 878.

7 *Septembre*. Louis le Begue est couronné (a) à Troyes par le Pape Jean VIII, qui y tenoit un Concile. Plusieurs Savans prétendent avec (b) Baronius, que ce couronnement a été pour l'Empire; & Dom (c) Mabillon, suivi par Dom (d) Bouquet, soutient qu'ils le prétendent à tort : mais ils ne disent pas pourquoi ; & on ne voit pas non plus ce qui s'y oppose. On voit au contraire qu'entre Charles le Chauve qui mourut en 877, & Charles le Gros qui fut couronné Empereur en 880 par le même Pape Jean VIII, il n'y a point eu d'autre couronnement que celui de Louis le Begue. Ce Prince avoit déjà été couronné & sacré pour le royaume de France par un évêque François ; on peut donc croire que son second couronnement de l'an 878, fait par le Pape, a été véritablement pour l'Empire. Le Pere Daniel, qui pense comme Dom Mabillon & Dom Bouquet, répond à ceci que (e) Pepin le Bref fut sacré & couronné par le Pape Etienne II, après avoir reçu l'onction & la couronne royale des mains de S. Boniface Archevêque de Mayence ; & que très-certainement dans l'une comme dans l'autre cérémonie il ne fut couronné que Roi de France. Cela est certain ; & outre que l'Empire d'Allemagne n'étoit pas encore fondé, que quand même il l'eût été, Pepin n'y avoit aucun droit, il est également certain que ce Prince n'avoit pas trop de deux couronnemens pour s'assurer le seul thrône qu'il avoit ambitionné. Louis le Begue étoit dans une toute autre position : il avoit été couronné Roi de France ; & personne ne lui disputoit ce Royaume. Quel besoin avoit-il donc d'un second couronnement de la main du Pape, à moins que ce ne fût pour l'Empire ? Mais on remarque quelque chose de plus. Le même Pape, qui dans un Privilège qu'il accorda cette même année (f) à l'Abbaye de Tournus, nomme trois fois Louis le Begue avec la qualité de Roi, lui donne une fois celle d'Empereur, *gloriosus Imperator*. C'étoit donc pour l'Empire même qu'il l'avoit couronné ; & que ce couronnement ait eu son effet ou non, il ne s'enfuit pas moins que c'en fut là le véritable motif. Le nouvel Historien (g) d'Allemagne ne fait aucune difficulté de mettre Louis le Begue au rang des Empereurs ; quoiqu'il

(a) Annal. Bertin. * Tom. VIII. pag. 30. (e) Daniel, Hist. de Fr. édit. Paris in-fol. 1713. Tome I. page 812.
 (b) Baronius ad ann. 877. num. 20. (f) Concil. Labbe, Tom. IX. pag. 277.
 (c) Mabill. Annal. Bened. Tom. III. pag. 213. (g) Barre, Hist. d'Allem. Tom. III. pages 177 & suiv.
 (d) Bouquet, * Tom. VIII. pag. 30. not. A.

164 LOUIS III & CARLOMAN.
semble avoir affecté de passer sous silence ce second couronnement
fait à Troyes.

L' A N 879.

Conrad II, dit aussi *le jeune*, étoit (a) Comte de Paris. On donne
ici à Conrad le nom de Conrad II, parce qu'il étoit fils d'un au-
tre Conrad, assez connu dans l'Histoire, & dont on a parlé (b) plus
haut; quoiqu'il n'y ait aucune preuve que le pere ait été Comte de
Paris.

10 *Avril*. Louis le Begue meurt à Compiègne (c) le jour du
Vendredi Saint, & est enterré le lendemain dans l'église de la Ste
Vierge, aujourd'hui S. Corneille. Les Annales (d) de Fulde, &
celles de S. Vât, marquent cette mort au 11 Avril. Ce fut sans
doute le jour de l'enterrement.

LOUIS III & CARLOMAN.

Louis III & Carloman, ses fils aînez, lui succèdent ensemble,
& font sacrez (e) dans l'Abbaye de Ferrières en Gâtinois par An-
segise, Archevêque de Sens.

Gozlin, Abbé de S. Germain des Prez, abandonne (f) ces deux
Princes, & entraîne dans son parti Conrad II Comte de Paris.

L' A N 880.

Louis III & Carloman partagent (g) entre eux le Royaume.
Louis prend la France & la Neustrie; Carloman prend la Bour-
gogne & l'Aquitaine.

LOUIS III.

Louis III, avec qui Gozlin, Abbé de S. Germain des Prez
s'étoit sans doute réconcilié, confie à cet Abbé (h) conjointement
avec d'autres Seigneurs, la garde du royaume de France contre
les Normans,

L' A N 881.

Conrad II Comte de Paris, meurt cette année suivant l'Ab-

(a) Annal. Bertin. * Tom. VIII. pag. 33.

(b) Voyez Vers l'An 865.

(c) Annal. Bertin. Sup. * ibid.

(d) Annal. Fuld. * ibid. pag. 39.

(e) Annal. Vedaft. * ibid. pag. 80.

(f) Annal. Bertin. * ibid. pag. 34.

(g) * Ibid. pag. 33.

(h) * Ibid. pag. 35. & Annal. Vedaft. *
ibid. pag. 81.

(i) Annal. Vedaft. * ibid.

bé (a) des Thuilleries, qui cependant n'en donne aucune preuve : mais si cette date n'est pas certaine, elle ne peut pas s'écarter beaucoup de la véritable.

Sauval (b) croit que Rodolfe son fils, celui qui se fit Roi de la Bourgogne transjurane en (c) 888, lui succéda dans le Comté de Paris, & qu'il s'accommoda apparemment de ce Comté avec Eudes, fils aîné de Robert le Fort. Mais ce Rodolfe ne paroît nulle part en cette qualité; d'où il est tout simple de conclurre avec l'Abbé (d) des Thuilleries, qu'Eudes succéda immédiatement à Conrad II. On parlera d'Eudes sous l'an 885.

L' A N 882.

On lit dans la nouvelle (e) Gaule Chrétienne, que Gozlin Abbé de S. Germain des Prez ayant obtenu en 871 l'Abbaye de S. Amand, transféra dans celle de S. Germain le corps du saint Patron de cet autre monastere, pour le préserver de la fureur des Normans; mais on n'y fixe point la date de cette translation, qui suivant la Chronique (f) de Tournai, s'il faut y ajouter foi, doit être rapportée à l'an 882. Il est vrai que les reliques d'un S. Amand évêque sont encore aujourd'hui dans l'Abbaye de S. Germain des Prez près du grand Autel du côté de l'Evangile, exposées dans une châsse à la vénération des Fideles: mais est-il bien sûr que ce soient celles de S. Amand évêque de Maëstricht? Dom (g) Mabillon en doutoit en 1669: Il semble constant, disoit-il, que le corps du saint Prélat étoit encore en 1107 dans l'Abbaye de son nom; & comme il y a eu plusieurs saints évêques de ce même nom, celui que l'on possède dans l'Abbaye de S. Germain des Prez pourroit bien, ajoutoit-il, être un de ceux-là. Cependant en 1706 il crut (h) devoir assurer positivement que Gozlin Abbé de S. Amand & de S. Germain des Prez transféra le corps de S. Amand de la premiere de ces deux Abbayes dans la dernière, fondé, disoit-il, sur les propres titres des moines de S. Amand; en quoi on voit que les Auteurs de la nouvelle Gaule Chrétienne n'ont fait que le suivre dans leur VII^e Tome, après s'être contredits sur ce

(a) Des Thuilleries, Dissert. pag. 261, & Tabl. Général.

(b) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. pag. 9.

(c) Continuat. Annal. Fuld. * Tom. VIII. pag. 51. & Annal. Metenf. * ibid. pag. 68.

(d) Des Thuilleries, Sup. ibid.

(e) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 429.

(f) Chronic. Tornac. * Tom. VIII. pag.

285. & Dom Bouquet, * ibid. Index Chronol.

(g) Mabill. Aâ. SS. Bened. Tom. II. pag.

735 & 738.

(h) Ibid. Tom. III. pag. 171.

sujet, c'est-à-dire, après avoir également assuré le (a) oui & le (b) non dans le III^e. Mais Dom Mabillon ne produit point ces titres. On voit au contraire qu'il en a imprimé un, suivant lequel il avoue lui-même qu'il paroît constant que le corps du saint évêque étoit encore dans l'Abbaye de son nom, non-seulement en 1066, mais même en 1107; & si celui-ci est hors de toute suspicion, il n'est plus possible d'assurer que l'Abbé Gozlin ait transféré au IX^e siècle à Paris le corps de l'évêque de Maëstricht, de manière du moins qu'il n'en soit plus sorti pour être reporté dans son Abbaye.

4 ou 5 Août. Le Roi Louis III meurt (c) sans postérité à S. Denys en France, & y est enterré.

Carloman son frere regne seul dans le Royaume.

C A R L O M A N.

L' A N 883.

Cette (d) année, ou peut-être (e) la suivante, Ingelwin évêque de Paris meurt.

De son temps l'église de S. Marcel étoit desservie par des Chanoines. C'est ce que doit signifier le mot *fratres*, employé dans une Charte que Charles le Simple donna le 8 Octobre (f) 918 en leur faveur, par laquelle le Roi confirme une donation considérable qu'Ingelwin leur avoit faite. On donnoit à cette même église vers l'an (g) 980 le titre honorifique d'*Abbaye*, soit que c'en eût été une véritable pendant quelque temps, comme S. Germain l'Auxerrois, & même dès son origine; soit parce que l'usage commençoit à s'introduire de donner ce nom à certaines églises desservies seulement par des Clercs séculiers ou par des Chanoines.

Gozlin, Abbé de S. Germain des Prez, succede à Ingelwin, & conserve pendant quelque temps encore (h) cette Abbaye avec l'évêché. Il est singulier que Sauval (i) ait donné indifféremment à cet évêque les noms de *Gordin* ou *Gauzelin*.

(a) Gall. Christ. Tom. III. pag. 258.

(b) Ibid. pag. 822.

(c) Annal. Bertin. * Tom. VIII. pag. 36.
Annal. Vedaft. * ibid. pag. 82. & Bouquet, *
ibid. pag. 215. not. C.

(d) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 36.

(e) Annal. Vedaft. * Tom. VIII. pag. 83.

(f) Félib. Hist. de Paris, Tome III. p. 12.

(g) Gall. Christ. Tom. VII. Instrum. p. 21.

(h) Voyez l'An 884, page 167.

(i) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. page 361.

L'AN 884.

29 Août. Le corps de S. Merri est levé (a) solennellement de terre pour la première fois, à la sollicitation de Théodelbert, prêtre du lieu, c'est-à-dire Prêtre titulaire de l'église même de S. Merri, pendant que Gozlin étoit encore Abbé de S. Germain des Prez, & en même temps évêque de Paris. On a vû que depuis le Concile de l'an 829 les Prébendes Canoniales n'ont pas tardé à se former. A l'imitation des Chanoines, les Prêtres qui desservient diverses églises ou diverses Chapelles, tant de la Ville que des faubourgs, les ont fait ériger aussi en titres de bénéfices, si même ces érections ne sont pas antérieures aux Prébendes, du moins pour certaines églises de la Campagne; & celle de S. Merri, comme on le voit ici, paroît être une des premières qui ait été de ce nombre. Mais étoit-elle paroissiale dès la fin du IX^e siècle, & le Prêtre qui la desservoit en titre n'étoit-il en rien différent de ce qu'on appelle aujourd'hui un Curé? Dom (b) Mabillon ne le pense pas; & en effet il ne seroit pas aisé de prouver qu'en 884 S. Merri ou aucune autre église de Paris fût déjà une paroisse en titre de la manière dont elles le sont aujourd'hui, quoiqu'il pût y en avoir dans la Campagne, loin de la Ville épiscopale, du moins pour la jouissance des dîmes, du casuel, & de la ferme de l'église, comme l'a remarqué un savant écrivain (c) du siècle passé. Celle de S. Merri l'est devenue dans la suite, si elle ne l'étoit pas dès lors; & de plus elle a formé une Collégiale, comme on l'a déjà observé (d) plus haut.

Cette même année, ou au plus tard la suivante, comme l'a cru l'Historien (e) de l'Université de Paris, l'évêque Gozlin se démit de l'Abbaye de S. Germain des Prez en faveur de

Ebles, son neveu, qui, selon les Auteurs (f) de la nouvelle Gaule Chrétienne, a été aussi Abbé de S. Denys en France & de S. Hilaire de Poitiers, & Archichancelier du Royaume; ou simplement Chancelier & Ministre d'Etat, selon François (g) du Chesne.

6 ou 12 Décembre. Mort (h) du Roi Carloman, qui ne laissa point de postérité. Il mourut, dit Dom (i) Mabillon ou le 6 Décembre selon le Nécrologe de S. Denys en France, ou le 12 Dé-

(a) Bolland. Aug. Tom. VI. pag. 524.

(b) Mabill. Act. SS. Bened. Sec. III. Part. I. pag. 9 & 10.

(c) Thomassin, Discipl. de l'Egl. Tome II. page 442.

(d) Voyez Vers l'An 700, page 114.

(e) Du Boulay, Hist. Universit. Paris.

Tom. I. pag. 542.

(f) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 430.

(g) Franç. du Chesne, Hist. des Chancel. page 107.

(h) Continuat. Annal. Fuld. * Tom. VII. pag. 44.

(i) Mabill. Diplom. lib. 2. c. 26. p. 198.

cembre selon celui de S. Remi de Reims. L'Annaliste de S. Vât (a) met la mort de ce Prince au 6 Décembre. Il est enterré (b) à S. Denys.

CHARLES III, dit le Simple.

Charles le Simple, troisième fils de Louis le Begue, devient par cette mort le légitime héritier de la Couronne. Il est mis sous la tutelle & sous la protection (c) de Hugues, dit l'Abbé, qui a été Comte d'Orléans & d'Anjou, Duc (d) de France, & Abbé de S. Martin de Tours. Cependant l'Etat étoit menacé de toutes parts; & il falloit un Roi, ou du moins un Régent très-puissant.

L'AN 885.

CHARLES III, dit le Simple. CHARLES le Gros, Emp^r.

Avril au plutôt. L'Empereur Charles le Gros, troisième fils de Louis Roi de Germanie, lequel étoit aussi troisième fils de Louis le Débonnaire, prend (e) le gouvernement du Royaume. L'Annaliste (f) de Metz met ceci en 884: mais on fait qu'il ne commence l'année qu'à Pâques; & il est prouvé (g) que Charles le Gros ne commença à gouverner la France qu'en 885, & au mois (h) d'Avril au plutôt.

L'Evêque Gozlin fortifie (i) la Ville contre les Normans.

Eudes, fils de Robert le Fort, étoit (k) Comte de Paris.

27 Juillet. Sur la nouvelle de l'approche des Normans, les Religieux de S. Germain des Prez se retirent dans la Ville (l) avec le corps de S. Germain, le bois de la vraie Croix, & sans doute tous leurs autres reliquaires. Les prêtres & les moines des autres églises voisines s'y réfugient pareillement, & y portent du moins les châsses de leurs saints patrons pour les soustraire à la fureur des Barbares. Un savant Antiquaire (m) prouve que celles de S. Mar-

(a) Annal. Vedaft. Tom. VIII. pag. 84.

(b) * Ibid. & Annal. Metenf. * ibid pag.

65.

(c) Gesta Consul. Andegav. in Spicileg. in. 4^o. Tom. X. pag. 432.

(d) Plancher, Hist. de Bourgogne, Tome I. page 231.

(e) Continuat. Annal. Fuld. * Tom. VIII. pag. 49.

(f) Annal. Metenf. Sup. * ibid.

(g) Annal. Vedaft. Sup. * ibid.

(h) Bouquet, * ibid. pag. 215. not. G.

(i) Annal. Vedaft. Sup. * ibid.

(k) Voyez plus bas au 26 Novembre.

(l) Abbo I. 467.

(m) Le Beuf, Dissert. Tome I. pages 117,

131 & 132.

CHARLES III, dit *le Simple*. CHARLES *le Gros*, Emp^r. 169
cel & de S. Cloud (a) furent déposées dans la Cathédrale, les premières nommément le 26 Juillet; & il paroît qu'il en faut dire autant de celles de (b) Ste Genevieve & de (c) S. Germain, c'est-à-dire, qu'elles furent portées dans le même asyle vers le même temps.

Rien n'empêche néanmoins que les Religieux de cette dernière Abbaye n'aient pris pour refuge, suivant la tradition (d) de leur monastere une église de la Cité qui portoit alors le nom de S. Jean-Baptiste, & qui est connue aujourd'hui sous celui de S. Germain le vieux. On a prétendu (e) que S. Germain n'étant encore qu'Abbé de S. Symphorien d'Autun, & étant obligé de venir de temps en temps à Paris, fit bâtir cette église pour lui servir de retraite pendant le séjour qu'il y devoit faire, ou que c'est là du moins qu'il se retiroit avec ceux de ses Religieux qui l'accompagnoient dans ses voyages. Cela n'est point prouvé, mais on l'a cru; & il ne faut que de pareilles croyances pour donner lieu à certaines dénominations. On verra (f) plus bas pourquoi cette église a pris le nom de S. Germain; & on voit ici comment a pu lui venir celui de S. Germain *le vieux*, si on ne veut point admettre une autre étymologie qui a été proposée (g) plus haut. En supposant cette église plus ancienne que l'Abbaye même de S. Germain des Prez, ce nom lui convenoit tout naturellement. Peut-être aussi est-ce par une suite de la même supposition que le Continuateur (h) d'AIMOIN lui a donné le nom d'*Arcisterium*, que l'on prend ici pour *Asceterium*, c'est-à-dire, un monastere, quoiqu'en effet *Arcisterium* puisse bien ne signifier à la rigueur qu'un lieu de sûreté ou un refuge. Mais quoiqu'ADRIEN (i) de Valois se soit récrié contre ce mot, *Asceterium*, on ne peut nier du moins que l'église de S. Germain n'ait pu être appelée à juste titre du nom de monastere depuis le séjour que les religieux de l'Abbaye y firent pendant tout le temps que dura le siège des Normans dont on va parler. Quelque temps après la levée du siège, ces religieux croyant n'avoir plus rien à craindre de la part de ces Barbares, purent bien reprendre leur châtelle, & la garder avec eux dans l'église de S. Jean-Baptiste: d'autant plus qu'ils ne retournerent pas si tôt dans leur monastere, & qu'avant que d'y rentrer ils en firent faire une nouvelle, bien autrement

(a) (b) Voyez la note sur Abbon II. 247. (g) Voyez l'An 583. page 74.
(c) (d) Voyez la note sur Abbon II. 310. (h) AIMOIN. Continuat. edit. Paris. in-8°. 1567. lib. 5. cap. 41. pag. 723.
(e) Mabill. Annal. Bened. Tom. I. pag. 136. Félib. Hist. de Paris, Tome I. pages 35 & 36. Gall. Christ. Tom. VII. pag. 21. (i) Valef. de Basilic. Paris. cap. 12. pag. 473.
(f) Voyez l'An 888.

170 CHARLES III, dit *le Simple*. CHARLES *le Gros*, Emp^r.
précieuse que la précédente, comme on le verra (a) en son lieu.

25 (b) *Novembre*. Premier Siège de Paris par les Normans. Quelques (c) Savans en comptent trois avant celui-ci; le premier en 845, le second en 857, & le troisième en 861: mais on a vû plus haut sous ces mêmes années, que ce furent moins là de véritables sièges que des hostilités & des irruptions; au lieu que celui de cette année est un siège dans toutes les formes. Les Normans au nombre de (d) trente ou (e) quarante mille hommes, parmi lesquels se trouvoient plusieurs de ceux qui avoient déjà un établissement (f) sur la Loire & dans le (g) Pays Bessin, se présentent devant Paris, conduits par (h) quatre Rois de leur nation, avec 700 grandes (i) barques, sans compter un si grand nombre de nacelles ou de petits bateaux, que cet armement couvroit plus de deux lieues de la rivière au-dessous de la Ville.

26 (k) *Novembre*. Sigefroi l'un de ces Rois, qui suivant Abbon, Historien du siège, n'étoit Roi (l) que de nom, mais qui avoit le commandement général de l'armée, s'adresse à l'évêque Gozlin, à qui il demande passage pour lui & pour ses troupes, prétextant ne vouloir que remonter le fleuve au-dessus de la Ville, avec promesse que ni le Prélat, ni le Comte Eudes, n'en recevoient aucun dommage. Gozlin répond que le Comte & lui tenoient la Ville pour l'Empereur; que d'elle dépendoit le salut de tout le Royaume; & qu'ils la lui conserveroient de tout leur pouvoir. Sur ce refus Sigefroi se retire avec grandes (m) menaces.

27 (n) *Novembre*. PREMIER ASSAUT. Dès le grand matin il commence par attaquer la Tour qui défendoit l'extrémité du Pont du côté de S. Germain l'Auxerrois. Un savant (o) Antiquaire de nos jours a cru qu'il n'y en avoit que deux à Paris; qu'au IX^e siècle elles terminoient les deux ponts du côté de la Cité; que néanmoins ce n'étoit que des bretèches; mais que pendant les courses des Normans on les recula jusqu'à l'autre extrémité des ponts: & d'autres savans, comme Mézeray (p), Cordemoy (q), le Pere

- | | |
|---|---|
| (a) Voyez l'An 888. | (k) Ibid. 36. |
| (b) Voyez la note sur Abbon I. 170. | (l) Ibid. 38. & seqq. |
| (c) Mabill. Act. SS. Bened. Sec. IV. Part. II. pag. 128. Des Thuilleries, Dissert. p. 27. | (m) Ibid. 55. & seqq. |
| (d) Annal. Metenf. * Tom. VIII. p. 66. | (n) Ibid. 61 & 62. |
| (e) Abbo I. 115. | (o) Le Beuf, Dissert. Tome I. pages 35 & 36. |
| (f) Ibid. 593. | (p) Mézeray, Hist. de Fr. édit. Paris 1643. Tome I. page 298. |
| (g) Abbo II. 355. | (q) Cordemoy, Hist. de Fr. Tome II. page 370. |
| (h) Abbo I. 37 & 38. & II. 57 & 220. | |
| (i) Abbo I. 28 & seqq. | |

CHARLES III, dit *le Simple*. CHARLES le Gros, Emp^r. 171
 (a) Daniel, Dom (b) Félibien, Dom (c) Bouquet, &c. disent aussi qu'en 885 Paris n'étoit défendu que par deux forteresses, situées chacune à l'entrée de chaque pont en dehors. Mais dans tout cela il n'y a rien d'exact. C'est supposer 1^o. qu'en 885 il n'y avoit que deux ponts à Paris, le grand Pont ou le Pont au Change, & le petit Pont: 2^o. que ce furent ces deux ponts aussi-bien que leurs forteresses que les Normans attaquèrent. Or ce sont là deux très-fausses suppositions, puisqu'en 861 on avoit construit à l'extrémité de la Ville du côté du couchant un autre pont avec ses forteresses, que l'on peut regarder, si l'on veut, comme deux nouveaux ponts, l'un sur un bras, l'autre sur l'autre bras de la riviere; & que les Normans arrêtez par ceux-ci n'en attaquèrent point, & ne purent point en attaquer d'autres. D'ailleurs quand bien même on seroit contraint de reconnoître qu'en 885 le Pont au Change & le Petit Pont étoient les seuls qui existassent, on n'accorderoit pas également, ni que dans les premiers temps de la Monarchie leurs forteresses fussent dans la Cité, ni que du temps des Normans on les eût reculées de l'autre côté de la riviere, ni enfin qu'il n'y en eût qu'une seule à chaque Pont. Il est certain d'abord, comme on l'a vu (d) plus haut, que sous le regne de Childebert I il y avoit une Tour au bout du Pont méridional, ou du petit Pont, & qu'elle étoit située non au dedans de la Cité, mais sur la rive gauche de la riviere. Pourquoi n'en auroit-il pas été de même de la Tour du grand Pont? car il est tout naturel d'en supposer là une aussi; & pourquoi cette Tour septentrionale n'auroit-elle pas été pareillement hors de la Cité, sur la rive droite de la Seine? Mais pour se rapprocher du temps où les Normans assiégèrent la Ville, peut-on se figurer qu'elle n'étoit défendue que par deux Tours uniques, situées chacune à l'extrémité de ses ponts de l'autre côté de la riviere, comme sont aujourd'hui le grand & le petit Châtelet? La Cité avoit un mur d'enceinte qui l'environnoit de toutes parts; & on ne peut se représenter ce mur sans le supposer en même temps accompagné de quelques autres tours distribuées à certaines distances les unes des autres pour la sûreté de la place. Mais puisque ces tours sont absolument indispensables, on ne peut se dispenser non plus d'en placer une au moins à l'endroit où elle étoit le plus nécessaire, c'est-à-dire, au milieu du Pont même; ou à l'extrémité du terrain de la Cité qui partageoit le pont en deux parties

(a) Daniel, Hist. de Fr. édit. Paris in-fol. 1713. Tome I. page 844.
 (b) Félib. Hist. de Paris, Tome I. p. 102.

(c) Bouquet, Tom. VIII. pag. 4. nor. A.
 (d) Voyez l'An 576. page 66.

172 CHARLES III, dit le Simple. CHARLES le Gros, Emp^r.
 presque égales. Chacune de ces deux parties, on pourroit dire
 chacun de ces deux Ponts, avoit donc sa forteresse, l'une du côté
 de S. Germain l'Auxerrois, l'autre du côté de S. Germain des
 Prez; & outre cela ils étoient défendus l'un & l'autre par une troi-
 sieme forteresse qui leur étoit commune, parce qu'elle devoit être
 bâtie dans la Cité même, à l'endroit où les deux Ponts se joignoient.
 On dit que la chose devoit être ainsi; c'est trop peu dire: non-seu-
 lement cela devoit être, mais cela étoit; & il est impossible d'en-
 tendre autrement ces trois vers du Poëme d'Abbon: (a) *Cis ur-
 bem specularé phalas, citra quoque flumen*; (b) *Atque serunt pontis va-
 lidis specularé catapultis*; & (c) *Digressique foras nostri circumdare tur-
 res*. Voilà des tours non-seulement au-delà de la riviere, mais
 encore en deçà, *cis urbem, citra quoque flumen*; voilà plus d'une tour
 sur un même Pont, *pontis specularé*; voilà enfin des tours d'espace
 en espace le long des murs de la Ville, *foras nostri circumdare tur-
 res*. Le Président (d) Fauchet a supposé même quatre forteresses en
 cet endroit, deux à chaque pont: *Au bout de chacun de ces deux
 ponts, dit-il, y avoit des tours deçà & delà; j'entends dans l'Isle,
 & sur terre-ferme, s'il faut parler ainsi d'une isle de riviere*. Mais c'est
 qu'il s'est imaginé que la Tour attaquée étoit au bout du Pont au
 Change, où est aujourd'hui le grand Châtelet, au lieu qu'elle étoit
 au bout de celui que Charles le Chauve avoit fait construire à l'ex-
 trémité occidentale de la Ville, & dont il avoit fait don en 861
 à l'évêque de Paris.

Cette Tour n'étoit que de (e) charpente, & assez peu exhaussée,
 car on n'avoit pas encore eu le temps de l'achever; mais elle po-
 soit sur un ouvrage de maçonnerie (f) fort solide. Les Normans
 battent sans relâche (g) à coups de pierres & de fleches cet edifi-
 ce qui ne paroissoit pas devoir résister long-temps: l'évêque Gozlin
 qui s'y étoit renfermé (h) avec le Comte Eudes, le Comte Robert
 frere de celui-ci, Ebles neveu de Gozlin, & d'autres braves com-
 battans, font de leur côté tous leurs efforts pour le défendre. On
 se bat aussi au pied de la Tour à coups de main, & Gozlin y est at-
 teint d'un trait qui ne le blessa que légèrement; mais un jeune hom-
 me du nombre de ses Chevaliers, nommé Frédéric, y est renversé
 mort d'un pareil coup. Cependant les Assiégés (i) ne purent s'em-
 parer de la Tour, quoique fort endommagée; ils se retirerent avec

(a) Abbo I. 19.

(b) Ibid. 236.

(c) Abbo II. 46.

(d) Fauchet, Antiq. Franç. fol. 397 verso.

(e) Abbo I. 82 & 83.

(f) Ibid. 79.

(g) Ibid. 63.

(h) Ibid. 66 & seqq.

(i) Ibid. 74, 75, & 78.

CHARLES III, dit *le Simple*. CHARLES le Gros, Emp^r. 173
grande perte des leurs ; & pendant (a) la nuit les Parisiens réparèrent non-seulement tout le dommage, mais ils travaillèrent encore avec tant d'activité, qu'au lever du Soleil, comme les matériaux étoient tout prêts, la Tour se trouva élevée beaucoup plus qu'elle ne l'étoit auparavant.

28 (b) *Novembre*. SECOND ASSAUT. Les Normans recommencent l'attaque avec la même furie ; & les Parisiens se défendent avec la même intrépidité. Pendant que les uns s'efforcent (c) de sapper le mur, les autres jetent sur eux de la poix fondue, de l'huile, & d'autres matières embrasées, qui mettent leurs chévelures en feu, en tuent plusieurs, & obligent les autres à courir promptement à la rivière pour éteindre la flamme qui les dévore. Comme ceux-ci renonçoient à l'entreprise, leurs femmes (d) leur reprochant leur lâcheté, les raillent encore de ce qu'ils ne savoient pas se rendre maîtres d'un misérable four : car c'est le nom qu'elles donnoient par dérision à cette Tour à cause de son peu d'élévation. Cependant un renfort considérable (e) de troupes toutes fraîches se présente à leur défaut au pied de la Tour : ces nouveaux venus recommencent l'assaut, font une breche (f) considérable au mur, & mettent même le feu (g) à la porte : mais malgré tous ces efforts le feu (h) est bientôt éteint à l'aide d'un vent (i) favorable ; ils sont encore repoussés par (k) Eudes & Ebles qui sont contre eux des prodiges de valeur ; trois cens (l) hommes des leurs y périrent ; les autres regagnent (m) enfin leurs navires couverts de honte ; & pendant la nuit suivante (n) les Assiégés qui n'avoient perdu (o) que très-peu de monde, travaillent sans relâche à rétablir leur Tour dans son premier état.

29 (p) *Novembre*. Sigefroi pour reprendre haleine, & en même temps pour se mettre entièrement en état de ne plus manquer son coup, se retranche au quartier (q) de S. Germain l'Auxerrois où il avoit fixé son camp, préférablement à l'église voisine (r) de S. Denys ; & pendant qu'il prépare toutes choses pour cette nouvelle attaque, il fait le dégât (s) aux environs sans épargner ni hommes ni femmes, ni vieillards ni enfans : tout est pillé & saccagé,

(a) Ibid. 76, 77, 81, 82, 83, & 90.

(b) Ibid. 84.

(c) Ibid. 99 & seqq.

(d) Ibid. 125 & seqq.

(e) Ibid. 121.

(f) Ibid. 136.

(g) Ibid. 144.

(h) Ibid. 159 & 160.

(i) Ibid. 151.

(k) Ibid. 95, 96, & 107 & seqq.

(l) Ibid. 167.

(m) Ibid. 158.

(n) Ibid. 168.

(o) Ibid. 163.

(p) Ibid. 172.

(q) Ibid. 174, 175, & 176.

(r) Ibid. 173.

(s) Ibid. 178 & seqq.

174 CHARLES III, dit *le Simple*. CHARLES le Gros, Emp^r.
ou passé au fil de l'épée. On ne voyoit par tout à la droite de la Seine que les maisons fumer, & le sang humain ruisseler. Au milieu de cette horrible défolation les payens profanèrent indignement presque tous les lieux saints qui pouvoient être de ce côté-là ; & s'ils ne touchèrent point à l'église de S. Germain l'Auxerrois, c'est qu'elle se trouva renfermée dans leur camp, & qu'ils s'y étoient fortifiés contre la Ville. Ils conserverent pourtant encore une autre église dont il sera parlé (a) un peu plus bas, & qui pourroit bien être celle de S. Denys que l'on vient de nommer, moins sans doute parce que celle-ci s'étoit déjà rachetée en 857, que parce qu'elle pouvoit leur être de quelque utilité. Ainsi se passa le reste (b) de l'année 885, & le commencement de la suivante jusqu'au 28 Janvier.

L' A N 886.

28 (c) *Janvier*. TROISIEME ASSAUT. Les Normans avoient fait faire (d) une machine de bois en forme de Tour à trois étages, dont le dernier n'étoit pas encore achevé. Elle étoit montée sur seize roues, & portoit soixante hommes avec trois béliers, un à chaque étage, pour battre la Tour en ruine. Cette machine monstrueuse qui paroissoit devoir tout foudroyer, ne leur réussit pas. Les Parisiens abattirent (e) d'un seul coup de trait les deux ingénieurs qui l'avoient inventée, & qui seuls étoient en état de la conduire; en sorte que tout ce grand appareil devint inutile aux Assiégés. On compte ceci pour un troisieme assaut, parce que quoique la machine ne fût pas encore à sa dernière perfection, il semble néanmoins que les Normans avoient commencé à la mettre en mouvement, & à la faire agir contre la Tour des Parisiens.

29 (f) *Janvier*. QUATRIEME ASSAUT. Loin de se rebuter ils (g) reviennent à la charge partagez en (h) trois corps, l'un destiné à battre la Tour à couvert (i) sous des peaux de bœufs fraîchement tuez, pour se garantir des matieres bouillantes que les Assiégés pouvoient encore jeter sur eux, comme ils avoient fait au second assaut; les deux autres dispersez (k) dans divers navires pour renverser le pont. Cette attaque plus furieuse encore que les précédentes commença par une grêle de pierres, de fleches, & de balles de plomb, qui volerent (l) jusques dans la Ville; ce qui mit

(a) Voyez l'An 886, *Septemb.* ou *Octob.*

(b) (c) Voyez la note sur *Abbon I.* 433.

(d) *Abbo I.* 205 & seqq.

(e) *Ibid.* 213 & seqq.

(f) *Ibid.* 224.

(g) *Ibid.* 227 & seqq.

(h) *Ibid.* 249 & seqq.

(i) *Ibid.* 218 & seqq.

(k) *Ibid.* 250.

(l) *Ibid.* 235.

CHARLES III, dit *le Simple*. CHARLES le Gros, Emp. 175
 tous les habitans (a) dans un extrême mouvement : les cloches (b)
 sonnèrent de tous côtez, & chacun se mit en devoir non-seulement
 de se défendre, mais encore d'attaquer. La Tour étoit déjà (c)
 ébranlée, & le pont couroit encore (d) un plus grand danger.
 Cependant par la valeur (e) des Comtes Eudes & Robert, de l'évê-
 que Gozlin, de l'Abbé Ebles son neveu, & de quelques autres bra-
 ves Chevaliers, la Tour fut si bien défendue, qu'à la fin du jour les
 Assiégeans n'en étoient pas plus avancez, & qu'ils avoient outre
 cela perdu (f) un très-grand nombre des leurs. La nuit (g) survint ;
 & ils l'employèrent les uns (h) à dormir, les autres à veiller pour
 charger ceux des Assiégez qu'ils pourroient surprendre.

30 (i) *Janvier*. Dès le matin ils reparoissent couverts de leurs
 boucliers en tortue ; mais ce ne fut pas là une nouvelle attaque.
 Pour faciliter celle qu'ils projetoient, ils travaillèrent à combler
 (k) les fossés de la Tour : ils y jeterent des fascines, de la terre,
 des pierres, des animaux qu'ils tuèrent exprès pour cela ; ils égor-
 gerent (l) même tous les prisonniers François qu'ils avoient entre
 les mains, & y précipiterent leurs cadavres. L'évêque Gozlin qui
 voyoit (m) du haut de la Tour une action si dénaturée, ne put se
 contenir : il jete un cri vers le Ciel, & lance dans le mouvement
 de sa colere une fleche qui tue le Ministre de cette barbarie,
 dont le corps est aussitôt jeté avec les autres qu'il venoit d'égor-
 ger. Tout le jour fut employé (n) à ce travail ; & néanmoins les
 Assiégeans ne purent jamais venir à bout (o) de combler entiere-
 ment le fossé.

31 (p) *Janvier*. CINQUIEME ASSAUT. Les Normans battent la
 Tour (q) de trois côtez à grands coups de bélier, sans pouvoir ni
 la jeter par terre, ni s'en rendre maîtres ; & comme les efforts qu'ils
 avoient faits deux jours auparavant contre le pont n'avoient pas
 eu un plus heureux succès, ils y reviennent encore, & se fla-
 tent enfin de pouvoir le réduire en cendres au moyen de trois bar-
 ques (r) remplies de branchages & de menu bois tout enflammé,
 qu'ils dirigent avec des cordes (s) sous les arches pour y aller met-
 tre le feu. Heureusement pour les Assiégez le pont étoit soutenu

(a) Ibid. 240 & 261.

(b) Ibid. 238.

(c) Ibid. 240 & 252.

(d) Ibid. 252 & 254.

(e) Ibid. 242 & seqq.

(f) Ibid. 291.

(g) Ibid. 293. & seqq.

(h) Ibid. 297.

(i) Ibid. 301 & 302.

(k) Ibid. 303 & seqq.

(l) Ibid. 309 & 310.

(m) Ibid. 312 & seqq.

(n) Ibid. 311.

(o) Ibid. 372 & 374.

(p) Ibid. 355. & 433.

(q) Ibid. 357 & seqq.

(r) Ibid. 375 & seqq.

(s) Ibid. 379.

176 CHARLES III, dit le Simple. CHARLES le Gros, Emp^r.

par une forte (a) maçonnerie, contre laquelle les barques s'arrê-
terent: les Parisiens y accoururent (b) sur le champ, en éteigni-
rent le feu, & s'en faisirent. Abbon, témoin (c) de tous ces évé-
nemens rapporte (d) les heureux succès des Assiégez à la protection
de S. Germain leur ancien évêque, mais sur-tout à celle de la Ste
Vierge, premiere patronne de la Ville, que l'évêque Gozlin & les
habitans avoient invoquée les larmes aux yeux & à grands cris.

1 (e) *Février*. Sigefroi qui commandoit toute l'armée, retire
enfin ses troupes, qui remportent dans le camp une partie de l'atti-
rail qui avoit servi à l'attaque de la Tour & du Pont, mais qui aban-
donnent sur la place deux especes de béliers, nommez Carcamouf-
ses, dont les Assiégez s'emparerent aussitôt.

2 (f) *Février*. Pendant que ceux-ci commencent à respirer, une
partie des Barbares qui ne vouloient pas demeurer oisifs, va cour-
rir (g) la France orientale, pour y exercer toutes sortes de cruau-
tez & de brigandages.

Dans le même temps plusieurs de ceux qui étoient demeurez au
camp passent (h) la riviere pour aller piller l'Abbaye de S. Ger-
main des Prez; mais ils tombent presque tous entre les mains de
la garnison (i) qui veilloit à la conservation de la Tour méridio-
nale; & quelques autres portant leurs mains sacrilèges jusques sur
le tombeau du Saint, en sont miraculeusement punis de mort sur
le champ.

6 (k) *Février*. Pendant la (l) nuit la moitié (m) du Pont qui
tenoit (n) à la Ville du côté de cette Abbaye fut renversée par les
eaux de la riviere qui s'étoit subitement débordée jusqu'à couvrir
toute la campagne voisine; & ce triste accident qui mettoit les Pa-
risiens hors d'état (o) de porter du secours à la Tour ou à la for-
teresse qui défendoit l'extrémité de ce pont sur la rive gauche de
la riviere, fit espérer aux Normans qu'ils pourroient facilement s'en
rendre les maîtres. Ce Pont, au sujet duquel tous les Historiens
modernes se sont trompez, doit être bien distingué de celui qu'on
appelle depuis long-temps le petit Pont. On a fait entendre (p) plus
haut que c'étoit la partie méridionale de celui que Charles le Chauve
avoit fait bâtir en 861, que par conséquent il étoit situé à l'extré-

(a) Abbo I. 416.

(b) Ibid. 419 & 420.

(c) Ibid. 25, 26, & 595.

(d) Ibid. 312 & seqq. & 393 & seqq.

(e) Ibid. 425 & seqq.

(f) Ibid. 435 & 436.

(g) Ibid. 439.

(h) Ibid. 461 & seqq.

(i) Ibid. 468, 469, & 470.

(k) Annal. Vedaft. * Tom. VIII. pag. 85.

(l) (m) Abbo I. 504 & seqq.

(n) Ibid. 551.

(o) Ibid. 520 & 521.

(p) Voyez l'An 861, pages 151 & suiv.

mité

CHARLES III, dit le Simple. CHARLES le Gros, Emp^r. 177
mité occidentale de l'île, & qu'il devoit aboutir sur le quai des Augustins vers la rue Pavée.

SIXIEME ASSAUT. Les Normans sans perdre de temps traversent la riviere dès le (a) lendemain matin, investissent la Tour, la battent sans succès, & y mettent enfin (b) le feu. Là étoient douze (c) braves Chevaliers, qui après quelques efforts ayant perdu tout espoir de la sauver, se retirèrent (d) sur la partie du Pont qui étoit restée sur pied, & s'y défendirent jusqu'au soir, portant de loin plusieurs coups mortels sur les Assiégeans. A la fin néanmoins forcez de se rendre, ils mirent bas les armes, & moyennant une grosse rançon (e) on leur promit la vie; mais pendant que l'un d'entre eux, nommé Ervé, reprenoit le chemin de la Ville pour aller chercher la somme dont on étoit convenu, les perfides font trancher la (f) tête aux autres. Ervé ne pouvant souffrir la vue de cet horrible spectacle, retourne furieux aux ennemis pour venger la mort de ses compagnons. L'un d'eux eut pourtant le bonheur (g) de se retirer des mains des Barbares & de se sauver à la nage; mais Ervé trouva la mort qu'il étoit allé chercher: cependant la nuit étant venue, il ne fut exécuté (h) que le lendemain, & son corps jeté (i) à la riviere comme ceux des dix autres. Ainsi périrent ces onze généreux défenseurs de la patrie; & Abbon qui a recueilli (k) leurs noms, ne fait aucune difficulté de les mettre au nombre (l) des Martyrs.

La chute du Pont, l'embrâsement de la Tour, la perte de ces hommes signalez, devoient beaucoup affoiblir les Assiégez; tout cela ne fit que redoubler leur courage, & leur donner de nouvelles forces: les Normans couvroient de leurs troupes la prairie voisine de la Tour qu'ils avoient (m) râfée, & du Pont; & il ne se passoit point de jour que les Parisiens ne leur en tuassent (n) beaucoup, & qu'ils ne fissent aussi sur eux un grand nombre de prisonniers. Harcelez continuellement par des gens qui ne leur donnoient ni quartier ni relâche, ils crurent devoir faire diversion, du moins pour quelque temps; & sans perdre de vue le siège de la Ville qu'ils se contenterent de tenir bloquée, ils allerent courir tout le pays d'entre la Seine & la Loire, auquel on donnoit alors plus particulièrement

(a) Abbo I. 511.

(b) Ibid. 530.

(c) Ibid. 522.

(d) Ibid. 551.

(e) Ibid. 560.

(f) Ibid. 562.

(g) Ibid. 597.

(h) Ibid. 578.

(i) Ibid. 585.

(k) Ibid. 525 & seqq.

(l) Ibid. 564.

(m) Ibid. 585.

(n) Ibid. 581 & 582.

178 CHARLES III, dit le Simple. CHARLES le Gros, Emp^r.
 le nom de (a) Neustrie, & où ils firent un butin immense. Pendant que de ce côté-là ils mettoient tout à contribution, & que les Parisiens reprenoient haleine, l'Abbé Ebles crut pouvoir en sûreté attaquer leur camp qui étoit toujours à S. Germain l'Auxerrois : il y alla avec (b) trop peu de monde pour pouvoir tirer un grand avantage de ce coup de main ; il se vit donc obligé de retourner sur ses pas, mais ce ne fut qu'après avoir mis le feu au camp. Les Normans de retour de leur expédition emmenerent avec eux un nombre prodigieux (c) de bestiaux : ils en remplirent l'église de l'Abbaye ; & toute la prairie voisine en fut couverte aussi loin que la vue pouvoit porter. Il y avoit là de quoi nourrir l'armée pendant plusieurs mois : elle en profita peu ; la contagion se mit parmi ces animaux ; il en périt une très-grande quantité, & il fallut jeter leurs cadavres à la riviere.

Mars. Cependant Henri (d) Duc de Saxe, sollicité par l'évêque Gozlin, & parti de son pays dès le mois de (e) Février, vint avec un convoi de vivres au secours des Parisiens ; & la première chose qu'il fit, ce fut d'attaquer de nuit le camp ennemi ; mais s'étant trop hâté, les Normans ne perdirent là que plusieurs tant chevaux que (f) bœufs, & peu de soldats. Peu de jours après, il y eut un pour-parler (g) entre le Comte Eudes & leur roi Sigefroi. Le Comte presque enveloppé par un gros de ces traîtres qui n'avoient d'autre dessein que de se saisir de sa personne, sauta le fossé qui séparoit la Tour du lieu de l'entrevue, & se tira ainsi habilement de leurs mains ; en sorte que cette conférence n'aboutit à rien. Cependant Sigefroi qui commençoit à se lasser, traita en particulier avec l'évêque Gozlin moyennant (h) 60 livres d'argent ; il voulut même persuader à toute l'armée (i) d'abandonner l'entreprise : mais on ne l'écouta point. A peine le Duc de Saxe (k) eut-il repris la route de ses Etats, que les Barbares quittant le quartier de S. Germain l'Auxerrois, transporterent leur camp à S. Germain des Prez pour réunir de ce côté-là toutes leurs forces contre la Ville ; & peu s'en fallut qu'elle ne tombât enfin en leur pouvoir.

SEPTIEME ASSAUT. Ils commencerent par se saisir (l) des îles qui la bordoient au levant & au couchant ; de là pénétrant jusques dans celle de la Cité même, ils en firent le tour le long des murs,

(a) Voyez la note sur Abbon II. 447.

(b) Abbon I. 601 & seqq.

(c) Ibid. 626 & seqq.

(d) Abbo II. 3. & seqq.

(e) (f) Continuat. Annal. Fuld * Tom.

VIII. pag. 46.

(g) Abbo II. 23.

(h) Ibid. 41 & 42.

(i) Ibid. 31.

(k) Ibid. 34.

(l) Ibid. 54 & seqq.

CHARLES III, dit *le Simple*. CHARLES le Gros, Empr. 179 pour voir s'ils ne pourroient pas ou l'escalader, ou forcer le passage à quelque porte: le danger étoit pressant. Les Assiégez tinrent ferme par tout; ils firent même une sortie si vigoureuse sur les Assié-geans, qu'ils en culbuterent un grand nombre dans la riviere, & qu'il en couta la vie à deux de leurs rois. Sigefroi témoin (a) de cette déroute, & déjà gagné par l'argent (b) des Parisiens, crut enfin n'avoir rien de mieux à faire que de reprendre avec les siens le chemin de la mer; mais le reste des Normans persista opiniâtrément à pousser le siège avec plus de vigueur que jamais.

16 *Avril*. Mort (c) de Gozlin évêque de Paris, & ancien Abbé de S. Germain des Prez. La date du jour est tirée du Nécrologe (d) de ce Monastere, où les Auteurs (e) de la nouvelle Gaule Chrétienne veulent qu'il ait été enterré. Si ce dernier fait étoit vrai, il faudroit que l'on eût gardé son corps dans la Ville jusqu'après la levée du siège, car il ne paroît pas qu'avant ce temps-là on ait pu le transporter à l'Abbaye. Mais ce que l'on peut assurer comme certain, c'est que suivant l'Annaliste (f) de S. Vât il fut enterré dans la Cité même.

Le siège épiscopal demeure vacant jusqu'au mois d'Octobre.

Pendant ce temps-là les Normans frappés d'étonnement à la vûe des miracles qui s'opéroient continuellement (g) au tombeau de S. Germain, aussi-bien que par la vertu de l'eau d'un puits (h) qui se trouvoit creusé aux pieds de ce tombeau, & qui subsiste toujours, établirent dans l'église de ce saint évêque (i) quelques Prêtres, tant pour y acquitter l'Office divin, que pour avoir la garde du puits. Mais les Parisiens étoient dans un triste état. Ils avoient tant souffert jusques-là & de la faim, & de toutes les autres miseres inséparables d'un long siège, qu'il en mouroit tous les jours un très-grand nombre, & que (k) faute de cimetièrre au dedans de la Ville, on étoit obligé de leur creuser des fosses çà & là, par tout où l'on pouvoit; ce qui ne contribuoit pas peu à entretenir le mauvais air & la mortalité. Le Comte Eudes touché de cette désolation partit donc (l) pour aller demander un prompt secours à l'Empereur Charles le Gros; & il l'obtint. En attendant qu'il fût de retour, il ne se passoit point de jour qu'il n'y eût quelque combat entre les Assiégeans & les Assiégez. L'Abbé Ebles avoit le commandement

(a) Ibid. 61.

(b) Ibid. 66.

(c) Ibid. 70.

(d) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, Preuves, page 112.

(e) Gall. Christ. Tom. III. pag. 258.

(f) Annal. Vedaft. *Tom. VIII. pag. 85.

(g) Abbo II. 87 & seqq.

(h) Ibid. 358.

(i) Ibid. 105, 106, 362, & 363.

(k) Ibid. 157 & 158.

(l) Ibid. 163.

180 CHARLES III, dit *le Simple*. CHARLES le Gros, Emp^r.

(a) de la place ; & il n'y rentroit jamais sans avoir remporté quelque nouvel avantage (b) sur les ennemis , soit qu'il attaquât ceux d'entre eux (c) qui veilloient à la garde de leurs troupeaux , soit qu'il veillât lui-même à la conservation de ceux des habitans , qui passoient sur la rive droite de la Seine , dite (d) *le Rivage de S. Denys* , à cause de l'église voisine du même nom , quoiqu'elle fût peut-être alors ruinée. Dans un de ces petits combats deux braves Chevaliers François donnerent (e) la chasse à trois cens Normans qui s'étoient avancez jusqu'au pied des murs de la Ville ; ils en tuerent plusieurs , mais ils y périrent eux-mêmes , & ce fut une grande perte pour les Parisiens.

Le Comte Eudes après avoir réussi dans sa négociation (f) reparut enfin sur le haut de Montmartre , escorté par trois escadrons de bonnes troupes , qui le conduisirent sain & sauf jusques dans la Ville , dont l'Abbé Ebles lui ouvrit les portes , & où il rentra malgré tous les efforts que les Normans firent pour l'en empêcher. Après cette belle action , les trois escadrons s'en retournerent pour aller sans doute rejoindre le Duc de Saxe qui approchoit : les Normans se mirent à leur poursuite (g) jusqu'à plus de deux lieues ; mais le Comte Adélme qui les commandoit , ne pouvant souffrir plus longtemps cette espece d'affront , fit enfin volte face , & les menant toujours battant , les contraignit de regagner la Seine & leur camp.

Juillet. Le Duc Saxon suivit (h) de près le Comte Eudes ; & cette fois-ci ce fut pour son malheur. Il vouloit assiéger les Normans dans leur propre camp ; mais il donna (i) dans un piège que ceux-ci lui tendirent. Son cheval s'abattit sous lui dans une fosse couverte à dessein de menus branchages & de gazon ; il tomba à la renverse , & fut en même temps percé de coups dont il expira sur la place. Les Saxons ayant perdu leur chef reprirent la route de leur Pays. Sinric , le seul qui restoit des quatre Rois Normans qui avoient formé le siège , & qui avoit juré (k) d'y périr plutôt que de le lever honteusement , se mit en devoir de les poursuivre ; il monta dans une barque accompagné de cinquante hommes ; la barque coula à fond , & ils furent tous noyez. C'étoit un événement d'assez bon augure pour les Assiégés : mais le puissant secours que l'Empereur venoit de leur envoyer les abandonnoit ; & jamais ils ne se virent

(a) Abbo II. 166.

(b) Ibid. 168 & seqq.

(c) Ibid. 182 & 183.

(d) Ibid. 175.

(e) Ibid. 187 & seqq.

(f) Ibid. 195 & seqq.

(g) Ibid. 206 & seqq.

(h) Ibid. 217.

(i) Annal. Metens. * Tom. VIII. pag. 66.
Annal. Vedaft. * ibid. pag. 85.

(k) Abbo II. 220 & seqq.

CHARLES III, dit *le Simple*. CHARLES le Gros, Emp. 181 dans un plus grand danger. Ils touchoient au moment où sans une protection visible du Ciel, la Ville alloit devenir la proie de l'ennemi, & eux tous être hachez en pieces.

Juillet ou *Août*. HUITIEME ASSAUT. Les Normans (a) plus déterminez que jamais à emporter la place de vive force, l'environnement de toutes parts, & l'attaquent avec tant de furie, battant en même temps les murs, les tours, & les portes, qu'humainement parlant il n'étoit plus possible aux Assiégez de ne pas succomber. Ils eurent d'abord recours à la Ste Vierge & aux autres saints patrons de la Ville, Ste Genevieve & S. Germain; après quoi ils se présenterent devant l'ennemi avec toute la bravoure & la confiance qu'inspire une parfaite résignation à la volonté du Ciel. Le péril étoit extrême (b) à la pointe orientale de l'île: ils y portent la châsse de Ste Genevieve; & un Chevalier nommé (c) Gerbold, petit de taille, mais fort robuste, accompagné de cinq hommes seulement, en chasse les ennemis. Il n'en étoit pas de même dans les autres quartiers de la Ville; les Normans qui s'y étoient répandus (d) faisoient main basse sur tout, & déjà ils s'en croyoient (e) les maîtres. Au milieu de la consternation (f) générale le peuple tout en larmes, mais animé d'une vive foi, porte le corps (g) de S. Germain au plus fort de la mêlée vers le pont de Charles le Chauve. Déjà (h) les Barbares commencent à chanceler, ils plient, ils reculent; les Parisiens les poursuivent l'épée dans les reins, en font un grand (i) carnage, en nettoient entierement la Ville, & repoussent enfin (k) jusqu'au de-là du Pont tous ceux qui purent leur échapper. Cet assaut avoit commencé (l) à midi, & il étoit déjà (m) huit heures du soir. Les fuyards couverts de confusion & outrez de désespoir d'avoir été si maltraitez, mettent le feu (n) à la Tour, qui ne pouvant résister aux flammes alloit être réduite en cendres, lorsque l'embrâsement cessa tout à coup à l'aspect (o) du bois de la vraie Croix, qu'un Religieux de S. Germain des Prez y porta, la tenant suspendue au milieu des flammes. C'étoit sans doute cette portion de la Ste Croix que le Roi Childebert I'avoit donnée (p) à cette Abbaye dès le temps de sa fondation. Délivrez d'un si grand péril les Assiégez (q) reporterent sur le champ à l'église Cathédrale

(a) Ibid. 227 & seqq.

(b) Ibid. 247 & seqq.

(c) Ibid. 252 & 253.

(d) Ibid. 256.

(e) Ibid. 264.

(f) Ibid. 258 & seqq.

(g) Ibid. 279 & seqq.

(h) Ibid. 282 & seqq.

(i) Ibid. 291 & 292.

(k) Ibid. 288.

(l) Ibid. 227, 234, & 235.

(m) Ibid. 293.

(n) Ibid. 294 & seqq.

(o) Ibid. 301.

(p) Voyez l'An 543, page 51.

(q) Abbo II, 310 & seqq.

182 CHARLES III, dit *le Simple*. CHARLES le Gros, Empr.
drale le corps de S. Germain, & rendirent à Dieu mille actions de
graces.

Septembre ou *Octobre*. L'Empereur Charles le gros à la tête (a) d'un
puissant corps d'armée arrive enfin lui-même au secours de la Ville.
Il envoie devant lui (b) six cens François commandez par deux freres,
Thierry & Alédramne, pour reconnoître les lieux & choisir le
terrain où il pourroit camper. Ceux-ci ayant marqué l'espace qui
s'étend (c) depuis la Ville même jusqu'à Montmartre, vont re-
joindre l'Empereur. Les Normans (d) les chargent en queue; les
François chargent à leur tour les Normans, & en tuent jusqu'à (e)
trois mille, dont la terre fut couverte depuis Montmartre jusqu'à
la Seine: plusieurs de ces Barbares s'étant réfugiés dans (f) une
église qui étoit encore sur pied de ce côté-là, on ne leur fit aucun
quartier; ils y furent tous passés au fil de l'épée. On a dit (g) plus
haut que cette église pourroit bien être celle que Ste Genevieve
avoit bâtie autrefois sur le tombeau de S. Denys: mais peut-être
aussi ce monument de sa piété avoit-il été détruit dès la fin de
l'année précédente comme tant d'autres: car il n'en est plus parlé
dans la suite.

Octobre. L'Empereur pourvoit ou fait pourvoir l'Eglise de Pa-
ris d'un nouvel évêque, nommé Anschéric. Ce fut, suivant les An-
nales (h) de Metz, ce Prince lui-même qui le nomma au mois
d'Octobre: cependant Dom (i) Félibien croit qu'il ne fit que con-
firmer son élection. Tout ce qu'on peut conclure du texte (k)
d'Abbon, c'est qu'Anschéric ne fut élevé à cette Prélatrice qu'après
l'arrivée de l'Empereur à Paris, & vraisemblablement avant le
Traité qu'il conclut avec les Normans pour leur faire lever le siège.
Ce prélat a été aussi (l) Chancelier de France.

Novembre. Traité (m) entre l'Empereur & les Normans. Le temps
étoit venu où on pouvoit enfin les exterminer malgré un renfort
considérable de troupes qui arrivoit au secours des Assiégés,
conduit par (n) Sigefroi, le même apparemment que celui qui com-
mandoit au commencement du siège. Mais pour les engager à se
retirer, on promit honteusement de leur livrer 700 livres d'argent
au mois de Mars suivant; & en attendant le paiement on leur laissa

(a) Abbo II. 332 & 333.

(b) Ibid. 316 & seqq.

(c) Ibid. 333 & 334.

(d) Ibid. 319 & seqq.

(e) Ibid. 326 & 327.

(f) Ibid. 324.

(g) Voyez l'An 885, page 174.

(h) Annal. Metenf. * Tom. VIII. pag. 86.

& 87.

(i) Félib. Hist. de Paris, Tome I. page
108.

(k) Abbo II. 335 & seqq.

(l) Franç. du Chefne, Hist. des Chancel.
pages 97 & suiv.

(m) Abbo II. 338 & seqq.

(n) Annal. Fuld. * Tom. VIII. pag. 46.

CHARLES III, dit *le Simple*. CHARLES le Gros, Emp^r. 183 la liberté de se retirer en Bourgogne ; ce qu'ils firent en effet, étant arrivés à Sens le (a) 30 de ce mois. Cependant comme on ne voulut pas leur permettre de passer avec leurs bateaux sous les ponts de la Ville, quelque besoin qu'ils en eussent, ils entreprirent avec un travail surprenant de les tirer hors de l'eau, & de les transporter par terre (b) pendant l'espace de deux milles jusqu'au dessus de la Ville. Ce fameux siège ne dura donc que près d'un an, comme l'a remarqué l'Auteur (c) d'un ancien fragment d'Histoire, *ferè per unum annum*. Il est vrai, dit l'Abbé (d) des Thuilleries, que quelques Auteurs le font durer (e) quatre ans, & d'autres mêmes (f) sept ans ; mais, ajoute-t-il, c'est qu'en effet les Normans sont toujours revenus à Paris, & qu'ils n'ont quitté absolument la France qu'en 892. On voit pourtant par le texte (g) d'Abbon qu'ils y revinrent encore dans la suite, & qu'ils exercoient de grandes hostilités sur la Seine & sur l'Oise en 895 selon (h) lui-même, ou plutôt en (i) 896 & 897.

L' A N 887.

Les Normans reviennent (k) à Paris ou au mois de Mai, suivant deux anciennes (l) Chroniques, ou peut-être dès le mois de Mars, conformément au Traité du mois de Novembre précédent ; & y occupent leur ancien camp de S. Germain des Prez ; mais il faut croire que leurs bateaux s'étoient arrêtés au-dessus de la Ville. La somme d'argent qui leur avoit été promise par ce Traité leur ayant été (m) comptée, ils s'en retournent ; mais par une trahison (n) dont ils n'avoient déjà que trop donné d'exemples, au lieu de reprendre le chemin de la mer, ils remontent la Seine pour faire de nouvelles courses dans l'intérieur du Pays. L'Abbé Ebles dinoit (o) avec l'évêque Anschéric lorsqu'il fut informé de cette perfidie. Sur le champ il se leve de table : va à la rencontre des traîtres, & abat (p) d'un coup de fleche le chef de tout l'armement. Les Nor-

(a) Chronic. Odoran. * Tom. VIII. pag. 237.

(b) AnnaI. Metens. * Ibid. pag. 69. Rhégin. apud du Chefne, Hist. Norman. pag. 12.

(c) Fragm. Hist. apud du Chefne, Hist. Franc. Tom. III. pag. 336.

(d) Des Thuilleries, Dissert. pages 29 & 36.

(e) Orderic. Vital. lib. 3. apud du Chefne, Hist. Norman. pag. 459.

(f) Chronic. S. Benigni Divion. * Tom. VIII. p. 241. Chronic. Virdun. * ibid. p. 286.

(g) Abbo II. 583 & seqq.

(h) Des Thuilleries, Sup. ibid. page 32.

(i) AnnaI. Vedaft. * Tom. VIII. pag. 92.

(k) Abbo II. 347 & seqq.

(l) Chronic. Odoran. * Tom. VII. pag. 237. Chronic. Senonense sanctæ Columbæ, apud Marten. Anecd. Tom. III. p. 1450.

(m) Abbo II. 393. & AnnaI. Vedaft. Sup. * ibid pag. 86.

(n) Abbo II. 389 & seqq.

(o) Ibid. 398 & seqq.

(p) Ibid. 405 & 406.

184 CHARLES III, dit *le Simple*. CHARLES le Gros, Emp^r.
 mans étonnez de ce coup imprévu cessent de ramer, demandent
 (a) pardon, prient qu'on les laisse retourner en Bourgogne, pro-
 mettent de laisser aux Parisiens le cours de la Marne (b) entièrement
 libre, & donnent des ôtages pour sûreté de leur parole. On se fie
 à eux; on les reçoit dans la Ville; on les traite comme frères; &
 les deux peuples paroissent (c) n'en faire plus qu'un. Les Normans
 au bout de quelques jours reprennent donc (d) le chemin de la
 Bourgogne: mais les Parisiens pleins de respect (e) pour la fainte-
 teté du serment comptoient trop sur celui de ces Barbares. Non-
 seulement ils emmenerent avec eux en se rembarquant une vingtai-
 ne (f) de Chrétiens qu'ils firent mourir à force de coups & de mau-
 vais traitemens; mais n'espérant plus trouver un grand butin à
 faire du côté de Sens, ils ne se virent pas plutôt au confluent de
 la Seine & de la Marne, qu'ils entrèrent dans cette (g) seconde
 rivière pour se répandre dans la Brie & dans la Champagne. Sur
 cette nouvelle les Parisiens ne se possédant plus, firent main basse
 (h) sur tout ce qui étoit resté de Normans dans la Ville; ils en mas-
 sacrerent cinq cens: cependant l'évêque Anschéric, fidele observa-
 teur du Traité, sauva la vie (i) à plusieurs, qui sans doute allerent
 rejoindre leurs compatriotes dans la Brie.

Novembre, après la S. Martin. L'Empereur Charles le Gros (k)
 abandonné de ses sujets dans une assemblée tenue en Allemagne
 perd tous ses états.

L' A N 888.

12 ou 13 Janvier. Mort (l) de l'Empereur Charles le Gros. Il
 est enterré à Richenow.

Le Comte Eudes, qui avoit si bien défendu la Ville de Paris
 contre les Normans, est reconnu Roi à (m) Compiègne par (n) les
 François, les Neuftriens, & les Bourguignons; & y est sacré en
 cette qualité par Gautier I, Archevêque de Sens.

(a) Abbo II. 411 & seqq.

(b) Ibid. 414.

(c) Ibid. 417 & seqq.

(d) Ibid. 420 & seqq.

(e) Ibid. 416.

(f) Ibid. 425.

(g) Ibid. 429.

(h) Ibid. 432 & seqq.

(i) Ibid. 439 & 440.

(k) Annal. Metens. * Tom. VIII. pag. 67-
 Chronic. Hildensheim apud du Chesne, Hist.
 Hist. Franc. Tom. II. pag. 511.

(l) Continuat. Annal. Fuld. * Tom. VIII.
 pag. 51. Annal. Metens. * ibid. pag. 67. &
 Bouquet * ibid. & pag. 98. not. E.

(m) Annal. Vedait. * Tom. VIII. pag. 87.

(n) Abbo II. 444 & seqq.

CHARLES

CHARLES III, dit le Simple. E U D E S.

Eudes après avoir soumis (a) les Aquitains, qui n'avoient pas concouru à son élection, vient camper (b) auprès de Paris pour s'opposer aux efforts des Normans, qui ne perdoient pas de vûe cette importante place, & qui n'avoient pas renoncé à l'entreprise de s'en rendre à la fin les maîtres. Le nouveau Roi convoque (c) aussi dans cette Ville une assemblée nombreuse de tous les Etats de la Monarchie, pour y prendre d'un commun accord une résolution convenable à la situation présente des affaires : mais les intérêts des uns & des autres n'étoient pas les mêmes ; & il n'y fut rien conclu.

Cependant Adémar, frere du Comte Adélelme dont on a parlé (d) plus haut, & un Chevalier de grande réputation, nommé Scladémar, qui se trouverent à cette assemblée, ayant rencontré (e) chacun de son côté près de la Ville quelques pelotons de Normans, leur donnerent la chasse, & en tuerent plusieurs ; mais ce dernier qui avoit servi autrefois sous Robert le fort, y périt malheureusement.

De son côté l'évêque Anschéric à la tête de 300 hommes fit main basse (f) sur un corps d'Infanterie Normande, & en tua six cens. Le moindre avantage de la Nation Françoisé contre les Infideles étoit d'un grand prix pour elle : cependant ces Barbares sembloient tirer de nouvelles forces de leurs propres pertes ; & bientôt on les verra encore plus d'une fois en état d'insulter la ville de Paris. Dom (g) Bouquet met cette action d'Anschéric en 889, aussi-bien que l'assemblée convoquée par le Roi Eudes. Les Auteurs (h) de la nouvelle Gaule Chrétienne la mettent en 888 ; & l'Abbé (i) des Thuilleries vers le mois de Novembre de la même année 888. Le texte d'Abbon semble faire entendre qu'elle arriva avant la bataille de Montfaucon (k) en Argonne, qui fut donnée ou (l) peut-être au mois de Juin, ou au mois d'Août, & que le même Abbé fixe en (m) 889 ; & si en effet il est prouvé que cette bataille est aussi-bien de l'an 889, que l'action d'Anschéric du mois de Novembre

(a) Ibid. 452 & 453.

(b) Annal. Vedaft. Sup. * ibid.

(c) Abbo II. 467 & seqq.

(d) Voyez l'An 886, page 180.

(e) Abbo II. 476 & seqq.

(f) Ibid. 485. & seqq.

(g) Bouquet, * Tom. VIII. par. 24. in

margine.

(h) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 38.

(i) Des Thuilleries, Dissert. pag. 31.

(k) Voyez la note sur Abbon II. 492.

(l) Abbo II. 495.

(m) Des Thuilleries. Sup. ibid.

186 CHARLES III, dit *le Simple*. Eudes.

ou environ, il est incontestable que celle-ci doit être de l'an 888. Mais on ne voit point ce qui prouve qu'elle est du mois de Novembre; & pour ce qui est de la bataille de Montfaucon, nous ne manquons point d'Annales & de Chroniques (a) qui la mettent en 888; enforte que sur ce point de Chronologie il reste encore quelque petit nuage à dissiper.

13 Novembre. Le Roi Eudes se voyant reconnu par Arnoul roi de Germanie, se met lui-même la couronne sur la tête (b) dans l'église Cathédrale de Reims. Si pourtant la bataille de Montfaucon doit être fixée à l'an 889, il faut aussi rejeter à la même année ce second couronnement; car il fut précédé de la bataille.

L'AN 889.

Vers l'Automne. Second Siége de Paris par les Normans. Ils ne vouloient, disoient-ils, que traverser (c) la Ville par eau, comme pour reprendre le chemin de la mer; car ils venoient encore de Sens. On leur refusa le passage: ils attaquèrent la Ville de toutes leurs forces; mais Eudes leur fit quelques présens, & ils s'en retournerent. C'est tout ce qu'on fait de ce nouveau siége.

L'AN 890.

Vers l'Automne. Troisième Siége de Paris par les Normans. Ces Barbares fortant de la Marne descendent (d) jusqu'à Paris qu'ils assiègent encore sans succès. Cependant ils vouloient se retirer vers la Bretagne, comme ils firent en effet: mais la permission de traverser la Ville avec leurs bateaux qu'il n'avoient pu obtenir en 886 & en 889, leur ayant été encore refusée cette fois-ci, ils firent ce qu'ils avoient déjà fait en 886; ils les transporterent par terre jusqu'au-dessous de la Ville, où on les laissa se rembarquer. Alors les Parisiens délivrés pour toujours de la crainte, ou du moins des insultes de ces brigands trop formidables, commencerent enfin à jouir des douceurs de la paix. On dit que depuis l'an 890 les Normans n'ont plus attaqué la ville de Paris, parce qu'en effet on ne voit point qu'ils y soient revenus dans la suite. L'Abbé (e) des Thuilleries les fait pourtant reparoître encore aux portés de cette

(a) Annal. Vedaft. * Tom. VIII. pag. 87. Chronic. de Norman. Gest. apud du Chesne, Hist. Franc. Tom. II. pag. 529.

(b) Annal. Vedaft. Sup. * ibid. pag. 88. Chronic. Iper apud Marten. Anecd. Tom. III. pag. 532.

(c) Annal. Vedaft. * ibid. & Annal. Metens. * ibid. pag. 70.

(d) Annal. Metens. * ibid. Regino apud du Chesne, Hist. Normann. pag. 12.

(e) Des Thuilleries, Dissert. page 33.

Ville en 891; mais comme il ne parle point de leur expédition ou de leur tentative de l'an 890, il paroît que c'est celle-ci qu'il a cru devoir reculer jusqu'en 891; d'autant plus que ce fut, dit-il, en 889 que les Barbares transporterent une seconde fois leurs bateaux par terre: & peut-être n'a-t-il point tort; car tout ceci paroît encore assez obscur. Dom (a) Félibien dit aussi qu'en 910 Rollon, ce fameux chef des Normans à qui Charles le Simple céda enfin en 912 une partie de l'ancienne Neustrie, assiégea encore Paris; qu'il se présenta même trois fois devant cette Ville; & que ce fut toujours inutilement. Mais il ne se trouve rien dans l'Histoire qui puisse prouver ce quatrième siège. On lit bien dans Dudon (b) de S. Quentin, & dans Guillaume (c) de Jumiége, dont l'Historien de Paris s'autorise, (il auroit pu ajouter Orderic (d) Vital) que Rollon assiégea Paris: mais il est visible que ces trois écrivains n'ont eu en vûe que le siège des années 885 & 886, où en effet, suivant la remarque de l'Abbé (e) des Thuilleries, il a bien pu se trouver, quoiqu'il n'y ait pas commandé en chef. Il est presque inutile d'ajouter qu'une partie des textes citez de Guillaume de Jumiége ne sont qu'une fourrure (f) d'un écrivain postérieur qu'il ne faut point attribuer à l'Auteur, dont ce dernier a faussement emprunté le nom.

L'AN 890 ou 891.

Sur la fin de la même année 890 (g) au plus tôt, ou peut-être vers le commencement de l'an 891, les Religieux de S. Germain des Prez reporterent comme en triomphe la châsse de S. Germain leur patron dans leur église, après avoir laissé suivant la tradition (h) du Monastere un bras du Saint à l'église ou à la Chapelle de S. Jean-Baptiste, qui leur avoit servi d'asyle pendant tout le temps du fameux siège des années 885 & 886, & qui en a pris dans la suite le nom de S. Germain (i) le vieux. L'Abbé Ebles, & le Comte Eudes, celui-ci avant que de parvenir à la royauté, pénétrèrent de reconnaissance pour la protection que les Parisiens avoient reçue de Dieu par l'intercession du saint évêque au plus fort des allarmes de ce mémorable siège, avoient donné une grande quantité d'or & de pierres précieuses pour renouveler cette châsse: mais dans la

(a) Félib. Hist. de Paris, Tome I. p. 113.
 (b) Dudon, apud du Chesne, Hist. Norman. pag. 78.
 (c) Guillelm. Gemet. lib. 2. cap. 10, 13, & 14. ibid. pag. 328 & seqq.
 (d) Orderic Vital. lib. 3. ibid. pag. 459.
 (e) Des Thuilleries, Dissert. pages 23, 28, & suiv.
 (f) Idem, Mercure de France, 1723. Décembre, Tome II. pages 1308 & suiv.
 (g) (h) Voyez la note sur Abbon II. 310.
 (i) Voyez l'An 885, page 169.

suite (a) on en a fait une autre beaucoup plus magnifique que les deux précédentes; & c'est celle que l'on voit aujourd'hui soutenue sur les mains de deux Anges au-dessus du grand Autel. On lisoit sur cette châsse faite du temps de l'Abbé Ebles onze vers latins (b) que l'on a conservés dans la nouvelle, & qui font mention de ces grandes libéralitez tant du même Abbé, *Ebbolus abba pius*, que du Comte Eudes, *Odo Comes*, & d'un autre bienfaiteur nommé Henri, *Henrice pater*; & il est étonnant que Dom (c) Bouillart en rapportant ces vers en ait omis trois, le 5^e, le 6^e & le 7^e. Il s'exprime aussi (d) de manière à faire entendre que lorsqu'Eudes fit ce riche présent à la châsse du Saint, il étoit déjà proclamé roi; & en cela il faut avouer qu'il ne parle que d'après quelques anciens (e) écrivains: cependant les vers que l'on vient de citer ne lui donnent encore alors que la qualité de Comte, *Odo Comes*. Enfin il traite Henri de Seigneur & Comte; & Dom (f) Mabillon doute si ce ne seroit pas Henri Duc de Saxe: mais ces titres honorifiques s'accordent-ils bien avec l'expression *Henrice Pater*? Au reste l'église de S. Germain le vieux dont on vient de parler, a été érigée dans la suite en église paroissiale, & le Patronage en a appartenu à l'Abbaye de S. Germain des Prez jusqu'en l'an 1368, qu'elle l'a cédé à l'Université.

Vers la même année 890 ou 891 les châsses de Ste Genevieve & de S. Cloud doivent avoir été aussi reportées dans leurs églises. Mais celle de S. Marcel paroît être demeurée pour toujours à la Cathédrale. Il est certain du moins, comme un savant (g) Antiquaire l'a prouvé, qu'elle y étoit encore à la fin du X^e siècle; & comme on ne voit pas qu'elle y ait jamais été transportée dans aucune autre circonstance que dans celle du premier siège de Paris par les Normans, il faut croire que depuis ce temps-là elle y est toujours restée.

Vers le même temps encore le Roi Eudes fit bâtir dans la Cité la Chapelle du Palais sous le nom de S. *Barthélemi*, & y établit des Chanoines: fondation que le Roi Robert son frere a soutenue & peut-être augmentée dans la suite. Il est prouvé (h) que cette

(a) Voyez l'An 1409.

(b) Mabill. A& SS. Bened. Sec. III. Part. II. pag. 121.

(c) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, page 167.

(d) Ibid. page 59.

(e) Aimoin. Continuat. edit. Paris. in-8°. 1567. lib. 5. cap. 41. pag. 723.

(f) Mabill. Sup. ibid.

(g) Le Beuf, Dissert. Tome I. pages 103, 117, & suiv.

(h) Fragm. Hist. Franc. apud Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 547. & apud du Chesne, Hist. Franc. Tom. III. pag. 343, & 344.

église est de fondation royale ; & le savant Historien (a) de l'Eglise de Paris montre , ce semble , fort bien qu'on ne peut gueres lui donner une origine plus ancienne que les deux Rois Eudes & Robert : mais il n'en est pas de même de ce qu'il ajoute au même endroit , conformément à la pensée d'Adrien (b) de Valois , que ce sont ces deux mêmes Princes , qui abandonnant le Palais des Thermes à cause des fréquentes incurSIONS des Normans , se sont renfermez dans la Ville , & y ont bâti le Palais de la Cité. A la bonne heure qu'ils l'aient agrandi , & qu'ils y aient fait des embellissemens , aussi-bien que les autres Seigneurs de leur maison qui ont possédé le Comté de Paris jusqu'à Hugues Capet : mais il est certain , comme on l'a fait voir (c) plus haut , que ce Palais subsistoit dès la première race de nos Rois.

Eudes en fondant l'église de S. Barthélemi lui fit de grandes libéralitez ; & parmi les biens qu'elle posséda dès les premières années de sa fondation , un diplôme (d) des Rois Lothaire & Louis le Fainéant nomment , entr'autres , une Chapelle dite de S. Georges , située au fauxbourg septentrional sur le chemin de S. Denys en France , assez près des murs de la Ville , avec son territoire ; une église de la Ste Vierge , située dans l'étendue de l'évêché & du Comté de Paris ; un clos de vignes sur la montagne (e) de Belleville , donné par Hugues le Grand , pere de Hugues Capet ; quelques arpens de terre près de Montmartre donnez par le Comte Foulques , &c. On ne fait que par des titres (f) postérieurs que la Chapelle de S. Georges étoit ainsi appelée dès les premiers temps ; mais on verra (g) dans la suite qu'elle ne tarda pas à prendre le nom de S. Magloire. Pour ce qui est de l'église de la Ste Vierge , du Breul (h) dit qu'il y avoit alors près de S. Barthélemi une Chapelle dite N. D. des Voutes : mais peut-être cette Chapelle n'est-elle pas aussi ancienne qu'il le dit ; & d'ailleurs le diplôme des deux rois Lothaire & Louis le Fainéant , que l'on vient de citer , dit simplement en marquant la situation de cette église , *in episcopio Parisiaco & Comitatu* , expression trop vague , pour que l'on puisse en conclure qu'elle étoit dans la Cité même , & presque contigue à celle de S. Barthélemi. On ne fait ici aucune réflexion sur la do-

(a) Du Bois , *ibid.* pag. 550. (e) Le Beuf , *Dissert.* Tome II , pages cij & suiv.
 (b) *Valef. de Basilic. reg. cap. 5.* pag. 43. (f) Marten. *Anecd.* Tom. I. pag. 345.e
 (c) Voyez l'An 525 ou 526 , pages. 49. & 50. (g) Voyez Vers l'An 979. Voyez aussi l'*Beuf, Sup. ibid.* pages xcv , & xcviij.
 (d) *Diploma Lothar. & Ludov. V. apud Du Bois. Hist. Ecclef. Paris. Tom. I. pag. 548 & 549.* (h) Du Breul , *Antiq. de Paris* , édit. Paris 1612. page 129.

nation de Hugues le Grand, parce qu'il fera bientôt temps (a) d'y revenir. Et à l'égard du Comte Foulques, on voit qu'il vivoit dans un temps où le Comté de Paris possédé dès l'an 885 au plus tard par les enfans de Robert le Fort, n'est plus sorti de leurs mains jusqu'à Hugues Capet, qui en étoit revêtu (b) lorsqu'il monta sur le trône; en sorte que quoique ce Comte Foulques eût des terres près de Montmartre, il n'est pas possible de se persuader qu'il fût Comte de Paris. L'église de S. Barthélemi d'abord royale & collégiale, puis abbatiale, comme on le verra (c) bientôt, sous le nom de S. Barthélemi & S. Magloire, ou même sous celui de S. Magloire simplement, n'est plus aujourd'hui qu'une simple paroisse de la Cité sous son ancien nom de S. Barthélemi.

L'AN 892.

Le Roi Eudes demeurant en Aquitaine, la plus grande partie des Seigneurs François abandonnent son parti (d) & embrassent celui de Charles le Simple.

2 Octobre. Ebles, Abbé de S. Germain des Prez, est tué d'un coup de pierre au siège de Brillac en Poitou, en combattant pour Charles le Simple contre Eudes. Les Auteurs de la nouvelle Gaule Chrétienne après avoir rapporté cette mort (e) à l'an 893, conformément aux Annales (f) de Metz, semblent s'être déterminés dans la suite (g) avec Dom (h) Mabillon & Dom (i) Bouillart pour l'an 892: cependant ils citent François (k) du Chefne qui la fixe, comme ils avoient fait d'abord, à l'an 893. Dom (l) Félibien suit aussi la date de l'an 893; mais à l'égard du jour, il le marque au 10 Octobre contre l'autorité du Nécrologe (m) de l'Abbaye, qui le fixe formellement au 6 des Nones, c'est-à-dire, au 2 Octobre. La date de l'an 892 est autorisée par les Annales (n) de S. Vât; & Dom (o) Bouquet s'y est conformé dans sa Chronologie.

Après la mort d'Ebles, les Religieux de S. Germain des Prez eurent Hucbold pour Abbé suivant le Continuateur (p) d'Aimoin,

- | | |
|--|---|
| (a) Voyez l'An 965. | page 60. |
| (b) Chronic. apud du Chefne, Hist. Franc. Tom. II. pag. 627. | (k) Franç. du Chefne, Hist. des Chancel. page 108. |
| (c) Voyez l'An. 965. | (l) Félib. Hist. de Paris, Tome I. p. 110. |
| (d) Annal. Metenf. * Tom. VIII. pag. 73. | (m) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, Preuves, page 119. |
| (e) Gall. Christ. Tom. II. pag. 1225. | (n) Annal. Vedaft. * Tom. VIII. pag. 89 & 90. |
| (f) Annal. Metenf. * Tom. VIII. pag. 73. | (o) Bouquet, * ibid. Index Chronolog. |
| (g) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 430. | (p) Aimoin. Continuat. edit. Paris. in-8°. 1567. lib. 5. cap. 42. pag. 722. |
| (h) Mabill. Annal. Bened. Tom III. pag. 283. | |
| (i) Bouillart, Hist. de S. Germ des Prez, | |

CHARLES III; dit le Simple. Eudes. 191

qui semble lui donner indifféremment les deux noms de Hucbold & de Hugues, si on n'aime mieux dire après les Auteurs (a) de la nouvelle Gaule Chrétienne, que Hucbold & Hugues étoient peut-être deux concurrens qui se disputèrent l'Abbaye. Mais comme il y a dans le texte du Continuateur *supra-dictum Hugonem*, & que cependant au lieu de Hugues l'Auteur n'a nommé que Hucbold, on est, ce semble, en droit de conclurre que Hucbold & Hugues ne font qu'une seule & même personne. On ne nie pas néanmoins que la mort d'Ebles n'ait pu être suivie de quelque litige entre deux ou plusieurs contendans à l'Abbaye : mais si l'on admet cette conjecture, les deux prétendans ne seroient pas Hucbold & Hugues qu'il ne faut pas distinguer l'un de l'autre : ce seroient plutôt ce même Hugues ou ce même Hucbold, & un Albéric I, dont on parlera (b) plus bas à l'occasion d'Albéric II; car comme on ne fait en quel temps précisément vivoit celui-là, rien n'empêche de le placer, du moins comme prétendant à l'Abbaye, entre Ebles & le Prince Robert, dont il sera parlé avant l'an 898. Mais Hucbold l'emporta sur son compétiteur, & conserva l'Abbaye jusqu'à (c) sa mort.

L'AN 893.

28 Janvier. Charles le Simple se fait couronner Roi à Reims. La date tant du jour que de l'année est prouvée par deux Chartes de ce Prince (d) de l'an 919.

Le Roi Eudes, dont les forces étoient supérieures à celles de Charles le Simple, revient (e) à Paris. Cependant il se fait un accommodement entre ces deux Princes; & le Royaume est (f) divisé: la portion de Charles s'étendant depuis le Rhin jusqu'à la Seine; celle d'Eudes depuis la Seine jusqu'à l'Espagne, avec subordination à Charles. Mais ils n'en vécutent pas plus en paix; & Eudes disputa la couronne (g) jusqu'à la fin.

AVANT L'AN 898.

Mort (h) de Hugues ou Hucbold, Abbé de S. Germain des Prez,

Robert, frere du Roi Eudes, lui (i) succede. Les Auteurs (k) de la

(a) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 430.

(b) Voyez l'An 979.

(c) Aimoin. Continuat. Sup. ibid.

(d) Félib. Hist. de Paris, Tome III. pages 12 & 13.

(e) Annal. Metenſ. * Tom. VIII. pag. 73.

(f) Chronic. Til. * ibid. pag. 253.

(g) Abbo II. 574 & seqq. Annal. Vedaſt.

* Tom. VIII. pag. 91.

(h) (i) Aimoin. Continuat. Sup. ibid.

(k) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 431.

nouvelle Gaule Chrétienne ne commencent à parler de lui en qualité d'Abbé que sous l'an 903. Peut-être n'ont-ils pas voulu déterminer le temps précis où il entra en possession de ce monastère ; & il est vrai que la chose n'est pas aisée à décider. Dom (a) Mabillon doutoit auquel des deux Rois, Eudes ou Charles le Simple, ce Prince dut en avoir l'obligation. Dom (b) Bouillart au contraire dit sans hésiter, qu'il y a bien de l'apparence qu'il en fut redevable au Roi Eudes ; car, ajoute-t-il, « il est difficile de se persuader que Charles le Simple, à qui Robert ne faisoit déjà que trop d'ombrage, eût voulu augmenter ses biens & sa puissance d'un bénéfice si considérable ». Que Charles le Simple n'ait pas cru devoir être si libéral envers le Prince Robert, on le croira facilement. Mais d'un autre côté, peut-être que ce Prince, soit qu'il fût déjà Comte de Paris, soit que ce Comté fût encore entre les mains du Roi Eudes son frere, n'eut besoin que de sa propre autorité & de sa seule puissance pour s'emparer de l'Abbaye. Quoi qu'il en soit, comme il a dû ou l'obtenir plus vraisemblablement de son frere, ou s'en emparer & s'y maintenir plus facilement du vivant de celui-ci, on croit que la chose arriva avant l'an 898, c'est-à-dire en 897 au plus tard. Robert, outre l'Abbaye de S. Germain des Prez, posséda encore celles (c) de S. Denys en France, de Marmoutier, & de S. Martin de Tours.

L'AN 898.

1 Janvier. Le Roi Eudes meurt à la Fere dans le Laonnois, & est enterré à S. Denys en France. Les Annales (d) de S. Vât mettent sa mort au 1 Janvier, & celles (e) de Metz au 3 du même mois. L'un est apparemment le vrai jour de la mort ; l'autre, celui de l'enterrement.

Charles le Simple regne (f) enfin du consentement de tous les Grands, qui le reconnoissent solennellement (g) en cette qualité de Roi à Reims, où il est couronné une seconde fois ; & ce renouvellement de regne a servi aussi de nouvelle époque dans les diplomes de ce Prince, soit de cette année, soit des années suivantes. Un de ces diplomes, daté du 8 Février de cette même année 898, porte *Data (h) v 1 Idus Februarii, indictione I, anno v, regnante gloriosissimo rege Karolo, redintegrante l.*

(a) Mabill. Annal. Bened. Tom. III. pag. 283.

(b) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, page 60.

(c) Gall. Christ. Tom. VII. p. 431 & 432.

(d) (e) (f) (g) Annal. Vedaft. * Tom. VIII. pag. 92. Annal. Metens. * ibid. pag. 75.

(h) Mabill. Annal. Bened. Tom. III. pag. 301.

CHARLES III, dit le Simple.

Le Prince Robert entre en même temps en possession du Comté de Paris, s'il n'en étoit pas déjà revêtu dès le temps où Eudes son frere monta sur le trône.

VERS L'AN 898.

Les Religieux de la Croix-S. Leufroi, au Diocèse d'Evreux, trop exposés aux pirateries des Normans, se réfugient à Paris avec le corps de S. Leufroi, celui de S. Thuriau ou Thuriave, évêque de Dol, & d'autres saintes reliques. La date précise de l'année n'est point prouvée. Dom Mabillon semble s'en tenir également à l'an (a) 898, & à l'an (b) 918; ce qui ne peut se concilier. Toujours est-il certain que cette translation a dû précéder la paix faite en 912 entre Charles le Simple & Rollon chef des Normans. Dom (c) Bouillart la met en 898; & les Bollandistes après s'être attachés (d) à la même date, ont cru pouvoir conjecturer dans la suite (e) qu'il faut la rapporter, non au regne de Charles le Simple, mais à celui de Charles le Chauve, pendant qu'Haasting exerçoit ses brigandages. Mais ces derniers ont sans doute confondu la translation dont il s'agit ici avec une autre, qui selon (f) du Breul fut faite le 22 Juin 851, non pour transporter à Paris les reliques de l'Abbaye; mais pour lever de terre le corps de S. Leufroi, & le mettre dans une châsse.

Ce fut, suivant (g) du Breul & Dom (h) Bouillard, dans l'Abbaye de S. Germain des Prez que les Religieux de la Croix-S. Leufroi se retirèrent avec leurs saintes reliques; & Dom Mabillon semble dire aussi la même chose dans ses Annales (i) Bénédictines. Cependant le même Dom Mabillon avoit dit (k) ailleurs qu'il penchoit à croire que toutes ces reliques furent déposées d'abord dans une église ou Chapelle qui en a pris le nom de S. Leufroi, & que l'on voyoit encore de son temps joignant les murs du grand Châtelier. Il seroit difficile d'expliquer autrement l'origine de cette Chapelle, ou au moins du nom de S. Leufroi qu'elle a porté jusqu'à sa de-

(a) Mabill. Annal. Bened. Tom. III. pag. 302.

(b) Ibid. pag. 309.

(c) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, pag. 60.

(d) Bolland. Jun. Tom. IV. pag. 112 & 113.

(e) Ibid. Jul. Tom. III. pag. 616.

(f) Du Breul, Supplem. Antiq. Paris. p. 79 & 80.

(g) Idem, Antiq. de Paris, édit. Paris. 1612. page 795.

(h) Bouillart, Sup. ibid.

(i) Mabill. Sup. ibid.

(k) Mabill. Act. SS. Bened. Sec. III. Part. I. pag. 594.

struction. On penche donc aussi à croire que ce fut là que se retirèrent d'abord les Religieux fugitifs; & qu'ils ne se transporterent à S. Germain des Prez que vingt ans ou environ après, lorsque Charles le Simple unit (a) leur Abbaye à celle-ci.

L'AN 900.

24 *Avril*. Grimoard étoit Vicomte de Paris. Charles le Simple confirma ce jour-là (b) à sa priere les donations qu'il avoit faites à l'église de S. Christophe de Créteil. On réfutera (c) plus bas ceux qui se font inscrits en faux contre l'existence de ce Vicomte.

Le premier successeur qu'on lui connoisse est Teudon, dont il sera parlé sous l'an 926.

VERS L'AN 900.

Le célèbre Remi, moine de S. Germain d'Auxerre, vient enseigner à Paris; & suivant le Docteur Jean (d) de Launoy il y ouvre la première école publique que l'on sache certainement avoir été établie dans cette grande Ville; ce qui ne doit signifier qu'une école ouverte indistinctement aux étudiants de tout état & de toute condition: car on a vu plus haut que depuis le regne de Charlemagne il y avoit eu des écoles réglées dans (e) le Palais, dans la maison (f) épiscopale, & au moins dans quelques (g) Abbayes. Mais celle du Palais n'étoit sans doute destinée que pour la famille royale, & pour la jeunesse de la plus haute distinction, comme les autres semblent n'avoir presque été établies que pour l'instruction des Clercs Séculiers & des Moines. Remi d'Auxerre enseignoit la Philosophie à Paris dès l'an 882, suivant le même Jean (h) de Launoy; après quoi, ajoute-t-il, il alla enseigner à Reims. Dom Mabillon même a soutenu (i) qu'il dirigea l'école du Palais sous Charles le Chauve, par conséquent avant l'an 877; & l'Historien de l'Université (k) a cru aussi qu'il enseigna à Paris avant que de tenir école à Reims. Au contraire l'Auteur (l) de l'Histoire littéraire de la France prétend qu'il enseigna d'abord à Reims & ensuite à Paris, quoiqu'il ne pa-

(a) Voyez l'An 918.
 (b) *Diploma Caroli Simpl.* apud Baluz. Capitul. Reg. Franc. Tom. II. pag. 1524.
 (c) Voyez l'An 926.
 (d) Launoy. Tom. IV. Part. I. pag. 62.
 (e) Voyez l'An 788, pages 126 & suiv.
 (f) (g) Voyez l'An 788, page 27; Vers l'An 790, page 130; & l'An 858, page 150.
 (h) Launoy, Sup. *ibid.* pag. 62 & 63.
 (i) Mabill. *Act. SS. Bened.* Sec. IV. Part. I. Préfat. pag. 133.
 (k) Du Boulay, *Hist. Universit. Paris.* Tom. I. pag. 210.
 (l) Rivet, *Hist. liter. de la France*, Tome VI. page 100.

roisse pas s'accorder trop avec lui-même : car d'un côté il dit (a) que Remi enseignoit publiquement à Paris à la fin du IX^e siècle ; & d'un autre côté il assure (b) qu'il ne vint en cette Ville qu'après la mort de Foulques, Archevêque de Reims, lequel cependant, selon (c) lui-même, ne mourut qu'en l'an 900. Cet écrivain cite ici (d) les Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît, pour prouver, ce semble, que Remy d'Auxerre ne vint à Paris qu'après la mort de ce Prélat ; & l'endroit cité prouve en effet (e) que S. Odon Abbé de Cluni étudia sous lui à Paris ; ce qui revient presque au même ; car S. Odon, né en (f) 879, étoit âgé de dix-neuf ans lorsqu'il fut fait (g) Chanoine de S. Martin de Tours ; & ce ne fut qu'après cela qu'il vint prendre à Paris des leçons de Remi d'Auxerre : d'où il s'ensuit que Remi enseignoit dans cette Ville après l'an 900, ou après la mort de Foulques Archevêque de Reims ; & que par conséquent il tint école à Reims avant que de la tenir à Paris. Seroit-ce pour concilier les deux sentimens oppozés que l'Historien de l'Université que l'on vient de citer, dit en un autre endroit (h) que Remi d'Auxerre enseigna d'abord à Paris, puis à Reims, & ensuite encore à Paris ? Mais on ne voit point sur quoi fondé Dom Mabillon s'est persuadé qu'il a dirigé l'école du Palais ; en sorte que rien n'empêche de croire qu'il en fonda une particulière, & que ce fut là le premier degré par lequel les études publiques, tant sacrées que profanes, sortant de l'intérieur du Palais, de la maison épiscopale, & des Cloîtres, pour se répandre au dehors, sont enfin parvenues à prendre la forme qu'elles ont aujourd'hui sous le nom d'Université.

Jean de Launoy dit (i) qu'après Remi d'Auxerre, S. Odon son disciple, & ensuite Wilram, Ecolâtre de l'Eglise de Bamberg, puis successivement Moine de Fulde, & Abbé de Merzburg, enseignèrent publiquement la Philosophie à Paris : mais pour ce qui est de S. Odon, il n'en est rien marqué dans sa vie ; & à l'égard de Wilram, ou Willeram, ou Walram, l'Auteur (k) de l'Histoire littéraire de la France montre qu'il n'enseigna à Paris que vers la fin du XI^e siècle. Jean de Launoy dit encore (l) qu'on ne fait en quel lieu précisément ces maîtres tinrent leurs écoles ; il y a pourtant, ajoutet-il, quelque apparence que ce fut ou à la Cathédrale, ou à S. Germain des Prez, ou à Ste Gènevieve. Mais pourquoi ne feroit-ce

(a) Ibid. pages 132 & 133.

(b) Ibid. page 100.

(c) Idem, Tome V. page 690.

(d) Idem. Tome VI. pag. 100.

(e) Vita S. Odonis Cluniac. in *AG. SS.* 80, & 104.
Bened. Sec. V. pag. 157.

(f) Ibid. pag. 151.

(g) Ibid. pag. 154.

(h) Du Boulay, Sup. pag. 290.

(i) Launoy, Sup. ibid. pag. 63.

(k) Rivet, Sup. Tome VII. pages 79 &

80, & 104.

(l) Launoy, Sup. ibid.

pas aussi-bien à S. Germain l'Auxerrois? Ce lieu a dû attirer Remi d'Auxerre plus que tout autre; & ce seroit là aussi l'origine la plus vraisemblable du nom que l'on a donné au port & au quai voisins de cette église, que l'on appelle encore aujourd'hui le Port & le Quai de l'Ecole.

HUITIEME PLAN,

Où il faut ajouter l'église de *sainte Opportune*, & celle de *S. Barthélemi*, avec les chapelles de *S. Georges*, & de *S. Leufroi*. Il faut aussi ajouter une église à Montmartre, & l'église de *S. Pierre* près de l'Abbaye de *S. Eloi*; car on parlera bientôt de l'une & de l'autre: mais à celle-ci on ne doit point mettre encore son surnom *des Arfis*. Il ne faut plus d'église de *S. Denys* près de Paris, & on peut aussi effacer la chapelle de *S. Michel* près de *Ste Gènevieve*. Il faut mettre des *Ecoles publiques* près de la Cathédrale, près de *Ste Gènevieve*, & près de *S. Germain l'Auxerrois*.

Pour ce qui est des autres maîtres qui ont enseigné à Paris, ou en même temps que Remi d'Auxerre, ou peu de temps après lui, on est non-seulement très-porté à reconnoître qu'ils ont tenu leurs écoles à la Cathédrale & à *Ste Gènevieve*; mais on ne doute même nullement que ce ne soit là la véritable origine tant des deux Chanceliers de l'une & de l'autre église, que du nom d'*Université* qui a été affecté singulièrement à tout ce quartier-là.

L'AN 909.

16 *Septembre*. Le Pont que Charles le Chauve avoit bâti à l'extrémité occidentale de la Ville, étoit toujours sur pied, du moins du côté de *S. Germain l'Auxerrois*. Charles le Simple en confirma ce jour-là (a) la propriété à l'évêque Anschéric; car on ne pense point comme (b) Sauval, ni que ce Pont-là soit le Pont au Change, ni que la Charte soit fautive.

VERS L'AN 910.

Mort d'Anschéric évêque de Paris. Les Auteurs (c) de la nou-

(a) Gall. Christ. Tom. VII. Instrum. pag. 16 & 17. ge 19. & Tome II, page 411.

(b) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I, pa-

(c) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 39.

velle Gaule Chrétienne se contentent de prouver qu'il vivoit encore au mois de Septembre 909. L'Auteur (a) de l'Histoire littéraire de la France ayant observé de plus que Charles le Simple donna en 911 à Hervé Archevêque de Reims la dignité de Chancelier, qu'Anschéric avoit eue, conclut de là que celui-ci mourut la même année : mais comme cette raison n'est pas décisive, Anschéric pourroit bien être mort dès l'an 910.

L'AN 911.

18 Mai. Théodulfe étoit (b) évêque de Paris. Il a fait fermer de murs (c) le cloître de l'église Cathédrale. C'est ce que doit signifier le mot *firmare* d'une Charte que cite l'Historien (d) de l'Eglise de Paris, plutôt qu'une confirmation de droits ou de privilèges dans l'enceinte du Cloître, comme les Auteurs (e) de la nouvelle Gaule Chrétienne ont soupçonné qu'on pouvoit l'interpréter.

L'AN 912.

Louis, Roi de Germanie & de Lorraine, fils de l'Empereur Arnoul, étant mort le 21 Janvier de cette (f) année, Charles le Simple entre en possession de la Lorraine ; & cet événement donne une troisième époque du regne de ce Prince dans ses Diplomes, dont la date dorénavant à la fin de ces mots, *regnante rege Karolo anno... redintegrante anno...*, portera encore ceux-ci : (g) *largiore hereditate indepta anno...* Au reste, si Dom (h) Bouquet fixe la mort du Roi Louis à l'an 911, c'est qu'il suit apparemment en cette occasion l'ancien style, suivant lequel l'année ne commençoit qu'à Pâques.

L'AN 917.

10 Février. Mort de la Reine Frédérune, seconde femme de Charles le Simple. La date, tant du jour que de l'année, est prouvée par une Charte de ce Prince rapportée dans la Diplomatique (i) de Dom Mabillon. Frédérune est enterrée (k) à S. Remi de Reims.

(a) Rivet, Hist. liter. de la France, Tome VI. page 183. 224. & Mabill. Annal. Bened. Tom. III. pag. 538.
 (b) Gall. Christ. Sup. ibid. (b) Bouquet, * Tom. VIII. Index Chronol.
 (c) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 535. (i) Mabill. Diplomat. lib. 6. N°. 128. pag. 562.
 (d) Ibid. pag. 552. (k) Idem. Annal. Bened. Tom. III. pag. 356.
 (e) Gall. Christ. Sup. ibid.
 (f) (g) Chronic. Saxon. * Tom. VIII. p.

L'AN 918.

14 *Mars*. Charles le Simple unit (a) l'Abbaye de la Croix-S. Leufroi, Diocèse d'Evreux, à l'Abbaye de S. Germain des Prez. On a vû (b) plus haut que les Religieux de la Croix réfugiés à Paris s'étoient procuré une habitation au bout du Pont qu'on appelle aujourd'hui *le Pont au Change*, près du lieu où on a bâti dans la fuite le Grand Châtelet; & que c'est par cette raison que l'église ou la Chapelle de ce refuge a pris le nom de S. Leufroi. Mais à l'occasion de cette union ils se transporterent à S. Germain des Prez; & les deux Communautés n'en firent plus qu'une. Dom (c) Félibien dit que le Roi confirma par cet acte du 14 Mars l'union des deux Abbayes. C'est qu'il suppose que l'union étoit déjà faite, & que les Religieux de la Croix arrivés à Paris n'eurent point d'autre demeure que l'Abbaye de S. Germain des Prez; ce que l'on ne fauroit prouver. Le Diplôme du Roi porte expressément, non qu'il confirme l'union des deux Abbayes, mais qu'il unit l'une à l'autre.

Cependant cette union ne fut pas de longue durée. Peu de temps (d) après, & même s'il en faut croire (e) du Breul, avant la fin de l'année, les Religieux de S. Germain des Prez rendirent à ceux de la Croix-S. Leufroi leur Abbaye; & ceux-ci s'en retournerent chez eux. Les premiers garderent néanmoins le corps de S. Leufroi, dont ils céderent un bras aux autres. Ils garderent aussi le corps de S. Thuriaf; & ces deux corps sont exposez aujourd'hui dans leur église à la dévotion des Fideles auprès du grand Autel dans deux châffes différentes, celui de S. Thuriaf du côté de l'Épître, & celui de S. Leufroi du côté de l'Évangile.

VERS L'AN 921.

24 *Avril*. Mort (f) de Théodulfe, évêque de Paris. Fulrad (g) lui succede.

L'AN 922.

30 *Juin*. Robert, frere du Roi Eudes se fait aussi sacrer (h) Roi de France à S. Remi à Reims.

(a) Diploma Caroli Simpl. apud du Breul, Supplem. Antiq. Paris. pag. 84 & seqq.

(b) Voyez l'An 898.

(c) Félib. Hist. de Paris. Tome I. p. 111.

(d) Mabill. Annal. Bened. T. III, p. 369.

(e) Du Breul, Supplem. Antiq. Paris.

(f) (g) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 40.

(h) Flodoard. Hist. lib. 4. cap. 17. * Tom. VIII, pag. 163. & Chronic. * ibid. pag. 178.

CHARLES III, dit le Simple. ROBERT. 199

CHARLES III, dit le Simple. ROBERT.

L'AN 923.

15 Juin. Le Prince Robert, qui s'étoit fait couronner Roi l'année précédente, est tué (a) dans une bataille qui fut livrée près de Soissons entre lui & le Roi Charles le Simple. Ce Prince qui étoit (b) Comte de Paris, & Abbé (c) de S. Germain des Prez, est enterré dans l'Abbaye (d) de S. Denys en France.

CHARLES III, dit le Simple.

Hugues le Grand fils du Prince Robert, lui succède dans le Comté (e) de Paris, & fut aussi Abbé (f) de S. Germain des Prez, de S. Denys en France, & de S. Martin de Tours. On prétend, dit l'Auteur (g) du Traité de la Police, que dès l'an 884 il avoit obtenu du Roi Charles le Simple l'inféodation de ce Comté, à la charge de réversion à la Couronne au défaut d'hoirs mâles; & qu'alors pour rendre la justice en son nom, il établit Grimaud sous le titre de Vicomte. C'est Grimoard, dont on a parlé (h) plus haut. Cet écrivain cite en même temps la Charte 104 du petit Pastoral de l'Eglise de Paris, dont le public n'est point en état de juger, puisqu'elle ne paroît point sous ses yeux; & Dom (i) Félibien remarque à ce sujet qu'on se trompe sans doute sur la date & sur le nom du Roi, quoique le reste paroisse constant. Mais il semble qu'il falloit dire que l'on se trompe ou sur la date, ou sur le nom du Roi, ou sur le nom de celui à qui le Comté fut inféodé. Si cette inféodation est certaine, elle peut avoir été accordée aux deux freres Eudes & Robert en 884 par le Roi Carloman; elle peut n'avoir été accordée qu'à Robert après la mort d'Eudes par le Roi Charles le Simple, enfin elle peut encore n'avoir été accordée qu'à Hugues par le même Roi. Mais quelle preuve a-t-on de cette inféodation?

Herbert II, Comte de Vermandois ayant attiré Charles le Simple (k) jusqu'à Péronne, le retient prisonnier, & fait élire à sa place Raoul, fils de Richard le Justicier, Duc de Bourgogne.

(a) Chronic. Saxon. * ibid. pag. 225.

(b) Voyez l'An 898.

(c) (d) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 431 & 432.

(e) Voyez les Années 946 & 955.

(f) Gall. Christ. Sup. ibid.

(g) La Mare, Traité de la Police, Tome I. page 99.

(h) Voyez l'An 900.

(i) Félib. Hist. de Paris, Tome I. p. 117.

(k) Chronic. Odoran. * Tom. VIII. pag. 237.

CHARLES III, dit le Simple. RAOUL.

13 *Juillet*. Raoul se fait sacrer (a) & couronner dans l'Abbaye de S. Médard de Soissons.

L'AN 925.

Pendant que les Normans sont occupez à repousser les Beauvaisiens, ceux de Paris vont faire (b) le dégât dans le Vexin-Normand.

L'AN 926.

23 *Août*. Teudon, que l'Auteur (c) du *Traité de la Police* fait Vicomte de Paris dès l'an 923, l'étoit certainement cette année. Il donna ce jour-là (d) aux Religieux de S. Maur des fosses une place à Paris, où avoit été autrefois une cellule ou une Chapelle de S. Pierre pour lors ruinée, afin d'y pouvoir bâtir un lieu de refuge en cas de besoin. La Charte dont ceci est tirée est mal datée de l'an 925 dans Dom (e) Félibien; & la chapelle de S. Pierre qui y est mentionnée, doit être S. Pierre des Arsis; car c'est aussi à S. Maur des Fosses qu'on a donné dans la suite (f) l'Abbaye voisine de Ste Aure & S. Eloi. Ce sont les Religieux de S. Maur qui ont sans doute relevé eux-mêmes la chapelle ou l'église de S. Pierre, qui est devenue postérieurement, & qui est encore aujourd'hui une des Paroisses de la Cité. L'occasion s'est présentée (g) plus haut de rechercher l'origine du surnom *des Arsis* qu'elle ne portoit pas encore, mais qu'on lui a donné dans la suite.

Teudon est le second des Vicomtes certains de Paris, dont le nom soit venu à notre connoissance. Gérard (h) du Bois, & après lui les Auteurs (i) de la *Nouvelle Gaule Chrétienne* disent que, suivant quelques-uns, les évêques Gozlin & Anschéric avoient été successivement revêtus de cette dignité; & eux-mêmes ne sont pas éloignés de croire qu'Eudes après avoir été déclaré Roi, & avant son expédition d'Aquitaine, avoit donné à Anschéric le Comté ou le Vicomté de Paris. Cependant à tout cela on ne voit gueres qu'une simple possibilité; si ce n'est pourtant qu'à l'égard de Gozlin,

(a) Flodoard. *Chronic.* * Tom. VIII. pag. 179. & Bouquet, * *ibid.* not. D.

(b) Flodoard. *Chronic.* * Tom. VIII. pag. 183. Voyez aussi des *Thuilleries*, *Dissert.* pag. 24 & 25. note.

(c) La Mare, *Traité de la Police*, Tome I. page 99.

(d) Du Bois, *Hist. Eccles. Paris.* Tom. I. pag. 535.

(e) Félib. *Hist. de Paris*, Tome I. p. 116.

(f) Voyez l'An 1107.

(g) Voyez Vers l'An 475. p. 38 & 39.

(h) Du Bois, *Sup. ibid.* pag. 516.

(i) *Gall. Christ.* Tom. VII. pag. 38.

Il faut reconnoître qu'il avoit certainement (a) quelque part dans le gouvernement de la Ville.

Sauval (b) dit aussi un mot sur ce sujet. Quelques écrivains, dit-il, mettent Grimaud en 900, ou plutôt en 847, Aleaume en 886, Teudon en 936, & Foulques en 1029 : mais, ajoute-t-il, s'ils étoient Vicomtes, ce qu'on ne peut prouver de quelques-uns que par de fausses chartes, il n'est marqué nulle part qu'ils le fussent de Paris. On ne prend ici aucun intérêt à Aleaume en qualité de Vicomte ; cependant il sera bientôt encore parlé (c) de lui : & pour ce qui est de Foulques, nommé *Falco* dans le Traité (d) de la Police, comme il ne paroît dans l'Histoire que sous la III^e Race de nos Rois, on examinera en son lieu s'il a été en effet Vicomte de Paris ou non. Mais à l'égard de Grimaud, ou plutôt de Grimoard, & de Teudon, les Chartes qui font mention d'eux, ne sont point fausses au jugement de gens (e) bien autrement habiles en ce genre que Sauval ou ses éditeurs. Ces Chartes regardent S. Christophe de Créteil, S. Pierre des Aris, & S. Merri ; & par conséquent les Vicomtes Grimoard & Teudon, qui y sont nommez, ne peuvent être regardez que comme Vicomtes de Paris, puisque rien ne s'y oppose d'ailleurs. On a observé plus haut que Grimoard l'étoit en effet en l'an 900, non en 847.

Fulrad évêque de Paris meurt (f) cette même année 926, ou la suivante.

Son successeur fut Adélélme, dont on va parler.

L' A N 927.

Adélélme étoit (g) évêque de Paris.

Il a eu pour successeur Gautier I, dont on parlera sous l'an 937.

L' A N 929.

Le Roi Charles le Simple meurt (h) dans sa prison à Péronne ; & est enterré (i) dans l'église de S. Furfy du même lieu.

La couronne regardoit de droit Louis d'Outremer son fils ; mais le Roi Raoul se maintint sur le trône jusqu'à sa mort.

(a) Voyez l'An 885 au 26 Novembre ; & Abbon I. 243.
 (b) Sauval, Antiq. de Paris, Tome II. page 414.
 (c) Voyez l'An 937.
 (d) La Mare, Traité de la Police, Tome I. page 99.
 (e) Du Chesne, Hist. de la Maison de Vergy, Preuves, page 68. Baluz. Capitul.
 Reg. Franc. Tom. II. pag. 1524. Du Bois ; Hist. Eccles. Paris, Tom. I. pag. 516. Félib. Hist. de Paris, Tome I. page 117. Gall. Christ. Tom. VII. pag. 40.
 (f) (g) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 40.
 (h) (i) Flodoard. Chronic. * Tom. VIII. pag. 186.
 (i) Orderic. Vital. lib. 7. apud du Chesne, Hist. Norman, pag. 635.

202 LOUIS IV, dit d'Outremer. R A O U L.

LOUIS IV, dit d'Outremer. R A O U L.

L'AN 936.

15 Janvier. Le Roi Raoul (a) meurt à Auxerre, & est enterré dans l'église de sainte Colombe de Sens.

19 Juin. Louis d'Outremer, fils de Charles le Simple, rappelé d'Angleterre par Hugues le Grand Comte de Paris, monte enfin sur le trône, & est couronné (b) à Laon. Il se rend ensuite (c) à Paris avec Hugues le Grand.

LOUIS IV, dit d'Outremer.

L'AN 937.

Gautier I étoit évêque de Paris.

Teudon étoit encore Vicomte de Paris.

L'église de S. Merri étoit qualifiée *petite Abbaye*.

Ces trois faits sont prouvez par une Charte (d) de Louis d'Outremer, datée des Calendes de Février l'an 936, ce qui revient à l'an 937. Sur la qualification d'Abbaye donnée à l'église de S. Merri, voyez ce que l'on dit ailleurs (e) à l'occasion de celles de S. Marcel, & de S. Martin des Champs. Dom (f) Félibien donne Adélmelme pour successeur à Teudon en qualité de Vicomte de Paris; & avant lui l'Auteur (g) du Traité de la Police avoit dit aussi qu'Adélmelme l'étoit en 987: mais comme il cite au même endroit le Poëme d'Abbon, il doit y avoir ici une faute d'impression, 987 pour 887; & cela posé, non-seulement Adélmelme n'est point différent d'Aleume dont il étoit question (h) un peu plus haut; mais même s'il falloit l'admettre, loin d'avoir succédé à Teudon, il l'auroit précédé de plusieurs années. Il est vrai qu'Abbon parle d'Adélmelme en plus d'un endroit (i) de son Poëme, comme d'un Seigneur qui s'étoit distingué par sa valeur pendant le fameux siège de Paris des années 885 & 886; mais loin de le qualifier Vicomte simplement; il lui donne au contraire formellement la qualité de Comte: il faut donc le retrancher de la liste des Vicomtes de Paris.

Le successeur immédiat de Teudon n'est point connu: il semble

(a) (b) Flodoard. Chronic. * Tom. VIII. pag. 190. Chronic. Senonense sanctæ Columbæ, apud Marten. Anecd. Tom. III. pag. 1451.

(c) Flodoard. Sup. * ibid. pag. 191.

(d) Gall. Christ. Tom. VII. Instrum. p. 18.

(e) Voyez les Années 883 & 983.

(f) Félib. Hist. de Paris Tom. I. p. 116.

(g) La Mare, Traité de la Police, Tome I. page 99.

(h) Voyez l'An 926, page 201.

(i) Abbo I. 452. II. 209.

L O U I S I V , dit d'Outremer. 203

néanmoins qu'il faut mettre après lui Burchard dont on parlera sous l'an 981.

L' A N 941.

7 Janvier. Gautier I étoit encore (a) évêque de Paris.

Il a eu pour successeur (b) Albéric dont on ne fixe aucune date, & ensuite Constance, dont on parlera vers l'an 954. Dom (c) Félibien semble vouloir confondre Gautier I avec Ascelin, qui suivant les Auteurs (d) de la nouvelle Gaule Chrétienne n'a siégé à Paris que vers l'an 1016. Il omet aussi Albéric, & donne Constantin qui n'est autre que Constance, pour successeur immédiat à Gautier I.

L' A N 944.

Un très-ancien édifice Romain qui étoit sur la montagne de Montmartre, est renversé (e) par un orage. Un savant (f) Antiquaire prouve que c'étoient les bains de quelque riche Citoyen Romain, c'est-à-dire Gaulois, avant que les François fussent les maîtres du Pays. Il y avoit là aussi, selon Flodoard, une église qui fut pareillement abattue par la tempête.

L' A N 945.

La maladie des Ardens, ou du feu sacré, cause une grande mortalité à Paris & aux environs. Plusieurs trouvent (g) leur guérison dans l'église Cathédrale; & ils sont nourris aux dépens de Hugues le Grand.

L' A N 946.

Otton I Roi de Germanie, & depuis Empereur, tenant le parti de Louis d'Outremer assiége Hugues le Grand (h) dans Paris avec une puissante armée; mais ce ne fut là qu'une irruption passagère, qui à peine mérite le nom de Siège.

L' A N 954.

10 Septembre. Le Roi Louis d'Outremer meurt (i) à Reims, & est enterré dans l'Abbaye de S. Remi de la même Ville. La date du jour est prouvée par son (k) épitaphe.

Lothaire son fils lui succede.

(a) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 40 & 41.

(b) Ibid. pag. 41.

(c) Félib. Hist. de Paris, Tome I. p. 117.

(d) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 45.

(e) Flodoard. Chronic. * Tom. VIII. pag.

193.

(f) Le Beuf, Dissert. Tome I. pages 140

& suiv.

(g) Flodoard. Chronic. * Tom. VIII, pag.

199.

(h) Chronic. Saxon. * ibid pag. 228.

(i) Flodoard. Sup. * ibid. pag. 209.

(k) Bouquet * ibid. not. A.

L O T H A I R E.

12 *Novembre*. Ce Prince est sacré (a) dans la même Abbaye de S. Remi ; & Hugues le Grand est fait Duc de France.

V E R S L' A N 954.

Constance étoit évêque de Paris. Il a souscrit en cette qualité à une Charte que Dom (b) Félibien, qui l'appelle Constantin, fixe à l'an 950; mais qui, suivant Dom (c) Mabillon ne peut gueres être que de l'an 954 au plus tôt.

Constance a eu pour successeurs (d) Garin, dont on ne dit rien, puis Renaud, dont il sera parlé sous l'an 979.

L' A N 955.

A Pâques. Hugues le Grand reçoit (e) magnifiquement à Paris le Roi Lothaire, & la Reine Gerberge sa mere.

L' A N 956.

17 *Juin*. Hugues le Grand, Duc de France, Comte de Paris, Abbé de S. Germain des Prez & de quelques autres Abbayes, meurt (f) à Dourdan sur Orge, & est enterré à S. Denys en France. Dom (g) Félibien dit qu'il mourut le Dimanche 16 Juin 956; mais en 956 le 16 Juin étoit un lundi. Le Nécrologe (h) de S. Germain des Prez marque la mort ou l'enterrement de ce Prince en ces termes: *xv Kal. Jul. Depositio Hugonis Ducis Francorum*; ce qui revient au 17 Juin. Si donc il mourut un Dimanche, ce fut le 15 Juin; & il aura été enterré le 17. Comment Dom (i) Bouillart a-t-il pu écrire qu'il mourut le 17 Juin ou le 1 Juillet 986?

Hugues Capet son fils lui succede dans toutes ses dignitez: c'est le chef de la troisième Race non interrompue de nos Rois.

(a) Flodoard. Chronic. * Tom. VIII. p. 209. Chronic. Hug. Floriac. * ibid. p. 323.

(b) Félib. Hist. de Paris, Tome I. page 117.

(c) Mabill. Annal. Bened. Tom. III. pag. 504.

(d) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 41.

(e) Flodoard. Chronic. Sup. * ibid. p. 210.

(f) Flodoard. * ibid. & Chronic. Hug. Floriac. * ibid. pag. 323.

(g) Félib. Sup. ibid. page 118.

(h) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, Preuves, 114.

(i) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, page 68.

L' A N 963.

Sauveur, évêque d'Alet, aujourd'hui S. Malo, se réfugie (a) à Paris avec les corps de S. Magloire, de S. Malo, & d'autres corps ou reliques de divers Saints au nombre de dix-huit, accompagné de Junan, Abbé de S. Magloire de Léhon, & de quelques autres ecclésiastiques des Diocèses de Dol & de Bayeux, pendant que les Danois appellez au secours de Richard I Duc de Normandie ravageoient la Bretagne. Dom (b) Lobineau qui marque cet événement à l'an 919 a peut-être voulu dire 959; ou la faute est venue de ce que son Imprimeur a renversé les chiffres, & qu'il a mis 919 pour 961. En effet ce fut dès l'an (c) 961 que le Roi Lothaire tenta sur la Normandie des entreprises qui ne lui réussirent pas. Thibaud le Tricheur & lui se liguerent ensemble l'année (d) suivante contre le Duc Richard; & celui-ci fit venir à son secours du fond du Danemark (e) une armée de Danois, d'Alains, & de Déires: mais ce ne fut qu'après que ces Barbares arrivés dans le Royaume eurent commencé à ravager la Bretagne, que les Bretons fugitifs apportèrent à Paris les corps de leurs Saints. Le fragment d' Histoire que l'on cite ici semble dire qu'il y avoit déjà trois ans que la guerre duroit entre le Duc Richard & le Comte Thibaud, lorsque le Duc fit venir les Danois à son secours: *Verum dum per triennium hæc acerrima perduraret guerra, Richardus Comes Danos, Alanos, & Deiros in auxilium advocavit.* Il faudroit donc dire aussi avec la Chronique (f) de Tours, que les hostilités entre ces deux Princes avoient commencé dès l'an 959, quoique le Roi Lothaire n'y ait pris part ouvertement qu'en 961 ou 962. Cependant on peut fort bien entendre le texte latin en traduisant ainsi: *pendant les trois ans que dura cette guerre, Richard I fit venir les Danois à son secours.* Ainsi la guerre entre le Roi, le Comte, & le Duc, aura commencé à la fin de 961; les Danois seront arrivés en 962, les reliques des Saints de Bretagne auront été apportées à Paris en 963; & la paix aura été faite à la fin de 964. L'Historien (g) de l'Eglise de Paris a cru pouvoir fixer à cette même année 964 ou environ les courses des Danois dans la Bretagne, & à l'année sui-

(a) Fragm. Hist. Franc. apud du Bois, pag. 212.

Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 547. & apud du Chesne, Hist. Franc. Tom. III. pag. 343, & 344.

(b) Lobineau, Hist. de Bretagne, Tome I. page 78.

(c) (d) Flodoard. Chronic. * Tom. VIII.

(e) Fragm. Hist. Franc. Sup. ibid.

(f) Chronic. Turon. apud Marten. Colleg. Amplif. Tom. V. pag. 989.

(g) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 550.

vante l'arrivée des corps saints à Paris ; & sa chronologie a été suivie par Dom (a) Félibien, & par les Auteurs (b) de la Nouvelle Gaule Chrétienne. Mais on s'en tient ici à l'autre calcul ; la suite de l'Histoire le demande ainsi ; & s'il ne s'agit que d'opposer autorité à autorité, c'est celui qu'Adrien (c) de Valois & (d) Cordemoy ont adopté : ce fut suivant l'un & l'autre en 962 que Richard I Duc de Normandie fit venir les Danois à son secours ; & le dernier rapporte expressément (e) à l'an 963 tant cette défolation de la Bretagne que la translation des Saints Bretons à Paris.

Il ne faut pas cependant dissimuler une objection qui paroît assez forte, mais qui militeroit également contre l'une & l'autre Chronologie. Parmi ces dix-huit Saints Bretons le fragment cité met S. Sanfon évêque de Dol. Or il paroît que le corps de ce saint évêque avoit été transporté dans l'Abbaye de S. Symphorien d'Orléans long-temps avant l'an 963. Hugues le Grand, Comte de Paris, & pere de Hugues Capet, avoit donné cette Abbaye dès le mois de Mai (f) 930 aux Chanoines de S. Sanfon de Dol & à leur évêque Aganus. Ce fut même en conséquence de cette donation que l'église de S. Symphorien ne tarda pas à changer de nom pour prendre celui de S. Sanfon, qu'elle a toujours porté depuis ; & on se persuadera facilement que les Chanoines de Dol ne s'étoient réfugiés à Orléans qu'avec le corps de leur saint Patron. Aussi Symphorien Guyon (g) dans son Histoire d'Orléans, & François le Maire (h) dans ses Antiquitez de la même Ville, croient-ils que le corps de S. Sanfon fut porté directement de Bretagne à Orléans, vers l'an 886 suivant le premier, en 878 ou 885 suivant le second. Mais il y a deux réponses à cette objection : 1°. les Chanoines de Dol ont bien pu se réfugier à Orléans pendant les guerres du IX^e siècle sans emporter avec eux le corps de S. Sanfon : 2°. ils ont bien pu n'en emporter qu'une partie, l'autre partie étant demeurée en Bretagne jusqu'en 963. Ainsi en 963 ou le corps entier de S. Sanfon, ou du moins une partie de ce corps saint, a bien pu aussi être apportée à Paris ; d'où rien n'empêche que l'un ou l'autre n'ait pu être transporté quelque temps après, & comme on le dira bientôt en 965, soit à Orléans, soit ailleurs.

(a) Félib. Hist. de Paris, Tome I. page 118.

(b) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 307.

(c) Vales. de Basilic. Paris. cap. 13. pag. 475.

(d) Cordemoy, Hist. de France, Tome II. page 582.

(e) Ibid. page 586.

(f) Gall. Christ. Tom. VIII. pag. 1516.

& Instrum. pag. 484.

(g) Guyon, Hist. d'Orléans, page 236.

(h) Le Maire, Antiq. d'Orléans, Paris.

II, page 97.

17 *Octobre*. Hugues Capet dépose (a) lui-même les reliques des dix-huit Saints Bretons dans la Chapelle royale de S. Barthélemi près du Palais.

L' A N 965.

Quelques-uns des Bretons qui s'étoient réfugiés à Paris en 963 avec les corps de plusieurs Saints de leur pays, voyant que les troubles qui les avoient obligés de prendre la fuite, étoient pacifiés, se disposent à s'en retourner, & à emporter leurs reliques avec eux. Hugues Capet ne put s'opposer à leur départ; mais il exigea d'eux (b) qu'ils laisseroient dans l'église de S. Barthélemi une assez grande partie de ces saintes reliques, sur-tout le corps de S. Magloire. Sauveur, évêque d'Alençon, & l'Abbé Junan, ne partirent point avec les autres; ils demeurèrent à Paris avec ce sacré dépôt, & ne moururent que sous le regne (c) de Robert, fils de Hugues Capet.

Celui-ci ayant obtenu des Bretons ce qu'il souhaitoit, conçut aussitôt le dessein d'ériger une Abbaye en l'honneur du Saint évêque de Dol. Il prit pour cela l'église même de S. Barthélemi, qu'il fallut seulement (d) agrandir en y joignant un monastère & des lieux réguliers. Il augmenta aussi les revenus de cette église; & Junan en fut établi (e) premier Abbé. On lit dans du (f) Breul, qu'il y avoit près de là un jardin, dont la place servit à construire le chœur avec les collatéraux, & que les Chanoines du lieu furent alors transférés (g) dans la Chapelle de S. Nicolas, dite aujourd'hui de S. Michel, dans l'enclos du Palais: deux faits qui sont très-possibles, mais dont on ne voit point la preuve, quoique les Auteurs (h) de la nouvelle Gaule Chrétienne aient admis le dernier, & que Dom (i) Mabillon ait aussi supposé que cette dernière Chapelle existoit du temps du Roi Lothaire; que dès lors même elle portoit le nom de S. Michel; & que ce fut là que le Roi fit déposer le corps de S. Malo lorsque les Bretons l'apportèrent à Paris: autre supposition purement gratuite; car le Roi Lothaire ne paroît pour rien dans l'histoire de la translation des Saints de Bretagne en cette Ville; on voit seulement qu'il confirma vers l'an 979 la fondation de l'Abbaye. Mais ce qu'il importe le plus d'examiner ici,

(a) (b) *Fragm. Hist. Franc. apud du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 547. & apud du Chesne, Hist. Franc. Tom. III. pag. 343. & 344.*

(c) *Gall. Christ. Tom. VII. pag. 309.*

(d) *Fragm. Hist. Franc. Sup. ibid.*

(e) *Gall. Christ. Sup. ibid.*

(f) *Du Breul, Antiq. de Paris, édit Paris 1612. page 129.*

(g) *Ibid. page 123.*

(h) *Gall. Christ. Tom. VII. pag. 306.*

(i) *Mabill. Act. SS. Bened. Tom. I. pag. 221. not. A.*

c'est la fondation même, ou le temps auquel il faut la fixer.

Le Moine (a) Helgaud, & Dom (b) Lobineau dans son Histoire de Bretagne, ont donné dans deux extrémités opposées, lorsqu'ils en ont fait honneur, le premier à Hugues le Grand, le second au Roi Robert, l'un père, l'autre fils de Hugues Capet. Dom Lobineau n'avoit point étudié la matière; & quoiqu'elle regardât dix-huit Saints de Bretagne, inutilement chercheroit-on dans les vies mêmes des Saints de cette Province qu'il a données ensuite au Public, de quoi éclaircir ce point de Chronologie. D'un autre côté Helgaud a confondu entre la fondation de l'église de S. Barthélemi en qualité de Chapelle royale & collégiale, & l'érection de la même église en Abbaye. En effet on a vu (c) plus haut que Hugues le Grand lui donna un clos de vignes, mais ce fut long-temps avant que les Saints de Bretagne y fussent mis en dépôt; & elle n'est devenue Abbaye que depuis qu'ils en ont été retirez pour être reportez les uns en Bretagne même, les autres ailleurs. On a tâché de fixer la première de ces deux époques, & il ne s'agit plus que de fixer la seconde; ce qui ne paroît pas bien difficile: car le départ des reliques & la fondation de l'Abbaye doivent être de la même année, ou très-peu s'en faut; en sorte que prouver la date de l'un, c'est prouver la date de l'autre.

Le fragment d'Histoire que l'on a cité plus haut, & qui doit être ici notre guide, fixe l'un & l'autre à la conclusion de la paix entre Thibaud le Tricheur Comte de Blois & Richard I Duc de Normandie, d'où s'ensuivit la restitution de la ville d'Evreux que le Comte fit au Duc, *pax facta inter Theobaldum Comitem, & Richardum Normanniae Comitem, Ebroicense urbe reddita*. Or de là il faut conclure d'abord que Claude (d) Chastelain, Dom (e) Mabillon, & Dom (f) Bouquet, ont eu grand tort de rapporter, le premier à l'an 985, les deux autres à l'an 979, la fondation de l'Abbaye; car le Comte Thibaud étoit mort en (g) 978; d'où il s'ensuit qu'avant cette année 978 il avoit fait sa paix avec le Duc de Normandie; que par conséquent les Bretons avoient remporté leurs reliques, & qu'enfin l'Abbaye étoit déjà fondée. Il est vrai que selon Chastelain, que Piganiol (h) a copié trop servilement,

(a) Helgald. apud du Chesne, *Hist. Franc.* Tom. IV. pag. 67.

(b) Lobineau, *Hist. de Bret.* Tome I. page 165.

(c) Voyez l'An 890 ou 891, page 189.

(d) Chastelain, *Martyrol. Univerf.* page 304.

(e) Mabill. *Annal. Bened.* Tom. III. pag. 655.

(f) Bouquet, *Tom. VIII. *Index Chronol.*

(g) *Hist. Génér. des Gr. Offi. de la Cour.* Tome II. page 835.

(h) Piganiol, *Descript. de Paris*, édit. Paris 1642; Tome I. page 523.

l'autorité

l'autorité d'Elisiarn évêque de Paris intervint dans cette fondation, & qu'Elisiarn ne paroît pour la première fois sur les titres en cette qualité qu'en 983 : mais où a-t-il pris ce trait de la vie d'Elisiarn ? on n'en trouve rien dans les anciens monumens : il est donc tout entier de son imagination. L'Historien (a) de l'Université de Paris, rapporte cette même fondation à l'an 975 ou environ : sur quoi fondé ? il ne le dit pas. Les Auteurs (b) de la nouvelle Gaule Chrétienne, qui ont suivi son calcul, ajoutent même que c'est le sentiment de Sauval en deux endroits de ses Antiquitez de Paris qu'ils citent : mais ils se trompent assurément ; car quoique dans l'un de ces deux endroits (c) Sauval dise en effet ce qu'on lui fait dire, dans l'autre (d) au contraire il ne fait que traduire & adopter l'opinion de Jean de Launoy, qui soutient après le moine Helgaud, que l'Abbaye de S. Magloire est redevable de sa fondation à Hugues le Grand. Enfin on lit dans l'Histoire Généalogique (e) des Grands Officiers de la Couronne, que la paix fut faite entre Lothaire, Thibaud Comte de Blois, & Richard I Duc de Normandie, en 969 ; ce qui reculeroit encore la fondation de l'Abbaye de S. Magloire jusques vers l'an 970. Mais n'est-ce pas encore trop tard ? Si les Danois sont venus en 962 au secours du Duc Richard, il seroit difficile de supposer que la guerre eût été prolongée jusqu'en 969, contre l'autorité du fragment d'histoire, qui semble ne la faire durer que trois ans. Il faut donc dire, comme on a cru pouvoir l'avancer plus haut, qu'elle fut terminée à la fin de l'an 964 ; qu'alors les porteurs de reliques s'en sont retournés ; & qu'enfin l'année suivante 965 l'Abbaye a été fondée. Le Pere (f) Daniel dit que la paix fut faite en 965 ou environ ; & suivant l'Historien (g) du Comté d'Evreux ce fut aussi vers la même année que la Ville d'Evreux fut rendue au Duc de Normandie.

V E R S L' A N 968.

Hugues Capet se démet de l'Abbaye de S. Germain des Prez, laquelle est remise en règle. Walon, ou Gualon, religieux de la Communauté, est élu pour lui succéder. Dom (h) Bouillart rapporte ce fait à l'an 960. Les Auteurs (i) de la nouvelle Gaule Chré-

(a) Du Boulay, Hist. Universit. Paris. Tome II. page 465.
 Tom. I. pag. 320. (f) Daniel, Hist. de Fr. édit. Paris in-fol.
 (b) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 307. 1713. Tome I. page 978.
 (c) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. page 476. non 576. (g) Le Brasseur, Hist. d'Evreux, page 77.
 (d) Ibid page 290, non 280. (h) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, page 69.
 (e) Hist. Généal. des Gr. Off. de la Cour. (i) Gall. Christ. Tom. VII. p. 361 & 433.

tienne aiment mieux le rapporter à l'an 968, parce que, selon eux, ce fut vers la même année que ce Prince abdiqua pareillement l'Abbaye de S. Denys en France. Le Pere (a) Thomassin s'est persuadé que ce fut moins Hugues Capet que le Roi Robert son fils, ou que ce furent du moins l'un & l'autre conjointement, qui rendirent à l'Abbaye de S. Germain des Prez ses Abbez réguliers & ses biens, fondé sur ce que le Continuateur d'Aimoin dit en un (b) endroit, que les Comtes de Paris s'approprièrent les revenus de l'Abbé jusqu'au temps du Roi Robert, *usque ad tempora Roberti regis ea que Abbates accipiebant sibi addixerunt*; & les Auteurs de la Gaule Chrétienne, qui ne se sont point proposé cette objection, se sont contentez de prouver que ce ne fut point le Roi Robert, mais Hugues Capet son pere, qui remit cette Abbaye dans son ancienne liberté. Ils l'ont prouvé solidement; & une de leurs preuves est que suivant le Continuateur (c) même, ce fut du vivant & à la priere du Roi Lothaire que Walon en fut fait Abbé, *summis precibus Lotharii*; d'où il s'ensuit nécessairement que ce fut plusieurs années avant le regne de Robert. Que signifie donc maintenant cette autre expression, *usque ad tempora Roberti regis*? Il faut croire que Hugues Capet n'abandonna pas d'abord à Walon ou tous les revenus, ou toute l'autorité de l'Abbé: peut-être ne se démit-il que de cette portion qui étoit attachée à la personne même de l'Abbé pour son propre usage, sans y comprendre celle qui étoit destinée au service militaire; car l'Abbé jouissoit de l'une & de l'autre, *quantum (d) Abbas ad exercitum regis, vel in proprium sibi vindicaret*: peut-être Hugues Capet se réserva-t-il aussi l'autorité supérieure dans le gouvernement temporel, & sur le nouvel Abbé même. Les Auteurs de la Gaule Chrétienne ont remarqué après Dom (e) Mabillon, que sur un différent survenu entre l'Abbé Walon & l'Evêque de Paris, Hugues Capet pria Airard Abbé de S. Thiéri près de Reims de le venir trouver; il avoit sans doute des vûes sur cet Abbé; & ces vûes pouvoient bien avoir pour objet le gouvernement de l'Abbaye de S. Germain des Prez. Mais enfin Walon fut fait Abbé sous le regne de Lothaire; il mourut même avant ce Prince, comme on le verra (f) bientôt; & s'il n'eut pas d'abord ou l'autorité entiere ou tous les revenus, cette affaire fut consommée en faveur de ses successeurs sous le Roi Robert soit regnant seul, soit regnant conjointement avec Hugues Capet son pere.

(a) Thomassin, Discipl. de l'Eglise, Tome II. page 450. & Tome III. page 269.

(b) Aimoin. Continuat. edit. Paris in-8°. 1567. lib. 5. cap. 34. pag. 688.

(c) Idem, lib. 5. cap. 45. pag. 740.

(d) Ibid. lib. 5. cap. 34. pag. 688.

(e) Mabill. Annal. Bened. T. III. p. 655.

(f) Voyez l'An 979.

Sous l'Abbé Walon les Religieux de S. Germain des Prez (a) rentrent en possession d'un pré contigu à leur monastere, qui n'avoit point alors d'autre nom que (b) le Pré S. Germain, & qui avoit été aliéné par l'un des trois Abbez précédens. C'est ce pré qui a été connu dans la suite, c'est-à-dire dès l'an (c) 1267 au plustard, sous le nom de Pré aux Clercs, & qui a occasionné de si grands débats entre l'Abbaye & l'Université. L'Historien (d) de cette Université s'efforce en vain d'infirmier le témoignage du Continuateur d'Aimoin, qui atteste l'aliénation & le retrait. Il ne tient pas à lui que du temps de Charlemagne même l'Université n'eût à peu près la même forme qu'elle a aujourd'hui; & quoique destitué de toute preuve, il veut que ce soit de ce Prince qu'elle ait obtenu la propriété de ce pré pour servir aux récréations des écoliers.

L'AN 978.

Novembre. L'Empereur Otton II s'étant mis à la poursuite de Lothaire, & ayant fait un grand dégât par tout sur son passage jusqu'aux portes de Paris, se présente devant cette Ville (e) à la tête de plus de 60000 hommes; & demeure trois jours devant la place. Il étoit sur le haut de Montmartre lorsqu'il fit chanter (f) *Alleluia* & *Te Martyrum candidatus* dans son armée, si haut & à si grands cris, que le peuple de Paris l'entendit. Il mit le feu au fauxbourg (g) de ce côté-là; & son neveu étant venu donner de sa lance contre la porte de la Ville y fut tué. Sauval (h) dit que sous le Roi Lothaire l'Abbaye de S. Germain des Prez fut ruinée; mais on ne lit nulle part que les troupes de l'Empereur se soient répandues sur la rive gauche de la riviere. Ce Prince ayant renoncé à l'entreprise, s'en retourna (i) vers la fête de S. André.

L'AN 979.

Walon étoit encore (k) Abbé de S. Germain des Prez: il est mort sous le regne (l) de Lothaire.

(a) Aimoin. Continuat. Sup. lib. 5. cap. 45. pag. 740. (g) Chronic. Hug. Floriac. * ibid. pag. 323.
 (b) Abbo I. 542, 580, 583, &c. (h) Sauval, Antiq. de Paris, Tome II. page 641.
 (c) Du Breul, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. page 385. (i) Chronic. Balderic. Sup. cap. 97. * ibid.
 (d) Du Boulay, Hist. Universit. Paris. Tom. I. pag. 245 & 246. (k) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 433. Mabill. Annal. Bened. Tom. III. pag. 655.
 (e) Glab. Rodulf. * Tom. VIII. pag. 239. (l) Aimoin, Continuat. Sup. ibid. pag. 283. 741.

212 **LOTHAIRE. LOUIS V, dit le Fainéant.**

Son successeur fut (a) Albéric, qui selon le (b) Nécrologe de l'Abbaye, & selon le Continuateur (c) d'Aimoin, est le second de ce nom, sans qu'on sache positivement (d) en quel temps vivoit le premier; car tout ce qu'on fait de l'un & de l'autre, c'est que le premier mourut le (e) 26 Août, & le second le (f) 24 Septembre: mais on fait de plus que celui-ci a vécu jusqu'à la troisième année (g) du regne de Hugues Capet & de Robert, c'est-à-dire, jusques vers l'an 990.

8 Juin. Lothaire fait couronner Louis V son fils, dit le Fainéant, pour regner conjointement avec lui, & sans doute aussi pour lui assurer le trône après sa mort. La date tant du jour que de l'année est prouvée par la Chronique (h) de Fleuri, & par deux Diplomes (i) de ce jeune Prince. On ne fait ce qui a pu déterminer Dom (k) Bouquet à substituer dans la Chronique de Fleuri la date de l'an 978 à celle de l'an 979.

LOTHAIRE. LOUIS V, dit le Fainéant.

Cette même année & la suivante, Renaud étoit (l) évêque de Paris.

Il a eu pour successeur Lifard dont on parlera sous l'an 983.

V E R S L' A N 979.

Les deux Rois Lothaire & Louis le Fainéant confirment (m) la fondation de l'Abbaye de S. Magloire, faite en 965 par Hugues Capet, Comte de Paris.

La Chapelle de S. Georges, qui dépendoit de ce monastere hors des murs de la Ville, portoit déjà (n) le nom de S. Magloire. Près de cette Chapelle étoit le Cimetiere des Religieux de l'Abbaye, comme il l'avoit été auparavant des Chanoines de S. Barthélemi.

L' A N 981.

Burchard, Comte de Corbeil & de Melun, étoit en même temps

- | | |
|---|---|
| (a) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 433. | (b) Chronic. Floriac.* Tom. VIII. p. 254. |
| (b) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, Preuves, page 118. | (i) Diplom. Ludov. V. apud Mabill. Annal. Bened. Tom. III. pag. 654. |
| (c) Aimoin. Continuat. edit. Paris. in-8°. 1567. lib. 5. cap. 45. pag. 741. | (k) Bouquet, * Tom. VIII. pag. 254. <i>in margine</i> , & Index Chronol. |
| (d) Voyez l'An 892, page 191. | (l) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 41. |
| (e) Bouillart, Sup. ibid. page 117. | (m)(n) Diploma Lothar. & Ludov. V. apud du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. p. 548 & 549. |
| (f) Ibid. page 118. | |
| (g) Aimoin. Continuat. Sup. ibid. | |

Comte de Paris, s'il faut prendre à la rigueur les termes de deux (a) écrivains du XI^e siècle, qui lui donnent cette qualité. Mais n'auroient-ils pas employé par honneur le mot de *Comte* pour celui de *Vicomte*, comme nous employons tous les jours en abusant des termes le mot d'Abbesse en parlant d'une simple Prieure perpétuelle, & le mot d'Abbé en parlant d'un simple Clerc tonsuré, qui n'a pas même de bénéfice? Il n'est pas naturel de penser que Hugues Capet se soit dépouillé de ce Comté avant que de monter sur le trône, lui qui doit même l'avoir réuni à la Couronne, puisque depuis le commencement de son règne l'Histoire ne fait plus mention d'aucun Comte de Paris. On croit donc que Burchard étoit Vicomte plutôt que Comte de Paris, & qu'il succéda, du moins médiatement, en cette qualité au Vicomte Teudon dont il a été parlé (b) plus haut.

L'AN 983.

30 Décembre. Lisiard, ou Elisiard, ou Lisiern, étoit évêque de Paris. Les Auteurs (c) de la nouvelle Gaule Chrétienne ne mettent le commencement de son épiscopat que d'une manière vague entre les années 980 & 984. Cependant on a une Bulle (d) du Pape Benoît VII, qui lui confirme la possession des Abbayes de S. Eloi, de S. Germain le rond, de S. Marcel, de S. Cloud, de S. Martin des Champs, &c. & elle est datée du III des Calendes de Janvier, c'est-à-dire, du 30 Décembre. Or Benoît VII mourut le 10 Juillet 984: donc cette Bulle doit être au plus tard du 30 Décembre 983: donc on pouvoit assurer d'une manière positive, que ce jour-là Lisiard étoit déjà évêque de Paris.

On voit ici deux églises de Paris, S. Marcel & S. Martin des Champs, dont il a déjà été parlé dans ces Annales, où on a marqué en même temps (e) qu'elles ont été décorées du titre d'Abbayes. C'est qu'avant la fin de la seconde race de nos Rois quelques Chanoines s'y sont établis, & que suivant l'usage de ce temps-là on qualifioit ainsi certains Corps ou Communautés d'ecclésiastiques, même séculiers. On a vu plus haut qu'il y avoit des Chanoines à S. Marcel en 883 au plus tard.

Lisiard a fait relever (f) les murs du Cloître de la Cathédrale que Théodulfe l'un de ses prédécesseurs avoit fait construire, mais qui depuis avoient été abattus, ou qui étoient tombez d'eux-mêmes.

(a) Vita Burchardi apud du Chesne, Hist. Franc. Tom. IV. pag. 116. Relatio S. Walahrici, in Act. SS. Bened. Sec. V. pag. 559.

(b) Voyez les Années 926, & 937.

(c) Gall. Chist. Tom. VII. pag. 41 & 42.

(d) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. 3 pag. 353 & seqq.

(e) Voyez l'An 360 ou 361, page 31; & l'An 710, page 116.

(f) Du Bois, Sup. ibid. pag. 572.

L'AN 986.

La Chapelle de Ste Anne, qui a pris dans la fuite le nom de S. Jacques de la Boucherie, & qui est depuis long-temps une des Paroisses de la Ville, fut bâtie, à ce que l'on (a) dit, sous le regne de Lothaire; mais on ne le prouve point: peut-être en continuant ces Annales s'en trouvera-t-il quelque preuve.

NEUVIEME PLAN,

Où il faut marquer le cloître de la Cathédrale, fermé de murs. A l'église de S. Barthélemi il faudra mettre S. Barthélemi & S. Magloire. A la chapelle de S. Georges il faudra mettre S. Magloire. On peut aussi à tout hazard ajouter la chapelle de S. Michel dans l'enclos du Palais; & une chapelle de Ste Anne à l'endroit où est aujourd'hui S. Jacques de la Boucherie.

2 Mars. Mort (b) du Roi Lothaire. La date du jour est tirée (c) d'une lettre de Gerbert. Ce Prince est enterré (d) à S. Remi de Reims.

Louis V, dit le Fainéant, son fils, regne seul; & est couronné (e) à Compiègne pour la seconde fois.

LOUIS V, dit le Fainéant.

L'AN 987.

21 Mai. Mort (f) de Louis le Fainéant. La date du jour est tirée (g) du livre des prières de la Reine Emme, femme du Roi Lothaire. Ce Prince est enterré (h) à S. Corneille de Compiègne; & en lui finit la seconde Race de nos Rois.

La Couronne regardoit Charles Duc de Lorraine, son oncle, frere du Roi Lothaire: mais pendant que ce Prince (i) délibere, Hugues Capet se met en possession du trône.

(a) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. page 360. Piganiol., Descript. de Paris, édit. Paris 1642. Tome II. page 2.

(b) Ademar. Chabann. apud Labbe, Biblioth. Tom. II. pag. 167.

(c) Bouquet, * Tom. VIII. p. 231. not. A.

(d) Idem, * ibid. pag. 209. not. A.

(e) Fragm. Hist. Franc. * Tom. VIII. p. 299.

(f) Ademar. Chabann. Sup. ibid.

(g) Bouquet, * Tom. VIII. p. 230. not. D.

(h) Fragm. Hist. Franc. * Tom. VIII.

pag. 299.

(i) Chroniq. Saxon. * Tom. VIII. p. 230.

F I N.

P O È M E

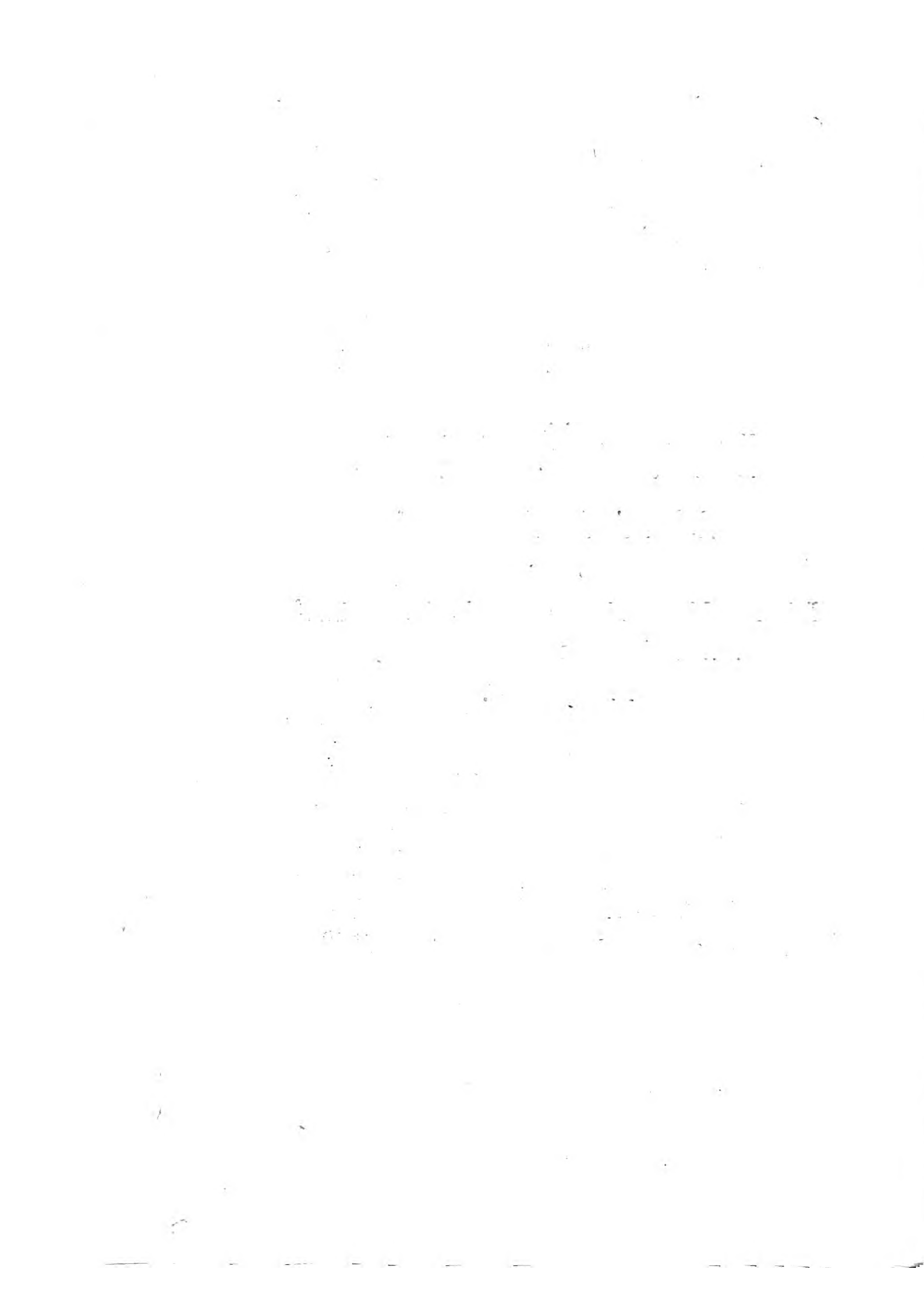
D' A B B O N

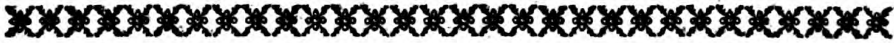
S U R

LE FAMEUX SIÈGE DE PARIS

P A R L E S N O R M A N S ,

En 885 & 886.





P R É F A C E.

ABBON étoit moine de l'Abbaye de S. Germain des Prez à Paris, non de S. Germain l'Auxerrois, comme Pierre (a) Pithou l'a écrit sans réflexion; il y a dans son Poëme deux (b) vers surtout qui ne permettent pas d'en douter. « Quelques Modernes, dit Dom (c) Rivet, le font Neuftrien; mais cette opinion, ajoute-t-il, n'est fondée que sur ce qu'ils placent son Monastere de S. Germain en Neuftrie, expression qui ne signifie ici que le Royaume de la France Occidentale ». Abbon étoit Neuftrien, non par cette raison, mais parce qu'il le dit lui-même, ou parce qu'il paroît le dire clairement au vers 624 de son premier Livre. Cependant par le mot de *Neuftrie* il ne faut pas entendre ici en général le Royaume de la France occidentale, mais cette partie de l'ancien Royaume de Neuftrie qui s'étendoit seulement entre la Seine & la Loire, comme on l'a observé dans une Note sur le vers 447 du second Livre. Paris n'étoit pas compris dans cette étendue de Pays, comme on l'a remarqué au même endroit; & de là il s'ensuit que Pierre (d) Pithou a encore eu tort de croire Abbon Parisien.

« On ne donne à Abbon, dit Dom (e) Rivet, que la qualité de Diacre à la tête de quelques éditions de ses Poësies, (c'est-à-dire, sans doute de son Poëme) parce qu'il n'avoit encore reçu que cet Ordre lorsqu'il les composa; mais il fut depuis élevé au sacerdoce; & il est disertement qualifié Prêtre dans le Nécrologe de S. Germain ». Il n'est pas prouvé que le Prêtre Abbon, dont ce Nécrologe fait mention (f) au 9 Mars, soit précisément le même que celui dont il est question ici: cependant rien ne s'y oppose; mais ce n'est là qu'une vraisemblance. A l'égard de sa qualité de Diacre, pourquoi se contenter de remarquer qu'on la lui donne dans quelques éditions? il n'en prend point d'autre lui-même dès les premiers mots de son Epître Dédicatoire. Ainsi supposé qu'il ait été fait Prêtre dans la suite, comme on veut bien le croire, ce n'a pu être qu'après l'an 896, puisque ce n'a pu être qu'après la publication de son Poëme, qui s'étend jusqu'à cette année-là.

Cette date est si incontestable, qu'Abbon en donne la preuve lui-

(a) Pithou, Præfat. in Abbonem., p. 431.

(b) Abbo II. 36, & 370.

(c) Rivet, Hist. liter. de la Fr. Tome VI. page 189.

(d) Pithou, Sup. ibid.

(e) Rivet, Sup. ibid. pag. 190.

(f) Bouillart, Hist. de l'Abb. de S. Germain des Prez; Preuves, page cx.

même en terminant son second Livre par des événemens (a) qu'on ne peut rapporter qu'à cette même année. Comment donc a-t-il pu échapper à Dom (b) Rivet de dire qu'il publia cet ouvrage peu après le mois de Novembre 888 ? Pour justifier une proposition aussi insoutenable que celle-là, il avance qu'Abbon, qui dans son Epître Dédicatoire donne le titre de Roi à Eudes, fils de Robert le Fort, ne lui donne dans son Poëme que celui de Comte. Mais que veulent donc dire ces expressions, *rex* (c) *venturus*, & *futurus* (d) *rex*, du premier Livre ? Ne donnent-elles pas à entendre bien clairement qu'Abbon, qui n'étoit pas prophète, représentoit alors Eudes comme un Roi futur, parce qu'il savoit par l'événement qu'il l'étoit devenu. Donc dans le temps qu'Abbon composoit son premier Livre le Comte Eudes étoit déjà élevé à la Royauté. Mais pour ce qui est du temps où il publia l'ouvrage entier, on vient de prouver démonstrativement que ce ne fut pas avant l'an 896 ; & on peut ajouter que ce fut certainement avant l'an 898, puisque, selon (e) lui-même, dans le temps qu'il le mit au jour, le Roi Eudes vivoit encore, & que ce Prince mourut en 898.

On n'ajoute rien de plus sur la personne d'Abbon. A l'égard de son Poëme, il est très-estimable pour le détail & la certitude des faits qu'il contient, car le Poëte avoit été témoin oculaire (f) des grands événemens qu'il raconte ; mais le style & la versification n'en valent rien. Voici de quelle maniere Dom Rivet en parle, après lui avoir donné (g) bien gratuitement le titre pompeux de *Poëme épique* : « Non (h) seulement, dit-il, Abbon a réuni dans ses vers tous les défauts ordinaires de la Poësie de son siecle ; mais il y a aussi »
 » laissé en plusieurs endroits une obscurité impénétrable, pour avoir » voulu prendre un effort qu'il n'a pu soutenir, & y avoir employé des » mots grecs & barbares ». Cette dernière raison ne vaut certainement rien : les mots grecs & barbares qu'Abbon a employez ne sont nullement inintelligibles ; & les vers où il s'en rencontre de cette espece, ou ne sont point obscurs, ou ne tirent point de là leur obscurité. Abbon écrivoit fort mal, & jamais plus mal que lorsqu'il vouloit tendre au mieux ; ses constructions sont presque toujours vitieuses, ses expressions souvent détournées ou prises dans un sens impropre, ses métaphores quelquefois tirées de si loin, qu'à peine la comparaison qu'elles renferment se laisse-t-elle entrevoir :

(a) Abbo II. 583 & seqq.

(b) Rivet, Sup. ibid. pag. 191.

(c) Abbo I. 489.

(d) Ibid. 45.

(e) Ibid. II. 616.

(f) Ibid. I. 595.

(g) Rivet, Sup. ibid. pag. 191.

(h) Ibid. pag. 192.

voilà la première cause de l'obscurité du texte d'Abbon. Il y a pourtant remédié en partie en s'expliquant lui-même dans une Glose interlinéaire ; mais outre que cette Glose n'explique pas tout, les éditions précédentes n'en exposent qu'une très-petite partie, & on y a même souvent négligé ce qu'elle renferme de plus essentiel. Dom (a) Rivet paroît avoir cru que cette Glose n'étoit destinée que pour servir d'interprétation au III^e Livre du Poëme, dont on se contentera de dire un mot dans la Note 18 sur l'Épître Dédicatoire ; mais si cela est, on ne peut nier qu'il ne se soit encore bien trompé ici.

On dit qu'Abbon est lui-même l'Auteur de la Glose de son Poëme. Du Cange le pensoit ainsi, comme on peut le voir dans son Glossaire latin sur les mots *Elegus & Gurdus* ; & on en donne des preuves dans cette nouvelle édition, tant sur ces mots, *linguas superjeci*, de son Épître dédicatoire, que sur les vers 528 & 569 du I^{er} Livre, sans compter l'énigme qui commence au vers 426 du II^e Livre, & que tout autre qu'Abbon n'auroit jamais cru entendre assez bien pour entreprendre de l'expliquer comme la Glose le fait, quoiqu'elle ne paroisse pas encore dissiper toute l'obscurité du texte. Cependant on n'est pas persuadé pour cela que la Glose entière soit d'Abbon même, ou du moins on a de fortes raisons de croire qu'elle a été altérée en quelques endroits ; & on s'en est expliqué dans les Notes, tant sur les vers 209, 536, 623, & 629 du I^{er} Livre, que sur les vers 62, 542, & 566 du II^e Livre. D'où cela vient-il ? c'est que nous n'avons pas l'original d'Abbon ; & que par conséquent il est très-croyable que ses Copistes en transcrivant son Poëme, ou ont quelquefois défiguré la Glose en l'écrivant mal, ou ont même pris la liberté d'y ajouter en quelques endroits certaines interprétations de leur propre cru, qui malheureusement, loin de mettre le Lecteur sur la voie, ne peuvent, à ce qu'il semble, que l'égarer davantage. Et ceci nous conduit à une seconde cause de l'obscurité du texte.

Si la Glose se trouve altérée en quelques endroits, par quel miracle le texte se seroit-il conservé dans sa première intégrité ? On a au contraire des preuves certaines de sa dépravation ; & à ce sujet on peut lire les Notes sur les vers 135, 204, 215, 401, 402, 530, &c. du I^{er} Livre, & sur les vers 399, 535, &c. du II^e Livre. Les MSS du Poëme d'Abbon, dont la confrontation pourroit aider à rectifier le texte, se sont si peu multipliés, qu'il n'en reste aujourd'hui qu'un seul qui nous soit connu. Or ce MS unique, quoique fort ancien, & d'une écriture qui peut bien être du X^e siècle,

(a) Ibid.

(c'est celui où Abbon est mort) n'est cependant point l'original d'Abbon. En voici une preuve. Entre le vers 259 & le vers 260 du I^{er} Livre, on lit celui-ci, *Juppiter aspiciens, dardos prospexit acutos*; & il doit passer pour certain que ce vers-là n'est point d'Abbon, ou du moins qu'il n'est pas ici à sa place : c'est un hors d'œuvre, qui loin de pouvoir faire partie de la phrase ne serviroit qu'à en bouleverser tout le sens; aussi est-il effacé dans le MS de la manière dont on effaçoit dans ce temps-là, c'est-à-dire, en mettant des points sous chaque lettre, ainsi ^{Juppiter}..... &c. Peut-il tomber sous le sens qu'Abbon eût écrit lui-même au milieu de son Poëme un vers aussi déplacé que celui-là ? la faute ne peut donc venir que d'un Copiste, qui à l'occasion du mot *cateias* du vers 259, que la Glose explique par *dardos*, ayant dans l'esprit le vers *Juppiter aspiciens, dardos* &c. de je ne sais quel autre mauvais Poëte, l'aura écrit là par distraction, mais qui dans la suite s'étant aperçu de sa méprise, l'aura aussi effacé comme il le devoit. On peut voir encore dans les Notes sur les vers 623 & 637 du I^{er} Livre d'autres raisons qui ne prouvent pas moins solidement, que le MS qui nous reste d'Abbon ne peut être le véritable original ; & cela posé, doit-on être surpris d'en trouver le texte corrompu en quelques endroits ? on est étonné au contraire de ce qu'Abbon n'ayant pas eu le talent de s'énoncer avec netteté, les fautes ne se soient pas glissées dans ce MS en bien plus grand nombre ; & voilà une seconde cause de l'obscurité du texte.

Il y en a encore une troisième qui part de la défecuosité des Exemplaires imprimez. Nous avons jusqu'à présent six éditions différentes d'Abbon ; & si elles ne se ressemblent pas toujours entre elles, elles ressemblent encore moins au MS, qu'elles devroient pourtant représenter parfaitement. Le savant Pierre Pithou, à qui ce MS appartenoit, le fit imprimer pour la première fois à Paris en 1588 dans son Recueil de divers Annalistes, Chroniqueurs, ou Historiens de France ; & le donna (a) ensuite à l'Abbaye de S. Germain des Prez, d'où vraisemblablement il étoit sorti anciennement, & où depuis qu'il y est rentré il fait aujourd'hui partie des MSS du même Monastere sous le N^o 1633. Cette première édition devoit naturellement être fort correcte, & elle ne l'est point du tout. Soit fautes d'impression, soit inadvertence de la part de l'Editeur, soit qu'il ait aussi voulu quelquefois corriger le texte parce qu'il ne l'entendoit pas, il est certain qu'il ne l'a pas toujours rendu fidelement. Ajoutez que par la même raison la ponctuation est souvent très-

(a) Sur la couverture du livre on lit en lettres d'or, P. Pithæus D. D. c'est-à-dire, dono dedit.

mauvaise; qu'à peine a-t-il daigné faire part de la Glose à ses lecteurs; & que dans certains endroits même où elle est le plus nécessaire, il l'a totalement négligée. Je ne parle point de la réimpression de ce Volume de Pithou, qui fut faite à Francfort en 1594, parce qu'ici je ne compte que les éditions faites sous les yeux mêmes des Editeurs.

Dom Jacques du Breul, Religieux de S. Germain des Prez, donna la seconde édition en 1602 dans un Recueil qui comprend aussi quelques Historiens de France, entre autres Aimoin de Fleuri interpolé, & d'autres pieces qui ont rapport à notre Histoire. Du Breul a consulté le MS, puisqu'il a employé la Glose bien plus souvent que n'avoit fait Pithou: mais il faut qu'il ne l'ait point consulté pour le texte, ou qu'il ne l'ait fait que très-rarement; car non-seulement il a suivi le premier à l'aveugle dans la transposition des deux vers 181 & 182 du I^e Livre, mais il a encore, comme lui, totalement omis le vers 647 du même Livre. Enfin le plus grand nombre des fautes de l'édition de Pithou se retrouvent dans la sienne; & s'il l'a rectifiée en quelques endroits, il est tombé en récompense dans quelques méprises dont Pithou avoit su se garantir. Mais pour ce qui est de la Glose, quoiqu'elle soit plus ample dans son édition que dans la précédente, on ne peut s'empêcher de lui reprocher qu'il l'a encore trop abrégée, & qu'on n'y trouve point ce qu'Abbon y a inséré de plus essentiel pour l'intelligence de son propre texte.

André du Chesne est l'Auteur de la troisième & de la quatrième édition. La troisième se trouve dans son Recueil des Historiens de Normandie, imprimé en 1619; & la quatrième dans le II^e Tome de son recueil des Historiens de France, imprimé en 1636. Dans la première de ces deux nouvelles éditions on voit qu'il avoit pris à tâche de suivre pied à pied celle de du Breul; mais dans la dernière il a jugé à propos de s'en écarter souvent pour se rapprocher de celle de Pithou. Quelquefois il a eu raison; quelquefois il a eu tort: mais la plus grande faute qu'il ait faite dans l'une comme dans l'autre, ç'a été de ne pas transcrire le MS même, qui seul devoit être son guide, aux risques d'en copier jusqu'aux fautes.

Jean du Bouchet a donné en 1642, dit Dom^(a) Rivet, la cinquième édition (celle que j'ai sous les yeux est de l'an 1646) parmi les preuves de son Traité sur l'origine de la seconde & de la troisième Race de nos Rois. Elle ne lui a pas coûté beaucoup: car il n'a voulu que réimprimer la dernière, c'est-à-dire, la seconde de du Chesne; il en a

(a) Rivet. Sup. ibid. pag. 192.

même retranché l'Épître Dédicatoire, & la petite pièce de vers qui la suit immédiatement ; mais on n'a peut-être jamais rien imprimé avec moins de soin & de correction. Si les autres pièces justificatives de son Ouvrage sont aussi négligées que celle-là, à quoi peuvent-elles servir ? On n'a point pu se dispenser de citer du Bouchet dans les Notes qui accompagnent cette nouvelle édition ; mais on ne l'a gueres fait que lorsque ses fautes se sont trouvées communes avec celles de quelques autres Editeurs : c'eût été ne point vouloir finir que de relever toutes celles qui n'appartiennent qu'à lui, ou à son Imprimeur.

Enfin Dom Martin Bouquet, savant Religieux de la Congrégation de S. Maur, vient de donner en 1752 la sixième édition à la tête du VIII^e Tome de sa grande Collection des Historiens de France. Il eût été à souhaiter que pour la rendre parfaite, il se fût attaché à représenter le MS qu'il a eu entre les mains, & sur lequel on voit bien qu'il n'a pas seulement jeté les yeux, à le rectifier même, comme il étoit très en état de le faire, dans les endroits où il est défectueux. Mais occupé d'un travail aussi immense que le sien, devoit-il sacrifier à un seul Auteur ; & à un Auteur tel qu'Abbon, le temps qu'un homme qui n'auroit que ce seul objet en vûe feroit nécessairement obligé de lui donner ? Dom Bouquet laissant là le MS de côté, n'avoit donc plus rien de mieux à faire que de réimprimer correctement le texte de du Chesne en y joignant quelques Notes savantes. Il l'a fait ; & ainsi cette sixième édition est la meilleure ou la moins mauvaise de toutes celles qui ont paru jusqu'à lui. Par cette raison-là même, lorsqu'il se présentera quelque observation critique à faire, soit sur la ponctuation, soit sur le texte même d'Abbon, on ne citera souvent ici que Dom Bouquet plutôt qu'aucun des autres Editeurs : car à quoi bon critiquer du moins jusqu'à un certain point, des livres qu'on ne lit pas, ou qu'on ne lira plus ? Ce sont les bons livres, ceux qui méritent la préférence sur les autres, qu'il faut corriger : plus on lit ceux-ci, plus les fautes qu'on y a laissées échapper peuvent devenir contagieuses ; & c'est sur quoi on ne sauroit trop précautionner les lecteurs.

Si l'on ajoutoit foi à Dom (a) Rivet, il faudroit reconnoître outre le texte latin d'Abbon, *une ancienne Glose ou traduction en vers françois du même Poème* ; le Président Fauchet la cite, dit-il, dans son Traité de la Milice & Armes de France : mais cette prétendue Glose ou traduction françoise n'est précisément que la Glose même d'Abbon, c'est-à-dire, la Glose ou l'interprétation latine ; & il

(a) Rivet. Sup. ibid. pag. 192.

faut que Dom Rivet n'y ait pas assez réfléchi. Voici de quelle manière s'exprime le Président (a) Fauchet : « Or , dit-il , tous ces gens employez à la guerre à pied portoient arcs & fleches , ma- çues , dards , ou cateies , ce dit une Glose du Poëme d'Abon , qui a écrit le siege que les Normans mirent devant Paris l'an (b) huit cens octante sept , où interpretant le mot *volatu transfiliit propero* , *clipeum gestansque cateiam* , c'est

*L'escu au bras , & portant sa cateie ;
D'un sault leger il vole d'autre part.*

Mais si j'entens bien le vers du septieme Livre de l'Eneide , qui dit *Teutonico ritu soliti torquere cateias* , c'est-à-dire

Comme Alemans leurs cateies lançans.

Et autre part le même Abon qui dit *Scuta sonant, dardique volant* , c'est

Sonnent escus & les dards volent.

Les cateies sont ce que ledit Abon avoit auparavant appelez dards ledit (c) Abon dit *Plumbea mille volat fusa densissimè mala* ; c'est

Pommes de plomb mille volent en l'air ,

qu'ils lançoient , je croy , avec des fondes.... Nos gens ont usé.... de (d) moutons pour abattre les murailles , appelez du temps de Charles le Simple Carcamouffes , ce dit Abon..... ainsi qu'il dit *Arietes Carcamouffas vulgò nominatos* :

Belliers vulgairément appelez carcamouffes.

... Les Fondelfes laschoient aussi des pierres ainsi que les frondes à main , lesquelles se nommoient aussi bricolles..... cedit Abon..... *turri properantes , quam feriunt fundis*.... Les Perrieres (e) jettoient des pierres.... Les Artiliers appelloient Mangonneaux ces Perrieres ; mais je ne sçay pas pourquoy , car Abon en fait un instrument , disant ainsi : *Conficiunt longis æquè lignis geminatu Mangana quæ proprio vulgi libitu vocitantur , Saxa quibus jaciunt ingentia* ; c'est-à-dire

*De deux (f) tres qu'ils taillent égaux
Ils font aussi des Mangonneaux ,
Ainsi que le peuple les nomme ,
Dont ils jettent pierres , &c. »*

Cet extrait est un peu long ; mais il le falloit ainsi pour faire sentir que les vers François citez par le Président Fauchet ne sont tirez d'aucun Poëme écrit en cette langue. Tous les vers de ce poëme seroient égaux , au lieu qu'on en voit ici de six pieds , de cinq pieds ,

(a) Fauchet , de la Milice & Armes de France , fol. 21 verso.

(b) Mauvaise Chronologie ; il falloit dire l'An 885.

(c) Fauchet , Sup. ibid. fol. 522 recto.

(d) Ibid. fol. 528 recto.

(e) Ibid. fol. verso.

(f) Le Président Fauchet en expliquant ce mot , tres , dit en marge que ce sont pieces de bois longues.

& de quatre pieds. Ils sont donc tous de la façon du Président même, qui a cru devoir versifier en traduisant un Poète; & il n'en faut point d'autre preuve que le vers *Comme Alemans* &c. par lequel il rend en françois celui de Virgile, *Teutonico ritu* &c.

Tout ce que l'on vient de dire sur les six éditions du Poëme d'Abbon qui ont paru jusqu'à présent, doit faire comprendre qu'il en falloit nécessairement une septième; & on a eu assez de courage pour entreprendre d'y ajouter par forme de Commentaire un assez grand nombre de notes qui tendent presque toutes à en éclaircir le texte, quoiqu'on n'ose se flater de n'y avoir laissé rien d'obscur. Les Savans trouveront peut-être qu'on les a trop multipliées; mais on les prie de faire attention qu'elles ne sont pas toutes pour eux: on écrit pour le plus grand nombre des Lecteurs; & ce sont communément ceux-ci qui ont ou moins de connoissance, ou moins d'usage d'un certain latin que les autres. Abbon en avoit fait de même dans sa Glose. Comme on a cru n'en devoir rien retrancher ici, on est bien persuadé qu'elle paroîtra souvent à quelques-uns ou fort inutile, ou même puérile: qu'étoit-il besoin par exemple, diront-ils, sur le vers 13 du I^{er} Livre, *Sum polis ut regina micans omnes super urbes*, d'expliquer *polis* par *urbs*, *ut* par *sicur*, *micans* par *nitens*, & *urbes* par *civitates*? On convient de tout cela: cependant Abbon a eu ses raisons pour en agir ainsi; & on en a eu d'aussi fortes que les siennes pour ne rien omettre, & pour imprimer le MS tel qu'il est. Il a fallu néanmoins user de quelque tempérament tant sur la ponctuation que sur l'orthographe. Les anciens MSS ou n'ont aucune ponctuation, ou n'en ont qu'une extrêmement vicieuse: celui d'Abbon est dans ce dernier cas; & on n'a jamais reproché aux Editeurs d'avoir ponctué le texte de leurs Auteurs de la manière dont ils ont cru le devoir faire. A l'égard de l'orthographe, celle du MS d'Abbon est très-irrégulière; il écrit *cimba* au lieu de *cymba*, *clipeus* au lieu de *clypeus*, *ritmus* au lieu de *rhythmus*, *argete* au lieu de *ariete* &c. il confond souvent les *æ* & les *œ* avec les *e* simples; de deux mots il n'en fait qu'un; d'un seul mot il en fait deux &c. Tout cela ne pouvant que rebuter le Lecteur, on a pris le parti d'orthographier comme si on avoit écrit sous la dictée de l'Auteur; & pour faciliter encore davantage au Lecteur l'intelligence d'un texte qui n'est déjà que trop obscur par lui-même, on a suivi l'exemple de Dom Bouquet, en employant comme lui les accens, soit sur les adverbess, soit sur les ablatifs ou sur les génitifs de certains noms.



A B B O N I S,
MONACHI S. GERMANI A PRATIS
PARISIENSIS,
DE LUTECIA PARISIORUM
A NORMANNIS OBSESSA,
LIBRI DUO.

(1) *Scidula* (2) *singularis* ^{humilis} *cernui* *Abbonis dilecto*
fratri (3) *Gozlino.*



UNCTORUM Dei ^{formarum} *plasmatum* *extimus* &
 (4) *conlevita indignus* *Abbo*, ^{puræ} *sinceræ om-*
nemque (5) ^{f. dilectionem} *terrigenam* ^{transcendentis} *superantis igne di-*
lectionis, amplexando fratri Gozolino, quidquid in Chri-

(1) *Scidula*. C'est un diminutif de *Scida*, qu'on a dit dans la basse latinité, suivant le Glossaire latin de du Cange, pour *Scheda*. Or *Scheda* signifie en général un feuillet de papier, un écrit; mais ici ce mot est employé pour *epistola*.

(2) *singularis*. Le Poëme est pour tout le monde, pour toute sorte de le-

sto utriusque vitæ manet (6) ^{valde} jucunditatis. Tuæ admodum
 mihimet acceptissimæ (7) germanitatis affectio sibi
 dudum destinari crebrò poposcit, ut bellorum Parisiæ ^{postquam}
 polis, præcellentissimi quoque Principis ab ^{urbis} examine ^{origine}
 regni hucusque Odonis, nostro genitum labore co-

êteurs indifféremment ; au lieu que l'Épître dédicatoire est adressée à Gozlin uniquement. Voilà, ce semble, tout ce que peut signifier ici le mot *singularis*.

(3) *fratri Gozolino*. Dom Bouquet observe dans une note, que ce Gozlin ne peut être l'évêque de Paris du même nom, quoique le Pere Labbe & d'autres écrivains se le soient persuadé ; & il s'appuye sur deux raisons : 1°. parce qu'Abbon donne le nom ou la qualité de *frere*, c'est-à-dire, selon lui, de *moine*, à celui à qui il dédie son Poème ; & qu'il n'auroit pas traité ainsi un évêque : 2°. parce qu'il n'écrivit & ne dédia ce Poème qu'après la levée du siège de Paris ; & qu'alors l'évêque Gozlin n'étoit plus en vie. Cette dernière raison étant convainquante, il ne s'agit plus que de savoir qui étoit ce Gozlin à qui Abbon dédie son ouvrage, & pourquoi il l'appelle *frere*. Du Boulay (*Hist. Universit. Paris. Tom. I. pag. 542*) insiste sur ces mots de l'Épître dédicatoire même, *fratri... acceptissimæ germanitatis affectio... fraterni flagri... apud magistrum... penès germanum, &c.* & de tout cela il conclut non-seulement que Gozlin étoit moine de S. Germain des Prez comme Abbon, mais encore qu'il étoit propre frere d'Abbon selon la nature, & que celui-ci avoit étudié sous lui. Dom Bouquet est plus réservé. Il croit, à la vérité que Gozlin étoit moine ; mais il ne se propose pas seulement d'examiner s'il étoit frere d'Abbon, ni s'il avoit été son maître. Que Gozlin ait été moine, il n'y en a aucune preuve. Le mot *frater*, qui seul pourroit le faire soupçonner, est si bien expliqué par celui de *germanus*, qu'il n'y avoit pas lieu de s'y méprendre : ce dernier décide absolument que le premier doit être entendu d'un frere selon la nature. A l'égard de *fraterni flagri*, & de *magistrum*, la Glose détermine le sens de *flagri* en l'expliquant par *amoris*, comme si au lieu de *flagri* il y avoit *flagrantia* ; & *magistrum*, loin de se rapporter à Gozlin, regardé expressément Aimoin, à qui Abbon adresse la petite piece de vers qui suit immédiatement cette Épître en prose.

(4) *conlevita*. Abbon n'étoit encore que Diacre lorsqu'il composa son Poème ; & Dom Rivet (*Hist. liter. de la Fr. Tome VI. pag. 191*) fondé sans doute sur ce mot, a raison d'avancer que Gozlin, à qui le Poème est dédié, étoit Diacre aussi bien qu'Abbon.

(5) *terrigenam*———. Ici la Glose met *f. dilectionem* au-dessus du mot *terrigenam*. Cette *f* se trouve également avant un très-grand nombre d'autres mots de la Glose ; & elle signifie *supple* ou *scilicet*.

(6) *jucunditatis*. L'orthographe du MS est *jocunditatis*.

dicellum didicit, tam (8) ^{propinqui} contigui studiosa ingenio-
 li, quàm fraterni ^{maximè} insuper non immemor (9) ^{amoris} flagri. Eam-
 dem itaque ob ^{causam} gratiam ^{felicissimè} faustissimè noveris (10) ger-
 mane tibi hancce ^{à paginâ} dirigi pagellam, cùm tam rara ne un-
 quam [&] penès me frustretur [&] petitio, tum solamine omnium
 apud lectorem ^{f. illa pagina} amicissimi, ut cara sine ^{insuper} tenus vice illam
 mittentis ^{mendatus} fungatur; quin etiam à (11) ^{f. tuâ} deviiis ^{spatio emendandi} prudenti
 dexterâ relevetur. Nunquam enim otio ^{frequentiam} reficiendi ob scho-
 larum ^{utilitati} pluralitatem, ^{id est in omnibus locis} cujus commoditâti ubique ^{studuerim} locorum
^{sed} vacaverim. Verùm quî ^{quomodo} primùm fuerit prolata, constat
 adhuc sequens pagina (12) ^{aliquo} membranis semel tantùm mu-
 tatis, pòst quoque ceu ^{expositâ} quopiam Phœbo, tuo sagaci ^{f. causas} lustretur
 arbitrio. Denique hujus ^{f. causas} eliminatâ directionis causâ, æquum
 autumatur depromi geminas etiam opusculi (13) inchoa-
 tionis. Quarum siquidem prima fuerit causâ exercitatio-

(7) *germanuatis*. On conclut de ce mot qu'Abbon & Gozlin étoient freres selon la nature. Voyez la Note 3.

(8) *contigui*. La Glose expliquant ce mot par *propinqui*, confirme l'opinion où l'on est qu'Abbon & Gozlin étoient véritablement freres.

(9) *flagri*. On a eu tort de conclurre de ce mot qu'Abbon avoit étudié sous Gozlin. Voyez la Note 3.

(10) *germane*. Voyez plus haut les Notes 3 & 7.

(11) *deviiis*. La Glose explique ce mot par *mendatus*: mais le Copiste a fait là une faute lui-même; il devoit écrire *mendatis*, c'est-à-dire, *mendis*.

(12) *membranis*. Pithou avoit fait là une grosse faute en écrivant *membris* au lieu de *membranis*; elle se trouve corrigée dans les éditions postérieures. Abbon veut dire apparemment qu'il n'a fait qu'un seul brouillon de son Poëme, après quoi il l'a transcrit au net.

nis ; tunc etenim adhuc literatoriæ tirunculus disciplinæ
i. e. primâ vice legebam Maronis proscindebam (14) Eclogas : altera verò man-
f. causa inchoationis furi aliarum tutoribus urbium exempli. Ceterùm tam tuæ ;
quàm reliquorum quidem lectorum almæ caritati , non
f. ideo poëta nominer istud metricè complecti volumen quòd vates taxer notum
esse cupio in isto opusculo fore molior. Nullatenus quippe hîc quæ penès fummos
certè Deos agrestes reperiuntur figmenta poëtas. Atqui Faunos ferasve (15)
nullo in loco i. e. præ gaudio nusquam tripudio carminis in ludum more Sileni conglo-
gavi meraverim , neu rigidas motare cacumina quercus coëge-
rim ; tum verò silvæ , avesque , mœnia quoque nunquam
can- nostris sunt comitata (16) vestigiis , præ dulcedine can-
tilenæ aliquo Inferni Deo Diis infernalibus tionis : nec quovis modulamine Orco aliifve Manibus ani-
quamvis mas tartareâ eripuerim caligine ritu Orpei. Planè etiam si
quando affuerit velle , nusquam tamen his actibus (17)

(13) *inchoationis*. C'est ainsi qu'il y a dans le MS, quoique Pithou & ceux qui l'ont suivi aient écrit *inchoationes*. On voit même par la Glose qui supplée ici *causas* , qu'il faut absolument *inchoationis*.

(14) *Eclogas*. On ne fait pourquoi Dom Bouquet écrit *Eglogas*. On lit dans le MS. *Æglogas* ; mais ce mot vient du grec *ἐκλογή* *eligo*. Sur le mot *proscindebam* , qui précède, la Glose met *id est primâ vice legebam*. Au lieu d'*id est* , on a mis ici par abrégé *i. e.* & on sera quelquefois obligé de se servir de cette abbréviation.

(15) *nusquam*. Les éditions précédentes ont *nunquam* contre la leçon formelle du MS, & contre l'explication de la Glose.

(16) *vestigiis*. Le verbe *comitari* se construit quelquefois avec le datif. Cicéron (*Tuscul. V. 100. aliâs cap. 35.*) a dit *ceteraque quæ comitantur huic vitæ* , sans compter tous les autres accompagnemens d'une pareille vie.

(17) *savit posse*. On retrouvera cette même expression dans le Poëme , I. 196. *Posse savebat eis &c.*

favit posse. Ergo nec Positor quidem nuncupor, nec fig-
 menta hinc habentur; sed nostræ facultatis adsint præsidia.
 Porro triadi nostros credidi biblos visu & auditu modò de-
 cussatos. Quorum duo quidem tam præliis Parisiacæ urbis;
 Odonis quoque Regis, quàm profectò almi ac Herois præ-
 sertim mei Germani, ejusdem sedis olim egregii Præfulis;
 effulgent miraculis, aliàs tamen quibuslibet inauditis. Qui
 autem supplet trinitatem (18) tertius, horumce ignarus
 constat. Nam (19) Cleronomos tametsi angustum (20)
 maneat, situm decentissimè ornat, tum scholasticis am-
 bientibus glosas suis in commentis obnixè complacet; al-
 legoria verò aliquantisper, cui ejus indago libuerit, re-

(18) *tertius*. Ce troisieme livre n'a jamais été imprimé : il est à la Bibliothèque du Roi sous le N^o 5570 des Manuscrits latins ; & on le supprimera ici à l'exemple des Editeurs précédens, parce qu'on le croit inutile pour l'intelligence de l'Histoire.

(19) *Cleronomos*. Dans le MS au bas de la page, on lit une petite Note de la première main, qui a rapport à ce mot, & qui est conçue en ces termes, *Cleronomia græcè, latinè hereditas; inde Cleronomus, id est heres Dei*, en abrégé, c'est-à-dire, *Dei* ou *Domini* :

(20) *maneat*. Il y a encore ici de la première main dans le MS une petite note, qui consiste en ces quatre mots, *maneo te & tibi*, pour faire sentir sans doute qu'Abbon construit ici légitimement le verbe *manere* avec l'accusatif. La Note est juste. On lit dans Virgile (*Georg. I. 168.*) *Si te digna manet divini gloria ruris*, c'est-à-dire, *si te spectat vera laus beati ruris*. Cela posé, Abbon a voulu dire *tametsi angustum* (que la Glose explique par *strictum*, c'est à dire *stricta oratio*, parce que ce troisieme livre est aussi en vers) *spectet Clericos*. Et de là il s'ensuit contre la ponctuation de Dom Bouquet, 1^o. qu'il faut une virgule après *maneat*, immédiatement avant *situm*; 2^o. qu'il n'en faut point après *situm*; 3^o. que *situm* est pour *statum*, c'est à-dire, *conditionem* : en sorte que dans la pensée d'Abbon, ce troisieme livre, destiné aux Clercs ou aux Ecclésiastiques, convient parfaitement à leur état.

nitet : (21) [&] ^{obscuris} cum per femet quoniam mutis inhæret verbis,
 propriâ ^{glorias} manu linguas (22) ^{f. hujus} superjeci. ^{in tantum} Pedes autem in om-
 nibus ^{ut valdè f. versus} opusculi versibus adeò delegerim, quò perrarissimos
 fortè ^{f. versus} ignorantia, ^{folertiâ} potiùsve oblivione liquerim (23) clau-
 dos : qui tamen periergiâ quæso industriaque legentis
 debitæ virtuti restituantur. Penthemimeris nempe, seu
 cum ^{acceptâ} cata (24) ^{exemplo aliorum metrorum} triton ^{divisiones} trochæon ephthemimeris, ratâ
 (25) similitudine per omnia currunt cæsurae, quanquam
 (26) bucolicè (27) per tomen perpaucâ. Communibus

(21) *cum*. Ce mot n'est ici ni préposition ni conjonction ; c'est un adverbe qui a rapport à *tum scholasticis*, qui est plus haut. Toutes les éditions ont *cui* au lieu de *cum* ; & on voit par la Glose combien cette leçon est vicieuse.

(22) *linguas superjeci*. Il faut nécessairement conclure de là, que c'est Abbon lui-même qui est l'Auteur de la Glose de son Poëme. Mais voyez sur ce sujet les réflexions que l'on a faites dans la Préface.

(23) *claudos*. Voyez par exemple les vers 6 & 18 du 1^{er} Livre.

(24) *cata triton trochæon*. C'est la césure que Despautere (*édit. Paris. in-fol. 1557. pag. 365.*) appelle *trochaica tertia*, qui consiste non en une syllabe comme les autres, mais en deux syllabes formant un trochée immédiatement après le second pied, pour commencer un dactyle dont le troisième pied doit être formé ; comme dans ce vers de Virgile (*Eclog. IV. 2.*) *Non omnes arbusta juvant, &c.* Abbon dit donc ici que les césures de ses vers sont ou à la cinquième demi-mesure, *Penthemimeris*, c'est-à-dire, après le second pied, à l'ordinaire ; ou à la septième demi-mesure, *epthemimeris*, c'est-à-dire, après le troisième pied, en employant pour celle-ci la césure qu'on appelle trochaïque-troisième. Les deux premiers vers de tout son Poëme sont de cette dernière sorte : *Dic alacris salvata Deo &c. Sic dudum vocitata geris, &c.*

(25) *ratâ similitudine*. Abbon dit que c'est à l'exemple des Anciens qu'il s'est attaché à fixer ses césures ou au cinquième demi-pied, ou du moins au septième.

(26) *bucolicè*. La césure bucolique, ou pour parler plus correctement, le vers bucolique considéré du côté de la césure est soumis à deux règles suivant Despautere : (*édit. Paris. in-fol. 1557. pag. 365.*) 1°. il ne doit point avoir de césure après le quatrième pied ; 2°. ce quatrième pied doit être un dactyle ; comme dans ce vers de Virgile (*Eclog. I. 3.*) *Nos patriæ fines & dulcia linqui-*

præterea (28) ^{syllabæ} bannitæ modis cum (29) ^{diçissione} diæresi & (30)

mus arva. Mais il semble que ce n'est pas dire assez ; & en voici la raison. Abbon dit qu'on trouvera dans son Poëme fort peu de vers à césure bucolique, *bucolicè per tomen perpauca*: or à s'en tenir aux deux seules conditions que marque Despautere, il s'en trouveroit non pas un très-petit nombre, mais un grand nombre dans le Poëme d'Abbon; tels sont par exemple dès le commencement du 1^{er} Livre les vers 2, 7, 15, 38, 76, 83, 86, 95, &c: il faut donc que ces sortes de vers soient soumis ou à des loix différentes, ou à un plus grand nombre de loix que celles de Despautere. Le Grammairien Maurus Servius Honoratus dans le même Despautere (pag. 586.) en parlant du vers bucolique, donne celui-ci pour exemple, *Rustica silvestri resonat benè fistula camu*; où l'on voit que le premier pied est un dactyle, aussi bien que le quatrième & le cinquième, & qu'après chacun de ces trois pieds il ne reste aucune césure. Or il y a en effet dans le Poëme d'Abbon très-peu de vers de cette espèce; tel est le 1^{er} du 1^{er} Livre, *Insula te gaudet, fluvius sua fert tibi gyro* &c.

(27) *per tomen*. Il y a dans le MS *ptomen*, & les éditions précédentes y sont conformes: Dom Bouquet avertit seulement dans une Note, que ce mot est peut-être là pour *per tomen*. Mais pourquoi peut-être? Il est visible que le Copiste a oublié de mettre ici sous le *p* la petite marque d'abréviation dont il se sert ordinairement pour signifier *per*; & c'étoit aux éditeurs à y suppléer. Sur le mot *toimen*, qui est tiré du grec *τοῖμν σέττιο*, *cæsura*, voyez la Note précédente.

(28) *bannitæ*. La Glose expliquant ce mot par *syllabæ*, il semble que la construction de la phrase entière doit être, *raro usus sum communibus modis syllabæ cum diæresi & episyneleiphâ*. Mais où trouve-t-on que *bannita* ait jamais signifié *syllaba*? Du Cange qui le dit dans son Glossaire latin, n'en apporte pour preuve que ce seul & unique endroit de la Glose d'Abbon, qui est précisément le sujet de la contestation. De plus, que signiferoit ici *communibus modis*? que la diérese & l'épisynelephe sont usitées communément dans la Poësie? Abbon lui-même savoit bien le contraire; aussi déclare-t-il qu'il ne s'en est servi que rarement. On conjecture donc que le Copiste a omis par mégarde la lettre *s*, c'est-à-dire, *supple*, avant le mot *syllabæ*; ou plutôt qu'ayant oublié d'écrire le mot *syllabæ* dans le texte, où il doit être, il y aura suppléé après coup en l'écrivant dans l'entreligne. Cela posé, la construction seroit *non dense usus extiti syllabæ cum diæresi & episyneleiphâ, bannitæ communibus modis*. On objectera que l'emploi du genitif *syllabæ* avec le verbe *uti* n'a point d'exemple ni dans la haute, ni dans la moyenne, ni dans la basse latinité. La réponse à l'objection est, ou qu'Abbon n'en étoit peut-être pas moins homme à faire une pareille faute, ou que son Copiste a écrit mal-à-propos *bannitæ* pour *bannitâ* ou *bannitis* à l'ablatif. Peut-être aussi faut-il lire *extitit* au lieu d'*extiti*, & faire du mot *usus* non un participe, mais un nom substantif; en sorte que la construction soit, *usus syllabæ cum diæresi & episyneleiphâ, bannitæ communibus modis, non dense extitit*. Mais pour cela il faudroit à la Glose *fuit*; & elle met *fui*.

(29) *diæresi*. La diérese coupe une syllabe en deux. *Suadent* est de deux syl-

^{conjunctione} epifynaleiphâ non densè ^{frequentè} ufus ^{fui} extiti. Igitur largiente divino
^{subministravit} munere fuggeffit hæccine mihi facultas. Quid ^{expediam} plura? (31)
 Catalecticus cunctus existit [&] versus; tum multa ^{certè} profusus alia
 lectori

labes, dont la premiere *sua* est longue ; de cette syllabe longue on en fait deux, dont la premiere est breve : il y en a un exemple au vers 103 du I^{er} Livre.

(30) *epifynaleiphâ*. L'épifynalephe unit deux syllabes en une seule. Le mot *astreis* est de trois syllabes : Abbon n'en fait qu'une des deux dernieres au vers 331 du II^e Livre.

(31) *Catalecticus*. Un vers catalectique, selon Despautere, (*edü. Paris. in-fol. 1557. pag. 584 & seqq.*) est un vers auquel il manque une syllabe, à la différence du vers acatalectique, auquel il n'en manque aucune. Tous les vers de l'Enéide de Virgile sont catalectiques ; & tous ceux du Poëme d'Abbon le sont aussi. Comment cela ? le voici. Ces vers, que l'usage est d'appeller hexametres, sont de véritables vers dactyliques de l'espece de ceux auxquels on a donné le nom de vers héroïques ; car eu égard au nombre des pieds, on compte dix-neuf sortes de vers dactyliques. Il y en a de trois pieds hypercatalectiques, c'est-à-dire, de trois pieds & d'une césure, ou d'une syllabe de plus : tels sont ceux dont est composée la petite piece de vers qui suit immédiatement cette Epître dédicatoire. Il y en a de six pieds justes, dits par cette raison acatalectiques, comme *Sidera pallida diffugiunt face territa luminis*. Et il y en a de six pieds moins une syllabe, dits catalectiques, comme tous ceux de l'Enéide de Virgile, des Métamorphoses d'Ovide, & du Poëme d'Abbon. Tous ces vers ne devoient être composez que de dactyles ; mais dans les grandes pieces la délicatesse de l'oreille & la nécessité ont introduit des spondées, à l'exception néanmoins du cinquieme pied, où le dactyle s'est maintenu de rigueur, si ce n'est dans des cas fort rares. Or comme il manque une syllabe au sixieme pied, on s'est accoutumé insensiblement à regarder ce sixieme pied comme un spondée, semblable en tout à ceux qui se sont introduits dans les quatre premiers pieds à la place des dactyles, ou entremélez avec eux ; & de là est venu cette espece d'oracle de Despautere (*sup. pag. 364.*) *Ne credas esse in sextâ regione trochaum*, oracle faux ; car ce dernier pied étant un dactyle tronqué de sa dernière syllabe, puisque le vers est dactylique-catalectique, il faut nécessairement que ce spondée prétendu ne soit autre chose qu'un véritable trochée. Tout change avec le temps, & les vers dactyliques de six pieds justes ont tellement disparu qu'à peine les connoitroit-on aujourd'hui sans ce que nous en ont appris les Grammairiens. Les vers héroïques au contraire, mélez de dactyles & de spondées, ont tellement pris le dessus, que les plus célèbres Poëtes latins, Lucrece, Virgile, Ovide, &c. n'en ont point employé d'autres dans leurs longs Poëmes. Qu'est-il arrivé de là ? que les vers hexametres, tels qu'ils les ont composez, semblables aux étalons des poids & mesures, sont enfin devenus le modele sur lequel il faut mesurer tous les vers du

lectori ^{utilia} ^{ap} ^{inferta} ^{propter} ^{f. ob} ^{f. prudentiâ} ^{periti} ^{aperiunt} ^{pro suam} ^{sed} ^{non} ^{f. metuerunt} ^{f. re}
 parebunt indita. Nec tamen putetur hoc ob
 aliud factum nisi materiam vel à tuâ, dulcissime (32) fra-
 ter, prudentiâ hauriendam, seu cujuspîam alterius diserti,
 quum ad manus venerit, mètrici. Dactylici quidem ver-
 ficuli trimetri præpositi causam enucleant suî; sed minime
 exauditi. Verùm quod haud apud magistrum, saltem me-
 reantur nancisci penès (33) germanum.

Gaudia, quot radii Phœbo, tibi sint & honores

Cum (34) sine, in finem clam quoque sine, Deo.

EXPLICIT (35) EPISTOLA.

du même genre: ce sont donc là aujourd'hui les véritables vers Hexamètres acatalectiques, c'est-à-dire, auxquels il ne manque rien. Un vers qui auroit une syllabe de moins, tel que celui-ci, *Pulchra Puella comas ambit sibi palmitibus*, auquel les Grammairiens (*Despauter. sup. pag. 586.*) ont donné le nom de Pentamètre-Hypercatalectique, devroit être appelé au contraire Hexamètre-catalectique; & le vers *Sidera pallida*, &c. que l'on a cité plus haut, n'étant plus regardé comme un vers de six pieds justes, mais comme un vers de six pieds & d'une syllabe de plus, au lieu de conserver le nom d'Acatalectique, devroit être appelé Hexamètre-Hypercatalectique. S. Augustin qui a un système particulier sur le Mécanisme des vers, & sur la manière de les scander, explique tout ceci bien autrement, & peut-être avec plus de justesse, dans son *Traité de la Musique.* *edit. Paris. 1679. Tom. I. pag. 503 & seqq.*) Mais il n'est pas question d'examiner ici le fonds des choses: il s'agit uniquement de la manière dont Abbon les a conçues; & on voit bien que ses principes étoient les mêmes que ceux de la foule des Grammairiens.

(32) *frater.* Voyez la Note 3.

(33) *germanum.* Voyez la Note 3.

(34) *sine.* Ce mot se rapportant à *Deo*, il faut ponctuer comme on a fait ici, & ne pas se contenter avec Dom Bouquet d'une seule virgule après le mot *finem*, où même il n'en faut point.

(35) *Epistola.* Pichou, du Breul, du Chesne dans sa seconde édition, & Dom Bouquet, ont mis *Præfatio* au lieu d'*Ep.* en abrégé, c'est-à-dire, *Epistola*, qui est expressément dans le MS.

VERSICULI AD MAGISTRUM * DACTYLICI.

O ^{Magister} **P** **E** **D** **A** **G** **O** **G** **E** ^{fulgens} *sacer meritis,*
Aimoine, piis radians,
^{cœlesti honore}
Digneque sidereo decore,
^{valde postulat clientulus deosculans}
Perrogitat mathites liniens
^{f. cum}
5 *Ore pedes digitosque tuos*
^{humilis sedulè}
Cernuus Abbo tuus jugiter ;
^{accipe i. e. versus dat}
Sume botros tibi quos tua fert
^{i. e. tuus discipulus immaturos i. e. maturescant ; i. e. corrigantur ipsi versus. * f. racemi}
*Vitis adhuc virides. * Rubeant*
^{orrectione emendationibus}
Imbre tuo radiisque tuis.
^{i. e. jugiter feminas i. e. doces, colis, corrigis}
10 *Continuò seris atque fodis*
^{ipsam vineam ; id est ipsum discipulum}
Tu, celebrande, putas & eam ;

(*) *DactylICI*. Voyez la Note 31 sur l'Épître dédicatoire. Ceci est une autre Épître, qu'Abbon adresse à Aimoin, Religieux de S. Germain des Prez, son maître, dont il a été parlé dans les Annales, page 129.

1. *Pedagoge*. La véritable orthographe seroit *Pædagoge*, mais il faut ici *Pedagoge* pour la mesure du vers.

2. *Aimoine*. L'orthographe du MS est *Aymoïne* : mais ce mot est ici de cinq syllabes, dont les trois premières forment un dactyle, & les deux dernières un trochée ; & par cette raison il faut l'écrire avec deux *i* *tréma*.

8. *Rubeant*. On a accompagné ici ce mot d'une étoile ; & on en a fait autant à cette explication de la Glose, *f. racemi*. C'est une marque dont l'éditeur se servira toutes les fois que tel ou tel mot de la Glose ne pourra point être placé immédiatement au-dessus du mot du texte auquel il sert d'éclaircissement ou d'interprétation.

10. *Continuò seris &c.* Dans le MS on lit en marge de la première main, *Sæpe discipulus ferebat magistro corrigendos versus, quos per incuriam negligebat ; idèò sic promebat dicens, Continuò &c.*

donaris *i. e.* ut ornetur, emendetur*Nuncque cupis niteat pluvius**Alerius, jubare alterius :**f. viti, i. e. discipulo**Dulce cui tribuas rogo mel ;**i. e. quia tua vitis & racemus est***15** *Nam tibi palmes & uva manet,**genuit**Floruit has mihi Parisus,**civitas colenda multum**Nobilis urbs veneranda nimis ;**prælia obsecrans f. me**Bella precans sua ferre tibi,**cognita f. urbis**Agnita cujus ut orbe vago**repleat. aëra victoria***20** *Sepiat æthera palma volans ;**gloria**Doxaque regnet ubique micans**de**Ore tuo gradiente super.*

19 *Agnita &c.* La construction est, *ut palma hujus urbis, agnita orbe vago, volans sepiat æthera.*

21. *Doxaque &c.* *Doxa* est un mot grec, qui signifie *gloria*. C'est donc à dire, à ce qu'il semble, & *gloria* (eiusdem urbis) *micans ore tuo gradiente de super, regnet ubique* ; & par *ore tuo* il faut entendre les instructions ou les corrections d'Aimoïn, auquel Abbon s'adresse. On n'entreprend point de justifier un pareil galimatias ; & d'un autre côté il ne paroît pas qu'Aimoïn ait voulu prendre la peine de corriger Abbon ; il auroit eu trop à faire : c'est la conséquence que l'on tire de ces derniers mots de l'Épître dédicatoire, *quod haud apud magistrum &c.*



* *INCIPIT LIBER PRIMUS**BELLORUM PARISIACÆ URBIS.*

DIC^{hilaris} alacris, ^{f. quia} salvata Deo ^{Parifius} Lutecia summo,
^{aliquando} Sic dudum vocitata, ^{f. fueras} geris modò nomen ab urbe
^{Græcorum} Ifiâ, Danaûm latæ mediâ regionis,

(*) *Incipit &c.* Ce titre est différemment exprimé dans les différentes éditions du Poème. Il y a dans celle de Pithou, *Abbonis de obsidione Luteciæ Parisiorum à Normannis libri duo*. Du Breul a mis, *Incipit liber primus de bello Parisiacæ urbis*. Du Chesne met dans sa Collection des Historiens de Normandie, *Abbonis liber primus de bello Parisiacæ urbis*; & dans celle des Historiens de France, *De bellis Parisiacæ urbis & Odonis Comitis liber primus*. Du Bouchet a adopté ce dernier titre. Enfin Dom Bouquet a cru devoir mettre, *Incipit liber primus de bellis Parisiacæ urbis*. On voit que ce qui a porté du Chesne à ajouter au titre dans l'une de ses deux éditions les mots *& Odonis Comitis*, ce sont ceux-ci de l'Épître dédicatoire d'Abbon, *Quorum (librorum) duo quidem tam præliis Parisiacæ urbis, Odonis quoque regis, quam... Germani... præfulis effulgent miraculis*. Cela posé, du Chesne devoit donc ajouter encore, *& de miraculis S. Germani*. Mais il ne s'agissoit pas de donner ici un Titre factice; il falloit s'en tenir scrupuleusement, comme on a fait dans cette septième édition, au véritable titre du Manuscrit.

1. *Lutecia*. Il a été un temps où on écrivoit *Lutetia*; & c'est ainsi même qu'on a orthographié ce mot dans toutes les éditions précédentes. Mais on ne peut nier que ce ne soit une faute; puisqu'en grec, suivant Ptolémée c'est ΛΥΝΟΤΙΚΙΑ; & qu'en effet, comme on l'a observé dans les Annales (pages 2 & 3) ce mot est composé des deux mots Celtiques *leug & tec*. Adrien de Valois & le plus grand nombre des Savans n'écrivent jamais autrement que *Lutecia*. Ici, comme plus bas au vers 7, *Lutecia* est composé de deux longues & de deux breves; mais au vers 335, & II 467 &c. les trois premières syllabes composeront un dactyle. Abbon prend communément ces sortes de licences, sur-tout dans les noms propres.

2. *geris modò nomen &c.* Mauvaise étymologie. Voyez les Annales, pages 1 & 2.

3. *Ifiâ*. Ville fabuleuse & inconnue à tous les Géographes tant anciens que modernes. Mais quand elle seroit aussi réelle qu'elle est chimérique, l'étymologie du Poète n'en seroit pas mieux fondée. Du Breul, du Chesne dans ses

f. urbs i. e. statione micat *honorabiliori*
 Quæ portu fulget cunctis venerabiliori.
f. urbem i. e. Græca cupiditas frequentat valdè cupida opum
 5 Hanc Argiva fitis celebrat peravara gazarum,
*i. e. medium Latinum medium Græcum * figura*
 Quod nothum * species metaplasmi modò nomen ;
focia Parisius componit decenter
 O collega , tibi , Lutecia , pingit honestè
vocaris tu à mundo
 Nomine , Parisiusque novo taxaris ab orbe ,
jultè i. e. est similis
 Iste quasi par , meritò pollet tibi consors.
i. e. quia f. in requiescens &
 10 Nam medio Sequanæ recubans , culti quoque regni
Accusativus singularis pro Genitivo plurali. i. e. extollis te per sublimia pfallendo
 Francigenum , temet statuis per celsa canendo ;
urbs sicut nitens civitates
 Sum polis ut regina micans omnes super urbes ;
f. de portu fulges f. portibus
 Quæ statione nites cunctis venerabiliori.

deux éditions, du Bouchet, & Dom Bouquet, supposent à tort que la Glose ajoute ici *nam Parisius dicitur*.

6. *metaplasmi*. Ce mot étant composé de deux breves & de deux longues ; le vers cloche d'une syllabe ou d'un demi-pied ; à moins qu'Abbon n'ait voulu en faire un mot de deux spondées.

8. *Parisius*. Les trois premières syllabes de ce mot forment ici & ailleurs dans ce Poème un dactyle. Fortunat au contraire fait la première breve & la seconde longue, comme dans ce vers, *Celsa Parisiaci Cleri reverentia pollens* ; & dans celui-ci, *Ipse Parisiacâ properat Dionysius urbe*. Il dit dans un autre endroit, en faisant la première syllabe longue, *Dilige regnantem celsâ Parisius arce* ; mais peut-être dans ce dernier vers faut-il lire *Parrisius* au lieu de *Parisius*. Santeul, à l'exemple de Fortunat, a aussi fait la première breve, & la seconde longue : il dit dans une de ses Hymnes pour S. Landri, *Lux Parisinæ sacra semper urbi* ; & dans une autre pour S. Merri, *Quis Parisini novus Hospes agri*.

10. *Sequanæ*. Ici, aussi-bien que par tout ailleurs, Abbon fait breve la première syllabe de *Sequana*, qui cependant est longue de sa nature & dans ce mot, & dans celui des Peuples *Sequani*. Ptolémée & Strabon écrivent constamment Σηκουανης & Σηκουανῶν. Lucain a dit, *Optima gens flexis in gyrum Sequana frenis* ; Fortunat, *Pervenit quâ se pisceso Sequana fluctu* ; & Santeuil après eux, *Sequana quum primum reginæ adlabitur urbi*.

11. *per celsa*. Dans les six éditions précédentes on lit *percelsa* en un seul mot : c'en font deux que la Glose explique par ceux-ci, *per sublimia*.

- Quicumque con desiderat gazas adorat
 Quisque cupiscit opes Francorum, te veneratur ;
 i. e. de te affert
 15 Infula te gaudet, fluvius sua fert tibi gyro
 conjuncto mœnia blandientia adverbium
 Bracchia complexo muros mulcentia circum ;
 i. e. tua litora aquæ
 Dextra tui pontes habitant tentoria lymphæ
 f. tua f. pontes f. pontium defenstrices
 Lævaque claudentes : horum hinc inde tutrices
 de ista parte turres ultra
 Cis urbem speculari phalas, citra quoque flumen.
 i. e. propterea, quia tam digna es civitas Normannorum donum
 20 Dic igitur, præpulchra polis, quod Danea munus

16. *mulcentia circum*. C'est pour *circummulcentia*.

17. *Dextera tui* &c. Le mot *tui* est ici au génitif, puisque suivant la Glose il tient lieu de l'adjectif *tua* ; & on en verra d'autres exemples dans ce Poëme. Voyez plus bas la Note sur le vers 567. La construction est donc, *dextra tua est læva tua, quæ claudunt pontes, habitant litora, ou habitant pontes qui claudunt litora*. Mais quelle maniere de s'exprimer ! Si *tui* n'étoit pas pour *tua*, la construction seroit *tui pontes claudentes (urbem) habitant dextra lævaque tentoria lymphæ*.

18 *horum hinc inde*. Il n'y a point ici d'élision entre les mots *horum* & *hinc* ; ce qui n'est pas sans exemple : Lucrece a dit, *Corporum officium est quoniam premere omnia deorsum* ; mais comme alors la syllabe devient breve, Abbon pouvoit éviter cette faute en mettant *hinc atque inde*. Peut-être néanmoins a-t-il cru pouvoir la faire longue à cause de la césure.

tutrices. La Glose explique ce mot par celui de *defenstrices*, qui n'est pas d'un meilleur latin, & qui est encore plus barbare. Le Poëte a hazardé de même le mot *sestrice* qu'on lira plus bas au vers 483.

19. *phalas*. On peut écrire *salas* aussi bien que *phalas* ; mais du Cange préfère cette dernière orthographe. Suivant Pithou la Glose explique ce mot par *castella*. Suivant du Chesne dans sa seconde édition, du Bouchet & Dom Bouquet, elle l'explique par *turres seu castella*. Enfin suivant du Breul & le même du Chesne dans sa première édition, elle l'explique par *turres* simplement ; ce qui est exactement vrai. Du Cange dit que ce sont des tours de bois destinées à l'attaque d'une place : mais ici par licence poétique ce seroit un mot générique ; car Abbon l'emploie pour signifier des tours destinées, non à l'attaque, mais à la défense de la Ville.

citra. Du Chesne dans sa première édition avoit mis *circa* ; mais dans la seconde il a corrigé cette faute. Sur cette expression, *cis urbem & citra flumen*, voyez les Annales sur l'an 885, au 27 Novembre.

20. *Danea*. Abbon fait la première syllabe de ce mot tantôt longue & tantôt breve. Voyez L. 75, &c. H. 362 &c.

^{Litavit} ^{filia} ^{Dei inferni vel crebi. Sobolem pro cuncta progenie posuit.}
 Libavit tibimet foboles, Plutonis amica,

^{i. e. quando} ^{episcopus} ^{suavissimus} ^{dominus}
 Tempore quo præful Domini, & dulcissimus heros

Anno 885.

^{nutriebat}
 Gozlinus temet pastorque benignus alebat.

^{Vox urbis. i. e. dixit; f. civitas.} ^{dicere} ^{nonne:}
 Hæc, inquit, miror. Narrare potest aliquisne?

^{ipse} ^{dic} ^{i. e. propterea quia vidisti;}
 25 Nonne tuis idem vidisti oculis? refer ergo.

^{Vox pœtæ} ^{ego quidem} ^{præceptis} ^{obediam} ^{voluntariè.}
 Vidi equidem, jussisque tuis parebo libenter.

^{ista} ^{certè} ^{obtulerunt} ^{munera} ^{crudeles}
 Hæc tibi nempe litaverunt libamina sævi,

^{excelsas} ^{extra} ^{minores}
 Septies aërias centum præter juniores

^{multò} ^{durcones} ^{qui numeraret} ^{ipfas naviculas}
 Quamplures numero naves numerante carentes;

^{est} ^{adverbium} ^{nominare}
 30 (Exstat eas moris vulgò barcas resonare)

^{quibus} ^{in tantum repletus} ^{profundus}
 Queis adeò fartus Sequanæ gurges fuit altus,

^{i. e. dimidium} ^{dum fugeret.}
 Usque duas modicumque super leugas fugiendo;

Ut mirareris fluvius cui se daret antro;

29. *naves*. Pithou dit que la Glose explique ce mot par celui de *durcones*; & cela est vrai. Les cinq éditions suivantes marquent au contraire qu'elle l'explique par *ducones*; ce qui est une faute vilible, & qui ne peut venir que de ce que les éditeurs se copient ordinairement les uns les autres sans examen. Voyez au sujet de ces deux mots *naves* & *durcones*, la note sur celui de *durcones* au vers 123.

30. *barcas*. Il sembleroit d'abord que ce mot se rapporte à *juniores naves*; mais ces nacelles ou ces petits bateaux sont expliquez dans la Glose par le mot *durcones*: c'est donc aux grands bateaux que *barca* doit se rapporter; & c'est ainsi que l'a entendu le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris. in-f. 1713. Tom. I. page 845.*)

resonare. Du Breul, les deux éditions de du Chesne, du Bouchet, & Dom Bouquet, ont mis dans le texte *nominare* au lieu de *resonare*; & par-là ils font faire au Poète une faute de quantité qui ne doit point être mise sur son compte: il en fait assez d'autres, sans le charger encore de celle-là. Le texte porte *resonare*, & la Glose *nominare*.

31. *Queis*. Le MS porte *quis*; mais on voit qu'il faut écrire *queis*, puisque suivant la Glose ce mot est là pour *quibus*.

- Anno 885. Nil parens, abies quoniam velaverat illum,
arbor cooperuerat
- 35 Ac quercus, ulmique simul, madidæ fed & alni.
humide die *Ex istis enim arboribus erant naves compesita.*
- Urbem quo tetigere quidem Titane secundo
eximii venit
- Egregii Sigefredus adit Pastoris ad aulam,
f. suis imperabat
- Solo rex verbo fociis tamen imperitabat;
capite inclinato incipit dicere
- Vertice flexo ad Pontificem sic inchoat ore:
- 40 O Gozline, tibi gregibusque tuis miserere,
i. e. ut non consentias
- Ne pereas, nostris faveas diètis rogitamus.
concede solummodo valeamus
- Indulge siquidem tantum transire queamus
lædemus nullo modo
- Hanc urbem; tangemus eam nunquam, sed honores
pro conabimur
- Conservare tuos conemur, Odonis & omnes.
f. Odo colebatur *quia post consulatum imperium suscepit.*
- 45 (Hic Consul venerabatur, rex atque futurus,
f. ipse defensor nutritor
- Urbis erat tutor, regni venturus & altor.)
fidelissima f. verba
- Hæc contra Domini præsul fidissima jecit:
commendata rege
- Urbs mandata fuit Carolo nobis Basileo,
fermè mundus
- Imperio cujus regitur totus propè cosmos

Post

34. parens. C'est-à-dire, apparens.
 36. Titane secundo. Puisque Titane est ici pour die suivant la Glose, l'expression Titane secundo signifie nécessairement le lendemain.
 37. Sigefredus. Ici la première syllabe de ce mot est breve aussi bien que la seconde. Plus bas aux vers 55 & 430, Abbon fait la première longue; & pour pouvoir en faire autant de la seconde, il écrit Sigemfredus ou Sigenfredus.
 45. Consul. C'est-à-dire Comte; car les deux mots Comes & Consul étoient devenus synonymes: sur quoi on peut lire une savante Dissertation de M. Bonamy de l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres dans les Mémoires de la même Académie, (Tome XVII. pages 18 & suiv.)

50 *Post Dominum, regem dominatoremque Potentum;*

depopulationem

Excidium per eam regnum non quod patiatur,

tueatur

tranquillum

Sed quod salvetur per eam, sedeatque serenum:

adverbium dubitandi commodata

Ut nobis si foris tibi commissa fuissent:

edificia

Mœnia, (quodque peregrisses justum tibi narras,)

adesse

55 *Quid fore sancires? Sigemfredus, Caput, inquit,*

postea

f. sancirem

Ensis honore meum canibus demum quoque dignum;

pro nisi

nostris dictis con

Toxica, ni tamen his precibus cedas, tibi tela

apponent

Nostra ministrabunt castella die veniente,

f. die

f. ministrabunt

singulis

Decedente famis pestem, hoc peragentque quotannis.

i. e. verba dixit

recessit

f. suos

collegit

60 *Hæc ait, atque dehinc abiit, sociosque coegit.*

initium

accepit

prælium

Sic caput Auroræ rapuit perdente duellum;

certè

de navibus

ad turrim

festinantes

Nempe ruunt omnes ratibus, turri properantes.

54. *quodque peregrisses* &c. C'est-à-dire, vous voudriez être obéi comme ayant droit de l'être, & n'ayant rien commandé que de juste. *Quodque* est ici pour *quodcumque*.

56. *Ensis honore* &c. Il semble que ce soit un serment, *Par l'honneur de mon épée*, ou *par mon épée*, si je vous avois donné une ville à garder, je me croirois après cela digne d'être jeté aux chiens: cependant faites attention à ce que nous vous demandons, sinon &c. Mais sans supposer un serment, on peut construire ainsi: *Sancirem caput meum, quod est dignum honore ensis, esse dignum canibus*.

57. *Toxica*. Ce mot seroit-il pris ici adjectivement pour le joindre à *tela*, comme s'il y avoit *tela venenata*? Si l'on ne veut point admettre cette supposition, il faut nécessairement sous-entendre & avant *tela*, & construire ainsi, *cras nostra castella ministrabunt tibi tela & toxica*.

61. *Sic caput* &c. La construction est, *sic rapuit duellum*, il commença la guerre; ou l'attaque de la Ville; *auroræ perdente caput*, après le lever de l'aurore, ou l'aurore tirant à sa fin.

62. *turri*. Cette Tour étoit située au bout du Pont que Charles le Chauve avoit fait bâtir en 861 à l'extrémité occidentale de la Cité. Voyez les Annales sur l'an 885, au 27 Novembre.

- Anno 885. ^{f. turrim} ^{percutiunt} ^{fortiter} **Quam feriunt fundis acriter, complentque sagittis.**
^{fremit} ^{pavescent} ^{moventur, titubant}
Urbs resonat, cives trepidant, pontesque vacillant;
^{simul currunt} ^{auxilium} ^{augmentant}
65 Concurrunt omnes, turrique juvamen adaugent.
^{i. e. in hac speculâ} ^{coruscabant}
Hic Comites Odo, fraterque suus radiabant
^{f. cum illis}
Rotbertus, pariterque Comes Ragenarius; illuc
^{f. radiabat}
Pontificisque nepos Ebolus, fortissimus Abba.
^{f. cum} ^{f. est}
Hic modicum Præful jaculo palpatu acuto,
^{f. cum}
70 Hic ejus juvenis miles simili Fridericus
^{percussus} ^{occubuit}
Est ictus gladio; miles perit; seniorque
^{dum medicaretur}
Convaluit, sese medicante Dei medicinâ.
^{::::: f. christianis} ^{finem vitæ} ^{f. Dani} ^{sævas}
Hic vitæ multis extrema dedere; sed acres

64. *Urbs resonat* &c. Les mots *resonat* & *trepidant*, que la Glose interprete par *fremit* & *pavescent*, & que le Poëte explique lui-même au vers 91 par *pavitat* & *strepitant*, peuvent bien marquer que les habitans se crurent dans un grand danger, mais non pas qu'ils furent abattus jusqu'au découragement, puisqu'au contraire ils donnerent pendant tout le temps que dura le siège, de si grandes preuves de leur courage & de leur bravoure. Il semble donc que les verbes *resonare* & *trepidare* expriment ici le grand empressement des Parisiens à porter du secours à la Tour assiégée. Ils y accoururent à la hâte du centre & des extrémités de la Ville en si grande affluence, que les ponts en furent ébranlez, suivant cette expression du même vers d'Abbon, *pontesque vacillant*. Dans Virgile *trepidare* signifie se hâter, se mettre en mouvement: il a dit (*Æneid. IV. 121.*) *dum trepidant alæ*; & (*Æneid. IX. 418.*) *dum trepidant, in hasta Tago* &c.

66. *Odo*. Dans Abbon la première syllabe de ce nom est tantôt longue, comme ici & au vers 246; & tantôt breve, comme plus bas aux vers 96, 107, 245, &c.

68. *Ebolus*. Ici les deux premières syllabes de ce mot sont breves: au vers 108 la première sera breve, & la seconde longue: & au vers 244 ce seront deux longues. Quelquefois Abbon dit *Ebalus* au lieu d'*Ebolus*, comme plus bas ll. 399. & 405.

70. *Fridericus*. C'est l'orthographe du MS. Toutes les éditions précédentes portent *Fredericus*,

73. *Hic vitæ* &c. Il y avoit ici dans la Glose un mot ou deux qui ne sont

^{f. quas in eutem infer} Pluribus ^{redeunt} infligunt plagas, tandemque ^{mortuos} recedunt;

Anno 869.

75 Exanimés Danos secum multos referentes.

Jam occidui ^{vertebat} medium vergebat ad ultima Thule
^{partis} Climatis ^{sol} australis quoque ^{i. e. à toto caelo} Apollo sequutus Olympo;

Nil profus species turris renitens erat adhuc
 Perfectæ, fundamentis tantum benè structis,

80 Ac modicum ductis fursum factisque fenestris

Gaudebat; belli sed eadem nocte peracti

Altiùs hæc circumductis ^{parietibus} crevit tabulatis;

^{f. turris} ^{dimidiæ} Lignea fescuplæ siquidem super additur arci.

plus lisibles; ce sont les seuls de la Glose entière qu'il n'a pas été possible de déchiffrer.

76. *Thule*. Le MS orthographie mal *Tile*. C'est l'*ultima Thule* des anciens, qui ne connoissoient rien au de là dans notre hémisphère du côté du couchant, & que l'on croit être ou l'île d'Islande ou celle de Thilental, la plus septentrionale des Orcades. Dans cette phrase le Glossateur explique *vergebat* par *vertebat*, *climatis* par *partis*, *Apollo* par *Sol*, & *Olympo* par *à toto Cælo*: on lui auroit su bien meilleur gré s'il en avoit donné la véritable construction. Il semble néanmoins qu'il faut la faire ainsi: *Jam Sol climatis Australis, sequutus ab Olympo medium occidui, vergebat ad ultimam Thulen*; & *quoque* est une cheville pour remplir la mesure du vers. Mais que veut dire ce verbiage? *Sol climatis Australis* signifieroit-il que le Soleil étoit alors par rapport à nous de l'autre côté de la ligne équinoctiale?

82. *tabulatis*. Le mot *tabulatum* signifie proprement un plancher: cependant la Glose l'explique ici par *parietibus*; & l'adjectif *circumductis* prouve que c'est en effet la pensée du Poète.

83. *fescuplæ*. Comme *fescuplex* & *fescuplum* signifie dans les bons Auteurs *une fois & demie autant*, le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol. 398 recto*) en traduisant ce vers d'Abbon, a cru pouvoir dire que les Parisiens *haussèrent de bois la Tour d'une fois & demie autant qu'elle étoit*. Mais il faudroit pour cela qu'il y eût *fescuplex*, au lieu qu'il y a *fescuplæ* qui se rapporte nécessairement à *arci*. C'est donc l'ancienne charpente, ou ce qui restoit encore sur pied de la Tour attaquée, qui avoit une fois & demie autant d'élévation que la nouvelle charpente qui y fut ajoutée pendant la nuit. Ainsi en prenant *fes-*

Anno 885.

Sol igitur Danique simul turrim refalutant ;

85 Prælia devotis jaciunt immania valdè ;

Pila volant hinc inde , caditque per aëra fanguis ;

Commifcentur eis fundæ , laceræque baliftæ ;

Nil terras interque polos aliud volitabat.

At turris nocturna gemit dardis terebrata ,

90 Nox fuit ejus enim genitrix , cecini quoque suprâ.

Urbs pavitat , cives ftrepitant , & claffica clamant

cuplæ dans fa fignification rigoureuse , ces nouveaux travaux ne formerent que les deux cinquièmes de la hauteur du total. Cependant ce n'est pas encore là le fens de l'Auteur , puisque , fuivant la Glofe *sefcuplæ* est ici pour *dimidiæ*. Abbon veut donc dire , ou que ce qui restoit de la Tour n'alloit qu'à la moitié de la hauteur du total après que les Parisiens l'eurent exhauffée pendant la nuit , d'où il s'ensuivroit que selon lui ils lui donnerent une fois autant d'élévation qu'il lui en restoit ; ou que la moitié en ayant été abattue pendant le jour , ils l'exhaufferent considérablement pendant la nuit , fans spécifier de combien. Au reste le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris in-fol. 1713. Tome I. page 845.*) suppose que le Comte Eudes « ayant prévu ce qui étoit arrivé , » avoit donné ses ordres pour préparer une bonne charpente de poutres & de soliveaux » qui répareroit tout le dommage ; mais puisqu'on n'avoit encore que commencé le bâtiment de la Tour , & qu'elle n'étoit pas encore achevée fuivant Abbon (I. 78 & 79.) comme le Pere Daniel (page 844.) le reconnoit lui-même , n'est-il pas plus naturel de supposer que les matériaux de cette charpente étoient déjà tout préparés , & qu'il ne s'agissoit plus que de les mettre en œuvre ? Sans cela combien de jours auroient pu suffire pour un pareil travail ?

85. *devotis*. Dom Bouquet écrit *devoti* au lieu de *devotis* que l'on lit dans toutes les éditions précédentes conformément au MS , & qu'en effet la Glofe n'explique point par *fideles* , mais par *fidelibus*.

91. *Urbs pavitat , cives* &c. C'est ainsi qu'il y a très-distinctement dans le MS , aussi bien que dans les éditions de Pichou & de du Breul. Du Chesne s'y est aussi conformé dans sa première édition ; mais dans sa seconde il a mis *Urbs pavet , ac cives* &c. en quoi il a été suivi fort mal à propos par du Boucher & par Dom Bouquet. Sur les mots *pavitat* & *strepitant* , voyez la Note sur le vers 64.

clamant. Dom Bouquet avertit dans une Note , que du Chesne a fait ici une faute en écrivant *damnant* au lieu de *clamant*. La faute doit être rejetée

- Abſque morâ tremulæ cunctos ſuccurrere turri ;
 Chriſticolæ pugnant , belloque reſiſtere curant.
 Belligeros inter cunctos gemini radiabant
 95 Plus aliis fortes , alter Comes , alter & Abba ;
 Alter Odo victor , bellis invictus ab ullis ,
 Confortando fatigatis vires revocabat ;
 Luſtrabat jugiter ſpeculam , perimens inimicos.
 Qui verò cupiunt murum ſuccidere muſclis ,
 100 Addit eis oleum , ceramque picemque miniſtrans ;
 Mixta ſimul , liquefacta foco , ferventia valdè ;
 Quæ Danis cervice comas uruntque trahuntque.
 Occidunt autem quosdam , quosdamque ſuadent
 Amnis adire vada. Hoc unâ noſtri reſonabant :
 105 *Ambuſti Sequanæ ad pelagos concurrite , vobis*
Quò reparent alias reddendo jubaſ mage comas.

d'abord ſur Pithou , car c'eſt lui qui l'a faite le premier. Du Breul l'avoit corrigée en imprimant *clamant* conformément au MS. Du Cheſne lui-même dans ſa première édition avoit ſuivi du Breul , & ce n'eſt que dans ſa ſeconde édition qu'il a fait d'après Pithou la faute qu'on lui reproche ; en quoi du Bouchet l'a copié trop ſervilement.

99. *muſclis*. Ce mot eſt ici pour *muſculis* ; & *muſculus* dans Céſar (*de Bello civili lib. 2. cap. 10.*) étoit une machine de guerre ſous laquelle ceux qui travailloient à ſapper une muraille ſe mettoient à couvert ; ce qui s'éloigne peu de la penſée de Pithou , adoptée par du Breul , qui interprete *muſclis* par *cuniculis*. Mais comme ici la Gloſe l'explique par *ferris* , il paroît qu'Abbon l'a employé pour ſignifier non la machine même , mais l'engin ou l'inſtrument avec quoi on ſappoit.

103. *quosdam quosdamque*. Eſt-il néceſſaire d'observer que dans l'édition de du Breul on a omis l'un de ces deux *quosdam* ?

Anno 885. Fortis Odo^{percussit} innumeros tutudit. Sed quis fuit alter ?

Alter Ebolus huic socius fuit æquiperansque ;

Septenos unâ potuit terebrare sagittâ,

110 Quos, ludens alios, iussit præbere coquinæ.

Hicce prior mediûve fuit, circumve nec ullus.

Fortiter ast alii spretâ nece belligerabant :

Verùm stilla quid est simplex ad caumata mille ?

P geminum fidos rarò quamvis vegetabat,

115 M que truces posthac chile (saranta chile id extat)

Hicce recenter eunt vicibus turrim, juge fœdi

110. *iussit præbere coquinæ*. Ils étoient déjà tout embrochez ; il n'y avoit plus qu'à les faire rotir. Cela est bas, & tout-à-fait indigne tant de la gravité du Poëme, que de celle de l'Auteur.

113. *caumata*. Du cange prouve dans son Glossaire latin, que *cauma* signifie une grande chaleur, un grand feu ; & il reprend Spelman de l'avoir pris pour un flot ou un grand amas d'eau. Mais ceci n'est que pour l'exactitude grammaticale ; car de maniere ou d'autre, la pensée est toujours la même dans le fonds. Dire *qu'est-ce qu'une goutte d'eau au prix de la mer ?* ou dire *qu'est-ce qu'une goutte d'eau pour éteindre un grand feu ?* c'est toujours la même force de comparaison.

114. *P geminum* &c. La Glose observe que le P grec doublé (c'est notre R) marque 200, & que le M grec (c'est aussi notre M) marque 40. Il faut observer de plus que *σαράντα* ou *saranta* est un mot grec abrégé de *τεσσαράκοντα* ; en sorte que *saranta chile* est la même chose que *M chile*, c'est-à-dire *quarante mille*. Or tout cela doit signifier qu'il n'y avoit que 200 combattans Chrétiens, *fidos*, pour défendre une forteresse attaquée par 40000 payens, *truces*. Il y a dans le MS, & dans les cinq éditions qui ont précédé celle de Dom Bouquet, *seranta* au lieu de *saranta*. Dom Bouquet a mis *saranta* qui est plus correct ; & on a cru en cela devoir l'imiter ici.

116. *fœdi*. Cette expression désigne les Normans, que le Poëte charge ordinairement de diverses épithetes odieuses, telles que *soboles Plutonis amica* au vers 21 ; *ſœvi* au vers 27 ; *truces* au vers 115 ; *atrox* au vers 249 ; *nequam* au vers 354 &c. comme au contraire il ne donne au Parisiens que des épithetes honorables, telles que *devoit* au vers 85 ; *fidi* au vers 114 ; *populus benignus* au vers 248 &c.

- ^{multiplicant}
 Ingeminant bellum; clamor fremitusque fit altus;
 Ingentesque replent voces hinc inde ruentes
 Æthera, saxa fremunt ^{scuta} parmas quatientia pictas;
 120 ^{perforata} Scuta gemunt, galeæ strident, trajecta sagittis.
 ad hunc locum, i. e. ad turrim * de ^{circumeunt.}
 Huc * prædâ redeunt equites, certamina stipant;
 sani ^{f. Normanni} ^{ex cibus}
 Incolumes adeunt ^{naves} speculam, saturique ciborum;
 Antequæ durcones multi repetunt morientes
 Quàm lapides jaciant, ^{f. speculam} illamque gravent lapidando;
 125 Dulce quibus flamen Danæ spirantibus aiunt
 Quæque suo lacerans crines lachrymansque marito:
 Unde venis; fornace fugis? scio, nate Diabli,
 filii ^{victoria}
 Hanc nullus poterit vestri superare triumphus,
 pro nonne ^{panem} ^{carnes} ^{vinum} ^{obtuli}
 Non tibi nunc Cererem? vel apros, Bacchumque litavi?
 reiteras
 130 Tamque citò quare repedas ad tegmina stratûs?

120. *trajecta*. Cet adjectif ne peut se rapporter qu'à *scuta*, ce qui fait ici une construction très-vicieuse; mais avec Abbon il n'y faut pas regarder de si près.

123. *durcones*. Suivant le Glossaire latin de du Cange, *durcones* sont *navigia fluvialia*, des navires de rivière, c'est-à-dire, des bateaux. Abbon avoit dit plus haut au vers 28 & 29, *aërias naves, præter juniores naves*; & la Glose explique là *juniores naves* par *durcones*: elle devoit donc expliquer ici *durcones* par *juniores* ou *minores naves*. Cependant *naves* en général n'est point mal, pour faire entendre que le Poète emploie ici l'espece pour le genre.

125. *flamen*. Il y a *flumen* dans toutes les éditions précédentes, excepté dans celle de Pithou qui porte *flamen* conformément au MS; & on voit bien que ce n'est pas une faute de l'écrivain, puisqu'il la Glose explique ce mot par *animam*.

127. *fornace*. Terme de dérision & de mépris. Ces femmes ne regardoient la Tour assiégée que comme un four à cause de son peu d'élevation. *Fornax* & *clibanus* du vers 133. sont ici synonymes.

130. *stratus*. Dom Bouquet qui emploie ordinairement les accens, n'en a

Anno 885. ^{cupis} ^{pro apponi} *Hæc iterum gestisne tibi poni? redeuntne,*
^{glutto} *Helluo, sic alii? similem mereantur honorem.*
 (^{propter parvam} ^{quantitatem} ^{turris} ^{curvus, pandus} *Clibanus ob humile quantum speculæ sinuatus*
^{dedit} *Sæva per ora duit quamvis ignobile nomen.)*
 135 ^{fundamenta} ^{cupiunt} ^{f. turris} *Ima dehinc ardent ejus discindere scisci:*
^{magnum} ^{apertum} ^{f. apparuit} *En immane foramen, hians, majus quoque dictu.*
^{intrinsecus} ^{vocati} *Apparent penitens Proceres jam nomine citi,*
^{galeatos} *Cristatosque vident cunctos, quibus atque videntur,*
^{per singulos viros} *Conspiciuntque viritum omnes non introeuntes;*
^{pavor} ^{pro præsumit} 140 *Horror enim vetuit quod non audacia sumfit.*

Orbita

point mis sur ce mot; cependant il doit être au génitif: *repedare ad segmina stratûs*, retourner au gîte.

133. *Clibanus*. Voyez la Note sur le vers 127.

speculæ. Ce mot est au datif; & le sens de la parenthèse est, *Clibanus ob parvam suam quantitatem dedit speculæ in ore feminarum illarum nomen ignobile fornacis*.

135. *scisci*. La Glose auroit bien mieux fait de nous donner l'intelligence de ce mot, que de s'amuser à nous dire qu'*ardent* signifie *cupiunt*, ou à expliquer cent autres endroits semblables que l'on entend fort bien sans elle. Mais peut-être y a-t-il ici une faute de Copiste, & qu'au lieu de *scisci* qu'on lit très-distinctement dans le MS, il faut écrire *scissi*. On va voir dans le vers suivant, qu'il y avoit déjà une breche considérable à la Tour, *En immane foramen* &c. Ce seroit là le sens du mot *scissi*. Au moyen de cette breche on pouvoit plus facilement mettre la Tour en pièces, & la renverser jusqu'aux fondemens, *ima discindere*. Ainsi en écrivant *scissi* au lieu de *scisci* il n'y a plus de difficulté. Il est vrai que ce mot se rapporte à la Tour, & qu'en sous-entendant soit *turris*, soit *arx*, soit *specula*, il falloit mettre *scisse* au lieu de *scissi*; mais en sous-entendant *clibanus*, qui est le mot employé deux vers plus haut, *scisse* ne vaudroit plus rien, & le Poëte devoit mettre *scissi*. Quelque plausible, quelque nécessaire même que paroisse cette correction dans le texte d'Abbon, on se méfie tant de ses propres lumières, qu'on a mieux aimé représenter le MS tel qu'il est.

139. *non introeuntes*. Le Président Faucher (*Antiq. Franç. fol. 398 recto*) traduit: *ceux de dedans*; & le latin en effet ne peut signifier que cela ici.

^{rota}
Orbita mox à turre teres jaculatur in illos :

^{i. e. sex Normannos repellens}
Bifternis arcens animas direxit averno ;
^{inferno}

Anno 885.

Perque pedes tracti numerum complent morientum.

^{deinde} Tum foribus posuere larem, ^{ignem} Vulcania cura, ^{f. qui est}

145 Hinc multare viros rentes, & perdere turrim.

^{focus} Fit rogos horribilis, fumusque teterrimus inde

Nubila militibus miscet, succedit & umbris

^{subintrat} Scilicet arx piceis horâ veluti diurnâ.
^{longâ}

Nam tulit hæc minimè sufferre diu sibi notos,

150 Sed nostri Dominus miseresens vertere jussit

^{partem} In sortem cæcam populi nebulam generantis ;

^{f. bellum} Fortiùs ille furens Mavors regnare fategit.
^{studuit}

^{i. e. Parisio} Signifer en geminus concurrit ab urbe benignâ ;

142. *Bifternis*. On lit dans les six éditions précédentes *bis ternas* en deux mots au lieu de *bifternis* ; & *bis ternas* s'accorde fort bien avec *animas*. Cependant le MS porte absolument *bifternis* qu'on peut lire en un seul mot ; & peut-être Abbon en a-t-il voulu faire une façon de parler adverbiale.

147. *succedit*. La Tour entre dans la fumée, c'est-à-dire, est toute enveloppée de fumée. Virgile emploie le verbe *succedere* pour dire *entrer dedans*, comme dans ce vers (*Æneid. I. 631.*) *Tectis, juvenes, succedite nostris* ; & dans cet autre (*Æneid. VIII. 123.*) *Nostris succede penatibus hospes*.

149. *tulit*. Il faut sous-entendre *Dominus*, qui est exprimé au vers suivant.

151. *In sortem cæcam* &c. Le Pere Danfèl (*Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol. 1713. Tome I. page 847.*) a fort bien entendu ce vers : « Tout étoit perdu dit-il, si le vent avoit donné contre la Tour ; mais par un très-grand bonheur il portoit la flamme du côté des ennemis, & l'éloignoit de la Tour. »

152. *Mavors*. Le Poète applique ici le nom de Mars au véritable Dieu, qui s'appelle en effet le Dieu des armées.

153. *Signifer en geminus* &c. C'étoient sans doute deux Porte-enseignes, ou comme nous dirions, encore, deux cornettes. On va voir de quelle manière ces deux Officiers avoient la tête affublée ; & c'est peut-être de cet affublement

Annō 885. Lancea bina gerens ^{turrim}speculam conscendit, ^{amic̄tum}

155 Auribus ^{pavor}immodicis ^{Normannorum}croceum, ^{formido}Danorum;

Tunc ^{pro quorum}centena ^{ejecit}quium ^{fagitta}pepulit ^{velox}cum sanguine vitam

Centeno ^{f. per}catapulta nimis de corpore ^{pernix};

Hospitiumque ^{per}comas ducti lintresque ^{revifunt};

Lemnius hīc moritur ^{claudus} magno ^{superante}

160 Neptuno; ^{humectant} ^{latices} ^{incendia} ^{fusi},

Pestiferæ ^{gentis} miles ^{percussus} ^{acerbo}

Rotbertus ^{felix} jaculo ^{spiravit} ^{ibidem};

là même, où l'on distinguoit deux oreilles extrêmement hautes ou longues, & que l'on pouvoit prendre pour des cornes, que le mot de *Cornette* a tiré son origine. Voici, ce semble, la construction de ce vers & des deux suivans: *Geminus signifer, formido Danorum, concurrat ab urbe, conscendit (que) speculam, gerens bina lancea, (&) amictum croceum auribus immodicis*. On voit bien que *bina lancea* est un barbarisme pour *binas lanceas*, à moins qu'on ne veuille construire autrement, & dire: *lancea bina*, (seu) *geminus signifer... concurrat ab urbe... gerens amictum croceum*, &c. Mais que veut dire *amictum croceum auribus immodicis*? Seroit-ce un couvre-chef de couleur de safran, & à longues oreilles? D'abord il faut admettre ces oreilles; & c'en est peut-être assez pour y rapporter les deux mots, *formido Danorum*, en construisant: *amictum croceum auribus immodicis*, (qui fuit) *formido Danorum*. Mais on peut former quelque doute sur *croceum*. Ne seroit-ce pas un habillement de tête fait en forme de cloche, c'est-à-dire étroit par en haut, & large par en bas, plutôt qu'un habillement de couleur jaune? Du Cange dans son Glossaire latin, au mot *Crocea*, est tenté de substituer à ce mot celui de *Clocea* dans deux endroits du Cérémonial Romain; & il renvoie au mot *Clocca* ou *Cloca*, où il parle en effet de certains habillemens ainsi appelez, parce qu'ils étoient faits en forme de *Cloches*.

155. *immodicis*. Pichou a fait une faute en imprimant *immodis*. Dans toutes les autres éditions il y a *immodica*, qui ne fait aucun sens, & qu'il est impossible de construire avec le reste de la phrase. Le MS porte bien distinctement *immodicis*.

croceum. Peut-être faut-il lire *cloceum*. Voyez la Note sur le vers 153.

156. *Tunc centena* &c. La construction est, *de quorum centeno corpore centena catapulta nimis pernix pepulit vitam cum sanguine*.

159. *Lemnius claudus*. C'est le Dieu Vulcain, c'est-à-dire, le feu.

162. *Rotbertus felix* &c. On ne sauroit dire qui étoit ce Robert. Dom Bouil-

Atque Deo pauci vulgo periere juvante:
f. ex

Anno 885e

Erubuere tamen posthac veluti lupus audax
deinde

165 Nil rapiens prædæ, repetitque quidem nemus altum,
silvam profundum

Subtilemque nimis secum retulere fugellam,
Deo inferni

Tercentum exanimos flentes Charone receptos.
sequens

Nox comitans turris studuit vulnus medicari.
Metaphora

Hæc duo bella sui residens in limite currus
fine

170 Ante November adest gelidus, supplere Decembri
frigidus complere

lart n'y a pas pensé lorsqu'il a écrit (*Hist. de S. Germ. des Prez, page 51.*) qu'il s'agit ici de Robert le fort : il ne se souvenoit pas que ce Seigneur ne vivoit plus alors, puisqu'il avoit été tué par les Normans en 866. On ne comprend pas mieux comment il a pu échapper au P. Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris in-fol. 1713, Tome I. page 847.*) de dire que c'est Robert, frere du Comte Eudes. De quel Comte Eudes entend-il donc parler ? Robert, frere de celui qui fut Comte de Paris, puis couronné Roi, tâcha à son tour de déthrôner Charles le Simple long-temps après le siège qu'Abbon décrit ici, & ne fut tué qu'en 923. D'un autre côté le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol. 398 recto*) dit que les Normans perdirent à ce second assaut un de leurs chevaliers nommé Henri : mais où a-t-il trouvé cela ? auroit-il lu dans le texte d'Abbon *Henricus* au lieu de *Robertus* ? De maniere ou d'autre ce seroit là une grande méprise : car ce Chevalier, quelque nom qu'il portât, étoit François & non Normand ; & Abbon le trouve heureux d'avoir été tué en cette occasion par les Payens, *Robertus, miles felix, percussus jaculo pestiferæ gentis.*

165. *repetitque.* C'est-à-dire & *repetens* ; car ce mot se rapporte à *lupus*, comme celui de *rapiens*.

166. *fugellam.* Dans l'édition de Dom Bouquet il y a un point après *fugellam* ; & il n'y a ni point ni virgule après le mot *receptos* du vers suivant : ce qui ne peut faire aucun sens. Après *fugellam* il ne faut qu'une virgule ; & après *receptos* il faut un point : *tercentum exanimos* est gouverné à l'accusatif par *flentes* ; & *flentes* se rapporte à *Normanni*, qui est le nominatif sous-entendu de *erubuere* & de *retulere*.

170. *Decembri.* Dans les six éditions précédentes on lit *December*, qui rend la phrase inexplicable. Il y a formellement *Decembri* dans le MS ; & voici la construction des trois vers 169, 170, & 171 : *November gelidus, residens in limite sui currus, adest supplere hæc duo bella ternis solibus ante quàm cederet Decembri caudam anni.* Ainsi la pensée du Poëte est que les deux assauts furent livrez sur la fin de Novembre, trois jours avant que le mois de Décembre

Ann^o 885. ^{diebus} Solibus ^{finem} is ^{daret} caudam ^{rubeo} ternis quàm ^{daret} cederet anni.

Sole suos fulvo radios fundente sub æthre,

^{in parte} Sorte ^{circumeunt f. Gentiles} Dionysii ^{jacentes} lustrant equidem recubantes

^{sancti} Macharii Sequanæ ripas, & castra beatum

175 ^{rotundum} Germanum ^{palis} circa teretem componere vallis

^{aggere} Commixto lapidum cumulo glebisque laborant.

Post montes & agros, ^{silvas} saltus camposque patentés

Ac villas equites ^{f. Normanni} peragrant, ^{feri} peditesque cruenti,

vint terminer l'année. Cela posé, comme il y eut une nuit d'intervalle entre l'un & l'autre assaut, il faut dire que le premier fut donné le 27; & le second, le 28: d'où il s'enfuit que la conférence ou le pourparler du Roi Sigefroi avec l'évêque Gozlin, est du 26; & que les Normans étoient arrivés le 25 à Paris. Il est vrai, comme on le verra bientôt, que le troisième assaut ne fut donné que le 28 Janvier suivant, c'est-à-dire deux mois entiers après le second, & que cela fait un long espace de temps entre l'un & l'autre: mais outre que les Normans employèrent ce temps à piller & à saccager tous les environs, il leur fallut faire de grands préparatifs pour la nouvelle attaque qu'ils méditoient, & qui fut si longue qu'elle dura quatre jours entiers sans compter les nuits. On ne voit pas qu'il soit possible d'expliquer autrement ces trois vers; & de quelque manière que l'on veuille entendre l'expression *solibus ternis*, il fera toujours vrai de dire que le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris in-fol. 1713. Tome I. pag. 847.*) en a mal pris le sens, lorsqu'il a dit que ce second assaut fut donné le dernier jour de Novembre. Mais il est bon outre cela de remarquer pour la Chronologie, que dans le calcul du Poëte l'année commence avec le mois de Janvier, ou du moins à Noël.

173. *Sorte Dionysii* &c. En lisant ce vers & les deux suivans, on ne peut s'empêcher de se représenter une église de S. Denys dans le voisinage de S. Germain l'Auxerrois. Ce doit être celle que Ste Genevieve avoit fait bâtir, laquelle fut rachetée à prix d'argent en 857, de peur que les Normans n'y missent le feu, mais qui peut-être fut enfin détruite pendant les horreurs de ce siège.

175. *Germanum circa teretem*. On lit de même plus bas IL 35. *Germani teretis contemnunt littora sancti*. C'est S. Germain l'Auxerrois. Voyez les Annales vers l'an 654. Mezeray (*Hist. de Fr. édit. Paris, 1643. Tome I. page 299*) & Cordemoy (*Hist. de Fr. Tome II. page 371.*) ont pris le change ici bien grossièrement en prenant cette église pour celle de S. Germain des Prez.

- Infantes, pueros, juvenes, canamque senectam;
occidunt
- 180 Atque patres natosque necant, necnon genitrices;
mulieris
- Conjugis ante oculos cædem tribuere marito;
mariti occiso
- Conjugis ante oculos strages gustat mulierem,
f. gustat mors
- Ante patrum faciem soboles, necnon genitricum;
 Efficitur servus liber, liber quoque servus,
famulus *Epixenis.*
- 185 Vernaque fit dominus, contra dominus quoque verna;
 Vinitor, agricolæque simul cum vitibus omnes,
 Ac tellure, ferunt crudeles mortis habenas:
 Francia jam dominisque dolet, famulisque relicta;
domino
- Heroë gaudebat nullo, lachrymisque rigatur:
domino
- 190 Nulla domus stabilis vivo regitur dominante.
dives divitiis multis
- Ah! tellus opulenta gazis nudatur opimis;
nigris consummantibus æqualiter
- Sanguivomis, laceris, atris, edacibus æquo
plagis devoratione
- Vulneribus, prædis, necibus, flammis, laniatu
devastant
- Prosternunt, spoliant, perimunt, urunt, populantur
crudelis scelerata multitudo crudelis
- 195 Dira cohors, funesta phalanx, cœtusque severus.
mox
- Posse favebat eis actutum velle, quòd ipsum

181. 182. Il importe fort peu dans le fonds lequel de ces deux vers doit marcher le premier. Celui qui est ici le 181^e n'est que le 182^e dans les éditions précédentes, où par la même transposition le 182^e est devenu le 181^e. Le MS les arrange dans l'ordre où ils sont ici.

196. *Posse favebat eis actutum* &c. Abbon s'est servi de la même expression dans son Épître dédicatoire. Ici la construction est, *velle favebat eis posse actutum*, c'est-à-dire, ils n'avoient qu'à vouloir pour pouvoir; & ce qui suit, *quòd ipsum omnia* &c. n'a peut-être point d'autre sens que *quoniam*, ou *nam gestabant*

Anno 885.

Omnia se visum gestabant ante cruentum.

pauperes valdè fugiunt superbi homines montes
Valles diffugiunt humiles, tumidi priùs alpes,

armati valdè amant silvas
Arma simul diamant lucos cum corde fugaci;

200 Nemo patet, fugiunt omnes, heu ! nemo resistit.

ornamentum pulchri
Sic decus a regni pro posse tulere venusti;

ornamentum navibus
Sic celebris specimen cymbis portant regionis.

exercitus f. Normannorum
Terribiles inter acies tamen adstitit acta

Anno 886.

de
Parisius ridens media imperterrita tale.

f. opus
205 Ergo bis octonis faciunt, mirabile visu,

omnia ante ipsum cruentum à se visum, car ils portoient toutes leurs cruautéz dans le cœur ; & c'en étoit assez pour en voir bientôt les effets. Dans l'édition de Pithou on a mal à propos séparé *actutum* en deux mots, *ac* & *tutum* ; & dans celle de du Bouchet on a fait aussi une faute bien grossière en écrivant *posce* au lieu de *posse*.

198. *Valles diffugiunt humiles* &c. C'est-à-dire, que les Grands devenus petits prennent la fuite, & vont s'enfoncer dans l'épaisseur des forêts.

201. *decus a regni*. On ne voit point ce qui gouverne le mot *regni* au génitif. Le MS au lieu de *decus* ne met que *dec* avec un signe d'abréviation ; & cette abréviation est peut-être pour *or* ; en sorte qu'il faudroit peut-être lire *decora*. Je dis, peut-être, car il faut avouer que cette abréviation, qui est fréquente dans le MS, y tient toujours lieu des deux lettres *us*. De plus la Glose explique le mot abrégé par *ornamentum*, non par *ornamema*.

204. *tale*. Voici encore selon toutes les apparences une faute de Copiste ; & on ne doute nullement qu'au lieu de *tale* il ne faille lire *tela*. En admettant cette correction, le sens de la phrase est, *Parisius acta* (c'est-à-dire, *jaçtata* ou *quassata*) *inter acies terribiles*, *inter media tela*, *stetit imperterrita* & *ridens*. On voit qu'Abbon a voulu profiter de cette expression de Virgile (*Eclóg. X. 45. & Æneid. X. 237.*) *tela inter media*, comme il a copié plus bas (II. 118.) mot à mot le dernier vers de l'Énéide.

205, *bis octonis* &c. Les éditeurs précédens expliquent ceci dans une note marginale de trois ou plusieurs chariots à seize roues ; & c'est aussi de cette manière que Mézeray (*Hist. de Fr. édit. Paris, 1643 Tome I. pag. 299.*) Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome I. pag. 103.*) Dom Bouillart (*Hist. de S. Germ. des Prez, pag. 52*) &c. l'ont entendu. Le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol. 1713, Tom. I. page 847.*) au lieu de trois chariots, dit

Monstra rotis ignara modi compacta triadi
mensuræ conjuncta trinitati
querens unum quodque
 Roboris ingentis, super ariete quodque cubante,
f. ariete
 Domate sublimi cooperto. Nam capiebant
f. illius arietis f. arietis
 Claustra sinûs, arcana uteri, penetralia ventris;

210 Sexaginta viros, ut adest rumor, galeatos.

Unius obtinere modum formæ fati amplæ;
i. e. dum ternum perageretur
 Completis autem geminis, ternum peragendo;
per artem à turri allidere balista
 Mittitur arte phalâ vexare phalarica binos
Magistros verberare
 Artifices, nervis jaculata uno quoque plectro;

que les Normans n'opposèrent à la Tour qu'une seule machine de bois en façon de tour à plusieurs étages; & cette explication paroît beaucoup plus naturelle. Cependant l'expression *plusieurs étages* est encore trop indéterminée; il semble que les mots *triadi roboris ingentis*, & *ternum peragendo*, signifient expressément qu'il y en avoit trois, du moins deux entièrement achevez, & un troisième commencé. Cordemoy, qui dans le texte de son Histoire de France (Tome II. pag. 371.) a expliqué ce passage d'Abbon comme tant d'autres, de plusieurs chariots, semble néanmoins dans la vignette qu'il a mise à la tête du regne de Charles le Gros, l'avoir entendu autrement, & avoir donné lieu à l'interprétation du Pere Daniel. On ne voit en effet dans cette vignette qu'une seule machine de charpente à trois étages, qui s'approche de la Tour pour la battre en ruine.

207. *ariete*. Il y a dans toutes les éditions, comme dans le MS, *arrete*, qui est une mauvaise orthographe; il faut écrire *ariete*, ou du moins *arjete*. La construction est, *ariete cubante super quodque monstrum*, ou *super unoquoque monstro*, pour *tabulato*; c'est-à-dire qu'à chacun des trois étages de la machine il y avoit un bélier.

209. *Claustra sinûs* &c. Dom Bouquet n'a mis aucune virgule dans ce vers; il semble pourtant qu'il en faut trois, une après *sinûs*, une après *uteri*, & une après *ventris*. Le Poëte dit ici la même chose de trois manières différentes; & tout cela ne signifie que l'intérieur ou la capacité de la machine. Cependant de la manière dont la Glose s'exprime, on diroit que chaque bélier des Normans renfermoit soixante hommes; ce qui seroit ridicule. La Glose pourroit donc bien être ici une petite addition du Copiste, qui n'aura pas entendu son Auteur; ou si elle est de l'Auteur même, il aura employé le mot *bélier* pour signifier la machine même qui en portoit trois.

215 Sic nobis lethum primi meruere paratum :

Moxque monade necata obiit sævissima dias.
unitate percussiois i. e. dualitas Normannorum.

Mille struunt etiam celsis tentoria rebus ,
coriis

Tergoribus collo demtis tergoque juvencum :

Bis binos tressive viros clypeare valebant ;
tres contegere f. tentoria
i. e. tentoria coriatis

220 Quæ pluteos calamus vocitat cratesve Latinus.

Nox nullam recipit requiem, nullumque soporem ,
fabricant.

Veloces acuunt, reparant, cuduntque sagittas,

Expediunt clypeos, veteresque novi efficiuntur.

Cumque senis Phœbi fulgor jam scandit in almas

225 Quadrigas agilis, noctemque repellit opacam,

Atque suos oriens oculos demittit in urbem ,

En.

215. *Sic nobis lethum* &c. Il faut sous-entendre la particule à, & le sens est, *sic primi Normannorum meruere lethum paratum à nobis*. Ici *primi Normannorum* signifie *artifices*, c'est-à-dire, les Ingénieurs, les inventeurs & conducteurs de la machine.

216. *Moxque monade necata* &c. La construction est, *moxque sævissima dias necata monade obiit*, où l'on voit que *necata* est au nominatif; & cela signifie, comme on le voit par la Glose, que les deux Ingénieurs Normans furent terrassés d'un seul coup. Tous ceux qui au lieu d'une seule machine à-trois étages ont supposé trois chariots, n'ont rien entendu à ce vers. Les éditions précédentes portent simplement *mox*; mais dans le MS il y a *moxque*.

217. *Mille*. Cordemoy (*Hist. de Fr. Tome II. page 371.*) & Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome I. page 103.*) ont pris ce mot au pied de la lettre: ils fabriquerent, disent-ils, mille mantelets. D'autres aimeroient mieux expliquer mille d'un très-grand nombre en général.

219. *Bis binos tressive* &c. Suivant Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome I. page 104.*) cela signifie *quatre ou même jusqu'à six hommes*. C'est qu'il joint *bis* à *tressis* comme à *binos*; mais rien n'oblige à doubler *tressis*, & on peut bien traduire *trois ou quatre hommes*.

226. *demittit*. Du Breul & du Chefne dans sa première édition ont mis *demittit*.

^{f. e. Normanni}
En proles Satanæ fubitò castris furibundæ
^{egrediuntur}

Anno 886.

Erumpunt, trepidis nimiùm telis oneratae:

Ad turrim properant; tenues ut apes sua regna

^{plenis} 230 ^{herbae speciosae} Distentis adeunt humeris castâque thymoque ;

Arboreisque simul vel amœni floribus agri ,

^{non} ^{aliter} Haud secùs infelix populus contendit ad arcem

^{arcibus} Pressis fornicibus humeris ferroque tremente :

Metaphora:

Ensis arva tegunt, Sequanam clypeis, & in urbem

235 Plumbea mille volant fusa densissimè mala ,

Atque serunt pontis validis speculas catapultis ;

Mars hinc inde furit surgens, regnatque superbus :

mittit : mais celui-ci dans la seconde édition a mis *demitit* ; & c'est la véritable leçon du MS.

227. *furibundæ*. C'est ainsi qu'il y a dans le MS, non *furibundi*, comme on lit dans toutes les éditions précédentes.

228. *nimiùm*. Du Chesne qui avoit écrit ainsi dans la première édition conformément au MS, a laissé glisser dans la seconde *nimirum*, qui est une grosse faute d'impression que du Bouchet n'a pas manqué d'adopter ; mais Dom Bouquet l'a corrigée dans la sienne.

235. *Plumbea mille volant* &c. Dans ce vers la quantité est fort mal observée ; mais comme ce n'est pas là le seul défaut du Poëme, on ne s'y arrête point. *Plumbea mala* signifient des balles de plomb ; & on les lançoit avec des frondes, dit le Président Faucher dans son Traité de la Milice & armes de France (fol. 522. recto) où il traduit ce vers ainsi, *Pommes de plomb mille volent en l'air*.

236. *serunt pontis*. Il y a *pontes* dans le MS ; mais il est impossible de construire ce mot avec le reste de la phrase. On lit dans les six éditions précédentes *pontis*, dont la construction est aisée, & qui semble en effet devoir être préférée à *pontes*. Pour ce qui est de *serunt*, il n'y a dans le MS que *ser* avec un signe d'abréviation ; mais ce doit être *serunt*.

speculas. Ceci prouve que le pont étoit défendu par des forts, tant à l'une qu'à l'autre de ses deux extrémités, conformément à ce que le Poëte a dit plus haut au vers 19. *phalas cis urbem, citraque flumen*.

Anno 886. Totius ecclesiæ convexa boando metalla

Flebilibus vacuas suppleant clamoribus auras ;

240 Arx nutat , cives trepidant , ingensque tubarum

Vox resonat , cunctosque pavor cum turribus intrat.

Hic proceres multi , fortesque viri renitebant :

Antistes Gozlinus erat primas super omnes ;

Huic erat Ebolusque nepos , mavortius Abba ,

245 Hic Rotbertus , Odo , Ragenarius , Utto , Erilangus :

Hi Comites cuncti ; sed nobilior fuit Odo ,

Qui totidem Danos perimit quot spicula mittit.

Dimicat infelix populus , pugnatque benignus :

Tres armavit atrox cuneos , quibus obtulit arcu

238. *metalla*. Du Breul , du Chesne , & Dom Bouquet , mettent en marge , *id est campanæ* , comme si c'étoit l'interprétation de la Glose. L'interprétation est juste ; mais la Glose ne dit rien sur ce mot.

243. *primas*. Ce mot ne signifie pas *Primat sur tous les Grands de la Cour* , comme l'explique François du Chesne (*Hist. des Chancel. page 91.*) Ce n'est qu'une expression générale qui s'applique à toute supériorité. Abbon l'emploie plus bas II. 542. pour marquer la royauté d'Eudes.

245. *Ragenarius*. Pithou , du Breul , & du Chesne dans sa première édition ont mis *Ragenarius* conformément au MS. Mais le même du Chesne dans sa seconde édition , suivi par du Bouchet & par Dom Bouquet , ont jugé à propos de mettre *Regenarius*.

247. *spicula*. Il y a ici une grosse faute d'impression dans l'édition de Pithou , où on lit *specula* au lieu de *spicula*.

249. *Tres armavit atrox &c.* Le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris , in-fol. 1713. Tome I. page 847.*) a pris le change ici. « Le Comte Eudes , dit-il , « ayant fait sortir de la Ville un assez grand nombre d'Infanterie , partagea ce » corps en trois bataillons : il destina le plus gros à la défense de la Tour pour » soutenir & pour relever ceux à qui on avoit confié la garde de ce poste ; il » mit les deux autres sur le Pont pour repousser les ennemis s'ils l'attaquoient » &c. » Or ces trois bataillons prétendus du Comte Eudes sont précisément trois

250 ^{cum} ^{f. obtulit} ^{cuneos} ^{navigio} ^{turrim} ^{pontem} ^{parone} ^{geminosque} ^{picto} ^{ponti} ^{superare} ^{hunc} ^{si} ^{potuissent} ;
 Hanc fat opinati superare , hunc si potuissent.

Anno 886.

Hæc bellum patitur , multò majora sed ille ;
 Hæc depicta gemit vario sub vulnere rubra ;
 Ille virùm luget vires obitusque fluentes.

255 Sanguine nulla via urbis adest intacta virorum ;
 Prospiciens turrifque nihil sub se nisi picta
 Scuta videt , tellus ab eis obrecta latebat.
 Inde super cernens lapides conspexit acerbos ;

corps de troupes Normandes. Le Pere Daniel auroit-il lu *Odo* au lieu d'*atrox*, qui ne peut signifier ici que les Normans ? Dom Félibien (*Hist. de Paris*, Tome I. pag. 104.) dit que le premier de ces trois corps fut destiné à battre la Tour, le second à battre le Pont, & le troisieme à soutenir ces deux batteries. Ce n'est point là la pensée d'Abbon, suivant lequel le plus fort ou le plus nombreux des trois attaqua la Tour *arci majorem* ; & les deux autres conjointement attaquèrent le Pont *geminos ponti*. Or ces deux derniers ensemble étoient plus forts que le premier tout seul : aussi les Normans vouloient-ils faire de plus grands efforts contre le Pont que contre la Tour. Pourquoi ? parce que s'ils venoient à bout du Pont ils se persuadoient avec raison que la Tour ne pouvoit plus leur manquer, *Hanc fat opinati superare, hunc si potuissent*.

250. *picto*. Puisqu'il faut sous-entendre *cum* devant *picto*, suivant la Glose, ce mot *picto* se rapporte à *parone*, non à *Ponti*. Mais peut être *cum* est-il transposé dans la Glose, & qu'au lieu de joindre cette particule avec *picto*, le Copiste devoit la joindre avec *parone*. On verra plus bas sur le vers 623 un exemple bien sensible de pareille transposition dans la Glose.

254. *virùm*. Ce mot est ici au génitif pluriel pour *virorum*. Ainsi Dom Bouquet qui emploie les accens devoit écrire *virùm*, comme il a écrit *juvencùm* au vers 218. On voit ici aussi bien que plus bas II. 232. que les Parisiens se défendoient de dessus les Ponts, & que plusieurs périrent à l'attaque de celui-ci ; d'où il faut conclurre qu'il n'étoit point couvert de maisons, comme l'étoient les deux autres plus anciens, connus aujourd'hui sous les noms de petit Pont & de Pont au Change. C'est aussi de cette maniere que Cordemoy l'a représenté dans la vignette qu'il a mise à la tête du regne de Charles le Gros, quoiqu'il ait pris ce pont pour le Pont au Change.

Anno 886.

Ac diras ut apes densæ tranare cateias ;

260 Inter sese aliud turrimque nihil metit æther.

Vox immensa, metus major, strepitusque fit altus :

Hi bellant, isti pugnant resonantibus armis ;

Prælia Normanni exacuunt crudelia fanè.

Nullus habet terræ totidem qui vivere natus

265 Indutos gladiis pedites spectaret in unum ,

Et tantâ miraretur testudine pictâ :

Hâc sibi confecere polum vitam nutrientem ,

Quem nullum superare caput cupiebat eorum.

Ast infra capiunt tetræ necis arma frequenter ;

270 Mille dabant pugnam pariter stantes in agone ;

259. *ut apes densæ.* Le MS porte *dense* ; & il y a de même dans toutes les éditions précédentes, excepté dans celle de du Bouchet, où on lit *densæ*. Mais l'orthographe du MS ne prouve rien, parce qu'on y confond trop souvent les *e* avec les *æ*, & les *æ* avec les *e* simples. Ainsi on peut se conformer ici à la manière d'écrire de du Bouchet ; & cela avec d'autant plus de raison, que Virgile (*Georg. IV. 75.*) en parlant des abeilles a dit, *Et circa regem, atque ipsa ad pratoria densæ miscentur.* Abbon a affecté souvent d'employer les propres expressions de Virgile : c'est même le Poète qu'il s'étoit proposé pour modele lorsqu'il entreprit d'écrire en vers l'Histoire du Siège de Paris, *Maronis*, dit-il dans son Epitre dédicatoire, *proscindebam Eclogas.* Certainement il ne pouvoit choisir mieux : mais il lui falloit outre cela le génie ; & il ne l'avoit point.

263. *Normanni.* On ne lit jamais *Nortmanni* dans le MS avec un *r*, comme Dom Bouquet l'écrit après quelques-unes des éditions précédentes, mais toujours *Normanni*, *Normannos* &c.

264. *Nullus habet* &c. Ceci est extrêmement obscur. La construction seroit-elle, *nullus natus* ou *filius terræ habet totidem vivere, qui spectaret*, ou *videret tot pedites* &c. ? le reste semble marquer que les Normans étoient si bien à couvert sous leurs boucliers, qu'on ne leur voyoit point la tête ; & qu'ils s'en étoient fait une espèce de Ciel sous lequel ils croyoient mettre leur vie en sûreté.

Mille, simul turrim quoniam contingere cuncti

Anno 886.

Haud unà poterant, turmis certare studebant.

Arx speculans nudis quoniam ^{brachiis} chelis inimicus

Ingeminat populus certamen, & ore patenti

275 Erectas ^{ivos} taxos ^{curvos, i. e. arcus non tenfos tetendit} arcus convertit in uncōs,

Metonymia

^{f. Normannorum} Unius hinc jaculum transmittitur os in apertum;

Quem subito conans ^{contegere} alius clypeare migrantem,

Nempe cibum gustat primus quem ^{traxerat} repererat ore.

Adveniēns autem numerum qui clauderet ^{i. e. trinitatem} alium,

280 Hos nitens geminos auferre latenter, & ipse

Percussus pharetrâ turri veniam quoque poscit.

Metonymia

Sub clypeis illos alii conduntque trahuntque;

Unde furore nimis pingues bellum renovarunt.

273. *Arx speculans*. Voici un nominatif absolu, qui est un pur Gallicisme : *Ceux de la Tour voyant que &c... un d'entre eux jeta un trait, &c.*

quoniam. Ce mot est ici pour *quod*, expression très-usitée dans la basse latinité au lieu du *que* retranché. Ainsi le sens de la phrase est, *Quum Parisii viderent Normannos ingeminare certamen &c.* Et cela posé, il ne faut qu'une virgule après le mot *uncos* du vers 275, quoique Dom Bouquet y ait mis un point.

275. *taxos*. La Glose explique ce mot par *ivos*, expression barbare, mais qui prouve qu'au IX^e siècle le mot *if* étoit usité dans notre langue. Cet exemple pouvoit entrer dans le Glossaire de du Cange avec celui de l'Historien des miracles de S. Martin de Vertou.

278. *cibum gustat*. Plaisanterie basse ; mauvais burlesque.

281. *Percussus*. Il y a ainsi dans le MS au lieu de *percussus* qu'on lit dans l'édition de Dom Bouquet.

turri veniam poscit. Cela ne se ressent-il pas encore de la mauvaise plaisanterie du vers 278 ? Un homme prosterné, demander pardon à la Tour, parce que le voilà étendu par terre d'un coup de fleche !

283. *furore nimis pingues*. Nous dirions *bouffis de rage*.

Anno 886.

- Scuta cient planctus saxis ferientibus ipsa ;
 285 Sanguineasque vomunt voces galeæ fubeunt
 Æthera ; crudeli lorica mucrone foratur.
 Respiciensque suas , & quos fundaverat artus ;
 Omnipotens fabricas modicùm Danis superari ;
 Exhibuit nostris animos viresque valentes ,
 290 Impertitus eis sensus equidem tremebundos.
 Tum pereunt miseri , pluresque vehuntur ad altos
 Ponentes animas torquentibus arma phaselos.
 Jam Titan celeres missos præmittere curat
 Oceano pompare toros , otium quibus abdat ;
 295 Torvaque plebs quæ jam cecini tentoria turri
 Texta tulit silvis flenti cæsisque juvencis ,

284. *Scuta cient* &c. Tout ceci est pour exprimer le bruit excité par les boucliers jetez pêle mèle par terre, & par les casques qui se choquoient dans l'air les uns contre les autres.

290. *eis*. C'est-à-dire *Normannis*,

292. *torquentibus arma*. C'est-à-dire, *a torquentibus arma*. La place est couverte de morts & de mourans ; ceux-ci sont emportez dans leurs navires par ceux qui combattoient encore, qui avoient encore les armes à la main.

293. *celeris missos*. Ou c'est le mot *missos* qui signifie ici les chevaux du Soleil, car on dit *admissarius equus* pour signifier un étalon ; ou c'est *celeris* qui veut dire *equos*, quoique dans le sens propre il signifie *equites*.

294. *pompare toros*. Le mot *pompare* est de la basse latinité ; & la Glose plus bas sur le vers 488 l'explique par *ornare*. Abbon veut donc dire ici que les chevaux du Soleil se dispoient à orner ou à préparer le lit où il devoit prendre son repos. A l'égard de *toros*, il est indifférent qu'on le prenne pour le lit du Soleil, ou pour le rivage de la mer. Virgile (*Æneid. VI. 674.*) a dit *riparum toros incolimus*, pour dire, nous habitons, nous couchons sur le bord des rivieres.

296. *tulit*. Les Normans en s'éloignant de la Tour emportent avec eux

^{quibus tentoriis}
Queis noctem quidam bello, quidamque sopore

^{composuere}
Præteriere, quibus circumtrivere meatus

^{i. e. sagittas} ^{i. e. ad vibrandas}
Pennivolas acies vibrari felle madentes

^{custodientibus}
300 Militibus noctu eximiam cernentibus arcem.

Manè quidem flagrante novant certamina plenis

^{scutis} ⁱⁿ
Arma trucum terris fixâ testudine gyro.

^{pro bant}
Certabant alii plures fossata studere

^{turrim} ^{pro replebant}
Quæ circa resident illam, fulcosque replere.

305 Hinc glebas specubus, frondesque dabant nemorosas,

Atque suo segetes etiam fœtu viduatas,

Prata simul, virgulta quoque, & vites sine gemmis;

Hincque fenes tauros, pulchrasque boves, vitulosque;

Postremùmque necant elegos, heu! quos retinebant

leurs mantelets, ou leurs claies faites de bois, & couvertes de peaux de bœufs.
flenti. C'est-à-dire affligée, extrêmement endommagée.

298. *circumtrivere meatus*. Ce dernier mot doit signifier ici des trous, des fentes, des ouvertures, par où on peut faire passer quelque chose. C'étoient des especes de meurtrieres que les Normans pratiquerent dans leurs mantelets, pour pouvoir jeter par là des fleches sur les Assiégez. Du Breul, du Chesne, du Bouchet, & Dom Bouquet, marquent dans leurs éditions, que la Glose explique *circumtrivere* par *posuere*; elle l'explique par *composuere*.

301. *quidem*. Pithou & tous les autres éditeurs, à l'exception de Dom Bouquet, ont mal mis ici *quidam* au lieu de *quidem*.

novant certamina &c. La construction est, *Arma Normannorum renovant certamina, terris plenis testudine fixâ in gyro*; les Normans recommencent ou se préparent à recommencer l'assaut, ils s'approchent de la Tour, & en couvrent tout le pied ou toutes les approches, en formant la tortue avec leurs boucliers.

303. *studere*. La Glose explique la dernière syllabe de ce mot par *bant*; c'est-à-dire, que *certabant studere* est ici pour *studebant*, comme au vers suivant *certabant replere* est pour *replebant*.

309. *elegos*. Du Cange dans son Glossaire latin rapporte un grand nombre

310 Captivos; fulcisque cavis hæc cuncta ferebant :
movent

Idque die totâ stantes agitant in agone.

Hocce pius cernens Præful clarâ lachrymando

Voce vocat Domini Salvatorisque parentem :

Alma Redemptoris genitrix, mundique salutis,

315 *Stella maris fulgens, cunctis præclarior astris,*

Cede tuas precibus clemens aures rogantis.

Si tibi me libeat Missas unquam celebrare,

Impius atque ferox, sævus, crudelis, & atrox,

Captivos perimens, laqueo necis irretiat.

320 Arce repente volans telum deferre fatigit
ab subito

Antistes Gozlinus Normanno huic quod flendo precatur ;

Qui vinc̄tos vinc̄tus mortis dimisit habenis,

Atque miser fociis tendit clypeumque pedemque ;

Os solvit, virtute ruit, fulcosque replevit

325 Mensurans terram, spirans animam malè natam,
f. à se

Captivos juxta tritos gladio nimis ejus.

Urbs in honore micat celsæ sacrata Mariæ ;

Auxilio.

d'exemples, qui prouvent qu'*elegus* s'est dit pour *pauvre, misérable* ; & la Glose elle-même ne l'explique pas autrement plus bas II. 91.

322. *Qui vinc̄tos* &c. c'étoit un Normand qui avoit fait mourir plusieurs prisonniers François, & qui est tué lui-même du coup.

dimisit. Pithou, du Breul, & du Chesne dans sa premiere édition, ont écrit *dimisit* conformément au MS. Mais le même du Chesne dans sa seconde édition a mis *demisit* ; en quoi il a été suivi par du Boucher, & par Dom Bouquet.

Auxilio cujus fruimur vitâ modò tuti.

Hinc indicibiles illi, si fortè valemus,

330 Reddamus grates, placidas reboemus & odas;^{laudes}

Vox excelsa tonet, laudesque sonet, quia dignum:

Pulchra parens salve Domini, regina polorum;

Nostra nites altrix, orbis constas dominatrix,

Quæ sævis manibus Danum, gladioque minace;

335 Solvere Luteciæ plebem dignata fuisti,

Luteciæque satis poteras conferre salutem;

Qua lubrico Salvatore^{mundo} cosmo genuisti.

Cælicoli cætus, Virtutes, ac Dominatus,

Primatesque^{Principatus}, Potestatesque, Thronique polorum,

340 O genitrix sobolis summi regis celebranda,

Te gaudent, recolunt, laudant, venerantur, adorant,

O felix, uteri thalamo quæ claudere mater

Quem cæli nequeunt, tellus, vastum mare, quisti,^{magnum potuisti}

Atque tuum delecta patrem nobis peperisti!

345 Luna micans, Solem multò plus te renitentem

Fudisti terris, & eas quo plena manebas

329. *illi*. Il y a dans Dom Bouquet *illis*, qui ne peut être qu'une faute d'impression.

330. *reboemus*. Toutes les éditions, même la première de du Chesne, ont *reboemus* conformément au MS. Mais du Chesne dans sa seconde a mis *roboemus*; & Dom Bouquet a copié cette faute.

Anno 886. *Irradiando genus nostri lapsum reparasti.*

Ergo cui, Regina Poli, componere quibo?

Sanctior es cunctis, sexu felicior omni,

350 *Cultorum miserere tui jam, nata potentis:*

Gloria, laus, & honor, radiansque decus tibi semper

Sit, benedicta Dei mater sceptris in Iesu.

Dieresis

Phœbus abit, noctisque redit caligo serenæ;

Excubiisque nequam turris sepitur opimis.

355 *Aurorâ gyrante polos, gyantur & arces:*

Mortiferis siquidem telis quatientibus illas;

Arrietes conflant, unumque locant ab Eoo

In turrim; contemplatur septentrio celsa

In portas alium; tenuit contra latus ejus

360 *Oc-que-cidens ternum. Magno cum pondere nostri*

Tigna parant, quorum chalybis dens summa peragrat,

Machina quo citiùs Danùm quiffet terebrari.

Conficiunt longis æquè lignis geminatis

352. *Sit.* Dom Bouquet écrit *sis* au lieu de *fit*; en quoi il s'écarte mal-à-propos & du MS & de toutes les éditions précédentes.

Iesu. On pourroit écrire ce mot ou par un *I* voyelle, ou par un *J* consonne. Au premier cas ce seroit un vers Héroïque ordinaire; au second cas ce seroit un vers Spondaïque. Mais le mot *Dieresis*, qui est à la marge, prouve qu'Abbon a fait ici *Iesu* de trois syllabes.

361. *quorum chalybis dens &c.* C'est-à-dire, comme l'explique le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol. 398. verso*) que ces grosses pieces de bois étoient aiguilées par un bout, & armées de pointes d'acier pour enfoncer les machines des Assiégeans.

363. *Conficiunt.... geminatis.* On a donné dans la Préface la traduction que

Mangana quæ proprio vulgi libitu vocitantur ;

365 Saxa quibus jaciunt ingentia, seu jaculando

Allidunt humiles scenas gentis truculentæ.

Sæpe quidem cerebrum cervice trahunt elegorum ;

Vah ! multosque terunt Danos, plures quoque peltas ;

Immunis clypeus fractu nullus fuit, ictus

370 Quem talis tetigit, non ullus morte misellus.

Ast infelices foveas supplere phalanges

Nequicquam tendunt ; potuere replere nec ullam.

Nitebantur enim arietibus pessumdare turrim ;

Quos quoniam nequeunt æquis deducere campis,

375 Corripiunt ternas rabidi cymbas fatis altas,

le Président Faucher a faite de cet endroit : on a même poussé le scrupule jusqu'à y écrire *geminatu* au lieu de *geminatis*, comme on le lit dans son livre, quoique ce soit visiblement une faute d'impression.

364. *Mangana*. Nous donnions anciennement le nom de *Mangonneaux* à des especes de machines destinées à lancer de gros quartiers de pierres.

366. *scenas*. La Glose explique ce mot par celui de *lobias*, qui a lui-même besoin d'explication. Du Cange dans son Glossaire latin dit que *lobia*, ou *laubia*, ou *lobium*, veut dire une galerie pour se promener à couvert ; & que ce mot vient du Teutonique *lo*, qui signifie l'ombrage des arbres. *Scena* signifie aussi dans le propre une ramée ; & on a donné ce nom aux premiers théâtres, parce qu'on les couvroit de branches d'arbres. A l'armée, dans l'attaque des Places, les Assiégeans se mettoient à couvert sous des galeries faites exprès pour parer les traits & les fleches que les Assiégez pouvoient lancer sur eux.

367. *elegorum*. Voyez la Note sur le vers 309.

369. *ictus*. Dom Bouquet met une virgule après *ictus* ; il la faut au contraire immédiatement auparavant.

372. *Nequicquam tendunt*. Ceci prouve aussi bien que le vers 374, que les Normans n'avoient point pu réussir à combler entierement les fosses de la Tour. C'est néanmoins ce que semble insinuer le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol. 1613. Tome I. page 848.*)

Anno 886.

Frondivagis equidem silvis gravidare ^{f. eas} ^{cupientes} flagrantes;

Postremum Vulcanus eis imponitur ardens,

Flammivomas oriens dimittit eas pedetentim;

^{funibus} Anquinisque ^{juxta} trahebantur ripas secus ipsa

380 Ad pontem, seu conspicuam comburere turrim.

Silva vomit flammam, arenam latices pelagique,

Terra gemit, virides herbae moriuntur ab igni,

Lemnius atque potens Neptuno stat pede ^{con} trito;

Regna poli ^{niger} furvus penetrat, nubesque peragrat.

385 Hinc tellus & ager, lymphæ cœlique cremantur:

Urbs luget, speculæque timent, & mœnia deflent.

Heu! quam magna oculis manant lachrymosa beatis

Flumina! dant pulchri juvenes, sed & alba senectus;

Moerentes gemitus; matresque ^{crines} jubas laniando

378. *oriens dimittit eas pedetentim.* Ces bateaux descendoient la riviere; par conséquent ils venoient du côté de l'Orient. Quelques éditions mettent ici *demittit* au lieu de *dimittit*, & encore plus mal *pedentim* au lieu de *pedetentim*.

379. *Anquinis.* Toutes les éditions portent *anguinis*; mais il y a dans le MS *anquinis* qui est pour *anginis*, & *angina* signifie un câble de navire.

381. *arent latices* &c. En lisant cette description, on s'imagineroit que la scene étoit au milieu d'une verte campagne, auprès de quelque mare d'eau & pendant le mois d'Août. Or tout ceci se passa sur la riviere, & au mois de Janvier.

383. *Lemnius atque potens* &c. C'est-à-dire, *Lemnius potens pede trito stat Neptuno*, Vulcain au pied boiteux marche sur Neptune; ou simplement *Lemnius stat Neptuno trito pede*, *Lemnius terit pede Neptunum*, Vulcain foule aux pieds Neptune. Mais le premier paroît préférable comme plus conforme au style d'Abbon: il avoit déjà dit, au vers 159 *Lemnius claudus*, & il dira encore au vers 547 *Vulcano claudo*.

390 Terga dabant siccæ, crinesque per arva revolvunt.

f. feminæ pugnis

Hæ colaphis nudata suis jam pectora tundunt;

At secuere genas aliæ lachrymis madefactas.

Tum trepidant cives, cunctique vocant celebrandum

Germanum: *Misere tuis, Germane, misellis.*

195 (Parisius Præful fuerat sanctissimus olim,

Illustrabat eam cujus venerabile corpus.)

Mœnia Germani nomen recinunt; & in omni

Exclamat miles speculâ, primique virorum:

O famulis, Germane, tuis succurrere disce.

400 Littora seu liquidi laticis pelagus ciet altum,

Sidereosque thronos, quibus emicat, ut jubar almus

399. *succurrere disce.* Cette expression est tirée de Virgile (*Aneid. I. 634.*) *Non ignara mali miseris succurrere disco.* Le Poète latin a bien pu faire dire à Didon, qu'ayant éprouvé la mauvaise fortune, elle avoit appris à s'intéresser pour les malheureux. Mais le Poète François & Chrétien n'a pu qu'avec indécence faire invoquer la protection d'un Saint, en lui disant d'*apprendre* à secourir ceux qui avoient recours à lui.

400. *Littora seu liquidi laticis &c.* Cet endroit a été visiblement corrompu par le Copiste; & il n'est pas possible de l'entendre sans y faire quelque correction. C'est, à ce qu'on croit pouvoir conjecturer, une comparaison tirée du mugissement des flots de la mer, qu'on suppose attirés & repoussés par la pression de la Lune, & dont le bruit mêlé à celui des nues, répété par les échos, se communique de proche en proche, & se fait entendre fort loin; en sorte que la pensée du Poète peut être rendue ainsi en prose: *Quemadmodum Luna verberat sidereos thronos, quibus emicat, & ciet Pelagus altum seu littora maris, echo comitante innumeros boatus, ita &c.*

ciet. La Glose explique ce mot par *vocat*; & il est vrai que *cietre* veut dire quelquefois *appeller à soi, faire venir*; mais quelquefois aussi il veut dire *chasser, repousser*; & en général il signifie encore *exciter, émouvoir, animer*. Or ces trois sens pris conjointement ou séparément conviennent fort bien au flux & reflux de la mer, ou à la mer agitée par la pression de la Lune.

401. *Sidereos thronos.* Cette expression doit signifier les nuées.

Anno 886. Verberat, innumerus echo comitante boatus,
 Germanum respondet & urbs vocitantibus ipsum;
 Concurrunt matres pariter juvenesque puellæ
 405 Ad sancti tumulum suffragia poscere grata.
 Infelix & ob hoc populus subiit nimis alta
 Gaudia, subsannans cives, Dominique catervam.
 Scuta dabant alapis reprobo risu saturatis,
 Argutoque tument horum ^{sonoro} distenta ^{plena} boatu
 410 Guttura; & urbanis plangentibus aëra magno
 Implentur sonitu, clamore minus nihil amplo:
 Vox auditur in excelsis, & luctus in æthris.
 At Deus Omnipotens, omnis fabricæ reparator

jubar almus. Quoique *jubar* soit communément du genre neutre, cependant Despautere (*edit. Paris. in-fol. 1557. page 37.*) dit, *jubar hic dedit olim*; & pour prouver qu'on l'a fait autrefois masculin, il cite ce vers d'Ennius, *Imerea fugit albu' jubar Hyperioni' cursum.* Or dans ce vers *albus jubar* signifie la Lune. Qui ne conclurra pas de là qu'Abbon s'étoit servi de la même expression; mais que son Copiste a défiguré le mot *albus* de l'original, en lui substituant *almu*?

402. *innumerus.* C'est encore une corruption manifeste du texte. On croit qu'il faut absolument lire *innumeros*, & ponctuer la phrase comme on l'a ponctuée ici.

405. *Sancti tumulum.* Le corps de S. Germain étoit alors dans la Ville, où les Religieux de l'Abbaye l'avoient transporté. Ainsi les Parisiens purent bien ne pas aller jusqu'au tombeau du Saint, ou jusqu'à l'Abbaye, à cause de l'éloignement. S'ils n'allèrent que jusqu'au lieu où son corps étoit en dépôt, le mot *tumulus* signifieroit ici non le tombeau, mais la châsse du Saint.

406. *Infelix populus.* Ce sont les Normans qui tournent en dérision la religion des Parisiens.

408. *Scuta dabant alapis.* Il semble que ce soit pour *scutis dabant alapas*, ils souffleroient leurs boucliers, ils les frappoient les uns contre les autres en faisant de grandes huées contre les Chrétiens.

Orbis, adest precibus sancti rogitatus; & ipse;
 415 O Germane, venis humili succurrere plebi
 Auxilio, lapidumque salire struem super altam
 Flammivomas puppes, pontem ne læderet ulla,
 Ipse coëgisti: pontem sustentat is agger.
 Continuò Domini populus descendit ad ignes;
 420 Quos mergens in aquis, naves cepit sibi victor;
 Hicque Dei sumfit felix gaudere caterva,
 Unde priùs duxit gemitus magnosque dolores.
 Sic nostris geritur bellumque, diesque recedit;
 Noxque phalam ^{ineptis stultis} gurdis mandat custodibus ipsam.
 425 Sole suas nondum claras subeunte quadrigas
 Sub lucem revehunt crates sua ad oppida furtim;
 Arrietes, Carcamufas vulgò resonatos,
 Dimisere duos, ^{timor} pallos vetuit remove,

422. *duxit*. C'est ainsi qu'il y a dans le MS, au lieu de *sumfit* qu'on lit dans toutes les éditions précédentes.

424. *gurdis*. Ce mot, suivant la Glose, signifie un sot, un lourdaut. Or il n'est pas croyable que les Parisiens n'ayent laissé à la garde de leur Tour que des soldats de cette trempe. Les Normans au contraire qui avoient pris le parti de se retirer, & qui se retirèrent en effet pendant la nuit, ne durent laisser là que ceux d'entre eux qui étoient les moins aguerris & les moins expérimentez. Ainsi il paroît que *gurdis custodibus* se rapporte aux Normans plutôt qu'aux Parisiens.

426. *oppida*. Ce mot doit être ici pour *castra*.

427. *resonatos*. C'est pour *dictos* ou *nominatos*, comme plus haut au vers 30. On a vû dans la Préface, que le Président Fauchet a traduit ce vers ainsi, *Belliers vulgairement appelez Carcamouffes*; mais il a fait deux fautes en lisant dans le latin *carcamouffas* & *nominatos*.

428. *pallos*. Puisque la Glose explique *pallos* par *timor*, il faut que *pallos* soit pour *pallor*, comme on dit *honor* pour *honor*.

- Anno 886. Quos nostri capiunt gaudenter depeculantes ;
 430 Rexque Danos retulit Sigenfredus super omnes ,
 Quem turris metuit proprios sibi vellere ocellos ;
 Sicque juvante Deo dirus Mavors requievit.
 Januarii suprema dies statuit tridua ,
 Hæc finire sequens studuit certamina mensis.
 435 Tertia lux hujus fuerat belli recondæ
 Sancta Genitricis tunc Purificatio Christi ,
 Quæ nostræ tribuit plebi gaudere triumpho.
 Præterea conscendit equos avibus ociores
 Infortuna cohors , repetens partes Orientis ,
 440 Francia quas nondum populas tristis alebat.

Cuncta

430. *Rexque Danos* &c. La construction est, & Sigenfredus, rex super omnes, retulit Danos.

431. *ocellos*. La Glose expliquant ce mot par *portas*, le sens de la phrase est que la Tour qui craignoit de voir enlever ou enfoncer ses portes, se vit enfin heureusement délivrée de ses ennemis. Seroit ce là l'étymologie du mot françois *huis*? Il peut venir d'*ocellus* aussi bien que d'*ostium*. Voyez encore plus bas II. 284.

432. *dirus*. Les six éditions précédentes portent *durus*; mais dans le MS il y a *dirus*.

433. *Januarii suprema dies* &c. Le poète dit deux ou trois vers plus bas, que la fête de la Chandeleur arriva le troisième jour après cette nouvelle attaque, c'est-à-dire après les trois nouveaux assauts dont elle fut formée. Or ces trois nouveaux assauts furent donnés en quatre jours consécutifs; d'où il s'ensuit que le dernier des trois étant du 31 Janvier, *Januarii suprema dies*, le premier doit être fixé au 28 du même mois, & que tous les trois sont de l'an 886. D'où vient donc que Dom Bouquet les partage entre les deux années 885 & 886? car suivant les dates qu'il a mises à la marge de son édition, il n'y a que le troisième qui appartienne à cette dernière année, les deux autres étant encore de l'an 885.

Cuncta prius dimissa necans magalia poscit

Anno 666.

Quæ Rotberto aderant Pharetrato agnomine claro,

Cujus erat miles tantum obsequio modò solus.

Una domus retinebat eos. Miles Seniori:

445 *Normannos contemplor*; ait, *cursum venientes*;

Rotbertusque suum cupiens admittere scutum

Nil vidit, populus quoniam suus abstulit illud,

Quem Danicos iussit cuneos idem speculari.

cum Ense forum nudo petiit tamen obvius illis,

450 E quibus occidit geminos; & tertius ipse

Incubuit morti, nullo sibi subveniente.

442. *Rotberto Pharetrato*. Le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol. 399 recto*) dit que ce Robert étoit surnommé *Troussi*; & à la marge de ce vers on lit dans le MS, mais d'une écriture beauconp plus récente, *Rotbertus Faretratus, id est, Troussel, Comes*. Or il est bien vrai que *trouffe* ou *carquois* signifie en François ce que *pharetra* signifie en latin. Mais est-il également vrai qu'il faille traduire *Pharetratus* par *Troussel*? Quoiqu'il en soit il faut un grand P à ce mot, puisque c'est un surnom. Dom Bouquet ne l'a écrit que par un petit p. Il a paru à l'Abbé des Thuilleries (*Dissert. page 256, Notes.*) que le Comte Robert dont il s'agit ici, étoit le propre frere du Roi Eudes; aussi dit-il qu'Adélelme son neveu lui sauva la vie en cette occasion. Mais comment un hom ne aussi clairvoyant que l'Abbé des Thuilleries ne s'est-il pas apperçu qu'en cet endroit-ci même Abbon raconte la mort de Robert, & la vengeance qu'Adélelme son neveu en tira? *Tertius ipse incubuit morti* aux vers 450 & 451; *Adalelmus Normanno villam victor moriente replevit* au vers 458. Donc le Comte Robert surnommé *Pharetratus* n'est point Robert frere du Roi Eudes.

447. *populus quoniam*. C'est ainsi qu'on lit dans le MS. Les éditions précédentes portent *quoniam populus*, ce qui est bien égal; & ce dernier mot doit signifier ici la troupe ou la compagnie du Comte Robert, comme au vers 453.

449. *forum nudo*. Le mot *forulus* suivant le Glossaire latin de du Cange s'est dit dans la basse latinité pour signifier un *fourreau*; & *forus*, dont *forulus* n'est que le diminutif, a dû signifier la même chose. Ainsi *ensis nudus forum* veut dire l'épée tirée, l'épée hors du fourreau, comme on dit *nudus caput* pour *nudo capite*.

Anno 886. Unde nepos ejus nimiùm tristans Adalelmus
Comitis
Confulis intererat populo, cui talia dixit :

Eia, viri fortes, clypeos sumatis & arma,
vindicare velociter pergamus

455 *Ulciscique meum raptim properemus avunculum.*
f. verba dixit f. Adalelmus pugnans

Hæc inquit, villam petiit congressus acerbis ;

mox Normannos occidit nec nominandos
Ilicet hos vicitque, trucidavitque nefandos ;

Normanno villam victor moriente replevit ;

Nil reliqui prohibente fugâ retulere paroni.
navigio

460 Hæc eadem Rotbertus erat nitens operari.

Pòst, æquor residens almi niveam fecus aulam
pratam pulchram juxta

Scandere Germani tentant crebriùs vocitati,

Ejus quâ speciem constat lucere sepulchri.

Hic jacuit fuimet jugiter venerabile corpus,

465 Nobiliusque monasterium cunctis fuit illud

Neustria quæ refovere sinu discebat in amplo.

i. e. à monasterio portatus
Hinc propriis fuerat famulis gestatus in urbem :

453. *populo*. Voyez la Note sur le vers 447.

456. *acerbis*. Ce mot est pris ici adverbialement pour *acerbè*, ou il faut sous-entendre *istibus*.

460. *Hæc eadem* &c. C'est-à-dire, c'est ce que le Comte Robert son oncle vouloit exécuter.

461. *Pòst, æquor* &c. La construction est, *Postea* (Normanni) *tendant scandere æquor residens fecus aulam S. Germani*.

466. *discebat*. C'est ainsi qu'il y a dans le MS, aussi bien que dans Pithou, dans la seconde édition de du Chesne, & dans celles de du Bouchet, & de Dom Bouquet. Du Breul, & la première édition de du Chesne portent *dicebat*.

467. *fuerat*. Il y a *fuerit* dans l'édition de Pithou, dans la seconde de du Chesne, & dans celle de du Bouchet, conformément au MS ; mais c'est

^{f. sanctus}
Ipse Danos, quicunque dabant vestigia prato,
^{custodientibus}
Militibus speculam cernentibus, urbis in ejus

Anno 886.

470 Rure sitam, fugiente morâ tradit capiendos.

^{sancti ingrediens} ^{destruere}
Ecclesiam cujus penetrans lacerare fenestras

^{verberibus} ^{i. e. ex devoratoribus}
Ictibus arboreis unus vitreas lanionum,

^{conturbatur} ^{crudelis}
Continuò amenti rabie confunditur atrox,

^{Furiarum} ^{nigris} ^{conjunctus} ^{S. Germano}
Curribus Eumenidum piceis arctatus ab almo;

475 Morſque ſequens miſerum perdit, pietate remotâ;

visiblement une faute de Copiste : il faut nécessairement *fuerat*, comme on lit dans l'édition de du Breul, dans la première de du Chesne, dans celle de Dom Bouquet, & dans les Actes des SS. de Dom Mabillon (*Sec. III. part. II. page 121.*)

in urbem. La tradition est que le corps du saint Evêque avoit été porté en dépôt dans une Chapelle de S. Jean-Baptiste, qui porte aujourd'hui le nom de S. Germain le vieux; mais cette tradition ne paroît pas sûre dans toutes ses parties. Voyez plus bas la Note sur le vers 310 du II^e livre, & les Annales sur l'an 888.

468. *prato.* C'est ce qu'on a appelé dans la suite le *Pré aux Clercs.* Voyez les Annales vers l'an 968.

469. *Militibus speculam cernentibus.* Le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol. 1713. Tome I. page 847*) a fait ici deux fautes considérables : il suppose 1^o. qu'il y avoit alors une garnison Française dans l'Abbaye de S. Germain des Prez, 2^o. que c'étoit entre le second & le troisième assaut que cette garnison incommodoit fort les Normans. Or il n'y avoit point d'autre garnison que celle qui gardoit la Tour à l'extrémité du nouveau pont méridional, sur la rive gauche de la rivière; & elle ne commença à harceler les Normans qu'entre le cinquième & le sixième assaut. Le même Historien ajoute que pour empêcher les courses de cette garnison, les Normans firent autour de l'Abbaye une espèce de circonvallation avec des forts, où ils mirent quelques troupes; & il ne peut avoir en vûe que ce qu'Abbon dit plus bas (*II. 37 & seqq.*) *circumeunt castris æquor* &c. Mais ceci n'arriva qu'entre le sixième & le septième assaut.

470. *fugiente morâ.* C'est-à-dire *sine morâ.* Abbon a répété cette expression plus bas II. 16.

471. *lacerare.* C'est-à-dire *ad lacerandum*, ou *dum tentat*, *dum incipit lacerare.*

Anno 886. Hisque fatigatus causis inferna petivit.

Mi Germane facer, cura ne spiritus olim^{providere aliquando}

Illa meus subeat, cujus miracula canto

Hæc & quò supplere queam faveas precor alme.

480 Summa patris summi Natique, rogato, Columba^{postula Spiritus Sanctus}

Ore meo fideat, mentem repleat, pie Domne;

Actibus atque sacris virtutum floribus ornet,

Expulsis festrice sacrâ vitiis procul atris.^{f. columbâ nigris}

Torriculi scandens alius sublime cacumen^{subiens Normannus}

485 Mutat iter per quod subiit, gressus quoque volvit

Ardua præcelsi nimiùm per culmina Templi,^{excelsa}

Ossa cui fregere sacri fastigia tecti,^{culmina}

Germani meritis urgentibus. Hoc super urbis^{cogentibus}

Pergama stans venturus Odo Rex prodidit omni^{mœnia futurus}

479. *Hæc & quò &c.* C'est ainsi qu'il y a dans le MS, quoique tous les éditeurs précédens aient imprimé *quæ* au lieu de *quo*, qui paroît ici pour *ut*. Ce vers & les deux précédens ne renferment qu'un verbiage assez inintelligible. Heureusement sont-ils aussi très-inutiles pour le fonds de l'histoire.

483. *festrice sacrâ.* La Glose ajoute que *sacrâ* se rapporte à *Columba* qui est un peu plus haut; mais elle n'ajoute point ces mots, *quâ Spiritum sanctum intelligit*, que du Breul, du Chesne dans sa seconde édition, du Boucher, & Dom Bouquet, lui font dire, quoique ce soit en effet ce que le Poète entend par le mot *Columba*, comme la Glose l'a expliqué au vers 480. A l'égard du mot *festrice*, il ne se trouve ni dans les bons Auteurs latins, ni dans ceux du moyen ou du bas âge; du moins du Cange n'en fait-il aucune mention dans son Glossaire; & la Glose ne l'explique pas non plus. Ce doit être un mot forgé sur celui de *fessor*, qui signifie un homme assis, un Cavalier. Ainsi le féminin *festrice* veut dire une Cavaliere, une femme assise; & le Poète se sert de ce mot pour exprimer le Saint-Esprit, *Columba*, qu'il suppose sur ses lèvres, parce qu'il avoit dit au vers 481 *Ore meo fideat*.

- 490 ^{circumdanti} Stipanti semet plebi, digito manifestans :
 Ipse Danum semet retulit vidisse cadentem.
^{f. Normannus}
 Tertius adveniens oculos direxit in amplum
^{sepulchrum}
 Mausoleum Sancti, nolens quos liquit ibidem ;
^{f. mausoleum}
 Quod subiens quartus, superis est demtus ab auris ,
- 495 Obtulitque sub occidua mox sorte sopitus.
^{felix} ^{patris}
 Fortunate, tui quintus, Germane, parentis.
^{festinat}
 Accelerat referare torum ; primo sed ademto
 Percutit hinc saxo proprium pectus, patientem
 A cathedra cogens animam decedere pestis ;
^{inferni}
- 500 Quae nolens barathri tetigit coenacula tetri.
^{Germani}
 Illustrem sobolis sanctae servat genitorem
 Dexteram, laeva sacram prolis retinet genitricem :
^{f. Germani}
 Est Eleutherius pater, est Eusebia mater.
^{heu} ^{i. e. media pars}
 Proh dolor ! en medius cecidit pons nocte silenti
^{discurrentibus}
- 505 Obsitus alluviis tumida bacchantibus irâ ;
^{i. e. undas}
 Nam sparsim Sequana circumfudit sua regna,

493. *quos*. Ce mot se rapporte à *oculos*, c'est-à-dire que ce troisième soldat y perdit les yeux.

497. *torum*. C'est-à-dire *sepulchrum*.

primo sed ademto &c. La construction paroît être, *sed primo saxo hinc ademto, pestis percuit proprium pectus, cogens animam patientem decedere à cathedra*. Ici *pestis* veut dire la mort ; & *cathedra* le corps.

504. *medius cecidit pons*. On ne sait où Mézeray (*Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol. 1643. Tome I. page 299.*) a pu prendre qu'il n'y eut qu'une arche de rompue.

^{aquis} ^{pro camporum}
 Anno 886. Exuviisque suis obtexerat æquora campum.

^{pontem}
 Australis gestabat eum vertex; sed & arcem

Quæ tellure manet Sancti fundata beati:

^{f. pons & turris} ^{i. e. pons} ^{turri f. inhærebat}
 510 Urbis inhærebant dextris, alter sed & altri.

Manè quidem surgente Dani surgunt simul acres,

Atque rates subeunt, armis onerant clypeisque;

Transque natant Sequanam, turrim cinguntque miscellam;

Multa dabant illi densis certamina telis.

^{cornua}
 515 Urbs tremuit, lituïque boant, lachrymisque rigantur

Mœnia, rusque gemit totum, pelagusque remugit:

Aëra circumeunt lapides & spicula mixtim.

Exclamant nostri, clamantque Dani, simul omnis

508. *arcem*. Il y a ici une faute dans du Breul, & dans la première édition de du Chefne, où on lit *arcam* au lieu d'*arcem*.

509. *beati*. Il y a dans le MS *boati*; & c'est manifestement une faute du Copiste: aussi n'y a-t-il point de glose sur ce mot qui en demanderoit une; mais à la marge du MS on lit d'une main très-récente, qu'il faut substituer *beati* à *boati*.

510. *Urbis inhærebant dextris*. Les Normans avoient leur camp à S. Germain l'Auxerrois. Ainsi en remontant la rivière ils devoient trouver sur leur droite ou à droite de la Ville, le pont méridional & la Tour qui y étoit contigue. C'est aussi la même chose en partant de S. Germain des Prez où Abbon écrivoit.

516. *rusque gemit totum*. Dom Bouquet met une virgule après *gemit*, & rapporte *totum* à *pelagus* qui suit. Cela est bien indifférent: mais il y a en cet endroit, comme en plusieurs autres du MS, quelques marques de ponctuation de la première main; & on s'y est conformé ici.

518. 519. *simul omnis terra tremuit*. C'est ainsi qu'il y a dans le MS. Dom Bouquet qui a mis *omnes* au lieu d'*omnis* après tous les éditeurs qui l'ont précédé, s'est vu obligé par cette raison de mettre un point après *omnes*, parce qu'en lisant ainsi il faut nécessairement rapporter ce mot à *Dani*; mais le MS porte très-distinctement *omnis*.

Terra tremit, nostri lugent, lætantur & illi ;
 520 Dumque volunt cives, nequeunt succurre turri,
 Atque viris bello deferre juvamen anhelis :
 Quos validè numero bellantes sub duodeno
 Rhomphea vel formido Danûm non terruit unquam;
 Difficile est dictu bellum, sed nomina subsunt :
 525 Ermenfredus, Eriveus, Erilandus, Odaucer,
 Ervic, Arnoldus, Solius, Gozbertus, Uvido,
 Ardradus, pariterque Eimardus, Gozfuinusque ;
 Seque neci, plures fociarunt ex inimicis.
 Hi quoniam nequeunt animis curvarier atris,
 530 Æstibus accingunt carpentum arentibus arcis

523. *Rhomphea vel formido Danûm.* La véritable orthographe est *Rhomphæa* par un æ ; mais il faut ici un e simple pour la mesure du vers. *Rhomphæa* signifie une épée de longueur ; & c'est par où les Normans se faisoient le plus craindre, *formido Danûm*. On fait que Guillaume Longue-épée, le second de leurs Ducs qui ait possédé la Normandie à titre de vassalité, n'a été ainsi surnommé que parce qu'il en portoit une de cette nature, & sans doute plus longue encore que celles des autres. Le mot *vel* est ici pour *etiam*, comme s'il y avoit *etiam Rhomphæa*.

528. *Seque neci, plures &c.* Il faut une virgule après *neci*. C'est comme s'il y avoit, & *fociarunt se neci, sed fociarunt neci plures ex inimicis*. En effet ils n'étoient que douze, dont il ne s'en sauva qu'un ; & la Glose ajoute qu'ils en tuèrent trente. Mais où a-t-elle pris cette circonstance ? Abbon témoin oculaire du Siège devoit en être parfaitement instruit : la Glose en général est donc d'Abbon.

529. *curvarier.* C'est-à-dire que ces douze Chevaliers ne pouvoient point se résoudre à plier sous les Normans ; que malgré leur petit nombre & le danger où ils étoient, ils ne vouloient point se rendre.

530. *Æstibus accingunt &c.* Cet endroit n'est-il pas corrompu par l'ignorance ou par la négligence du Copiste ? Il est sûr par la suite du discours que les Normans mirent le feu à la Tour au moyen de ce chariot embrâsé. Or c'est ce vers-ci qui devoit exprimer l'embrâsement ; & de la manière dont il

^{fulci Normanni}
 Anno 886. Ante fores gurgi miserandæ gramine plenum.
 Fulmineisque velut Phœbo sub rura procellis
^{pulchritudine}
 Nox vacuâ cœli specie confunditur alta,
^{licito}
 Fas nulli arridente suum contemnere doma;
^{abfcondit}
 535 Haud secûs occuluit fumus speculam, catapultis
^{aliquantulum} ^{J. ignis}
 Immerfis aliquantisper fervore tonante.
^{ex duodecim}
 Quisque rogi proprios flatûs ne clade perirent;

Accipitres

est conçu, il n'en dit pas un mot. On voit seulement un chariot plein de foin ou de paille; peut être qu'*arentibus æstibus* signifieroit encore que cette paille étoit bien seche: mais on ne voit nullement que les Normans y aient mis le feu; & c'est cependant ce que le Poëte devoit dire. Enfin les mots *æstibus* & *arentibus* sont ici les seuls qui aient quelque rapport au feu; & malgré cela à moins de changer quelque chose dans la phrase, il n'est pas possible d'y trouver ce qu'elle doit signifier. Il semble donc qu'au lieu d'*æstibus* on pourroit lire *assibus* ou *axibus*, ce qui joint avec *arentibus* signifieroit que les planches ou les pieces de bois dont le chariot étoit composé, étoient fort seches. Il semble aussi qu'au lieu d'*arentibus* on pourroit lire *ardentibus*, ou enfin qu'au lieu d'*accingunt*, on pourroit lire également *accendant*.

532. *Fulmineisque velut* &c. Il semble que la construction est, *Et quemadmodum specie cœli vacuâ*, c'est-à-dire *vacuâ nubibus*, dans un temps serein, (*dum ingruentibus*) *procellis fulmineis nox alta confunditur* (*cum*) *Phœbo arridente sub rura*, c'est-à-dire qui darde par intervalle à travers la nue quelque rayon lumineux dans la campagne, *nulli fas est contemnere suum doma, sua* &c.

534. *nulli arridente*. C'est ainsi qu'il y a dans le MS; & cette leçon a été suivie exactement par du Breul, & par du Chesne dans sa première édition; mais Pithou qui avoit mal lu ayant imprimé *nullis ardente*, cette faute a été adoptée par le même du Chesne dans sa seconde édition, & ensuite par du Boucher & par Dom Bouquet.

536. *aliquantisper*. La Glose explique *aliquantisper* par *aliquantulum*: cependant ces deux mots ne sont pas synonymes; le dernier signifie *tant soit peu*, le premier *pour un peu de temps*; & c'est celui-ci que le sens de la phrase demande préférablement à l'autre.

537. *proprius*. C'est-à-dire *suus*, qui se rapporte à *accipitres*.

flatûs. Ce mot doit être au génitif: *ne perirent clade flatûs rogi*, de peur que ces oiseaux ne périssent par le souffle enflammé du bucher, ou ne fussent étouffez

Accipitres loris permisit abire solutis ;
 Quem dum jam cupiunt omnes extinguere, desunt
 540 Vasa quibus possint latices haurire fluentes.
 Namque Danûm formidabant ausum fore nullum
 Æquora jam confessoris contingere gressu ,
 Panfa priùs propter meritis miracula Sancti :
 Haud modicam retinent solùm nisi quippe lagenam ;
 545 Quæ claram jaciendo focos Sequanam super altos
 Servantûm fugit digitis dilapsa sub illos. ^{f. focos}
 à ^{Deus ignis} Vulcano periit claudo ^{Deus maris} Neptunus inermis ;
 ignis Larque super turrim salit, contrivit & omnem :
 ligna Robora congeminant gemitus oppressa sub igni,

fez par la fumée. Dom Bouquet qui emploie communément les accens, n'en a point mis sur *flatus*: auroit-il cru que ce mot est à l'accusatif pluriel ?

538. *Accipitres*. Dans ce temps-là les Gentilshommes n'alloient nulle part sans leurs éperviers: ces oiseaux les accompagnoient par-tout: à la chasse, à la guerre, dans le combat même; & il faut conclurre de ce seul mot, que ceux qui défendoient alors la Tour, n'étoient pas de simples *soldats*, tels que Dom Bouillart (*Hist. de S. Germain des Prez, page 54.*) nous les représente.

541. *Namque Danûm &c.* Abbon dit, à ce qu'il semble, que les douze Chevaliers assiégés dans la Tour ne craignoient pas que les Normans qui devoient être effrayés des punitions miraculeuses que S. Germain avoit exercées contre eux, eussent osé ou mettre les pieds sur la terre du Saint, ou approcher de la riviere qui lui appartenoit, pour les empêcher d'aller puiser de l'eau. Mais on n'entend rien à cette pensée. Les barbares osoient bien assiéger la Tour, ce qu'ils ne pouvoient faire sans mettre le pied sur la terre de S. Germain, puisque selon Abbon même, comme on l'a vû plus haut aux vers 469, 470, & 509, cette Tour étoit bâtie sur le territoire de ce Saint. Peut-être par *æquora Confessoris* Abbon a-t-il voulu désigner l'Abbaye même. Mais que les Normans osassent ou n'osassent pas remettre les pieds dans ce Monastere, qu'est-ce que cela faisoit à l'incendie de la Tour, & à la nécessité ou à la difficulté de l'éteindre ?

550 Plus bello dominante rogo. Dimittitur illa
 Militibus; pontis subeunt extrema relicta :
 Prælia constituunt illuc nova, sævaque sævis,
 Donec ad alta caput flexit Phœbus vada Ponti.
 Pila dabat, rupesque simul, celeresque cateias
 555 Plebs inimica Deo, pransura Plutonis in urnâ.
 Sed quia conflictus talis superare nequibat,
 Militibus clamare fidem cœpit, sed inanem,
Ad nostram properate viri; nolite timere.
 Proh dolor! alloquiis sese credunt malè finctis,

-
552. *sævaque sævis.* C'est-à-dire, *imò sæva adversus sævos homines.*
 553. *Donec ad alta &c.* Cela ne signifieroit-il pas *jusqu'au coucher du Soleil*? car le Soleil en se couchant devoit regarder le pont en face.
 554. *Pila dabat &c.* Il faut conclurre de ceci qu'il n'y avoit point de maisons sur ce pont, non plus que sur celui qui lui étoit aligné du côté du nord. Sans cela comment les Assiégés & les Assiégeans auroient-ils pu se tirer des fleches les uns aux autres, & se parler?
 559. *Proh dolor!* &c. Le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol. 1713. Tome I. page 850.*) & Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome I. page 105.*) en racontant ce trait d'Histoire, ont embelli leur narration aux dépens de l'exactitude. On diroit à les entendre, 1°. que les douze prisonniers furent mis à mort; & il n'y en eut qu'onze, puis que l'un d'entre eux se sauva à la nage: 2°. qu'ils furent tous égorgés; & on leur trancha la tête: 3°. que cette exécution se fit avant qu'Ervé partit pour aller chercher la rançon; & il est bien plus naturel de penser que ce ne fut qu'après son départ: 4°. que ce même Ervé fut percé dans ce moment-là même de mille coups; & il ne fut exécuté que le lendemain. Mézeray (*Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol. 1643. Tome I. page 299.*) avoit raconté la chose un peu autrement, mais en y mettant aussi beaucoup du sien comme les autres: « Ervé, dit-il, refusant la grace qu'à cause de sa beauté majestueuse les Normands lui offroient, se rua tout au travers d'eux l'épée la main; & après en avoir renversé plus d'une cinquantaine, tomba deschiqueté d'autant de playes, plus couvert du sang de ses ennemis que du sien même ». Voilà un Roman tout pur que Germain Brice (*Descript. de Paris, édit. Paris 1752.*) a pourtant copié presque mot à mot. Enfin Cor-

560 Sperantes pretio redimi potuisse sub amplo ;

Non aliàs verò caperentur luce sub illâ.

Heu ! nudi gladium subeunt gentis truculentæ ;

Et cœlo mittunt animas livore fluente ;

Martyrii palmam fumunt , caramque coronam.

565 Mox reliquis ut visus adest gentilibus Erveus ;

Rex , quoniam facie splendens formâque venustus ,

Creditur , atque sui donis grassante tuetur :

Protenus intuitu fuso cernendo sodales

Anno 886.

demoy (*Hist. de Fr. Tome II. page 373.*) n'est pas plus exact dans son récit. Il prétend même contre le texte formel d'Abbon, qu'Ervé ne fut pas mis à mort. Quelle maniere d'écrire l'histoire ! peut-on défigurer ainsi la vérité ?

566. 567. *Rex... creditur.* Cela ne signifie pas que les Normans prirent Ervé pour le Roi de France : ils ne connoissoient que trop bien l'Empereur Charles le Gros ; & ils savoient parfaitement que ce Prince regnoit souverainement alors sur toute la Nation Françoisé. Mais comme ils avoient dans leur armée plusieurs Rois subordonnez à Sigefroi, ils crurent apparemment qu'il en étoit de même des François, & qu'Ervé pouvoit bien être un Roi de cette espece, subordonné à l'Empereur.

567. *sui donis grassante tuetur.* Ces quatre mots doivent signifier que les Normans firent quartier à Ervé, ou qu'ils lui donnerent la vie à cause de la rançon promise. Qui le croiroit ? cependant cette rançon est certaine, puisqu'on lit plus haut au vers 560, *Sperantes pretio redimi potuisse sub amplo*, & qu'Ervé lui-même dit plus bas au vers 575, *pecunia prorsus nulla meam tractet vitam*. Le verbe *tuetur* doit donc être pris ici passivement, comme s'il y avoit *servatur, vitâ donatur, vivus dimittitur*. Le mot *grassante* suivant la Glose est pour *prædone* : c'est donc comme s'il y avoit à *prædone* ou à *prædonibus*, c'est-à-dire, à *Normannis*. Enfin *sui donis* pourroit signifier *dono sui*, on lui fit don de sa propre personne, on le rendit à lui-même ; mais c'est peut-être plutôt pour *suis donis*, c'est-à-dire *ob sua dona, propter suam pecuniam*, parce qu'il étoit garant de sa rançon & de celle des autres. On a vû plus haut au vers 17 *dextra tui* pour *dextra tua*, au vers 347 *genus nostri* pour *genus nostrum*, & dans l'Épître dédicatoire *causam sui* pour *causam suam* ; & on verra encore plus bas au vers 631 *mei silvas* pour *meas silvas*, & II. 531 *numen sui* pour *numen suum*.

568. *Protenus*. Il y a dans toutes les éditions *protinus* ; mais la preuve

Nn ij

Anno 886. ^{decollari} Dilectos plecti, tanquam leo fanguine viso

570 Ipse furit, conansque manus vitare tenentâm,
 Undique vi volvit semet, ^{quasi} ceu nexus, ut arma
^{i. e. ad ulciscendum} Sumeret ulcisci proprios, socialeque vulnus ;
 Obtentuque carens ipso, sic insuperatâ
^{dementes} Lymphantes potuit quâ voce tonavit in aures :

575 *Cadite me tensâ cervice, pecunia prorsus*
Nulla meam trañtet vitam. Morientibus istis
^{me} *Vivere quid sinitis? Frustratur vestra cupido:*
Quæ lux haud ejus micuit, sed craftina flatu.

qu'il faut *protenus* comme dans le MS, c'est que la Glose explique ce mot par *longè*. C'est aussi sa vraie signification, comme dans Virgile (*Æneid. VII. 514.*) *quâ protenus omne contremuit nemus*. Ce mot se trouve encore dans le même sens plus bas II. 24; & Dom Bouquet qui a mis *protenus* dans ce dernier endroit, n'a pas oublié de marquer que la Glose l'explique par *procul*.

569. *plecti*. La Glose explique ce mot par *decollari*; & il n'y a qu'Abbon lui-même qui ait pu lui donner cette signification particulière: il faut l'en croire. Cependant suivant la Chronique de S. Vast (* Tome VIII. page 85.) on leur fit souffrir diverses sortes de tourmens, *diversis interficiuntur modis*.

571. *volvit semet*. Toutes les éditions portent *voluit* au lieu de *volvit*. Mais Ervè parloit accompagné de quelques Normans, qui devoient sans doute le conduire jusqu'à la Ville & recevoir sa rançon. Il voulut se débarasser d'eux pour aller se jeter sur les meurtriers de ses Compagnons malgré les efforts que les autres faisoient pour le retenir. C'est assurément là le sens des trois vers 570, 571, & 572; & cela posé, le mot *voluit* ne faisant aucun sens raisonnable, il faut absolument lire *volvit*.

573 *Obtentu carens ipso*. C'est-à-dire, ne pouvant reprendre ses armes pour aller venger la mort des autres.

Insuperatâ... voce. C'est-à-dire *insuperabili*, *altissimâ*.

575. *tensâ cervice*. Ces deux mots confirment la Glose *decollari* du vers 569, & détruisent en même temps les idées romanesques des Historiens que l'on a citez dans la Note sur le vers 559.

577. *Frustratur*. Ce verbe est pris ici passivement pour *frustra est*.

578. *flatu*. C'est ici le dernier soupir. Ainsi le sens du vers entier est, qu'Er-

Quæ voces, quæ lingua, quod os edicere possunt

Anno 886.

580 Bella tot his prato egregii commissa relati;
ab in Germani

Quotque necaverunt Normannos? quot & urbi

Duxerunt secum vivos? Jam nullus eorum

Tunc audebat agrum Germani sancti conscendere latum,

Quorum præ terrore virum certamina promo.

585 Corpora crudeles Sequanæ tradunt sine vitâ,

Laus quorum jugiter nomenque per ora virorum;

Insignesque simul mortes & bella volabunt,

Sol radiis donec noctis ornare pompare tenebras, f. difcat

Luna diem stellæ pariter componere discant.

Silenfir.

590 Prosteruntque dehinc speculam de morte dolentem

Custodum. Cecidit, telo quatiente, Danorum

Signifer; hic artus misit flatumque Charoni.
di animam

Nemo meis super hoc dictis insurgere bello

Decertet; siquidem nemo nil verius ullus

595 Expediet, quoniam propriis obtutibus hausi.
oculis vidi

vé ne fut pas mis à mort ce jour-là, mais le lendemain. Dom Bouillart (*Hist. de S. Germ. des Prez, page 55.*) dit que malgré tous les reproches qu'il fit aux Normans, il ne put s'attirer la mort à lui-même. C'étoit aussi la pensée de Cordemoy, comme on l'a observé sur le vers 559; & on voit qu'ils n'ont entendu ni l'un ni l'autre ce vers d'Abbon.

580. *prato*. Voyez la Note sur le vers 468.

588. *Sol radiis* &c. C'est-à-dire, jusqu'à ce que le Soleil devienne l'Astre de la nuit, & jusqu'à ce que la Lune & les étoiles deviennent les astres du jour.

590. *Prosteruntque*. Dans l'édition de Dom Bouquet il y a *prosterunt* simplement; on a oublié la particule *que*.

595. *quoniam*. Relèvera-t-on ici la faute de Dom Rivet (*Hist. liter. de la Fr. Tome VI. p. 191.*) qui au lieu de *quoniam* a lu *qui*?

Anno 886. Sic etiam nobis retulit qui interfuit ipse,

Atque natando truces gladios evadere quivit.

Tum Sequanam saliant, Ligerimque petunt, patriamque.

Has inter geminas peragrant, prædam capientes

600 Quam regio ipsa meo pandet jussu dominante.

Interea sperans Ebolus, fortissimus Abba,

Gentiles quòd in hanc issent cuncti, prope solus

596. *qui interfuit.* C'est un des douze Chevaliers qui avoient soutenu l'assaut de la Tour, & qui s'étant tiré des mains des Normans eut encore le bonheur de se sauver à la nage.

598. *Sequanam saliant.* En partant du camp, qui étoit à S. Germain l'Auxerrois, pour tirer vers la Loire, il falloit passer la Seine, mais il ne falloit pas pour cela la remonter. On ne comprend donc rien à ce que dit Cordemoy (*Hist. de Fr. Tome II. p. 373.*) que « la rupture du petit Pont & l'embrâsement de la Tour donnerent aux Normans le passage qu'ils demandoient, & que dès ce moment une partie de leurs troupes allerent du côté de Chartres ». Il y avoit sur le bras gauche de la Seine deux ponts, celui qui fut rompu, & au-dessus de celui-là le petit Pont qui subsistoit en entier, & qui suffisoit sans doute pour arrêter encore les Normans pendant quelque temps. Il n'est donc point vrai que la rupture du premier leur ait ouvert le passage pour remonter la Seine jusqu'au dessus de Paris, chose qu'ils n'ont jamais pu faire, puisqu'au bout de quelque temps, lorsqu'on leur permit de se retirer en Bourgogne, ils se virent obligez de traîner leurs bateaux par terre. Mais indépendamment de cela, il est incontestable qu'ils n'avoient aucun besoin de ces bateaux pour aller courir la Beauce.

Ligerim. Il y a dans le MS *Ligerum*, & ce mot est peut-être de l'Auteur; peut-être aussi est-ce une faute du Copiste.

patriamque. Ceci prouve, comme le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol. 499 recto*) l'a cru, que ces Normans là étoient du nombre de ceux qui avoient un établissement dans la Bretagne, ou sur la Loire vers Nantes.

599. *Has inter geminas.* L'exactitude grammaticale demande absolument *hos inter geminos*: mais peut-être Abbon sous-entend il *aquas*; peut-être aussi avoit-il dans l'esprit les noms François de ces deux rivières, qui étoient sans doute de son temps du genre féminin, comme ils le sont encore aujourd'hui.

600. *Quam regio ipsa pandet &c.* Mot à mot: que le Pays décrira lui-même par son ordre. C'est qu'Abbon va bientôt faire parler la Neustrie. Elle commencera au vers 623 à se plaindre, & à entrer dans le détail de toutes les richesses que les Normans lui ont enlevées pendant ce malheureux siège.

fatu cecidit

Arce ruit, dardumque ferens castella petivit

Illorum, hastamque vibrans projecit in ipsa :

605 Non sonipes retulit nobis hunc, nec tulit illuc.

Confestim fociùm nixus munimine, sæva

Castra petit, murosque ferit, quò Lemnius adsit

Ipse jubet; pugnant nostri, constantiùs illi.

Argutus nimiùm fremitus jam fumat ab illis;

610 Exiliuntque foras, vulgusque fugant sine tactu:

Extiterant plures quoniam nobis. Tamen illis

Obvius hic Ebolus sociique, simul stetit heros,

Haud illum fuerant audentes tangere ferro;

Quingentis etiam si tunc subnixus adesset

615 Qualis & ipse fuit, castris sese daret ultro;

Ast animas propriâ de fede repelleret omnes.

607. 608. quò Lemnius adsit ipse jubet. C'est-à-dire, ipse jubet Lemnium adesse, il fait mettre le feu au camp. Ainsi il ne faut point de virgule après adsit, comme Dom Bouquet en a mis une.

610. vulgus fugant sine tactu. C'est-à-dire, que les Normans mirent en fuite cette populace sans coup férir.

612. Ebolus sociique &c. Dom Bouquet joint sociique avec simul, & renferme ces trois mots dans une parenthèse. Le sens paroît plus net en joignant au contraire sociique avec Ebolus, & simul avec stetit; c'est-à-dire en construisant ainsi: tamen simul (atque) hic Heros Ebolus cum sociis stetit obvius illis, ou stetit hic; car le mot hic peut bien être ici un adverbe, comme l'a pensé François du Chesne (Hist. des Chancel. p. 108.)

613. fuerant. Ce mot est ici pour fuerunt; c'est-à-dire que les Normans n'osèrent l'attaquer.

614. etiam si. Dom Bouquet est le seul des éditeurs d'Abbon, qui de ces deux mots n'en ait fait qu'un. Etiam si en un seul mot signifie quand même, quoique; ce qui feroit ici un contresens. La pensée du Poète est, Quin etiam, si Ebolus tunc subnixus fuisset quingentis viris (talibus) qualis ipse erat &c.

616. Ast. Ce mot est ici pour la conjonction imò,

Anno 886. At quia militibus caruit, sic ludere cessat.

Neustria, nobilior cunctis regionibus orbis,
 Quæ vastè fueras procerum genitrix dominantâm,
 620 Ne pigeat captâ turri producere, quæso,
 Quot vel quas ^{traxere} hausere Dani ^{victorias} palmas ^{à te} tibi, necnon
 Ubera quot pecorum ^{plenum} mulsere, tuum peragrandò
 Distentum variis ^{divitiis} tractum ^{vox Neustria} gazis. Tamen olim,
 Mi soboles, aliquis censere potest? etiam si
 625 Affuerint cunctæ volucres, erumpere voces
 Tot nequeunt hominum, quot equûm, pecudumq;, botûmq;
 Sublegere

618. *Neustria*. Le MS met toujours *Nustria* & *Nustrius*. Sur l'étendue qu'il faut donner ici à la Neustrie, Voyez la Note sur le vers 447 du II^e Livre.

623. *Tamen olim*. Dom Bouquet joint ces deux mots avec ce qui suit, comme s'il y avoit, *Tamen, mi soboles, aliquisne censere potest aliquando?* c'est-à-dire, *Eh mais! mon enfant, pourra-t-on jamais en faire le dénombrement?* & dans cette supposition que l'on adopte ici, parce qu'elle paroît heureusement imaginée, la Neustrie commence à parler au mot *tamen*. Le Glossateur, ou plutôt son copiste, a donc fait ici deux fautes très-considérables; l'une en mettant les deux mots *vox Neustria* sur *mi soboles*, comme si ce n'étoit qu'à ces deux-ci que la Neustrie commençât à parler; l'autre en ajoutant sur le mot *olim* ces trois mots-ci, *fuit plenum divitiis*; ce qui joint avec *tamen*, loin de présenter aucun sens raisonnable, ne peut faire qu'un contresens. Ajoutez que *plenum* dans cette phrase, *fuit plenum divitiis*, étant du genre neutre, & ne pouvant se rapporter qu'au mot *tractum* du texte, qui est du genre masculin, il ne peut plus y avoir là qu'un barbarisme insoutenable. On a tâché dans cette édition de remédier à tout le mal, 1^o. en transposant les mots *vox Neustria* sur le mot *tamen*; 2^o. en ne mettant aucune glose sur *olim*; 3^o. en retranchant le mot *fuit*, qui ne peut être qu'une mauvaise fourrure du Copiste; 4^o. en transportant le mot *plenum* de la Glose sur le mot *distentum* du texte, & le mot *divitiis* sur le mot *gazis*; car assurément c'est là leur véritable place.

624. *mi soboles*. Mon fils, mon enfant. Ce mot marque qu'Abbon étoit Neustrien de naissance, comme on l'a observé dans la Préface.
censere. Ce verbe est ici dans le sens de *recensere*.

^{furati sunt}
Sublegere mihi natos nataſque, ſuſumque.

Anno 886.

Flumina balatu agnorum, mea gramine læta

^{pro ſonabant}
Prata ſonant denſo mugitu tempe juvencùm;

630 Cervorumque nemus rauco clamore remugit;

Grunnitufque mei ſilvas ſcindebat aprorum.

Hæc mihi ſubduxere truces, ſi noſcis & audis.

^{Vox Poſtoris} Hæc oculis equidem petii ^{vidi} ^{ſtans} ſiſtens ſuper urbis

Mœnia, nec viſu claudebantur, neque ^{numero} rhythmo.

628. *flumina balatu* &c. La conſtruction doit être, ce ſemble, *mea flumina ſonabant balatu agnorum; mea tempe, mea prata læta gramine ſonabant mugitu denſo juvencùm.*

629. *tempe*. Au lieu de *tempe*, on liſoit dans le MS *tempore*; & ſur ce mot il y avoit auſſi une gloſe. Or cela ſeul prouve démonſtrativement 1^o. que le MS n'eſt point de la main d'Abbon, qui n'auroit pas écrit *tempore* pour *tempe*; 2^o. que du moins toute la Gloſe peut bien n'être pas de lui non plus: car il n'auroit pas gloſé un mot qui n'étoit pas de ſon texte. Le Copiſte qui avoit fait la faute, ou un autre pour lui, y a remédié, en grattant avec la pointe du canif le mot de la Gloſe, & en effaçant auſſi les deux lettres *or* de *tempore*.

631. *mei*. C'eſt ainſi qu'il y a dans le MS, auſſi bien que dans toutes les éditions qui ont précédé celle de Dom Bouquet, qui a cru devoir ſubſtituer *mihi* à *mei*. Il eſt certain qu'en ſuppoſant le pronom poſſeſſif *meus* comme étant adjectif de *grunnitus*, la phraſe a d'autant moins de ſens, que le pluriel *grunnitus mei* ne peut ſ'accorder avec le verbe *ſcindebat* au ſingulier; outre qu'il ne ſ'agit point de faire grogner ici la Neultrie, mais les ſangliers: en ſorte que dans cette ſuppoſition il faut abſolument ſubſtituer *mihi* à *mei*. Mais ſi *mei* eſt le génitif d'*ego*, & que *ſilvas mei* n'ait point d'autre ſens que *ſilvas meas*, alors c'eſt toute autre choſe; & *grunnitus* demeurant au ſingulier, il n'y a plus rien à changer dans la phraſe. Or Abbon paroît avoir été homme à croire que *ſilvas mei* étoit une expreſſion bien plus élégante ou tout autrement poétique que *ſilvas meas*. Voyez la Note ſur le vers 567.

aprorum. Pithou a fait une groſſe faute en mettant *agrorum* pour *aprorum*.

632. *ſi noſcis & audis*. C'eſt-à-dire, comme vous me l'entendez dire, & comme vous le ſavez bien par vous-même.

634. *nec viſu claudebantur neque rhythmo*. Ce bout de vers eſt aſſez mal exprimé. Le Poète veut dire que ces beſtiaux étoient en ſi grand nombre, qu'ils couvroient toute la campagne, où ils s'étendoient plus loin encore que la vûe ne pouvoit porter.

- 635 At quoniam cingi nequeunt pratis nec ab agris ;
 Efficitur ^{stabulum} bostar Germani Antistitis aula ;
 Completur tauris, ^{vitulis} ^{curvis in naribus} fuculis, simisque capellis.
 Longa trahunt illic ^{ora aperiunt} suspiria, tumque dehiscunt ;
 Corpora flant ^{ipiritus} dulces ventos cruciante dolore.
 640 Adveniunt ^{Normanni} stabulatores, ea ferre coquinæ
 Nitentes, quum jam maneant epulæ innumeratis
 Vermibus, Ecclesiâ quorum ^{f. illa animalia} foetore repletâ
 Exportant, Sequanæ referunt, non nempe coquinæ ;
 Ecclesiamque ^{Vox Neustrie} piant bovis, nec cæditur ultra.
 645 Legisti prædas ; etiam cognosce trophæa,

637. *fuculis*. La Glose explique ce mot par *vitulis*, qui est une interprétation fautive ; car *fulcula* signifie non un *veau*, mais une *jeune truie*. Peut-être néanmoins que la Glose est bonne, & que c'est le texte qui est corrompu. Abbon peut bien avoir écrit *buculis*, & l'avoir interprété par *vitulis* ; & son Copiste peut bien aussi avoir écrit par inadvertance *fuculis* au lieu de *buculis*.

638. *dehiscunt*. Les éditeurs précédens n'ont point mis de virgule après *dehiscunt* ; & tous en mettent une après *corpora* qui suit immédiatement, joignant ces deux mots ensemble, de manière que dans leurs éditions l'un est le nominatif de l'autre. Or la Glose les sépare si bien l'un de l'autre, qu'elle explique *dehiscunt* par *ora aperiunt* ; en sorte que le nominatif de ce verbe est le mot *animalia* sous-entendu. Ainsi le sens des deux vers 638 & 639 est que ces bestiaux soupirent, bâillent & meurent enfin.

639. *dulces ventos*. Ces deux mots ne s'allient pas facilement avec *cruciante dolore*. Peut-être le Poète a-t-il voulu dire que ces animaux moururent doucement après avoir beaucoup souffert. Il semble aussi qu'il ait voulu mettre ici du pathétique en nous les représentant comme mourans de douleur de se voir enlevés à leur patrie. Le vrai est que la maladie se mit parmi cette grande quantité de bestiaux renfermez dans un lieu si étroit, qu'ils en moururent presque tous ; & que la corruption gagna si promptement, que lorsque les Normans voulurent en tuer une partie pour leur nourriture, ils les trouverent déjà mangez des vers : ce qui les obligea de les tirer hors de l'Eglise, & de les jeter à la rivière. C'est là le sens du texte jusqu'à ces mots, *Legisti prædas*.

^{superfuit}
Restitit oppida quæque capi suprema voluntas;

Anno 886.

Obfuit at Domino tribuente infirma potestas.

Carnoteno innumeros conflictus applicuerunt

Allophyli; verùm liquere cadavera mille

650 Hic, quingenta simul, rubeo populante duello.

Una dies istum voluit sic ludere ludum

646. *Restitit &c.* C'est-à-dire, il ne restoit plus aux Normans après avoir fait un si grand butin dans la Neustrie, que de se rendre maîtres de toutes les places de cette contrée: c'étoit bien leur dessein; mais Dieu ne leur en donna pas le pouvoir.

647. *Obfuit at &c.* Ce vers entier ne se trouve dans aucune des éditions précédentes, Pithou l'ayant omis le premier, & ceux qui sont venus après lui n'ayant fait que le copier fervilement, ou se copier les uns les autres; ce qui prouve qu'aucun d'entre eux, ceux même qui avoient le MS en leur possession, comme Dom Jacques du Breul & Dom Martin Bouquet, n'ont pas seulement pris la peine de le consulter ici. Cependant ce vers-là est absolument essentiel; & sans lui on voit bien que le sens demeure suspendu, & que la phrase n'est pas complète.

648. *Carnoteno.* Pithou, du Chesne dans sa seconde édition, du Bouchet après lui, & ensuite Dom Bouquet, marquent que la Glose explique ce mot par *Carnotum* ou *Carnoto*. Les deux autres éditions ne mettent ici aucune Glose, & il n'y en a point non plus dans le MS. S'il en falloit une, ce seroit *supple pago*.

649. *Allophyli.* C'est-à-dire *extranei*. C'est un mot grec qui signifie à la lettre *alterius tribus*. Dom Bouquet écrit *Allofili*; & c'est aussi l'orthographe du MS: mais il faut *allophyli* par un y. Dom Bouquet avoit bien observé plus haut sur le vers 634 en imprimant *ritmo* conformément au MS, qu'il faut écrire *rhythmo*. Il marque aussi après du Breul, du Chesne, & du Bouchet, que la Glose explique le mot *Allophyli* par *Normanni*, quoiqu'elle ne l'explique point du tout.

650. *rubeo.* C'est-à-dire *sanguineo*. Il y a dans Pithou *rubet* au lieu de *rubeo*: c'est une faute d'impression.

duello. Dom Bouquet ne met qu'une virgule après ce mot, qui pourtant termine fort bien la phrase; & ceux qui l'ont précédé n'y ont mis ni point ni virgule. Seroit-ce parce qu'ils ont cru que *duello* fait ici une espece d'allusion aux deux braves Chevaliers Godefroi & Odon que le Poëte va nommer? mais *duellum* signifie tout simplement *bellum*, comme plus haut au vers 61, & même dans les meilleurs Auteurs.

Anno 886.

His ducibus, Godefredo, necnon & Odone :

Belligeri fuerant Uddonis Consulibus ambo.

Idem Odo prætereà opposuit se sæpius illis,

655 Et vicit jugiter victor. Heu ! liquerat illum

Dextra manus bello quondam, cujus loca cinxit

Ferreâ penè vigore nihil infirmior ipsâ.

Nec fatius quidquam fortiti apud hi Cinomannos ;

Haud equidem reliquæ cesserunt suaviùs urbes.

660 Jam, quia Apollo rogat, calamus requiem mereatur.

Terminatur primus ;

652. *Godefredo nec non & Odone.* Du Breul, du Chesne dans sa seconde édition, du Bouchet, & Dom Bouquet, mettent ici en note, *Godefredus & Odo, milites Odonis Comitibus* ; & cette note se trouve aussi dans le MS à la marge, mais d'une écriture bien postérieure à celle du texte & de la Glose. Au reste Gérard du Bois (*Hist. eccles. Paris. Tom. I. pag. 505.*) croit que ce Comte Odon ou Uddon étoit Comte de Chartres.

656. 657. *cujus loca cinxit ferrea.* C'est-à-dire, *cujus locum tenebat manus ferrea.*

659. *Haud cesserunt suaviùs.* C'est-à-dire, *nihilo segniùs se gesserunt.*

660. *quia Apollo rogat.* Le Poète feint qu'il est déjà nuit, qu'il est temps de cesser d'écrire, & de remettre au lendemain la suite de son travail.



^{incipit}
O R D I T U R S E C U N D U S

^{urbis}
B E L L O R U M P A R I S I A C Æ P O L I S C O D I C E L L U S .

S U R G I T O , ^{fol} M u s a c e l e r , ^{orientalis} l a m p a s a c c e n d i t ^{partes} E o a ^{præcedere}
C l i m a t a , l u c i f e r a m p r o p e r a p r æ v e r t e r e p l a n t a m .

Saxoniâ vir Ainricus fortisque, potensque,

Venit in auxilium Gozlini Præfulis urbis.

5 At tribuit victus illi, lethumque cruentis

1. *Surgito, Musa* &c. Le Poète feint que le jour commence, & qu'il est temps de reprendre la plume.

2. *luciferam plantam*. Ces deux mots ne paroissent pas aisez à entendre. Il y a une espece de plante nommée *bouillon*, en latin *verbascum* & *lychnitis*, dont la tige renferme une moëlle qui seroit autrefois de meche pour les lampes, & dont on fait encore en quelques endroits des falots ou des flambeaux pour se conduire pendant la nuit. Aussi Danet remarque-t-il dans son Dictionnaire François-latin, qu'on lui a encore donné les noms de *Candela regia*, de *candelaria*, & de *lanaria*, tous mots à peu-près synonymes de *lychnitis*, qui vient de *lychnus*. Ne seroit-ce pas avec un flambeau de cette nature que sainte Genevieve alloit quelque fois de nuit avec ses compagnes jusqu'à l'église de S. Denys? Cela posé, les deux mots *lucifera planta*, qui signifient au propre *le bouillon*, doivent au figuré signifier *la lampe*, c'est-à-dire *la nuit*, parce qu'on s'éclaire pendant la nuit à la faveur de la lampe. Voici donc, ce semble, la pensée du Poète: *Ma Muse, le soleil est levé, n'attendons pas que la nuit revienne nous surprendre; hâtons-nous de la prévenir, & profitons du jour pour travailler.*

3. *Ainricus*. On écrit depuis long-temps *Henricus*; mais il faut conserver ici l'orthographe du MS, & employer même l'*itréma*, comme ont fait Pithou, du Chesne dans sa seconde édition, & Dom Bouquet, pour faire sentir que le Poète fait ce mot de quatre syllabes, non-seulement ici, mais encore plus bas aux vers 9, 15, 34 &c.

5. *Atribuit victus illi* &c. C'est à dire qu'il vint fort heureusement pour sauver Gozlin & les Parisiens, & qu'il fit un grand butin sur les Normans, *cruentis*; mais que cependant il leur tua peu de monde. Suivant le Pere Barre dans son Histoire d'Allemagne, (Tome III. pages 220 & 221.) où il a cru devoir détailler les principales circonstances de ce siège, le Comte de Saxe prit le temps que les Normans donnoient un nouvel assaut à la place; & il en fit

- Anno 886 Heu paucis ; auxit vitam nostris ; tulit amplam
 His prædam. Sub nocte igitur quâdam penetravit
 Castra Danûm , multos & equos illic sibi cepit.
 Agmen Ainrico cædente nimis lanionum ,
 10 Efficitur celsus nimum clamor fremitusque ;
 Deserit unde ^{fomnus} quies nostros , & ^{urbis} moenia vallant.
 Immodicas voces flavere Dani morientes ;
 Immenso resonant cives clangore paventes ,
 Ut solitum paterentur ab his ex more laborem.
 15 Sic & Ainricus postremum castra reliquit ;
 (Culpa tamen) fugiente morâ defertur ad arcem :
 Pila ministrabant ^{acres} acidas referendo salutes ;

un grand carnage ; mais cet Historien ajoute ici pour embellir sa narration bien des choses , qui assurément ne se trouvent point dans le texte d'Abbon.

11. *Et moenia vallant.* C'est-à-dire , *et nostri moenia vallant.*

14. *Ut solitum paterentur ab his* &c. Dans ce vers le mot *ut*, qui est peut-être pour *ne*, ne présente qu'un sens fort équivoque. De plus on ne voit point quel est le nominatif de *paterentur*, ni quel est le substantif du mot *his* : car il y a ici des Parisiens , des Saxons , des Normans ; & ces deux mots peuvent s'entendre des premiers comme des derniers. Quoi qu'il en soit , la phrase entière n'exprime que le mal ou la peine que les uns devoient souffrir de la part des autres ; & il est inutile de s'y arrêter davantage.

16. *Culpa tamen.* Si ces deux mots que l'on met ici en parenthèse , ne signifient pas que ce fut une faute dans le Duc de Saxe d'abandonner si promptement l'entreprise qu'il avoit formée sur le camp ennemi , on ne voit point quel peut être le sens de la phrase ; car il seroit ridicule de joindre *culpa* avec *defertur*, dont le nominatif ne peut être qu'*Henricus*. Si le Duc de Saxe plutôt que de se jeter si promptement dans la Ville , eût continué de faire main-basse sur les ennemis , il ne s'en seroit peut-être pas échappé un seul. C'étoit du moins la pensée d'Abbon , puisqu'il se plaint quelques vers plus haut qu'il n'y en eut en cette rencontre qu'un petit nombre de tuez , *cruentis heu paucis* !

fugiente morâ. C'est-à-dire *sine morâ*, comme plus haut l. 470.

Janua militibus referatur ; cominus acre

Urgetur bellum ; clypei labuntur & enses.

20 Vita meos adamat dextros , oditque sinistros ;

Infestos adamat mors , vita gubernat amicos.

Inde fopor repetit cives , miserofque fugella.

Rege Sigemfredo , simul aft Odone loquente

^{procul} Protenus à specularâ , currentes agmine multo

25 Ducere fortè truces fecum conantur Odonem ;

Qui primùm feriendo phalæ fossata volatu

Tranfiliit propero , clypeum geftanfque ^{dardum} cateiam ;

20. *Vita meos* &c. Ces deux vers ne fignifient rien autre chofe , finon que dans cette action plusieurs Normans furent tuez & qu'aucun Saxon ne périt. Le Poëte appelle les Saxons *dextros* & *amicos*.

24. *specularâ*. Dom Bouquet , qui ne met point ici de virgule , en met une après *multo*. On a cru qu'il valoit mieux n'en point mettre après *multo* , & en mettre une après *specularâ*.

26. *feriendo phalæ fossata*. Le Préfident Fauchet (*Antiq. Franç. fol. 399 verso.*) explique cela fort bien en difant que le Comte Eudes donnant de fa javeline contre terre , tout armé qu'il étoit , franchit le haut du foffé d'entre lui & les Danois ; c'eft-à-dire qu'il mit ainfi le foffé entre les Danois & lui. Mais Cordemoy (*Hift. de Fr. Tome II. pag. 374.*) Dom Félibien (*Hift. de Paris, Tome I. page 106.*) & Dom Bouillart (*Hift. de S. Germ. des Prez, p. 55.*) ont tout confondu ici. Ce fut , félon eux , dans le temps même que le Duc de Saxe attaquoit le camp ennemi , que le Comte Eudes croyant que les Normans fe difpofoient à un nouvel affaut , fortit de la Ville , faura le foffé , alla hardiment à eux , & en fut enveloppé. Or il n'y a dans tout cela rien moins que de l'exaftitude. Ce fut après que le Duc de Saxe fut entré dans la Ville , que le Comte Eudes en fortit , non pour aller combattre les Normans , mais pour aller conférer avec leur roi Sigefroi : il fauta le foffé non en allant aux ennemis , mais en revenant de cette entrevûe , parce qu'il alloit être fait prifonnier s'il n'eût fu fe tirer habilement de leurs mains.

27. *Cateiam*. Virgile (*Aeneid. VII. 741.*) s'eft fervi de ce mot en difant *Teutonico ritu foliti torquere cateias* ; & on voit par ce vers que dans la langue des Germains c'étoit le nom propre d'une arme que la Glose exprime ici par

Anno 886. More suo functus bello ^{fortis} versus stetit heros.

Exiliere viri domino suffragia dantes,

30 Nobilibusque stupent ejus super actibus omnes.

Conspiciens Sigemfredus nostros in agone

Esse feros, inquit sociis: *Hanc linquite sedem,*

Hic non stare diu nostrum manet, hinc sed abire.

Ergo suas ut Ainricus secessit ad aulas,

35 Germani teretis contemnunt littora sancti,

Æquivocque

dardum, autre mot barbare qui signifie un *dard*. Le Président Fauchet dans son Traité de la Milice & Armes de France (fol. 521 verso) en expliquant ce passage d'Abbon, rapporte les deux vers François qui suivent, & qui n'en font que la traduction :

*L'escu au bras, & portant sa cateie,
D'un sault leger il vole d'autre part.*

Mais on a observé dans la Préface qui est à la tête de ce Poëme, que ces deux vers doivent être de la façon du Président même, & nullement d'aucune traduction qui en ait jamais été faite en vers François.

28. *More suo functus bello*. Cela signifie apparemment que le Comte Eudes se signala à son ordinaire en cette rencontre périlleuse.

versus. Ce mot paroît être là pour *reversus*, c'est-à-dire *reversus ad nos*, ou pour *conversus*, qui signifieroit tournant le visage aux Assiégez, & tournant le dos aux ennemis, parce qu'il venoit de franchir le fossé.

30. *actibus*. C'est ainsi qu'il y a dans le MS, au lieu d'*artibus* qu'on lit dans toutes les éditions précédentes.

34. *suas ut Ainricus* &c. Le Continueur des Annales de Fulde (* Tom. VIII. pag. 46.) semble dire que le Duc de Saxe ne quitta Paris qu'après les Rogations, qui certe année-là tomberent au 2 Mai; & de là il s'ensuivroit que ce ne fut qu'après la mort de l'Evêque Gozlin, & avant le septieme assaut: ce qui ne peut en aucune maniere se concilier avec le texte d'Abbon, qui certainement mérite toute croyance. Mais le sens du Continueur peut fort bien être que le Duc de Saxe ne rentra dans ses états qu'après les Rogations; ce qui s'accorde fort bien avec son départ au mois d'Avril, avant la mort de Gozlin, & même avant le septieme assaut.

35. *Germani teretis*. On a déjà dit plus haut I. 175. que *Germanus teres*, c'est-à-dire S. Germain le rond, signifie l'église de S. Germain l'Auxerrois.

Æquivocique legunt, cujus factis benè vescor.
pratum
 Circumeunt castris æquor; sed & undique vallo
 Clauditur en dominusque meus quasi carcere latro;
 Ipse nihil peccans; murus circumdedit ejus

Anno 886.

40 Ecclesiam nostro celsam cogente reatu.

Denique rex dictus denas capiens argenti
 Sex libras nitidi nobis causâ redeundi,
 Normannis sese cunctis comitantibus, optat
 Mel dulcis fluvii lymphis conferre marinis,

Diacrisi

36. *Æquivocique* &c. Du Breul (*Antiq. de Paris, édit. Paris 1612.* p. 786.) traduit ainsi le vers précédent & celui-ci: ils contemnent le rivage de Germain le rond, & choisissent l'autre de même nom, combien que cela soit équivoque. Mais on ne fait ce que peuvent signifier ces cinq derniers mots, qui d'ailleurs sont de trop; car le latin *æquivoci legunt* étoit suffisamment rendu par le françois *choisissent l'autre de même nom*. En effet le mot *æquivoci* ne signifie point ici *équivoque*, mais *qui porte le même nom*.

factis benè. C'est pour *benefactis* en un seul mot.

41. *Denique rex* &c. Le sens de ces deux vers n'est nullement équivoque; cependant Dom Mabillon, Dom Bouillart & le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol. 1713. Tome I. page 852.*) s'y sont laissé tromper. Celui-ci dit même que les Normans étoient sur le point de livrer à l'Abbaye de S. Germain des Prez un assaut, dont Abbon ne parle nullement; mais que les Religieux offrirent de l'argent pour se racheter du pillage, & que les soldats s'en contenterent: tous faits controuvez. L'Abbaye, loin de pouvoir soutenir un siège ou un assaut, étoit totalement abandonnée: les Normans s'y camperent sans la moindre difficulté comme dans une place déserte; & ce furent les Parisiens en général qui offrirent de l'argent à ces Barbares pour les engager à lever le siège de la Ville, non les Religieux de l'Abbaye qui en donnerent pour racheter leur monastere. A l'égard de la fautive de Dom Mabillon & de Dom Bouillart, qui est encore plus considérable que celle du Pere Daniel, il en sera parlé plus bas dans la Note sur le vers 310.

argenti. Le mot *Diacrisi*, qui est à la marge, prouve, ce semble, qu'Abbon a voulu écrire *arienti* par un *i* au lieu d'un *g*, pour faire ce mot de quatre syllabes.

42. *nobis*. Il y a dans toutes les éditions précédentes à *nobis*; & c'est assurément le sens de la phrase: mais le MS porte simplement *nobis*.

45 Qualiter osque freti caudam Sequanæ rapit albam;

Æquoreumque caput pennis quatitur sequaninis

Ostentare, ^{f. optat} sed ^{pag.} his autem nolentibus infit:

Eia, Dani, muros urbis lustrate potentes,

Pergama circumquaque viri vestite valentes,

50 Et scapulas arcu validisque onerate sagittis.

Quisque ferat lapides, sed & undique tela ministret;

Hoc etiam bellum conabor & ipse videre.

Quo fermone quiescenti surgunt simul omnes,

In-que-^{f. insulis}fulas penetrant urbis sedes quibus extat;

55 Moenia circumeunt trucibus gladiis onerati,

Digressique foras nostri circumdare turre.

45. *Qualiter osque freti &c.* Tout cela signifie que le Roi Sigefroi proposoit à ses Normans de reprendre le chemin de la mer par l'embouchure de la Seine. Il faut passer à l'Auteur sa métaphore tirée des parties du corps animal, *os, cauda, caput, pennæ.*

47. *nolentibus.* Du Breul marque que la Glose ajoute ici le mot *pacem*: il a pris le change. La Glose met *pag* en abrégé, c'est-à-dire *paganis*, pour expliquer le mot *his* du texte; & c'est ce *pag* que du Breul a pris pour *pacem*.

49. *Pergama.* La Glose explique plus bas au vers 230 ce mot par *mœnia*.

50. *arcu.* Pithou, du Chesne dans sa seconde édition, & Dom Bouquet ont fait ici une faute en mettant *artu* au lieu d'*arcu*.

54. *Insulas urbis.* On a observé dans les Annales sur l'an 701 de Rome, qu'il y avoit là trois îles, mais qu'anciennement la Ville étoit uniquement renfermée dans la plus grande des trois. C'étoit encore la même chose du temps d'Abbon: la plus grande étoit la seule qui fût habitée, du moins la seule qui eût forme de Ville & qui fût fortifiée.

55. *Mœnia circumeunt.* Ceci prouve qu'on pouvoit faire le tour de la ville en dehors, entre les murs & la riviere. Comment croire donc ce qu'a imaginé le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris in-fol. 1713. Tome I. page 852.*) qu'au septieme assaut les Normans « disposerent quantité de bateaux, qu'on joignit ensemble d'une maniere propre à soutenir les échelles pour escalader la Ville ? »

Occidunt Reges geminos, pluresque aliorum;
Fallacesque fugam ^{valde} diamant, verique triumphum.

Amnis in auxilium nobis Sequanæ fuit altus;

60 Quos ^{aliquos} forbens penitus merfit, transmisit averno.

Sigemfredus ovans ridens morientibus inquit :

Nunc vallate, viri, ^{repugnacula} pinnas, urbem capitote;

Mensurate metris ædes quas hîc habitetis.

Inde fuis: *Abeamus*, ait; *tempus venit ecce*

65 Quo gratum fuerit nobis istinc abiisse.

Mox hilaris Sequanam liquit pro munere sumto.

Sic alii facerent, eadem si tunc meruissent.
f. munera

Quis sentire potest patulâ quod subditur aure ?

57. *Reges geminos*. Il n'est pas aisé de deviner pourquoi le Pere Barre dans son Histoire d'Allemagne (Tome III. page 222.) au lieu de traduire *deux Rois*, traduit *deux Officiers généraux* : il est vrai qu'il ne donne pas même le titre de Roi à Sigefroi qui commandoit toute l'armée ennemie.

60. *Quos*. La Glose explique ce mot par *aliquos*, moyennant quoi il faut ajouter la conjonction & avant le verbe *transmisit*. Mais sans tout cela la phrase est très-correcte, *Sequana transmisit Averno (eos) quos merfit*.

62. *pinnas*. La Glose explique ce mot par *repugnacula*; & c'est assurément une faute du Copiste pour *propugnacula*.

capitote. Pithou, du Chesne dans sa seconde édition, & du Bouchet, ont mal mis *cupitote* au lieu de *capitote*.

67. *facerent*. Dom Bouquet n'a point mis de virgule après ce mot : on voit par la Glose qu'il en faut une.

68. *Quis sentire potest* &c. Ceci n'a plus de rapport à ce qui précède, & ne regarde que la mort de Gozlin que le Poète va raconter. C'est comme s'il disoit, *sera-t-on assez sensible à ce que l'on va entendre ?* Aussi le MS commence-t-il ce vers 68 par un très-grand Q : on diroit en termes d'Imprimerie par une lettre de deux points, ou de trois points. Dom Bouquet a donc eu tort de ponctuer autrement qu'on n'a fait ici, & de ne pas finir la phrase précédente avec le mot *meruissent* qui termine le vers 67.

Anno 886. Terra gemat, pontusque, polum latus quoque mundus.

- 70 Gozlinus, Domini Præful, mitissimus heros,
 Astra petit Domino migrans, rutilans velut ipsa :
virtutibus f. astra
 Nostra manens turris, clypeus, nec non bis acuta
gladius
 Rhomphea, fortis & arcus erat, fortisque sagitta.
 Heu ! cunctis oculos fontes terebrant lachrymarum ;
- 75 Atque pavore dolor contritis viscera scindit.
tempore
 Tempestate sub hâc Hugo princeps obit Abba ;
 Evrardo Senones viduantur Præfule docto.
 Gaudia tunc hostes adipiscuntur sua læti,
f. hostes
 Qui vigiles madidæ per opaca silentia noctis
- 80 Germanum nitidâ clarum vidisse figurâ
fines
 Se perhibent, metasque sui lustrasse locelli,
 Lumine gestantem rutilanti sæpe laternam,
 Quo sancti redolent artus forsan tumulati.

69. *polum*. Ce mot, qui est un barbarisme au neutre, seroit-il ici au génitif pluriel pour *polorum* ? la construction seroit alors, *mundus latus polorum* pour *latus inter polos*, c'est-à-dire, tant qu'il peut s'étendre depuis un pôle jusqu'à l'autre. Le Pere Labbe (*Melang. Histor. page 112.*) a cru devoir lire *polus* au lieu de *polum*. Il vaudroit mieux mettre *latus polos* en sous-entendant le ~~num~~ des Grecs. Mais il y a *polum* dans le MS.

71. *velut ipsa*. Dom Bouillart (*Hist. de S. Germ. des Prez, page 56.*) a lu *velut ipse* ; mais peut-être est-ce là une faute d'impression.

74. *terebrant*. François du Chesne (*Hist. des Chancel. page 90.*) a mal lu ici *tenebrant*.

82. *sæpe*. C'est-à-dire que cette vision se présenta aux Normans à diverses reprises pendant la même nuit.

83. *forfan*. Il faut joindre ce mot non avec *tumulati*, mais avec *quo lumine*, comme s'il y avoit *illo eodem forte lumine quo* &c. Les Normans virent S. Ger-

Instabant ejus festæ sollennia lucis :

Anno 886.

- 85 Objurgantur & hi Castellanis, quia sacra
 Non celebrant; alto inde ruunt cum mente cachinno:
 Mergitibus^{garbis} plaustrum per rura movent gravidatum,
 Cuspide terga boûm verso nimiùm stimulantes.
 Protinus his propriæ claudis sine crimine causæ,
 90 Connectunt alios, pluresque dehinc, aliosque;
 Certabant^{miseri} elegi scapulis cornuque juvenci.
 Jamque lavant proprias rubeo de sanguine costas,
 Nonque valent axem terris disjungere fixum,
 Attonitique stupent domni miracula sancti.
 95 Solvuntur tauri, stimulusque ferox requievit;
 Lux segetis recidiva rotas spoliis vacuavit,

main tenant à la main une lanterne ou une lampe, qui pouvoit bien être celle qui bruloit continuellement devant le corps ou devant le tombeau du Saint; car ces mots, *quo redolent artus tumulati*, ne peuvent signifier que cela.

85. *Castellanis*. Ce sont les Parisiens qui font des reproches aux Normans de ce qu'ils ne chôment pas la fête de S. Germain.

86. *alto ruunt cum mente cachinno*. Ce sont les Normans qui à leur tour se moquent des Parisiens, comme s'il y avoit, *ruunt in altos cachinnos*. S'il travaillent, ce n'est pas qu'ils ignorent qu'il soit fête; ils le font même exprès & parce qu'ils le savent, *cum mente*, pour marquer le mépris qu'ils en font.

88. *verso*. Il faudroit *versâ*. pour l'exactitude grammaticale.

89. *propriæ sine crimine causæ*. Les bœufs boïtoient; & cependant ils avoient bien fait leur devoir, ils n'étoient point en faute.

96. *Lux recidiva*. C'est-à-dire *le lendemain*. La construction est, *Lux recidiva vacuavit rotas spoliis segetis*, le lendemain, comme il n'étoit plus fête, il n'y eut plus de difficulté; le chariot marcha sans peine, & on put facilement le décharger. Du Cange dans son Glossaire latin, au mot *Dodus*, cite ce vers d'Abbon, & lit *rediviva* au lieu de *recidiva*; mais le MS porte très-distinctement *recidiva*, & il est inutile d'y rien changer, puisque *recidivus* signifie *qui renait, qui revient, qui se renouvelle*, aussi bien que *qui retombe*.

Anno 886.

Atque fuis claudum revocavit motibus axem.

f. Normannorum

Effugiens horum quidam jussus jugulari,

Templa subintroiit Sancti, tenuit quoque bustum;^{sepulcrum}

100 Pellitur inde miser profugâ pietate necandus.

Væ miseris! multant elegum, multantur & ipsi;

Quod munus dederant socio, simili pietate

consequutum

Germani meritis nactum cuncti meruerunt,

Coelitus afflicti nimum pro talibus ausis.

105 Unde Sacerdotes statuere locum venerantes,

Qui missas cursusque sacros illic celebrassent.

f. sævi

Tunc omnes cuiquam prohibent hinc tollere quidquam;

Quod violans unus, proprio deferre cubili

97. *claudum*. Toutes les éditions ont *dodum*, & marquent à la marge ou que la Glose explique ce mot par *clodum*, ou qu'il faut lire *clodum* au lieu de *dodum*. Or il est certain que dans le MS il n'y a ici aucune glose, & que ce mot y est écrit de manière qu'on peut lire aussi bien *clodum* que *dodum*. Cela posé, le sens de la phrase devoit déterminer les éditeurs, non pour *dodum* qui ne signifie rien, mais pour *clodum*, c'est-à-dire *claudum*, qui exprime fort bien l'état endommagé d'un aissieu, ou d'un chariot qui ne peut marcher.

101. *elegum*. Du Breul, du Chesne, du Boucher, & Dom Bouquet marquent dans leurs éditions, que la Glose explique ce mot par *miserum*. C'est ainsi en effet qu'elle l'explique ailleurs; mais ici elle ne l'explique point du tout.

103. *nactum*. Du Chesne dans sa seconde édition, du Boucher, & Dom Bouquet, lisent *natum* au lieu de *nactum*. On voit par la Glose combien cette leçon est vicieuse.

105. *Sacerdotes*. Ce mot est ici à l'accusatif; & le nominatif de *statuere* est *Normanni* sous-entendu. Quelques-uns ont cru sans preuve que ces Prêtres étoient des Religieux mêmes de l'Abbaye. Voyez plus bas la Note sur le vers 310.

106. *cursus sacros*. Du Breul, du Chesne, du Boucher, & Dom Bouquet, marquent que la Glose explique ces deux mots par *horas canonicas*. C'est à la vérité ce qu'ils signifient; mais la Glose ne dit rien ici.

Ecclesiæ tegmen studuit, sub quo manifestè

110 Effigies ejus repetita fuit puerilem

Scilicet eventu nulli similante minuta,

Nota quibus fuerat pridem, nec noscitur ullo

Oppidò; miror ubi venæ nervique laterent;

Ossaque fugerunt pariter fugiente medullâ.

115 Viscera speluncæ tenuis foveam petiere.

Major habebatur magnis (mirabile factum)

Is qui nuncque minor pueris moriens patet esse;

Vitaque cum gemitu fugit indignata sub umbras.

Vîsus adest cuidam Domini sanctissimus idem,

120 Pectore carpenti requiem per nubila noctis,

Marcelli sanctis precibus necnon Clodoaldi

110. *Effigies ejus* &c. Voici un très-grand homme, une espece de géant, *major magnis*, comme il y a au vers 116, qui devient extrêmement racourci; ce n'est plus qu'un petit enfant, *minor pueris*, selon le vers 117; & il ne faut qu'un trou pour l'enterrer, *speluncæ tenuis foveam*, suivant le vers 115. Tout cela doit être exprimé en abrégé dans les deux vers 110 & 111. Mais il paroît impossible d'en faire la construction, à moins de donner un sens actif à *repetita fuit*, comme s'il y avoit *repetiit*. Dans cette supposition voici la phrase d'Abbon rendue en prose: *effigies ejus minuta eventu similante nulli*, par un événement qui n'a point son semblable, *repetiit (effigiem) puerilem*. On pourroit croire encore qu'en conservant *repetita fuit* dans son sens passif, il n'y auroit qu'à sous-entendre le *verbum* des Grecs, *repetita fuit secundum effigiem puerilem*.

113. *Oppidò*. Dom Bouquet écrit ce mot sans accent; & cependant il doit être ici adverbe.

119. *cuidam*. C'est un Chrétien ou un Parisien, à qui S. Germain apparôit.

idem. Dom Bouquet met un point après ce mot; & il ne faut tout au plus qu'une simple virgule.

121. *sanctis*. C'est ainsi qu'il y a dans le MS; cependant toutes les éditions précédentes ont *sancti*. Voyez plus bas sur ce vers la Note sur le vers 217.

- Anno 886. Accipiens liquidam manibus benedicere lympham ;
 Unde rigans urbem graditur per moenia circum ;
 Huicque viro proprium promsit nomen ; sed & urbi
 125 Spem spondens , faciem liquit se conspicientem.
 Nobilis hâc & in urbe fuit vir carne liquefcens ,
 Deficiens etiam flatu , metuebat obire ,
 Castellumque capi Normannis. Tempore in ipso
 Attulit huic cives somnus se linquere velle ,
 130 Urbs armis quoniam cunctis deserta manebat.
 Clericus inde venustatis miræ astitit illi ,
 Ore loquens placido , rutilans vultuque sereno :

Quid

124. *proprium promsit nomen.* On ne fait si c'est le Saint qui se nomma lui-même à cet homme , ou si c'est qu'il appella cet homme par son propre nom : mais cela est fort indifférent.

125. *faciem liquit &c.* On seroit tenté de croire que dans la pensée d'Abbon S. Germain laissa à cet homme pour gage de sa parole son portrait , ou une image qui le représentoit. Au moins Abbon veut-il dire qu'il imprima dans son imagination de vives traces de sa ressemblance.

127. *flatu.* Il y a dans Pithou *flatas* , sans doute pour *flatus* ; car tous les éditeurs qui l'ont suivi ont mis aussi *flatus* ; mais on lit *flatu* dans le MS , & il le faut ainsi : *liquefcens carne , deficiens flatu.* Tout cela marque un homme qui se meurt ; & il n'y a rien à changer dans la construction.

129. *attulit somnus.* C'est-à-dire , le sommeil lui représenta , il s'imagina voir en songe que les Parisiens vouloient abandonner la Ville. Mais Dom. Bouillart (*Hist. de S. Germ. des Prez, page 56.*) trompé par Cordemoy (*Hist. de Fr. Tome II. page 374.*) a réalisé ce songe : « la division, dit-il, commençoit à se mettre dans la Ville, les uns vouloient la rendre aux ennemis, les autres ne le vouloient pas. Tous les principaux, excepté l'Abbé Eble, avoient trouvé moyen d'en sortir pour se réfugier ailleurs. Un Chevalier, entre autres, prit la même résolution ; mais S. Germain lui apparut la nuit &c. » Tout cela est imaginé. Et comment ces deux écrivains n'ont-ils pas vû qu'un homme mourant n'est pas en état de prendre la suite ?

Quid metuis ? surgens tremulos depone timores ;

Oblitâque fugâ quamplures cerne paratos

Anno 886.

135 *Ad bellum.* Surgens alacer, muros videt omnes

Vallatos cuneis juvenum galeis oneratûm ;

Voxque tonat : *Tutoribus his defenditur hæc urbs.*

Ast ego sum Germanus, ait, hujus quoque Præsul.

Confortare, nihil formidabis ; quoniam nunc

prædabitur

140 *Faucibus haud sceleratorum grassabitur hæc urbs.*

Affatur sanctus, redamatque virum caro flatûs ;

Periphrasis.

Affatur felix, fugitque virum mala pestis ;

Alloquitur Sanctus, lecto surrexit egrotus ;

Almis flaminibus sospes procedit egrotus ;

145 Explicuit visu noctis quod noverat ipse.

Luce dehinc quâdam dum gestabatur & almi

Militibus propriis corpus per moenia circum,

Urbanis septum sectantibus, Omipotentem

137. *Tutoribus* &c. Ce mot avec le reste du vers est en caractères Romains dans l'édition de Dom Bouquet : il falloit mettre le tout en caractère Italique. Voyez plus bas sur ce vers la Note sur le vers 247.

140. *Faucibus* &c. C'est-à-dire apparemment, la Ville ne sera point dévorée, ne sera point engloutie par les Normans.

141. *caro flatûs*. On met ce dernier mot au génitif, parce qu'on croit que *caro flatûs* est ici pour *caro vitæ*, une chair bien vive & bien animée, un corps en parfaite santé.

145. *visu*. Pithou, du Chesne dans sa seconde édition, du Boucher, & Dom Bouquet, ont mis *visa* au lieu de *visu* qui est dans le MS.

147. *Militibus propriis*. Ce sont les Moines de l'Abbaye, comme on le voit par la Glose sur le mot *ictu* du vers 152.

Anno 886. Pro rogitando Deum votis sub voce canorâ,

- 150 Cæditur allophylo de portatoribus unus,
à pagano
 Nomine Gozbertus, calclo; percussor in umbras
lapide
 Tartareas fugit moriens, ic̄to patiente
percussio monacho
 Nil super hoc lapidis jactu, Sancto auxiliante.
 Intereà cædis validæ corrupta procellis
- 155 Urbs patitur gladium exteriùs, lethi quoque pestis
 Eheu! nobilium plebes penitus laniabat
 Interiùs; nec erat nobis tellus, obeuntum
 Quæ præbere sepulturam membris potuisset
prope . . . cum manibus
 Cominus; ulla dies nec erat quæ non generasset
- 160 Urbanos interque suburbanos truculentos
dies
 Bella, nec ulla abiit propè, quæ non interfectos
 Pestiferos secum duxisset ad antra gehennæ.
futurus
 Rex igitur venturus Odo transmittitur inde
 Francorum Carolo suprafato Basileo,
- 165 Quatenus auxilio celeri succurreret urbi.

156. *nobilium plebes*. Il semble que cela veuille dire un peuple de noblesse, une grande quantité de Gentilshommes.

laniabat interiùs. Dom Bouquet met un point & une virgule après *laniabat*, & ne met rien après *interiùs*. On a ponctué ici autrement à cause de l'opposition qu'il doit y avoir entre cet *interiùs* & le mot *exteriùs* du vers 155; ce qui n'empêcheroit pas qu'on ne pût encore, s'il étoit nécessaire, sous-entendre *interiùs* avec ce qui suit, pour signifier qu'il n'y avoit point de cimetièrre au-dedans de la Ville: mais le mot *cominus* du vers 159 ne laisse rien à sous-entendre.

157. *tellus, obeuntum* &c. Dom Bouquet ne met point de virgule après *tellus*, & il en met une après *obeuntum*. Il faut absolument ponctuer comme on a fait ici.

Pòst nullus procerùm remanet nisi Martius Abba ;

Anno 886.

Sæpe supra cujus memoratio scripta relucet.

Ipse equites ex more Danùm vestire coëgit

Sex solos redeunte die quâdam ; super arva

170 Transque volant illi Sequanam, camposque peragrant ;

Ex variis plenos armis sævoque sopore

Normannosque necant totidem fuerant quot & ipsi.

Nascitur hinc strepitus castris : horum resonante

Voce truces carpunt clypeos, nostrique carinam.

175 Nostra Dionysii tondebant littora sancti

166. *Martius Abba.* C'est Ebles, Abbé de S. Germain des Prez. Dom Bouquet après Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome I. page 110.*) a relevé dans une Note la faute du Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol. 1713. Tome I. page 853.*) qui d'un seul homme en fait ici deux en disant que l'Abbé Mars fit faire de temps en temps quelques petites sorties sous la conduite d'Eble.

171. *Ex variis.* Du Chefne, du Boucher, & Dom Bouquet, au lieu d'ex ont mis &, qui devient inutile dès qu'il y a au vers suivant *Normannosque.*

174. *carinam.* Ce mot en poésie signifie communément un navire, un bateau. Mais il étoit beaucoup plus facile, & même beaucoup plus sûr, pour les six Cavaliers François de s'en retourner à cheval, comme ils étoient venus, que de se sauver dans une chaloupe, qu'ils n'avoient pas sans doute, & dont ils ne devoient pas non plus avoir besoin. Il est donc plus naturel de donner à *carinam* le sens qu'on a donné à ce mot dans la basse latinité. Du Cange observe qu'on a dit *carina* pour *convitium*, & *carinare* pour *convitari*, *illudere*. Ainsi *nostrî carpunt carinam* veut dire *les nôtres se moquent d'eux.*

175. *Nostra Dionysii &c.* Voici encore cinq ou six vers qui semblent prouver démonstrativement que l'Abbaye de S. Denys en France étoit originairement située aux portes de Paris du côté de S. Germain l'Auxerrois. Les Parisiens envoyotent paître leurs troupeaux sur la rive droite de la riviere qu'Abbon appelle ici *le rivage de S. Denys*; & ils le pouvoient avec d'autant plus de facilité, que les Normans avoient abandonné cette rive pour aller camper à l'Abbaye de S. Germain des Prez. Cependant comme ceux-ci étoient les maîtres de la riviere, & que ces bestiaux païssoient sous leurs yeux, ils trouvoient de temps en temps l'occasion ou le moment favorable d'en enlever quel-

Anno 886.

Pecora, quæ duxere sibi crebrò speculata :

sed

Verùm illis Ebolus jugiter fuit obvius Abba ;

f. Ebolus

Qui quorum Comitem quâdam stravit vice telo ;

Unde Dani linquunt ripam referuntque cadaver.

180 Mox Ebolus senos equites dimisit ab arce ;

sex

Normannos

Quatuor, biternosque necant certamine diro.

ques-uns. L'Abbé Ebles, qui très-certainement ne quittoit point la Ville où sa présence étoit trop nécessaire pour qu'il s'en absentât, & où même par cette raison le Comte Eudes l'avoit laissé plutôt que de le députer vers l'Empereur, *nullus procerum remanet nisi Martius Abba*, cet Abbé voyoit distinctement de là tout ce qui se passoit; il sort, avance quelques pas, tue le chef des maraudeurs d'un coup de dard; & envoie à la poursuite des autres six Cavaliers, qui partent sur le champ de la Tour septentrionale pour leur donner la chasse. Que l'on accorde tout cela, si l'on peut, avec la supposition communément reçue, que l'Abbaye de S. Denys en France a toujours été dans le lieu où elle est aujourd'hui à deux lieues de Paris. Si l'on suppose au contraire, ce qui a déjà été prouvé dans les Annales par le texte de la vie de sainte Genevieve, que l'ancienne église de cette Abbaye, qui subsistoit encore du temps d'Abbon, n'étoit pas éloignée de S. Germain l'Auxerrois, alors le rivage de S. Denys dont parle Abbon sera précisément celui qui porte aujourd'hui le nom de Quai de la Mégisserie; & il ne restera plus aucune difficulté dans le texte de cet Auteur, ni ici, ni aux vers 173, 174, & 175 du 1^{er} Livre.

181. *Quatuor, biternosque* &c. Il y a ici deux fautes dans les éditions précédentes. D'abord Pithou, du Breul, du Chefne dans ses deux éditions, & Dom Bouquet, écrivent *quattuor* par deux *u*, parce qu'ils veulent inutilement faire un dactyle de ce mot. Dans *quatuor* par un seul *u* ou par deux *u*, la première syllabe est toujours longue. Virgile & Horace qui ont souvent employé ce mot, ne la font jamais breve. Reste donc les deux dernières syllabes *tuor*, qui à la vérité sont breves de leur nature, mais qu'Abbon a cru pouvoir par licence réunir en une seule pour en faire une autre longue, & avoir ainsi le spondée dont il avoit besoin. C'est un exemple de l'épifynalephe, dont il a dit dans son Epître dédicatoire qu'il avoit usé quelquefois : au lieu de *quatuor* en trois syllabes par un *u* voyelle après le *t*, il a fait *quatvor* de deux syllabes par un *v* consonne, comme Virgile (*Georgic. L. 482.*) au lieu de *fluviorum* de quatre syllabes par un *i* voyelle, a fait *fluvjorum* de trois syllabes par un *j* consonne dans ce vers *Fluviorum rex Eridanus* &c. En second lieu Pithou, du Chefne dans sa seconde édition, du Bouchet, & Dom Bouquet, au lieu de *biternos* ont imprimé *hi ternos*; & on voit que c'est bien à

- Nocte quidem cives crebriùs pecorum sub opacâ
Normannos
 Custodes adeunt, quosdamque fugant, aliosque
 Attribuunt jugulis; hoc egeruntque frequenter;
 185 Indicioque f. cives tulere Danos urbi sine flatu,
 Atque simul vivos, ut sic credi potuissent.
 Inque-fulam penetrant solito quâdam vice ritu
 Mœnia quâ resident urbis sævi trecenti:
quorum / duo ex nostris
 Protinus ense quâtum bino stravere novenos,
commendavere
 190 Vulnera deposuere quibus triginta, nec extat
 Posse datum quarti lumen spectare diei.
 Congressi nostrâm gemini, qui morte fruentes
 Egrediâ, sanctos vexere pedes super astra;
 Nam senior Segebertus erat, junior Segevertus.
 195 Fortè deinde tribus cuneis cinctus galearum

tort, puisque la Glose explique *biternos* par *sex*. Abbon avoit déjà dit *bisternis* plus haut I. 142.

182. 183. *pecorum custodes*. Les Normans faisoient paître leurs bestiaux aussi bien que les Parisiens; mais on ne voit pas si c'étoit sur la rive droite ou sur la rive gauche de la Seine. Ils étoient plus les maîtres de celle-ci que de l'autre; & ce devoit être une prouesse que de faire de ce côté-là quelqu'entreprise sur eux.

188. *quâ*. Pithou, du Chefne dans sa seconde édition, du Bouchet & Dom Bouquet, ont imprimé *quæ* ou lieu de *quâ* qu'il falloit mettre conformément au MS.

194. *Segebertus*. C'est la leçon du MS. Cependant toutes les éditions précédentes, excepté celle de Pithou, portent *Sigebertus*.

195. *tribus cuneis*. Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome I. page 107.*) a cru que le Comte Eudes amenoit ces trois escadrons au secours des Parisiens: ils lui servoient seulement d'escorte; & à peine fut-il rentré dans Paris, qu'Adelme qui les commandoit les remmena avec lui.

Annò 886. Armipotens montis super Odo cacumina Martis

^{apparuit}
Enituit, cujus clypeos novus irradiavit

Sol, croceo Oceani thalamo vastipede spreto:

Hunc prius Elios adamans quàm rura salutat,

200 Quem visu capiunt cives, & amore sub alto.

Ast hostes prohibere fores turris cupientes

Transiliunt Sequanam, vallantes littora circum.

Reddidit Odo tamen Castellanis equitando

Se medios inter sævos, Ebolo referante

205 Huic ^{turris} portas; cunctique stupent hoc nobile factum.

Hinc ejus socios retrò statim redeuntes

Ferreo ^{pro} insequitur hostis post terga meando:

Plus geminis etiam leugis interfuit illis

Dictus Adalelmus ^{f. in} ^{ante} superis pridem Comes idem:

199. *Elios*. C'est un mot grec qui signifie le Soleil. Il est certain que le Comte Eudes étant sur le haut de Montmartre, le soleil devoit venir à lui avant que d'éclairer la plaine qui est située à l'occident de cette montagne.

204. *Ebolo referante* &c. Dom Bouillart (*Hist. de S. Germain des Prez* page 57.) dit qu'Ebles sortit de la Ville pour en faciliter l'entrée au Comte Eudes, qu'il força les passages se faisant jour au travers des Assiégeans, & qu'il le joignit ainsi. Dom Bouillart ajoute ordinairement beaucoup de choses au texte d'Abbon; mais ici il le contredit, puisque, suivant ce Poète, ce fut le Comte Eudes qui s'ouvrit un passage jusqu'à la Ville malgré les Assiégeans, & que l'Abbé Ebles lui en ouvrit seulement les portes.

205. *Huic portas*. Pithou, du Chevre dans sa seconde édition, du Bouchet, & Dom Bouquet, écrivent *hinc portas*. Cela est assez indifférent; mais dans le MS il y a *huic*.

209. *Adalelmus*. Adélelme, dont il a été parlé plus haut I. 452. & qui avoit escorté le Comte Eudes jusques dans Paris, s'en retournoit avec son escorte: les Normans se mettent à ses trouffes, le poursuivent jusqu'à plus de

210 *Eia*, suis inquit, ^{melius} *fatius pergamus in illos*

Anno 886.

Quàm nos hïc illi inveniant. Adalelmus hoc inquit.

Pestiferi petiere fugam, nostrique trophæum.

Scuta tonant, dardique volant, & corpora Danatim

Consulis arva tegunt gladio regnante Adalelmi.

215 Non dimisit eos, donec repedare coëgit

Ad fluvium, posthac & ovans victorque reversus. ^{f. c. 2}

En & Aïnicus, ⁱⁿ superis crebrò vocitatus,

Obsidione volens illos vallare, necatur;

Inque suos nitens Sequanam transire Danorum

deux lieues: Adélelme fait volte face, charge les Normans à son tour, les met en fuite, & les oblige enfin de regagner leur camp. Cordemoy (*Hist. de Fr. Tome II. page 375.*) & Dom Bouillart (*Hist. de S. Germain des Prez pag. 57.*) ont tout confondu ici. Ils supposent qu'Adélelme n'arriva à Paris qu'après le Comte Eudes; que les Normans s'opposèrent aussi à son passage; qu'il les battit; & qu'il entra malgré eux. Or ce n'est point en entrant dans la Ville, mais en s'en retournant, qu'Adélelme battit les Normans; & c'est là le sens des mots *retrò redeuntes* du vers 206, sans quoi les vers 215 & 216 sont inintelligibles.

213. *Scuta tonant &c.* Le Président Fauchet dans son *Traité de la Milice & Armes de France (fol. 521 verso)* cite ce vers, où il lit *scuta sonant* au lieu de *scuta tonant*; & traduit ainsi: *Sonent escus, & les dards volent.*

214. *Consulis arva tegunt &c.* Il ne faut point de virgule après *tegunt*, comme il y en a une dans l'édition de Dom Bouquet, où il semble que *Consulis* est gouverné au génitif par *arva*; au lieu que la construction est, *tegunt arva, gladio Adalelmi Consulis regnante.*

217. *superis.* On voit ici, & plus haut au vers 209 par la Glose qui joint à ce mot la préposition *in*, comme s'il y avoit *in superioribus versibus*, que *superis* ne signifie que *suprà.*

218. *necatur.* Il est étonnant que Gérard du Bois (*Hist. eccles. Paris. Tom. I. page 505.*) dont nous avons un élégant abrégé du Poëme d'Abbon, ait rapporté ce triste accident au temps qui s'écoula entre la chute du Pont & la mort de l'évêque Gozlin, contre le témoignage d'Abbon même & de l'Annaliste de Metz (* *Tom. VIII. page 66.*) qui attestent formellement que le Duc de Saxe vint deux fois cette année au secours des Parisiens.

219. *Inque suos nitens &c.* Ceci peut signifier également ou que le Roi Sin-

220 Rex Sinric, geminis ratibus spreis, penetravit

Cum fociis ternam quinquagenis, patiturque

Naufragium, medio fluvii fundum petiturus,

Quo fixit comitesque simul tentoria morti.

Hic sua castra prius Sequanæ contingere fundum

225 Quo surgens oritur dixit, quàm linqere regnum
Francorum. Fecit Domino tribuente quod inquit.

Denique quum medius Titane incenditur orbis

Quumque fitit tellus, pecorique libet magis umbra;

Sibilat

ric vouloit rejoindre ses propres troupes, ou qu'il vouloit aller combattre celles du Duc Henri; car *suos* est équivoque.

220. *geminis ratibus spreis* &c. Sinric trouva apparemment que ces deux bateaux étoient ou trop mauvais, ou trop petits, pour porter cinquante hommes; ce qui fit qu'il monta dans un troisieme. Cordemoy (*Hist. de Fr. Tome II. page 377.*) a fait ici deux fautes bien considérables: 1°. il dit que Sinric poussa son cheval dans l'eau, & qu'il se noya: 2°. il met sa mort à la fin du huitieme assaut, quoiqu'il faille la rapporter au temps du départ des Saxons qui étoient venus au secours de la Ville.

224. *Hic sua castra prius* &c. Le Président Faucher (*Antiq. Franç. fol. 400 recto*) traduit ainsi: *accomplissant la promesse qu'il avoit faite d'enfonder plutôt avec son armée en la riviere, que jamais partir de France*; mais cette traduction n'explique point les mots, *quo surgens oritur*. Le serment de Sinric ne seroit-il pas, que lui & son armée boiroient plutôt toute l'eau de la Seine depuis sa source, que de quitter le royaume? En ce sens, *quo* paroît devoir être pris adverbialement pour *ab illâ parte quâ*.

227. *medius orbis*, Dom Bouquet marque dans une Note marginale, que ces deux mots doivent s'entendre ici du mois de Juin. Le Président Faucher (*Antiq. Franç. fol. 400 verso*) appuyé sans doute sur les vers 234 & 235, les entend plus naturellement de l'heure du diner; & en cela il a été suivi par Gérard du Bois (*Hist. eccles. Paris. Tome I. page 506.*) Ces expressions d'Abbon, *quum incenditur Orbis, quum fitit tellus* &c. donnent bien à entendre qu'on étoit alors dans les grandes chaleurs de l'été: mais puisque ce dernier allaut a suivi la mort du Duc de Saxe, qui n'arriva qu'au mois de Juillet, il faut nécessairement le fixer ou au mois de Juillet, ou au mois d'Août.

^{f. quum} Sibilat & gratus silvas ^{ventus suavis} Zephyrus per amœnas,

Anno 866.

^{mœnia} 230 Pergama lethiferis stipantur ab hostibus urbis;

Quæ passim patiebatur certamen, & unum

Bellabant muri, speculæ, pontes quoque cuncti;

Pugnabat Pelagus contra tellus magis ampla.

^{cornua} Classica valdè tonant ^{f. à} mensis discedere cives;

^{cornua} 235 Heus! clamant litui, convivia temnite cuncti.

Urbs terrore, simul cives, invaditur omnis;

Nullus in urbe locus fuerat qui bella lateret.

^{turres} Pila phalas laceræque tegunt nimiùm catapultæ,

Arva velut pluvix, plumbi necnon onerosi

240 Poma dabant peltis gemitus, & grandia saxa:

Hæc nobis illi tribuebant præmia semper.

At contra lapides rapidos pariterque balistas

Direxere feris nostri, celeresque sagittas.

His aër feritur hinc inde volantibus amplùm:

232. *pontes quoque cuncti*. Si l'on ne suppose que deux ponts à Paris dans le temps du Siège, il ne devoit plus en rester qu'un dès le sixieme assaut donné au mois de Février, puisque la riviere avoit emporté l'un des deux, du moins en grande partie. Et que signifie donc l'expression *pontes cuncti*? Elle est absolument fausse, si on n'admet pas les quatre ponts dont il a été parlé dans les Annales sous l'an 861, c'est-à-dire, outre les deux anciens, celui de Charles le Chauve qu'on peut regarder comme en formant deux autres, parce qu'il s'étendoit sur les deux bras de la riviere.

234. *tonant mensis discedere*. Ce dernier verbe étant régi à l'infinif par le premier, il ne faut point de virgule après *tonant*, comme il y en a une dans l'édition de Dom Bouquet.

- 245 Non inter coelos aliud tranabat & arva;
bellum
 Mars magis atque magis regnat, tumidusque superbit.
 Virgo Dei Genovesa caput defertur ad urbis,
 Quo statim meritis ejus nostri superarunt;
muris
 Inde fugaverunt etiam pinnis procul illos.
in
 250 Robore qui multus fuerat, sed corpore parvus,
pro armatis
 Gesserit hoc miles quinis comitatus ab armis

247. *Genovesa*. La châsse de sainte Genevieve avoit été portée dans la Ville comme celles de S. Germain, de S. Marcel, & de S. Cloud. Il n'y a pas de preuve positive pour ces deux dernières; mais il seroit difficile de penser autrement: il semble même que c'est ce qu'Abbon indique assez clairement, quoique d'une manière indirecte, dans le vers 121 de ce II^e Livre, *Marcelli sanctis precibus, nec non Clodoaldi*; & dans le vers 137, *tutoribus his defendatur hæc urbs*. Le savant Abbé le Beuf (*Dissert. Tome I. page 132.*) ne doute nullement de ce transport.

caput defertur ad urbis. Selon du Boulay (*Hist. Universit. Paris, Tome I. page 207.*) *caput urbis* signifie ici la Cathédrale; où en est la preuve? De plus ce n'est pas là précisément où étoit le danger: les Normans attaquoient non l'église Cathédrale, mais le terrain où elle étoit située; c'est-à-dire l'extrémité supérieure de la Ville, ou la pointe orientale de l'île; c'est là le *caput urbis* qu'il falloit défendre; & c'est là aussi sans doute que fut portée la châsse de sainte Genevieve pour l'opposer aux ennemis. Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome I. page 108.*) ne l'a point entendu autrement. Cette châsse devoit être en dépôt dans quelque église de la Ville; peut-être même n'étoit-elle point ailleurs qu'à la Cathédrale.

248. *Quo*. C'est-à-dire *in quo capite*; ce qui prouve que *caput urbis* ne signifie pas ici l'église Cathédrale, mais la partie supérieure de la Ville du côté de l'orient.

251. 252. *miles*.... *Gerboldus*. Suivant le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris in-fol. 1713. Tome I. page 854.*) C'étoit un brave *soldat*; mais pourquoi pas un brave *Chevalier*? est-ce que dans le style d'Abbon *miles* signifie moins un Chevalier qu'un simple soldat? Le savant Auteur des Mémoires pour l'Histoire d'Auxerre (*Tome II. page 40.*) croit que ce Gerbold est celui du même nom qui fut Comte d'Auxerre. Selon lui il perça sept Normans d'un seul trait de sa catapulte: mais il y a là sans doute quelque méprise; car c'est de l'Abbé Ebles, non de Gerbold, qu'Abbon l. 109. a dit *septenos unâ potuit terebrare sagittâ*.

- Gerboldus, nusquam cuius petit catapultæ
 Sanguinei rostrum ^{terram} siccam sine fluminis undâ.
 Partibus ex aliis ^{f. urbis} longè surgunt acriora
 255 Prælia, plangores clypeique cient, galeæque
 Stridores; nostri bellant, sed fortius illi;
 Defecere fatigati bello quoque dextri.
 Proh dolor! alta nimis flentes lamenta trahebant:
 Cana senecta gemit multum, florensque juvena;
 260 Plorabant monachi, lachrymatur clericus omnis;
 Aëra voce tonant, luctus sed & æthra ^{replet} faceffit.
 Hi tristes animos urbem metuendo revelant
 Hoste capi, coelo læti ^{jecere} torquere cachinnos
 Moenia vocifonos ^{sperantes} rentes lucrare severi;
 265 Feminæque jubas sexus fugens lacerando
 Verrebat terras proprio de crine soluto:
 Eheu! muda suis quatiebant pectora pugnâ,
 Un-que-gulis facies secuerunt, tristia & ora.
 Voce rogant lachrymosâ omnes: *Germane beate,*

nusquam cuius &c. C'est à-dire dont les fleches ou dont les javelots ne sont jamais tombez à terre, sans y faire couler en même temps des ruisseaux de sang.

257. *dextri*. Le Président Fauchet (*Antiq. Fr. fol. 400 verso*) a bien mal entendu ce mot, en le traduisant par *ceux du côté droit*. Il signifie simplement ici les *Parisiens* ou les *Chrétiens*, comme *sinistri* signifie les *Normans*. C'est ainsi qu'Abbon a dit plus haut au vers 20 en opposant les Saxons aux Normans, *Vita meos adamat dextros odique sinistros.*

270 *Auxiliare tuis, alioquin nunc moriemur :*

O pie, nunc succurre citus, succurre, perimus.

Germanum reboat tellus, necnon fluviusque;

Littora, & omne nemus pariter circum resonabat :

O Germane sacer, nobis miserere, rogamus.

275 *Templorum campana boant, moerentia clamant;*

Vocibus his & humus tremuit, flumenque remugit :

Urbs extrema verens instantis carpere lucis,

Omnia lamentis lachrymans ^{replebat} spargebat amaris.

Omnibus en Germanus adest recolendus in orbe

280 *Corpore subsidioque simul, nil vota moratus,*

Quo majora tenebantur certamina Martis,

Signiferosque Danum ^{f. 2} lucrari morte coëgit.

272. *reboat.* Il y a ainsi dans le MS ; & on ne lit *roboat* à la place de *reboat* que dans la mauvaise édition de du Bouchet, & dans celle de Dom Bouquet.

278. *Omnia lamentis lachrymans* &c. Au lieu d'*omnia* il y a dans le MS *omn* ; mais avec un signe d'abréviation que l'écrivain n'emploie jamais que pour le mot *omnia*, non *omina*, comme on lit dans la seule édition de Dom Bouquet, qui a voulu de ce mot faire le substantif d'*extrema* qui est au vers précédent. Aussi au lieu de *lachrymans* qu'on lit bien distinctement dans le MS, s'est-il cru obligé de substituer *lachrymas*, qui est une faute d'édition dans la seconde de du Chefne, & dans celle de du Bouchet. C'est le verbe *spargebat* qui a sans doute occasionné cette faute ; on a cru que le sens de l'Auteur devoit être *spargebat lachrymas* : mais on s'est trompé ; le sens de l'Auteur est *spargebat omnia*, pour *replebat omnia*, comme on le voit par la Glose : nouvelle preuve qu'*omina* est un mot hasardé ici avec trop peu de réflexion.

281. *Quo.* C'est-à-dire *quo loco*, dans le lieu où étoit le fort de l'attaque.

282. *lucrari morte coëgit.* Ici *lucrari* est pris passivement ; & la construction est, *coëgit signiferos Danum lucrari à morte*, c'est-à-dire *coëgit mortem lucrari signiferos Danum*, le Saint commanda à la mort de s'emparer, de se saisir des Officiers Normans qui portoient le drapeau. Toutes les éditions ont mis ici

Atque dehinc alios ^{longè} ^{f. ab} perplures, protenus urbe

Anno 884.

Ponte simul pellens illos, quem maxima turris

285 Ante suos domnum specularans congaudet ocellos.

Unde fatigati vires revocant sibi fortes,

Atque resistere decertant bellando ^{protervi} protervis,

Qui turrim repetunt, pontem vel mœnia linqunt.

Mille simul speculæ stabant, omnes quia pugnæ

290 Multo non unà poterant numero prohibente.

Dilabuntur ^{cadunt} ^{in humum} humi vario trajecta mucrone

Viscera, ^{sicut} ^{f. Normannorum} quò pluvix cœlo, ratibusque feruntur.

dans le texte avant *morte* la particule à qui ne doit point y être, puisque la Glose marque qu'il faut la sous-entendre.

283. *perplures*. Toutes les éditions ont *per plures* en deux mots ; il n'en faut faire qu'un.

284. *Ponte simul... maxima turris* &c. La construction est, *maxima turris specularans illum Domnum* (S. Germain) *ante suos ocellos, congaudet*. Le mot *ocellos* doit signifier ici les portes de la Tour, comme plus haut l. 431. Le Président Faucher (*Antiq. Franç. fol. 400 verso*) entend tout ceci du Pont méridional, & de la Tour qui le fermoit du côté de la Ville. Mais il n'y avoit plus là de Pont, ou du moins il n'y en avoit plus que la moitié ; & depuis le mois de Février qu'il étoit tombé dans l'eau, les Parisiens n'avoient eu assurément ni le temps ni les moyens de le rétablir. Il s'agit donc ici nécessairement & du Pont septentrional, c'est-à-dire de la partie septentrionale du Pont de Charles le Chauve, & de la Tour du même côté qui avoit soutenu les trois premiers assauts.

285. *specularans congaudet*. Cette tour n'étant point du côté de l'Abbaye, ne voyoit jamais S. Germain ; elle le vit en cette occasion, & elle en fut ravie.

290. *Multo non unà* &c. Toutes les éditions portent *multa* au lieu de *multo* qui est dans le MS, & qui se rapporte à *numero*. Dom Bouquet n'a point mis d'accent sur *una*, & il en faut un ; car ce mot est ici adverbe, pour *simul*.

292. *feruntur*. La Glose ajoute sur ce mot, ou sur celui de *ratibus*, qu'il faut sous-entendre *Normannorum*. Mais ne faut-il pas transporter cette Glose sur le mot *viscera*, où il paroît qu'elle convient beaucoup mieux.

ANNO 886. Jam capiente jubar migrans sub marmora ^{Dea maris} Thetis

Oceano, foribus turris submittitur altus
à Gentilibus

295 Valdè focus : flammæ præcella cacumina turris

Cingebant ; armis pugnant ignique sinistri.

Linquitur arx dextris , valvasque ^{portas} jubent aperire ,

Optantes prorsùs pretiosam scandere mortem

Plus , quàm fallacum fidei committere semet.

300 Nemo stetit supra speculam solus nisi sæpe

Jam Sancti famulus dicti , lignum crucis almæ

In flammis retinens ; oculis hæc vidit & inquit :

Densus enim fumus nimium velaverat illam.

Tum portis igitur referatis aridus ense

293. *jubar migrans sub marmora Thetis.* Le mot *jubar*, qui signifie ici le Soleil, est à l'accusatif ; & *Thetis* est au génitif. Le mot *marmor* signifie les eaux de la mer, comme dans Virgile (*Georg. I. 254.*) *insidum remis impellere marmor.*

301. *famulus.* Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome I, page 108.*) & Dom Bouillart (*Hist. de S. Germ. des Prez, page 58.*) entendent ceci l'un d'un homme, l'autre d'un domestique de l'Abbaye de S. Germain des Prez ; c'est expliquer les mots trop littéralement. *Famulus* doit signifier un religieux de l'Abbaye, comme au vers 467 du 1^{er} Livre ; & comment auroit-on laissé un religieux aussi précieux que celui de la vraie Croix en la garde & en la disposition d'un simple domestique ?

lignum crucis almæ. Suivant le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris in-fol. 1713. Tome I, pag. 855.*) on avoit arboré la Croix sur les retranchemens de la Tour pour animer les soldats à la défendre contre les Infidèles ; & cela se peut absolument : mais Abbon n'en dit rien. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'au plus fort de l'incendie, & lorsqu'il n'y avoit plus d'espérance de sauver la Tour, un Religieux de S. Germain des Prez tint suspendu au milieu des flammes le bois de la vraie Croix, & que tout à coup l'embrâsement cessa. Le Pere Daniel ajoute qu'après cet insigne miracle on reporta la Croix dans la Ville. Dom Bouillart (*Hist. de S. Germ. des Prez, page 58.*) dit aussi qu'on

305 Portuni madido moritur Vulcanus inermis;
 Subtilemque fugam petiere, cadavera torvi
 Multa reportantes secum, Mavorfque quievit.
 Hæc virtute Crucis sanctæ victoria nostris
 Ceditur, & meritis Germani Antistitis almi,

310 Quem revehunt ad Basilicam Stephani quoque testis

reporta la sainte Croix & le corps de S. Germain dans l'église de S. Etienne. Cela est très-croyable; mais Abbon dit uniquement qu'on reporta la châsse de S. Germain dans cette église.

305. *Portuni*. Toutes les éditions ont *portu ni* en deux mots, à l'exception de celle de du Breul & de la première de du Chesne, où on lit contre la mesure du vers *portu in*; mais d'une manière ou d'autre, que peuvent signifier ces deux mots? En lisant *Portuni* en un seul mot la construction est, *aridus Vulcanus moritur inermis ense madido Portuni*, c'est-à-dire, *Vulcain périt désarmé, ou n'ayant point d'armes qui pussent résister à l'épée de Portun*. On voit que le Poète oppose ici un Dieu de la Fable à un autre Dieu, comme il a fait plus haut au Livre I. vers 159, en disant, *Lemnius hic moritur claudus, magno superante Neptuno*; au vers 383, *Lemnius atque potens Neptuno stat pede trino*; & au vers 547, *Vulcano perit claudo Neptunus inermis*. Ici ce n'est plus le Dieu des eaux que le Poète devoit opposer au Dieu du feu, puisque le feu de la Tour fut éteint moins par l'effet naturel de l'eau, que par la présence & par la vertu du bois de la vraie Croix. Mais quel rapport Abbon a-t-il pu trouver entre la Croix du Sauveur & le Dieu Portun? le voici à ce que l'on imagine. *Portun*, ou Palémon, ou Mélécerte, est selon la Fable le Dieu qui préside aux ports. Or l'Eglise a toujours regardé l'arbre de la Croix comme l'Arche qui nous sauve du naufrage, & qui nous conduit au port du salut. C'est ainsi qu'elle s'exprime dans ses Offices en lui adressant la parole, *Sola digna tu fuisti portum præparare arca mundo naufrago*. Reste l'épithète *madido*, qui semble avoir besoin encore de quelque explication. Abbon n'auroit-il pas feint que pour donner la mort à un Dieu tout de feu, tel que Vulcain, il falloit que l'épée de Portun fût toute d'eau? On est encore en droit de croire, quoiqu'Abbon n'en dise rien, que ceux qui défendoient la Tour firent d'abord tout ce qu'ils purent pour la sauver de l'incendie à force d'y jeter de l'eau; & que ce ne fut que parce qu'ils ne purent en venir à bout, qu'ils prirent enfin le parti d'abandonner ce poste; mais que par la vertu de la vraie Croix, l'eau qui jusques-là n'avoit pu surmonter le feu, eut alors la force de l'éteindre. En se représentant cette idée, on ne trouve plus rien d'obscur dans l'épée humide de Portun.

310. *revehunt ad basilicam Stephani*. Du Boulay (*Hist. Universit. Paris.*

Anno 886,

Gaudentes

Tom. I. page 208.) veut que ce soit S. Etienne des grès. Mais quelle nécessité, ou quelle raison y avoit-il de porter dans cette église la châsse de S. Germain ? pouvoit-on même risquer pendant la tenue du Siège de porter aucune châsse dans quelque église que ce fût hors de la Ville ? On avoit pris au contraire bien sagement la précaution de réfugier au-dedans celles qui étoient au dehors ; & si quelques-unes d'entre elles y sont demeurées pour toujours, d'autres ont dû y demeurer du moins jusqu'après la levée du Siège. Il s'ensuit de-là que la basilique de S. Etienne dont il est question ici, ne pouvoit être située que dans l'enceinte même de la Cité, & que par conséquent il ne faut point la distinguer de l'église Cathédrale, comme Dom Bouquet l'a marqué dans une Note après Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome I. page 108.*) & après Dom Bouillart (*Hist. de S. Germain des Prez, page 58.*) puisqu'en effet dans toute l'étendue de la Cité nous n'en connoissons point d'autres de ce nom. On a déjà observé sur le vers 247 de ce II^e Livre, que c'est là très-vraisemblablement qu'avoient été portées les châsses de sainte Gènevieve, de S. Marcel, & de S. Cloud. Pourquoi n'en auroit-il pas été de même de celle de S. Germain ? On dit plus. Il faut absolument que la chose ait été ainsi, puisqu'Abbon dit qu'en cette circonstance elle fut, non pas portée, mais reportée à S. Etienne, *revehunt* ; & c'est sans doute ce qui a fait dire au savant Abbé le Beuf (*Differt. Tome I. page 131.*) qu'Abbon assure positivement, que la châsse de S. Germain étoit conservée dans la Cathédrale.

La tradition de l'Abbaye, que Dom Mabillon a consignée dans ses Actes des SS. de l'Ordre de S. Benoit (*Sec. III. Part. II. page 121.*) & dans ses Annales Bénédictines (*Tome III. page 253.*) est que les Religieux la mirent en dépôt dans l'église de S. Germain le vieux, à laquelle avant que de s'en retourner chez eux ils laisserent un bras du Saint, en reconnaissance du séjour qu'ils y avoient fait pendant la tenue du Siège. On ne nie point le séjour que les Religieux de l'Abbaye ont pu faire dans cette église : il falloit bien qu'ils se réfugiaient quelque part ; & elle étoit tout aussi propre qu'aucune autre pour leur prêter un territoire où ils pussent acquitter l'Office divin, & vaquer à leurs exercices spirituels. On accorde encore la donation qu'ils lui firent d'un bras de leur saint patron. Mais il n'étoit pas nécessaire pour cela que la châsse du Saint eût séjourné avec eux dans cette église : elle étoit même plus en sûreté à la Cathédrale ; & puisqu'Abbon dit que ce fut à S. Etienne qu'elle fut reportée, on conclut que ce fut là aussi qu'elle avoit été portée d'abord.

Cependant Dom Jacques du Breul entend tout ceci bien autrement. On conserve dans la Bibliothèque de S. Germain des Prez un exemplaire de son édition d'Abbon, où pour expliquer ces mots, *basilicam Stephani testis*, il a écrit à la marge de sa propre main la note suivante, *Ita nominat basilicam S. Germani, quæ prius dicata fuit SS. Stephano, Vincentio, & aliis* ; & Adrien de Valois (*de Basil. Paris. cap. 4. page 450.*) adopte ce Commentaire, pour lequel Dom Mabillon (*Annal. Bened. Tom. III. page 255.*) a aussi témoigné beaucoup

Gaudentes

beaucoup de penchant. Ainsi selon ces savans écrivains Abbon parle du retour de la châsse de S. Germain dans sa propre église ; & pour appuyer ce sentiment , Dom Mabillon propose deux raisons , qui très-certainement ne valent rien.

Premierement , dit-il , selon Abbon lui-même au commencement de ce II^e Livre , les Religieux de S. Germain des Prez avoient obtenu des Normans moyennant six livres d'argent la liberté de retourner dans leur monastere. Dom Mabillon a en vûe les vers 41 & 42 , où on lit , *Denique Rex dictus (Sigefroi) denas capiens argenti Sex libras nitidi nobis causâ redeundi*. Mais outre qu'il ne voit dans ces deux vers que six livres d'argent au lieu de soixante , on ne peut s'empêcher de lui reprocher qu'il les a pris entierement à contresens. Ce ne sont point les Religieux de S. Germain qui composent avec Sigefroi pour pouvoir librement retourner chez eux : c'est le Comte Eudes & les Parisiens qui traitent avec ce chef des Normans pour engager ceux-ci à lever le siège ; & le Traité n'eut point son effet pour lors. Les Savans n'ont point entendu autrement ces deux vers : *Sigifroy*, dit le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol. 399 verso*) *n'espérant prendre la Ville par force , accorda avec Eudes de lever le siège moyennant soixante livres d'argent qu'on leur devoit bailler*. Gérard du Bois (*Hist. eccles. Paris. Tome I. page. 505 & 606.*) dit pareillement : *Sigefredus radio diurnæ obsidionis , ex pactione inita cum Odone eam solvere parabat , conventumque fuerat de sexaginta libris argenti , quâ pecuniâ acceptâ barbarus discessurum se pollicebatur ; sed intercesserunt Dani &c.* Et comment Dom Mabillon ne s'est-il pas apperçu qu'un peu plus bas , aux vers 338 , 339 , & 340 , le Poëte s'exprime encore dans les mêmes termes , & d'une maniere qui détruit absolument son interprétation , lorsqu'il dit , *Annuiurque feris licitum Senones adeundi , Septies argenti libris causâ redeundi , Martis mense datis , centum sua ad impia regna* ? On laisse là Dom Bouillart (*Hist. de S. Germ. des Prez , page 56.*) qui n'a fait que copier les deux mauvaises raisons de Dom Mabillon , en substituant seulement seize livres aux six livres de celui-ci , & aux soixante livres du texte.

La seconde raison que Dom Mabillon apporte pour prouver que la basilique de S. Etienne dont parle Abbon , est celle de S. Germain des Prez , & que les Religieux y retournerent avec la châsse de S. Germain avant la fin du Siège , c'est que suivant Abbon même les Normans frappez d'étonnement à la vûe des miracles qui s'opéroient au tombeau du Saint , y établirent des Prêtres , lesquels sans doute étoient moines , *haud dubiè monachos* , pour y faire le service divin. Abbon a dit en effet plus haut aux vers 105 & 106 : *Unde (Normanni) sacerdotes statuere locum venerantes , Qui missas cursusque sacros illis celebrassent*. Mais Dom Mabillon y pense-t-il ? D'abord il n'y a pas la moindre preuve que ces Prêtres-là fussent moines , & moines de l'Abbaye. Abbon parlera plus bas aux vers 362 & 363 , d'un d'entre eux qui vendoit bien cher

aux malades l'eau du puits de l'église: or il n'est gueres possible de se persuader que ce Prêtre là fut un moine de la maison; & si cela eût été, il est encore moins croyable qu'Abbon ne se fût pas fait un devoir de se taire plutôt que de révéler la turpitude de son confrere. En second lieu dans la supposition même que quelques moines de l'Abbaye soient retournez au monastere sous la sauvegarde des Normans pour y acquitter l'Office divin, il est certain qu'ils n'emporteroient pas alors avec eux le corps de S. Germain, puisque quelque temps après, lorsque les Normans mirent le feu à la Tour, il étoit encore dans la Ville. Les vers 105 & 106 ne servent donc de rien pour prouver qu'il fut reporté dans son église avant la fin du siège; & d'un autre côté les vers 310 ne prouve pas non plus ni que cette église portât le nom de S. Etienne, ni que ce fût hors de la Ville que le corps de S. Germain fut transporté aussitôt après l'extinction de l'incendie de la Tour. Du Breul a beau remarquer que l'église Abbatiale fut fondée sous l'invocation de S. Etienne aussi bien que sous celle de S. Vincent, il ne s'enfuit pas de là qu'on lui ait jamais donné le premier de ces deux noms: elle le fut également suivant le Diplome de Childebert I sous l'invocation de sainte Croix, de S. Ferréol, de S. Julien, de S. Georges, de S. Gervais, de S. Protais, de S. Nazaire, & de S. Celse; & cependant il ne se trouve aucun Historien, aucune Chronique, aucune Charte, aucun Ecrivain avant du Breul, qui lui ait donné l'un ou l'autre de tous ces noms, à l'exception néanmoins de celui de sainte Croix, ce qui ne décide rien ici, puisque ce n'est pas celui dont Abbon s'est servi.

Enfin que l'on suppose, tant que l'on voudra, quelques moines retournez à l'Abbaye, & y faisant leur séjour pendant le fort même du siège, ce qui n'est nullement prouvé, on ne peut pas supposer de même que la châsse de S. Germain y fût de retour avec eux avant que la Communauté entiere s'y trouvât rassemblée & réunie: c'eût été affronter le danger, & se fier follement à une nation qui ne savoit que trop fausser sa parole & ses sermens. Gérard du Bois (*Hist. eccles. Paris. Tome I. page 507.*) ne met ce retour de la châsse & des Religieux dans leur monastere qu'après le Traité conclu entre l'Empereur & les Normans, par lequel ceux-ci eurent la liberté de faire des courses dans la Bourgogne pendant six mois. Cela n'est pas prouvé; & c'étoit peut-être encore trop risquer: mais dans cette supposition-là même, ce ne fut donc pas aussitôt après l'incendie de la Tour que le corps de S. Germain fut reporté dans son Abbaye, & les mots *basilica Stephani testis* doivent signifier une autre église que celle de S. Germain des Prez. Dom Mabillon lui-même (*Act. SS. Bened. Sec. III. Part. II. pag. 121.*) avant que d'inventer de mauvaises raisons pour appuyer l'opinion insoutenable de du Breul, n'avoit mis qu'en 888, après l'élection du Comte Eudes à la royauté, le retour de la châsse de S. Germain dans son Abbaye; & Sauval (*Antiq. de Paris, Tome I. page 382.*) aussi bien que Dom Bouillart (*Hist. de S. Germ. des Prez, page 59.*) ont cru devoir suivre ce calcul; mais Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome I. page 110.*)

Gaudentes populi, præcelsâ Te reboantes
 Voce Deum, te laudamus, Dominumque fatemur.
 Urbis erat Præsul clarus, tutamen & urbis
f. urbis
 Mœstitiam alterutrim nactæ sic lætitiâque.
f. Carolus vento
 315 Funditùs his animo versus tanquam mare Coro,
 Cernere, Francigenis inquit, properate sub urbem
sedibus
 Sexcentis, statum nostris suggestibus aptum.
servi f. ausi sunt agere f. Francigeni
 Talia me coram fures? Jussis opus addunt.
de Franciâ
 Dum tamen hos trames revehit Primatis ad aulam,
eorum pagani
 320 Sectantur, glomerant cuneos post terga nefandi:
f. Normanni prælium f. Franci f. Normanni
 Committunt, superant, cædunt, fugiunt, moriuntur.
paganorum
 Templâ fugax cœtus penetrat confinia muris:
 Victorum gemini quandam (mirabile narro)

Eclipses.

aime mieux s'en tenir à l'an 890 : & c'est aussi le plutôt qu'on puisse le fixer, puisque ce ne fut que sur la fin de cette même année que les Parisiens se virent entièrement délivrés des Normans.

311. *Te reboantes*. C'est ainsi qu'il y a très-distinctement dans le MS, non *voce boantes*, comme portent toutes les éditions précédentes.

316. *properate*. Il y a dans le MS *proparate*. C'est une faute de Copiste.

317. *Sexcentis*. Dom Bouquet a écrit ce mot en lettres italiennes comme s'il faisoit partie du discours de l'Empereur. Ce n'est point cela du tout. *Sexcentis* se rapporte à *Francigenis* du vers précédent ; & marque le nombre de ceux à qui l'Empereur donnoit ses ordres.

statum. Ce mot doit être ici pour *stationem*.

319. *hos*. La Glose ajoute ces deux mots *de Franciâ*, qui éclaircissent le texte, mais qu'il convenoit mieux d'ajouter à *revehit*.

321. *cædunt*. Puisque ce n'est qu'au mot *fugiunt* de ce vers, que la Glose ajoute *supple Normanni*, il faut nécessairement écrire *cædunt* par un *æ*, non *cedunt* par un *e* simple, comme il y a dans toutes les éditions précédentes.

323. *Victorum gemini*. Il s'agit ici des deux freres Thierry & Alédramne, que le Poète va nommer. Ainsi Dom Bouquet a eu tort de mettre une virgule

Sf ij

- Anno 886. Ecclesiam irrumpunt, farsam de morte ^{paganorum} relinquunt ;
 325 Pòst & equos saltu repetunt, paribusque cohærent.
 Sic ternis Sequanam Martisque cacumina stratis
 Sexcenti copulant ex millibus, hinc remeantque.
 Namque triumphantes fratrum ^{viatores} promisit geminorum
 Fama fuisse Theoderici procerum ast Aledramni.
 330 En Princeps de quò canitur circumdatus armis
 Omnigenis, cœlum veluti splendoribus astreis,
 Induperator adest Carolus, comitatus opimo
 Diversi populo labii, tentoria figens
 Sub Martis pedibus montis, specularque secundum ;

après *victorum*, & de ne mettre ni point ni virgule après *muris* du vers précédent. Le Président Fauchet (*Aniq. Franç. fol. 401 recto*) traduit *gemi* par *deux freres jumeaux* ; il semble qu'il falloit dire simplement *deux freres*.

324. *farsam de morte relinquunt*. Ils remplissent cette église de corps morts. *Farsam*, mot barbare est ici pour *fartam*, comme Pierre de Blois a dit *farsura* pour *fartura*, suivant du Cange dans son Glossaire latin.

326. *Sic ternis* &c. La construction est, *Sic sexcenti copulant Sequanam & Martis cacumina ex ternis millibus stratis*. C'est-à-dire que les six cens François tuerent trois mille Normans, & qu'ils joncherent de leurs corps tout le terrain qui s'étend entre la Seine & Montmartre.

329. *Theoderici*. C'est l'orthographe du MS.

Aledramni. Cet Alédramne paroît être celui à qui les François avoient commis en 885 la garde du Fort qu'ils venoient de construire à Pontoise, suivant les Annales de S. Vast (* Tome VIII. page 84.)

331. *splendoribus astreis*. Du Chefne dans sa seconde édition, du Bouchet, & Dom Bouquet, ont mis *astris* : mais il y a *astreis* dans le MS ; & Gérard du Bois (*Hist. eccles. Paris. Tom. I. pag. 515.*) en citant ce vers, met aussi *astreis*, comme on lisoit dans les éditions de Pithou, de du Breul, & dans la premiere de du Chefne.

334. *secundum*. Dans le nouveau *Gallia Christiana* on a mal mis *secundam* au lieu de *secundum*.

- 335 Redditur Ecclsiæque diù pastor viduatæ
 Nobilis egregiusque sacrae pompatus honore
 Totius Anschericus virtutis germine clarus.
 Annuiturque feris licitum Senones adeundi,
 Septies argenti libris causâ redeundi
- 340 Martis mense datis centum sua ad impia regna.
gelascebant
 Tunc glaciabantur torpentis sæcla Novembris.
 Sic Carolus rediit moriturus fine propinquo.
 Nomina tunc ensem quorum perpessa fuisti
probas
 Nec vocitare prius, pigra ô Burgundia bello,
nobilibus nutritis filiabus
- 345 Neustria præclibus thalamum nisi comeret altis,
sed f. nomina Normannorum
 Jam tibi consilio facilis; verum modò jam scis.
 Inde revertentes, prato sua castra reponunt
 Jam dicto, templum Sancti velut ante colentes.
 Quatuor hîc dominusque mei Germanus in usum
- 350 Contractos nimum membris priscum revocavit;

337. *Anschericus*. C'est l'orthographe du MS.

343. *Nomina tunc* &c. Le sens de ce vers & des trois suivans est, à ce qu'il semble, que la Bourgogne n'avoit éprouvé que tard les armes des Normans, *pigra bello*; que jusques-là elle auroit même totalement ignoré la langue de cette nation, *non vocitabat prius nomina Normannorum*, si ce n'est que les femmes Neustriennes avec lesquelles les Bourguignons s'allioient de temps en temps, *nisi Neustria comeret thalamum nobilibus puellis*, n'eussent pu lui en faciliter l'intelligence; ou lui en donner quelque connoissance, *consilio facilis*; mais qu'enfin elle ne l'avoit que trop bien apprise pour son malheur, *verum modò jam scis*.

348. *colentes*. Ce mot est ici pour *venerantes* plutôt que pour *incolentes*.

349. *dominus mei*. C'est-à-dire *dominus meus*, comme plus haut I. 567. *sui donis* pour *suis donis*; & l. 631. *mei silvas* pour *meas silvas*.

Anno 877.

Motibus atque suis admoverat organa fibris,
 Subducto genibus dudum pedibusque parato
 Jure suo. Extinctisque fenestris unius orbi
 Restituit radios Solis spectare micantes.

355 Bessino hûc adiens inter sævos Comitatu
 Læsa nihil quodam meritis sed tuta beati
 Femina pòst quædam meruit lumen quoque cæca ;
 Cujus ad ^{sancti}accubitat puteus vestigia, cujus

Epandensis.

353. *Extinctisque fenestris &c.* C'est un autre miracle : celui-ci opéré sur un aveugle. On marque dans les éditions précédentes, excepté dans celle de Pitou, qui cependant met *funestris*, au lieu de *fenestris*, que le mot *fenestris* est expliqué par *oculis* dans la Glose ; mais la Glose ne l'explique point du tout.

orbi. C'est-à-dire *orbibus*. Ce mot doit signifier ici le globe ou l'orbite de l'œil, c'est-à-dire l'œil même.

355. *Bessino hûc adiens &c.* Ceci peut servir à prouver que dès ce temps-là il y avoit quelques Normans fixés dans le Pays Bessin, ou dans le Comté de Bayeux. C'est une remarque du Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol. 401 recto.*)

356. *quodam.* Au lieu de ce mot qui est dans le MS, toutes les éditions portent *quoddam*, qui ne rend pas la phrase plus claire. En conservant *quodam* la construction paroît être : *Pòst (c'est-à-dire postea) quædam femina læsa hûc adiens cæca ex Bessino, quodam Comitatu, nihil (tuta) meruit (suis), sed tuta (meritis) beati (Germani), meruit lumen.*

358. *puteus.* Dom Bouquet marque dans une Note, que ce puits subsiste encore aujourd'hui, sans en dire davantage. Il est au fond du Chœur, près du mur qui en forme la clôture, & on y descend par un escalier dont les premières marches sont posées derrière une porte de menuiserie appliquée contre le mur en dehors, vis-à-vis la Chapelle de S. Benoît.

vestigia. C'est-à-dire *les pieds*. De la manière dont le grand Autel est disposé aujourd'hui depuis l'an 1645, il est à l'entrée du Chœur, joignant la croisée de l'église ; mais anciennement, & jusqu'en 1644, ce n'étoit point cela. Le grand Autel étoit vers le milieu du Chœur, entre les deux piliers qui séparent les Chapelles de S. Clément & de S. Laurent du côté du nord ; l'autre, les Chapelles de sainte Madelene & de S. Christophe, du côté du midi. Plus loin, à quelque distance, étoit l'Autel de S. Germain, dit aussi Autel mar-

Qui potabit aquas, ex^{mor}templò febre laborans

Anno 887.

360 Auxilio Sancti fidens, capiet medicinam.

^{aquis} His panem cupiens quædam componere, jussit

Vi sibi scotta Danûm deferri, namque Sacerdos

tinal. Plus loin encore, & près du mur de clôture, étoit l'Autel de S. Michel. Entre ces deux derniers Autels s'élevoient quatre hautes colonnes de pierre qui soutenoient la Châsse de S. Germain & d'autres châsses encore. Enfin sous ces quatre colonnes, & près de l'Autel de S. Germain, étoit le cercueil de pierre où le corps du saint évêque avoit été mis après sa mort, & qui de la Chapelle de S. Symphorien où il avoit choisi sa sépulture, avoit été transféré en cet endroit-là en 754. Ainsi le puits étoit alors aux pieds du Saint. En changeant toute cette ancienne disposition du Chœur, on a transporté le cercueil de pierre sous le nouveau grand Autel.

361. *His panem cupiens quædam* &c. Il y a deux manières d'expliquer le mot *quædam*: ou c'est l'adjectif de *scotta* du vers suivant; ou c'est l'adjectif de *mulier* sous-entendu. De la première façon la construction est, *Sacerdos templi tuens, cupiens componere panem his (aquis), jussit vi sibi deferri quædam scotta Danûm; nam* (ille sacerdos) *vendebat puteum agris pretio magno*. De la seconde manière la construction est, *Quædam (mulier) cupiens componere panem his (aquis), sacerdos templi tuens jussit vi sibi deferri scotta Danûm; nam vendebat* &c. & dans cette seconde construction le nominatif de *jussit* doit être *sacerdos* comme dans la première; car ce ne peut être *quædam mulier*; quelle autorité pouvoit avoir cette femme pour se faire apporter les offrandes des Normans, elle qui au contraire devoit présenter la sienne? Il est vrai que de cette seconde façon, *mulier cupiens* est un nominatif absolu, ou qui n'a point de régime, ce qui est opposé au génie de la Langue latine. Mais on a déjà vu plus haut I. 263. un exemple d'un pareil Gallicisme; & avec Abbon il faut user d'indulgence. On croit devoir préférer cette seconde construction à la première.

362. *scotta*. Il n'y a aucune glose sur ce mot dans le MS; & les Bollandistes (*Mai. Tom. VI. pag. 806.*) ont cru pouvoir l'expliquer par celui de *Gotta*; mais *Gotta* est un mot qu'ils n'expliquent point eux-mêmes, & que du Cange n'a point connu. Peut-être leur Imprimeur a-t-il mis ici par méprise *Gotta* pour *Cotta*, qui, selon du Cange signifie des Coites, c'est-à-dire des matelats. Cependant il n'y a rien à changer ou à corriger dans le MS d'Abbon. *Scottum* selon le même du Cange signifie *pecunia, census, pars, symbolum*; & de là sont venus notre mot françois *escot* & le mot *Rome-Scot*, ou *Rome-Scot*, dont on se sert encore aujourd'hui en Angleterre, pour signifier ce qu'on appelle en ce pays-là *le denier de S. Pierre*. C'est donc ici l'offrande ou l'argent que ce Prêtre exigeoit de ceux qui venoient puiser de l'eau.

Anno 857. **Templa tuens** ^{commendatus} puteum vendebat egris pretio amplo :

Depositus flammæ panis, mox ipse figuram

365 Sanguinis accepit rubeam. ^{denique Dana} Post altera fortè

Scitur vi conans ^{f. haurire} latices, hausisse cruorem.

Quis tanti peragrarè potest miracula sancti ?

Ora mihi si mille aderant, totidem quoque linguæ

Vocibus explentes aër, cœlumque boatu,

370 Gesta mei narrare patris numerumve nequissim.

Hic Germanus, hic est qui passus adhuc renitere

Haud mundo, cunctis nimirumque stupenda peregit.

Fundere signa prius didicit genitricis in alvo,

Antequè virtutem celsam quàm cernere lucem.

375 Talia quis, lector, Sanctorum gesserit unquam?

Cedo, ^{dic} facer forsan, ^{i. e. si audes} sodes, Baptista Johannes.

Ergo

363. *tuens*. Dans le Glossaire de du Cange, où ce vers est cité au mot *scotsum*, on a imprimé *ruens* au lieu de *tuens*; & cette faute s'est perpétuée dans la nouvelle édition du même Glossaire.

365. *fortè*. Ce mot peut se rapporter ou à *scitur*, ou à *conans* du vers suivant. Au premier cas Abbon n'auroit appris ce miracle que par hasard, on ne fait comment. Au second cas ce n'est plus la même chose : Abbon parle avec assurance, comme un homme qui fait bien ce qu'il dit; & *fortè* n'est plus qu'un simple terme de relation ou de récit, qui signifie *par aventure*.

371. *qui passus adhuc renitere* &c. C'est à-dire, qui ne brillant plus dans ce monde par sa vie, y brille toujours par ses miracles & par ses prodiges. Il y a dans quelques éditions *retinere*; mais le MS porte *renitere*.

374. *celsam*. Dom Bouquet qui met une virgule après *celsam*, rapporte ce mot à *virtutem*. On peut la mettre également après *virtutem*, & rapporter *celsam* à *lucem*.

Ergo meus similis Germanus huic habeatur:

Iste cadaveribus ternis vitam revocavit,

Restituens lapsis proprias sedes animabus.

380 Urbs, age, Parisius, sub queis defensa fuisti
 Principibus? Me quis poterat defendere, Primas
 Hic nisi Germanus, virtus & amor meus omnis?
 Post regem regum, sanctamque ejus Genitricem,
 Rex meus ipse fuit, Pastorque, Comes quoque fortis.

385 Hic ensis bis-acutus adest meus, hic catapulta,
 Is clypeusque, patens murus, velox sed & arcus.
 His, quia ^{f. de} sat silvæ ^{populi} resonant, philomela ^{miraculorum} quiescat.
 Pleetra revolvamus vocis post terga stuporum;

Fœdere quo fragili fuerant infecta loquamur

390 Agmina Normannûm, Francis è finibus antra
 Ad sua nolentum descendere; sed Sequanina
 Imò fluenta cupiscentum tua rursus adire,
 Quæ, argentum sibimet retinendo, novalia monstrant.
 O Burgundia, non: simulata cupido latebat;

395 Quod sequitur cordi affuerat, sed hoc tamen ori.

387. *quia sat silvæ &c.* C'est à-dire, On ne parle que de cela dans le monde, tout l'Univers en retentit; il est donc inutile que j'en parle davantage. *Philomela* est le Poëte lui-même.

388. *post terga stuporum.* C'est à-dire, A la suite de ces miracles disons maintenant de quelle maniere &c.

393. *novalia.* Ce mot doit signifier des terres nouvellement ensemençées.

Anno 887.

Concipiunt igitur Thetis nitendo quadrigas

Munere clam gratum pontes transcendere iusto.

Ilicet Anscherici defertur Episcopi ad escas,

Ast Ebali, (ferclis inerant Titane secante

396. *Thetis nitendo quadrigas.* Le verbe *niti* doit signifier ici *mettre en mouvement* ; & *quadrigæ Thetis* sont des *barques* ou des *bateaux*. Tout ceci appartient à l'an 887. Cependant en lisant Dom Félibien (*Hist. de Paris*, Tome I. page 109.) on croiroit que le Comte Eudes avoit déjà été élevé à la royauté.

397. *Munere clam gratum* &c. Il faut joindre *gratum* avec *concipiunt* du vers précédent ; car le sens doit être, *il leur plut de* &c. *ils crurent pouvoir* &c. & *clam munere iusto* doit signifier *comme s'ils n'avoient pas été payez* ; mais il falloit mettre *clam munus iustum*. La preuve que les Normans avoient reçu les 700 livres d'argent dont on étoit convenu avec eux, se tire de ces mots du vers 393, *argentum sibimet retinendo.*

pontes transcendere. Les Normans après avoir reçu au mois de Mars 887 la somme qu'on leur avoit promise pour quitter le royaume & retourner dans leur pays, se sont embarquez deux fois : 1^o. en remontant la Seine contre la foi du Traité ; & ce fut alors que l'Abbé Ebles les arrêta tout court en perçant d'un coup de fleche le conducteur de la flotte : 2^o. en remontant la même riviere de Seine suivant le nouvel accord que les Parisiens firent avec eux, à condition qu'ils n'entreroient point dans la Marne ; & ce fut à ce second embarquement qu'ils transporterent leurs bateaux par terre jusqu'au-dessus de Paris. Le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol. 1713. Tome I. pag. 855.*) a embrouillé tout ceci en ne faisant mention que d'un seul traité, dans lequel, dit-il, il n'étoit point stipulé que les bateaux des Normans pourroient passer sous les ponts de Paris ; & cela avant que le chef ou le conducteur de leur flotte eut été tué par l'Abbé Ebles. Ce Traité de la maniere dont il en parle ne peut être autre que celui de l'Empereur, par lequel non-seulement il ne pouvoit pas être stipulé que les Normans seroient libres de remonter la Seine lorsqu'ils auroient reçu leur argent, mais par lequel il étoit même expressément stipulé au contraire, qu'ils reprendroient le chemin de la mer. L'autre Traité est postérieur à la mort du conducteur de la flotte : par celui-ci il fut permis aux Normans de rentrer dans la Bourgogne ; mais malgré cette permission on ne voulut pas que leurs bateaux remontassent la riviere le long de la Ville, & c'est pourquoi ils les transporterent par terre.

399. *Titane secante* &c. C'est-à-dire à *midi* ; & c'étoit là en effet l'heure du diner : mais ou Abbon ne s'est pas bien exprimé, ce qui est très-croyable ; ou son copiste a fait là quelque faute. Le sens de la phrase doit être, le style du Cadran regardant le soleil en face, & le coupant, pour ainsi dire, en deux parties égales : ainsi en conservant les expressions du Poëte il falloit dire, *gnomone poli*, le style

400 Lucifluam cernente poli gnomone figuram)

Multipli remo contundere pocula lymphæ ;

Scandere Gentiles undas conclamat Eoas

Parifius. Surgit securus uterque ciborum ,

Arma ciunt, ripasque legunt , pinnaſque faceſſunt.

405 Hic Ebalus raptat chordam, vibratque ſagittam ,

Quam Nauclerus in aſcellam per navis hiatum

Præviuſ accepit, modicum terebroque foratum.

Sic Auriga necis caſuſ pelagique phaſelus

Quin patitur : reſtant igitur, ceduntque ſub arcem

410 Acephali ; quoniam Chriſtum perdunt, caput ipſum.

Aſt verò veniam depoſcunt, obſidibuſque

Juſjuranda parant aliud non tangere littuſ

Ni Sequanæ, greſſumque referre citò, velut antè.

du Pôle, c'eſt-à dire poſé ſelon la hauteur ou l'élevation du Pôle, *cernente figuram lucifluam* (&) *ſecante Titanem*, ou pluſtôt *Titana* pour la meſure du vers ; ou bien *cernente* (&) *ſecante figuram lucifluam Titani* pour *Titanis*, afin de rendre breve la derniere ſyllabe. C'en eſt aſſez, ce ſemble, pour expliquer Abbon, qui n'eſt ni Virgile, ni Horace.

403. *ſecurus ciborum*. C'eſt-à-dire, quittant le repas, ne ſe ſouciant pluſ de manger, comme dans Ovide (*Trift. I. Eleg. I. 49.*) *ſecurus famæ*, qui ſe ſoucie peu de ſa réputation.

407. *terebro*. On ne trouve point dans le Gloſſaire de du Cange *terebrum* pour *terebra*.

408. *Auriga necis caſuſ* &c. le mot *auriga* eſt ici pour *Nauclerus*, d'autant pluſ qu'il y a pluſ haut *quadrigaſ* pour *naves* ; & la conſtruction paroît être, *Auriga patitur caſuſ necis, & phaſelus* (patitur caſuſ) *pelagi*.

409. *cedunt*. Toutes les éditions précédentes, excepté celle de Dom Bouquet, ont *cædunt* au lieu de *cedunt*, qui eſt la véritable leçon.

410. *caput*. Ce mot eſt pour *Nauclerum*, le pilote, le maître du navire.

- Anno 887. Nam nobis dederant tranquillū Matrona flumen
 415 Quidquid alit, solito^{f. tranquillū} securum^{f. securum} quod vocitamus.
 Hoc nostris violare Danos ingens erat horror;
 Unde forum, fœdus pariter commune fiebat,
 Una domus, panis, potus, fedes, via, lectus.
 Commixtum sibimet populum mirantur utrumque.
 420 Quod pactum Senones primū statuere migrando,
 Hactenus & fervaverunt, quoadusque secundò
 Mœnibus invitis superos latices adipisci

414. *Nam nobis dederant* &c. La construction est, *Nam dederant tranquillū nobis quidquid flumen Matrona alit.*

415. *securum.* C'est à peu-près ce que nous exprimerions par le mot de *sauvegarde*. Ce mot n'est point en ce sens-là dans le Glossaire latin de du Cange, quoiqu'on y trouve dans le même sens celui de *Securitas*.

416. *Hoc nostris violare* &c. La construction est, *ingens erat horror nostris Danos violare hoc* (*securum.*) Les Parisiens ne pouvoient croire que les Normans fussent capables de fausser leur serment, tant la chose leur paroissoit horrible. Sur cette assurance ils n'eurent plus avec eux qu'une même table & un même lit.

418. *via.* On ne voit point ce que ce mot peut signifier, si ce n'est que les Parisiens n'assignèrent point aux Normans pour leur habitation des quartiers éparez, comme on en agissoit avec les Juifs; mais qu'ils leur permirent d'habiter les rues qu'ils habitoient eux-mêmes, & de demeurer pêle-mêle parmi eux.

421. *quoad usque secundò* &c. Cet endroit est extrêmement embrouillé. On croit néanmoins pouvoir l'entendre de la manière suivante, en supposant à l'ablatif le mot *fas*, qui est indéclinable: *fas dato* (*raptare*) *barcas per flumina, meruere adipisci secundò superos latices*; (*sed*) *raptant secum Catholicos* &c. C'est-à-dire, les Parisiens ayant permis aux Normans de se rembarquer, ces Payens (après avoir transporté leurs bateaux par terre jusqu'au-dessus de la Ville) eurent toute liberté de remonter la Seine une seconde fois; mais ils emmenerent avec eux quelques Chrétiens &c. Il y a dans toutes les éditions *has* au lieu de *fas*; mais outre que *fas* se lit très-distinctement dans le MS, on voit bien par la Glose qu'il n'est pas possible de lui substituer un autre mot.

422. *Mœnibus invitis.* Ces deux mots semblent exprimer le regret des murs,

licitum

i. e. licito subeundi

trahunt

Fas meruere dato *barcas per flumina, raptant*

Anno 887r

Eheu! Catholicos secum per *littora vitæ* ;

425 Bis denos siquidem aut necibus lorifve plicarunt.

Carbo si fuerit munitus flamma & cinere semper vivit, alioquin moritur.

Mox adhibent propriis vitam sine mandere castris ;

Enigma.

i. e. lignis & cineribus

f. duorum

Vallatam geminis mortem, sine tegminæ prunas :

f. castra

Quæ nostri precibus sperarunt tuta tenere.

non pas de voir les Normans se rembarquer simplement ; car si c'eût été pour abandonner totalement la Ville & le Royaume, rien ne devoit causer plus de joie aux Parisiens : mais de ce que ces Barbares se rembarquoient pour aller séjourner une seconde fois dans un pays qu'ils n'avoient déjà que trop ravagé.

424. *per littora vitæ.* Comme les bords d'une riviere sont ses extrémités, le Poète dit, suivant la Glose, que les Chrétiens qui se laisserent emmener par les Normans, trouverent la fin de leur vie en s'embarquant avec eux. Telle est la justesse & le brillant de la comparaison.

lorifve plicarunt. Le mot *plicarunt* doit être ici pour *applicarunt* ; & le mot *loris* signifie sans doute les étrivieres, ou le fouet.

426. *Mox adhibent &c.* Aux marges du MS on lit en divers endroits de la premiere main *Syncope, Metaphora, Metonymia*, & d'autres noms pareils de figures de Grammaire ou de Rhétorique, lorsque le Poète les emploie. Ici il y a *Enigma*. C'est une énigme en effet ; & Abbon l'a rendue si obscure, que malgré le secours de la Glose il est très-difficile d'en pénétrer le sens. L'Auteur veut-il dire que les Normans laisserent du feu dans leur camp, pour marquer qu'ils ne l'abandonnoient pas entierement, que leur dessein étoit de le conserver, & qu'ils comptoient bien y revenir ? que cependant ce feu ne pouvoit pas être de durée, puisque d'un côté ils ne l'avoient pas couvert, *prunas sine tegmine*, & que d'un autre côté il n'y avoit personne pour le ranimer lorsqu'il se ralentiroit, en lui fournissant de l'aliment nouveau, *vitam sine mandere* : deux choses sans quoi il falloit nécessairement qu'il s'éteignît, *vallatam geminis mortem* ? mais que sur la priere qu'ils en avoient faite aux Parisiens, ils espéroient qu'on n'y toucheroit point, & qu'à leur retour ils le trouveroient tel qu'ils l'avoient laissé, *sperarunt tuta tenere* ?

428. *nostri precibus sperarunt.* Il semble d'abord que le nominatif de *sperarunt* est *nostri* ; mais dans cette supposition que signifieroit *precibus* ? seroient-ce les Parisiens qui auroient prié les Normans de les laisser prendre possession de ce camp ? quel besoin en avoient-ils ? enfin n'étoient-ils pas les maîtres de s'en emparer sans demander permission à personne ? Le nominatif de *sperarunt* doit donc être *Normanni* ; & à l'égard de *nostri*, on doit le supposer au génitif, de maniere que *precibus nostri* puisse signifier la priere qu'ils nous en

Anno 887. *Securum frangunt, Senones temnunt, Matronamque*

430 *Æquoreo curru fulcant. Mandatur & urbi.*

Guttura millenis crepitant, planctu quoque, bombis.

Pax communis abit, foedus pessumdatur omne.

Continuò cuncti torvos disquirere cives

Urbe, foro currunt, aliqui si forte paterent.

435 *Evax ! inveniunt quingen, plagisque trucidant.*

His micuit præstans Ebolus, Mavortius Abba,

Ni cupidus nimiùm lascivus & omnibus aptus ;

Nam pulchrè nituit studiis quæ gramma ministrat.

avoient faite. Avec Abbon il faut s'accoutumer aux amphibologies.

tuta tenere. C'est comme s'il y avoit facta testâ conservare.

430. *Mandatur & urbi.* C'est-à-dire, la ville de Paris en eut bientôt la nouvelle.

435. *quingen.* La Glose ne met qu'un D sur ce mot ; mais D est une lettre numérique qui signifie cinq cent.

437. *Ni cupidus nimiùm &c.* Le Président Faucher (*Antiq. Franç. fol. 401 verso*) prend tous ces mots, du moins les deux premiers, en mauvaise part, puisqu'il traduit *avaricieux, lascif, & propre à tout.* Au contraire Gérard du Bois (*Hist. eccles. Paris Tom. I. page 518.*) observe que comme Abbon loue extrêmement ailleurs l'Abbé Ebles, il ne faut point prendre ici en mauvaise part le mot *lascivus.* Ce mot, dit-il, signifie *promptus ad audendum, multis adjumentis instructus ad rem benè gerendam, adeò instructus dotibus & ornamentis, ut his quodammodò lascivire videretur.* On ne peut nier que les mots *omnibus aptus* ne renferment un éloge, puisqu'Abbon ajoute, *nam pulchrè nituit studiis &c.* Mais à l'égard de *cupidus & de lascivus,* on ne peut s'empêcher non plus de les prendre en mauvaise part avec le Président Faucher ; & on y est forcé par la particule *ni,* qui marque assurément une restriction, & qui forme l'ombre du tableau. Cependant *cupidus* peut bien signifier *ambitieux* plutôt qu'*avaricieux.* Le sens de la phrase est donc, *Ebolus Abbas erat Mavortius, & aptus omnibus, nisi fuisset nimiùm cupidus & lascivus.* Dom Bouquet met une virgule après *cupidus* pour joindre *nimiùm* avec *lascivus* ; on peut la mettre également après *nimiùm* pour joindre ce même mot avec *cupidus* : ou pour mieux dire, *numiùm* se rapporte à l'un & à l'autre.

Fœderis Antistes causâ permittit abire

Anno 887.

440 Anſchericus tentos , potius concidere debens;

Inde feri Meldis feriunt , urbem quoque vallant.

Interea Carolus , regno vitâ quoque nudus ,

Anno 888.

Viscera Op^{Dez terræ}is divæ complectitur abdita tristis.

Lætus Odo regis nomen , regni quoque numen ,

f. complectitur

445 Francorum populo gratante faventeque multo

Zenma

Ilicet, atque manus ſceptrum diademaque vertex.

f. complectitur

Francia lætatur quamvis is Neuftricus effet ;

440. *concidere debens*. Toutes les éditions ont *occidere* au lieu de *concidere*, c'est-à-dire qu'elles portent toutes le mot de la Glose au lieu de celui du texte. Dom Félibien (*Hist. de Paris*, Tome I. page 109.) en adoucissant les termes n'a point de tout rendu la pensée d'Abbon. Le bon Evêque, dit-il, rendit la liberté aux prisonniers, eux qui méritoient plutôt, selon Abbon, d'être passés au fil de l'épée. La morale d'Abbon, que tout le monde n'approuvera pas, est que le Prélat devoit lui-même les assommer, ou les mettre en pièces.

443. *Viscera Opis divæ* &c. C'est-à-dire est enterré. *Ops* est la Déesse de la Terre.

447. *Francia lætatur* &c. Le Poète distingue ici trois parties de la Monarchie Française; la France proprement dite, la Bourgogne, & la Neustrie: la France tenoit le milieu entre l'une & l'autre, & commençoit sur la rive droite de la Seine, comprenant néanmoins toute la ville Paris. Adrien de Valois (*Noit. Gall. Francia*, page 202. & *Neustria*, page 273.) a observé que vers le milieu de la seconde race de nos Rois on entendoit communément par le mot *France* cette portion de l'ancien royaume de Neustrie, ou de la France occidentale, qui s'étendoit entre la Seine, l'Escaut, & la Meuse; aujourd'hui encore nous disons tous les jours en ce sens *S. Denys en France*, *Gonesse en France*, *Miry en France* &c. en parlant de quelques lieux voisins de Paris, situés à la droite de la Seine. Le même Adrien de Valois (*ibid.*) a observé encore que sous le nom de *Neustrie* on n'entendoit souvent alors que cette partie de l'ancienne Neustrie qui s'étendoit seulement entre la Seine & la Loire; & que ce Pays qui avoit été du domaine de Robert le Fort, ayant appartenu après lui au Comte Eudes son fils, passa ensuite au Comte Robert frere de celui-ci, & ayeul de Hugues Capet, qui le réunit enfin à la couronne.

Charles le Simple ne pouvant tenir les rênes de l'Etat, ni gouverner par

lui-même à cause de la foiblesse de son âge, la plus grande partie des Grands du Royaume placèrent sur le thrône le Comte Eudes, pour opposer sa valeur à la furie des Barbares; & quoique ce Prince fût Neustrien, la France & la Bourgogne qui auroient pu également prétendre à donner à la Monarchie un Roi tiré de leur sein, loin d'être jalouses de cette élection, témoignèrent hautement combien elles en étoient satisfaites: la Bourgogne, quoiqu'elle eût un Duc de grand mérite, dit Richard le Justicier, & qu'elle pouvoit élire; & la France, parce qu'elle n'avoit personne qu'elle pût comparer à Eudes pour les talens militaires. C'est assurément là toute la pensée du Poète; & il ne faut rien chercher de plus dans ses expressions.

C'est donc bien à tort que Pithou, du Breul, du Chesne dans sa seconde édition, du Bouchet & Dom Bouquet, ont mis à la marge du texte, pour expliquer le vers 451, cette petite note, *Regni partes, Neustria sive Francia, Burgundia, Aquitania*. Le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol. 403 verso, & 404 recto*) a dit aussi conformément à cette note, qu'Eudes fut reconnu pour Roi, ayant joint trois royaumes ensemble, ce dict Abbon, à sçavoir Westrie, Bourgogne & Aquitaine. Les trois royaumes, ou plutôt les trois parties du royaume dont parle Abbon, & qu'il appelle *ternum regnum*, sont précisément celles qu'il a nommées d'abord, *Francia, Burgundia, Neustria*; & comme l'Aquitaine n'est ici pour rien, il ne falloit pas joindre la Neustrie avec la France, pour ne faire des deux qu'une seule partie du tout. Præterea, ajoute Abbon immédiatement après, *astutos petiit præceps Aquitanos; Mox sibi subjectis* &c. L'Aquitaine dans la pensée du Poète n'a donc rien de commun avec son *ternum regnum*. Il est vrai que la Note des Editeurs précédens paroît fondée sur ce texte du Continuateur d'Aimoin (*édit. Paris. in-8°. lib. 5. cap. 42. page 727.*) *Odonem Franci, Burgundiones, Aquitanensesque Proceres, congregati in unum, licet reluctantem, tutorem Caroli pueri, regnum elegerunt gubernatorem*, & sur cet autre d'une ancienne Chronique (*apud du Chesne, Hist. Franc. Tom. III. pag. 350*) *Franci, Burgundiones, & Aquitanenses proceres congregati in unum Odonem principem elegerunt sibi in regem*; mais il n'en est pas moins vrai que suivant Abbon trois Royaumes avoient reconnu Eudes pour Roi, avant que l'Aquitaine se soumit à lui.

Neustrius. L'Abbé des Thuilleries (*Dissert. page 271.*) qui a embrassé le système du Pere Chifflet sur l'origine de la troisième Race de nos Rois, en tâchant seulement de le perfectionner, étoit intéressé à soutenir qu'ici le mot *Neustrius* ne signifie pas nécessairement un homme dont la famille est originaire de Neustrie; & il a raison indépendamment de tout système. On vient de voir au commencement de cette Note qu'il suffit dans la pensée d'Abbon que le Comte Eudes fût né en Neustrie, ou que ses grands Domaines fussent situés dans cette contrée.

448. *reperire*. On voit par la Glose, aussi bien que par la mesure du vers, qu'il ne faut point lire *reperiere*, comme a fait l'Abbé des Thuilleries (*Dissert. page 270.*)

Nec quia Dux illi Burgundia defuit, ejus
 450 Neustria ad insignis nati concurrat honorem.
 Sic uno ternum congaudet ovamine regnum.
 Præterea astutos petiit præceps Aquitanos:
 Mox sibi subjectis Francorum regna revisit,
 Mœnia Meldis adhuc Danis stipantibus urbis;
 455 Cui Præful fuerat residens in ea Segemundus,
 Præfulis Anscherici Tetbertus belliger heros
 Germanus Consul. Minimè Delius neque Phœbe
 Apportabat ei spatium; juge sed sibi bellum
 Undique constat, eisque tamen per multa resistit.
 460 Perdidit innumeros quoties ex agmine sævo

Anno 888.

449. *Nec quia dux illi &c.* Le sens de la phrase est, & Burgundia, ou *similiter Burgundia, non quia dux illi defuit.*

451. *ternum regnum.* Voyez la note sur le vers 447.

452. *Præterea astutos &c.* « Aussitôt après le Couronnement d'Eudes, dit le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris in-fol. 1713. Tome I. page 861.*) les Seigneurs vinrent à l'envi de toutes les Provinces de France, du royaume de Bourgogne, & de celui d'Aquitaine, lui rendre leurs hommages ». On voit que tout cela est conforme à la Note de Pithou que l'on vient de rapporter sur le vers 447. Mais que les Aquitains se soient si fort empressez à venir rendre leurs hommages à Eudes, on en peut juger par ce vers d'Abbon, *Præterea astutos &c.* qui atteste précisément tout le contraire.

455. *fuerat residens.* Toutes les éditions ont *residens fuerat*; mais il y a dans le MS *fuerat residens*, quoique cela soit bien égal.

460. *quoties.* Dom Bouquet écrit *quotiens*, & c'est aussi l'orthographe du MS. Mais il paroît qu'il entend ce mot dans son sens propre, qui est *toutes les fois que*, puisqu'il le fait précéder d'une virgule, comme s'il y avoit *Tetbertus perdidit innumeros ex agmine sævo, quoties exiliabat circa muros ad pessumdandum tetros.* Mais la Glose expliquant *quoties* par *sæpius*, la construction doit être, *Tetbertus exiliens circa muros ut pessumdaret tetros, perdidit sæpius innumeros ex agmine sævo.*

Anno 888.

Exiliens citra muros pessumdare tetros.

Flamina quot tulerat telis orare nequibo.

Proh dolor ! armipotens inter mortalia desit,

Arma ruens, nunquam sibi Principe subveniente;

465 Exitiumque polis posthâc cum Præsule capto

Passa luit : Regi hinc felix micat omen Odoni.

Denique Luteciæ revolant ad culmina tutæ.

Convocat hûc omnes populos per regna morantes.

En sine jam numero numerum præstans Odo nectit :

470 Francigeni appropèrant altâ cum fronte superbi :

Calliditate venis acieque Aquitania linguæ ;

Consilioque fugæ Burgun-adiere-diones.

Sessio fit non longa fatis, frustrata triumpho.

Nescio quîs socios luit Danosque cecidit

461. *citra*. Ce mot est ici pour *ultra*, comme plus haut I. 19.466. *Regi hinc felix* &c. Ceci est une ironie ; car parmi les diverses figures de Grammaire ou de Rhétorique que l'on lit à la marge du MS, comme on l'a observé sur le vers 426, il y a ici *Ironia*.467. *tutæ*. Du Bouchet est le seul qui lise *tutè* au lieu de *tutæ*, & malgré toutes les déféctuositez de son édition, peut-être cette leçon n'est-elle point à négliger.473. *frustrata triumpho*. C'est-à-dire que cette assemblée n'eut pas l'effet qu'on en devoit attendre, parce que ceux d'Aquitaine & de Bourgogne qui ne vouloient que juger des coups, ne s'y présenterent que pour voir seulement quel train les choses alloient prendre.474. *Nescio quîs* &c. Il y a dans toutes les éditions *nescio quæ* contre la leçon formelle du MS. Cependant le mot *quîs*, qui dans ce MS n'est point accentué, ne laisse pas d'être embarrassant. On y met ici un accent, parce que sans cela il seroit au nominatif, & se rapporteroit nécessairement à *Ademarus* du vers 476 ; en sorte qu'on seroit dire à Abbon *un certain je ne sais quel Adé-*

475 Non paucos, modico quamvis, ut fama, ^{f. fuit} popello,

Anno 888.

^{ficut} Quò ventus veniens Ademarus nomine dictus.

Sclademarufque dehinc binos ^{f. Normannos} jugulis dedit, isque

Deditus est idem primus, ^{dedit} primum duit umbris

Luteciæ torvum postquàm primò patuere,

480 Principium gladii tenuit, finemque recepit.

^{f. principium gladii} Hoc super infidos, ^{finem} illum corpus super ejus.

Roberti fuerat pugnax Comitum Sclademarum,

^{dispererat} Dispulerat galeas terror, propriumque sub urbem

Metonymia

mar &c. quoiqu'Abbon le connût fort bien, comme on verra plus bas aux vers 537 & 538. Ainsi il n'y a point d'autre parti à prendre, que de changer *quis* en *qui* pour *quomodo*, ou de lire *quis* pour *queis* ou *quibus*, c'est-à-dire *quibus artibus*. Cet Adémar, selon Abbon, trompa donc on ne fait comment ceux de sa nation, c'est-à-dire les Aquitains, en se jetant plus vite que le vent sur un gros de Normans, dont il tua plusieurs, quoiqu'à ce qu'on dit il fût accompagné de peu de monde.

477. *Sclademarufque dehinc* &c. Il faut deviner ici, & peut-être ne fera-t-on pas assez heureux pour y réussir. On suppose une rencontre entre quelques Normans & Scladémar à la tête de quelques François. Dès que ces Normans parurent devant la Ville, *postquàm primò patuere Luteciæ*, Scladémar alla les attaquer, & le premier d'entre eux qui fut tué en cette occasion le fut de sa main, *duit umbris primum torvum*; il en tua même deux, *binos jugulis dedit*: mais il fut aussi le premier des François qui y périt, *is idem deditus est primus umbris*. Ainsi il commença cette attaque en donnant la mort aux ennemis, *tenuit principium gladii super infidos*; mais il la finit en recevant lui-même le coup de la mort, *recepit finem super corpus suum*. Il y a ici un mauvais jeu de mots entre *primus*, *primum* & *primò*, qui a dû paroître à Abbon quelque chose de bien élégant. Au reste comme la pénultième syllabe de *Sclademarum* est longue de sa nature, ce mot formeroit ici un anapeste au lieu d'un dactyle; mais peut-être Abbon a-t-il écrit *Scladmarum* pour avoir un spondée.

482. *pugnax*. C'est-à-dire que Scladémar avoit servi autrefois sous le Comte Robert, peut-être Robert le Fort.

483. *terror*. C'est-à-dire *terror sui*, la crainte qu'on avoit de lui, la terreur qu'il imprimoit aux autres. Les ennemis le craignoient si fort, qu'à son seul

Lunatas stadiis libitum peltas trecentis.

485 Præterea quadringentis à mille remotis
Gentiles Acephalos prostravit in humum humi peditum comitatus
 Agmine tercentum Pastor certamine acerbo
 Nobilis Anschericus pollens ex virginis ore.
 Sic alacres spolium revehunt ad moenia multum

490 Urbani, præstante Deo qui regnat ab alto.

Expeditamus abhinc dignos Odone triumphos:
 Falconem vocitant equitum quo millia vicit
 Dena novemque dehinc montem peditumque profana
 Hoc illi vicibus peperit natale trophæum

nom ou à sa seule présence, sans qu'il se fût mis en devoir de les poursuivre ; il leur étoit arrivé de fuir de leur propre mouvement , *proprium libitum* , jusqu'à trois cens stades , jetant leurs armures au pied des ramparts , & jonchant tout le chemin de leurs casques & de leurs boucliers. La construction est donc *terror dispulerat galeas , & proprium libitum* (dispulerat) *peltas sub urbem stadiis trecentis* , comme s'il y avoit *tam sub urbem quam usque ad trecenta stadia*.

484. *Lunatas peltas*. C'est une expression tirée de Virgile (*Æneid. I. 494.*) *Ducit Amazonidum lunatis agmina peltis*. Et *Æneid. IX. 633.*) *Feminea exultant lunatis agmina peltis*.

488. *pollens ex virginis ore*. Le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol. 401 recto*) traduit *le visage beau comme une pucelle*.

492. 493. *falconem montem*. Le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol. 405 recto*) Mézeray , *Hist. de Fr. édit. Paris 1643 Tome I. page 307.*) Gérard du Bois (*Hist. eccles. Paris. Tom. I. page 508.*) Dom Félibien) *Hist. de Paris, Tome I. page 109.*) & d'autres encore, veulent que ce soit Montfaucon près de Paris. Mais Dom Bouquet observe dans une Note après d'autres Historiens, tels que Cordemoy (*Hist. de Fr. Tome II. page 386.*) & le Pere Daniel, (*Hist. de Fr. édit. Paris fol. 1713. Tome I. page 863.*) que ce doit être Montfaucon en Argonne, entre l'Aine & la Meuse. Il suit en cela l'Annaliste de S. Vast (* *Tom. VIII. page 87.*) appuyé d'une ancienne Chronique Normande (*apud du Chesne Hist. Franc. Tome II. page 529.*) ; & ces deux autoritez paroissent décisives.

495 Lux præcursoris Domini cathēcasta Johannis.

Quippe latus utrimque viris comtus clypeatis

Mille legebat iter, quando tironis ab ore

Venantis canibus lepores nemorosa per arva

Panditur adventare equites per millia sævos.

500 Id, scutumque simul recipit, colloque pependit;

Armaque cum sociis stringit penetrans inopina

Prælia. Solamen cœlestē petit, rapit atque

Viscera, deponunt alii clypeos animasque :

Terga parant reliqui regalibus in quibus armis

494. *cathēcasta*. *Kathēkastē* est un mot grec que la Glose explique fort bien par *singularis*, & qu'il semble qu'on ne peut mieux rendre ici en François, qu'en disant, c'étoit le *propre* jour de S. Jean. Les deux mots *vicibus* & *natale*, qui sont assez mal enchâssés dans le vers qui précède, marquent, le premier fort inutilement, que c'étoit l'anniversaire de la fête, parce qu'elle revient par fois, *vicibus*, c'est-à-dire une fois l'an: le second, *natale*, que c'étoit ou la Nativité de S. Jean, 24 Juin; ou peut-être la Décollation du même Saint, 29 Août, qui selon Baillet (*Vies des SS. 29 Août*) est appelée dans les anciens Martyrologes du nom de S. Jérôme le jour *natal* de S. Jean; ce qui ne fixe pas entièrement la Chronologie. Gérard du Bois (*Hist. eccles. Paris. Tom. I. page 508.*) suit ici Abbon pied à pied, en n'omettant que ce qui ne fait rien à son sujet, ou qu'il n'entend pas; & il s'exprime ainsi: *circa montem illum anniversario die S. Joannis Baptistæ*.

497. *tironis*. Ce mot peut bien signifier ici, comme dans la plus pure latinité, un nouveau soldat.

500. *Id*. Toutes les éditions portent *is* au lieu d'*id*; mais on voit bien par la Glose que c'est une faute.

502. 503. *rapit viscera*. C'est un geste animé pour se préparer à l'action.

504. *Terga parant* &c. La construction est, *reliqui terga parant* (c'est-à-dire *terga dant*, *terga vertunt*) *armis regalibus*, *in quibus libuit ternis ex pueris Odonis requiescere*, (c'est-à-dire *quibus libuit tribus pueris Odonis se vestire*, *quæ tres pueri Odonis induerant*;) le reste fut mis en fuite par trois jeunes gens de la suite du Roi Eudes, qui pour leur imprimer plus de terreur s'étoient armez des propres armes de ce Prince.

505 Ex pueris libuit ternis requiescere Odonis.

Tum dixit propriis : Istos fortasse sequuntur
f. Odo

Ast alii ; idcirco pariter statum glomerate.

Si fuerit verbum super hoc , ne differat ullus.

Adjecit : subeam ^{montem} tumultum specularier ipse.

510 Si vos perculerit clangor , nullum mora vincat.

Cornu suum poscens , scopulum scandens , videt ecce

Armifonos lento pedites incedere gressu.

Tunc tuba , cujus ab ore boans mox omnia latè

Excitat , anfractusque per astra per arva volabant ,

515 Omnibus atque modis , solido ^{f. modo} fractoque , ciebat.

509. *specularier*. Il y a une grosse faute d'impression dans les deux éditions de du Chesne, où au lieu de *specularier*, on lit *speculariter*.

514. *anfractus*. Ce mot étant le seul qui puisse être le nominatif de *volabant*, paroît aussi ne pouvoir signifier que la courbure ou le circuit du cor, & poëtiqnement la voix même ou le son qui se répand dans tout ce circuit avant que de se faire entendre au dehors. Il semble que le Président Fauchet que l'on va citer sur le vers suivant, & après lui le Père Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris in-fol. 1713. Tome I. page 864.*) aient cru voir dans ce même mot des détroits ou des défilez par où les ennemis devoient passer; mais si cela est, comment faisoient-ils donc la construction de cette phrase? On ne seroit pas éloigné de donner aussi bien qu'eux au mot *anfractus* le sens qu'ils lui donnent; mais alors il semble qu'il faudroit corriger le texte, & lire *volabat* au lieu de *volabant*.

515. *solido*. Toutes les éditions, excepté celle de Pithou, marquent que la Glose ajoute ici *finè modo*, & ce *finè* là est une grosse faute. Il y a dans la Glose une *f* simplement, suivie de *modo*; & cette *f* que le MS emploie en une infinité d'endroits, n'a point d'autre signification que *supple* ou *scilicet*. C'est en effet *modo* qu'il faut sous-entendre ici; & les deux mots *solido* & *fracto* doivent signifier deux manières différentes de sonner du cor. Le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol. 405 verso*) ne s'y est pas mépris: « Le Roi Eudes, dit-il, embouchant son cor fit avancer les siens, selon le son gros ou gresle qu'il entonnoit, afin de se trouver à temps aux destroits es quels les Payens devoient passer;

Omne nemus responſa dabat voci famulando.

It tuba cum celeri bombo per cuncta elementa.

Nil mirum, quoniam regale caput tonat inquam.

Ergo ſui infrenant currus, ſaltu quoque ſcandunt.

520 Allophylâm in medium migrant; unusque ſecuris

Vibratu pepulit conum de vertice Regis

In humeros lapſum; Domini verùm quia Chriſtum

Tundere præſumſit, ventum de pectore jecit

Hospite continuò jaculator Principis enſe.

& où embarraſſez parmi leurs bagages nos gens en eurent bon marché. » Mais pour ce qui eſt de ces *détroits*, voyez la note ſur le vers précédent.

521. *conum*. C'eſt-à-dire ſuivant la Gloſe, *helmum*, un heaume, & c'eſt ainſi qu'il y a bien diſtinctement dans le MS; au lieu de quoi toutes les éditions ont mis *unum*, qui ne ſignifie rien. Le Préſident Faucher (*Antiq. Franç. fol. 405. verſo*) exprime ainſi la penſée d'Abbon: Le Roi, dit-il, ayant reçu un coup de hache, qui lui emporta la moitié de ſon heaume, fourra ſon épée au travers du corps de celui qui l'avoit frappé. Mézeray (*Hift. de Fr. édit. Paris 1643. Tome I. page 308.*) dit auſſi que la moitié de ſon heaume fut abatuë. Mais pourquoi *la moitié*? le texte dit que cette armure fut renverſée du coup ſur les épaules de ce Prince, & ne dit rien de moins. Peut-être cependant *conus* ne ſignifieroit-il ici que le cimier, c'eſt-à-dire le haut du caſque où l'on attachoit l'aigrette ou la plume, comme dans ce vers de Virgile (*Æneid. III. 468.*) *Et conum inſignis galeæ criſtasque comantes*. Le Pere Daniel (*Hift. de Fr. édit. Paris in-fol. 1713. Tome I. pag. 864.*) dit que le caſque du Roi réſiſta à ce coup de hache. Dom Félibien (*Hift. de Paris, Tome I. page 109.*) dit que le caſque du Roi fit gliffer le coup ſur ſes épaules, & qu'il n'en fut point bleſſé. On voit combien peu tout cela eſt exact.

523. *jecit*. Dom Bouquet a mis un point après ce mot; & il n'y faut ni point ni virgule, car le nominatif de ce verbe auſſi bien que de *præſumſit* dans le même vers, eſt *jaculator* du vers ſuivant.

524. *hospite*. Ce mot eſt pris là adjectivement, & doit ſe rapporter à *pectore*. C'eſt donc *pectore hospite animæ*.

continuò. C'eſt-à-dire, ſur le champ. Ce mot eſt ici adverbe; par conſéquent il demande un accent. Dom Bouquet n'y en a point mis; il faut qu'il l'ait pris pour l'adjectif d'*hospite*, qui n'eſt lui-même que l'adjectif de *pectore*.

525 Pugna ^{erefcit} adolet; ponunt animas cum sanguine ^{inepti} gurgi:
sine fama

Infames traxere fugam, Primasque trophæum.

Millia tot Phœbo stravit spectante sub uno
decem & novem

Perpete cum gladio, donec à finibus illos

Francorum ^{pro} sequitur, ^{ejicit} prohibet; ^{sed} verùm nihil illud

530 Ad suimet ^{Odonis} requiem jovit, quia mox Aquitanos

Anno 872 Linquere se, numenque sui postponere novit.

Appetit ergo furens illos, vastans ^{solummodò} populansque ^{f. vastabat}

Arva, ^{f. effect} modò vulgus: quamvis concludere nifus

Urbes ^{f. est ei} adversas, minimùm tamen aucta facultas.

535 Fortè sed insurrexit ei spreto ætheris arce

Sole

528. *cum gladio*. Toutes les éditions portent *tum gladio*, au lieu de *cum gladio* qu'on lit dans le MS.

533. *modò vulgus*. C'est ainsi qu'il y a dans le MS, quoique toutes les éditions portent *modò & vulgus*. On voit par la Glose que la conjonction & est de trop entre ces deux mots; & que le sens est, *Ergo furens appetit illos; dum verò vastat, populaturque agros, nihil vastat nisi vulgus: nam quamvis &c.*

534. *adversas*. Il y a dans toutes les éditions *adversus*; & la pénultième lettre de ce mot est un peu difficile à lire dans le MS, parce qu'elle s'y trouve à moitié obscurcie par une très-ancienne tache d'encre: cependant en y regardant de près & avec attention, il est aisé de se convaincre que c'est un *a*, non un *u*. Cela posé, le sens se présente de lui-même: quoique le Roi Eudes eût tenté de bloquer quelques villes ou quelques places qui lui étoient opposées, il ne put jamais venir à bout de s'en rendre maître. Bien plus, le Comte Ademar &c.

535. *ei*. C'est-à-dire *Odoni*. Toutes les éditions portent *eis* contre la leçon formelle du MS.

spreto ætheris arce &c. De quelque manière que l'on veuille tourner & retourner cette phrase, il est impossible de séparer les deux mots *spreto* & *arce*; & cependant il n'est pas moins impossible de les joindre ensemble, puisque l'un est au masculin, & que l'autre est féminin. On croit donc qu'il y a ici une faute de Copiste, & qu'au lieu d'*arce* il faut lire *axe*, ou qu'au lieu de *spreto* il

Sole sub undivagâ posito testudine ponti

Consul Ademar, Regi copulatus eidem

Progenie, ^{f. Ademari} cujus memini. Proserpina dudum

Huic cessit, ^{occidit} cuneos dum profligavit Odonis.

540 Umbra fugat stellas, Ademar ab agmine ^{Odonis} vitas.

Dormit Odo, consanguineus sua proterit arma.

Astra micant, ^{Rex} Primas ^{recedit} vigilat; sed & avolat ipsa

Regia mox ^{i. e. Ademar} consanguinitas de sanguine ^{fertilis} læta.

Talia cur siquidem recinam congesserit olim.

il faut lire *spretâ*. Ce changement étant une fois admis, voici comme on peut rendre en prose la pensée d'Abbon: *Ademarus insurrexit in Odonem quando sol spreto axe, ou spreto arce ætheris, positus erat sub testudine undivagâ ponti*; c'est-à-dire, lorsque le Soleil ayant quitté notre Ciel étoit allé se coucher dans l'onde. Ce fut donc pendant une nuit que les troupes d'Adémar battirent celles du Roi Eudes; & c'est là tout ce que signifie la phrase d'Abbon. Bessy dans son Histoire des Comtes de Poitou (page 28.) en a très-bien pris le sens, lorsqu'il a dit, « Aymar ne dormoit pas de son côté, & prenant l'occasion à propos, surprit une nuit Eudes & ses troupes, dont il fit une grande boucherie, ce dit Abbon, qui vivoit lors ».

539. *Huic cessit*. Cela signifie, ce semble, que la Déesse des Enfers ou de la mort étoit à ses ordres.

540. *Umbra fugat stellas*. Le mot *umbra* ne peut signifier ici qu'une nuit noire, des ténèbres profondes: comme une nuit extrêmement obscure fait disparaître les étoiles, éteint leur lumière, de même le Comte Adémar fait disparaître les Combattans de l'armée du Roi Eudes, leur vie est éteinte sous les coups qu'il leur porte. On ne se rend point garant de la justesse de la comparaison.

542. *Astra micant &c.* C'est-à-dire, les étoiles brilloient encore, le Roi se réveille, & Adémar se retire, content de lui avoir tué bien du monde.

543. *de sanguine læta*. C'est le sang qu'Adémar venoit de répandre. La Glose explique *læta* par *fertilis*, qui a tout l'air d'être une addition du Copiste. *Læta* doit signifier ici *joyeux, content, satisfait*, quoique Virgile (*Georg. I. 1.*) ait dit, *Quid faciat lætas segetes*.

544. *congesserit*. Au lieu de ce mot, qui est dans le MS, toutes les éditions portent *cum gesserit* en deux mots, avec un point interrogant après le mot *olim*.

- 545 Nam libuit Regi dare propugnacula fratri
 Roberto Pictavis ; Ademaro tamen haud sic :
 Nempe sibi cepit , plus se quia diligit illo ,
 Inde Limovicas adiens , Arvernicaque arva ,
 Prævalidas Willelmi acies secum videt hostis ,
 550 Ni congressuras fluvius medio prohiberet .
 Perdidit ergo suos illuc Willelmus honores
 Hugoni regnante datos , qui Bituricensis
 Princeps extiterat Consul ; quare fuit actum
 Hos inter geminos Comites immane duellum .
 555 Mille super centum deflerat inclytus archos
 Claromontensis Willelmus Hugone necatos :
 Iste minus numero secum majore remotum .

& tout cela ne peut que défigurer le texte de l'Auteur, dont le sens est, *recinam cur congesserit olim talia*, je vais dire pourquoi il en a agi ainsi, pourquoi il attiroit ainsi tout à lui.

548. 549. *Inde Limovicas.... hostis*. Si *hostis* ne se rapporte point à *Willelmi*, la construction est, *Inde adiens hostis* (c'est-à-dire *hostiliter*) *Limovicas & arva Arvernica*, *videt acies prævalidas Willelmi congressuras secum*, *ni fluvius [in] medio prohiberet*, s'il ne s'étoit pas trouvé une rivière entre deux.

551. *illuc*. L'Imprimeur a omis ce mot dans l'édition de Dom Bouquet.

556. *necatos*. Du Chesne dans sa seconde édition, du Bouchet, & Dom Bouquet, ont *negatos*; ce qui ne peut être qu'une faute d'impression dans le premier, copiée par les deux autres.

557. *Iste minus &c.* C'est une soustraction. Guillaume perdit mille & cent hommes. Voilà deux nombres, dont mille est le plus grand, & cent le plus petit. Retranchez le plus petit, *remove istud minus*, c'est-à-dire *remove minorem numerum à numero majore*, ce petit nombre-là marque précisément la quantité d'hommes que Hugues perdit en périssant lui-même, *secum*. Ainsi du côté de Hugues il n'y eut que cent hommes de tuez; & de là il s'ensuit que *minus* est au neutre, gouverné à l'accusatif par *deflevit*, & non point adverbe, comme l'a cru Dom Bouquet en écrivant *minus* avec un accent.

Hic Hugo dum tandem capitur mucrone Wilelmi,

Anno 892.

Supplicat ut pietas ejus succurreret illi.

560 Olli tam serò per verba measse respondit ;

Ociùs & dicto trans pectora lancea transit

Hugonis. Intererant cuneis Rotgarius atque

Valdè viri Stephanus fortes, perplura Wilelmi

Letha suis dantes, alter Comes, Hugoniusque

565 Ipse nepos; alter miles Stephanus nimis audax.

Proh dolor ! Hugo, necem flesti; Willelme, trophæum. *Eclipta.*

Nuncius intereà regalem concutit aurem :

Anno 893.

Gallia quòd mentita sibi sit portat in ore

558. *Wilelmi*. Il faut orthographier ainsi dans ce vers, aussi bien qu'au vers 563, pour rendre breve la premiere syllabe de ce mot.

562. *Hugonis*. Dom Bouquet met un point après le mot *transit* qui précède immédiatement, & il joint *Hugonis* avec *intererant cuneis*. Cette ponctuation est bonne; mais on a cru devoir la changer ici pour se conformer au MS, qui commence une nouvelle phrase avec le mot *intererant*, puisque suivant la Glose sur le mot *cuneis* il faut sous-entendre *Hugonis*. Le Poète fait un dactyle de ce dernier mot.

564. *Hugonius*. C'est un adjectif: *Hugonius nepos* pour *nepos Hugonis*. La seconde syllabe est encore breve ici comme au vers 562.

566. *trophæum*. La Glose qui veut qu'on supplée ici le verbe *cepisti*, est-elle bien sûre? Guillaume avoit perdu assez de monde dans ce combat pour pleurer sa propre victoire. Ainsi *trophæum* peut s'accorder avec *flesti* aussi bien que *necem*. Bely dans son Histoire des Comtes de Poitou (page 28) ne l'a pas entendu autrement: « Hugues, dit-il, pleura sa mort, dit Abbon, & Guillaume sa victoire, donnant à entendre que cette journée-là ne fut moins cuisante au Comte d'Auvergne victorieux qu'au Comte de Bourges vaincu & tué. » Mais Bely veut contre le texte d'Abbon, que le Comte d'Auvergne ait perdu 1500 hommes dans cette action.

568. *Gallia quòd &c.* La construction est, *portat in ore quòd Gallia pressa per collum jugo Caroli, gnati Ludovici, mentita sit sibi*, c'est-à-dire, s'est démentie, en abandonnant le parti d'Eudes qu'elle avoit choisi pour Roi.

Gnati pressa jugo Caroli collum Ludovici,

570 Qui vocitatus ut ab Cœlo prænomine Balbus.

569. *Ludovici*. L'orthographe du MS est *Lodovici*.

570. *ut ab Cœlo prænomine Balbus*. La préposition *ab* ne fait point partie du texte dans le MS ; mais la Glose ajoute *ad* comme si ce mot étoit omis, parce qu'en effet le vers manquoit d'un demi-pied. Cependant que signifie *ad Cœlo* ? Les éditions précédentes au lieu d'*ad* ont mis *à* dans le texte ; mais puisqu'il faut ici une syllabe, pourquoi ne se pas déterminer pour *ab* plutôt que pour *à* ? Le Copiste paroît avoir eu *ab* dans l'esprit, & avoir écrit *ad* par méprise. Au reste *prænomine* est ici pour *cognomine*. Mais on ne voit pas comment le surnom de *Balbus* pouvoit être pour Louis le Begue comme un nom descendu du Ciel. On seroit donc tenté de croire que ces trois mots, *ut ab Cœlo*, doivent se construire avec *gnati* ; en sorte que la pensée d'Abbon soit, que le Ciel même avoit donné des preuves que Charles le Simple étoit fils de Louis le Begue. Or ces preuves consistoient apparemment dans la parfaite ressemblance de l'un avec l'autre. Foulques, Archevêque de Reims disoit à Arnoul Roi de Germanie (*Flodoard. Hist. eccles. Remens. lib. 4. cap. 5. * Tom. VIII. page 159.*) « que quiconque avoit connu Louis le Begue le reconnoitroit dans les traits du visage de Charles, & que la nature par une providence spéciale de Dieu avoit imprimé sur son corps des marques particulières & si sensibles de ressemblance avec le feu Roi son pere, qu'il étoit impossible de douter qu'il fût son fils. » On se sert ici de la traduction du Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris in-fol. 1713. Tome I. page 872.*) & on ne peut se dispenser d'observer que dans le texte latin de Foulques il ne se trouve rien qui ait un rapport littéral avec ces mots, par une providence spéciale de Dieu. Cependant il faut reconnoître en même temps que cette petite périphrase du traducteur, loin de s'écarter de la pensée de l'Auteur, ne fait que l'étendre & la développer davantage : il semble que la phrase Française est composée des deux textes latins de Foulques & d'Abbon.

Dom Mabillon (*Annal. Bened. Tome III. Index*) Dom Bouquet (** Tome VIII. page 297. Not. D.*) & le Pere Barre dans son Histoire d'Allemagne, (*Tome III. page 185.*) observent que le surnom de *Begue* n'a été donné au fils de Charles le Chauve qu'après sa mort. Mais à quoi tend cette observation ? Divers Historiens ont aussi donné au même Prince le surnom de *Fainéant*, en latin *nihil* simplement, (*Fragm. Hist. Franc. * Tome VIII. pag. 297.*) ou *nihil fecit* ; (*Chronic. S. Martini Turon. * ibid. page 316.*) & il est bien à croire que ce ne fut pas non plus de son vivant qu'on l'appella ainsi. Ces sortes de surnoms tirez de quelque déféctuosité physique ou morale ne se donnent gueres publiquement à des Souverains qu'après leur mort ; & quoi qu'il en soit, la remarque, à ce qu'il paroît, n'est d'aucune utilité. Dom Mabillon dit encore (*ibid. page 221.*) à ce sujet, *post ejus mortem Abbo Pratensis Monachus absolute Balbum vocat*. Mais qu'entend-il par ce mot, *absolute* ? Veut-il dire qu'Abbon ne l'appelle que le *Begue*, & nullement *Louis* ? On voit ici bien expressément le contraire.

^{Odo}
 Inde movens callem, Germanica quis sibi regna
 Naviter acciperet temerè disquirere vadit
 Clarus Odo, castella petit, vincitque ^{rebelles} duelles;
^{dehinc} Hincce fugat Carolum ^{præsentia non gladio} facie, cunctosque sequaces;
 575 ^{sol} Delius ut pellit tenebras, ut Lucina atomos;
 Admittit humiles dudum cervice superbos.
 Sermo quis effari poterit quoties fuga celsi
 Arnulphi Induperatoris genitum tulit ense
 Odonis Cendebaldum post terga tonante.
 580 ^{contra} Subsidium Caroli, virtus, spes hic in Odonem;
 Cujus ad obtutus audacia non tamen unquam
 Applicuit: verùm nihil id requiei fuit illi.
 En iterum misero gemitu loquor affore sævos
^{Paganos} Allophylos; terram vastant, populosque trucidant;
 585 ^{Odonis} Circumeunt urbes pedibus regnantis & ædes,
 Ruricolas prendunt, nexant, & trans mare mittunt.
 Rex audit nec curat Odo, per verba respondit.

Anno 893.

Anno 894.

Anno 895.

Anno 896.

572. *vadit*. Dom Bouquet met un point après ce mot; & il ne met ni point ni virgule après *Clarus Odo* qui suit. On croit au contraire qu'il ne faut ni point ni virgule après *vadit*, & qu'il faut un point & une virgule, ou du moins une virgule après *Odo*.

575. *ut Lucina atomos*. La Déesse Lucine ne peut être ici que la Lune; mais on ne peut point dire qu'elle dissipe les atomes, si ce n'est qu'on ne les voit point pendant la nuit, comme on les voit pendant le jour aux rayons du Soleil.

579. *Cendebaldum*. C'est Zuintibold, Duc de Lorraine, bâtard de l'Empereur Arnoul.

587. *respondit*. C'est-à-dire, *imò disertè dixit se non curare*.

Anno 896. O quàm responsi facinus non ore dedisti

Tale tuo ! Dæmon certè proprium tibi favit :

590 Non tua mens procurat oves Christo tibi missas,

Longiùs ille tuum forsàn nec curet honorem.

Hæc ubi fata receperunt probitate neglecti,^{dicta} ^{despecti}

Exfultant hilares, barcas agitantque per omnes

Gallia queis amnes fruitur, terram pelagusque

595 In ditio^{potestate}ne tenent, totum tutore ferente.

Francia, cur latitas? vires narra, peto, priscas

Te majora triumphasti quibus atque jugasti

Regna tibi; propter vitium triplexque piaculum. ^{f. lates}

Quippe supercilium, Veneris quoque foeda venustas, ^{superbia} ^{turpis} ^{pulchritudo}

600 Ac vestis pretiosæ elatio, te tibi tollunt.

Aphrodite adeò saltem quò arcere parentes ^{in tantum} ^{vel} ^{ut}

Haud valeas lecto, Monachas Domino neque facras :

589. *proprium tibi favit*. Peut-être Abbon fait il *Dæmon* du genre neutre comme *Dæmonium*; peut-être aussi *proprium* se rapporte-t-il à *facinus*. Mais au lieu de *favit* on seroit bien tenté de substituer *flavit*. Au reste ce vers semble faire entendre qu'Eudes s'étoit servi de quelque expression indécente.

590. *missas*. C'est à dire *commissas*.

591. *nec curet*. C'est à dire *nec curabit*.

592. *probitate neglecti*. C'est une périphrase: *neglecti* ou *despecti* à *probitate* pour *improbi*; & *improbi* sont les Normans. Dès que les Normans apprirent que le Roi Eudes avoit résolu de se tenir dans l'inaction, ils recommencerent leurs brigandages par tout le royaume.

601. *Aphrodite*. C'est Venus.

parentes. Les peres & les meres, c'est-à-dire en général les personnes mariées.

Vel quid naturam, ^{quum} siquidem tibi fat mulieres
 Despicias occurrant? ^{monendi} agimus ^{agendi} fasque nefasque;
 605 Aurea sublimem mordet tibi fibula vestem;
 Efficis & calidam ^{purpurâ} Tyriâ carnem pretiosâ;
 Non præter chlamydem auratam cupis ^{indui} induari
 Tegmine; ^{decepta} decussata tuos gemmis nisi zona
 Nulla fovet lumbos; auriq; pedes nisi virgæ;
 610 Non habitus humilis, non te valet abdere vestis.
 Hæc facis: hæc aliæ faciunt gentes ita nullæ. ^{f. ut tu}
 Hæc tria ni ^{dimittas} linquas, vires regnumque paternum; ^{f. linques}
 Omne ^{de} scelus ^{f. tribus vitiis} super his Christi, ^{f. me} ^{deficit} cuius quoque vates
 Nasci testantur Bibli: fuge, Francia, ab istis.
 615 Pfallere non tædet; ^{f. me} ^{deficit} desit tamen actus Odonis
 Nobilis, is quanquam mulcet superas adhuc auras.
 Flagito ^{Poëta} quò Positor ^{Diabolo} possim per amœna Polorum ^{letari}
 Hoste canas, lector, gratariet atria victo. Parag.

Explicit secundus Parisiacæ urbis bellorum, Præsulisque.

Germani miraculorum Libellus.

603. 604. *quid naturam despicias?* C'est un reproche de Sodomie. On le voit par le reste de la phrase, *siquidem tibi fat mulieres occurrant.*

613. *Omne scelus &c.* Cette phrase est très-mal exprimée, & les mots *cuius quoque* y sont fort inutiles, puisque le sens de la phrase est *Vates Bibli Christi* (c'est-à-dire les Prophètes, ou en général les livres de l'Écriture sainte) *testantur omne scelus nasci de his tribus vitiis.*

617. *Flagito &c.* La construction paroît être, *Lector, flagito quò canas (ut ego) positor possim hoste victo gratariet per atria amœna polorum.*



ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 2. ligne 9. Jacques du Breuil. Depuis cette page inclusivement jusqu'à la page 64 inclusivement, on a toujours orthographié ainsi le nom de cet Auteur. C'est ainsi en effet qu'on le prononce : mais il est plus correct d'écrire du Breul sans i, comme on faisoit de son temps, & comme il faisoit lui-même.

Page 26. ligne 3. Après ces mots, c'est-à-dire des Bains, Ajoutez : dont on voit encore aujourd'hui les restes rue de la Harpe, ou dans l'Hotel de Cluni proche les Maturins.

Page 122. ligne 7 du texte en remontant : tenu à Paris même. Lisez : tenu à Gentilly près de Paris.

Page 193. ligne 10 du texte en remontant. Bouillard. Lisez Bouillart.

Page 204. ligne 3 du texte en remontant. Il y a là une méprise. Dom Bouillart dans l'endroit cité, ou plutôt à la page 67, fixe la mort de Hugues le Grand, comme on l'a fait dans ces Annales, au 17 Juin 956. Effacez donc ces mots, Comment Dom Bouillart &c. jusqu'à la fin de l'alinéa.

Page 213. ligne 4 du texte en remontant. Ajoutez : A l'égard de ce grand nombre d'Abbayes éteintes, du moins quant au titre Abbatial, au profit des Evêques de Paris, les Actes qui leur en ont transmis la propriété ne paroissant point, il est impossible de fixer les dates de ces diverses unions, comme on a fixé celle de l'Abbaye de S. Eloi. Cependant elles n'ont pas toutes subsisté jusqu'à nos jours. On a remarqué dans l'Histoire de l'Eglise de Meaux (Tome I. page 603.) que si Charles le Simple donna en 907 l'Abbaye de Rebais en Brie à Anschéric évêque de Paris, ce monastere n'en recouvra pas moins ses Abbez avant l'an 1000 ; & il en est de même de l'Abbaye de S. Martin des Champs, que le Roi Henri I a rétablie sous le gouvernement d'un Abbé.

Page 238. ligne 13 des Notes. Ajoutez : comme il paroît qu'il l'a fait plus bas au vers 604 dans le mot *illorum*.

Page 243. Note sur le vers 83. On a fait là un calcul, qui toute réflexion faite doit être réformé ainsi : Les Parisiens pendant la nuit exhauferent leur Tour de la moitié de sa hauteur précédente ; c'est-à-dire que si la veille elle avoit 30 pieds de haut, elle en eut 45 le lendemain matin. De cette manière on concilie facilement le *dimidiæ* de la Glose, avec le *sefcuplæ* du texte. Les 15 pieds ajoutés font la moitié en sus des 30, *dimidiæ* ; & les 45 pieds, ou le total, font une fois & demie les 30, *sefcuplæ*.

Page 245. Note sur le vers 103. Ajoutez : c'est sur la répétition consécutive de ce mot, *quosdam*, que tombe le mot *Epizeuxis*, que l'on lit à la marge du MS, comme on le lit encore à la marge du vers 184, où le Poëte a mis deux fois de suite *liber* ; car *epizeuxis* est le nom grec d'une figure de Grammaire ; qu'on pourroit rendre en François par le mot *accouplement*.

Page 269. On a mal chiffré 195 le vers 398.

La page 271 est mal chiffrée 371.

Page 313. Ajoutez en Note ce qui suit pour le mot *patiebatur* du vers 231. Il y a dans l'édition de Dom Bouquet, & peut-être aussi dans les autres précédentes, que je n'ai pas actuellement sous les yeux, *patiebantur*, qui ne peut se rapporter qu'à *Pergamæ*, au lieu de *patiebatur* qu'on lit dans le MS, & qui se rapporte à *urbis*, comme le sens de toute cette phrase le demande nécessairement.

Même page. On a mis un accent sur le mot *amplum* du vers 244, parce qu'il semble qu'il est pris ici adverbiallement. Cependant il pourroit être adjectif du mot *aër* ; car plus bas, au vers 369, *aër* est certainement du genre neutre.



T A B L E

D E S M A T I E R E S.

A

A Bbayes de Paris. Ste Aure. S. Barthélemi. Ste Croix. S. Denys. S. Eloi. Ste GENEVIEVE.	
S. Germain l'Auxerrois. S. Germain des Prez. Les Haudriettes. <i>Peut-être l'Hôtel-Dieu.</i>	
S. Laurent. S. Magloire. S. Marcel. S. Martial. S. Martin des Champs. S. Merri. S. Paul.	
S. Pierre. S. Séverin. S. Victor. S. Vincent. <i>Voyez tous ces mots.</i>	
Autres Abbayes hors de Paris, dans le Royaume, & hors du Royaume. Chelles. S. Cloud.	
Corbie. <i>Peut-être Créteil. Gorze Hornbac. Jumiége &c. &c. Voyez ces mots.</i>	
Abbon, écrivain du IX ^e siècle : 129. 217. 218. Diverses éditions de son Poème, & jugement	
tant sur l'Ouvrage même, que sur ces différentes éditions : 220 & <i>suiv.</i> Septieme & der-	
niere édition :	225 & <i>suiv.</i>
Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. (Mémoires de l') Faute dans un de ces Mé-	
moires :	14.
Acatalectique, espece de vers latins & Grecs :	232.
Adélelme, évêque de Paris :	201.
Adélelme, évêque de Séz : :	162.
Adélelme, Comte, neveu du Comte Robert surnommé en latin <i>Pbaretratus</i> , se signale au fa-	
meux siège de Paris par les Normans :	180. 202. 273.
Adémar frere du Comte Adélelme, se signale contre les Normans :	185.
Adrien I, pape :	125.
Adulfe, évêque de Paris :	118.
Adventus, ou Aventin, évêque de Paris :	25.
Aganus, évêque de Dol :	206.
Againe, dit depuis S. Maurice en Valais. (Abbez d') <i>Voyez S. Séverin.</i>	
Agilbert, évêque de Paris : 105. Sa mort & sa sépulture :	108.
Aimoin de Fleury, (Continuateur d') Auteur critiqué :	61. 188.
Aimoin de S. Germain des Prez, écrivain du IX ^e siècle :	129. 142.
Airard, Abbé de S. Thierry :	210.
Alains ravagent la Bretagne :	205.
Alaric, roi des Wisigoths :	43.
Albéric, évêque de Paris :	203.
Albéric I, abbé de S. Germain des Prez :	191. 212.
Albéric II, abbé de S. Germain des Prez :	212.
Albéric, ancien Chroniqueur critiqué :	144.
Alcuin, moine célèbre, passe d'Angleterre en France : 125. Il y fonde l'Ecole du Palais : 126.	
S. Aldric, archevêque de Sens :	129.
Alédramne, Capitaine françois :	182. 324.
Alet. (Evêques d') <i>Voyez Sauvour.</i>	
Alexandre, Empereur Romain :	24.
Alexandre III, Pape :	134.
Alife. Siège & prise de cette ville par les Romains :	7.
Allemands défaits par Jovin :	32.
Almenêche, Abbaye :	161.
Alpaide, Comtesse de Paris, fille de Louis le Débonnaire :	133.
Altorf. (Comtes d') <i>Voyez Conrad.</i>	
Amalair, Chorévêque de Lyon, & Précepteur de l'Ecole du Palais :	128.

Yy.

Amalaric, roi des Wisigoths :	50.
Amaltrude, femme d'Étienne, Comte de Paris :	132.
S. Amand, évêque de Maëstricht :	165.
S. Amand, (Abbez de) Voyez <i>Arnon</i>.	
Amandiers : (Rue des)	30.
Amblef : (Bataille d')	117.
Amelius, évêque de Paris :	50. 51. 52.
Amiens. (Evêques d') Voyez <i>Bertrfroi</i>.	
Ammien Marcellin, ancien Auteur critiqué :	9.
Amphiloque, abbé ou de Ste GENEVIEVE, ou de S. DENYS, ou de S. LAURENT :	50.
Amphithéâtre à Paris :	67.
Andelot. (Traité d')	79.
S. Andéol, chapelle, puis église Paroissiale sous le nom de S. André des Ars :	59. 60.
S. André des Ars, église Paroissiale : 38. 59. 60. 79. Etymologie de ce mot :	38.
Andrefy. Matelots de ce lieu, & leur flotte :	47.
Angelôme, moine de Luxeuil, & Précepteur de l'Ecole du Palais :	128.
S. Angilbert, abbé de S. Riquier :	125.
Angleterre : (Mission d')	82.
Anjou (Comtes d') Voyez <i>Hugues</i>.	
(Hôtel des Comtes d') à Paris :	28.
Ste Anne, chapelle, puis église Paroissiale sous le nom de S. Jacques de la Boucherie :	214.
Anschéric, évêque de Paris, & Chancelier de France : 182. 184. 185. 200. Sa mort : 196.	
<i>Voyez les Additions pour la page 213.</i>	
Ansegise, Archevêque de Sens :	164.
Ansegise, abbé de S. Vandrille :	133.
Ansegise, pere de Charles Martel :	108.
S. Antoine : (Rue)	71.
Antine, (Dom Maur d') Auteur critiqué :	41. 57.
Apédeme, ou Apédien, évêque de Paris :	29.
Aqueducs de Paris. Voyez <i>Arcueil</i>.	
Aquila. Voyez <i>Arnon</i>.	
S. Aquilin, martyr de Milan :	104.
Aquitaine. (Rois d') Voyez <i>Aribert. Carloman. Charles. Louis. Pepin</i>.	
Archevêques. Voyez <i>Evêques</i>.	
Archidiares de Paris :	158.
Archiprêtre de Paris. Voyez <i>S. Séverin</i> paroisse.	
Arcueil : (Aquéduc d')	13. 14.
Ardens, (maladie des) ou du feu sacré :	203.
Arènes : (clos des)	67. 68.
Aribert, ou Charibert II, roi d'une partie de l'Aquitaine :	64. 87.
Arles. (Evêques ou Archevêques d') Voyez <i>S. Trophime</i>.	
Armoiries de Paris, anciennes & nouvelles :	46. 47.
Arnon, dit aussi Aquila, abbé de S. Amand, puis évêque de Saltzbouurg, frere du célèbre Alcuin :	125.
S. Arnoul de Metz, Abbaye :	125. 140.
Arnoul, roi de Germanie, puis Empereur :	186. 912.
Arfis, (S. Pierre des) chapelle, puis église paroissiale :	38. 39. 89. 200.
(Rue des)	38.
Artésiens dans la Grande Bretagne :	3.
Ascelin, évêque de Paris :	203.
Attila, roi des Huns :	34.
Aubri-le Boucher : (Rue)	40.
Audebert, évêque de Paris :	86. 95.
Augustins : (Quai des)	153. 177.
Ste Aure, abbesse : 89. Sa mort : 104. Sa translation :	105.
(Abbaye de)	89. 93. 200.
(Abbesse de)	89. 159.
S. Aurele, martyr. Son corps apporté à Paris :	150. 155.

DES MATIERES.

355

Aurele, (Marc) Empereur Romain :

14.

Aurélien, Empereur Romain :

24.

Austrasie. (Rois d')

Ordre Chronologique.

Ordre Alfabétique.

Thierry I. Théodebert I. Théodebald ou Thi-
baud. Sigebert I. Childebert II. Théodebert
II. Thierry II. Dagobert I. Sigebert II. Chil-
debert *usurpateur*. Childéric II. Dagobert II.
Clovis III, & Clotaire IV, *phantômes de*
vois.

Childebert II. Childebert, *usurpateur*. Chil-
déric II. Clotaire IV, & Clovis III, *phan-*
tômes de vois. Dagobert I. Dagobert II. Si-
gebert I. Sigebert II. Théodebald ou Thi-
baud. Théodebert I. Théodebert II. Thier-
ri I. Thierry II.

(Ducs ou Gouverneurs d') Voyez Charles Martel, Martin, Pepin de Herstal.

S. Austremonne, évêque d'Auvergne ou de Clermont :

192

Authaire I, abbé de S. Germain des Prez :

60. 61.

Authaire II, abbé de S. Germain des Prez :

110. 113.

Authaire III, abbé de S. Germain des Prez :

119.

Auvergne. (Evêques d') Voyez S. Austremonne.

Auxerre. (Evêques d') Voyez S. Germain. Optat. S. Valérien.

(Comtes d') Voyez Conrad.

Aventin. Voyez Adventus.

B

B Abon I, abbé de S. Germain des Prez :

109.

Babon II, abbé de S. Germain des Prez :

118.

Badaud. Etymologie de ce mot :

72.

Bagaudes : (Château des)

72. 95.

Bains de César : (Rue des)

26.

Baluze, (Etienne) Auteur critiqué :

134. 135. 138.

Baptistère de l'Eglise de Paris :

112.

Barillerie : (Rue de la)

89.

Bark-shire, Canton dans la Grande Bretagne :

3.

Barque, ou Bateau, anciennes Armes de la Ville de Paris :

46. 47.

Batre, (le Perc) Auteur critiqué :

163. 164. 293. 294. 299. 348.

Barre-du-Bec : (Rue)

71.

Barres : (Rue des)

71.

S. Barthélemi, chapelle du Palais dans la Cité, & église collégiale, puis abbatiale, puis sim-
plement paroissiale :

188. 190. 207. 212.

Batailles; d'Amblef: 117. de Dormelle: 82. d'Etampes: 83. de Montfaucon en Argonne:
185. 340. de Paris, ou près de Paris: 6. 32. de Soissons: 117. 199. de Tertri: 109. de

Troci: 81. de Vinci: 117. de Vouillé:

43.

Bateau, ou Barque, anciennes Armes de la Ville de Paris :

46. 47.

Ste Bathilde, reine de France, femme de Clovis II: 102. Sa mort & sa sépulture :

108.

Baudets, ou Baudoyer : (Porte) 28. 71. 72. Etymologie de ce nom :

72.

S. Bauld, solitaire :

94.

Baviere. (Ducs de) Voyez Tassilon.

Bayeux. (Evêques de) Voyez Hugues.

Bede, (le vénérable) Auteur critiqué :

103. 105.

Bégon, ou Bigon, ou Picopin, Comte de Paris :

133.

Belges dans la Grande Bretagne :

3.

Beileville, montagne près de Paris: 189. Sa fontaine :

10.

Benoit VII, Pape :

134. 213.

Bercaire, Maire du Palais :

109. 110.

Bernard, roi de Lombardie :

133.

Bernecaire, évêque de Paris :

118.

Bernier, Doyen de Ste Genevieve de Paris: :

156.

Y y ij

Berte, ou Bertrade, reine de France, femme de Pepin le Bref: 122. sa mort & sa sépulture:	126.
Bertefroi, évêque d'Amiens:	103.
S. Bertin, Abbaye:	121. 122.
(Abbez de) Voyez <i>Hilduin</i> .	
Bertrade. Voyez <i>Berte</i> .	
Bertran, évêque du Mans:	68.
Bertrude, reine de France, femme de Clotaire II. Sa mort & sa sépulture:	85.
Besly, (Jean) Auteur critiqué:	64. 147.
Beverley, Bourg de la Grande Bretagne:	3.
Beuf, (l'Abbé le) Auteur critiqué: 2. 28. 43. 53. 54. 71. 72. 74. 79. 87. 147. 152. 156.	157. 162. 170. 314.
Bievre, rivière:	5. 9. 10. 13.
(Rue de)	78.
Bigon, Voyez <i>Bégon</i> .	
Bilichilde, reine de France, femme de Childéric II. Sa mort & sa sépulture ?	107.
Billettes: (Rue des)	71.
Binius, Auteur critiqué:	137.
Blaye. (prétendu Comte de) Voyez <i>Roland</i> .	
Blidégifile, Diacre ou Archidiacre de l'Eglise de Paris:	95.
Blois. (Comtes de) Voyez <i>Thibaud</i> .	
Bois, (Gérard du) Auteur critiqué: 32. 49. 57. 96. 104. 105. 130. 138. 144. 189. 200. 205.	311. 322. 334. 340. 341.
Bollandistes, Auteurs critiquez:	17. 69. 90. 97. 124. 126. 193. 327.
Bonamy, Auteur critiqué:	53. 114. 145.
S. Bond, chapelle:	94.
S. Boniface, archevêque de Mayence:	121.
Bos, (l'Abbé du) Auteur critiqué:	33. 34. 35. 47. 65.
Bouchet, (Jean du) Auteur critiqué: 221 & suiv. jusqu'à la fin du volume.	
Bouillart, (Dom Jacques) Auteur critiqué: 51. 144. 188. 190. 193. 209. 250. 251. 254.	281. 285. 295. 297. 300. 304. 310. 311. 318. 320. 321. 322.
Boulay, (César Egaffe du) Auteur critiqué: 42. 90. 126. 150. 151. 194. 195. 209. 211.	226. 314. 319. 320.
Bouquet, (Dom Martin) Auteur critiqué: 34. 37. 41. 53. 80. 96. 104. 129. 132. 149. 163.	171. 185. 198. 208. 212. 222. & suiv. jusqu'à la fin du volume.
Bourgeois de Paris. Ancienne signification de ce mot:	44.
(Parloir des) Voyez <i>Parloir</i> .	
Bourgogne. (Rois de) Voyez <i>Carloman. Childebert. Clotaire. Gontran. Thierri</i> . Voyez aussi	
<i>Rois de Neustrie, & Rois d'Orléans</i> .	
(Ducs de) Voyez <i>Richard</i> .	
Bourgogne transjurane. (Rois de la) Voyez <i>Rodolfe</i> .	
Bretagne ravagée par les Danois &c.	205.
(Roi prétendu de) Voyez <i>Nominoé</i> .	
Breul, (Dom Jacques du) Auteur critiqué: 2. 31. 42. 45. 46. 56. 57. 93. 97. 100. 131.	161. 189. 193. 207. 221. & suiv. jusqu'à la fin du volume. Sa mort:
S. Brice, église à Tournai:	40.
Brice, (Germain) Auteur critiqué:	43. 71. 100. 282.
Briçonnet (le Cardinal) abbé de S. Germain des Prez:	12.
Brillet, (le Clerc du) Auteur critiqué:	78.
Brunehaut, reine de France, femme de Childebert II.	81. 84.
Bruyeres, Abbaye:	106.
Bucherie: (Rue de la)	54. 74. 78. 79.
Burchard, Comte de Corbeil & de Melun, Vicomte de Paris:	212. 213.

C

C Achant, lieu près de Paris. Ses eaux:	13.
Cagliari. (Evêques de) Voyez <i>Lucifer</i> .	

DES MATIERES.

357

Calendre, (Rue de la) ou des Herbiere :	31. 89.
Camp fixe à Paris :	27. 28.
Camulogene, Gaulois, défend la ville de Paris contre les Romains. Ses troupes sont taillées en pieces, & il est tué dans le combat :	4. 6.
Cange, (Charles du Fresne-du-) Auteur critiqué :	231. 301. 328. 331. 332.
Continuateurs de son Glossaire latin critiquez :	147. 148. 328.
Capital, ancien nom du Recteur de l'Université de Paris :	151.
Cardinaux : Voyez <i>Briçonnet</i> .	
Carloman, fils de Charles-Martel, gouverne l'Austrasie en souverain :	120.
Carloman, fils de Pepin le Bref : 121. Roi de toute la partie orientale de la France :	124.
Carloman, fils de Louis le Begue, roi de toute la Monarchie conjointement avec son frere Louis III; puis roi de Bourgogne & d'Aquitaine, seul; & enfin roi de toute la Monarchie, seul : 164. 166. Sa mort & sa sépulture :	167.
Carmélites du fauxbourg S. Jacques :	10.
Carrieres de Paris :	3.
Catalectique, espece de vers latins & Grecs :	232.
Catalogues d'évêques trop peu anciens pour être authentiques :	80.
Cathédrale de Paris : 29. 56. Ses Patrons : 29. 111. 112. Son cloître : Voyez <i>Cloître</i> . Eglises qui en faisoient anciennement partie : Voyez <i>S. Etienne</i> . <i>S. Jean</i> Partage des biens de cette Eglise entre l'évêque & les chanoines :	137. 138.
<i>Catolocus</i> , ou <i>Catolocensis</i> & <i>Catulliacus vicus</i> , lieu du martyre de S. Denys évêque de Paris :	22. 88.
Ceinture de S. Eloi, Quartier de Paris dans la Cité :	89.
S. Céraune, évêque de Paris :	84.
Cercueils & tombeaux anciens découverts à Paris :	28. 30.
Cérés, Divinité payenne :	10.
César, (Jules) Empereur Romain; s'il a rebâti la ville de Paris : 7. Il pille des Temples dans la Gaule :	11.
Chaillot, village près de Paris :	22.
Challon sur Saône : (troisieme Concile de)	95.
Champeaux, ancien nom d'un Quartier considérable à Paris :	71. 162.
Chanceliers de France. Voyez <i>Anschéric</i> . <i>Ebles</i> .	
Chanceliers de Ste Genevieve & de l'Université; leur origine :	196.
Chantilly, & route de Chantilly :	23. 88.
Chapelle, (la) village près de Paris :	39.
Chapelles dans Paris. Voyez <i>S. Audéol</i> . <i>S. Bond</i> . <i>S. Christophe</i> . <i>Ste Colombe</i> . <i>Ste Crescence</i> . <i>S. Georges</i> . <i>Haudriettes</i> . <i>S. Jean-Baptiste</i> . <i>S. Julien</i> . <i>S. Leufroi</i> . <i>S. Martial</i> . <i>S. Martin</i> . <i>S. Michel</i> . <i>S. Nicolas</i> . <i>Notre-Dame</i> . <i>S. Pierre</i> . <i>S. Yves</i> .	
Chapitre. Ancien usage de ce mot dans les Collégiales séculieres :	158.
Charibert I, Roi de Paris : 49. 63. Sa mort & sa sépulture :	64.
Charibert II, ou Aribert, roi d'une partie de l'Aquitaine :	64. 87.
Charles I, ou Charlemagne, assiste à la translation de S. Germain : 121. Devient roi de toute la partie occidentale de la France : 124. Fonde des Ecoles publiques, qui ont été l'origine de l'Université : 126. Est fait Empereur : 130. Sa mort & sa sépulture :	132.
Charles II, dit <i>le Chauve</i> , roi d'Aquaine, puis de toute la France, & ensuite Empereur : 137. 138. 139. 140. 141. 144. 145. 149. 160. Sa mort & sa sépulture :	161.
Charles III, dit <i>le Simple</i> , roi de France : 168. 190. 191. 194. 197. 198. 199. Sa mort & sa sépulture : 201. Trois époques différentes de son regne :	191. 192. 197.
Charles <i>le Gros</i> , Empereur & Régent du Royaume de France pendant la minorité de Charles le Simple : 162. 168. Il vient au secours des Parisiens assiégés par les Normans, & conclut avec ceux-ci un traité honteux : 182. Il est abandonné de ses sujets. Sa mort & sa sépulture :	184.
Charles, Duc de Lorraine, frere du roi Lothaire :	214.
Charles Martel se fait élire Duc d'Austrasie, & défait le roi Chilpéric II en trois batailles :	117.
Gouverne tout l'Etat en Souverain : 119. Sa mort & sa sépulture :	120.
Charpentier, (le Pere) Auteur critiqué :	41. 143.
Chartres. (Evêques de) Voyez <i>Lubin</i> .	
(Faux évêque de) Voyez <i>Domitien</i> .	

(Comtes de) Voyez <i>Thibaud. Uddon.</i>	
Châsses de S. Germain , évêque de Paris , de Ste Gènevieve , de S. Cloud , & de S. Marcel.	
<i>Voyez ces mots.</i>	
Chastelain (Claude) Auteur critiqué :	31. 106. 150. 208. 209.
Châteaudun. (évêque de) Voyez <i>Promotus.</i>	
Châtelets de Paris :	7. 8. 66. 70.
Grand Châtelet :	7. 8. 66.
Petit Châtelet :	7. 66.
Chatou , village près de Paris :	23.
Chédelmar , ou Thédelmar , abbé de S. Germain des Prez :	115.
Chelles , Abbaye :	108.
Chefne (André du) Auteur critiqué : 221. <i>Et suiv. jusqu'à fin du volume.</i>	
(François du) Auteur critiqué :	152. 190. 258. 300.
Childebert I , roi de Paris : 48. 51. 52. 90. Ses jardins : 26. 28. Sa mort & sa sépulture :	57.
	<i>Et suiv.</i>
Childebert II , roi d'Austrasie , de Bourgogne , & de Paris en partie : 65. 76. 79. 80. 81. Sa mort :	81.
Childebert III , roi de France : 113. Sa mort & sa sépulture :	116.
Childebert , usurpateur du Royaume d'Austrasie , fils de Grimoald Maire du Palais :	101.
Childeran , abbé de S. Germain des Prez :	109.
Childéric I , roi des Francs : 34. 35. 36. Se rend maître de Paris : 37. Sa mort & sa sépulture :	40.
Childéric II , roi d'Austrasie : puis de toute la Monarchie : 102. 106. Sa mort & sa sépulture :	107.
Childéric III , roi de France : 121. Est déposé : 121. Sa mort & sa sépulture :	122.
Chilpéric I , roi de Soissons & de Paris en partie : 63. 65. 66. 67. 69. 70. 74. Sa mort & sa sépulture :	75.
Chilpéric II , roi de France : 117. Sa mort & sa sépulture :	118.
Choisy , (S. Etienne de) Monastere :	116.
Chorévêques en France ; quand abolis :	144.
de Paris. Voyez <i>Landri.</i>	
Chrétiens à Paris & à Toulouse avant l'arrivée de leurs premiers évêques :	21.
Christianisme établi dans les Gaules :	14 <i>Et suiv.</i>
<i>Christivulus.</i> Signification de ce mot :	110. 111.
S. Christophe , martyr ; pourquoi représenté comme un géant à l'entrée de diverses églises , & portant l'enfant Jésus sur ses épaules :	111.
S. Christophe , chapelle de l'Hôtel-Dieu de Paris , érigée depuis en église paroissiale , qui ne subsiste plus :	97 <i>Et suiv.</i> 110. 138.
Chrodegang , évêque de Metz :	122.
Chrodober , ou Robert , évêque de Paris :	103.
Cimetieres de Paris. Un sur la montagne Ste Gènevieve : 30. Celui des Innocens : 71. Celui de l'Abbaye de Ste Aure à S. Paul : 91. Celui de l'Abbaye de S. Magloire : 212. Un de Juifs :	73.
Cirque à Paris :	67.
Cité ou ancien Paris , Quartier qui comprend toute l'île où sont situez le Palais & la Cathédrale 4. 5. 26. 27. 70. Voyez <i>Iles.</i>	
Citoyens de Paris. Ancienne signification de ce mot :	44.
Claude , Précepteur de l'Ecole du Palais , puis évêque de Turin :	128.
S. Clément , Pape :	16 <i>Et suiv.</i>
S. Clément , ancien nom de l'église collégiale de S. Marcel :	31.
Clément , Précepteur de l'Ecole du Palais :	125.
Clermont en Auvergne. (Evêques de) Voyez <i>Austreinoine.</i>	
Clodion , roi des Francs :	35.
Clodoald. Voyez <i>Cloud.</i>	
Clodomir , roi d'Orléans :	48.
Clodulfe , évêque de Metz :	108.
Cloître de la Cathédrale fermé de murs :	197. 213.
Cloîtres de diverses autres églises de Paris. Voyez <i>les noms de ces églises.</i>	

DES MATIERES.

359

Clotaire I, roi de Soissons, puis de toute la Monarchie : 48. 42. 62. Sa mort :	63.
Clotaire II, roi de Soissons, puis de Paris en partie, & de toute la Monarchie : 76. 81. 83.	86.
84. Sa mort & sa sépulture :	102.
Clotaire III, roi de toute la Monarchie, puis de Neustrie & de Bourgogne seulement :	106.
Sa mort & sa sépulture :	118.
Clotaire IV, roi d'Austrasie intrus : 117. Sa mort :	50.
Ste Clotilde, reine de France, femme de Clovis I. 41. 48. Sa mort & sa sépulture :	56.
S. Cloud ou Clodoald, fils du roi Clodomir, se fait moine : 49. Est ordonné Prêtre :	188.
Sa châsse est portée à la Cathédrale pour la soustraire aux Normans : 169. Puis reportée dans son église :	188. 213.
S. Cloud, Abbaye près de Paris :	47. 63.
Clovis I, roi de France : 40. 41. 43. Sa mort & sa sépulture :	102.
Clovis II, roi de Neustrie, puis de toute la Monarchie : 94. Sa mort & sa sépulture :	113.
Clovis III, roi de France : 112. Sa mort :	207.
Clovis III, roi d'Austrasie intrus :	69.
Clovis, fils du roi Chilpéric I. Sa mort & sa sépulture :	51. 55. 56. 58. 59. 61. 69. 82. 85. 89. 101. 103. 105.
Cluni. (Abbez de) Voyez <i>Odon</i> .	109. 117. 118. 119. 122. 123.
(Hôtel de) à Paris. Voyez <i>les Additions pour la page 26.</i>	
Coïnte, (le Pere le) Auteur critiqué : 51. 55. 56. 58. 59. 61. 69. 82. 85. 89. 101. 103. 105.	
	109. 117. 118. 119. 122. 123.
Colléges de Paris. Voyez <i>Graffins</i> .	
Collégiales de Paris. Voyez <i>S. Barthélemi. S. Clément. S. Denys du Pas. S. Etienne des Grès. S. Genevieve. S. Germain l'Auxerrois. S. Marcel. S. Merri. Ste Opportune.</i>	
Cologne. (Concile de)	25.
Ste Colombe de Sens, Abbaye :	103.
Ste Colombe, église ou chapelle à Paris :	93.
S. Côme, église paroissiale à Paris :	60.
Commerce de Paris :	9. 13. 14.
Communautés ecclésiastiques séculières à Paris. Voyez <i>Doctrine Chrétienne.</i>	
Compagnie Française :	44. 45.
Comte & Consul, mots synonymes :	240.
Comté de Paris :	190. 199.
Comtes d'Anjou, de Blois &c. Voyez <i>ces mots.</i>	
Comtes du Palais : 710. Voyez <i>Hilmerad.</i>	
Comtes de Paris : 43 & <i>suiv.</i> 116. 190. Voyez <i>Bégon. Conrad. Eggebart. Erchinoald. Étienne. Eudes. Gairefroi. Gairin. Gérard. Hugues. Robert.</i>	
Comtesses de Paris. Voyez <i>Alpaïde. Amaltrude.</i>	
Conciles de Paris. I. 29. II. 55. III. 56. IV. 65. V. 68. VI. 84. VII. 122. VIII. 137. IX. 157.	
X. 143. XI. 144.	
Conciles de Ratisbonne, de Sardique &c. Voyez <i>ces mots.</i>	
Conrad I, Comte d'Auxerre & d'Altorf :	156.
Conrad II, Comte de Paris : 163. 164. Sa mort :	164.
Constance, Empereur Romain :	26. 27.
Constance Chlore, Empereur Romain :	24.
Constance, ou Constantin, évêque de Paris :	204.
Constance, Historien de S. Germain d'Auxerre :	17.
Constant, Empereur Romain :	26.
Constantin I, Empereur Romain :	24. 26.
Constantin II, Empereur Romain :	26.
Constantin, évêque de Paris. Voyez <i>Constance.</i>	
Consul & Comte, mots synonymes :	240.
Corbeil, lieu près de Paris :	6. 158.
(Comtes de) Voyez <i>Burchard.</i>	
Corbie, Abbaye :	103.
Cordemoy, (Géraud de) Auteur critiqué : 170. 252. 255. 256. 259. 282. 283. 286. 295.	
	304. 311. 312.
S. Corneille de Compiègne, Abbaye :	164.
Cornette, à l'armée. Etymologie de ce mot :	250.

Corrozet, (Gilles) Auteur critiqué :	13. 100.
Coupegueule : (Rue)	26.
Couvens de Paris. Voyez <i>Carmélites. Doctrine Chrétienne. Jacobins. Maturins.</i> Voyez encore <i>Abbayes & Prieurez.</i>	
Ste Crescence, vierge, & chapelle en son nom à Paris :	54. 55.
Créteil, village au-dessus de Paris, & peut-être Abbaye :	97 & suiv. 110. 111. 194.
Croix-S. Leufroi. (Abbaye de la) Ses religieux réfugiés à Paris : 193. Ce monastere est uni à celui de S. Germain des Prez, puis déuni :	198.
(Abbez de) Voyez <i>Leufroi.</i>	
Ste Croix, (Rue) dans la Cité :	89.
Cures de Paris. Leur ancienneté : 167. Voyez <i>Paroisses.</i>	

D

D Agobert I, roi d'Austrasie, puis de toute la Monarchie : 87. 90. Sa mort & sa sépulture :	22. 94.
Dagobert II, roi d'Austrasie : 106. Sa mort :	108.
Dagobert III, roi de France : 117. Sa mort & sa sépulture :	117.
Dagobert, fils du roi Chilpéric I. Sa mort & sa sépulture :	69.
Dagobert, fils du roi Childéric II. Sa mort & sa sépulture :	107.
Danemark. (Rois de) Voyez <i>Horie.</i>	
Daniel, premier nom du roi Chilpéric II.	117.
Daniel, (le Pere) Auteur critiqué : 35. 163. 171. 244. 251. 252. 255. 258. 267. 275. 282. 297. 298. 307. 314. 318. 330. 337. 342. 343.	
Danois, ravagent la Bretagne : 205. Voyez <i>Normans.</i>	
Débordemens de la Seine à Paris. I. 73. II. 135. III. 135. IV. 176.	
Dece, ou Decius, Empereur Romain :	19.
Défenseurs de Cité à Paris, & ce que c'étoit :	7. 8. 13. 44. 45.
Dégrez (petits) lieu à Paris sur le bord de l'eau :	79.
Déires ravagent la Bretagne :	205.
S. Denys l'Aréopagite :	15.
S. Denys, premier évêque de Paris. Sa mission dans les Gaules : 14 & suiv. Son martyre : 21 & suiv. Translation de ses reliques :	87.
S. Denys, église & Abbaye au fauxbourg de Paris : 23. 39. 40. 146. 147. 173. 174. 182. (Abbez de) Voyez <i>Amphiloque. Dodon.</i>	
(Rivage de)	147. 180.
La même Abbaye transférée à deux lieues de Paris, à l'endroit où elle est aujourd'hui sous le nom de S. Denys en France :	88. 147.
(Abbez de) Voyez <i>Ebles. Fardoul. Hilduin. Hugues. Louis. Robert.</i>	
S. Denys de la Chartre, église priorale à Paris :	93.
S. Denys du Pas, église collégiale & paroissiale à Paris :	22.
S. Denys : (Rue)	71.
Déodéfroï ou Théodéfroï, évêque de Paris :	122.
Despautere, (Jean) Auteur critiqué :	230. 231. 232.
Didier, abbé de S. Germain des Prez : 83. Sa mort :	85.
Diocèses de Paris & de Meaux détachés l'un de l'autre :	32.
Dioclétien, Empereur Romain :	24.
Divitiac, roi de Soissons :	4.
Doctrine Chrétienne : (les Peres de la)	67.
Dodon, abbé de S. Denys de Paris :	86.
Dodon, Comte, faux abbé de Ste Genevieve :	122. 123.
Dol. (Evêques de) Voyez <i>Aganus. Sanson. Thuriaf.</i>	
Domitien, faux évêque de Chartres :	57. 58.
S. Domnole, abbé de S. Laurent à Paris, puis évêque du Mans :	62.
Dormelle : (Bataille de)	82.
Doublet, (Dom Jacques) Auteur critiqué :	16.
Dragon, ou Serpent de S. Marcel :	30.
Draperie : (Rue de la vieille)	89.

DES MATIERES.

361

Draufin, évêque de Soissons : 104.
S. Droctovée, abbé de S. Germain des Prez : 60. 61. 62. Sa mort & sa sépulture : 69.
Ducs d'Autrafie, de France, de Lorraine, de Saxe &c. Voyez ces mots.

E

EAu de Paris : (Marchands de l') 44.
Ebles, abbé de S. Germain des Prez, de S. Denys en France, & de S. Hilaire de Poitiers, & Chancelier du Royaume : 167. 172. 173. 175. 178. 179. 180. 183. 187. Sa mort : 190.
Ebon, archevêque de Reims : 139.
Ebroin, évêque de Poitiers, abbé de S. Hilaire de Poitiers, de S. Maur de Glanfeuil, & de S. Germain des Prez : 141. Sa mort : 144.
Ebroin, Maire du Palais : 103. 106. 107. Sa mort : 108.
Echevins de Paris. Deux significations de ce mot : 131.
Ecole : (le Port & le Quai de l') 126. 196.
Ecoles publiques de Paris : 195. 196.
 A la Cathédrale : 66. 67. 127. 195. 196.
 Au Palais : 125. 126. 145. 195.
 A S. Germain des Prez : 129. 195.
 A Ste Gênevieve : 127. 130. 195. 196.
 A S. Germain l'Auxerrois : 130. 195. 196.
Ecrivains : (Rue des) 134.
Ega, Maire du Palais de Neuftrie : 95.
Eggébart, peut-être Comte de Paris : 133. 139.
Eglises de Paris. Voyez *Cathédrale. Abbayes. Prieurez. Collégiales. Couvens. Communautés séculières. Séminaires. Paroisses. Succursales. Hôpitaux. Collèges. Chapelles.*
Eglises de Paris érigées en titres de bénéfices : 167.
S. Eleuthere, diacre & martyr, compagnon de S. Denys : 21.
Eleuthere, pere de S. Germain évêque de Paris : 66.
Elisfard. Voyez *Lisard*.
S. Eloi, évêque de Noyon : 89. 91. 93.
S. Eloi, Abbaye à Paris : 89. 93. 105. donnée à l'évêque de Paris : 159. 213.
 (Ceinture de) 89.
 (Censive de) 71.
 (Grange de) 91.
Emme, reine de France, femme du roi Lothaire : 214.
Emmon, évêque de Sens : 103.
Empereurs d'Allemagne. Voyez *Arnoul. Charles. Lothaire. Louis. Otton.*
Empereurs Romains. Voyez *Alexandre. Aurele. Aurélien. César. Constance. Constant. Constantin. Dace. Dioclétien. Gracien. Julien. Magnence. Maxime. Sévere. Valentinien.*
Enceintes de Paris. Première Enceinte, qui fut celle de la Ville proprement dite, ou de la Cité : 9. 37. Seconde Enceinte, qui renfermoit une partie des fauxbourgs, tant du côté du nord, que du côté du midi : 77. 78. 153. Troisième Enceinte du côté du midi : 70. 153.
Enée, évêque de Paris : 150. 158. Sa mort : 159.
Enfants trouvez, Hopital : 98.
Engelwin. Voyez *Ingelwin*.
Erchanrad I, évêque de Paris : 124. 130.
Erchanrad II, évêque de Paris : 138. Sa mort : 146.
Erchinoald, Maire du Palais, & peut-être Comte de Paris : 95. 97. Sa mort : 103. Statue dans le parvis de la Cathédrale, qu'on eroit être la sienne : 97.
Eric, ou Heiric d'Auxerre, savant du IX^e siecle : 145.
Erigene. Voyez *Scot*.
Ermanfroi, évêque de Paris : 130.
Ermengarde, ou Hirmingarde, reine de France, femme de Louis le Débonnaire ; sa mort : 133.
Ervé, célèbre Chevalier François mis à mort par les Normans : 177.
Espagne. (Rois en) Voyez *Leuwigilde*.

Zz

Étus, Divinité Gauloise :	10.
Etampes : (Bataille d')	83.
Etienne II, Pape :	122.
Etienne, Comte de Paris :	131. 132.
S. Etienne, ou S. Etienne le vieux, ancienne église de Paris faisant partie de la Cathédrale, qui par cette raison a été quelquefois désignée sous ce nom : 111. 132. 133. 138. Voyez <i>Cathédrale.</i>	
S. Etienne des grès, église collégiale :	30. 146. 147. 148.
S. Etienne du mont, église paroissiale :	132.
Etolé, ou Tunique de S. Vincent :	51.
Eudes, Comte de Paris: 165. 168. 172. 173. 175. 178. 179. 180. Roi de France: 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. Sa mort & sa sépulture :	192.
Eudes ou Odon à la main de fer :	292.
Eusebe I, évêque de Paris :	55. 56.
Eusebe II, évêque de Paris :	79. 80.
Eusébie, mere de S. Germain évêque de Paris :	66.
S. Euverte, évêque d'Orléans :	31.

Evêques de Paris.

Ordre Chronologique.

Ordre Alfabétique.

S. Denys. Mallon. Maffus. Marc. Adventus, ou Aventin. Victorin. Paul. Prudent, ou Prudence. S. Marcel. Vivien. Félix, ou plus tôt Vilic. Flavien. Ursicin. Apédème, ou Apédien. Héraclius. Probat. Amélius. Saffarac. Eusebe I. S. Germain. Ragnemode. Eusebe II. Faramode. Simplicie. S. Céraune. Leudebert. Audebert. S. Landri. Chrodobert, ou Robert. Sigobrand. Importun. Agilbert. Sigofroi, ou Sigefroi. Turnoald. Adulfe. Bernechaire. S. Hugues. Merseid. Fédol. Radbert, douteux. Ragnecapt. Madalbert. Déodefroi, ou Théodefroi. Erchanrad I. Ermanfroi. Inchad. Erchanrad II. Enée. Ingelwin, ou Engelwin. Gozlin, ou Gozlen. Anschéric. Théodulfe. Fulrad. Adélelme. Gautier I. Albéric. Constance, ou Constantin. Garin. Renaud. Lisard, ou Elisard. . . . Ascelin.	Adélelme. Adventus, ou Aventin. Agilbert. Albéric. Amélius. Anschéric. Apédème, ou Apédien. Ascelin. Audebert. Bernechaire. S. Céraune. Chrodobert, ou Robert. Constance, ou Constantin. S. Denys. Déodefroi, ou Théodefroi. Elisard, ou Lisard. Enée. Engelwin, ou Ingelwin. Erchanrad I. Erchanrad II. Ermanfroi. Eusebe I. Eusebe II. Faramode. Fédol. Félix, ou plus tôt Vilic. Flavien. Fulrad. Garin. Gautier I. S. Germain. Gozlen, ou Gozlin. Héraclius. S. Hugues. Importun. Inchad. Ingelwin, ou Engelwin. S. Landri. Leudebert. Lisard, ou Elisard. Madalbert. Mallon. Marc. S. Marcel. Maffus. Merseid. Paul. Probat. Prudence, ou Prudent. Radbert, douteux. Ragnecapt. Ragnemode. Renaud. Saffarac. Sigobrand. Sigofroi, ou Sigefroi. Simplicie. Théodefroi, ou Déodefroi. Théodulfe. Turnoald. Ursicin. Victorin. Vilic.
Evêques, ou Archevêques de Reims, de Sens, de Tours &c. Voyez ces mots,	
Evrard, Archevêque de Sens, sa mort :	300.

F

F Amine à Paris :	96.
Faramode, évêque de Paris :	79. 80.
Fardoul, ou Fardulfe, abbé de S. Denys en France :	131.
Fauchet, (le Président) Auteur critiqué : 75. 172. 223. 243. 251. 267. 271. 273. 311. 312. 315. 317. 324. 334. 336. 340. 342. 343. 4. 5. 9. 26. 27. 28. 32. 33. 78. 79.	
Fauxbourgs de Paris :	
Fauxbourg de S. Germain l'Auxerrois :	154.
Fauxbourg S. Victor :	67.
Fédol, évêque de Paris :	119.
Félibien, (Dom Michel) Auteur critiqué : 7. 29. 39. 41. 49. 55. 57. 59. 60. 63. 68. 71. 87. 90. 96. 98. 105. 116. 134. 137. 138. 146. 147. 152. 157. 159. 162. 171. 182. 187. 190.	

DES MATIERES.

198. 199. 200. 202. 203. 204. 206. 254. 256. 259. 282. 295. 309. 318. 330. 335. 340.	363
Félix, faux évêque d'Orléans :	343.
Félix, faux nom d'un évêque de Paris. Voyez <i>Vilic</i> .	57. 58.
Félix, Doyen de Ste Genevieve de Paris :	156.
Ferrieres en Gâtinois, Abbaye :	164.
(Abbez de) Voyez <i>Loup</i> .	
Fescenninus, (Sifinnius) Préfet à Paris :	24.
Feu sacré, maladie à Paris :	203.
Fèvres : (Rue aux)	82.
Figuier cultivé à Paris :	26.
Filles de l'Archevêque; églises collégiales, auxquelles on donne ce nom. Voyez <i>S. Germain</i> <i>P Auxerrois. S. Marcel. Ste Opportune.</i>	
Filles du Chapitre, églises collégiales, auxquelles on donne ce nom. Voyez <i>S. Etienne des</i> <i>grès. S. Merri.</i>	
Flavien, évêque de Paris :	29.
Flotte destinée à garder la riviere de Seine :	47.
Foin : (Rue du)	26.
Foire de S. Denys, origine de celle de S. Laurent :	116.
For, ou Fort-l'évêque :	71.
Fortunat, évêque de Poitiers :	16. 17. 30. 67.
Foffez, (S. Maur des) Abbaye. Voyez <i>S. Maur.</i>	
Foulques, archevêque de Reims :	195.
Foulques, comte :	189. 190.
Four-l'évêque. Voyez <i>For-l'évêque.</i>	
France. (Rois de) Voyez <i>Rois d'Aquitaine. Rois d'Austrasie. Rois de Bourgogne. Rois des Francs.</i> <i>Rois de Neustrie. Rois d'Orléans. Rois de Soissons.</i> Et à la suite de ceux de Neustrie, immédiatement après Thierry III, voyez les suivans :	

Ordre Chronologique.

Clovis III. Childebert III. Dagobert III. Chilpéric II. Thierry IV. Childéric III. Pepin, dit *le Bref*. Charles I, dit *Charlemagne*. Louis I, dit *le Débonnaire*. Charles II, dit *le Chauve*. Louis II, dit *le Begue*. Louis III & Carloman, ensemble. Le même Louis III pour la France & la Neustrie ; & le même Carloman pour la Bourgogne & l'Aquitaine. Le même Carloman seul dans toute la Monarchie. Charles III, dit *le Simple*, de droit, pendant que l'Empereur Charles le Gros gouverne le Royaume. Ensuite Eudes de fait. Puis le même Charles le Simple de droit & de fait. Enfin Robert, frere d'Eudes ; & après lui Raoul de Bourgogne ; l'un & l'autre de fait. Après la mort de Charles le Simple : Louis IV, dit *d'Outremer*, de droit, & le même Raoul de fait. Après la mort de Raoul : le même Louis d'Outremer de fait & de droit. Puis Lothaire. Louis V. dit *le Fainéant*. Hugues Capet. Robert. Philippe Auguste.

(Reines de) Voyez *Bathilde. Berte. Bertrade. Bertrude. Bilichilde. Brunehaut. Clotilde. Emme. Ermengarde. Frédégonde. Frédérune. Galsuinde. Gerberge. Hermantrude. Hildegarde. Hirmingarde. Judith. Namilde. Richilde. Ultrogoste.*

(Ducs de) Voyez *Hugues.*

Francfort : (Concile de)	130.
Francs. (Rois des) Voyez <i>Childéric. Clodion. Mallobaudes. Méroués.</i>	
Frédégair, ancien Auteur critiqué : 90. Son quatrième Continuateur critiqué :	124.
Frédégonde, reine de France, femme de Chilpéric I. 70. 74. 76. 79. 81. Sa mort & sa sépulture :	81.
Frédéric, Chevalier de Gozlin évêque de Paris :	172.

Frédérune, reine de France, femme de Charles le Simple. Sa mort & sa sépulture :	197.
Frédégod, ancien Historien critiqué :	85.
Frotband, abbé de Ste Genevieve :	42.
S. Frou, disciple de S. Merri :	115.
Fulde, Abbaye en Allemagne :	139.
Fulrad, évêque de Paris : 198. Sa mort :	201.

G

G Airefroi, Comte de Paris :	120.
Gairin, Comte de Paris :	116.
Galande: (Rue)	73.
Galice. (Rois de) Voyez <i>Mirion</i> .	
<i>Gallia Christiana</i> , (Auteurs du) critiquez : 15. 16. 17. 29. 31. 41. 51. 55. 56. 57. 58. 59.	
60. 62. 64. 68. 80. 83. 85. 87. 89. 91. 92. 95. 96. 100. 103. 106. 109. 113. 118. 122. 123.	
131. 136. 138. 143. 145. 148. 150. 156. 157. 165. 166. 179. 185. 190. 191. 192. 196.	
197. 200. 206. 209. 210. 213. 324.	
Galsuinde, reine de France, femme de Chilpéric I.	64.
Garin, évêque de Paris :	204.
Garnier ou Grenier S. Lazare : (Rue)	93.
S. Gatien, évêque de Tours :	15.
Gaudremar. Voyez <i>Waldromer</i> .	
Gaulois. Leurs temples :	11.
Gautier I, archevêque de Sens :	184.
Gautier I, évêque de Paris :	202. 203.
Genès, prêtre de Paris :	39.
Ste Genevieve. Sa naissance; elle consacre sa virginité à Dieu : 41. Ses miracles : 37. 136.	
314. Sa maison à Paris : 37. 38. 136. Elle bâtit une église de S. Denys au fauxbourg de	
cette Ville : 39. Son cierge, ou son flambeau : 293. Sa mort : 40. Sa sépulture : 29. 42. Son	
corps est emporté hors de Paris pour le soustraire aux Normans : 142. Il est reporté dans son	
Abbaye : 143. Emporté une seconde fois pour le même sujet : 146. Reporté de même : 155.	
Emporté une troisième fois pour la même cause : 169. Reporté de même : 188. Différentes	
vies de cette Sainte :	17.
Ste Genevieve, Abbaye, anciennement S. Pierre & S. Paul : 41. 42. 65. 68. Sa fondation :	
41. Quand elle a commencé à prendre plus communément le nom de Ste Genevieve :	
132. 133. Fondée pour des moines : 42. Est sécularisée :	156.
(Abbez de) Voyez <i>Amphiloque. Frotband. Germauld. Herbert. Magnard. Optar. Turnoald</i> .	
Voyez aussi les pages 110 & 122.	
(Doyens de) Voyez <i>Bernier. Félix. Ulric</i> .	
Ste Genevieve. (Montagne de) son ancien nom : 3. Ses carrieres :	30.
Gentilly, lieu près de Paris. Voyez les <i>Additions</i> pour la page 122.	
Geoffroi Lanier : (Rue)	71.
S. Georges, martyr. Son corps est apporté à Paris :	150. 155.
S. Georges, chapelle de Paris, & cimetiére : 189. 212. Voyez <i>S. Magloire</i> .	
Gérard I, comte de Paris :	122. 125.
Gérard II, comte de Paris :	139. 140.
Gerberge, reine de France, femme de Louis d'Outremer :	204.
Gerbould, célèbre Chevalier François, se signale au fameux siège de Paris contre les Nor-	
mans :	181.
S. Germain, évêque d'Auxerre :	41. 101.
S. Germain, évêque de Paris, auparavant abbé de S. Symphorien d'Autun : 51. 56. 57. 59. 66.	
Ses miracles : 66. 179. 181. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 316. 317. 325. 326. 327. 328.	
329. Sa mort & sa sépulture : 66. 69. Translation de son corps derriere le grand Autel de	
son église abbatiale à Paris : 121. Son corps est emporté hors de Paris pour le soustraire aux	
Normans : 142. Il est reporté dans son Abbaye : 143. Emporté une seconde fois pour le	
même sujet : 146. Reporté de même : 155. Et déposé pour la seconde fois derriere le grand	
Autel : 160. Emporté une troisième fois pour la même cause : 168. 169. Reporté de même;	
187. Sa châsse est renouvelée & enrichie par l'Abbé Ebles, & par Eudes Comte de Paris :	

DES MATIERES.

365

187. 188. & encore depuis :
S. Germain l'Auxerrois, anciennement **S. Germain le rond**, église abbatiale, puis collégiale & paroissiale, & l'une des quatre filles de l'Archevêque; & enfin paroissiale simplement :
 100. 101. 134. 213.

(Abbez de) Voyez *Landebert*.

École publique près de cette église : 195. 196.
S. Germain des Prez, Abbaye, anciennement **Ste Croix & S. Vincent**, & **S. Germain le doré** : 10. 51. 56. 57. & suiv. 66. 68. 69. 75. Sa fondation : 51. Sa première dédicace; habitée par des moines dès son origine : 51. 57. 61. Quand elle a commencé à prendre plus communément le nom de **S. Germain** : 121. 122. dite aussi simplement *l'Abbaye*, & pourquoi : 159. 160. Changemens faits dans l'église : 326. 327. Partage des biens de ce monastere entre l'Abbé & les Religieux : 137.

(Abbez de)

Ordre Chronologique.

Authaire I. **S. Droctovée.** **Scubilion.** **Didier.** **Guafcion** **Germain.** **Sigon**, ou **Sigefroi I.** **Childéran.** **Honfroi.** **Babon.** **Authaire II.** **Waldromer**, ou **Wandremar**, ou **Gondremar**, ou **Gaudremar.** **Thédelmar**, ou **Chédelmar.** **Babon II.** **Sigefroi II.** **Authaire III.** **Lanfroï.** **Wichad.** **Robert I.** **Irminon.** **Hilduin I.** **Ebroin.** **Gozlen**, ou **Gozlin.** **Hilduin II.** **Gozlin pour la seconde fois.** **Ebles.** **Hucbold**, ou **Hugues I.**, qui vraisemblablement eut **Albéric I** pour compétiteur. **Robert II.** **Hugues II**, dit *le Grand.* **Hugues III**, dit *le Capet.* **Walon**, ou **Gualon.** **Albéric II.** . . . **Briçonnet.**

Ordre Alfabétique.

Albéric I. **Albéric II.** **Authaire I.** **Authaire II.** **Authaire III.** **Babon I.** **Babon II.** **Chédelmar**, ou **Thédelmar.** **Childéran.** **Didier.** **S. Droctovée.** **Ebles.** **Ebroin.** **Gaudremar**, ou **Waldromer.** **Germain.** **Gondremar**, ou **Waldromer.** **Gozlen**, ou **Gozlin.** **Gualon**, ou **Walon.** **Guafcion.** **Hilduin I.** **Hilduin II.** **Honfroi.** **Hucbold**, ou **Hugues I.** **Hugues II**, dit *le Grand.* **Hugues III**, dit *le Capet.* **Irminon.** **Lanfroï.** **Robert I.** **Robert II.** **Scubilion.** **Sigefroi I.**, ou **Sigon.** **Sigefroi II.** **Thédelmar**, ou **Chédelmar.** **Waldromer**, ou **Wandremar**, ou **Gaudremar**, ou **Gondremar.** **Walon**, ou **Gualon.** **Wandromar**, ou **Waldromer.** **Wichad.**

S. Germain le vieux, église paroissiale de la Cité, dite anciennement **S. Jean-Baptiste** : 169.
 187. Pourquoi appelée du nom de *vieux* : 74. 169.
S. Germain : (Rue) 134. 154. 155.
Germain, abbé de **S. Germain des Prez** : 92. 99.
Germain, (Dom Michel) Auteur critiqué : 43. 53.
Germanie, (Rois de) Voyez *Arnoul. Louis. Otton.*
Germoald, abbé, peut-être de **Ste Genevieve**, peut-être de **S. Laurent** ou **S. Séverin** : 95.
Germon, (le Pere) Auteur critiqué : 94.
S. Gervais, église paroissiale : 66.
Gilles, (le Comte) Général Romain : 36.
Gilles, (Nicole) Auteur critiqué : 100.
Gisle, fille de **Charlemagne** : 125.
Gislémar, Mai e du Palais : 108. 109.
Gislémar, écrivain du IX^e siècle : 129. critiqué : 57. & suiv.
Glanfeuil, Abbaye. Voyez *S. Maur.*
Glaucin : (prison de) 93.
Gobelins : (riviere des) 9.
Gondremar. Voyez *Waldromer.*
Gonthier, fils du roi **Clodomir**, est poignardé; sa sépulture : 48.
Gontran, roi de **Bourgogne**, & en partie de **Paris** : 65. 66. 76. 79. Sa mort : 80.
Gorze, Abbaye : 122.
Gozlen, ou **Gozlin**, abbé de **S. Germain des Prez**, puis évêque de **Paris** : 144. 149. 150. 157.
 160. 164. 166. 167. 168. 170. 175. 176. 178. 200. Sa mort & sa sépulture : 179.
Gozlin, frere du poète **Abbon** : 225. 226.
Grancolas, (Jean) Auteur critiqué : 100.
Grange S. Eloi : 91.
Grassins : (Collège des) 30.

Gratien, Empereur Romain :	32.
S. Grégoire le Grand, Pape :	82.
S. Grégoire, évêque de Tours : 55. 576. critiqué :	85. 20.
Grenier S. Lazare. (Rue) Voyez <i>Garnier</i> .	
Grimaud. Voyez <i>Grimoard</i> .	
Grimoald, Maire du Palais d'Austrasie :	101.
Grimoald, Maire du Palais de Neustrie :	113. 117.
Grimoard, Vicomte de Paris : 194. 201. mal nommé Grimaud :	199. 201.
Gripon, fils de Charles Martel :	116.
Gualon. Voyez <i>Walons</i> .	
Gualcion, abbé de S. Germain des Prez :	85. 92.
Guillaume Longue-épée, Duc de Normandie :	279.
Guillaume, Comte d'Auvergne :	346. 347.

H

H anse, ou Compagnie des Marchands à Paris :	44.
Hant-shire, Canton dans la Grande Bretagne :	3.
Harlay : (Rue de)	79.
Harpe : (Rue de la)	26.
Hafting, pirate Norman :	193.
Haudri, (Etienne) fondateur d'un Hopital à Paris :	136.
Haudriettes, ancienne Abbaye, ou Monastere de filles à Paris, puis Hopital, & enfin simple Chapelle :	37. 136.
Hautefeuille : (Rue)	26.
Heaumerie : (Rue de la)	134.
Heiric. Voyez <i>Eric</i> .	
Hélène, Impératrice Romaine, femme de Julien l'Apostat; sa mort :	28.
Helgaud, ancien Historien critiqué :	208.
Henri, Duc de Saxe, vient pour la premiere fois au secours des Parisiens assésés par les Normans : 178. Il y vient une seconde fois, & y périt :	180.
Héraclius, évêque de Paris :	47. 48.
Herbert, abbé de Ste Genevieve :	143.
Herbert II, Comte de Vermandois :	199.
Herbiers. (Rue des) Voyez <i>Calendre</i> .	
Herman Contract, ancien Auteur critiqué :	41.
Hermantrude, reine de France, femme de Charles le Chauve; Sa mort :	159.
Hervé, archevêque de Reims, & Chancelier de France :	197.
S. Hilaire de Poitiers. (Abbez de) Voyez <i>Ebles. Ebroin. Pascent</i> .	
Hilarus, affranchi de l'Empereur Marc-Aurele :	14.
Hildebrand, évêque de Sées :	161. 162.
Hildegard, reine de France, femme de Charlemagne; sa mort & sa sépulture :	125.
Hilduin I, abbé de S. Germain des Prez, de S. Denys en France, & de S. Médard de Soissons : 15. 17. 23. 133. 137. Sa mort :	140. 141.
Hilduin II, abbé de S. Germain des Prez :	149. 157.
Hilmérad, comte du Palais :	146.
Hincmar, archevêque de Reims :	161.
Hirringarde. Voyez <i>Ermengarde</i> .	
Holderneffe, canton dans la Grande Bretagne :	3.
Honfroi, abbé de S. Germain des Prez :	109.
Hopitaux de Paris. Voyez <i>Enfans trouvez. Haudriettes. Hôtel-Dieu</i> .	
Horic, roi de Dannemark :	142.
Hornbach, Abbaye :	123.
Hôtel-Dieu de Paris. Sa fondation :	97.
(Abbeffes de) Voyez <i>Landétrude</i> .	
Hôtel de Ville de Paris. Son origine :	44. 45.
Hôtels de Cluni, des Comtes d'Anjou &c. Voyez <i>ces mots</i> .	
Hucbold, ou Hugues I, abbé de S. Germain des Prez : 190. Sa mort :	191.

DES MATIERES.

367

S. Hugues, archevêque de Rouen, évêque de Paris, & de Bayeux, abbé de S. Vandrille & de Jumièges : 118. Sa mort & sa sépulture :	119.
Hugues I, abbé de S. Germain des Prez. Voyez <i>Huchald</i> .	
Hugues, dit l'Abbé, Comte d'Orléans, & d'Anjou, Duc de France, & Abbé de S. Martin de Tours : 168. Sa mort :	200.
Hugues, dit le Grand, Duc de France, Comte de Paris, Abbé de S. Germain des Prez Ille de ce nom, de S. Denys en France, & de S. Martin de Tours, pere du roi Hugues Capet : 189. 199. 202. 203. 204. 206. Sa mort & sa sépulture :	204.
Hugues Capet, Duc de France, Comte de Paris, Abbé de S. Germain des Prez Ille de ce nom, & de plusieurs autres Abbayes ; puis premier Roi de la Ille race : 204. 207. 209. 210. 214.	346. 347.
Hugues, Comte de Bourges :	272.
Huis. Etymologie de ce mot :	3.
Hull, riviere de la Grande Bretagne :	3.
Humbre, riviere de la Grande Bretagne :	3.
Huns, (Rois des) Voyez <i>Attila</i> .	
Hurepoix, petit canton de l'Ille de France :	158.

I

I dolâtrie. Restes des monumens de l'Idolâtrie détruits à Paris :	57.
Idole abattue dans S. Germain des Prez :	12. 13.
Îles à Paris, & autour de Paris : 178. Trois de ces îles réunies en une seule forment aujourd'hui le Quartier qu'on nomme <i>la Cité</i> : 4. 5. Celle de N. D. ou de S. Louis, anciennement partagée en deux :	5. 133. 134. 157.
Impératrices Romaines. Voyez <i>Hélène</i> .	
Impératrices d'Allemagne. Voyez <i>Ermengarde. Judith</i> .	
Importun, évêque de Paris :	104.
Incendies de Paris : I. 53. II. 76. III. 93.	
Inchad, évêque de Paris : 132. 137. Sa mort :	138.
Ingelwin, ou Engelwin, évêque de Paris : 159. 160. Sa mort :	166.
Injuriosus, évêque de Tours :	52.
Innocens : (église & cimetiere des)	71.
Inondations considérables à Paris. Voyez <i>Débordemens</i> .	
Interregne en France :	120.
S. Irénée, évêque de Lyon :	20.
Irminon, abbé de S. Germain des Prez : 131. Sa mort :	133.
<i>Iris</i> , ville fabuleuse :	236.
<i>Iris</i> , nom latin de la riviere d'Oise :	2.
Isis, divinité payenne, n'avoit point de culte chez les anciens Gaulois :	10. 12.
S. Ives. Voyez <i>Ives</i> .	

J

J acobins de la rue S. Jacques : (Couvent des)	26. 46.
S. Jacques (Rue)	26.
S. Jacques de la Boucherie, église paroissiale, anciennement Ste Anne :	214.
Jardinets : (Rue du)	26.
Jardins de Childebert :	26. 28.
Javelle : (Moulin de)	6.
S. Jean-Baptiste, ancien nom de l'église paroissiale de S. Germain le vieux. Voyez <i>S. Germain le vieux</i> .	
S. Jean en Greve, église paroissiale :	136.
Cloître de S. Jean en Greve :	71.
S. Jean le rond, ancien Baptistere de l'église Cathédrale, & église paroissiale, qui ne subsiste plus :	112.
Jean VIII, Pape :	163.

Jonfac , fief en Saintonge :	131.
Jofas , nom d'un des trois Archidiaconez de l'Eglise de Paris. Origine de ce nom :	158.
<i>Jofedum</i> . Voyez <i>Mesiofedum</i> .	
S. Joffe vient à Paris; son hermitage devenu paroisse :	92.
Jouarre , Abbaye :	108.
Journaux de Trévoux . Voyez <i>Trévoux</i> .	
Jovin , Général Romain, défait les Allemans :	32.
Judith , reine de France & impératrice, femme de Louis le Débonnaire; sa mort & sa sépulture :	140. 141.
Juifs chassés de Paris & du Royaume :	90.
(Synagogue de)	73.
(Cimetière de)	73.
S. Julien des Ménétriers , église à Paris :	72.
S. Julien le Pauvre , dit aussi le vieux, ancien monastère, puis prieuré, & enfin simple chapelle :	72. 78. 79.
Julien l'Apostat , Empereur Romain : 25. 26. 27. 28. Ses Bains :	26.
Jumiège , Abbaye :	119.
(Abbez de) Voyez <i>Hugues</i> .	
Junan , abbé de S. Magloire de Léhon, & de S. Magloire de Paris :	205. 207.
Jupiter . Monument érigé à cette fausse Divinité dans Paris :	14.
Juyisy , lieu près de Paris :	158.

L

Laas , nom d'un Quartier, ou d'un territoire à Paris. Signification de ce mot :	38.
Labbe , (le Pere) Auteur critiqué :	29. 56. 95. 120. 226. 300.
Labiénus , Lieutenant de César, & gagne une celebre bataille contre les Gaulois :	4 & suiv.
Landebert , abbé de S. Germain l'Auxerrois :	110.
Landéguille , frere de la reine Nanthilde. Sa mort & sa sépulture :	88.
Landétrude , abbesse ou de l'Hôtel-Dieu, ou de Créteil :	110.
S. Landri , évêque de Paris : 96. 97. 99. Sa mort & sa sépulture :	99.
S. Landri , chorévêque de Paris :	99.
S. Landri , église paroissiale dans la Cité.	100.
Landri , maire du palais de Clotaire II.	83.
Lanfrois , abbé de S. Germain des Prez : 119. Sa mort :	124.
Lauconie , forêt :	107.
Launoy , (Jean de) Auteur critiqué : 15. 22. 38. 54. 89. 99. 127. 128. 132. 158. 194. 195.	
S. Laurent , ancienne Abbaye à Paris :	49. 53. 54. 62. 73. 95.
(Abbez de) Voyez <i>Domnole</i> . <i>Germauld</i> . <i>Séverin</i> . <i>Wandremar</i> .	
S. Laurent , église paroissiale :	53. 115. 116.
Léhon , (S. Magloire de) Abbaye. Voyez <i>S. Magloire</i> .	
Léon III , Pape :	130. 144.
Léopold d'Autriche , Archiduc, Gouverneur des Pays-bas :	40.
Lépreux . (Porte du) Voyez <i>Portes de Paris</i> .	
Leudaste , comte de Tours :	74.
Leudebert , évêque de Paris :	86. 96.
Leudese , Maire du Palais :	107.
S. Leufroi , abbé de la Croix-S. Leufroi. Son corps apporté à Paris :	193. 198.
S. Leufroi : (église ou chapelle de)	45 . 198.
Leuvigilde , roi en Espagne :	75.
S. Liboire , évêque du Mans :	139.
Limoges . (Evêques de) Voyez <i>Marshall</i> .	
Liron (Dom Jean-Baptiste) Auteur critiqué :	15. 16. 18. 20. 22. 35. 127.
Lisard , ou Lisfern, ou Elisard, évêque de Paris :	213.
Lobineau (Dom Gui-Alexis) Auteur critiqué :	205. 208.
Locutinus . (Mons, ou Collis) Signification de ce mot latin :	3. 46.
Lombardie . (Rois de) Voyez <i>Bernard</i> . <i>Pepin</i> .	
Lombards : (Rue des)	71.
	Longuemare,

DES MATIERES.

369

Longuemare, (Gouye de) Auteur critiqué :	86. 101. 103.
Lorraine. Etymologie de ce mot :	159.
(Rois de) Voyez <i>Lothaire. Louis.</i>	
(Ducs de) Voyez <i>Charles. Zaimibold.</i>	
Lothaire, Empereur d'Allemagne, fils de Louis le Débonnaire :	137. 139. 140. 141.
Lothaire, roi de France :	203. 204. 205. 212.
Lothaire, roi de Lorraine :	156. 159.
S. Louis, nom d'une île & d'un Quartier à Paris :	133. 134.
S. Louis, église paroissiale :	134.
Louis I, dit le Débonnaire, roi d'Aquitaine, puis roi de France, & couronné Empereur :	125.
131. 132. 133. 137. 138. 139. Sa mort & sa sépulture :	140.
Louis II, dit le Begue, roi d'Aquitaine, puis roi de France, & couronné Empereur :	161.
163. 348. Sa mort & sa sépulture :	164.
Louis III, roi de toute la Monarchie conjointement avec son frere Carloman, puis roi de France & de Neufrie seul :	164. Sa mort & sa sépulture :
	166.
Louis IV, dit d'Outremer, roi de France :	201. 202. Sa mort & sa sépulture :
	203.
Louis V, dit le Fainéant, roi de France :	212. 214. Sa mort & sa sépulture :
	214.
Louis, roi de Germanie, fils de Louis le Débonnaire :	137. 140. 156. 159.
Louis, roi de Germanie & de Lorraine, fils de l'Empereur Arnoul :	197.
Louis, abbé de S. Denys en France :	144. 149. Sa mort :
	157.
Loup, abbé de Ferrieres en Gâtinois :	132.
Louvre, maison royale de Paris. Son antiquité :	90. 126.
S. Lubin, évêque de Chartres :	53.
Lucifer, évêque de Cagliari :	29.
Lutecia, & Lutecia, noms latins de la ville de Paris. Fausses & véritable étymologie de ce mot :	2. 3. 46. De quelle maniere il faut l'orthographier :
	236.
Lyon : (Martyrs de)	28.
(Evêques ou Archevêques de) Voyez <i>Iréne. Nicet. Serdot.</i>	

M

Mabillon, (Dom Jean) Auteur critiqué :	51. 60. 67. 87. 106. 128. 142. 149. 162. 163.
165. 166. 170. 188. 190. 192. 193. 194. 195. 208. 297. 320. 321. 322. 348.	
Mâcon : (second Concile de)	63.
Madalbert, évêque de Paris :	119.
S. Magloire ; son corps transporté à Paris :	205. 207.
S. Magloire de Léhon. (Abbez de) Voyez <i>Junan.</i>	
S. Magloire, anciennement chapelle & cimetièrre à Paris sous le nom de S. Georges, puis abbaye :	190. 212. Voyez encore <i>S. Barthélemi.</i>
(Abbez de) Voyez <i>Junan.</i>	
Magnard, faux abbé de Ste Gènevieve de Paris :	145.
Magnence, tyran ou usurpateur de l'Empire :	28.
Mail. (Jeu de) Peut être y en avoit-il un à Paris au IX^e siècle :	134.
Maires du Palais, ou du Royaume, & Maires du Roi. Voyez <i>Bercaire. Ebroin. Ega. Erchinoald. Gistemar. Grimoald. Landri. Leudese. Mummole. Norbert. Pepin. Rainfroi. Théodoald. Wastton.</i>	
Maisons sur les deux anciens ponts de Paris :	53. 54.
Malingre, (Claude) Auteur critiqué :	13. Voyez aussi l' <i>Avertissement.</i>
Mallobaude, ou Mellobaude, roi des Francs, & Maitre de la Milice Romaine :	32.
Mallon, évêque de Paris :	25.
S. Malo ; son corps transporté à Paris :	205.
S. Malo, Evêché. Voyez <i>Alet.</i>	
Mannon, Précepteur de l'Ecole du Palais :	128.
Mans. (Evêques du) Voyez <i>Bertran. Donnole. Libaire. Vifur.</i>	
Marais près de Paris sur la rive gauche de la Seine :	5. 9. Autres Marais au nord de Paris :
	10. 162.
Marais, nom d'un Quartier de Paris :	10.

Aaa

Marc, évêque de Paris :	25.
S. Marcel, évêque de Paris : 29. 30. 31. Sa châsse est portée à la Cathédrale pour la soustraire aux Normans : 168. 169. & elle y est restée jusqu'à ce jour : 188. Maison où Pon croit qu'il naquit à Paris :	31.
S. Marcel, église collégiale, & l'une des quatre filles de l'Archevêque, dite anciennement S. Clément, & qualifiée aussi Abbaye : 31. 54. 166 213. donnée au évêques de Paris : 213.	31.
Marcel, (-Guillaume) Auteur critiqué :	13.
Marchands de l'eau de Paris :	44.
(Prevôts des) Voyez <i>Prevôts</i> .	
Marchez de Paris. Marché aux chevaux :	30.
Marculfe. (Formules de)	100.
Maré, (Nicolas de la) Auteur critiqué : 7. 8. 9. 10. 11. 71. 90. 98. 131. 199. 201. 202.	10. 12.
Marius, ancien Auteur critiqué :	83.
Marmoutier. (Abbez de) Voyez <i>Robert</i> .	65.
Marne, riviere ; sa jonction avec la Seine :	9.
Mars, divinité payenne adorée à Paris :	10. 12.
Ste Marthe, (Dom Denys de) Auteur critiqué :	83.
S. Martial, évêque de Limoges :	15.
S. Martial, chapelle, puis abbaye, puis paroisse, qui ne subsiste plus :	89. 93.
(Abbeses de) Voyez <i>Aure</i> . Voyez aussi la page 110.	
S. Martin, évêque de Tours :	33.
S. Martin des Champs, église ou chapelle, puis église abbatiale, & enfin priorale : 53. 54. 77. 115. 116. Voyez aussi les Additions pour la page 213.	54. 62. 76. 77. 79.
S. Martin, chapelle qui ne subsiste plus :	114.
S. Martin d'Autun, Abbaye :	
(Abbez de) Voyez <i>Merri</i> .	
S. Martin de Tours. (Abbez de) Voyez <i>Hilduin</i> . <i>Hugues</i> . <i>Robert</i> .	
Martin, Duc ou Gouverneur d'Austrasie :	108.
Martyrs (premiers) des Gaules :	18.
Martyrs de Lyon :	25.
Maffus, évêque de Paris :	25.
Maturins (Couvent des)	26.
(Rue des)	26.
Maubert : (Place)	28. 46. 73. 78.
S. Maur, abbé de Glanfeuil. Son corps apporté à l'Abbaye des Fossez :	157. 158.
S. Maur des Fossez, Abbaye : 72. 89. 94. 95. 96. 200. Depuis quand ainsi nommée : 158.	
(Abbez de) Voyez <i>Raoul</i> .	
S. Maur de Glanfeuil. (Abbez de) Voyez <i>Ebroin</i> . <i>Maur</i> .	
Mautour, (Moreau de) Auteur critiqué :	57. 97.
Maxime, usurpateur de l'Empire :	33.
Maximien Hercule, Empereur Romain :	24.
Maximin Empereur Romain :	24.
Mayence. (Archevêques de) Voyez <i>Boniface</i> .	
Meaux, (Diocèse de) détaché de celui de Paris :	32.
Siège de cette Ville par les Normans :	337.
S. Médard de Soissons. (Abbez de) Voyez <i>Hilduin</i> .	
S. Médéric. Voyez <i>Merri</i> .	
Mélance, évêque de Rouen :	82. 83.
Mellobaude. Voyez <i>Mallobaude</i> .	
Melun, ville au-dessus de Paris :	6.
(Comtes de) Voyez <i>Burchard</i> .	
Mémoires de Trévoux. Voyez <i>Trévoux</i> .	
Ménétriers. (S. Julien des) Voyez <i>Julien</i> .	
Mercuré, divinité payenne, adorée, dit-on, à Paris :	10. 12.
Mérobaude, Général François :	33.
Mérrouée, roi des francs :	34. 35.
Mérrouée, fils du roi Chilpéric I. Sa mort & sa sépulture :	68.
S. Merri, ou Médéric, abbé à Autun, meurt à Paris : 114. Elévation de son corps :	167.

DES MATIERES.

371

S. Merri , anciennement S. Pierre, chapelle, puis monastere & abbaye, ensuite collégiale, l'une des quatre filles du Chapitre, & paroisse: 114. 202. Quand elle a pris le nom de S. Merri:	135.
Cloître S. Merri:	71.
Mersburg , (Abbez de) Voyez <i>Walram</i> .	
Merseid , évêque de Paris:	119
<i>Mesiofedum</i> , & par abrégé <i>Josedum</i> , nom latin de Corbeil, ou de Juvisy:	6. 158.
Metz , (Rois de) Voyez <i>Austrasie</i> .	
(Evêques de) Voyez <i>Chrodegand</i> , <i>Clodulfe</i> .	
Mézeray , (François Eudes-de) Auteur critiqué:	170. 252. 254. 277. 282. 340. 343.
S. Michel, chapelle sur la montagne de Ste Genevieve:	141.
S Michel, chapelle dans l'enclos du Palais:	207.
Milice Romaine , (Maitre de la) Quelques Rois des Francs ont été revêtus de cette dignité:	32. 33.
Miracles opérés à Paris : 33. 37. 65. 66. 70. 76. 77. 136. 181. 203. 275. 276. 277. 301. 302.	303. 304. 318.
Mirion , roi de Galice:	69.
Mitère , (vallée de) Quartier à Paris:	45.
Mission d'Angleterre :	82.
Monasteres de Paris . Voyez <i>Abbayes</i> , <i>Couvens</i> , <i>Collégiales &c.</i>	
Monétaire de Paris :	54.
Monnaie de Paris :	43.
Monnaie (Rue de la vieille)	134.
Montagnes de Paris . Voyez <i>Ste Genevieve</i> , <i>Montmartre</i> .	
Montfaucon en Argonne : (Bataille de)	185. 340.
Montmartre . Anciens noms de cette montagne: 10. 11. 12. Pourquoi appellée ainsi: 23. Ses carrieres: 3. Eglises sur cette montagne:	23. 203.
Moreau de Mautour . Voyez <i>Mautour</i> .	
Morfondus : (Rue des)	68.
Mortalité à Paris :	69.
Mortellerie : (Rue de la)	37.
Moulins de Paris . Voyez <i>Javelle</i> .	
Mouton : (Rue du)	28.
Mummole , Préfet à Paris, ou Maire du Roi.	75.

N

N Anterre, village près de Paris:	41.
Nanthilde , reine de France, femme de Dagobert I, 87. 95. Sa mort & sa sépulture:	95.
Narbonne , (Evêques ou Archevêques de) Voyez <i>Paul</i> .	
Ste Natalie , martyre, dite aussi Sabigothon. Son chef est apporté à Paris.	150. 155.
Nautes de Paris , anciens commerçans de cette Ville:	13. 14. 44. 45.
Navire , ou Vaiffeau , nouvelles Armes de la ville de Paris:	46.
Neustrie , (Rois de)	

Ordre Chronologique.

Ordre Alphabétique.

Dagobert I , Clovis II , Clotaire III , Thierry III pour la première fois , Childéric II , Thierry III pour la seconde fois . . . Carloman .	Carloman , Childéric II , Clotaire III , Clovis II , Dagobert I , Thierry III .
Neustrie . Signification particuliere de ce mot:	177. 178.
Nicet , évêque de Lyon:	57.
S. Nicolas des Champs , église paroissiale:	43. 71.
S. Nicolas , chapelle dans l'enceinte du Palais:	207.
Nicolas I , Pape:	151.
Nominoé , prétendu roi de Bretagne:	144.
Norbert , maire du Palais:	110. 113.

Normandie. (Ducs de) Voyez *Guillaume. Richard. Rollon.*

Normans. Courtes & irruptions de ces peuples dans le Royaume : 141. 146. 149. 160. 193.
205. 291.

A Paris : 141. 146. 151. Voyez encore *Siéges.*

Rois Normans morts au fameux siège de Paris :

179. 180.

Notre-Dame de Paris. Voyez *Cathédrales.*

Notre-Dame des Bois, fausse église, ou chapelle, ou hermitage à Paris :

161.

Notre-Dame des Champs, ancienne église & prieuré, puis couvent de Carmélites :

10.

Notre-Dame des Voutes, chapelle dans la Cité :

189.

Notre-Dame, nom d'une île à Paris :

133. 134.

Notre-Dame de Soissons, abbaye :

104.

Noyon. (Evêques de) Voyez *Elot.*

O

Odon. Voyez *Eudes & Udon.*

S. Odon, abbé de Cluni :

195.

Officiers de la Couronne, (Histoire Généalogique des Grands) critiquée :

64. 209.

Oise, rivière limitrophe des Parisiens :

2.

Ste Opportune ; son corps transporté à Paris :

161.

Ste Opportune, église paroissiale & collégiale, l'une des quatre Filles de l'Archevêque : 71.

162.

Oprat, évêque d'Auxerre :

42.

Oprat, abbé de sainte Genevieve :

42.

Oribase, savant médecin à Paris :

26.

Orléans. (Rois d') Voyez *Clodomir.*

(Comtes d') Voyez *Hugues.*

(Conciles d') I. 47. II. 50. IV. 51. V. 54.

(Evêques d') Voyez *Eweric. Faux évêque. Voyez Félix.*

Otton I, roi de Germanie, & depuis empereur d'Allemagne, assiége Paris :

203.

Otton II, empereur d'Allemagne, assiége Paris

211.

S. Oucn, évêque de Rouen :

109.

P

Paganisme. Voyez *Idolâtrie.*

Palais de Paris. Un dans la Cité : 49. 189. Le Louvre : Voyez *Louvre. Le Palais des Thermes :*

Voyez *Thermes. Faux Palais de la montagne Ste Genevieve & de S. Nicolas des champs :*

42. 43.

(Comtes du) (Maires du) Voyez *ces mots.*

Papes. Voyez *Adrien. Alexandre. Benoît Clément. Etienne. Grégoire. Jean. Léon. Nicolas Vitalien.*

Pâques. Contestation sur le jour de la célébration de cette fête :

125.

Paris. Etymologies du nom de cette Ville : 1. 2. 12. Son ancienne étendue : 4. Assemblée des

Peuples de la Gaule, qui y est convoquée : 4. Si elle a été tributaire des Romains : 7. peu-

plée de savans : 26. Son Diocèse démembré : 32. Elle se range sous la domination des

François : 37. devient capitale du Royaume de France : 43. est divisée en Cité & en Ville :

26. 27. 70. Tous les Etats de la Monarchie y sont convoquez :

185.

Ses Abbayes. Son Amphithéâtre. Ses Aqueducs. Ses Armoiries. Batailles données près

de cette Ville. Ses Carrieres. Ses Chapelles. Ses Châtelets. Ses Cimetières. Son Cirque.

Ses Collèges. Ses Collégiales. Son Commerce. Ses Comtes. Ses Comtesses. Conciles qui y

ont été tenus. Ses Couvens. Ses Cures ou Paroisses. Ses Défenseurs. Ses Echevins. Ses

Ecoles. Ses Eglises. Ses diverses Enceintes. Ses Evêques ou Chorévêques. Ses Fauxbourgs.

Son Hôtel de Ville. Ses autres Hôtels. Ses Iles. Incendies & Inondations qu'elle a souff-

ertes. Ses Marais. Ses Marchez. Sa Monnoie. Ses Montagnes. Ses Moulins. Ses Nautes. Ses

Palais. Son Parlement. Son Parloir. Ses Paroisses, ou Cures. Ses Places. Ses Plans. Ses

Ponts. Ses Portes. Ses Prevôts. Ses Prieurez. Ses Prisons. Ses Quartiers. Ses Rois. Ses Rues.

DES MATIERES.

373

Sièges qu'elle a soutenus. Son Université. Ses Vicomtes. Ses Vigoures. Voyez tous ces mots.	
Parisiens dans la Grande Bretagne :	
Parlemens anciens :	
Parlement de Paris :	121.
Parloir des Bourgeois :	121.
Paroisses de Paris. Voyez <i>S. André des Arts. S. Barthélemi. S. Christophe. S. Côme. S. Denys du pas. S. Etienne du mont. S. Germain l'Auxerrois. S. Germain le vieux. S. Gervais. Les SS. Innocens. S. Jean en Greve. S. Jean le rond. S. Joffe. S. Landri. S. Laurent. S. Louis. S. Martial. S. Merri. S. Nicolas des champs. Ste Opportune. S. Paul. S. Pierre des Arts. S. Séverin.</i>	45. 46.
Pascent, abbé de <i>S. Hilaire de Poitiers</i> , puis évêque de la même Ville :	64.
Pasquier, (Etienne) Auteur critiqué :	46.
S. Paul, évêque de Narbonne :	15.
Paul, évêque de Paris :	29.
S. Paul, église paroissiale, ancienne sépulture des Religieuses de Ste Auro :	91.
Pavée : (Rue)	153. 154. 177.
Pepin le Bref gouverne l'Etat en Neustrie & en Bourgogne : 120. Est couronné Roi à Soissons : 121. est sacré par le Pape à <i>S. Denys</i> en France : 122. Sa mort & sa sépulture :	123.
Pepin I, roi d'Aquitaine, fils de Louis le Débonnaire :	137. 144.
Pepin II, roi d'Aquitaine, fils de Pepin I.	140. 144.
Pepin, roi de Lombardie, fils de Charlemagne :	133.
Pepin de Herstal, duc ou gouverneur d'Austrasie : 108. 109. Maire du Palais :	112. 117.
Peste en Angleterre & en Irlande : 104. à Paris :	50. 104.
<i>Petuaris</i> , ville des Parisiens dans la Grande Bretagne :	3.
Phatir, Juif :	73.
Philippe-Auguste roi de France :	70. 153.
Picopin. Voyez <i>Bégon</i> .	68.
S. Pience, ou S. Pient, évêque de Poitiers :	
S. Pierre, abbaye. Voyez <i>Ste Genevieve</i> .	
S. Pierre, chapelle, puis abbaye, puis église collégiale & paroissiale : Voyez <i>S. Merri</i> .	
S. Pierre des Arts, autre église paroissiale :	18. 89. 200.
Pierre Sarrazin : (Rue)	26.
Piganiol de la Force, Auteur critiqué :	154. 161. 208. 214.
Pithou, (Pierre) Auteur critiqué : 217 & suiv. jusqu'à la fin du volume.	
Places à Paris. Une près du Palais des Thermes, & peu éloignée de <i>S. Julien le Pauvre</i> :	27.
Place Maubert :	28. 73. 75.
Place du pont S. Michel :	46. 73. 78.
Plancher, (Dom Urbain) Auteur critiqué :	28.
Plans de Paris : I. 5. II. 27. III. 50. IV. 78. V. 93. VI. 815. VII. 154. VIII. 196. IX. 307.	11.
Plestrude, femme de Charles Martel :	127.
Plessis, (Dom Toussaints du) Auteur critiqué :	52. 108.
Poitiers. (Evêques de) Voyez. <i>Ebroin. Fortunat. Pascent. Pience</i> .	
Ponts de Paris, accompagnez de maisons : 53. 54. 75. Où étoient situés les deux plus anciens & comment bâtis :	5. 26.
Le Pont au Change :	5. 152. & suiv.
Le Pont de Cheries le Chauve, qui ne subsiste plus : 152 & suiv.	196.
Le Pont S. Michel.	28.
Le Pont neuf :	78. 79.
Le Pont Notre-Dame :	152. & suiv.
Le petit Pont :	5. 176.
Portes de Paris. Porte Baudets, ou Baudoyer :	28. 71. 72.
Porte dans la rue S. Denys, près du Cimetiere des Innocens :	71.
Porte S. Jacques :	14.
Porte du Lépreux, au de-là du petit Pont :	78. 142.
Porte dans la rue S. Martin, près de <i>S. Merri</i> :	11. 93.
Porte S. Victor :	30.

Portes : (Rue des deux)	71.
Ports de Paris. Port au bled :	71.
Port au bois :	74.
Port de l'Ecole. Voyez <i>Ecole</i> .	
Portun, Dieu du Paganisme :	319.
Pré aux Clercs, anciennement Pré de S. Germain :	241.
Prébende. Ancien usage de ce mot :	158.
Prébendes canoniales; leur origine :	137.
Préfets de Paris sous les Romains, Officiers inconnus : 8. Voyez encore <i>Fescenninus</i> . <i>Mum-</i> <i>mole</i> .	
S. Prétextat, évêque de Rouen :	68.
Prevôts des Marchands :	46.
Prieurez à Paris. Voyez <i>S. Denys de la Chartre</i> , <i>S. Julien le Pauvre</i> , <i>S. Martin des Champs</i> , <i>Notre Dame des Champs</i> .	
Prisons de Paris: Une voisine du petit Pont :	66.
Prisons des deux Châtelets :	66.
Prisons de Glaucin. Voyez <i>Glaucin</i> .	
Le For-l'évêque. Voyez <i>For</i> .	
Probat, évêque de Paris :	48.
Promotus, évêque de Châteaudun :	65.
Prosper, ancien Chroniqueur critiqué :	32. 33.
Prudence, ou Prudent, évêque de Paris :	29. 30.
Puits miraculeux de l'Abbaye de S. Germain des Prez :	179.

Q

Quais de Paris. Voyez <i>Augustins</i> . <i>Ecole</i> .	
Quartiers de Paris. Voyez <i>Champeaux</i> , <i>Cité</i> , <i>Laas</i> , <i>Louis</i> , <i>Marais</i> , <i>Université</i> , <i>Ville</i> , <i>Villeneuve</i> .	
Quiersy : (Concile de)	150.
Quintilien, ou Quintinien, abbé à Paris :	91. 92.

R

Radbert, évêque de Paris douteux :	119.
Ragenaire, ou Renier, capitaine Normand :	78. 142.
Raginfroi, ou Rainfroi, maire du Palais :	117. 119.
Ragnecapt, évêque de Paris :	119.
Ragnemode, évêque de Paris :	67. 68. 74. 76. 79.
Raguet, (l'Abbé) Auteur critiqué :	94.
Rainfroi. Voyez <i>Raginfroi</i> .	
Raoul de Bourgogne; roi de France : 199. 200. Sa mort & sa sépulture :	202.
Raoul II, abbé de S. Maur des Fossez :	91.
Ratibonne : (Concile de)	144.
Rebais, abbaye donnée à l'évêque de Paris. Voyez les <i>Additions pour la page 213</i> .	
Récarède, fils de Leuvigilde roi en Espagne :	75.
Recteur de l'Université de Paris; son ancien nom. Voyez <i>Capital</i> .	
Reims. (Evêques ou Archevêques de) Voyez <i>Ebon</i> , <i>Foulques Hervé</i> , <i>Hincmar</i> , <i>Remi</i> .	
Reines de France. Voyez <i>France</i> .	
Religion Chrétienne établie dans les Gaules :	14 & suiv.
Reliques fausses promenées de ville en ville :	68.
S. Remi, évêque Reims :	48.
Remi, moine de S. Germain d'Auxerre, ouvre une Ecole publique à Paris :	145. 194. 195.
Renaud, évêque de Paris :	212.
S. René, (Villeneuve) Quartier à Paris :	67.
Renier. Voyez <i>Ragenaire</i> .	
Richard le Justicier, duc de Bourgogne :	199.
Richard I, duc de Normandie :	205. 208. 209.

DES MATIERES.

Richenow, abbaye :	375
Richilde, reine de France, femme de Charles le Chauve :	184.
Ricrude, fille de Charlemagne :	160.
Rigonte, fille du roi Chilpéric I.	125.
Rimini: (Concile de)	75.
S. Riquier. (Abbez de) Voyez <i>Angilbert</i> .	29.
Rivet, (Dom Antoine) Auteur critiqué : 41. 57. 84. 91. 128. 229. 149. 162. 194. 195.	
	127. 217. 218. 219. 222. 285.
Robert. Voyez <i>Chrodobert</i> .	
Robert, comte de Paris, abbé de S. Germain des Prez Ile du nom, de S. Denys en France, de Marmoutier, & de S. Martin de Tours, puis roi de France : 172. 175. 188. 191. 192.	
193. 198. Sa mort & sa sépulture :	199.
Robert, roi de France, fils de Hugues Capet :	208. 210.
Robert, surnommé en latin <i>Pharetratus</i> , comte :	273. 274.
Robert I, abbé de S. Germain des prez : 125. 129. Sa mort :	131.
Rodolfe, roi de la Bourgogne transjurane :	165.
Rois d'Aquitaine; d'Austrasie; de Bourgogne; de Dannemark; en Espagne; de France; des Francs; de Galice; des Huns; de Metz, de Neustrie; des Normans; d'Orléans; de Soissons; des Wisigoths. Voyez ces mots.	
Rois de Paris en tout ou en partie, c'est-à-dire seuls, ou conjointement avec d'autres.	

Ordre Chronologique.

Ordre Alfabétique.

<p>Childéric I. Clovis I. Childebert I. Clotaire I. (Charibert I. Gontran conjointement avec Sigebert I, & Chilpéric I. Les mêmes Gontran & Chilpéric I conjointement avec Childebert II. Les mêmes Gontran & Childebert II conjointement avec Clotaire II. Les mêmes Childebert II & Clotaire II. Le même Clotaire II conjointement avec Théodebert II. & Thierry II. Les mêmes Thierry II & Clotaire II. Le même Clotaire II seul. Dagobert I. Ensuite les Rois de Neustrie, à commencer par Clovis II. Enfin les Rois de France simplement.</p>	<p>Charibert I. Childebert I. Childebert II. Childéric I. Chilpéric I. Clotaire I. Clotaire II. Clovis I. Clovis II. Dagobert I. Gontran. Sigebert I. Théodebert II. Thierry II.</p>
<p>Roland, prétendu duc de Blaye, & neveu de Charlemagne :</p>	31.
<p>Rollon, premier duc de Normandie :</p>	160. 187. 193.
<p>Rongis; ses eaux :</p>	13.
<p>Rotrude, fille de Charlemagne :</p>	144.
<p>Rouen, (Evêques ou Archevêques de Rouen) Voyez <i>Hugues. Mélanç. Oziën. Prévostat</i>.</p>	
<p>Roy, (le) Auteur critiqué :</p>	7. 13. 43. 116.
<p>Rues de Paris. Voyez <i>Amandiers. Antoine. Arfs. Aubry. Bains. Barillerie. Barre du Bec. Barres. Bievre. Billettes. Bucherie. Calendre. Coupeguenle. Croix. Denys. Drapperie. Ecrivains. Fèvres. Foin. Galande. Garnier. Geoffroi. Germain. Hartay. Harpe. Hautejeuille. Ilcaumerie. Herbiers. Jacques. Jardinot. Lombards. Maturins. Morfondus. Monnoie. Mortellerie. Mouton. Pavés. Portes. Sarrafin. Savonnerie. Tabletterie. Temple. Tixerandrie. Trouffeuache. Verrerie.</i></p>	
<p>Ruinart, (Dom Thierry) Auteur critiqué :</p>	33. 57. 64. 85. 87.
<p>S. Rustique, prêtre & martyr, compagnon de S. Denys :</p>	21.

S Abigothon. Voyez <i>Nastali</i> .	
Sacre des Rois de France :	128.
Saffrac, évêque de Paris :	54-55.
Saltzbourg, (Evêques de) Voyez <i>Arnon</i> .	
S. Sanfon, évêque de Dol ; ses reliques sont transportées à Orléans & à Paris :	206.
S. Sanfon d'Orléans, abbaye :	206.
Sanfon, (Nicolas) Auteur critiqué :	1. 6.
Sardique : (Concile de)	25.
Sarrafin, (Rue) Voyez <i>Pierre</i> .	
S. Sarurnin, évêque de Toulouse :	15. 20. 21.
Sauval, (Henri) Auteur critiqué : 12. 25. 28. 33. 37. 42. 45. 46. 60. 71. 73. 76. 78. 82.	
89. 90. 98. 99. 107. 114. 115. 120. 121. 122. 128. 130. 135. 136. 141. 154. 157. 161.	
165. 166. 196. 201. 209. 211. 214. 322.	
Sauveur, évêque d'Alet, aujourd'hui S. Malo :	205. 207.
Savans en grand nombre à Paris dès le IV ^e siècle :	26.
Savonnerie : (Rue de la)	134.
Saxe. (Ducs de) Voyez <i>Henri</i> .	
Sclademar, chevalier de grande réputation, se signale contre les Normans :	185.
Scot, (Jean) dit Erigene, célèbre docteur du IX ^e siècle, & précepteur de l'Ecole du Palais :	128. 150. 151.
Scubillon, abbé de S. Germain des Prez :	69. 83.
Séz. (Evêques de) Voyez <i>Adélme. Hildebrand</i> .	
Ségémond, évêque de Meaux :	337.
Seine, rivière. Sa jonction avec la Marne ; son embouchure dans la mer : 9. Ses deux bras à Paris : 5. 11. 73. 74. Ses débordemens. Voyez <i>Débordemens</i> .	
Sens. (Evêques ou Archevêques de) Voyez <i>Aldric. Ansegise. Emman. Euvard. Séverin</i> .	
S. Serdot, évêque de Lyon :	56.
Serpent, ou Dragon de S. Marcel :	30.
Sévère, (Septime) Empereur Romain :	15. 20.
S. Séverin, évêque de Sens :	31.
S. Séverin, abbé d'Againe :	49.
S. Séverin, Abbé à Paris :	48. 49.
S. Séverin, église abbatiale, puis paroissiale & archipresbytérale : 49. 62. 74. 78. 79. 95.	
Voyez aussi <i>S. Laurent</i> .	
(Abbez de) Voyez <i>Domnole. Germonald. Séverin. Wandremar</i> .	
Sièges de Paris. I. par les Romains :	4 & suiv.
II. par Childéric I, roi des Francs :	34 & suiv.
III. Par les Normans :	170 & suiv.
IV. Par les Normans :	186.
V. Par les Normans :	186.
VI. Par l'empereur Otton I.	203.
VII. Par l'empereur Otton II.	211.
Sigebert I, roi d'Austrasie, & en partie de Paris : 65. Sa mort :	65.
Sigebert II, roi d'Austrasie : 94. Sa mort :	101.
Sigefroi, roi Normand, assiège Paris : 170 & suiv. Il traite avec les Parisiens, & abandonne le siège : 178. 179. Il y revient :	182.
Sigefroi, ou Sigofroi, évêque de Paris : 110. Sa mort :	112.
Sigefroi I, ou Sigon, abbé de S. Germain des Prez :	99. 100.
Sigefroi II, abbé de S. Germain des Prez :	119.
Sigobrand, évêque de Paris :	104.
Sigofroi. Voyez <i>Sigefroi</i> .	
Sigon. Voyez <i>Sigefroi</i> .	
Sirvain, divinité payenne ; son culte à Paris :	14.
S. Siméon Stylite :	38.
Simplice, évêque de Paris :	82.
Sinric,	

11



